De Geoffroy Grisegonelle à Pierre Abélard :

Le donjon du Pallet et ses seigneurs au regard de l'histoire de leur époque

Werner ROBL

Association culturelle Pierre Abélard

Illustration de couverture : Lambert DOOMER, La butte du mont Pallet
Plume et encre brune, aquarelle dans "Tour de France 1646 - Le val de Loire en dessin",
Musée DOBREE, Nantes.

TITRE ORIGINAL ALLEMAND :

Zwischen Gottfried Graumantel und Peter Abaelard:

Der Donjon von Le Pallet und seine Herren im Spiegel der Zeitgeschichte

© Dr. Werner Robl, Neustadt/WN, aktualisierte Version Mai 2013

Werner ROBL

De Geoffroy Grisegonelle à Pierre Abélard :

Le donjon du Pallet et ses seigneurs au regard de l'histoire de leur époque

Traduit de l'Allemand avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

Avertissement

La version originelle de cet ouvrage en Allemand a été mise en ligne sur le site internet de son auteur, le docteur Werner Robl, en 2005. La présente version traduite en Français se base sur la version mise à jour en 2013 par l'auteur et actuellement disponible en ligne sur son site www.robl.de. Les deux versions sont très proches. L'auteur a édité cette mise à jour après avoir étudié des documents inédits portés à sa connaissance par Françoise et Guy Demangeau, de l'Association Culturelle Pierre Abélard (ACPA) :

- Les recherches de l'ACPA sur l'oppidum du Pallet, dont « Comprendre la chapelle Sainte-Anne - Etude technique et historique, ACPA, 2006,
- J. Mastrolorenzo : Le Pallet (44) Le donjon - etude du bâti, *Service Régional de l'Archéologie et des Monuments Hstoriques des Pays de la Loire*, 2006, cité par l'auteur dans son addendum.
- T. Véron : L'intégration des Mauges à l'Anjou au XI^{e} siècle, *PULIM*, 2007, cité par l'auteur en note de bas de page n°656 et 1069,
- Ph. Richard : Les origines de la famille de Clisson, *Congrès de l'Association Bretonne*, Clisson, 26-28 juin 2009, cité par l'auteur en note de bas de page n°584.

En 2006 – 2007, Henri Demangeau a réalisé une première traduction de plusieurs chapitres traitant plus particulièrement du donjon du Pallet, le résumé et la chronologie. Quelques temps après, découvrant l'histoire du Pallet au travers de ces extraits et du site de l'ACPA, je décidai une première fois d'entreprendre la traduction de la totalité de l'opus de Werner Robl avant d'y renoncer, faute de temps et d'outil approprié. Ce n'est que bien plus tard, à l'été 2019, avec le soutien de ma famille et mieux armé méthodologiquement, que je me lançais à nouveau.

La traduction en Français de l'intégralité du texte original en Allemand a été réalisée à l'aide d'un traducteur automatique en ligne. Une premiere traduction littérale sommaire a permis d'appréhender le sens global des phrases. Une seconde version, retravaillée par paragraphe ou par phrase, a permis de corriger des erreurs de sens et de trouver des nuances et des formulations plus appropriées. Enfin, Françoise et Guy Demangeau, connaissant bien les sujets traités pour avoir aidé l'auteur allemand dans ses recherches historiques, ont bien voulu se prêter à une relecture de forme et de fond pour en permettre l'édition.

Cette traduction, réalisée avec l'approbation de son auteur, tente de transcrire le plus fidèlement ses propos. Malgré tout, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'absence d'imprécision voire de contresens. Cela tient d'une part à la complexité technique d'un exercice de version pour un amateur non germanophone et à la difficulté de suivre le niveau d'érudition de l'auteur. Pourtant, nous espérons vivement que le lecteur, historien médiéviste ou simple curieux de l'histoire et du patrimoine régionaux, trouvera autant de plaisir à lire cet ouvrage que nous en avons pris à le découvrir en le traduisant.

Souhaitons que cette pensée de l'écrivain philosophe suédois Esaias Tegnér (1782-1846) aura su nous guider :

« Les belles traductions, comme les belles épouses, ne sont pas toujours les plus fidèles ».

Le Pallet, le 11 mai 2020,
François-Xavier Moinet

Et iam periere ruinae ...

Et même les ruines ont péri ...

Lucain, La Pharsale, livre IV, c, ca. 65 AD.

Réflexions personnelles

Tout a commencé par une vague impression...

Après avoir visité les vestiges de la tour du château du Pallet à l'été 2003 sous la direction experte de Françoise et Guy Demangeau de l'Association Culturelle Pierre Abélard, cette idée ne m'a plus jamais quitté. Dieu sait pourtant qu'il ne s'agissait pas d'un bâtiment exceptionnel s'élevant dans le ciel. Mais le mur de pierres de carrière, qui venait d'être libéré de son voile vert séculaire par des travaux de défrichage dégageait une dignité monumentale. Pendant des siècles, il gisait là, très endommagé et attirant peu l'attention des passants, mais non altéré et pur dans sa substance – tel qu'il avait jailli de l'esprit de planification de son constructeur. Il se dressa à nouveau dans mon esprit : simple, mais surtout massif dans sa construction. Il était vieux, très vieux même – relique des temps lointains, héritage figé…

Qui avait construit cette tour et dans quel but ? Est-ce cette tour qui a contribué à donner à la ville son nom médiéval Palatium - le Palais ?

J'ai commencé à faire des recherches. Enfin et surtout, je m'intéressais aussi au philosophe et théologien Pierre Abélard, né ici en 1079. Des recherches sur sa biographie m'avaient déjà permis d'y consacrer quelques années de ma vie. Mais désormais, il ne s'agissait plus seulement de la définition d'un lieu de naissance. Il s'agissait de toute son histoire à ses débuts.

Plus les chroniques et les annales étaient muettes devant les questions qui se posaient, plus je brûlais d'envie de savoir. Les siècles précédents ne nous ont laissé pour cette période qu'une poignée de documents où l'on trouve cité le nom du Pallet. La faiblesse de la documentation sur le lieu est en flagrante contradiction avec l'importance des vestiges architecturaux. Le Pallet, vieille localité située à l'interface de trois zones politiques : l'Anjou, le Poitou et la Bretagne, a-t-il un mauvais karma l'empêchant de sortir des ténèbres de l'Histoire ?

Le château du Pallet et ses maîtres ont-ils été délibérément ignorés des chroniqueurs ? Et si oui, pourquoi ?

L'étude qui suit est le résultat d'une longue enquête qui a été réalisée de l'extérieur, à plus d'un millier de kilomètres de distance. Elle n'a été possible que parce qu'elle a eu, sur place, le soutien d'amis qui me sont chers : Françoise et Guy, Marinette et Henri ainsi que Monsieur et Madame Roucou. Qu'ils soient ici cordialement remerciés.

Il s'agit ici de dessiner une figure en combinant des détails topographiques, architecturaux, prosopographiques et onomastiques. Si les sources primaires sont si improductives, au moins les résultats de l'historiographie supra-régionale devraient être projetés sur le site du Pallet de sorte qu'une image différenciée de l'histoire locale est en train d'émerger. Peut-être sera-t-il possible de répondre aux questions posées au départ pour trouver une réponse plausible. Mais au moins, le lecteur intéressé peut avoir un aperçu de la vie du temps passé - une idée qui transcende le cadre de l'histoire encyclopédique.

Je pense que les résultats en valaient la peine, car une chose est certaine : le donjon du Pallet est un spécimen historique unique en son genre, capable de présenter les concepts établis de l'histoire architecturale et nationale de la France et de la modifier et l'élargir sur un certain nombre de points importants.

Embarquons pour un voyage dans le passé...

Werner Robl Neustadt, le 15 Novembre 2005

Introduction

« Ego igitur oppido quodam oriundus quod ingressu minoris Brit Annie constructum ab Urbe Namnetica contre orientem Octo crédo miliariis remotum proprio vocabulo Palatium appellatur sicut natura terre mee vel generis animo levis ita et Ingenio et extiti ad litteratoriam disciplinam Facilis ... ».

« Je suis originaire d'une place forte construite à l'entrée de la (petite) Bretagne, à huit milles, je crois, à l'est de Nantes. Son nom exact est "Le Palais". S'il est vrai que je dois naturellement à ma terre natale comme à mes ancêtres d'avoir fait preuve d'un caractère vif, je leur dois aussi d'avoir montré les mêmes facilités pour les disciplines académiques ».

C'est par ces mots que commence « l'histoire de mes malheurs » du philosophe et théologien Pierre Abélard. La vie de ce personnage (1079-1142) m'a déjà occupé un certain temps[1]. Son autobiographie, mise à part les événements dramatiques de sa vie qu'il décrit, l'a rendu célèbre à titre posthume et lui a donné une place importante dans l'histoire de la littérature et de la pensée. Quand il a écrit ces phrases, Abélard n'était pas très éloigné du Pallet. Au cours des années 1130/1133, période à laquelle il a rédigé ce texte, il se trouvait à une distance d'environ 130 kilomètres plus au Nord, en Bretagne, à Saint-Gildas-de-Rhuys. Ce lieu représentait, pour l'intellectuel philosophe qu'il était, un pays très différent de son pays natal en raison de la langue qui lui était étrangère et d'une population frustre. Il semble que pour Pierre Abélard il existait « un monde » entre Saint-Gildas et Le Pallet. Il se sentait redevable à sa terre natale non seulement de ses capacités intellectuelles et de son talent scientifique mais aussi de son *« animus levis »*, c'est-à-dire de ce trait de caractère qui lui a valu tout au long de sa vie, malgré toute sa compétence professionnelle, une forte et rude hostilité. Cette notion d'« *animus levis* », ce trait de caractère aux multiples facettes est difficile à rendre dans une traduction. A côté d'une certaine liberté et légèreté d'esprit, il faut y associer aussi un tempérament capable de colère et d'enthousiasme, une volonté d'organiser sa vie de manière non-conformiste et indépendante. Cette ambivalence, génie intellectuel et tempérament généreux, se retrouvent à l'évidence dans son autobiographie : la gloire et la malédiction, le péché et le salut, tout cela, selon Abélard, lui vient comme un héritage exceptionnel de la terre de ses ancêtres :

« C'est ainsi que je suis né, moi, Pierre Abélard. Dieu me vienne en aide, je n'y peux rien !».

Ainsi ces mots presque millénaires de Pierre Abélard ont un poids qui justifient de visiter son pays natal pour y trouver les autres traces que les tourbillons de l'histoire ont pu laisser. Il s'agit notamment de trouver une réponse à la question suivante : dans quelle mesure la nature de la terre natale et celle des ancêtres familiaux peuvent-elles être responsables de ce génie médiéval ?

[1] Cf. diverses publications en ligne sur : http://www.robl.de et d'autres publications, par exemple W. Robl : *Heloisas Herkunft : Hersindis Mater* [L'origine d'Héloïse : sa mère Hersende], 2001. Ou W. Robl : *Neues zur Familiengeschichte Heloisas* [Nouvelles sur l'histoire de la famille Heloisa] et d'autres d'articles dans : *Abaelard : Werk, Leben, Wirkung* [Abélard : œuvre, vie, influence], ed. U. Niggli, Fribourg, 2003.

Partie 1 : Recherche d'indices

« Si une ruine imposante a quelque chose de vénérable, on y voit le conflit entre un travail digne de l'homme et une époque qui est encore puissante, mais qui ne respecte pas non plus tout... ».

Jean Wolfgang de Goethe

La colline du château du Pallet aujourd'hui

En partant de la ville de Nantes et de la vallée de la Loire, vers le Sud en suivant le cours de la Sèvre en direction de Niort, vous arrivez d'abord à Vertou, une ville charmante et de longue tradition : à la fin du VI^{e} siècle, à une époque où les rives de la Loire représentaient encore la frontière entre le nord franc et le sud aquitain, un archidiacre de la cathédrale de Nantes nommé Martin y avait fondé un double monastère, qui perdura jusqu'à la Révolution française : Saint-Martin-de-Vertou. Quelques kilomètres plus loin entre la Sèvre et la Maine, se trouve le vignoble de Sèvre-et-Maine, célèbre pour son Muscadet. Au sein de l'environnement paisible d'un ensemble de communes qui se sont consacrées principalement à la viticulture, la commune du Pallet, avec son musée viticole, est la ville centrale sur la route de transit vers le Sud. Comme les vignobles environnants s'étendent principalement sur un plateau et évitent l'incision de la vallée de la Sèvre, il n'y a pas de panorama spectaculaire au premier abord. Rien n'évoque à première vue une forteresse médiévale.

A la sortie du village - à gauche de la route qui descend dans la vallée de la Sanguèze - affluent de la Sèvre - se trouve un calvaire flanqué d'un cimetière. Devant, dans un parc bien entretenu, se trouve une petite chapelle médiévale avec plusieurs contreforts, et au fond, une large base de mur. L'ensemble de la chapelle Sainte-Anne et des ruines d'une tour fortifiée semble un peu déplacé dans la mesure où il est dominé par le calvaire derrière lui et n'est pas protégé par un mur circulaire, un rempart ou un fossé. Le fait qu'il s'agisse néanmoins d'un ensemble de bâtiments construits en harmonie avec le paysage est visible en se dirigeant à gauche de la vallée de la Sanguèze après avoir traversé le Pont Cacault. Une petite ruelle mène au village de Sanguèze, en face du centre médiéval du Pallet. C'est là que passait autrefois l'ancienne route de Clisson qui, venant de Vertou, passait par la forteresse du Pallet pour traverser au Nord les eaux peu profondes de la rivière dans un gué sous un moulin. Un rocher escarpé surplombe le coude de la rivière. On reconnaît sur son sommet le calvaire et on comprend ainsi mieux l'emplacement stratégique de la tour du Pallet : au Nord, elle était naturellement protégée contre les attaques par la pente raide mentionnée plus haut ; au Sud, elle était autrefois entourée d'un mur et de douves qui n'ont été remblayés que plus tard.

Ici, dans ce bief, au pied de la forteresse, Pierre Abélard aimait à se baigner quand il était petit garçon et jouait avec ses camarades.

Ce gracieux paysage a inspiré certains peintres et graveurs au cours des siècles passés. La plus ancienne représentation connue, celle de Lambert Doomer réalisée vers 1646[2], diffère sensiblement de la représentation de l'Anglais I. Clark, qui travaillait d'après un modèle de W. D. Fellowes, et de celle du graveur sur cuivre Piringer, qui a utilisé un modèle aujourd'hui perdu du peintre paysagiste C. Thienon. Ces deux dernières gravures ont été réalisées presque en même temps vers 1815[3].

[2] Voir illustration 1 : Lambert Doomer, *La butte du mont Pallet, aujourd'hui au Musée Dobrée*, Nantes. Le collectionneur, peintre paysagiste, dessinateur et élève néerlandais de Rembrandt est né en 1622 et baptisé le 11.2.1624 à Amsterdam ; il est mort le 2.7.1700 dans sa ville natale. Plus de 300 dessins, peintures et croquis de Lambert Doomer ont été conservés, dont de nombreuses aquarelles finement exécutées. La représentation du Pallet a probablement été peinte lors d'une visite à Nantes et Vertou dans les années 1645-1646. Pendant le voyage de retour à travers la vallée de la Loire et le nord de la France, d'autres photos ont été prises, par exemple de Saumur et du Havre, qui se caractérisent tous par la vivacité de l'expression, la richesse des détails et une qualité de vie.

[3] Voir illustration 2 : Gravure sur cuivre en couleur par I. Clark, d'après un tableau de WD Fellowes, Londres, 1818. Voir aussi : Gravure sur cuivre en technique d'aquatinte par Piringer, d'après un modèle du peintre C. Thienon : *Voyage pittoresque dans le bocage de la Vendée, ou vues de Clisson et de ses environs*, Paris 1817. Voir aussi l'étude de H. Demangeau : *Etude comparative Thienon Claude - Fellowes William Dorset*, Vallet, 2004.

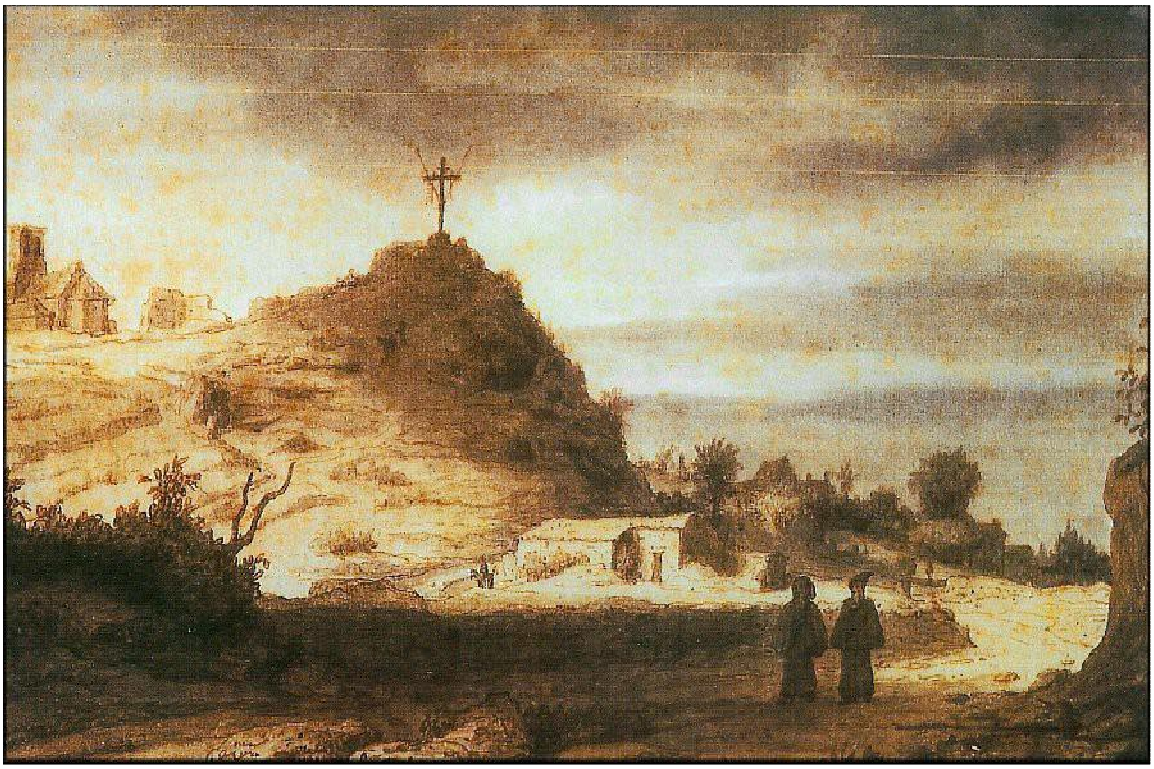

Illustration 1 : « La butte du Mont Pallet » vers 1646.
Dessin à l'encre et au crayon de L. Doomer, musée Dobrée, Nantes

Illustration 2 : Aquarelle de WD Fellowes, 1815.
Musée du Vignoble, Le Pallet

Les deux représentations montrent les restes du donjon médiéval du Pallet au pied du calvaire. Devant se trouve l'ancienne église paroissiale Saint-Vincent, démolie après 1853 en raison de son délabrement et remplacée par une église paroissiale plus au nord-ouest. Seule la chapelle dédiée à sainte Anne, qui servait de chapelle latérale droite, subsiste aujourd'hui. La colline elle-même, également connue sous le nom de « La butte du Pallet », est représentée quelque peu surélevée par L. Doomer par rapport aux représentations ultérieures. Il est possible qu'il s'agisse d'une expression de liberté artistique ou que la colline était si haute à l'époque et fut plus tard partiellement érodée. La végétation clairsemée de la colline de la forteresse est particulièrement frappante. Aujourd'hui, elle a cédé la place à une végétation dense. L'ancien gué avec ses pas est aujourd'hui disparu, mais le moulin de la Sanguèze est toujours existant. Si l'on fait abstraction des bâtiments postérieurs, l'imagination du spectateur se fait une idée relativement claire de ce que Pierre Abélard aurait pu vouloir dire par « la nature de sa patrie qui conduit à la légèreté ». Indépendamment de la beauté pittoresque de la région, la colline fortifiée du Pallet au Moyen-Âge répondait à toutes les exigences d'un tel complexe : la Sèvre, s'écoulant à quelques centaines de mètres au Sud-Ouest à travers une forêt dense de plaines inondables, était une barrière naturelle à l'ouest et un lien avec la ligne de vie de la Loire. Puisqu'un barrage artificiel à Vertou existait peut-être depuis le début du Moyen-Âge, elle était navigable presque jusqu'au Pallet[4]. La Sanguèze, en revanche, qui prend naissance dans des bois et des bruyères des plateaux à l'Est et qui rejoint la Sèvre au Pallet, offrait non seulement une barrière naturelle au Sud et un passage contrôlable, mais fournissait également tout le nécessaire au fonctionnement d'un château médiéval : eau potable et eau de lavage, énergie hydraulique pour faire fonctionner les moulins et nourriture sous forme de poissons et d'écrevisses. Dans l'ensemble, il s'agit d'une combinaison réussie d'organisation et de fonctionnalité du paysage.

La distribution spatiale du château peut être vue plus précisément en se promenant dans son parc. Malheureusement, les terrasses médiévales du début du Moyen-Âge n'ont pas été conservées ; une grande partie du flanc Sud-Est de la colline du château, qui descendait en pente douce vers la Sanguèze, a cédé la place à un cimetière contemporain, dont la plateforme a été aménagée avec un coteau en contrebas et un mur de soutènement sur le côté en haut du château. Au-dessus, le terrain a également été fortement modifié par un parc.

La chapelle Sainte-Anne est une très ancienne maçonnerie dont les éléments stylistiques (abside ronde, fenêtres cintrées étroites et à faible luminosité, contreforts de soutien irréguliers) peuvent être datés du X^{e} au XII^{e} siècle avec une certaine justification. Il ne s'agit toutefois pas d'un seul bâtiment isolé. Une liaison latérale avec un bâtiment, aujourd'hui disparu, prouve que, par le passé, cette construction servait de chapelle latérale à un ensemble religieux plus grand et plus ancien, dont la fonction et l'histoire restent encore à étudier.

Juste derrière la chapelle se trouvent les ruines de la tour du Pallet, séparées de celle-ci par une pelouse étroite et un chemin piétonnier. Le terme donjon s'est imposé comme le terme pour de tels bâtiments de tour. Jusqu'à très récemment, la ruine, déjà mentionnée comme telle dans les sources médiévales, était à peine reconnaissable en termes d'étendue en raison de la végétation sauvage qui poussait. Au cours de l'été 2003, les membres de l'Association Culturelle Pierre Abélard, dans le cadre d'une action conjointe, ont dégagé ces vestiges de sorte que l'ensemble du site peut maintenant être accessible et inspecté sans entrave.

[4] Aujourd'hui du Port Domino aux barrages sur la Sèvre plus en aval.

Illustration 3 : Les murs du donjon du Pallet, vers le Sud-Ouest, la chapelle Sainte-Anne en arrière-plan.

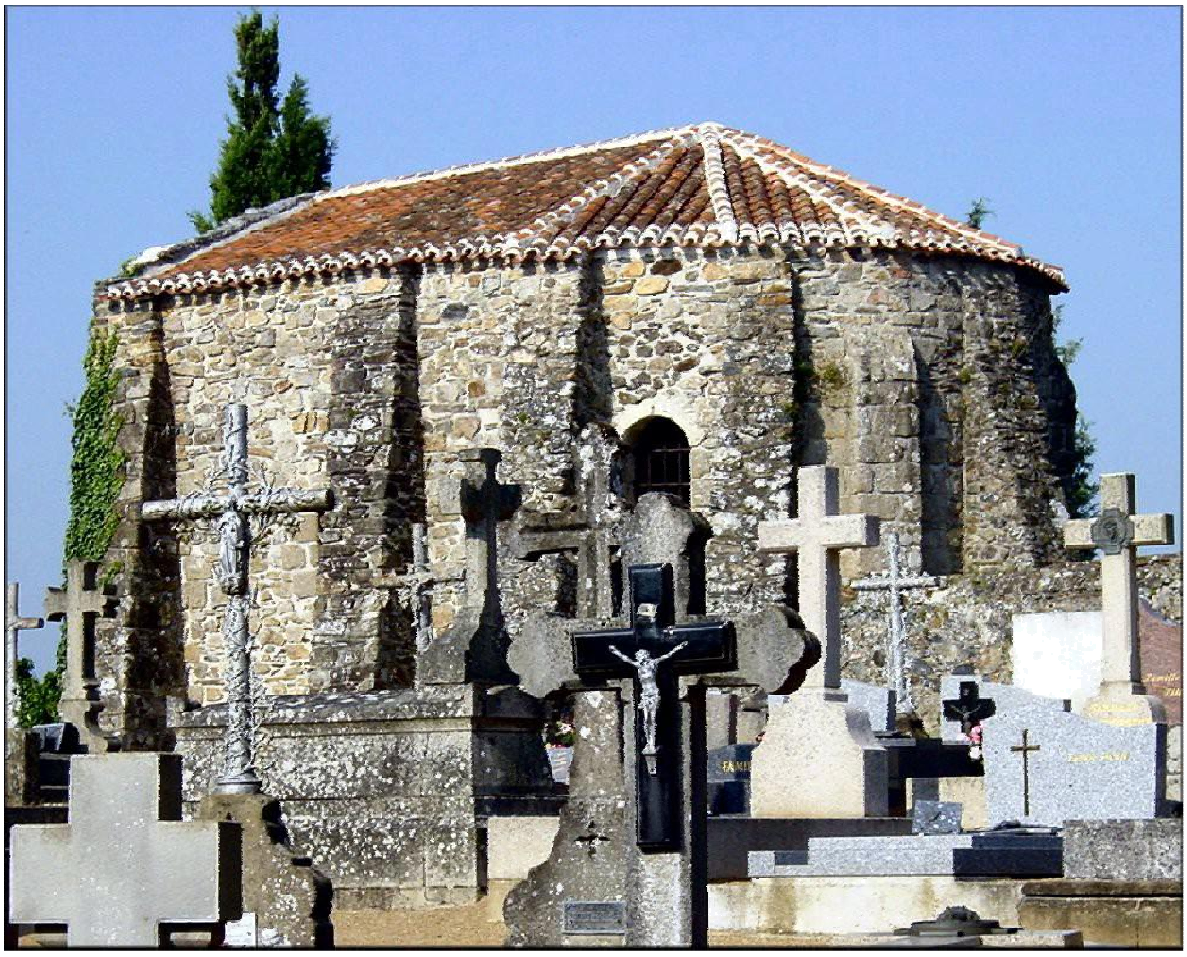

Illustration 4 : La chapelle Sainte-Anne, vue du Sud.

Illustration 5 : L'angle Sud-Est du donjon, avec ses blocs de gabbro.

Bien que certaines sections dépassent à peine le terrain environnant, le visiteur est surpris par la taille des vestiges de mur.

- Il s'agit d'un quadrilatère presque carré avec une longueur de bord extérieur d'environ 20 m et une épaisseur de paroi d'environ 3,6 m, orienté exactement vers le Nord. L'ensemble du bâtiment est construit avec des pierres de carrière soigneusement stratifiées composées de gabbro[5] vert foncé - gris foncé et d'un mortier relativement dense, sans ouvertures, en pierres de taille. Seuls les coins extérieurs présentent des blocs de granite taillés en pierres angulaires.

- La plus impressionnante visuellement est la façade ouest, qui s'élève à environ 6 m au-dessus de la propriété privée attenante. Ici, les plus grandes parties du mur d'origine ont été conservées. A la base, on peut voir non seulement les fondations, mais aussi des parties du socle rocheux sur lequel le bâtiment a été érigé. Vers l'angle Sud-Ouest, l'assise rocheuse disparaît et cède la place à un remblai artificiel.

  Le mur Sud, qui s'ouvre vers le parc et la chapelle, domine le site actuel d'environ 3 m et ne contient que de petites parties de l'ancienne enveloppe murale. Le niveau du sol devait à l'origine être plus élevé à cet endroit, car une partie considérable des fondations, qui ne sont pas très étendues dans leur ensemble, sont découvertes. En 1979, à l'occasion du 900^{e} anniversaire de Pierre Abélard, une plaque commémorative en céramique a été intégrée dans ce long mur. Juste au-dessus de la ligne de base où on peut voir les restes d'un drainage.

- Le côté Nord de la tour se trouve en amont sur le versant du calvaire et n'a été découvert que récemment. C'est ici que l'ancienne maçonnerie d'angle en granite est la mieux conservée. Au pied du mur extérieur, des ardoises de couverture à clous rouillés ont été retrouvées lors des travaux de nettoyage, dont l'âge et la classification des bâtiments ne sont pas encore clairs. Il en va de même pour une entrée remblayée ultérieurement, qui couvre presque toute la bordure du mur Nord. Il peut s'agir du mur de liaison d'un bâtiment ancien qui n'existe plus aujourd'hui.

La composition du terrain relativement abrupt sous le calvaire adjacent n'est pas connue ; on a supposé qu'il y eût un remblai artificiel pour ce qu'on appelle la motte féodale. En ce qui concerne cette motte, comme dans le cas des tours de Montbazon et de Langeais, je partage le scepticisme fondamental de B. Bachrach[6]. Le fait que le donjon du Pallet à l'époque de son utilisation ait été ainsi masqué de ce côté par le niveau du sol est assez peu probable en raison de considérations fondamentales sur le fonctionnement stratégique d'un tel ouvrage. Mais avec cet argument théorique, il faut être modeste. Une déclaration étayée sur la formation de la colline ne pourrait être obtenue que par une exploration archéologique, qui n'a pas encore été réalisée à ce jour. Par un chemin piétonnier le long du mur Est du bâtiment et une percée à travers ce mur, on pénètre à l'intérieur de l'édifice de la tour, dont le sol se situe au niveau du terrain environnant et a été récemment transformé en un petit square. Ainsi, le sous-sol du donjon est masqué. Le fait que sa base était autrefois plus basse est attesté par plusieurs trous de poteau dans la façade intérieure - les trous de boulin - qui servaient à l'échafaudage au moment de la construction[7].

---

5 Roche plutonique à gros grain, de haute densité (2,9 g/cm³), semblable à un basalte, qui a été extraite à partir du flanc Nord-Est du rocher en arrière, sur lequel la tour se dresse. Voir *infra* pour plus de détail.

6 Voir B. Bachrach : Fortifications and Military Tactics: Fulk Nerra's Strongholds dans*: Technology and Culture* 20, 1979, p.531-549.

7 Ces « trous de boulin » se trouvent sous une forme similaire dans d'innombrables autres bâtiments historiques en Europe et occupent une tradition séculaire de la construction, qui a continué jusqu'à récemment.

Illustration 6 : Le centre historique du Pallet - La chapelle Sainte-Anne et les ruines du donjon, vus du Sud-Ouest.

En termes de conservation, la menace de délabrement par la végétation est maintenant circonscrite. D'après les mesures et par analogie avec les donjons encore debout aujourd'hui, on peut imaginer à quel point un puissant bâtiment se dressait autrefois sur ce site. Un bon aperçu de l'ensemble de la région et d'autres bâtiments historiques peut également être obtenu à partir du croquis du savant P. de Berthou qui, au début du XX[e] siècle, a publié un ouvrage sur la ville fortifiée voisine de Clisson et y a intégré une section plus importante sur l'histoire de son lieu de résidence au Pallet. C'est la seule étude du Pallet qui a une prétention quelque peu scientifique[8]. Une comparaison entre cette étude et une autre source, le plan cadastral napoléonien de 1815[9], montre que la forme et la taille du bâtiment avaient été sous-estimées jusqu'ici[10].

Ce que le plan cadastral montre très clairement, c'est aussi le fait que la colline du château du Pallet a dû être entourée dans le passé par un anneau défensif extérieur : les parcelles à l'ouest du donjon, qui se trouvent au-delà de la traversée de la ville moderne, présentent une limite semi-circulaire, tout comme le parc au Nord. Au Nord-Est, la colline du château constituait la limite de cette enceinte. Au Sud, on peut également voir des parcelles de terrain semi-circulaires qui marquent l'ancien fossé du château et un complexe de mur d'enceinte avec fossé extérieur. On lit ici le nom « *La vénérie du château* », c'est-à-dire la chasse du château. Il indique que les chenils et l'aire d'exercice des chiens de chasse se trouvaient ici. L'existence de remparts et de douves est également attestée par un document datant d'avant la Révolution française[11]. Le fait que cet anneau était le rempart du domaine seigneurial est montré ci-dessous sur la base d'un calcul statistique. Malheureusement, aucun vestige de l'ancien rempart n'a survécu[12]. *In fine*, l'espace clos était si vaste qu'il y avait suffisamment d'espace pour y installer les hommes du château et quelques artisans et marchands[13]. Outre l'enceinte extérieure de la forteresse, Le Pallet semble avoir eu un autre fossé intérieur, dont les tracés ont été décrits par un certain M. Verger au milieu du XIX[e] siècle : le fossé aurait été tracé en arc de cercle jusqu'à l'église disparue de Saint-Vincent[14].

La fonction et la configuration de ce second fossé, et peut-être même d'un autre fossé creusé directement sous le donjon[15], sont incertaines : elles peuvent avoir fait référence à un édifice castral antérieur au donjon du Pallet.

---

8 Voir Illustration 7. Le travail a récemment été réédité : P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris 1999.

9 Voir Illustration 8.

10 Le seul plan des premiers temps du Pallet, qui a été préservé est ce plan cadastral de 1815 : il reflète la construction de la tour avec un plan de base clairement trapézoïdal, et dans une proportion qui ne se vérifie pas. Les dimensions reconnues par P. de Berthou (dimension extérieure de 17m x 18 m, largeur intérieure 12,4 m x 13,2 m, épaisseur de paroi de 3 m) montrent que l'auteur n'a pas utilisé ces mesures. Voir ibid. p.20.

11 Voir le certificat en Avril 1725 « avec les douves et fossés… », *Archives de la Loire Inférieure,* B 1849. Un document du marquisat de Goulaine, publié dans le *Bulletin de la Société archélogique de Nantes*, 1876, p.167 et aujourd'hui perdu, parle d'une superficie du château de 200 « septier du Pallet ».

12 Le dessin *supra* de L. Doomer peut montrer un fragment de ce système.

13 Plus de détail dans la seconde partie de l'étude.

14 « *On peut encore, en suivant le terrain attentivement, reconnaître un fossé d'enceinte à travers les jardins qui remontent vers le bourg en partant de la porte ouest de l'église ...* » Voir les sources en annexe.

15 Sur la façade Ouest, la maçonnerie du donjon en dessous du niveau de fondation du mur Sud, de sorte qu'une dépression a pu exister ici avant la construction du donjon.

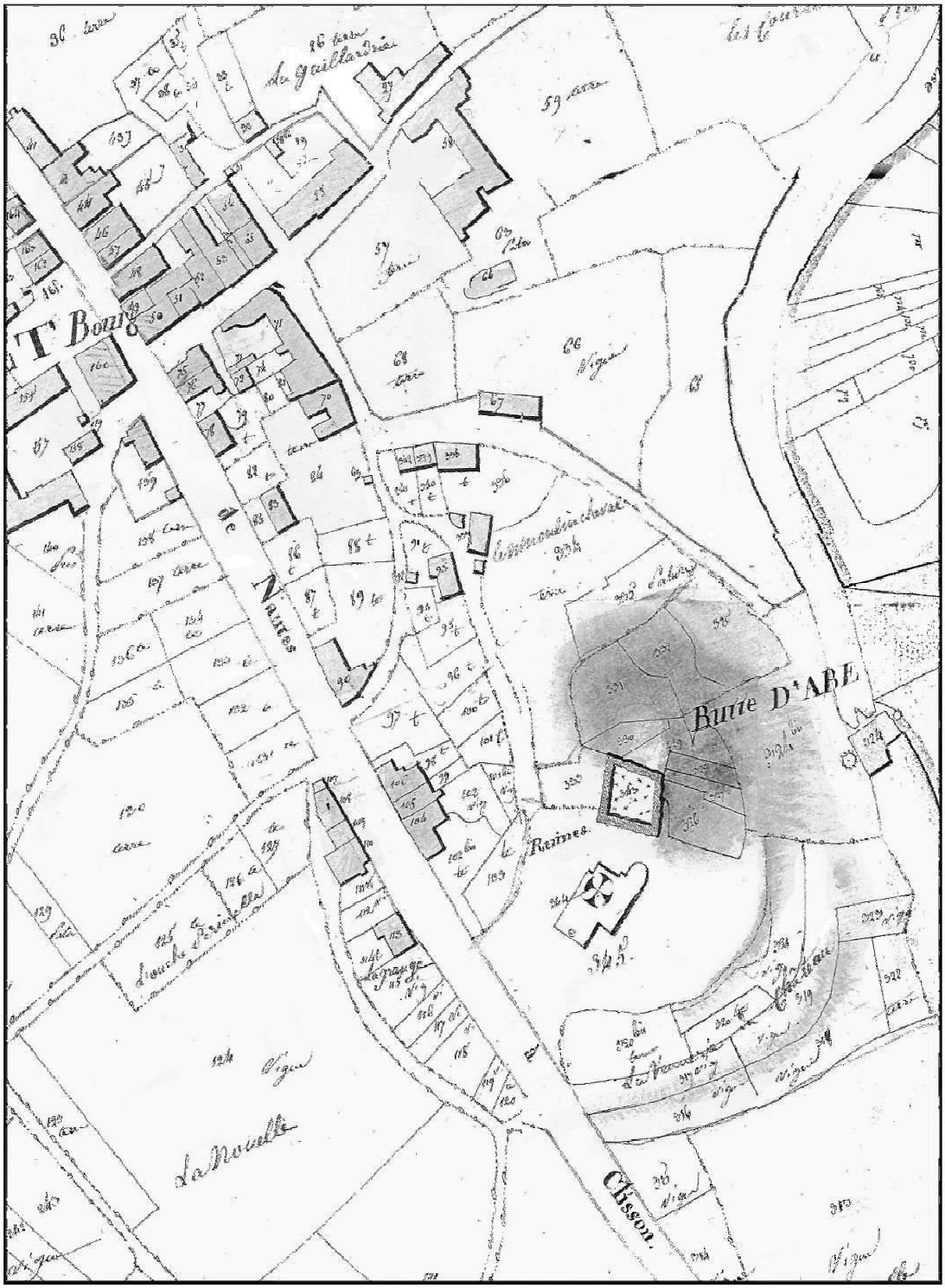

Illustration 7 : Extrait du plan cadastral de 1815.

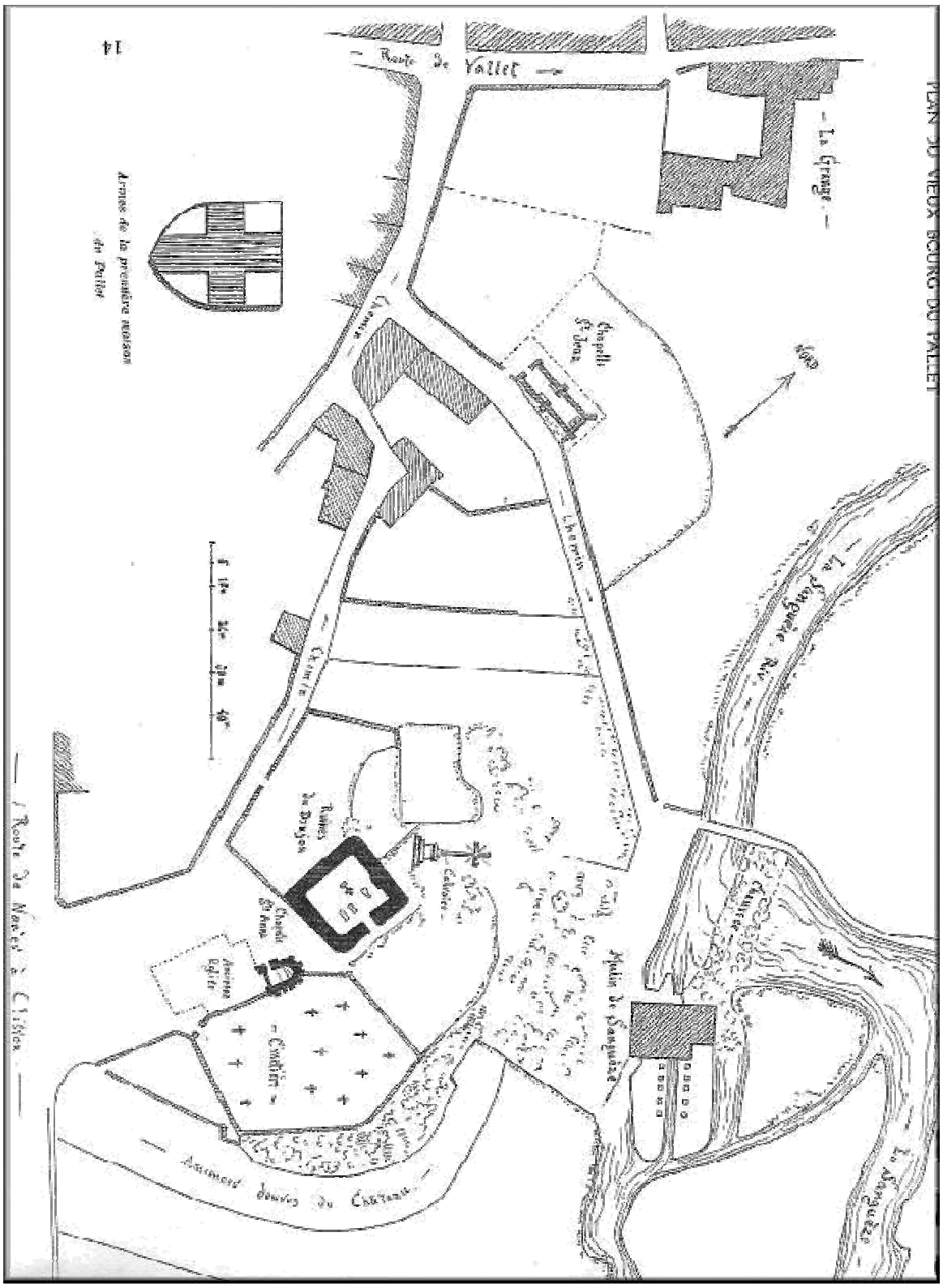

Illustration 8 : Croquis de P. de Berthou.
Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique, 1910, Réédition Paris 1999, p.32.

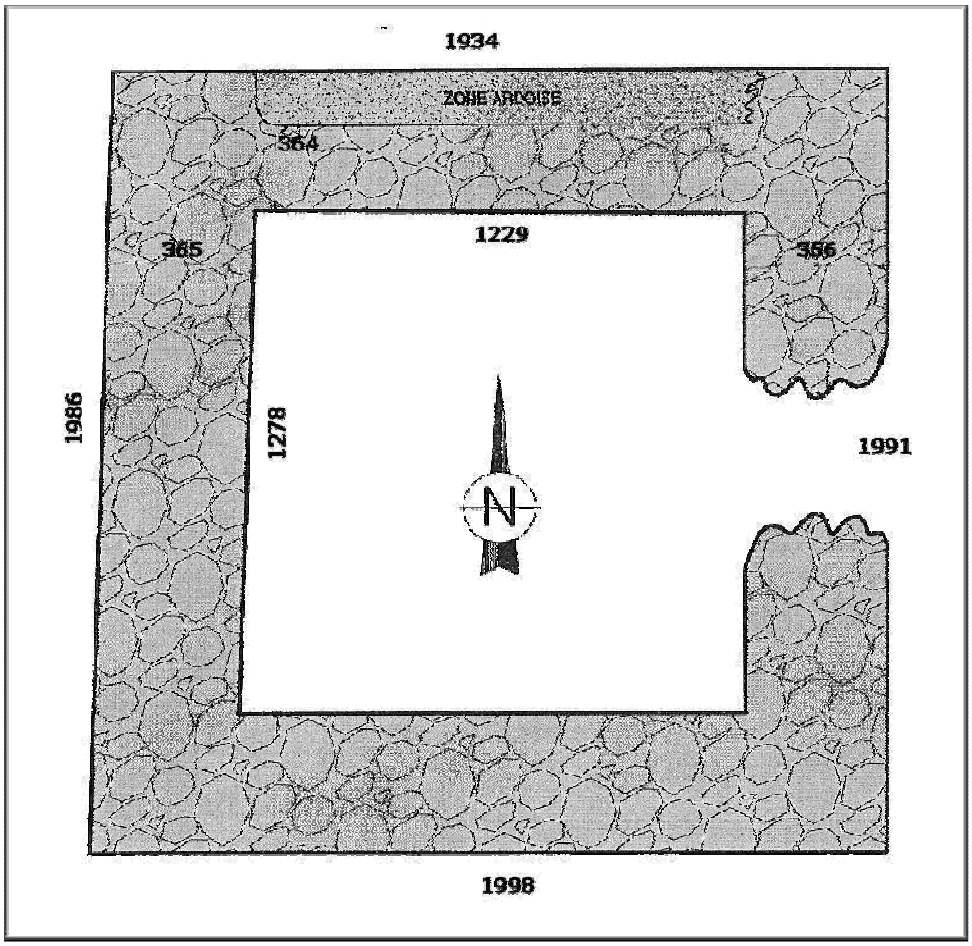

Illustration 9 : La disposition du donjon du Pallet.

Plan de G. Demangeau *: Etude technique et historique,* ACPA, 2003.

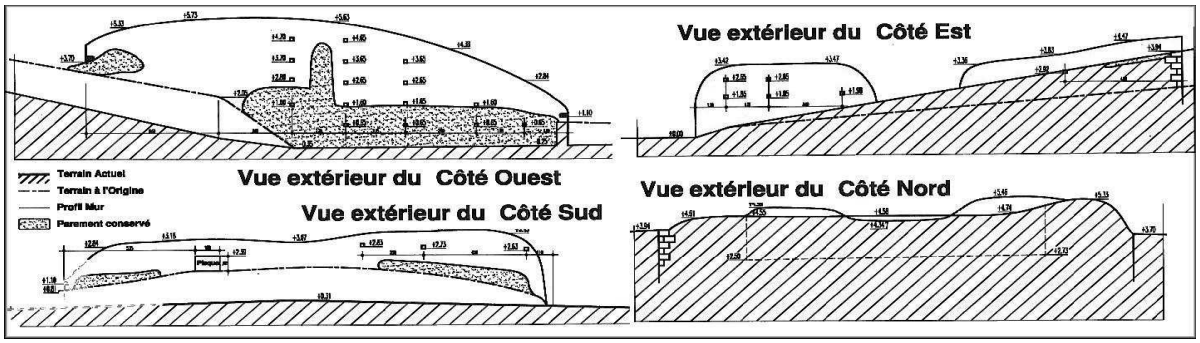

Illustration 10 : Les élévations du donjon du Pallet.

Croquis de G. Demangeau *: Etude technique et historique,* ACPA, 2003.

Comme mentionné au début, aucune source écrite n'a survécu sur les circonstances de l'origine de l'oppidum du Pallet. Même les sources de la fin du Moyen-Âge et des temps modernes ne fournissent que des informations rudimentaires sur la seigneurie du château du Pallet. De même, aucune fouille n'a été effectuée à ce jour sur l'ensemble du site. Ainsi, avant de pouvoir remédier à cet état de fait malheureux, seuls une inspection, un examen architectural comparatif et quelques conclusions tirées des rares témoignages écrits sont disponibles afin d'arracher au site le secret de son origine.

Le constat architectural

Comme on le verra plus loin, le château du Pallet est passé à l'état de ruines au début du XV^{e} siècle[16]. Aucune trace de reconstruction ou d'extension ultérieure ne sont actuellement visibles dans les vestiges de la tour ni dans ses environs immédiats hormis un percement dans le mur Nord-Est[17]. Ainsi, le reste du substrat, aussi fragmentaire soit-il, appartient à l'époque de la fondation, et se présente relativement pur du point de vue stylistique.

Il ne fait aucun doute que le mur du Pallet est le reste d'une tour résidentielle à fonction défensive. Comme nous l'avons déjà indiqué, ces bâtiments, qui sont assez nombreux en France et dans le reste de l'Europe[18], sont appelés *donjons* par les experts. En règle générale, un *donjon* est un château résidentiel de plusieurs étages, parfois très haut, construit à des fins défensives et de cantonnement. Il était entouré d'un rempart et de douves, l'on ne pouvait y accéder que par une petite porte reliée par une passerelle artificielle à une hauteur d'environ 6 m. L'une des caractéristiques essentielles d'un tel donjon est un sous-sol sans ouverture murale. On y stockait l'eau potable et les vivres nécessaires à la défense. Il y avait régulièrement deux ou trois étages supérieurs avec seulement quelques fenêtres ou meurtrières, qui servaient à la fois de salle de représentation et de salon pour les propriétaires et de résidence pour la garnison. La défense active d'une telle fortification se faisait généralement à partir de hourds sur le toit. Une description contemporaine de la façon dont la vie se déroulait derrière les murs en temps de paix suit ci-après.

Dans les seules régions de Francia orientalis et occidentalis, plusieurs centaines de tours de ce type ont été retrouvées, dont les mieux conservées ont toutefois été considérablement modifiées par des transformations ultérieures ou même intégrées dans des constructions de châteaux plus vastes. Cette configuration rend difficile, voire impossible, la classification exacte et la datation de nombreuses tours. D'autres donjons n'ont survécu depuis leur époque qu'à l'état de ruine ou ont complètement disparu depuis. Pour la castellologie scientifique, il en résulte un large champ de recherche. La plupart des bâtiments, cependant, n'ont guère fait l'objet de recherches en raison du manque de moyens appropriés. D'autres, en revanche, qui ont trouvé un intérêt scientifique plus élevé, font l'objet de controverses constantes concernant leur datation et leur fonction. Les constatations qui suivent correspondent donc plus ou moins à un consensus minimal.

En général, les tours sont datées de l'époque de la féodalisation de l'Europe, c'est-à-dire après l'effondrement de l'empire carolingien. En principe, la période s'étend de la fin du IX^{e} au XII^{e} siècle. En Poitou, les premières fortifications de ce type auraient été construites vers la fin du X^{e} et le début du XI^{e} siècle[19]. Seuls quelques ouvrages spécialisés du XX^{e} siècle les ont systématisées[20].

Il est en effet possible de définir certains types structurels de base et des similitudes régionales, par exemple sur la base du plan de masse ou de divers accessoires constructifs tels que la présence ou l'absence de contreforts[21]. D'autre part, les tours présentent tellement de variantes en raison des circonstances locales et temporelles respectives qu'il n'est pas possible de tirer des conclusions de la

---

16 Une source aujourd'hui perdue du domaine de Fromenteau voisin du Pallet rapporte que le bâtiment a été détruit par les troupes ennemies en 1420 lors d'une crise politique. Plus de détails dans la deuxième partie de l'ouvrage.

17 Message personnel de G. Demangeau de l'ACPA Le Pallet.

18 Sur la diversité des espèces et la distribution globale des bâtiments de la tour, voir au mieux la revue de W. Bleyl : *Der Donjon, eine bautechnische Typologie des verteidigungsfähigen Wohnturmes* [Le donjon, une typologie structurelle de la tour résidentielle défendable] Cologne, 1981 ou : F.-W. Krahe : *Burgen und Wohntürme des deutschen Mittelalters* [châteaux et tours résidentielles du moyen-âge allemand]. vol.2 : Wohntürme [Les tours d'habitation], Stuttgart, 2002.

19 L'auteur en énumère un certain nombre. Voir S. Painter: Castellans on the Plain of Poitou in the 11th and 12th Centuries, dans: *Speculum*, vol.31, 1956, p.247-248.

20 Voir aussi M. Deyres : Les châteaux de Foulques Nerra, dans : *Bulletin monumental*, vol. 132, Paris 1974, p.7-28, ou J.-F. Finó : *Forteresses de la France médiévale, Construction-Attaque-Défense*, Paris 1977. P. Héliot a été le premier expert français à affirmer qu'un certain nombre de donjons sont plus vieux qu'on ne le pensait. Voir P. Héliot : Les châteaux-forts en France du X^{e} au XII^{e} siècle à la lumière de travaux récents, dans : *Journal des Savants*, Paris 1965, p.483-514.

21 Contreforts ou murs de soutènement.

seule exécution architecturale sur la séquence chronologique et les autres circonstances de leur origine[22].

Toute classification doit être considérée avec prudence car, pour la plupart des bâtiments, il n'existe ni plans de relevé précis, ni résultats de fouilles archéologiques, ni analyses physiques des matériaux du bâtiment. Et même dans le cas de tours résidentielles bien étudiées, comme celles de Loches ou de Langeais, l'histoire de leur origine ne peut être reconstituée que sommairement, par manque de sources historiques, laissant de nombreux points d'interrogation[23].

La construction du donjon du Pallet a, jusqu'à présent, été datée de manière très arbitraire : parmi les historiens, seul P. de Berthou parle d'une édification à la fin du XI^{e} siècle, tandis que d'autres se taisent délibérément[24]. L'œuvre la plus fouillée du XX^{e} siècle vient de A. Châtelain, qui a publié plusieurs ouvrages sur le sujet[25]. Un total de 108 donjons de l'Ouest français a été typologiquement examiné par cet auteur ; malheureusement celui du Pallet ne figure pas dans cette liste. La prise en compte insuffisante des tours résidentielles bretonnes dans la systématique de Châtelain a incité C. Amiot à présenter sa propre liste, plus réduite, en complément[26]. Cet ouvrage, pour de nombreuses raisons très discutables, mentionne en passant le donjon du Pallet, mais sans aller au-delà des déclarations historiques de P. de Berthou. Contrairement à cet auteur, C. Amiot date la tour du Pallet du XII^{e} siècle, sans donner de raisons pour cette hypothèse. Nous n'avons pas connaissance d'autres travaux scientifiques récents concernant le bâtiment.

Dans l'ensemble, suivons A. Châtelain, qui a écrit en résumé :

> « *Toutes ces nuances et réserves sont nécessaires pour être persuadé de la difficulté - dans l'état actuel de nos connaissances - d'établir un tableau exact de la situation des châteaux-forts aux XI^{e} et XII^{e} siècles ... Aussi nous contenterons-nous de considérer ce qu'il en reste sous la forme où les siècles nous les ont légués... »*[27].

Malgré cette réserve, les particularités stylistiques de la tour du Pallet la rendent remarquablement ancienne[28]. Sa maçonnerie grossière, qui ne comporte pas de surfaces sculptées ou autres ornements, mais aussi l'absence de *contreforts*, vont dans ce sens. Les constructions à jambes de force sont généralement une caractéristique des techniques de construction raffinées - par exemple dans le sens d'optimiser la hauteur et la masse - et caractérisent, en plusieurs variantes, la plupart des tours édifiées au XII^{e} siècle et siècles suivants. Pour la tour du Pallet, on ne peut les retracer, pas même sous une forme rudimentaire.

Comparons avec le donjon de Langeais : cette tour, probablement construite entre 992 et 994, est considérée comme le « plus ancien donjon de France », mais elle présente des éléments constructifs et

---

[22] Sur la variété des tours résidentielles françaises, voir aussi : B. Siepen, « *Die Grundrissvielfalt französischer Donjons »* [La variété de la configuration des donjons français], colloque du 28 au 30 septembre 2001, « Tours résidentielles » Château de Kriebstein/Saxe, ed. H. Müller, Langen-weißbach, 2002, p.149-159.

[23] Voir les travaux de J. Mesqui : *La tour maîtresse du donjon de Loches*, et : E. Impey, E. Lorans : Le donjon de Langeais (Indre-et-Loire) et son environnement, Étude historique et archéologique, dans : *Deux donjons construits autour de l'an mille : Langeais et Loches*, Bulletin Monumental, 1998. Sur la controverse de savoir si le donjon de Langeais servait à des fins défensives ou non, voir aussi : B. Bachrach : Fortifications and Military Tactics : Foulques Nerra's Strongholds dans : *Technology and Culture 20*, 1979, p.531-549.

[24] « *Ce donjon ... peut fort bien avoir été élevé par Daniel, seigneur du Pallet vers 1080 : il a l'apparence d'une construction du XI^{e} siècle ...* » P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris 1999, p.20 ne fournit aucune information sur les périodes de construction : L. Ogée : *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, 4 t., 1779, Rééd. Rennes, 1843. L. Maître : Les origines des paroisses poitevines et angevines, réunies au diocèse de Nantes, d'après les plus anciens textes et les fouilles archéologiques, dans : *Annales de Bretagne 14,* 1898/99, p.52.

[25] A. Châtelain : Essai de typologie des donjons romans quadrangulaires de la France de l'Ouest, dans : *Château Gaillard 6*, 1972, Caen, 1973. Les donjons romans des pays d'Ouest, Paris, 1973. Donjons quadrangulaires à contreforts des XI^{e} et XII^{e} siècles, dans : *Archeologia 82,* 1975. *Châteaux forts et féodalité en Ile de France, du XI^{e} au XIII^{e} siècle*, Nonette 1983. *Châteaux forts, Images de pierre des guerres médiéva*les, Paris 1987. *L'évolution des châteaux forts dans la France médiévale*, Strasbourg, 1988.

[26] Ch. Amiot : Les donjons quadrangulaires du duché de Bretagne avant les guerres de succession, dans : *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1992, p.43-76. Et aussi : Les donjons quadrangulaires avant 1350, dans : *Mémoire Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, vol.74, 1996.

[27] A. Châtelain : *Les donjons romans des pays d'Ouest*, Paris, 1973, p.20.

[28] Sur la construction sans contreforts et sa classification temporelle, voir aussi : B. Bachrach : Fortifications and military tactics : Fulk Nerra's Strongholds, dans : *Technology and Culture 20*, 1979, p.545-547.

stylistiques beaucoup plus élaborés que celle du Pallet ![29] Ainsi le corpus de la tour du Pallet semble relativement « archaïque » ou « rustique »[30].

Si l'on compare le donjon du Pallet avec les autres structures des tours rectangulaires de l'Ouest français, repertoriés par A. Châtelain, on arrive à une autre et étonnante conclusion : ce devait être un bâtiment extraordinairement grand et massif ! Ses dimensions de base sont beaucoup plus grandes que celles des donjons les plus impressionnants qu'offre l'Ouest de la France. Comparons, par exemple, les dimensions moyennes des tours de Loches ou de Montbazon :

- Le Pallet : dimensions extérieures 19,60 m x 19,90 m, dimensions intérieures 12,7 m x 12,6 m, épaisseur de paroi : 3,6 m,
- Loches : dimensions extérieures 25,3 m x 15,4 m, dimensions intérieures 19,7 m x 7,8 m, épaisseur de paroi : 2 - 2,8 m,
- Montbazon : dimensions extérieures 19,6 m x 13,7 m, dimensions intérieures 15,2 m x 9,3 m, épaisseur de paroi : 2 - 2,4 m.

Considérant que ces derniers « donjons vitrines » de l'Anjou voisin ont une hauteur approximative de 37 m (Loches) et 28 m (Montbazon), vous aurez une idée approximative de la hauteur que pouvait avoir la tour du Pallet !

Dans la liste des 108 tours carrées de château, il n'y en a en fait que quatre qui dépassent les dimensions de la tour du Pallet. Surtout au nord de la Loire, elles se situent pour la plupart à la frontière avec la Normandie, voire à l'intérieur même de la Normandie, dans une zone majeure de conflit du Moyen-Âge, ce qui a pu contribuer à leur blindage particulier :

- Beaumont-sur-Sarthe, département de la Sarthe : dimensions extérieures 33 x 20 m, épaisseur de paroi 2,5 - 3,3 m,
- Brionne, Dép. Eure : dimensions extérieures 20 x 19,7 m, épaisseur de paroi 4 m,
- Caen, Dép. Calvados : dimensions extérieures 27 x 25 m, épaisseur de paroi 4,3 m,
- Domfront, Dép. Orne : dimensions extérieures 26,3 x 22,5 m, épaisseur de paroi 3 m,
- Falaise, Dép. Calvados : dimensions extérieures 26,6 x 22,8 m, épaisseur de paroi 3,2 m,
- Senlis, Dép. Oise : dimensions extérieures 21,5 x 17,5 m, épaisseur de paroi 4,5 m.

En revanche, au sud de la Loire, par exemple en Anjou et dans les régions limitrophes, où dans la seule première moitié du XI^{e} siècle sous Foulques Nerra, plus de trente nouvelles tours défensives ont été construites, dont les tours de Loches et Montbazon, il n'y a pas un bâtiment qui s'approche de la tour du Pallet en termes d'espace clos et de masse murale ! Avant que la preuve du contraire n'ait été apportée, il est juste de dire que Le Pallet avait autrefois la plus grande tour carrée romane de France au sud de la Loire !

A l'issue de cette réflexion, on ne peut s'empêcher d'être frappé par une autre impression : le donjon du Pallet est peut-être non seulement la plus grande, mais aussi la plus ancienne tour carrée romane au sud de la Loire ! Cette hypothèse mérite d'être approfondie.

Terminons par quelques remarques fondamentales sur la fonction d'une tour : en tout état de cause, un donjon possédait un énorme potentiel militaire, car - occupé par une garnison de chevaliers - il était le pivot de la défense locale en cas d'invasion hostile. La défense réussie d'un oppidum contre un

---

[29] Voir par exemple : E. Impey, E. Lorans : Le donjon de Langeais (Indre-et-Loire) et son environnement, Étude historique et archéologique, dans : *Deux donjons construits autour de l'an mille : Langeais et Loches, Bulletin Monumental*, vol. 156-1, 1998. Ou : B. Bachrach : The Cost of Castle Building, The case of the tower at Langeais, 992-994, dans : *The Medieval castle, Romance and reality*, Dubuque, Iowa, 1984, p.46-62.

[30] Bien sûr, je ne veux pas utiliser les termes non scientifiques « archaïque » ou « rustique » pour parler d'une classification architecturale prématurée. D'autant plus qu'il ne reste que les murs de fondation du bâtiment et qu'il n'est pas possible de tirer des conclusions hâtives sur les étages supérieurs. « Archaïque » ne se réfère pas ici à l'histoire générale, mais à la chronologie des constructions de tour, et signifie « très tôt », ou pré- ou proto-romane, et « rustique » marque le contraste avec « *urbain* », c'est-à-dire raffiné et artificiel.

envahisseur, à son tour, avait des conséquences considérables pour l'ensemble de la défense d'un territoire à grande échelle. En Bretagne et dans les provinces voisines, en particulier, après les dégâts dévastateurs de l'invasion des Normands, on s'était rendu compte qu'une place forte était la plus apte à offrir une protection contre de futures attaques. De plus, le fonctionnement d'un oppidum défendable présentait des avantages économiques considérables par rapport au maintien de grandes armées permanentes[31]. D'après ce qui précède, il est totalement exclu qu'une telle construction soit le fruit du plaisir et des caprices d'un noble local, comme ce fut peut-être le cas par la suite, au moment du féodalisme tardif. Bien plus encore, il faut laisser au domaine des fables qu'un donjon médiéval était une *« forteresse légère »*. L'érection d'une tour du calibre de celle du Pallet n'a été ni une affaire de quelques jours, ni une entreprise à peu de frais[32].

Ce ne fut pas seulement le travail fastidieux nécessaire de la population locale, mais aussi des investissements qui étaient au-delà des possibilités d'une famille noble locale. Lorsque les donjons ont été établis dans le comté d'Anjou sous le règne de Foulques Nerra, l'apport de fonds du trésor du comte et le consentement exprès du souverain sont presque systématiquement démontrables. Le fait que certains oppida et donjons du sud de la Bretagne et de l'Anjou soient passés en propriété privée après leur construction et qu'ils puissent ensuite être hérités librement au sein d'une famille ne change rien à la participation quasi-obligatoire d'une direction politique[33].

Il ne s'agit donc pas seulement d'identifier l'époque d'origine du donjon du Pallet en tant que tel, mais surtout de répondre à la question de savoir qui étaient ses « pères politiques ». Autrement dit : de quelle tête pensante est issu le modèle de cette forteresse ? Et comment et dans quelles circonstances le projet a-t-il été mis en œuvre ?

---

[31] Sur la fonction des donjons et oppidae dans l'" in-depth-defense" de l'Anjou, voir les travaux fondamentaux du chercheur américain B. Bachrach : The Angevin Strategy of Castle Building in the Reign of Foulques Nerra (987-1040), dans : *The American historical review,* vol.88 31, 1983, p.533-560. Ou : Fortifications and military tactics : Fulk Nerra's Strongholds, dans : *Technology and Culture* 20, 1979 ; pour en savoir plus sur la valeur fondamentale de ces publications pour la présente étude, voir la deuxième partie du présent document.

[32] Malheureusement, le travail de M. Deyres a grandement contribué à cet égard à la formation de stéréotypes : « les châteaux de Foulques Nerra, cependant, n'étaient que des fortins opérationnels. Conçus pour les nécessités d'une campagne guerrière - par exemple, celle qui, dans un premier temps, a consisté à investir la ville de Tours - ils n'étaient que des forteresses légères et présentaient l'avantage d'un commandement très souple. Une faible garnison suffisait à leur défense : c'est ainsi que Foulques Nerra se contentait de les confier à un simple gardien, tels Renaud I à Château-Gontier et Hamelin à Langeais. Leur construction devait être très rapide. Elle coûtait peu au comte et il n'hésitait pas, pour les besoins d'un traité avantageux, d'en promettre la destruction, ce qu'il n'eût pas fait à la légère si la forteresse avait exigé, pour sa construction, de gros sacrifices... » M. Deyres : Les châteaux de Foulques Nerra, dans : *Bulletin monumental,* vol.132, Paris, 1974, p.7-28.

[33] Les oppida de Machecoul et de Pornic, par exemple, étaient la propriété personnelle du seigneur Gestin II de Retz : « *in tota terra mea mea excepto oppido meo Machecollo...oppidum <u>mei</u> Porsniti...* ». Voir la charte 184 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e^ et XII^e^ siècles)*, Angers, 1997, vol.1, p.190. Et aussi : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 vol., Paris, 1707, vol.2, pp.174, 198. Dans l'Anjou de Foulques Nerra, Robert le Diable possédait la forteresse de Montrésor en propriété, puisqu'elle ne venait pas de la possession du comte d'Anjou, mais avait appartenu au trésor de la cathédrale d'Angers : *« Rogerius iste oppidum, quod Mons Thesauri dicitur, quia de thesauro beati Mauricii erat, ut su proprium possidebat... ».* Un fils de Hugues de Sainte-Maure épousa une certaine Quasimota qui avait hérité de son père l'oppidum de La Haye. « *…primogenitus duxit uxorem Quasimotam, cui jure hereditario oppidum Haie et viceconsulatus Turonis contingebat ...* » D'après ce texte, la prérogative sur un oppidum pourrait même être héritée par des femmes. Voir Gesta Ambaziensium dominorum, dans : L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.82, 106.

Le constat documentaire

Cherchons d'abord dans les archives du pays. Aussi méticuleuse que soit la recherche, le résultat donne à réfléchir. Parce qu'avec la structure du bâtiment existant au Pallet, la situation à son origine est très disparate. L'histoire officielle de la France et les annales du duché de Bretagne et des comtés d'Anjou et de Poitou sont complètement silencieuses sur Le Pallet. Seule une douzaine de textes sources proviennent de la période potentielle d'origine du donjon et sont remis en question pour une analyse. En aucun cas ils ne reflètent un rôle politique prépondérant du lieu. Cependant, si elles doivent être examinées plus en détail dans ce qui suit, c'est principalement parce qu'il y a certains indices permettant d'en déduire la date du donjon. Ce qui suit n'est d'abord que la quintessence de notre recherche ; dans leur contexte historique actuel, les sources sont présentées et interprétées plus en détail dans la seconde partie de ce travail. Les textes originaux en latin se trouvent eux-mêmes à la fin.

- Quelques documents de la fin du XI[e] siècle, dont une petite partie seulement provient des archives du comté de Nantes, thématisent un certain *Daniel de Palatio*. C'est le premier représentant d'un certain nombre de personnes qui peuvent être associées au Pallet. En raison de ses possessions et de ses droits, que l'on peut voir dans les documents, on peut supposer qu'il régnait sur le village du Pallet. Même si les dates exactes de la vie ne peuvent être déduites des documents, on peut raisonnablement supposer que *Daniel de Palatio* a vécu dans la seconde moitié du XI[e] siècle et a terminé sa vie vers 1100.

- Les documents sur *Daniel de Palatio* n'impliquent pas ce que l'historien local P. de Berthou supposait autrefois, à savoir qu'il était le constructeur de la tour du Pallet. Déjà L. Maître, archiviste en chef de Loire-Inférieure vers 1900, avait été plutôt réservé dans ses essais quant à des conclusions si hâtives, de même que J. B. Ogée[34] dans son *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* de 1778, 120 ans auparavant.

- Bien que *Daniel de Palatio* apparaisse dans un document comme partisan du comte de Nantes, il a signé plusieurs fois comme témoin dans le comté voisin d'Anjou. Il s'agit principalement de dons au monastère Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers, associé à la cathédrale d'Angers et propriétaire de vastes propriétés dans le *Pays de Mauges,* c'est-à-dire dans la province au sud-ouest d'Angers, qui s'ajoute au comté d'Anjou du comte Geoffroy Grisegonelle, 960-987. Ces documents se trouvent dans le cartulaire du monastère qui a fait l'objet d'une révision critique[35].

- Il vaut la peine d'examiner de plus près deux actes dans lesquels *Daniel* figure en deuxième position dans la liste des témoins aux côtés du grand vassal angevin *Girois II de Beaupréau.* Tout d'abord, il s'agit du transfert des biens et des droits d'un chevalier nommé Tescelin du Grand-Montrevault à Saint-Serge. Dans le second cas, un certain Hubert agit comme donneur, mais le texte fait référence à Tescelin. Heureusement, d'autres actes de Saint-Serge font savoir qu'il ne s'agissait pas de dons au sens propre du terme, mais plutôt de réparations pour réparer les injustices passées. Car tout ce qui était retourné dans le testament de l'époque avait été illégalement prélevé du fonds de Saint-Serge et de Saint-Bach par le comte angevin Foulques Nerra peu après 1000 et distribué à ses vassaux dans les Mauges. Le domaine provient à l'origine du domaine familial du magnat *Renaud de Thorigné*, qui possédait de vastes domaines dans les Mauges avant le début du millénaire. Que *Daniel de Palatio* soit apparu dans le don de Tescelin avait sa raison particulière. Son consentement était probablement requis par la loi parce que le don était lié à ses propres biens à Villeneuve-Le Fief-Sauvin, dans les Mauges. D'ailleurs, *Daniel de Palatio* plus tard, comme le montre un troisième document, a aussi personnellement rendu une propriété au couvent de Saint-Serge,

[34] Ingénieur géographe de premier plan de la province de Bretagne au XVIII[e] siècle.

[35] Y. Chauvin : *Premier et second livres des Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI[e] et XII[e] siècles)*, 2 vol., Angers, 1997.

comme expiation pour une injustice commise. Cela donne à penser que lui aussi avait bénéficié d'une appropriation illégale antérieure.

A ce stade, je m'abstiendrai de décrire en détail les relations complexes entre les fiefs, car cela se fera sous une forme plus compréhensible et en suivant la séquence chronologique de la seconde partie de ce travail[36]. Pour l'instant, il suffit de relever que tous les dons mentionnés font référence à une date de spoliation qui doit être fixée avant l'an 1000. Si le seigneur Girois II de Beaupréau ainsi que le seigneur du Pallet, à une trentaine de kilomètres de distance, apparaissent ensemble et dans le même ordre comme témoins dans les documents, ce n'est pas un hasard, mais cela confirme la conclusion que leur arbre généalogique remonte à au moins cent ans.

- Un autre document prouve que *Daniel de Palatio* était également dans une dépendance de vassalité vis-à-vis du château de Champtoceaux sur le cours inférieur de la Loire, à environ 25 km en amont de Nantes. Cette forteresse était alors aux mains d'un certain *Roger III du Petit-Montrevault*. Lorsqu'à la fin de sa vie, Daniel fit don d'une partie de ses droits de navigation sur la Loire au monastère de Marmoutier, il dut accepter qu'il soit son *Senior,* c'est-à-dire son suzerain.

Ce qui est frappant dans tous ces documents, c'est que si, selon l'historiographie établie à la fin du XII[e] siècle, Le Pallet peut être attribué au duché de Bretagne, ses liens étroits avec la noblesse angevine, comme en témoigne le cartulaire de Saint-Serge, suggèrent une tradition angevine préexistante de la maison du Pallet !

L'image esquissée ici, en soi très hétérogène et nécessitant des explications, devient encore plus confuse lorsque l'on procède à un examen plus approfondi des dossiers. Regardons d'abord tous les noms propres qui nous ont été connus sous le nom de Le Pallet à travers les documents des XI[e] et XII[e] siècles. Au moins depuis les travaux pionniers de K. F. Werner et G. Tellenbach[37], il est généralement admis chez les biographes du Moyen-Âge français que dans les familles et dynasties aristocratiques respectives les noms propres masculins reviennent comme noms principaux en constante régularité. Quels noms apprend-on des actes du Pallet ?

- Dans la première moitié du XII[e] siècle, en plus de *Daniel* précité, un *Herveus de Palatio*, également connu sous le nom de *Dominus,* a été retrouvé dans un seul document de Saint-Serge dans la première moitié du XII[e] siècle, ce qui prouve qu'il est un grand seigneur et détenteur de ban. Un autre membre de la Maison du Pallet, *Mein de Palatio,* signe en 1138 un autre document pour Saint-Serge. En résumé, ces noms pointent au-delà de la rive nord de la Loire vers le Nord Bretagne, avec l'expression « *Mein* » représentant la variante celto-bretonne de l'ancien nom franc *Maino.* Surtout le nom biblique *Daniel* jouit d'une grande popularité dans le nord de la Bretagne : on le retrouve régulièrement dans la documentation du nord de la Bretagne, même en Bretagne, et il prend souvent le caractère d'un grand nom[38]. Il en va de même pour le nom *Herveus*, qui vient d'un ermite breton canonisé au VI[e] siècle. Il est particulièrement fréquent dans le pays rennais, mais s'est également répandu dans le Nantais à partir de 1003,

---

[36] Voir le chapitre ci-dessous : La restauration des anciens droits de Saint-Serge et Saint-Bach.

[37] Voir par exemple K.F. Werner : Untersuchungen zur Frühzeit des französischen Fürstentums [Etudes sur la première période de la souveraineté française], dans : *Die Welt als Geschichte* [Le monde comme une histoire] *n°18*, 1958, p. 267-268, et G. Tellenbach : Zur Erforschung des hochmittelalterlichen Adels (9.-12. Jahrhundert) [Pour l'étude de la haute noblesse médiévale (IX[e]-XII[e] siècle)], dans : XXI[e] Congrès international des sciences historiques, Vienne, 1965, vol.1, p.318-336.

[38] Hervé compte parmi les saints ermites de Bretagne. Ce Gallois aveugle, mort en ermite en 575 et enterré à Lanhouarneau, est crédité de la fondation de plusieurs monastères dans le Léon et en Cornouaille. Il fut particulièrement vénéré à Nantes après que le comte Geoffroy de Rennes, fils de Conan I[er], donna ses reliques à la cathédrale de Nantes en 1003, où elles furent conservées dans un sanctuaire en argent jusqu'à la Révolution française. R. Hogan suit le point de vue de K. F. Werner et considère Herveus comme le nom principal du clan des Renauds, qui jouera un rôle particulier dans ce travail. Voir R. Hogan : The Renaudi of Angers, 'New Men' or Descendants of Carolingian Nobiles, dans : *Medieval Prosopography*, 2.1, 1981, p.41. Herveus est aussi un nom important des seigneurs de Martigné, qui dépendaient du vicomte Josselin de Rennes, mais avaient également réclamé la possession épiscopale de Nantes : Herveus de Martiniaco. Il y avait peut-être une relation avec l'archidiacre Alveus ou Herveus de Nantes. Sous Geoffroy Martel, ces seigneurs reçurent le pouvoir de la forteresse frontalière de Pouancé. Voir J-C. Meuret : *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne*, Laval 1993, p. 298-299 ; comme dans la famille de Josselin de Rennes, le nom Gautier est aussi fréquent dans cette famille. Voir aussi Chapitre : Mgr Gautier, évêque de Nantes et le parti de Rennes.

lorsque les reliques du saint homme avaient été recueillies à la cathédrale de Nantes[39]. Aucun autre nom d'homme du Pallet n'est malheureusement mentionné dans les actes de noblesse ; mais pour finir nous avons toujours le soupçon que les seigneurs du Pallet avaient leurs racines généalogiques dans le nord de la Bretagne, indépendamment de leur intégration par allégeance à l'Anjou.

- Cette impression trouve un certain écho dans un tout autre document du XII[e] siècle, provenant d'un couvent situé à plus de 400 km de là, dans la Champagne sèche. C'est le livre latin des morts du monastère du Paraclet[40]. Vers 1129, le philosophe Pierre Abélard, originaire du Pallet et mentionné au début de cet article, avait fondé avec son ancienne amante Héloïse un couvent de religieuses sur le site de son ancienne école, sur la rivière Ardusson, qui existera jusqu'à la Révolution française. Pour plus de détails, voir la documentation pertinente sur Pierre Abélard et Heloïse. C'est à l'instigation d'Héloïse, qui dirigeait le couvent du Paraclet en tant qu'abbesse, que les membres défunts de la famille de son mari Abélard - sa mère, quelques frères et sœurs et même deux nièces, tous venus du Pallet - furent inscrits dans le Livre des Morts du couvent avec nom et date du décès[41]. Comme ces noms sont tous différents de ceux mentionnés ci-dessus sans exception, il n'est pas possible de prouver que la famille d'Abélard était directement liée au manoir du Pallet.

- En fait, selon la chronique de Richard de Poitiers, le père d'Abélard, qui a probablement été déterminant pour le nom de ses enfants, venait du sud du pays, et il était un *miles* et non un châtelain. La mère d'Abélard, Lucie, serait d'origine bretonne selon la même source[42]. Cette chronique est tout à fait digne de confiance lorsque l'on considère que le chroniqueur a peut-être personnellement rencontré Abélard à Cluny en tant que moine clunisien.

- Il est particulièrement remarquable que deux couvents de Rennes et des environs aient été honorés dans le livre des morts du Paraclet. Il s'agit du couvent Saint-Sulpice-la-Forêt des religieuses du mouvement réformateur de Robert d'Arbrissel et d'un couvent d'hommes non nommément mentionné. On ne sait pas dans quelles circonstances ces communautés de prière se sont réunies pour former le monastère éloigné du Paraclet ; elles étaient inhabituelles, car ce sont généralement des membres du couvent voisin qui se trouvaient dans les livres des morts. Il est donc très probable que les liens avec la famille d'Abélard aient été décisifs. A cette époque, il était de coutume d'entrer dans un couvent de son pays natal à l'occasion d'une mort imminente pour être enterré dans la couche arable, si l'on peut dire. Comme deux liens avec les couvents de Rennes sont consignés dans le Livre des Morts du Paraclet, on peut en conclure provisoirement que la famille d'Abélard venait au moins du côté de sa mère de la région de Rennes. Il est intéressant de noter que *Mein de Palatio,* mentionné dans les actes de noblesse, a aussi été témoin de la communauté de Saint-Sulpice. Non seulement cette circonstance témoigne du fait que, malgré les différences de nom, il y avait des liens connexes entre la famille d'Abélard et les seigneurs du Pallet, mais aussi quelques autres indications qui sont discutées ci-dessous.

- Si Lucie, la mère d'Abélard, était vraiment bretonne, il serait compréhensible que son fils Pierre ait eu l'étrange surnom de six syllabes « Ab-a-e-lar-dus ». Il est possible que la racine de la langue celtique bretonne *« mab-aillt »* ou « *ab-aillt* » qui signifie « fils de vassal » soit trouvée ici, ce qui correspondrait bien à la situation d'Abélard[43].

---

[39] Les extraits concernant les familles Abélard et Le Pallet se trouvent en annexe, plus de détails dans le chapitre : Pierre Abélard - la naissance d'un génie médiéval.

[40] Les extraits relatifs à la famille d'Abélard et du Pallet se trouvent en annexe, pour plus de détails, voir le chapitre : Abélard - la naissance d'un génie médiéval.

[41] On trouvera des renseignements détaillés dans la deuxième partie du présent ouvrage.

[42] Voir annexe. Richard de Poitiers avait probablement rencontré personnellement Pierre Abélard, avec qui il partageait des intérêts communs, lors de son séjour à Cluny en 1141/1142. L'information qu'il a donnée était donc de première main. Le fait que le nom de jeune fille Lucia soit originaire de Bretagne peut aussi être vu dans une famille éloignée : Fulcher le Riche de Vendôme avait une fille qui était mariée à un certain Ingelbald Brito. Sa fille s'appelait Lucie, sœur de l'abbé Vulgrin de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers. Voir S. Fanning: A Bishop and his World before the Gregorian Reform: Hubert of Angers, 1006-1047, dans : *Transactions of the American Philosophical Society*, vol.78, Part 1, Philadelphie 1988, p.25.

[43] Seuls trois personnages historiques portant ce nom sont connus. Voir : W. Robl : Das Rätsel eines Namens [L'énigme d'un nom], document en ligne sur http://www.robl.de. Et aussi : C. Mews : In search of a name and its significance, dans : *Traditio 44*, 1988, p.171-200 ; plus d'informations sur le nom Mab-Aillt dans la deuxième partie de cet article.

Après cette excursion dans la liste des noms, il n'y a pas de doute : les familles dirigeantes du Pallet, généalogiquement parlant, avaient leurs racines en partie dans le nord de la Bretagne, avec des liens particuliers avec le Rennais !

Deux autres particularités méritent notre attention :

- Dans une pancarte du roi Louis VI de France de 1123, dont le texte complet est reproduit en référence, un certain nombre de villages, de propriétés et de droits perdus ont été confirmés comme appartenant à l'évêque par intérim Briccius de Nantes. Étonnamment, le monastère de Vertou, situé entre Nantes et Le Pallet, ainsi que le bourg du Pallet, font également partie de la liste, ce qui est surprenant. J.-P. Brunterc'h a prouvé de manière convaincante dans une étude que ce document original n'est pas seulement véridique, mais qu'il reflète en fait la possession du diocèse de Nantes avant 936, c'est-à-dire après la reconquête de la Bretagne par le duc Alain Barbetorte[44]. Cette propriété de la cathédrale de Nantes remonte en partie à la période mérovingienne. Historiquement, la revendication de l'évêque nantais sur Vertou est bien fondée ; après tout, le couvent a été fondé au VI^e^ siècle par l'archidiacre Martin pour le compte de l'évêché de Mgr Félix de Nantes. Mais comment la revendication du Pallet s'est-elle réalisée ? Selon la pancarte de 1123, le seigneur du Pallet aurait dû être un partisan de l'évêque de Nantes, ce qui n'est en aucun cas soutenu par les sources citées ci-dessus. Au contraire, si *Daniel de Palatio* était un *Fidelis* du comte de Nantes, ce qui au moins est exprimé dans un document, il s'opposait à l'évêque local, qui traditionnellement rivalisait avec le comte de Nantes pour le pouvoir. Il faut donc plus d'explications !

- Enfin, un document du duc Conan III indique clairement que les propriétés de la seigneurie du Pallet vers 1125 n'étaient nullement une structure homogène sous le contrôle exclusif de la châtellenie, mais qu'une partie des propriétés louées à des locataires individuels était soumise au couvent de Vertou. Il avait été refondé au X^e^ siècle par le couvent poitevin de Saint-Jouin-de-Marnes sous la direction du vicomte d'Angers, Renaud de Thorigné, et exploitait un prieuré au Pallet depuis un temps indéterminé.

Il s'agit d'un mélange confus et apparemment incohérent d'informations qui a été présenté jusqu'à présent. Dans certains cas, il n'y a guère plus qu'une vague présomption. Et pourtant, ces informations nous ont servi à réduire la date de fondation du Pallet. S'il est possible d'identifier une constellation politique dans laquelle toutes les informations peuvent être classées sans contradiction, il devrait également être possible de délimiter l'époque où Le Pallet a été fondé. Examinons à nouveau la double triade de conditions qui, à première vue, semblent constituer des motifs d'exclusion mutuelle, et posons-nous quelques questions :

- Quand et dans quelles circonstances Le Pallet a-t-il pu combiner la fonction d'un important poste militaire avec le fait qu'il était à la fois propriété de l'église de la cathédrale de Nantes et partie d'un monastère poitevin ?

- Comment la domination du Pallet pouvait-elle s'ancrer dans le comté de Nantes, alors que ses maîtres avaient des liens féodaux et politiques avec l'Anjou voisin (et surtout hostile au comté de Nantes) et, de plus, avaient leurs racines généalogiques en Bretagne Nord, avec une certaine probabilité dans le Rennais ?

Cette situation complexe m'a permis d'analyser la situation politique dans les trois zones d'influence politique de l'Anjou, du Poitou et du Nantais, ce dernier faisant partie de la Bretagne. La seule supposition sur laquelle je me suis appuyé sans pouvoir le prouver proprement dit était qu'il n'y avait pas eu de rupture dynastique entre les premiers seigneurs du Pallet et les châtelains connus à partir de la fin du XI^e^ / début du XII^e^ siècle. Bien que cela ne soit pas impossible, c'était néanmoins peu probable. Par ailleurs, une piste brûlante avait déjà émergé de certains documents. Elle nous renvoyait avant l'an 1000 !

---

[44] P. Brunterc'h : Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049, dans : *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, vol.61, 1984.

Une hypothèse de datation

Si l'on parcourt les œuvres historiques de l'Occident français et que l'on remonte l'horloge du temps, il n'y a pas une seule constellation politique au XII[e] siècle qui aurait fourni les explications nécessaires à la fondation de l'Oppidum du Pallet et aurait suffisamment résolu les contradictions évoquées.

Dans la seconde moitié du XI[e] siècle, sous le règne de la Maison de Cornouaille, la région du Pallet, par exemple, appartenait clairement au duché de Bretagne, et il est peu probable qu'à cette époque le châtelain du Pallet ait féodalisé des propriétés dans le comté voisin d'Anjou[45].

Dans la première moitié du XI[e] siècle, le comté de Nantes a été très souvent touché par des conflits intra-bretons. Dans l'ensemble, le comte et l'évêque de Nantes étaient si faibles politiquement qu'ils ont dû former des coalitions changeantes pour assurer leur pouvoir. Une forteresse au Pallet sous leur égide, par exemple dans le cadre d'une stratégie offensive contre l'Anjou ou le Poitou, est peu plausible. Après les raids normands et les batailles de Conquereuil en 982 et 992, Nantes elle-même avait été ramenée à un état de défense tel qu'elle ne pouvait être conquise que par une attaque combinée par mer et sur terre, c'est-à-dire sur la Loire et le nord du Nantais. La construction d'une forteresse au Pallet, dans l'Outre-Loire près de Nantes, n'aurait guère eu de sens stratégique. De plus, il semble presque impossible que les comtes de Nantes aient occupé Le Pallet avec une famille du Rennais ou du *Pays Gallo* en Bretagne : après tout, le comte de Rennes était un ennemi qui menaçait constamment la ville. Et comment une intrusion sournoise en Anjou se serait-elle expliquée à cette époque ? Foulques Nerra, comte d'Anjou entre 987 et 1040, avait temporairement pris le pouvoir à Nantes après 992, mais une forteresse avancée à l'ouest des Mauges n'est documentée que pour sa période tardive de règne, à savoir en 1027, quand il fit construire une tour à Montfaucon contre les ennemis de Thouars.

Stratégiquement, ce bâtiment à seulement 16 km du Pallet aurait été superflu si Foulques avait érigé l'oppidum du Pallet ou s'il avait été en sa possession. Par ailleurs, la ligne de démarcation Ouest vers l'Anjou, où Foulques Nerra avait construit un réseau sophistiqué de bases pendant de nombreuses années[46], était située à environ 30 km à l'est du Pallet, près des fortifications de la vallée de l'Èvre. Elle fut déplacée de Saint-Florent-le-Vieil via Grand- et Petit-Montrevault, Beaupréau et Chemillé jusqu'à Vihiers et Maulévrier. Un ouvrage avancé unique comme Le Pallet n'a aucun sens dans ce schéma. De plus, Foulques Nerra, qui considérait les comtes de Rennes comme des ennemis constants de sa politique étrangère, n'a pas, à une seule exception insignifiante[47], installé de Bretons dans ses châteaux, encore moins des nobles rennais.

C'était d'autant plus vrai à la frontière avec la Bretagne, où un changement de parti aurait facilement été possible pour un châtelain breton. La deuxième partie de cet ouvrage fournit des preuves détaillées de tous ces phénomènes.

Il faut donc remonter beaucoup plus loin, à l'époque du comte Geoffroy Grisegonelle, si l'on veut rendre plausible la fondation de l'oppidum du Pallet. Le père de Foulques Nerra était comte d'Anjou entre 960 et 987. Jusqu'en 977, le comte angevin entretenait des relations très amicales avec la Maison de Blois, qui comptait parmi ses vassaux les comtes de Rennes. Les contacts avec la Haute Bretagne, d'où les seigneurs du Pallet ont probablement été recrutés, étaient d'autant meilleurs. L'alliance du comte avec l'un des hommes les plus puissants de l'Occident, Renaud de Thorigné, mentionné plus haut, fut beaucoup plus significative.

---

45 Le comte Geoffroy Martel prit brièvement le contrôle de Nantes et des environs vers 1057, mais aucun seigneur du Pallet n'apparaît dans sa mouvance, comme nous le confirmerons dans la seconde partie de l'ouvrage.

46 Elle lui a permis de défendre son pays en profondeur et d'élargir constamment sa sphère de pouvoir. Voir au mieux les descriptions détaillées de B. Bachrach, qui ont été d'une utilité exceptionnelle pour le présent travail. Par exemple : B. Bachrach : *Foulques Nerra, The neo-roman consul, 987-1040*, Berkeley, Los Angeles, Londres 1993 ; ou : B. Bachrach : The Angevin Strategy of Castle Building in the Reign of Foulques Nerra (987-1040), dans : *The American historical review*, vol.88, 1983, p.533-560.

47 Le seul Breton connu à avoir reçu un fief de Foulques Nerra, celui de Champtocé, était un Eon, fils de Mélanius, originaire de Bretagne. Il était le troisième de cinq hommes qui se sont succédé à Champtocé sous Foulques Nerra. Le seigneur de Champtocé était à l'origine un certain Odricus Silvaticus qui a tenu le *Fevum* de Foulques pendant presque 20 ans avant de le perdre pour infidélité. Voir : *Cartulaire de la Trinité par Vendôme*, chartes n[os] 66 et 67.

Cet homme puissant possédait une grande partie du *Pays des Mauges* en tant que possession allodiale, ce qui faisait de lui un partenaire précieux pour le comte d'Anjou. Après avoir nommé Renaud vicomte d'Angers et l'avoir investi d'un certain nombre de châteaux importants, le comte, en concertation avec lui, favorise la colonisation et le développement politique du *Pays des Mauges* en faveur de l'Anjou.

C'est ainsi qu'ont été fondées les seigneuries du Petit-Montrevault et de Beaupréau, qui devinrent plus tard étroitement associés à la châtellenie du Pallet. Il est intéressant de noter que le comte Geoffroy recrutait des familles rennaises pour ce concept de développement.

C'est ainsi qu'il installa les descendants des vicomtes de Rennes - Messires Eon et Josselin de Rennes – dans le fief de Beaupréau. Le fait qu'il a très probablement procédé de la même façon avec l'occupation du Petit-Montrevault sera expliqué en détail dans la deuxième partie.

Le comte Geoffroy avait un fort intérêt politique à occuper le sud du Nantais. Les provinces d'Herbauges, de Tiffauges et des Mauges avaient appartenu en totalité à son père et n'étaient revenues aux comtes de Nantes qu'entre-temps. Lorsqu'il fut placé sous le contrôle de Geoffroy Grisegonelle après la première bataille de Conquereuil en 982, l'accès à l'ancienne possession était à nouveau possible. Il est donc concevable que le comte angevin ait investi dans une forteresse sur la Sèvre, au Pallet, comme base et menace constante pour le comte sécessionniste de Nantes. Il était extrêmement opportun de rétrocéder la seigneurie du Pallet au profit d'une famille aristocratique du comté de Rennes, car cela augmentait encore la pression sur les comtes de Nantes.

Presque en même temps que la colonisation des Mauges, le vicomte Renaud de Thorigné avait repris l'administration du couvent de Saint-Jouin-de-Marnes, où les moines du monastère de Vertou avaient fui après leur expulsion par les Normands. Sous la direction et la protection de Renaud, vers 980, le rétablissement du couvent de Vertou à mi-chemin entre Le Pallet et Nantes fut organisé à partir de l'Anjou/Poitou. Celui-ci était orphelin et seulement formellement subordonné à l'évêque de Nantes. La tour du Pallet, si elle fut fondée en même temps, offrait pour cette fondation monastique et politique la protection militaire nécessaire. Cela explique aussi pourquoi le prieuré Saint-Étienne, qui appartenait à Saint-Jouin et à Vertou, existait au Pallet depuis des temps anciens. Renaud de Thorigné était également détenteur d'une partie des biens des futurs seigneurs du Pallet. Et n'était-ce pas avec ce double projet Le Pallet/Vertou que les anciens droits de l'évêque de Nantes avaient aussi été usurpés, comme le prétend la Pancarte du roi Louis VI en 1123 ?

Si l'on considère ces conclusions, alors toutes les contradictions et incohérences identifiées se dissolvent avec bonheur. Un oppidum au Pallet comme sous-projet de la politique expansive du comte Geoffroy Grisegonelle est non seulement concevable, mais aussi parfaitement plausible.

Si le donjon du Pallet a été fondé dans les années 80 du X^{e} siècle, la façon dont il a été construit peut également être expliquée de manière simple. En tant que structure relativement massive, elle représente pour ainsi dire le prototype et l'ancêtre des donjons angevins de Foulques Nerra, qui, pour autant qu'ils soient encore identifiables aujourd'hui, sont tous caractérisés par une technique de construction raffinée, par l'utilisation de contreforts et par une épaisseur de parois plus réduite.

Finalement, la charge de la preuve que le donjon du Pallet n'est pas une construction bretonne mais une construction angevine et qu'il a manifestement plus de 1000 ans pèse lourd. Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou entre 960 et 987, et Renaud de Thorigné, vicomte d'Angers à la même époque, peuvent être considérés comme ses pères politiques !

Dans cette perspective, cependant, les concepts scientifiques établis sont remis en question à deux égards :

- D'une part, la tour de Langeais perd son aura de plus ancien donjon de pierre de France. La tour du Pallet a été construite une dizaine d'années plus tôt et peut donc être considérée comme le plus ancien donjon carré roman de l'Ouest français.

- Si cette tour était située sur le territoire angevin avant l'an 1000, non seulement les ouvrages historiques communs sur l'histoire de l'Anjou et de la Bretagne doivent être revisités de manière importante, mais aussi toutes les cartes historiques de la région doivent être redessinées : la seigneurie du Pallet faisait partie de la domination angevine ! Ainsi, un débat qui s'est relâché il y a des années sur la politique des comtes d'Anjou et les témoignages architecturaux de leurs bâtiments prend un nouvel élan.

Néanmoins, je n'aurais pas osé écrire une hypothèse de datation sur la base de telles considérations théoriques si le hasard n'avait pas apporté d'autres preuves, indépendamment de tous les arguments précédents, que la datation à la période mentionnée, avant l'an 1000, est correcte.

Les indices matériels

Au cours de l'été 2003, G. Demangeau de l'*Association Culturelle Pierre Abélard* au Pallet, a réalisé un échantillonnage de mortier et de pierre à partir de la maçonnerie du donjon et l'a donné au *Centre de datation par le radiocarbone* de l'Université de Lyon pour analyse. La méthode au radiocarbone est utilisée pour déterminer l'âge de la matière organique au moment de sa mort cellulaire. Dans le cas présent, on a enquêté sur certains éclats de charbon de bois contenus dans le mortier, qui s'étaient accumulés pendant la production de chaux vive au moment de la construction du donjon et qui étaient presque entrés dans le mortier comme impuretés. Il est possible de déterminer avec la méthode radiocarbone la date approximative de la mort des arbres correspondants. Comme la combustion de la chaux médiévale nécessitait du bois à haut pouvoir calorifique pour produire la chaleur nécessaire, ils n'étaient généralement pas abattus plus de trois ans avant leur combustion[48]. Ainsi, la datation du charbon de bois avec une déviation maximale d'environ trois ans est très proche du moment de l'origine du mortier et donc de la construction de la structure elle-même. L'intervalle de temps calculé à partir de l'activité de décomposition du ^{14}C organique naturel du matériau mort se situe initialement dans une amplitude de dispersion relativement large. Toutefois, la dendrochronologie permet d'effectuer un étalonnage, ce qui permet des indications de temps beaucoup plus précises. Pour les régions à climat atlantique, des séries de données de calibrage suffisantes sont désormais disponibles, la valeur informative de la méthode du radiocarbone est désormais très fiable et ne fluctue que de quelques décennies, en fonction de la qualité de l'échantillon.

Pour le mortier du donjon du Pallet, l'analyse a montré un âge ^{14}C de -1070 ± 40 BP[49], ce qui correspond à un âge calibré de 892 à 1023 AD[50]. Après comparaison avec les courbes de diminution d'activité déterminées de manière dendrochronologique, les probabilités relatives (avec un intervalle de confiance de 95%, en probabilité décroissante) donnent alors les résultats suivants pour les années de construction du donjon du Pallet :

984, 905, 1015, 965, 945.

La probabilité maximale est donc l'année 984 après Jésus Christ, les autres années ont des probabilités d'édification significativement plus faibles. Avant 977 et après 1027 une édification est largement exclue.

La correspondance du pic de 984 avec les événements décrits ci-dessus autour du comté de Nantes est si frappante qu'il n'y a guère de doute sur la fondation de la forteresse du Pallet sous le règne du comte angevin Geoffroy Grisegonelle.

Ainsi, toutes les spéculations antérieures, par exemple que *Daniel de Palatio* avait construit le donjon dans la seconde moitié du XII^{e} siècle, sont obsolètes. Le moment le plus probable de l'origine doit être avancé de près d'un siècle !

---

[48] Lors du brûlage à la chaux, qui se déroulait généralement sur le chantier, des couches horizontales de bois et de calcaire en paquets étaient disposées en alternance dans un four de cuisson spécialement construit avec un tirage vertical, qui étaient ensuite brûlées dans un feu qui durait plusieurs jours. L'utilisation du charbon de bois, qui conserve son pouvoir calorifique pendant une longue période, n'a été possible que comme additif en raison de sa fragilité.

[49] Avant aujourd'hui = 1950.

[50] Anno domini, après la naissance du Christ.

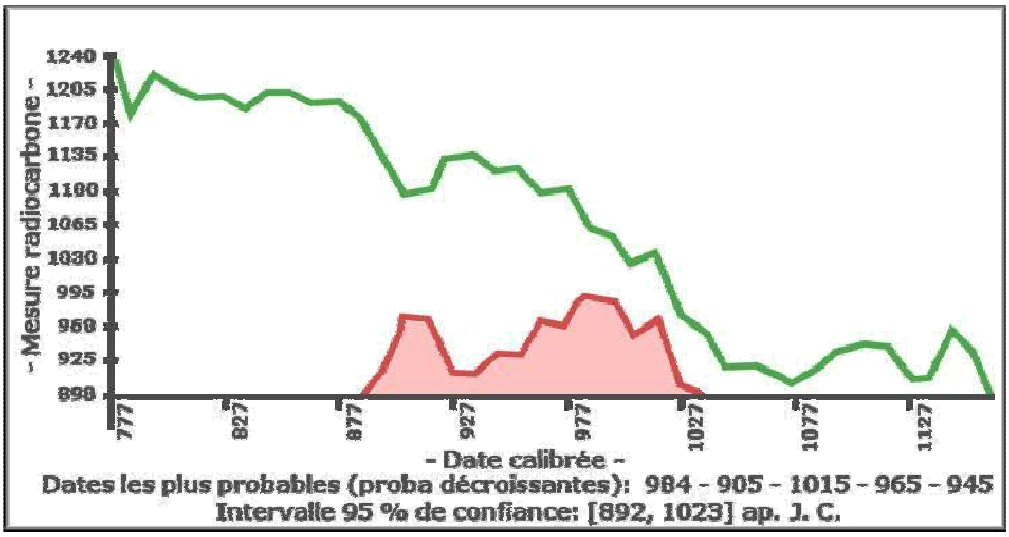

Illustration 11 : Résultat d'analyse par le radiocarbone, échantillon 15650, site : donjon du Pallet.

Il est donc clair aussi que l'histoire du donjon et la gouvernance du Pallet nécessitent une révision profonde. La deuxième partie de ce travail est consacrée à ce projet. L'objectif est de retracer l'évolution de la domination du château du Pallet dans le contexte de la grande histoire du pays et d'expliquer pourquoi son impact documentaire a été si faible. Mais avant de commencer par le traitement chronologique, dans lequel on montrera à nouveau que l'année 984 est l'année la plus probable de la construction du donjon, un autre phénomène mystérieux doit être étudié. C'est le nom de l'endroit lui-même : dans les premiers documents latins, Le Pallet s'appelait *Palatium,* c'est-à-dire le palais.

Palatium - l'énigme d'un nom

Le nom de lieu utilisé aujourd'hui est une création de la Révolution française : *Le Pallet*. Les documents antérieurs rédigés dans la langue nationale la reproduisent avec *Palais*, *Pallez*, *Palez, Palet* ou *Paletz.*

Il n'est pas rare de trouver des noms similaires dans les environs immédiats du Pallet :

- Au XIII[e] siècle, par exemple, la bourgade de Rezé toute proche comprenait onze manoirs, dont l'un *s'*appelait *Seigneurie des Pallets*. J'y reviendrai plus tard. De plus, le nom *Le Palet* peut être prouvé deux fois comme nom de champ dans le village de Mortier-Vannerie près de Vertou.

- Dans le nord de la Bretagne, il existe des créations de mots similaires : l'une des plus anciennes maisons de Dol s'appelle *La Maison des Petits Palets.* Cela est censé remonter à l'époque des raids normands.

- Dans le reste de la France également, l'expression familière *Le Palet* (avec un seul -l- au milieu) est relativement courante, par exemple en Languedoc sous le nom *Le Palet de Gargantua*, *Le Palet du Diable*, *Le Palet de Roland.* L'interprétation étymologique de ces expressions nous fait entrer dans le domaine de la mythologie : les reliques de l'époque romaine auraient été des pierres debout, appelées *menhirs*, avec la racine linguistique latine *Palus*, le pôle[51]. De tels monuments de pierre ont également existé près du Pallet, comme le prouve le nom du domaine *Les-pierres-levées*[52].

Est-ce que cela traduit aussi une explication étymologique du lieu Le Pallet lui-même ?

Pas du tout. Les sources latines des XI[e] et XII[e] siècles parlent unanimement de *Palatium* ou *Palacium* et non de *Palus* !

D'où vient le nom spécifique *Palatium* ? De quel *« palais »* parle-t-on ?

Le nom ne peut pas être considéré comme un produit du hasard, car en tant que nom de lieu, c'est une rareté absolue dans toute la Rome occidentale : en tant que nom, il ne peut être attesté que trois fois : outre Le Pallet, on le trouve dans la capitale de Belle-Île au large des côtes bretonnes - aujourd'hui *Le Palais* - et près de Limoges - sous le nom de *Le-Palais-sur-Vienne*[53]. Seul le premier lieu cité portait déjà son nom latin au début du Moyen-Âge[54].

La déclaration de Pierre Abélard à ce sujet est particulièrement éloquente. En tant que virtuose du langage, qui s'est consacré toute sa vie à la dialectique, il a souligné vers 1130 que sa maison natale *Palatium* n'était pas un véritable bâtiment, mais simplement le nom propre de l'oppidum tout entier : *« Oppido quodam oriundus quod... proprio vocabulo Palatium appellatur .... - Je viens d'un oppidum qui porte le nom propre de "Le Palais"... »* Une explication du nom est transmise sous la plume

---

[51] Voir M. Kervarec : *Age et Terroir au Moyen Pays Nantais. Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes, 1999, p.141-142.

[52] Voir P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, rééd. Paris, 1999 p.14.

[53] Voir W. Haubrichs : Sur l'histoire du mot et du nom d'un mot d'origine romane : lat. palatium, dans : F. Staab : *Le Palatinat : les problèmes d'une histoire conceptuelle, du palais impérial au Palatin jusqu'à l'actuel district administratif. Les présentations et les discussions de l'atelier du 4 au 6 octobre 1988 à Saint-Martin / Pfalz*, Spire, 1990 p.134.

[54] Je parlerai plus en détail du-Palais-sur-Vienne plus loin. Quant à Belle-Île, dont la ville principale s'appelle Palais, elle a reçu le nom celtique britannique de Guedel au début et au haut Moyen-Âge. Elle a été mentionnée pour la première fois dans un document en 1008 lorsqu'elle est devenue la propriété de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé. En l'an 1050 le pape Léon, en l'an 1078 le Pape Grégoire VII ont confirmé la possession, plus tard encore d'autres papes. On ne parlait pas d'un palais à l'époque. Sainte-Croix entretient un prieuré à Belle-Île avec quelques moines. L'endroit a probablement acquis plus tard le nom de Palais. Après 1100, l'île Guedel de l'Abbaye Saint-Sauveur était occupée illégalement par Redon. Pas un seul document de cette période ne mentionne l'existence d'un palais. On ne sait rien d'une occupation franque de l'île. Un palais mérovingien ou carolingien sur Belle-Île semble presque impossible. Nous ne savons pas quand l'actuelle capitale de l'île a pris le nom de Palais. D'après une source non vérifiée du XVII[e] siècle, il dériverait du mot breton Pallae ou Ballé, c'est-à-dire village. Ainsi, on appelle ses habitants les Pallantins. Voir : L. Rozenzweig : *Cartulaire général du Morbihan*, Vannes, 1895, p.110, 115, 125, 130. H. Meinert, J. Ramackers : *Papsturkunden in Frankreich, Neue Folge* [Les actes papaux en France, nouvel épisode], *vol.5 : Touraine, Anjou, Maine et Bretagne*, Guttingue, 1956, p.21 ; A. de Courson : *Cartulaire de l'Abbaye de Redon*, Paris, 1863, p.494 ; J. Nicot : *Trésors de la langue française*, 1606, mot-clé : Palais.

d'Abélard, et on peut se demander s'il en connaissait l'origine même. Une chose est claire : le scientifique, qui a connu le donjon du Pallet de son vivant n'en a pas fait mention, en lâchant le nom Palatium.

Deux questions se posent donc : avant Abélard, y avait-il un bâtiment au Pallet qui méritait le titre de *Palatium* et qui lui aurait donc donné son nom ? Et : l'explication de P. de Berthou est-elle suffisante pour affirmer que Le Pallet tirerait son nom d'une grande *villa rustica* de l'époque romaine, qui s'y trouvait autrefois ? [55]

Voyons d'abord le terme *palatium* dans son sens historique général.

Si l'on veut suivre la recherche palatine européenne[56], alors *Palatium* est essentiellement un titre de souveraineté. A partir du II[e] siècle après J.-C., il s'est progressivement répandu dans toute l'Europe, après avoir été réservé au Palais impérial de Rome sur le *Mons palatinus* - d'où son nom en tant que tel[57]. Depuis cette époque, il est étroitement lié aux déplacements d'un souverain. En tant que nom de lieu, il a d'abord décrit les logements individuels des derniers empereurs romains, puis, sous la royauté mérovingienne les lieux-dits de villégiature et ensuite avec l'organisation impériale carolingienne, il a trouvé une large diffusion en Europe et donc aussi dans la Rome occidentale. Il est difficile de donner une définition uniforme du *palais* de la période franque. Le terme était non seulement soumis à des restrictions périodiques d'utilisation[58], mais également à des variantes topographiques. On trouve par exemple *Domus regia*, *Villa*, *Curtis* - et des synonymes - *Aula*, *Praetorium.* Il possédait en outre parfois des attributs particuliers - par exemple *Palatium nostrum*, *Palatium publicum*, *Sacrum palatium.* Au cours de l'histoire, il a également connu un changement de sens dans la mesure où, en plus d'une localité, il a bientôt fait référence à la notion de cour de justice itinérante en tant que telle. Dans ce dernier sens, il apparaît dans la *note Actum* d'innombrables documents des rois et empereurs francs. Enfin, il a également trouvé sa place dans certains titres officiels, comme celui du *Comes palatinus*[59]. Malgré toutes les variations et changements de signification, certains faits fondamentaux peuvent être identifiés pour le terme *palatium :*

- Le terme a toujours été une expression et un synonyme du souverain suprême d'un empire ou d'un pays, de l'empereur ou du roi, où sa présence personnelle était indispensable, au moins temporairement, dans la première phase de son établissement, c'est-à-dire à la fin de l'Antiquité.

- Dans la seconde moitié du premier millénaire après Jésus-Christ, le mot *Palatium* occupait également une place d'administration et de juridiction, le titre exigeant à son tour au moins la présence potentielle du souverain ou de son adjoint[60].

- De plus, concurrençant le pouvoir séculier, les évêques gaulois adoptèrent assez tôt le nom de *Palatium* pour leurs sièges officiels, dans le Sud plus tôt que dans le Nord[61].

---

55 P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, rééd. Paris 1999, p26, 414.

56 Leurs résultats ont été présentés dans deux principaux colloques en France et en Allemagne : *« Palais royaux et princiers au Moyen-Age », Actes du colloque international, tenu au Mans, 6-8 octobre 1994, e*d. A. Renoux, Le Mans 1996. Et : « Die Pfalz : Probleme einer Begriffsgeschichte, vom Kaiserpalast auf dem Palatin bis zum heutigen Regierungsbezirk ; [Le Palatinat : les problèmes d'une histoire conceptuelle, du palais impérial sur le Palatinat à l'actuel district administratif] » ; documents et discussions lors de l'atelier du 4 au 6 octobre 1988 à St. Martin/Pfalz, ed. F. Staab, Spire,1990.

57 Voir par ex. H Castritius : Palatium. De la maison d'Auguste sur le Palatin à l'emplacement respectif de l'empereur romain ; et T. Zotz : Palatium publicum, nostrum, regium. Commentaires sur le palais royal à l'époque carolingienne. *Die Pfalz : Probleme einer Begriffsgeschichte* ... [Le Palatinat : les problèmes d'une histoire conceptuelle...], p.9-24 et 71-99.

58 Bien que les Mérovingiens aient construit leurs propres résidences en plus des grands palais impériaux traditionnels déjà existants à Trèves et Arles, par exemple à Reims, Compiègne, Soissons, Orléans ou Paris, la classification de ces résidences en tant que palaces ne se trouve guère dans les documents mérovingiens. Néanmoins, le terme palatium avait une fonction importante pour les rois mérovingiens qui l'utilisaient pour affirmer leur légitimité vis-à-vis de l'empereur romain d'Orient. Voir F. Staab : Palatium in der Merowingerzeit [Le palatium à l'époque mérovingienne], dans : *Die Pfalz : Probleme einer Begriffsgeschichte*... [Le Palatinat : les problèmes d'une histoire conceptuelle], p.55, 66.

59 Voir T. Zotz : *op. cit.*p.74, et F. Staab : *op. cit.* p.56-62.

60 Sur l'histoire du mot et du nom d'un mot d'emprunt roman : lat. palatium, Palatinat fr. voir W. Haubrichs : op. cit. p.134.

61 Voir Y. Esquieu, H. Pradalier : « *Les palais épiscopaux dans la France méridionale, Palais royaux et princiers au Moyen Age », Actes du colloque international, tenu au Mans, 6-8 octobre 1994,* ed. A. Renoux, Le Mans, 1996, p.77-89.

- En aucun cas le terme *palatium* ne peut être adopté par la noblesse d'un pays pour ses propres résidences. Au contraire, il a toujours été associé à la toute-puissance du souverain séculier ou à la grâce divine d'un haut dignitaire spirituel, mais jamais pour un statut de vassal[62].

- Un palais était encore moins un lieu d'importance stratégique militaire. En principe, il s'agissait toujours d'un bâtiment de représentation construit à des fins pacifiques, qui a été fortifié ou occupé par des troupes tout au plus lors d'une expansion ultérieure. Dans l'espace géographique qui nous intéresse ici, la création d'une fonction stratégique a entraîné sans exception un changement de terminologie : lorsque la fortification est devenue la règle après l'invasion normande, les *Turris*, *Oppidum, Castrum* ou *Castellum* ont pris la place des *Palatium.*

Pour cette dernière raison, aussi impressionnant qu'ait pu être le bâtiment, le donjon du Pallet n'a pu être associé au terme *palatium* ni lors de son édification, ni après. Ceci est également vrai si l'on considère le fait que les seigneurs fondateurs angevins ont agi et pensé dans la tradition militaire des Romains. Dans l'*Epitoma rei militaris* de Vegetius, le manuel des affaires militaires romaines, très apprécié en Anjou, le terme *palatium* n'existe nulle part. Abélard avait donc raison de dire qu'à son époque, c'était un pur nom de lieu.

Le fait que le nom de lieu n'était pas simplement un mot, mais clairement d'une nature substantielle, ne peut cependant être mis en doute. Ceci est confirmé par une charte du XII[e] siècle du monastère Saint-Serge et Saint-Bach près d'Angers, reproduite en annexe [63] : la formulation *Stephanum monachum ad Palacium transmisit* que l'on y trouve signifie clairement « au palais », c'est-à-dire à un bâtiment en dur. Un toponyme pur aurait permis de s'attendre à un *Accusativus locativus* isolé - sans la préposition *ad* ; le nom ultérieur du Pallet était donc fondamentalement déjà vivant dans cette expression latine ! Ainsi, au début du XII[e] siècle, on se référait avec l'article « le » à un bâtiment en dur, précisément *« le palais »*. Un tel bâtiment ne se trouvant pas sur le site, alors il devait exister précisément dans les temps anciens !

Il y a au moins une tour dans le centre de la France, qui a été érigée sur un palais représentatif de l'époque, vers 900, sous le roi Robert. C'est le donjon de Doué-La-Fontaine[64]. Il se trouvait à proximité immédiate du palais carolingien de *Theodvadum* et était un bâtiment curieux. Le spacieux bâtiment inférieur, aujourd'hui exposé, appartenait autrefois au domaine des comtes d'Anjou. N'ayant pas de fonction défensive, il se rapprochait d'un palais franc d'un point de vue structurel. Après un incendie, les murs de fondation restants de cette maison ont été *« mis en sommeil »* par les comtes de Blois dans la seconde moitié du X[e] siècle, c'est-à-dire couverts d'une motte féodale, afin de servir à l'avenir de sous-sol pour une tour défensive[65]. Cette superstructure date donc de l'époque de la tour du Pallet, mais il n'en reste rien aujourd'hui. Seule l'ancienne sous-construction a pu être clairement mise au jour lors d'une fouille archéologique. Dans un éditorial, le chercheur historien de Doué, M. de Boüard, attire l'attention sur les caractéristiques fondamentales d'un *palatium* ou d'une *aula* médiévale[66]. Il est évident qu'un tel bâtiment au sommet de la crête du Pallet ne peut être prouvé. Ça n'a rien à voir avec un donjon.

---

62 G. Streich : Palatium als Ordnungsbegriff und Ehrentitel für die Beurkundungsorte der deutschen Könige undKaiser im Hochmittelalter [Palatium comme terme de classification et titre honorifique pour les lieux d'authentification des rois et empereurs allemands au Haut Moyen Age], dans : *Die Pfalz : Probleme einer Begriffsgeschichte...*, *op. cit.* p.103-127.

63 Donation par Guy de Saint-Quentin à Saint-Serge et Saint-Bach. Voir le document anné dans les sources.

64 M. de Boüard : De l'aula au donjon : Les fouilles de la motte de la Chapelle à Doué-la-Fontaine (X[e]-XI[e] siècle), dans : *Archéologie Médiévale*, vol.3-4, 1973-1974, p.5-110.

65 Plus tard, après la chute de Saumur, Foulques Nerra investit Doué et construisit un nouveau castrum à distance du *vetus Doadum.*

66 « Il paraît toutefois raisonnable de penser que, dans cette région, vers l'an 900, un personnage de haut rang était seul capable de faire élever un bâtiment de pierre de cette ampleur. Or, à cette époque, une résidence princière comporte trois éléments fondamentaux : l'aula, salle ou bâtiment d'apparat où le prince siège dans l'exercice de la puissance publique ; la caméra, appartement privé, qui peut voisiner avec l'aula sous un même toit, mais occupe parfois une construction particulière ; la capella ou chapelle privée. L'édifice découvert à Doué-la-Fontaine ne saurait être qu'une aula ; on ne voit pas où ni comment un appartement privé aurait pu y être aménagé, puisqu'il n'y avait pas d'étage. A quoi le comparer ? Les aulae en pierre de construction au XI[e] et au XII[e] siècle sont assez différentes. Tout d'abord, leur longueur est toujours très supérieure à leur largeur. Tel était aussi le cas des aulae royales carolingiennes, dont le plan dessine un rectangle nettement allongé ... » M. de Boüard : *op. cit.*, vol.3-4, 1973-1974, p.54.

Les « moments impossibles » du Palatium du Pallet

Après ces considérations, il n'y a pas d'autre alternative que de chercher dans Le Pallet un *palais* disparu qui existait avant le donjon, ou d'identifier les époques au cours desquelles son existence semble concevable. Bien sûr, on pénètre sur un terrain extrêmement instable. Les preuves fiables datant d'avant 900 sont rares et les connaissances archéologiques font actuellement défaut. Tout d'abord, il convient de définir les périodes pour lesquelles la construction d'un *palais* au Pallet peut être largement exclue :

- Les historiens du XIX[e] siècle avaient relativement vite établi que le nom *Palatium - Le Pallet* provenait de l'époque gallo-romaine[67]. L'idée d'un domaine romain n'est pas absurde, car toute la région était un territoire romain relativement bien développé. C'est surtout le territoire à l'ouest de la Sèvre jusqu'à l'estuaire de la Loire qui était très appréciée par les Romains en raison des marais salants et de la production associée de leur principale nourriture *Garum.* Que le nom *Palatium* puisse provenir d'un domaine romain est impossible du point de vue nomenclatural. Bien qu'il ait déjà été utilisé en dehors de l'Italie à l'époque romaine tardive[68], il était en tout cas réservé à une résidence impériale dans l'un des nouveaux *Civitates* fondés. C. R. Brühl, qui a fait des recherches approfondies sur les *Civitates* et les *Palatia de* France, étend cette restriction à la période mérovingienne : *« En aucun cas la résidence royale d'un empereur romain ou mérovingien ne peut être prouvée en dehors des murs d'une ville... »*. Faut-il supposer qu'un empereur romain avait fondé sa propre *civitas* avec un *palatium* au Pallet, à l'extérieur des portes de Nantes ? [69] L'idée est aberrante : ni ici - aux frontières de l'empire - ni à proximité immédiate de la grande *Civitas Nannetica* avec ses bains et autres équipements, ni même pour un séjour temporaire d'un empereur romain, l'on peut supposer qu'une résidence impériale non protégée aurait été fondée dans la campagne. D'après tout ce que l'on sait des habitudes de voyage des empereurs romains, ils auraient préféré un palais urbain sûr. Le fait qu'une de ses *villae rusticae* aurait été affublé du terme *palatium* est complètement hors de question : cela aurait représenté un sacrilège scandaleux.

- Le temps des Carolingiens peut aussi être exclu comme la période fondatrice d'un palais au Pallet, mais aussi le temps de la royauté bretonne et des invasions normandes, où ces époques se chevauchent partiellement : ladite *« Marche bretonne »* des Carolingiens est attestée entre 778 et 830[70]. L'influence carolingienne dans la région a commencé un peu plus tôt et s'est finalement terminée en 845 avec la bataille de Ballon. C'est l'époque de la rébellion bretonne progressive, et c'est surtout le Nantais qui a subi constamment des guerres et des campagnes militaires. Compte tenu de l'instabilité persistante de la situation politique, la création d'un site civil de justice ou d'administration - et seul un tel site aurait pu faire l'objet d'une documentation significative avec le terme *palatium* à l'époque - ne peut être supposée. Elle aurait nécessité une plus longue période de paix et une certaine prospérité dans le Nantais, qui n'a jamais existé à cette époque[71].

- Mais même les rois bretons de Nominoë à Salomon, vers 830 à 874, ne sont pas non plus possibles comme fondateurs ou propriétaires du Pallet. Ils n'aimaient pas beaucoup la partie romanisée du pays au Sud et dévastèrent surtout le Nantais au delà de la Loire encore et toujours par le feu et l'épée. Pour leurs résidences, ils ont clairement préféré la région autochtone bretonne au nord de la Loire. Bien que Nominoë soit entré en relation avec

---

67 Voir par exemple M. Dugast-Matifeux : *Nantes ancien et le pays nantais*, Nantes, 1879, p.291. Ou : P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.26, 414 : « *ancienne villa romaine sans aucun doute ...* ».

68 Depuis Dioclétien, des palais impériaux ont été trouvés à York, Londres, Cologne, Trèves, Autun, Arles, Milan, Aquileia, Ravenne, Sirmium, Thessalonike, Nikomedia, Nicée, Tarsos, Antioche et Alexandrie. Voir : H. Castritius : Palatium. De la Maison d'Auguste sur le Palatin jusqu'au quai romain, dans : *Die Pfalz : Probleme einer Begriffsgeschichte* ... [Le Palatinat : les problèmes d'une histoire conceptuelle], p.20.

69 C. R. Brühl : *Palatium und civitas : Studien zur Profantopographie spätantiker Civitates vom 3. bis zum 13. Jahrhundert,* [Palatium et civitas : études sur la profantopographie des civitates de l'Antiquité tardive du III[e] au XIII[e] siècle], vol.1, Gallien, Cologne, 1975, p.249.

70 Voir par exemple B. R. Cintré : *Les marches de Bretagne au Moyen-Âge, Économie, Guerre et Société en Pays de frontière*, Pornichet 1992 ; A. Chédeville, H. Guillotel : *La Bretagne des saints et des rois, V[e]-X[e] siècle*, Rennes 1984, p.202-223. A. de la Borderie : *Histoire de Bretagne*, t.2, Mayenne, Réimpression 1998, p.530 et suiv.

71 Pour cette période, voir R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896 ; dans toute la chronique nantaise, il n'y a pas une seule référence concrète pour un tel palais ou la place Le Pallet. Que cet important document contemporain soit néanmoins d'une valeur considérable pour la compréhension de l'histoire du Pallet sera montré ci-dessous.

l'organisation impériale carolingienne - par exemple, il avait visité le palais impérial d'Ingelheim - il a évité le terme *palatium* comme titre de ses résidences. Dans les sources conservées, on trouve exclusivement le terme *Aula*, l'équivalent latin de la *Lys* bretonne ou *Les*[72]. Au total, treize de ces résidences royales sont devenues connues par ce nom[73].

- Ces réserves s'appliquent encore plus à la période des incursions normandes, qui a duré de 843 à 921. Comme nous l'avons déjà démontré, à cette sombre époque de l'histoire bretonne, les terres au sud de la Loire ont été dépeuplées à plusieurs reprises par les assaillants du Nord, les fermes existantes ayant été rasées à même le sol. Nantes elle-même a également été prise à plusieurs reprises par les Normands. Lorsque le duc Conan construisit son premier château fort à Nantes en 990, le *château du Bouffay,* il n'était pas question d'un *palais*. Et encore en l'an 1101, lorsque le duc Alain Fergent signa les actes de propriétés de Nantes en son palais urbain, on lit *« aula mea Nannetis »* et non *Palatium*. Il n'y a qu'une seule conclusion à en tirer : de même que le mot *palatium* avait été préféré par les Francs lorsqu'il s'agissait de décrire leur pouvoir, de même il était ignoré voire détesté par les rois ou les ducs bretons[74]. Dans ce contexte, lorsque Abélard a décrit le nom du lieu au XII^{e} siècle, le mot *palatium* a dû apparaître un peu comme un atavisme quelque peu dépassé.

En résumé : même si l'existence réelle d'un *palatium* au Pallet peut en principe être affirmée, sa fondation ne peut être supposée avant le III^{e} et après le VIII^{e} siècle de notre ère !

[72] Voir par exemple A. de la Borderie : *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec,* Rennes 1888, p.22.
[73] Voir A. de Courson : *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Paris 1863, Prolégomènes CCVII.
[74] Voir aussi A. de la Borderie : *Histoire de Bretagne*, vol.3, Mayenne, rééd. 1998, p.33.

Petrus episcopus de Palatio

Dans une copie d'un document du concile de 506 publié par l'historien J. Sirmond, 1559-1651, le nom suivant d'un évêque gaulois : *« Petrus episcopus de Palatio subscripsi... »* apparaît dans une longue liste de participants[75]. L'original du document est manquant. Il a été signé en 506 à l'occasion d'un concile à Agde dans le sud de la France.

L'historien local M. Travers a remarqué cette citation pour la première fois au XVIII[e] siècle. Il en avait tiré la conclusion sensationnelle que Le Pallet avait été la résidence d'un évêque du VI[e] siècle appartenant au diocèse de Poitiers. Dans son *Dictionnaire,* L. Ogée était prudemment d'accord avec ce point de vue[76]. L'existence d'un *palatium* épiscopal au Pallet aurait parfaitement correspondu à cette interprétation. L'historien local P. de Berthou, cependant, s'y opposa fermement[77]. D'une part, il reprit l'hypothèse de l'historien L. Maître et affirma que la région du Pallet était à l'époque un pays inhospitalier et presque désert, d'autre part, il supposa que le concile d'Agde avait été un synode local insignifiant du sud de la France, qui n'aurait pu affecter la Loire. De plus, un village du même nom, *Palatium,* était devenu la résidence de campagne de l'évêque de Limoges. Elle existe encore aujourd'hui et s'appelle *Le-Palais-sur-Vienne*. De là serait venu ledit évêque.

Cette opposition catégorique de l'historien renommé a probablement contribué au fait que le lieu et la source n'ont pas retenu plus d'attention par la suite. Cela vaut la peine de suivre les traces du légendaire évêque *Petrus de Palatio* et nécessite quelques remarques préliminaires :

Depuis 418 après J.-C., l'empire toulousain des Wisigoths existait dans le sud-ouest de la France. Dans les années 496 et 498, le roi franc Clovis I[er] avait déjà effectué des incursions dans le sud de la royauté wisigothe, où Saintes fut perdu lors de sa première campagne et Bordeaux lors de la seconde. Cependant, d'autres villes avaient résisté avec succès, de sorte que, dans l'ensemble, ces campagnes n'ont pas abouti à un changement dans les sphères du pouvoir. Quatre ans avant le Concile d'Agde, en 502, le roi wisigoth Alaric II et le roi mérovingien Clovis I[er] s'étaient même rencontrés sur une île de la Loire près d'Amboise pour conclure un armistice et établir des parties du Val de Loire comme ligne de démarcation[78]. A l'époque du concile d'Agde, la Loire représentait donc la frontière de l'Empire wisigoth avec le nord franc[79]. L'espoir d'une paix durable entre les Francs et les Wisigoths était toujours présent. Dans ce contexte, le roi Alaric essaya également d'assurer la paix intérieure dans l'empire toulousain. La *Lex Romana Visigothorum*, un corpus de loi exemplaire pour les temps futurs, était destinée à satisfaire l'aristocratie romaine qui restait dans le pays et - dans un déclin soudain de l'arianisme - à promouvoir la foi catholique comme religion de l'empire. C'est précisément pour cette raison que le roi Alaric avait réhabilité l'évêque Césaire d'Arles, la plus haute autorité incontestée de l'Occident chrétien, qui avait été ostracisé peu avant, et l'avait chargé de diriger le conseil impérial d'Agde[80].

---

75 J. Sirmond : *Concilia antiqua galliae*, Paris 1629, p.319-338, voir extraits dans la section Références.

76 L. Ogée : *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, 4 t., 1779, Rééd. Rennes, 1843, entrée Le Pallet.

77 P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris 1999, p27-28.

78 L'incident est décrit dans le « *Liber de compositione castri Ambaziae* » mais ici il est attribué à tort au roi Childeric I[er], le père de Clovis. Voir L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris 1913, p.14. Alors que Childeric I[er] meurt déjà en 481, Alaric ne devient roi des Wisigoths qu'en 484.

79 « *In planitie vero inter Bliriacum et Andresium uterque populus Gothorum et Francorum jussu regum duos globos terre elevaverunt, quos utriusque regni fines constituerunt. Omnis plana terra a Francis Campania dicitur et in hac duo globi in testimonium federis eminent ...* » *op. cit.* Le site de Bliriacum était aujourd'hui Bléré-sur-Cher, Andrésium était probablement Andrésy près de Paris.

80 Saint Caeasarius d'Arles est né vers 470 près de Châlons-sur-Saône, il est mort le 27.8.542 à Arles. Il a commencé ses études de saint Augustin comme moine sur l'île de Lérins près de Cannes, mais a été transféré plus tard à Arles, où il a été ordonné diacre et prêtre. Après un intermezzo comme abbé, il suivit Äonius en 503 à l'épiscopat d'Arles. Bientôt, il fut entouré par l'appel de la sainteté. En tant que créateur de l'organisation ecclésiastique franque, il tomba en disgrâce après une trahison en l'an 505 au roi wisigoth Alaric II, qui l'avait banni à Bordeaux. Césaire, qui à cette époque n'était ni métropolite d'Arles ni primat de l'Eglise de Gaule, a pu se réhabiliter auprès du roi Alaric II et est désormais reconnu par lui comme l'autorité suprême de la Gaule chrétienne. C'est pourquoi on lui a également confié la direction du Conseil impérial wisigothique à Agde. D'autres conseils annuels devaient suivre, mais la chute imminente de l'Empire wisigoth l'en empêcha. En l'an 513, après la désintégration de l'empire wisigothique et la conquête d'Arles par les Ostrogoths sous Théoderic le Grand en 510, Césaire fut déporté à Ravenne, où il regagna la confiance du roi. Enfin, à Rome, le Pape Symmaque lui donna le Pallium et la supervision générale de toute l'Église en Gaule et en Espagne, y compris le droit de convoquer des conciles. Césaire était donc le plus important évêque occidental de son temps. Outre le Concile d'Agde, particulièrement important ici, il a tenu cinq autres synodes : en 524 à Arles, en 527 à Carpentras, en 529 à Orange et Vaison et en 533 à Marseille. En tant que défenseur

Le concile fut finalement convoqué le 12 septembre 506 sous la protection du comte Messala, gouverneur du roi Alaric, pour le dernier conseil impérial wisigoth, à la veille de grands événements. Un an plus tard, le régime wisigoth est écrasé par la victoire de Clovis à Vouillé. Pas moins de 35 archevêques, évêques ou leurs légats s'étaient réunis à Agde. C'était en grande partie des évêques de l'ancienne préfecture gauloise au sud de la Loire. L'organisation de l'église à cette époque était basée sur celle de l'empereur romain Constantin, 280-337. A partir de 313, il avait élevé la foi chrétienne au rang de religion d'Etat et avait divisé l'administration des grandes régions diocésaines en « préfectures »[81]. Le *Praefectus praetorio Galliarum,* dont le siège était à Trèves, plus tard en Arles, était responsable de 4 régions diocésaines, le *Dioecesis Britanniae*, le *Dioecesis Hispaniae*, le *Dioecesis Galliarum* et le *Dioecesis Septem Provinciarum,* celui-ci couvrant presque entièrement le territoire de l'Empire Tolosan des Wisigoths[82]. Il contenait les provinces suivantes : la province *Narbonnensis I* avec son chef-lieu Narbonne (également appelée Septimania), la province *Novempopulana* avec son chef-lieu Eauze, la province *Viennensis* avec son chef-lieu Vienne, les provinces *Narbonnensis II* et *Alpes Maritimae* (ex *Provincia*), les provinces *Aquitania I* et *II* avec leur chef-lieu *Bourges* et *Bordeaux/Poitiers.* Ces structures avaient été préservées même après l'effondrement de l'Empire romain d'Occident et sous l'agitation de la migration des peuples.

Le concile d'Agde n'était donc pas un synode d'Etat insignifiant, mais un grand conseil général des Wisigoths et il est également pertinent dans l'histoire de l'Eglise, car l'acte du concile contient des décisions importantes sur la réforme du clergé édicté par Césaire, par exemple l'introduction de la tonsure. Un grand nombre d'évêques des provinces du Sud étaient présents à la rencontre (*Novempopulana*, *Narbonnenis I* et *II, Alpes maritimae*)[83], alors que certains évêques des provinces du nord d'*Aquitania I* et *II* ainsi que de la province de *Viennensis* étaient absents[84], ce qui s'explique par la situation politique incertaine. La diminution du nombre de sièges d'évêques dans le Nord montre clairement à quel point ces régions du pays étaient alors peu christianisées. Alors que les Wisigoths avaient réussi à mettre en place une administration qui fonctionnait bien dans le Sud, les territoires du nord de l'empire étaient en plus politiquement instables à la suite des invasions franques précédentes. Certains évêchés de préfectures gauloises étaient de toute façon situés en dehors du royaume, par exemple en Bourgogne ; une autre partie semblait vacante pour des raisons inconnues. De plus, pour des raisons obscures, certains évêques importants, comme ceux de Poitiers et de Limoges, ne s'étaient pas présentés au concile.

Néanmoins, le concile d'Agde n'était pas, comme le supposait autrefois P. de Berthou, un synode régional du Sud. Aussi hétérogène que soit la présence des évêques, l'aire d'influence de la réunion du Concile correspondait presque exactement à l'ensemble du territoire impérial wisigoth jusqu'à la Loire. Les représentants les plus septentrionaux parmi les délégués étaient l'archevêque de Bourges et un légat de l'évêque de Tours, qui n'avait été conquis que récemment comme partie de la province de *Lugdunensis III* et ajouté au territoire des wisigoths.

Lors de la clôture des actes du concile d'Agde, l'évêque *Petrus episcopus de Palatio* précité a signé en 18ème place. D'où vient cet homme dont il n'existe pas d'autres sources ?

Tout d'abord, il est certain qu'il ne représentait pas un évêché urbain, sinon la mention *« de civitate »* aurait dû être apposée par analogie avec les autres citations aux actes. A cet égard, il n'aurait pas pu représenter l'une des deux villes de Poitiers ou Limoges. Il est particulièrement improbable que l'évêque - comme l'a supposé P. de Berthou - soit originaire de Limoges. Bien qu'il y ait un lieu près de Limoges appelé *Palatium*, il ne marquait pas un siège épiscopal, mais un centre de

---

des enseignements d'Augustin, il est devenu un opposant résolu au semi-pélagianisme. Césaire d'Arles était peut-être, après Augustin, le prédicateur populaire le plus important de l'Ancienne Église latine, puisqu'il prêchait chaque jour un sermon public. D'ailleurs il fit évoluer la règle monastique en créant des statuts d'ordre, la « *regula ad monachos* » et la *« regula ad virgines »*. Sa sœur Césarée fonda comme abbesse un couvent à Lyon qu'il inaugura en 513.

81 Sur l'organisation de l'empire, voir aussi : K. F. Werner : *Die Ursprünge Frankreichs bis zum Jahr 1000* [Les origines de la France jusqu'en l'an 1000], Munich, 1995, p.252-261 ou : The Eudessius : *Notitia dignitatum*, c. 430, version en ligne à la Bibliotheca augustana.

82 Les Wisigoths, après s'être alliés à l'empereur Constantin en 418, reçoivent un tiers des revenus du pays pour leurs services en Aquitaine, reprennent la protection de leur armée et gouvernent quasi impérialement.

83 Seuls les évêques de Béziers, Apt, Riez, Gap, Sisteron, Dax et La Test-de-Buch manquent à l'appel, mais on ignore si ces anciens sièges n'étaient pas vacants en ces temps-là.

84 Les évêques de Limoges, Saint-Paulien-en-Velay, Poitiers, Angoulême et Saintes, ainsi que les représentants des diocèses de Genève, Grenoble, Die, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison, Carpentras, Marseille étaient manquants.

pouvoir séculier, à savoir le palais du roi et plus tard celui de l'empereur *Jocondiac*[85]. Pepin I d'Aquitaine y signa vers 830/831 des documents, tout comme Louis le Pieux dans les années 794 et 832[86]. Dans un document de la cathédrale d'Angers de l'an 837 le lieu est appelé autrement *Palacidum*[87]. Le fait qu'il n'y ait pas eu de résidence impériale à Limoges jusqu'à l'époque de Charlemagne indique aussi qu'il s'agissait d'un palais royal ou impérial et non d'un palais épiscopal[88]. Il est donc très improbable que Petrus episcopus de Palatio soit venu de là-bas jusqu'au concile.

Cependant, dans l'hypothèse inverse, à savoir que ledit évêque Pierre venait bien du Pallet sur la Sèvre et/ou y avait son *palatium,* toute une série de découvertes, qui proviennent principalement de la recherche locale du Nantais, peuvent converger :

- Peu avant le concile d'Agde, la décision doit avoir été prise d'établir un évêché suffragant du diocèse de Poitiers dans la région Sud de Nantes. Le fait qu'un peu plus tard la ville portuaire *Ratiatum*, aujourd'hui Rezé, située en face de Nantes et qui sera discutée en détail plus tard, ait fonctionné comme siège épiscopal, après une discussion controversée au XIX^{e} siècle, ne fait plus l'objet de doute pour les historiens de la Bretagne[89]. Par exemple, au concile d'Orléans de l'an 511 - soit 5 ans seulement après le concile d'Agde et 4 ans après que toute l'Aquitaine fut passée sous domination mérovingienne - un certain *Adelphius* avait signé des actes comme évêque de Poitiers, tandis qu'il figurait également dans d'autres documents comme *episcopus de civitate Ratiatica* ou *episcopus de Ratiate*[90]. Par ailleurs, on pense même avoir identifié la basilique paléochrétienne appartenant à l'évêché de Rezé dans le quartier de *La Tanière*[91]. Il est concevable que *Petrus episcopus de Palatio* ait aussi agi comme évêque de ce diocèse. L'ancienne ville romaine de *Ratiatum,* située sur l'actuelle commune de Rezé, sur la rive Sud de la Loire face à Nantes, était un centre de la Loire aux proportions métropolitaines, mais n'était pas un lieu sûr pour un évêque orthodoxe. Le quartier populaire autour de Rezé était, comme le montre la *vita* de saint Martin de Vertou, encore imprégné au VI^{e} siècle de coutumes païennes et du sectarisme arien. Un évêque de cette époque ne doit pas être imaginé comme un dignitaire spirituel de notre temps : en tant que missionnaire, il était certainement plus proche du martyre que d'une position sûre ou d'un large culte populaire. Ses pouvoirs étaient assez limités et à peine différents de ceux d'un prêtre ordinaire. Ce qui le distinguait, c'est l'autorisation de son métropolite et l'autorité d'ordonner des prêtres et des diacres - pas plus. Il n'est pas certain que l'évêque qui était responsable du diocèse de Rezé résidait aussi dans la ville elle-même ; un *palatium* à la campagne est tout à fait concevable. Les exemples suivants en témoignent :

- Selon une *vita* du saint breton local saint Paul, qui vécut peu après *Petrus de Palatio*, sous le règne du roi Childebert I^{er} [92], par exemple un oppidum situé à Léon est appelé *« pontificalis sedes »*, c'est-à-dire, *expressis verbis,* un siège d'évêque[93].

- Dans un long passage de l'histoire de Grégoire de Tours (538-594), un autre évêque nommé *Austrapius* est documenté pour l'époque entre 560 et 575 A.D., longtemps après l'arrivée au pouvoir des Francs et environ deux générations après *Petrus de Palatio,* il résida au château de Champtoceaux sur la Loire, à 23 km au nord du Pallet. Austrapius était auparavant *Dux* de Tours et de Poitiers ; Chramn, le fils rebelle du roi Clothaire, avait tenté de l'attirer chez lui pendant la révolte contre son père. Cependant, il est peu probable que plusieurs évêques suffragants du

---

85 Voir C. R. Brühl : Palatium und Civitas : Studien zur Profantopographie spätantiker Civitates vom 3. bis zum 13. Jahrhundert, [Palatium et civitas : études sur la topographie profane des civitates de l'Antiquité tardive du III^{e} au XIII^{e} siècle], t.1. Gallien, Cologne, 1975, p.179.

86 Document de Louis le Pieux du 4 octobre 832, « *datum palatio Juvenciaco* », voir RdH 6, p. 581, Jocondiacum, voir Vita Ludovici Pii, oct. Astronomie. ch.47, p.112.

87 C'est peut-être une erreur de transcription. Voir Ch. Urseau : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, Paris-Angers, 1908, p.19.

88 C. R. Brühl : Palatium et Civitas ..., *loc.cit.*

89 Voir A. Chédeville, H. Guillotel : *La Bretagne des saints et des rois, V^{e}-X^{e} siècle,* Rennes 1984, p.161-162.

90 Voir aussi M. Kervarec : *Terroir et Moyen-Age au pays nantais : Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes, 1999, p.44-45 Le terme « civitas » est utilisé pour désigner la taille de l'ancienne colonie. Le nom romain « *Ratiatum* » a été conservé non seulement dans le nom du lieu de Rezé, mais aussi dans le nom « pays de Retz », qui décrit l'estuaire Sud-Ouest de la Loire. L'évêque Adelphius, pour sa part, apparaît une nouvelle fois dans les archives, notamment en 533, lorsqu'il envoya un légat nommé Asclépios à un conseil impérial mérovingien à Orléans.

91 Cette basilique avait une superficie d'environ 600 m^{2}. Des fouilles sont actuellement en cours sous la direction de L. Pirault de l'Institut national des recherches archéologiques préventives.

92 Le roi Childebert I^{er} a régné entre 511 et 558.

93 Ecrit au monastère de Landévennec en 884, voir A. Chédeville, H. Guillotel : *La Bretagne des saints et des rois, V^{e}-X^{e} siècle*, Rennes, 1984, p.140, 162.

diocèse de Poitiers aient résidé côte à côte à l'époque. Et si Le Pallet avait été auparavant le siège épiscopal et qu'aujourd'hui Champtoceaux faisait office de résidence, Le Pallet avait-il été abandonné parce que ce *palatium* n'offrait aucune possibilité de défense efficace ? Champtoceaux avait des avantages stratégiques par rapport au Pallet ou à Rezé en raison de sa situation bien perchée au-dessus de la Loire.

Néanmoins, ce siège n'était pas sûr non plus : comme le rapporte Grégoire de Tours, Mgr Austrapius y perdit la vie par un coup de lance à l'occasion d'un soulèvement des « Taifaliis ». Ses biens d'église revinrent alors au diocèse de Poitiers[94]. D'ailleurs, Le Pallet dépendait de Champtoceaux. Ces relations dataient-elles de la période mérovingienne ?

On peut écarter cette hypothèse. Néanmoins, l'idée que Le Pallet aurait pu servir de résidence à un évêque wisigoth n'est pas aussi absurde que P. de Berthou le pensait en raison des analogies mentionnées. *Petrus episcopus de Palatio* aurait pu avoir la tâche de faire avancer la réforme de l'Eglise wisigothe dans le nord-ouest du pays depuis Le Pallet. Cependant, il faudra laisser en suspens la question de savoir si Le Pallet était le siège épiscopal d'alors ou si, sous le terme *« Petrus episcopus de Palatio »,* il n'y avait qu'un toponyme ajouté au nom, qui remontait à un palais encore plus ancien. Dans ce dernier cas, le *palatium* aurait pu marquer un autre bâtiment représentatif wisigoth. Quoi qu'il en soit, le *palatium* était un concept de prestige dans les diocèses gaulois du Sud ainsi que dans le royaume goth de l'Ouest, et était utilisé pour les palais royaux ainsi que pour les résidences épiscopales. Il correspondait donc pleinement à la tradition romaine qui avait aidé Alaric II à une renaissance particulière vers la fin de son règne[95]. En ce qui concerne le « palais épiscopal » de l'époque, il ne doit pas être imaginé comme un palais de périodes ultérieures. Surtout, les actes du concile d'Agde indiquent clairement que les évêques avec leurs femmes, leurs enfants et leurs serfs dirigeaient de plus grandes fermes, allaient chasser - bref, menaient la vie d'un noble local[96]. Le bâtiment prédécesseur du donjon du Pallet était peut-être une propriété relativement modeste. Mais quelle que soit sa taille, il était de coutume à l'époque d'appeler un tel domaine le *Palatium* d'un évêque. D'ailleurs, l'évêque Félix de Nantes, 549-582, avait aussi un tel siège en dehors de la métropole : son domaine *Craiacum* sur l'autre rive de la Loire, identifié plus tard comme situé à *Chassay-en-Sainte-Luce,* à quelques kilomètres du centre de Nantes[97].

---

94 Grégoire de Tours ne semble pas avoir beaucoup aimé Austrapius : bien qu'il ait parlé de l'acte merveilleux d'Austrapius, il a également dit qu'il avait été un hérétique : très tôt déjà, vers 556, il avait été persécuté par le non moins ambitieux mérovingien Chramn, parce qu'il avait refusé de prendre part à la révolte du roi Clotaire. Austrapius dut donc s'enfuir à l'église Saint-Martin-de-Tours. Ils ont essayé de l'affamer là-bas, mais cela a échoué à cause d'un signe miraculeux. Depuis ce temps, on dit que le « Dux » a été entouré par l'appel de la sainteté. Sous le règne du roi Clotaire, il fut nommé Métropolite désigné de Poitiers vers 557 sur le *castrum Sellense,* c'est-à-dire sur Champtoceaux, mais ne put succéder à Pientius, archevêque de Poitiers, en fonction en 564 car le roi Charibert, fils de Clotaire I, intervenait. Plus tard, il s'était aussi fait espérer en vain pour la chaise de Paris. Il se retira amèrement dans son château de Champtoceaux, où il fut assassiné. Voir Grégoire de Tours, Historiarum Liber IV, par ex. ed. R. Buchner: *Gregor de Tours: Ten books of stories*, 2 vol., Darmstadt 1955, vol.1, p.219-221.

95 En principe, il aurait pu aussi être un site civil des Wisigoths, une branche administrative ou judiciaire de l'administration centrale wisigothe à Poitiers ou à Toulouse. Cependant, l'Acte conciliaire lui-même fait référence à un siège d'évêque, parce qu'on lit ici : *« Petrus episcopus de Palatio »* et non *« Petrus de Palatio episcopus »* ou similaire ! A propos de la Palatia episcopalia du sud voir aussi : Y. Esquieu, H. Pradalier : *«* Les palais épiscopaux dans la France méridionale, Palais royaux et princiers au Moyen-Âge », Actes du colloque international, tenu au Mans, 6-8 octobre 1994*,* ed. A. Renoux, Le Mans 1996, p.77 et suiv.

96 Voir les extraits des actes du Concile en annexe.

97 A. Chédeville, H. Guillotel : *La Bretagne des saints et des rois, V^e^-X^e^ siècle*, Rennes 1984, p.159. Alternativement, la ville de Charcé peut aussi être envisagée.

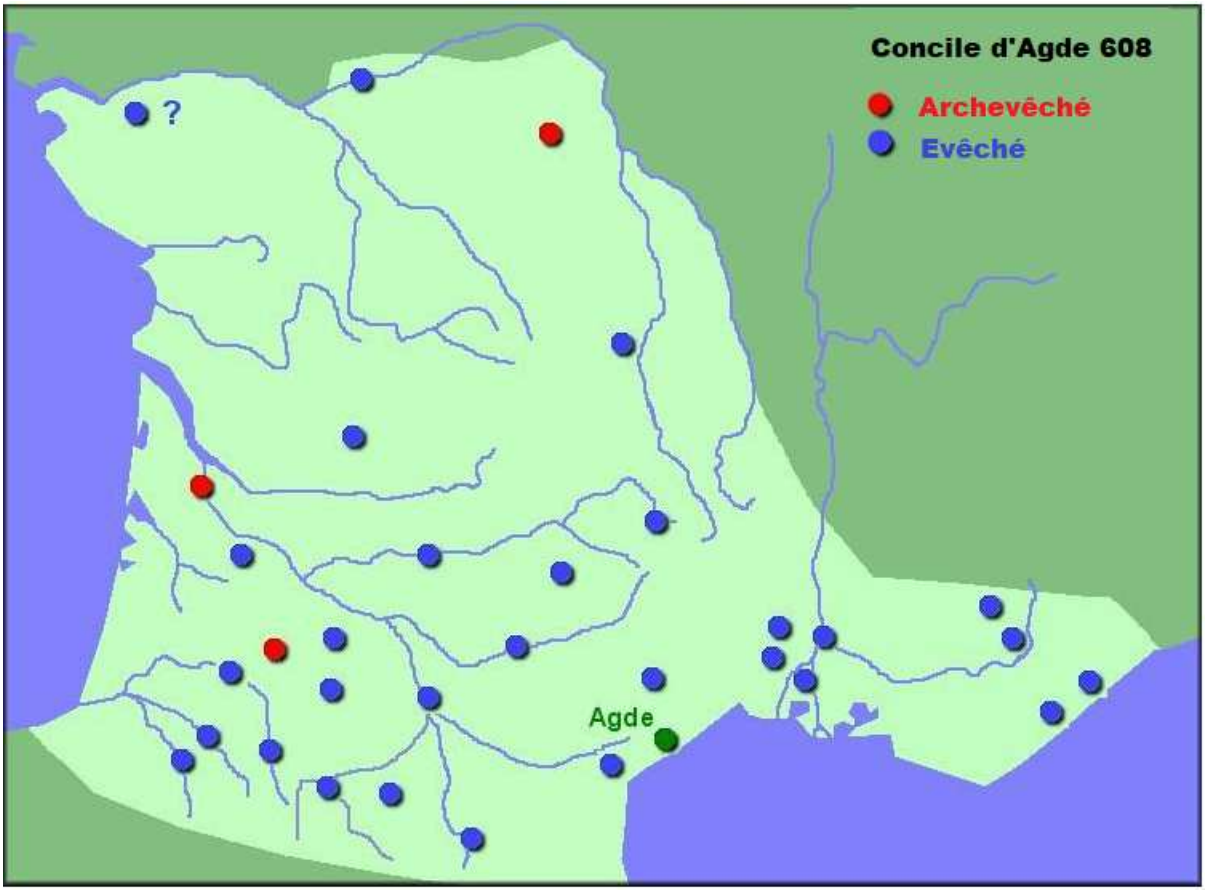

Illustration 12 : Les participants du dernier conseil impérial wisigoth d'Agde en l'an 506.
La zone d'influence des Wisigoths est représentée en vert clair

Pendant la période mérovingienne, le diocèse de Rezé doit avoir perduré pendant une courte période. A la fin du règne wisigoth, alors que le roi Alaric II avait été tué par le roi franc Clovis I^{er} près de Vouillé en 507 et que ses troupes avaient été écrasées[98], une vacance de pouvoir régnait dans le nord du territoire wisigoth. Quelques décennies plus tard, ce déclin offre à l'évêque franc Félix de Nantes l'occasion d'étendre son influence, jusqu'alors limitée au nord de la Loire, vers le Sud et d'éliminer définitivement *Ratiatum,* le concurrent hérétique de l'autre côté de la Loire. Un diocèse concurrent au sud de la Loire ne s'inscrivait plus dans la doctrine franque de domination ; il disparut tout aussi complètement et irréversiblement de la scène que la ville portuaire associée. Les circonstances de ce prosélytisme violent sont examinées en détail plus loin dans l'aperçu historique.

Avec cette abondance de preuves circonstancielles d'un siège épiscopal au Pallet, je conclus la première partie de ce travail avec cette déclaration finale :

Bien que le développement médiéval du Pallet au début du Moyen-Âge reste en grande partie dans l'ombre, deux bâtiments peuvent être considérés comme des « jalons » dans l'histoire locale : un palais wisigothique du V^{e}/VI^{e} siècle aujourd'hui disparu avait été suivi au X^{e} siècle par le donjon de pierre de Geoffroy Grisegonelle.

En conclusion, il y a quelques raisons pour que pas un seul bâtiment, pas même une pierre, ne puisse être daté de l'époque des Wisigoths et des Mérovingiens au Pallet, sans parler du fait qu'aucun reste d'un *palatium* n'y ont été trouvés :

- Certaines sources rapportent que l'église paroissiale près du donjon, qui a disparu depuis lors, peut-être à la suite d'un bâtiment antérieur du V^{e} ou VI^{e} siècle[99], se trouvait sur un sol rocheux si dur que les tombes associées ont dû se limiter à quelques niches à l'intérieur du mur. Après la destruction du donjon, l'ancien sous-sol de la tour, qui était rempli de gravats, a lui-même servi de cimetière. Ainsi, vu la composition du sol ici[100], il ne faut pas s'attendre au substrat habituel de l'archéologie mérovingienne, à savoir un cimetière avec des sarcophages en pierre. S'il a existé, alors ce serait ailleurs, probablement en dehors de l'oppidum.

- Dans le dernier quart du X^{e} siècle, alors qu'il fallait beaucoup de pierres de carrière pour la construction du donjon, tout le terrain a été profondément modifié. La colline du château, autrefois plutôt ronde, semble avoir été transformée en carrière du côté Nord-Est et avoir été arasée[101]. Toute la zone du château a donc été déplacée vers le Sud-Ouest. Il est possible qu'un bâtiment antérieur ait été victime de ce déplacement - une théorie gagnant en probabilité si l'on veut interpréter une enclave singulière dans le mur Nord-Est du donjon, dans le secteur de l'actuel calvaire allant dans ce sens[102]. Il est intéressant de noter qu'en 1848, M. Verger rapporte que, selon la tradition orale locale, des tuiles et des briques « romaines » ont été trouvées ici parmi les gravats. Cependant, M. Verger, nuança en indiquant qu'il n'en avait pas découvert lui-même la moindre trace, mais qu'il n'avait trouvé que de la terre arable caillouteuse et un petit vignoble sur le sommet de la colline.

La question de savoir si les vestiges relictuels d'un développement antérieur peuvent encore être retrouvés sous le calvaire d'aujourd'hui doit être laissée à une fouille archéologique. Il en va de même pour l'élucidation des sépultures et de l'emplacement et des dimensions d'origine d'un édifice sacré préexistant.

---

98 La bataille a été décrite en détail par Grégoire de Tours, Historiarum Liber I, par ex. ed. R. Buchner: *Gregor von Tours: Zehn Bücher Geschichten* [Gregoire de Tours : Dix livres d'histoires], 2 vol., Darmstadt 1955, vol.1, p.133-135.

99 D'après sa propre analyse minutieuse, la chapelle Sainte-Anne pourrait être le seul vestige de cette construction primaire.

100 Dans les environs de l'oppidum, aucun sarcophage mérovingien n'a été trouvé, alors que dans la région voisine de Vertou, un cimetière mérovingien entier a été découvert.

101 Le méandre de la Sanguèze dans ce secteur souligne les anciennes et vastes structures du relief. Voir les illustrations 7 et 8.

102 Communication orale de G. Demangeau.

Partie 2 : Le Pallet et le Nantais au sud de la Loire
Des origines à la fin du Moyen-Âge

Tunc locum suum quisque superstites adiit, quisque casum patriae plorabundus ingemit : urbes videlicet dirutas, oppida vallibus adaequata, ecclesias olim divino cultu celebres adnihilatas, villas in solitudinem redactas ...

Si quelqu'un avait survécu et était rentré chez lui, il avait des raisons de pleurer le sort de sa patrie : les villes étaient en ruines, les oppidas étaient rasées, les églises, autrefois célèbres pour leur culte, détruites ; les domaines du pays désertés ...

Le chroniqueur de Saint-Florent, vers 1050.

Ultor barbarorum inmissus est gladius qui non juveni non pepercit seni, nec pupillo vel vidue, sed ut fere morsibus cuncta decerpentes inhabitabilem reddiderunt terram. Denique loca que quondam reges ducesque ac principes in firma positi pace Deo dicaverant, hec nunc heu exusta atque ferarum habitacula potius quam hominum esse conspicimus. Nobis vero quibus pro anima res est necnon ad aliud vacamus, satagendum est ut que Deus nostro dominatui subdiderit allevare pro posse studeamus ...

L'épée vengeresse des barbares s'est précipitée et n'a épargné ni jeunes ni vieux, ni orphelins ni veuves. Au contraire, ils ont tout coupé court et petit avec leurs coups de hache et ont rendu la terre inhabitable. Ainsi, notre regard tombe sur des lieux que les rois, les généraux et les princes, avaient autrefois consacrés à Dieu dans une ferme volonté de paix, et qui aujourd'hui - à quel point - reposent sous les décombres et les cendres et servent aux animaux sauvages plutôt qu'aux humains pour leur logement. Cependant, comme il s'agit d'une question qui nous tient à cœur et qui ne nous quitte pas l'esprit, nous devons tout mettre en œuvre pour soutenir ce que Dieu a subordonné à notre règle.

Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, en l'an 970.

De l'âge de pierre à la période gallo-romaine

Quand commence l'existence historique d'un lieu ? Si l'on répond à la question en disant que l'arrivée des premiers habitants est à l'origine de son historicité, les débuts du Pallet remontent aux temps anciens.

Le fait que la vallée de la Sèvre et les collines environnantes aient été habitées dès le Paléolithique moyen est attesté par un certain nombre de sites que l'on peut trouver même en forte densité[103]. Immédiatement près du Pallet, des coins et des outils de grattage de l'âge de pierre ainsi que des pointes de flèches en silex ont été trouvés. Certains noms de champs rappellent également[104] que la région abritait autrefois des menhirs, témoins en pierre de la culture mégalithique, tout comme ils sont fréquents dans le nord de la Bretagne.

Dès l'époque celtique, la vallée de la Sèvre était habitée en permanence sur la colline du Pallet, bien au-dessus de la confluence avec la Sanguèze et était prédestinée à porter un oppidum celtique. Malheureusement, aucune preuve n'a survécu de cette période obscure. En tout cas, avec l'arrivée des Romains, l'époque de l'expansion celtique prit fin.

Lorsque *Gaius Jules César* fit se soumettre les tribus gauloises sur le cours inférieur de la Loire et en Bretagne, ses troupes ne venaient pas du Sud, mais du Nord. Après sa victoire sur les Belges en 57 av. J.-C., le commandant romain avait déjà considéré toute la Gaule comme pacifiée - y compris la terre d'*Armorica*, l'actuelle Bretagne. Mais la mauvaise situation alimentaire de l'hiver 57/56 av. J.-C. et les exigences de l'armée qui, sous la direction de P. Crassus, stationnait sur le cours moyen de la Loire et prélevait les ressources alimentaires du pays, ont amené quelques tribus bretonnes, dont les Osismans, les Coriosolites et les Redos, à se rebeller. Bientôt, la résistance se concentra sur la région côtière autour de Vannes, où les Vénètes se retirèrent sur leurs navires et trompèrent les Romains tout au long de l'été 56 av. J.-C. Pendant longtemps, la contre-flotte rapidement armée sous *Decimus Brutus* ne put s'imposer, car le tirant d'eau des navires empêchait des opérations efficaces dans les zones de mouillage des villes et des villages. A cette époque, les Namnetes et d'autres peuples côtiers se joignirent à la rébellion en mer. Seul le déploiement d'une flotte romaine de 220 navires, qui entre-temps utilisait de nouveaux équipements d'abordage, et plusieurs armées venant du Sud et de l'Est réussit à briser la résistance vers la fin de la saison des combats. Gaius Jules César se vengea cruellement des Vénètes et, dans la mesure où ils survécurent aux conflits, les laissa vendre sans exception en esclavage.

Il est impossible d'après ces sources, de savoir dans quelle mesure le Nantais du sud de la Loire a été impliqué dans ces hostilités, d'autant plus que les troupes romaines aquitaines n'ont pas avancé vers le Nord contre la rébellion des tribus du Sud Loire. Mais il est révélateur que César vînt utiliser les tribus des Pictons et des Santons[105], hostiles aux Namnètes, pour équiper sa flotte. Ici, pour la première fois, une concurrence entre les pays gaulois du sud et du nord de la Loire s'affirme, qui se poursuivra au fil des siècles, jusqu'à l'époque de l'Etat français centralisé. Les terres de la Sèvre et la région du Pallet appartenaient au sud du territoire gaulois, et les racines aquitaines des autochtones empêchaient l'identification complète avec le Nord breton à cette époque comme à toutes les époques suivantes. Déjà, l'historien et géographe grec Strabo, 63 avant J.-C. - 24 après J.-C., et après lui le mathématicien et géographe Ptolémée, vers 100 - 160 après J.-C., avait souligné que la Loire marquait une frontière ethnologique : le premier mentionnait déjà les tribus voisines des Pictons et des Namnètes et appelait la Loire, le fleuve frontalier au nord de l'Aquitaine.

---

[103] B. Tanguy, M. Lagrée : *Atlas d'histoire de Bretagne*, Morlaix 2002, p.10-11.
[104] Voir aussi « *Les pierres levées* ». *supra.*
[105] Ces tribus ont donné leur nom au Poitou et à la Saintonge.

Après la victoire de César, la résistance bretonne ne s'agite encore qu'une seule fois, en l'an 52 av. J.-C., lorsque les tribus armoricaines envoient un corps expéditionnaire à Alésia où, avec d'autres tribus gauloises sous le commandement de Vercingétorix elles cherchent la confrontation décisive avec les Romains. La tentative héroïque de libération échoua, comme tous les soulèvements précédents. Les Romains étaient maintenant les maîtres absolus de toute la Gaule.

La domination romaine a apporté aux habitants de la Loire, désormais rétrogradés en tant que *boursiers,* c'est-à-dire en personnes tributaires à charge, de nombreuses et dures obligations, mais aussi une longue période de paix. En l'an 25 av. J.-C., les *civitates* armoricains furent finalement intégrés dans la province de *Lugdunensis III* par l'empereur Auguste. Si certaines villes anciennes ont disparu, d'autres ont été nouvellement fondées ou agrandies : dans le nord de la Bretagne, il s'agit des *Civitates Condate* (aujourd'hui Rennes), *Condevicnum* (Nantes), *Fanum Martis* (Corseul), *Vorgium* (Carhaix) et *Darioritum* (Vannes). Alors qu'*Aquitania* ne désignait à l'origine que la région entre les Pyrénées et la Garonne, la province a été étendue à la Loire sous la réforme augustienne et d'autres villes importantes ont été fondées : *Lemonum* (Poitiers), *Mediolanum Santonum* (Saintes) ou *Ecolisma* (Angoulême).

Sous la *Pax Romana, la Civitas Namnetica* et son *Portus* devinrent un important centre de commerce : d'un côté, il y avait le sel marin, qui venait des *Marais salants* dans la baie de Bourgneuf et près de Guérande. Il était prélevé à la main dans des bassins d'eau de mer selon une tradition ancestrale. Indispensable pour la production du *Garum,* saumure romaine d'assaisonnement et de conservation, elle jouissait d'une réputation particulière et d'une large diffusion. D'autre part, les métaux lourds et précieux extraits dans le *Pagus metallicus*, plus tard *Pays des Mauges,* justifiaient une exploitation professionnelle[106]. Comme le montre la *Tabula Peutingeriana,* itinéraire de l'Empire romain datant du II^{e} siècle après J.-C., à l'est du Pallet, près du Fief-Sauvin actuel, existait déjà un important établissement romain portant le nom de *Segora.* C'était un carrefour d'où partaient des routes vers Angers, Poitiers et Nantes.

De l'autre côté de la Loire, juste en aval de Nantes, l'importante ville romaine de *Ratiatum* fut édifiée, comme mentionné auparavant. Les vestiges archéologiques sont peu à peu découverts de nos jours ; une visite à Saint-Lupien, à Rezé, est recommandée. Dans les terres environnantes, de nombreux domaines virent le jour. On peut supposer que la viticulture, qui rendra plus tard célèbres les collines de la Sèvre, était déjà introduite à l'époque. Certaines des *villae rusticae* romaines ont été identifiées et découvertes archéologiquement. Son plus bel exemple est la *Villa des Cléons* dans la commune de Haute-Goulaine, à quelques kilomètres de La Chapelle-Heulin et du Pallet[107].

[106] A Saint-Pierre-Montlimart au cœur des Mauges.

[107] Voir par exemple. S. Thebaud : *La villa gallo-romaine des Cléons*, Haute-Goulaine 1999. Ou : N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers 1994, p.122.

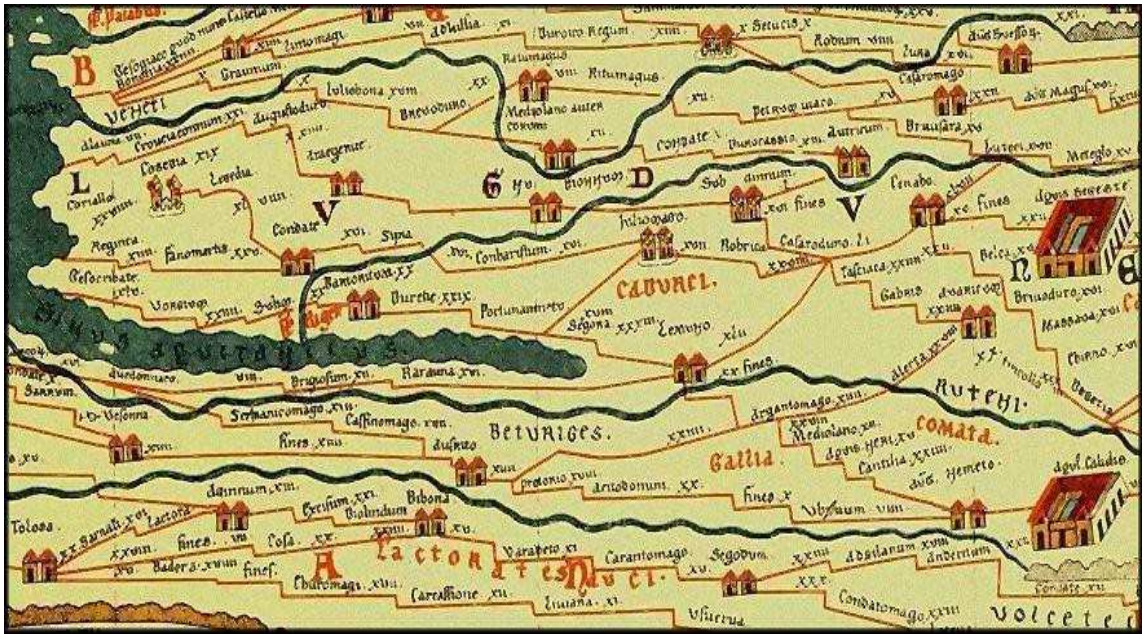

Illustration 13 : Détail de la Tabula Peutingeriana, Conradi Milleri Editio.

Voir au centre de l'image : Juliomagus = Angers, Portus Namnetus = Nantes, Segora ≈ Saumur.

Au III^e siècle, la Foi en la Croix atteignit également la région de Nantes. Vers 304, sous les empereurs Dioclétien et Maximien, les frères Donatien et Rogatien, convertis au christianisme, furent torturés à Nantes. Ils sont considérés comme les premiers martyrs du pays au nord de la Loire.

Au Sud, plusieurs voies romaines ont été réorientées vers Nantes, dont certaines ont été reconstruites et se retrouvent dans la *Tabula Peutingeriana.* Ces routes suivaient pour la plupart le tracé naturel du terrain. Un des anciens sentiers devait être orienté vers la Sèvre Nantaise. Ce sont précisément les Romains qui ont donné au fleuve son nom de *Separa* ou *Separis,* bien que la *Vita* de saint Martin de Vertou l'associe à la mort de Martin. Parfois *Sevria* peut aussi être trouvée dans les documents (1085). Il est concevable, mais pas certain, qu'au niveau de l'oppidum ultérieur du Pallet, une voie romaine traversait le gué de la Sanguèze ; selon P. de Berthou, des vestiges du XIX^e siècle, qui ont disparu aujourd'hui, pouvaient encore être visibles[108]. Selon L. Maître et N.-Y. Tonnerre, cette voie est supposée être une route qui - en provenance de Mortagne ou de Tiffauges - aurait longé la vallée de la Sèvre. Ce *Grand Chemin Clissonais* passait par Clisson pour atteindre la Sèvre en contrebas de l'Oiselinière, où l'on a retrouvé des traces de colonies romaines. Ce n'est que peu avant Nantes qu'elle rejoignait la *Via publica* Nantes-Poitiers[109].

Quelle que soit la route empruntée, il est plausible que la colline du château du Pallet, en tant que place de transit vers le sud, était déjà peuplée à l'époque romaine et peut-être même de manière importante[110]. Cependant, il n'existe plus de preuves matérielles de la présence des Romains, et un palais impérial, comme montré ci-dessus, est inconcevable au Pallet pour des raisons de fond.

---

[108] « *L'on a reconnu les débris d'une voie romaine au-dessous du gué de la Saint-Guaise ...* » P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris 1999, p.26.

[109] Voir L. Maître : *Les villes disparues de la Loire-Inférieure*, Nantes 1909, t.2, ch.8, Les voies romaines de la région poitevine et la rivière du Tenu, p.413-414. Et : N.Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne, Angers* ; 1994, p.335, note de bas de page.

[110] Comme déjà mentionné dans le chapitre précédent, quelques briques et tuiles de l'époque romaine y avaient été trouvées. Voir le rapport de M. Verger dans la section Sources. Selon L. Maître, le bénitier de la chapelle Saint-Jean, récemment redécouverte, était le réemploi d'un vase gallo-romain. Voir P. de Berthou : *Clisson et ses monuments… op. cit.*, p.21-22.

Le temps des Wisigoths

Avec l'effondrement de l'Empire romain, le temps du développement continu est terminé pour le Nantais au sud de la Loire. Depuis environ 375 après J.-C., de nombreuses tribus de l'Est, poussées par la migration des Huns vers l'Ouest, se sont installées sur l'ancien territoire de l'Empire. Les Goths ont d'abord émigré de Scandinavie et traversé le bassin de la Vistule pour traverser la frontière du Danube. En 376, les Wisigoths de Fritigern cherchèrent à se protéger de la menace des Huns auprès de l'empereur romain Valens et demandèrent à être admis dans l'Empire romain. Valens leur permit d'abord de s'établir dans la province romaine de Moésie, au sud du Danube. Un peu plus tard, les Wisigoths se soulevèrent contre leurs protecteurs. Le conflit avec les Romains s'intensifia en 378 ; à la bataille d'Andrinople, les Wisigoths l'emportèrent et Valens tomba. Le nouvel empereur d'Orient Théodose I^{er} fit la paix avec les Goths en 382, les installa comme fédérés en Moésie et en Thrace et les intégra dans l'armée romaine.

Dès lors, les Wisigoths jouèrent un rôle politique important en Europe centrale. Quand l'empereur Théodose décéda en 395, ils annulèrent leur alliance avec l'*Imperium Romanum* et élevèrent Alaric I^{er} au rang de roi. Avec lui, ils marchèrent en pillant à travers les Balkans et le Péloponnèse et envahirent finalement l'Italie. Des vagues de Souabes, d'Alains et de Vandales traversèrent la frontière Nord affaiblie jusqu'au cœur du territoire de l'Empire. Après quelques revers, les Wisigoths conquirent et pillèrent finalement Rome en 410, puis se dirigèrent vers le sud de l'Italie, où Alaric mourut peu avant la traversée prévue en Afrique du Nord. Sous Athaulf, le successeur d'Alaric, les Wisigoths se dirigèrent de nouveau vers le Nord, traversèrent le nord de l'Espagne et le sud de la Gaule, où ils combattirent les Vandales du Jutland au nom de la Rome occidentale. Ils avaient ainsi subi une mutation étonnante, car ces anciens ennemis de l'Etat étaient maintenant officiellement intégrés dans la structure de l'Empire et avaient évolué pour devenir d'importants alliés. Sous le frère d'Athaulf et successeur de Wallia, les Wisigoths reçurent des terres pour s'établir en Aquitaine comme fédérations romaines en 416. Autour de la capitale Toulouse, ils fondèrent l'Empire dit toulousain, qu'ils développèrent progressivement. En 451, les Wisigoths sous Théodoric combattirent avec succès aux côtés des troupes romaines, franques et bourguignonnes aux champs catalauniques contre les Huns et les Ostrogoths. Eric, fils et successeur de Théodoric, conduisit finalement l'empire tolosan à sa plus grande puissance et expansion : il s'étendait maintenant jusqu'à la Loire au Nord, jusqu'au Rhône à l'Est et sur presque toute l'Espagne au Sud. En 476, la déposition de l'enfant empereur Romulus Augustulus mit officiellement fin à l'*Imperium Romanum*, qui était à l'agonie. C'est ainsi que l'Empire wisigoth obtint son indépendance totale.

La zone autour du Pallet se trouvait également en territoire wisigoth et a dès lors subi des changements : avec les Wisigoths, la tribu *Taifali* est venue sur cette terre. Originaires de Bessarabie, les Taifali, apparentés aux Ostrogoths, s'installèrent à Dacia, une région de l'actuelle Roumanie, vers 360 ap. JC.[111]. Ammianus Marcellinus, 330-400, le plus important historien latin de l'antiquité tardive, note dans sa *Res Gestae* que les Taifali se sont rapidement engagés comme mercenaires dans l'armée romaine et auraient combattu dans le bassin du Danube et en Gaule[112].

Vers l'an 420, les Taifali représentaient une partie des escadrons de cavalerie de l'armée gauloise. Le *Notitia Dignitatum*, un registre de l'armée romaine du V^{e} siècle, les compte à côté des unités de cavalerie mauresque du comté de Britannia : *« Praefectus Sarmatorum gentilium et Taifalorum gentilium Pictavis en Gallia… »* lit-on ici[113]. A la fin de l'Empire, la tribu éprouvée par la guerre

[111] Eutropius : Breviarium 8,2,2 : « [Ulpius Crinitus Trajanus] *... rem publicam ita administravit, ut omnibus principibus merito praeferatur, inusitatae civilitatis et fortitudinis. Urbes trans Rhenum in Germania reparavit. Daciam, Decebalo victo, subegit, provincia trans Danubium facta in his agris, quos nunc Taifali, Victoali et Ter vingi habent. Ea provincia decies centena milia passuum circuitu tenet ... ».* Pour l'origine du Taifali, voir aussi : G. Vékony : *Dacians-Romans-Romanians*, Toronto-Buffalo, 2000, p.156-157.

[112] Ammianus Marcellinus : Res Gestae a Fine Corneli Taciti, Livre 17, Ch.13 : *« Ad quos opprimendos - erat enim arduum sequi per diversa conspersos inprudentia viarum arcente - Taifalorum auxilium et Liberorum adaeque Sarmatarum adsumptum is... ».*

[113] Pour l'empire occidental, le comté de Bretagne (Comes Britanniae, fondation déjà sous Constantin le Grand) compte dans les années autour de 420 AD 3 unités d'infanterie et 6 escadrons de cavalerie, dont les *Equites scutarii Aureliaci*, vraisemblablement identiques au peuple du Praefectus numeri Maurorum Aurelianorum, qui sont également documentés par une épigraphe de 253/258. Les Equites Taifali

s'installe dans la région de Poitiers, mais peu après, les Wisigoths la déplacent dans la vallée de la Sèvre pour sécuriser la frontière Nord, avec quelques unités mauresques. Cet ancien *Pagus Taifalorum* [114] *est* encore aujourd'hui attesté par le nom de lieu *Tiffauges* ou les noms de domaine *Haute et Basse-Tifaille* près de Lusignan. Les unités mauresques, par ailleurs, ont donné son nom à *Mortagne-sur-Sèvre*[115].

Il est difficile aujourd'hui de dire ce que signifiait ce mélange ethnique pour le Nantais du sud Loire. Probablement au début y avait-il des conflits entre les nouvelles tribus et les anciens sénateurs romains, qui possédaient encore de vastes terres. Pour mettre fin à l'insécurité juridique causée par la situation de l'immigration, le roi wisigoth Eric, 466-484, décida de définir les droits et obligations des Wisigoths par voie législative. Une loi étonnamment « moderne », appelée « *Codex Euricianus* », combinait des éléments juridiques romains éprouvés avec des idées germaniques et représentait, pour ainsi dire, le nouveau « *Code civil » des* immigrés[116]. Alors que la *Lex Romana* s'appliquait encore aux habitants romains de l'Empire, cette « *loi des Goths* » réglementait pour la première fois la propriété de la terre, des armes et du bétail ainsi que les questions de propriété, de famille et de succession pour les Goths de manière analogue. Les Wisigoths n'ont pas opprimé ou expulsé les romains qui sont restés dans le pays. Ils ont plutôt adopté les principes de base du droit et de l'administration romaine et les ont habilement adaptés aux coutumes et aux circonstances locales. Néanmoins, pour un certain temps encore, il semble y avoir eu des frictions entre les anciens et les nouveaux maîtres du pays. Car vers la fin de son règne, en l'an 506, le roi Alaric II prononça un second ensemble de règles avec le *Lex Romana Visigothorum,* qui mit les possessions et les droits romains en alignement avec le droit gothique[117]. Dans ces réalisations législatives des Wisigoths, la jurisprudence sophistiquée des romains et l'ancien sens de la justice des Goths se sont mutuellement fécondés d'une manière unique[118].

Si l'on suppose que le gouvernement central wisigoth de Toulouse a dû appliquer et ancrer le *Codex Euricianus* et le *Lex Romana Visigothorum* d'une manière spécifique dans les régions frontalières peu sûres, on peut supposer que le Nantais au Sud de la Loire avait une administration centralisée et une juridiction fonctionnant bien, au moins depuis Éric[119]. Leurs dirigeants, qui portaient souvent le titre de *Dux*, n'étaient pas toujours des Wisigoths de race pure. Ils étaient souvent constitués d'un mélange d'éléments tribaux goths et de vestiges de l'occupation romaine tardive, représentant ainsi la noblesse locale.

Compte tenu de la souplesse avec laquelle les Wisigoths avaient réussi en quelques décennies à concilier pacifiquement les intérêts et à créer un État ordonné et prospère, l'idée d'un *Palatium* wisigoth prévu à cet effet se trouvant sur la colline du Pallet n'est pas absurde. Il aurait pu servir de résidence au roi ou à un haut magistrat, un gouverneur local ou de tribunal pour la province du Sud-Loire. Il est plausible que le nom de l'immeuble ait rapidement changé pour celui du village dans son intégralité[120].

---

ne sont pas sécurisés dans la Grande-Bretagne d'aujourd'hui (bien que le village anglais Tealby dans le Lincolnshire tire son nom des Taifali), mais ils semblent avoir été identiques aux Equites Honoriani Taifali basés en Gaule. Voir : Notitia dignitatum imperii *occidentalis,* Ch.40, 4. Et plus dans O. Seeck : *Notitia Dignitatum accedunt Notitia urbis Constantinopolitanae et Latercula provinciarum,* Berlin 1876, Rééd. Francfort, 1962. Hoffmann : *Das spätrömische Bewegungsheer und die Notitia Dignitatum* [La fin de l'armée romaine et la Notitia Dignitatum], 2 vol., Epigraphische Studien 1, Bonn, 1969 ou : A. H. M. Jones : Notitia Dignitatum, dans : *The Later Roman Empire, 284-602, A Social, Economic and Administrative Survey*, Baltimore, 1986.

[114] Pour la première fois, il est appelé de la même manière par Gregoire de Tours : « *Igitur beatus Senoch genere Teiphalus Pictavi pagi, quem Teiphaliam vocant, oriundus fuit... »* Voir Grégoire de Tours : *Ex vita patrum.*

[115] Lat. « *Mauretania* ». Voir aussi M. Kervarec : *Terroir et moyen-âge du pays nantais : Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes, 1999, p39.

[116] Le travail de référence sur les lois wisigothes reste : MGH, Legum Sectio 1, K. Zeumer : *Leges Visigothorum*, Hanovre, Leipzig, 1902 ; pour le Codex Euricianus voir *loc.cit*., p.132.

[117] Lex Romana Visigothorum, éd. G. Hänel, 1849.

[118] Comme l'a prouvé D. Claude, les tribus inférieures des Wisigoths, autrefois dirigées uniquement par de petits rois, n'avaient pas choisi un commandant d'armée ou un roi suprême comme chef devant les grandes errances avec Athanaric, mais un Iudex, c'est-à-dire un juge. Il semble avoir agi plutôt à titre de coordonnateur et d'autorité morale qu'à titre de chef militaire. Voir aussi Ammianus Marcellinus : Res Gestae a Fine Corneli Taciti, livre 27,5,6, livre 31,3,4 : « *Athanaricum ea tempestate iudicem potentissimum ...gentis iudicem... Athanaricus Thervingorum iudex...* » Tacite écrit plus tard dans son Germania, 7, 1 : « *nec regibus infinita aut libera potestas, et duces exemplo potius quam imperio... praesunt...* » Pour en savoir plus : D. Claude : *Noblesse, église et royauté dans l'Empire wisigoth*, Sigmaringen 1971, p. 10-16 La tradition juridique des Wisigoths se poursuit depuis des siècles. Même leurs travaux juridiques tardifs, par exemple le Lex Visigothorum sous le roi Recevin, 653-672, prouvent le rôle exceptionnel joué par le pouvoir judiciaire dans l'organisation de l'Etat. Il est significatif que les règles et réglementations s'appelaient aussi « *Liber iudicium* », c'est-à-dire le livre des juges. Voir K. Zeumer, *loc.cit*.

[119] Voir par exemple D. Claude : Noblesse, *…op. cit.*, p. 44-46.

[120] La grande importance de la justice et de la sécurité juridique dans la législation wisigothe se manifeste dans les différentes dispositions du Code Euricianus, où le « *Iudex* » est nommé immédiatement après le « *Comes* » d'une ville, une région : « *...vel ad comitem civitatis*

En conséquence, *Petrus episcopus de Palatio* susmentionné ne serait pas seulement originaire de ce lieu, mais il y aurait peut-être aussi établi sa résidence, au moins temporairement. Cependant, en raison du manque de preuves archéologiques, les questions sur la taille et l'apparence d'un *Palatium* wisigoth au Pallet devront rester en suspens.

En ce qui concerne *Petrus episcopus de Palatio*, aucune autre information à son sujet n'a été trouvée à ce jour. En tout cas, on peut supposer qu'il n'a pas rendu hommage à l'arianisme, mais qu'il était catholique orthodoxe[121]. Lorsque le roi Alaric II fit convoquer le Concile d'Agde en 506, il avait peu avant accordé la grâce à l'évêque catholique Césarien d'Arles et commandé la réforme de son royaume. Bien que le Concile ne s'intéressât pas principalement aux questions trinitaires, mais plutôt à des questions pratiques, le canon 67 montre que le catholicisme était placé au-dessus de toutes les autres doctrines, quoique sous une forme pragmatique et tolérante[122]. En conséquence, le co-signataire, dans le cas de *Petrus episcopus de Palatio* n'aurait pas pu être un arien.

Terminons par la question de savoir s'il y avait une église chrétienne primitive au Pallet à cette époque. D'emblée il est clair qu'aucune réponse sans équivoque ne peut être donnée à cette question en raison du manque de preuves archéologiques. Cependant, quelques conclusions et considérations de nature hypothétique sont possibles :

Selon A. Chédeville et H. Guillotel, un évêché de l'époque est composé de la triade suivante :
1. une église consacrée à Notre-Dame, 2. une autre église consacrée à un apôtre ou au martyr Étienne, et 3. un baptistère[123]. Il y a en effet des preuves que ce complexe de bâtiments aurait pu exister au Pallet :

- Comme nous l'avons déjà mentionné, le donjon du Pallet était autrefois entouré d'un fossé qui comprenait l'emplacement de la future église paroissiale Saint-Vincent, démolie en 1852, et la chapelle Sainte-Anne, toujours debout[124]. Certains documents datant d'avant la Révolution française[125] ainsi que la représentation picturale de L. Doomer indiquent que l'église Saint-Vincent a été surélevée à partir d'une très ancienne chapelle oratoire. C'était probablement la plus ancienne église du Pallet. En raison de la courte distance qui la sépare de la tour, cette église, qui n'existe plus aujourd'hui et qui fut très probablement consacrée à la Mère de Dieu, est interprétée comme une ancienne chapelle castrale. Une analyse architecturale des sources et des vestiges d'aujourd'hui révèle par ailleurs qu'une petite église à nef unique existait peut-être déjà avant la construction du donjon[126], et qui, après la construction du donjon, avait dû être transformée en un ensemble à trois nefs de style poitevin[127]. Pour cela, il vaut la peine de jeter un coup d'œil au plan cadastral napoléonien : alors que le saint des saints se trouvait plus ou moins exactement au centre de l'Oppidum élargi, le centre du petit anneau intérieur est l'abside de la chapelle Sainte-Anne[128]. Des enceintes de fortification ont-elles donc été édifiées, à différentes époques, autour d'édifices sacrés déjà existants - quasi pour la définition et la protection d'un

---

civitatis aut judicem referre no differant ... » Compte tenu de l'importance de la décision judiciaire, les peines encourues en cas d'erreur volontaire d'appréciation et de corruption étaient très élevées. Voir K. Zeumer, loc. cit. p.23, 28.

121 L'arianisme était cette hérésie chrétienne primitive qui propageait l'inégalité d'essence entre le Christ et Dieu le Père. Le concile de Nicée avait rejeté les enseignements d'Arius en 325, après quoi ils disparurent progressivement de l'Empire romain. Mais vers 380, l'évêque arien Wulfila, qui avait traduit la Bible en gothique, convertit les Wisigoths à cette doctrine, à laquelle d'autres peuples germaniques, comme les Vandales, les Burgondes et les Lombards, se sont joints. Avec la migration des peuples, l'arianisme est revenu dans l'Empire romain.

122 Lire : « *Il est inconvenant de se marier avec des hérétiques de toutes sortes ou de leur donner des fils ou des filles. Mais il est acceptable qu'ils jurent d'être chrétiens à l'avenir et d'être catholiques.* » Voir l'annexe de l'acte du concile.

123 A. Chédeville, H. Guillotel : *La Bretagne des saints et des rois, V^e^-X^e^ siècle*, Rennes 1984, p.163.

124 Un document de M.-A. Barrin, daté du 7 septembre 1743, fait état de l'église du Pallet : « *...bastie dans l'enclave des douves du chasteau dudit lieu ...* ».

125 Voir par exemple le rapport de l'archidiacre Binet de 1683 en annexe.

126 L'argumentation complète sur l'origine de la première église du Pallet nécessite beaucoup de connaissances détaillées, de sorte qu'une représentation complète n'est pas possible ici. Plus dans une étude privée de G. Demangeau : *Comprendre la chapelle Sainte-Anne*, Le Pallet, 2005, et de W. Robl : [Hypothèse alternative sur la construction de la première église du Pallet], document privé non publié, Neustadt 2004.

127 L'augmentation de la population du Pallet, prouvée à l'époque, aurait rendu nécessaire une église d'une taille correspondante. Cependant, le plan ne semble jamais avoir été achevé, de sorte que, plus tard, l'étrange plan de l'église Saint-Vincent en a résulté.

128 Voir Illustration 14.

quartier sacré ? L'argument suivant peut également être avancé pour expliquer le fait que la fortification en question suivait le bâtiment de l'église correspondante et non l'inverse : le donjon de 984 a été érigé dans une étonnante exiguïté et en angle avec l'église, voire même « coincé » entre elle et le bord Nord de la pente. Le fait qu'un donjon et une église puissent se trouver dans une relation spatiale aussi étroite n'était pas exclu par principe[129], mais la fonction défensive du donjon était alors très limitée par cet agencement particulier. Si l'on ajoute à cela la situation particulière de la construction à l'époque de Geoffroy Grisegonelle, qui sera décrite en détail plus loin, alors la construction contemporaine de l'église et du donjon semble être largement exclue.

[129] Le comte Foulques Nerra fit construire une église *« en castro meo, quod nominatur Viheris »* vers 1016. On peut supposer qu'elle se tenait « *intra muros* », c'est-à-dire que donjon et l'église étaient entourés d'un mur commun. Voir la charte dans Ch. L. Grandmaison : Chartularium Sancti Jovini, dans : *Société de Statistique du département des Deux-Sèvres*, vol.17, Niort, 1854, p.19-20.

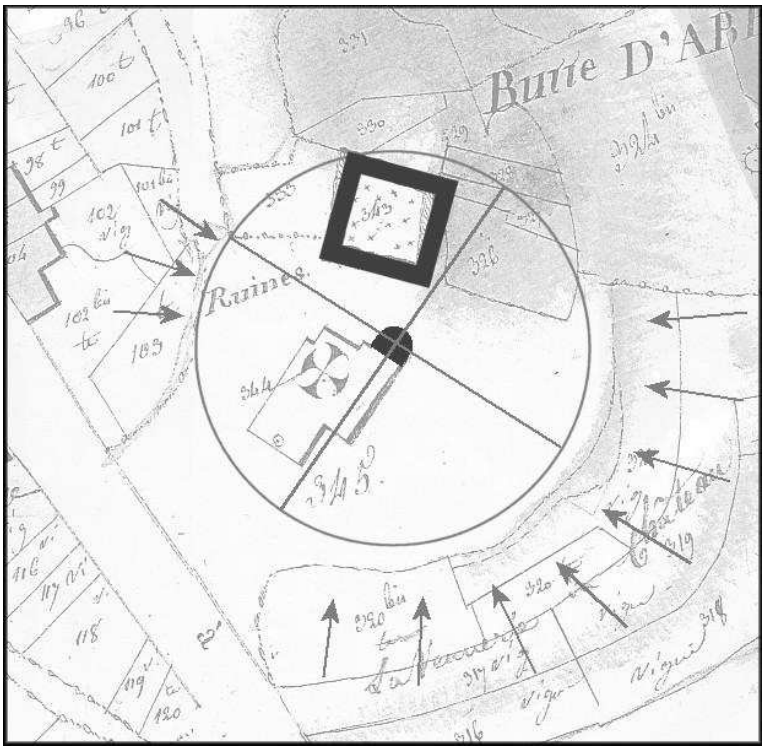

Illustration 14 : Abside de la chapelle Sainte-Anne centrée sur l'anneau défensif intérieur.

Le fait que la construction du donjon a dû tenir compte d'un bâtiment d'église préexistant explique beaucoup mieux la disposition spatiale des bâtiments. Il n'est pas exclu que cette église primitive supposée ait été construite sur le site de l'église par l'évêque du Pallet à l'époque wisigothe, ou du moins que cette place du Saint Sacrement ait été retenue. Pour des raisons de sécurité militaire, un tel doublet constitué d'une église et d'un donjon devait être protégé par un mur de fortification ou un aménagement de douves. Bien qu'il n'y ait aucune preuve de la première construction au Pallet, la seconde est bien documentée, par exemple par les descriptions de M. Verger ou sur un vieux document sur Le Pallet de 1725[130].

Il est également concevable que le prieuré Saint-Étienne de Vertou ait été construit sur la base d'un patronage local de saint Étienne, qui, selon la définition ci-dessus de A. Chédeville et H. Guillotel, pourrait également être associé avec un siège épiscopal local. Les églises dédiées à saint Etienne sont parmi les plus anciennes de Bretagne. Peu après la chute de l'Empire wisigoth, Mgr Epiphanius, évêque de Nantes, 502-527 (?), avait obtenu pour le diocèse Nord de Nantes les reliques de saint Étienne, où elles étaient logées et vénérées dans une chapelle près de l'église de Saint-Donatien-et-Rogatien[131]. Rennes avait aussi sa tradition stéphanoise : l'église du Vieux-Saint-Etienne, située en dehors des remparts gallo-romains, est considérée comme la plus ancienne du bourg. Des fouilles récentes ont mis au jour des vestiges de murs datant du IV^{e} siècle après J.C.

Tous ces signes, mais surtout la mention documentaire de Mgr Pierre du Pallet, témoignent d'une tradition chrétienne ancienne au Pallet et d'un premier âge d'or chez les Wisigoths. Il n'est donc pas étonnant que ce développement ait été une épine dans le pied des Mérovingiens, qui venaient du Nord.

[130] Voir le document d'avril 1725, n°1849, Archives de la Loire-Inférieure : « *La châtellenie du palletz se consistant dans le vieux château ruiné, situé en la ville du palletz, auquel lieu est à présent l'église paroissiale avec les douves et fossés étant autour ...* ».

[131] Voir M. de Kersauson : *Revue historique de l'Ouest*, Vannes, Paris, 1888, p.174.

L’évêque Félix de Nantes et la mission de saint Martin de Vertou

Lorsque l'union impériale wisigothe a atteint le sommet de son développement, sa dernière heure a aussi sonné. Le temps de la paix pour le sud de la France était terminé.

Le roi Alaric II avait affronté à maintes reprises les Francs sous les ordres de Clovis I^er^, qui arrivaient par le Nord. En l'an 487, il avait livré au chef mérovingien le commandant de l'armée romaine occidentale et gouverneur de la Gaule, Syriagus, qui fut retrouvé assassiné. Malgré ces tentatives de réconciliation, Clovis élargit son pouvoir dans le nord de la Gaule et repoussa progressivement la limite de sa domination depuis la Seine vers le Sud. En l'an 491, Clovis marche avec ses troupes sur les bords de la Loire pour éliminer des pilleurs bretons à Blois. Après la défaite infligée aux Alamans à l'Est, le roi mérovingien prépare également sa conversion au catholicisme et est baptisé à Reims avant le début du siècle, probablement la nuit de Noël 498. L'orthodoxie catholique de Clovis n'a pas seulement initié la conversion des tribus franques, mais a aussi augmenté le danger d'une invasion du Sud. En effet, outre les motifs séculiers, la persécution arienne a également servi de légitimité pour combattre les Wisigoths. C'est peut-être précisément dans cette évolution dangereuse que réside la raison pour laquelle le roi Alaric II, au Concile d'Agde, a officiellement renoncé à l'arianisme et a fait du catholicisme tolérant un programme ecclésial. Il est peu probable que le concile ait immédiatement anihilé l'arianisme. Cela aurait déjà été un succès de persuader les évêques du Nord, qui étaient de façon latente prêts à faire sécession, en renforçant leur solidarité. Quoi qu'il en soit, après 506, le mérovingien Clovis et le wisigoth Alaric tentèrent tous deux de promouvoir la foi chrétienne orthodoxe pour légitimer leur propre régence.

Malgré le changement de direction des Wisigoths, Clovis I^er^ n'a pas abandonné sa stratégie offensive. Déjà en 498, il avait progressé avec un corps expéditionnaire vers Bordeaux[132], mais ses succès étaient encore limités dans le temps et dans l'espace. Clovis I^er^ fit la seconde guerre contre les Wisigoths un an après le concile d'Agde. En 507, lui et ses hommes s'opposent à nouveau à l'hérésie arienne du Sud, désormais au nom de Dieu et avec l'invocation des saints Hilaire de Poitiers et Martin de Tours. Il reçut d'incommensurables sympathies du haut clergé de Tours, qu'il arracha à nouveau à la domination gothe. Cependant, il n'a probablement pas été aussi bien reçu par la majorité de l'épiscopat catholique ; l'année précédente, il s'était réconcilié avec le régime des Goths d'Agde. Alaric II relève le défi militaire de Clovis et l’affronte. Vouillé, dans la région de Poitiers, fut le théâtre d'une bataille décisive. Au grand désarroi des siens, Alaric II tomba de la main même de Clovis.

Les conséquences de cette défaite furent désastreuses pour les Wisigoths : ils durent abandonner presque toute l'Aquitaine et se retirer dans le nord de l'Espagne. Cependant, ils purent s’y maintenir plus de deux siècles ; ce n'est qu'avec la victoire des Arabes en 711 que leur dernier bastion s'effondrera. La marche triomphale de Clovis I^er^ en Aquitaine n'a cependant pas pu être arrêtée : privée de son chef, la ville de Bordeaux tombe en 507, la première année de la guerre, et Toulouse, la résidence royale, tombe l'année suivante. Le riche trésor des Goths était tombé entre les mains des Francs. Entre-temps, le fils de Clovis, Théodoric, avait occupé l'Auvergne. Ainsi, les anciennes provinces d'Aquitania I et II, la capitale de l’empire tolosan et une partie de la Novempopulana au sud de la Garonne passaient aux mains des Francs.

Le roi Clovis I^er^ savait comment étendre son influence au sein de l'Église. En juillet 511, l'Église régionale mérovingienne est constituée lors du premier concile d'Orléans, organisée selon le modèle d'Agde. Clovis aurait personnellement rédigé et appliqué les statuts correspondants. Quelques mois plus tard, le 27 novembre 511, le premier roi de la dynastie mérovingienne meurt et ses fils partagent l'empire conquis. En l'an 532, ils vainquent les Thuringiens et ajoutent en 534 des territoires sous leur domination jusqu'à la Bourgogne. Mais les descendants des générations suivantes se sont déchirés dans des batailles dynastiques et ont paralysé le développement ultérieur de telle sorte que finalement

[132] Il y a controverse à savoir si un différend correspondant a eu lieu deux ans auparavant devant Saintes.

le gouverneur carolingien Pépin le Jeune, père de Charlemagne, a poussé le dernier mérovingien Childeric III hors du pouvoir en 751 scellant la fin des Mérovingiens.

Voilà pour la Grande Histoire. Mais comment le Nantais du Sud et la région du Pallet ont-ils survécu à la bataille pour le pouvoir en Aquitaine ?

Il est difficile de répondre à cette question. Aucune source ne donne d'informations concrètes sur la question de savoir si la région ou l'endroit lui-même ont été impliqués dans des combats. Vraisemblablement *Palatium* n'avait pas de prestige digne d'être mentionné. Le centre de l'Empire wisigoth, la *Civitas Tolosa*, était loin, et les terres de la basse Loire n'étaient certainement pas dans la visée principale des Francs. Néanmoins, on peut supposer que Le Pallet a été abandonné ou même détruit, et que ses occupants Wisigoths ont été supprimés ou expulsés.

Cependant, des nids de résistance ont perduré dans les environs immédiats. Même chez les Mérovingiens, la coutume de maintenir un siège épiscopal au sud du cours inférieur de la Loire lié au diocèse de Poitiers n'est pas abandonnée. L'évêque suffragant et ancien *Dux* de Poitiers appelé *Austrapius*, cité précédemment, réprimait après 550 les derniers *Taïfalii* de la région, venus autrefois dans le pays Wisigoth, si bien qu'ils décidèrent de se révolter avec véhémence en prenant d'assaut sans prévenir le siège de l'évêque à Champtoceaux. L'attaque était dirigée contre l'évêque lui-même : il y laissa sa vie, embroché comme un sanglier sauvage avec une lance ! [133] Austrapius semble, comme son nom l'indique, avoir pris sa descendance de la noblesse romaine du Poitou. Visiblement, alors qu'il était encore seigneur seculier de Poitiers, il avait fait appel aux Taifalii pour se venger. De leur rage aveugle, il ressort clairement que les anciens alliés wisigoths n'ont pas été anéantis sous la domination mérovingienne, mais opprimés et probablement exploités. Quel contraste entre la politique d'équilibre et d'intégration des Wisigoths et le rigorisme de la puissance victorieuse franque !

Presque en même temps que ces incidents, les Francs décidèrent de donner au Sud rebelle une autre leçon à méditer. Le personnage clé était le prince évêque *Félix de Nantes*, 549-582.

Nantes était déjà un évêché depuis le III^e^ siècle de notre ère. Un des premiers évêques nommé *Eumelius I*^er^, 355-374, aurait même rendu hommage à l'arianisme[134]. Au temps des Wisigoths, les relations entre les évêques de Nantes qui gouvernaient la ville en tant que souverains séculiers, et le Sud aquitain s'étaient refroidies de manière perceptible. Ainsi, durant les successeurs de l'évêque *Nonnechius*, 465-474, préfet de l'Empire romain puis évêque de Clermont, la Loire devient de plus en plus la frontière entre deux mondes politiques : le diocèse de Nantes se limitait au bord du fleuve et les évêques, presque tous originaires de Nantes ou de la ville franque d'Orléans, avaient peu de pouvoir de l'autre côté du fleuve, c'est-à-dire dans l'Outre-Loire, qui était pétri d'Arianisme.

Dans la seconde moitié du VI^e^ siècle, les tensions de longue date se sont relâchées. En même temps que Mgr Austrapius résidait à Champtoceaux, Félix fut le premier évêque de Nantes à mettre la main sur les régions du Sud. Il entretenait des liens avec le Sud. Si les sources sont exactes, il était originaire de Bourges, dans l'ancienne province d'Aquitania I et était un ami proche du poète-évêque de Poitiers, *Venantius Fortunatus*. Ce qui le rendait si précieux pour le Nord, c'était son attitude politique. Fidèle partisan des Mérovingiens, nommé évêque de Nantes par le roi Childebert I^er^, fils de Clovis I^er^, il s'était vu accorder non seulement d'importants pouvoirs juridiques, mais aussi le droit extraordinaire de frapper sa propre monnaie. L'évêque Félix, le nouvel « homme fort » des Mérovingiens, décora de marbre la cathédrale de Nantes, déjà édifiée par son prédécesseur, de telle sorte qu'elle devint resplendissante, louée non seulement par son ami Venantius Fortunatus, mais aussi par la chronique de Nantes, qui fut écrite presque 500 ans après[135].

---

133 *« Ipse quoque regressus ad castrum suum, mota super se Theifalorum seditione, quos saepe aggravaverat, lancea sauciatus crudiliter vitam finivit... »* Voir Grégoire de Tours, Historiarum Liber IV, par ex. ed. R. Buchner : *Gregor de Tours : Zehn Bücher Geschichten*, 2 vol., Darmstadt 1955, vol.1, p.220.

134 Voir J. de Kersauson : *L'épiscopat Nantais à travers les siècles, Série de Revue historique de l'Ouest*, vol.1888 et les années suiv.

135 On dit qu'il s'agissait d'une église à trois nefs, aveuglée de marbre pyrénéen et renforcée par une tour lanterne. Voir p. ex. les poèmes de Venantius Fortunatus dans *Patrologia Latina* de Migne Vol.88, p.127-128. Selon la Chronique de Nantes, cette église contenait des colonnes aux couleurs vives, un crucifix serti de pierres précieuses et une grande quantité d'or et d'argent ; elle était également illuminée la nuit par un phare sur une haute colonne en marbre. Voir *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, éd. R. Merlet, Paris 1896, p.1-2.

Félix se lança énergiquement dans la mission de convertir le Sud hérétique. A cette fin, il envoya son diacre Martin, né vers 526, sur l'autre rive de la Loire, dans la vallée de la Sèvre. Peu avant l'an 1000, le moine bénédictin Létald de Micy a reconstitué l'histoire et les miracles de cet homme, qui avait été déclaré saint à titre posthume, à partir de vieux codex et de rapports verbaux[136]. Bien que cette source ait été préservée, notre connaissance de *saint Martin de Vertou* reste fragmentaire. Au moins, il est certain qu'il a aussi entrepris d'autres voyages missionnaires, en Poitou, en Normandie[137] et même à Rome. Il aurait eu une amitié chaleureuse avec saint Ebrulf, fondateur du monastère de Saint-Evroult en Normandie.

Ce qui est d'intérêt primordial ici, ce sont les circonstances dans lesquelles Martin a promu l'œuvre missionnaire du sud du Nantais et a incorporé ce territoire dans le diocèse de Nantes. Les Vies du saint parlent d'une région païenne, profondément tombée dans l'idolâtrie. « *Insania comprovincialium – la démence des habitants de la campagne ».*

[136] Un chapitre entier sera plus tard consacré à cette source très instructive : Rancune contre Foulques Nerra dans le Miracula Sancti Martini Vertavensis. Dans le sens le plus large du terme appartenant aux hagiographies, les Vitae médiévales et les livres de miracles ont connu une large diffusion en Europe. Objets de croyances populaires naïves, ils tombaient sur un terrain extrêmement fertile avec leurs destinataires, si seulement ils pouvaient satisfaire leur curiosité, leurs désirs et leurs attentes de salut. Il est cependant caractéristique du genre littéraire que des détails topographiques et historiques locaux extrêmement précis sont intercalés dans les rapports pour étayer sa crédibilité. Cette particularité élève les livres de miracles du Moyen-Âge au rang de sources historiques de premier ordre : comme dans aucune autre catégorie de sources, la vie quotidienne des gens devient un document exploitable.

[137] Aujourd'hui encore, à Deux-Jumeaux, dans le canton d'Isigny-sur-Mer, dans le Calvados, on peut visiter une église romane datant de la fondation de saint Martin de Vertou. Voir aussi M. Kervarec : *Terroir et Moyen-âge au pays nantais : Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes 1999, p.50.

L'Altera vita de saint Martin de Vertou y appelait à la pratique de la foi et justifiait ainsi la difficulté de la mission. Lorsque Martin traversa la Loire, il rencontra une ville complètement corrompue qui était tombée dans l'idolâtrie. Cette ville était devenue très riche par le commerce maritime, mais avait *« méprisé la pureté de la Foi »*. Dans divers temples romains, des cultes païens avaient été pratiqués, et lui-même avait été chassé au péril de son intégrité physique et de sa vie. L'histoire dramatique se termine par un avertissement : un châtiment de Dieu a puni cette ville appelée *Herbadilla*[138].

Herbadilla ! On ne peut nier que cette *« Sodome et Gomorrhe » de la* période mérovingienne se trouvait dans la même région qui lui a donné son nom ultérieur, à savoir le *Pays d'Herbauges*, *Pagus Herbadilicus* en latin. Aujourd'hui, on parle du *Pays de Retz*. C'est la zone côtière au nord-ouest du Pallet, qui commence à Rezé près de Nantes et s'étend jusqu'à l'embouchure de la Loire. Les experts ont magnifiquement débattu de l'emplacement réel de la ville. Certains se sont référé totalement à l'Empire des fables, d'autres la considéraient comme une cité engloutie dans le *lac de Grand-Lieu*, cette étendue d'eau marécageuse sans fond au centre du *Pays de Retz*. Aujourd'hui, cependant, il ne fait aucun doute que le mot Herbadilla est synonyme de la ville romaine de *Ratiatum*, aujourd'hui Rezé, que nous connaissions déjà sous le nom de siège épiscopal, et qui est dérivé du vernaculaire[139]. La ville n'était qu'à 19 km du Pallet, sur les bords de la Loire, en face de Nantes, comme décrit dans la Vita de saint Martin. Aujourd'hui, ses ruines se trouvent à une certaine distance de la Loire, séparée d'elle par une ligne de collines plates. D'après les fouilles, elle s'étendait de *Port-au-Blé* au *Séminaire-des-Couëts* sur une longueur d'environ 2,5 km et une largeur de 300-500 m et couvrait une superficie d'environ 70 hectares. On a actuellement réussi à découvrir une partie des rues et des bâtiments anciens, y compris une basilique chrétienne primitive et d'anciens murs de quai[140]. Les vestiges les plus importants sont concentrés dans le secteur de la chapelle *Saint-Lupien,* c'est-à-dire le lieu étroitement lié à la montée du christianisme dans ce secteur. En l'an 340 après J.-C., saint Lupien y aurait reçu son baptême. Devant les miracles qui se sont produits après sa mort, Hilaire de Poitiers a érigé une chapelle commémorative pour le saint, que Grégoire de Tours a décrite dans son œuvre *De gloria confessorum.*

La *Vita antiquissima* de saint Martin de Vertou décrit la fin de la ville d'Herbadilla comme un terrible jugement de Dieu :

« Car la Gaule était encore sujette aux superstitions, en particulier les habitants de la ville appelée Herbadilla. Cette ville se trouvait en face de Nantes, si proche du christianisme, et pourtant non liée par aucun accord avec elle.... Elle était riche et semblait satisfaite d'elle même... et affichait un mode de vie contraire aux bonnes mœurs... Tandis que Martin réfléchissait encore à ce qu'il fallait faire dorénavant, la voix de Dieu lui dit soudain que cette ville était condamnée.

... Elle disparaîtra à jamais, de sorte que ce ne sera plus un lieu où les gens commettent des actes impurs. C'est pourquoi un abîme l'engloutira et la réduira à l'oubli éternel.

Après ces paroles, la terre s'est soudainement fendue et la mer a gonflé et arasé les hauts remparts des murailles et les frontons des temples encore plus vite que prophétisé... »[141].

Ces déclarations ne sont pas aussi fantastiques qu'il y paraît à première vue : Herbadilla avait manifestement survécu à l'occupation par les Wisigoths ainsi qu'à la confiscation des terres par les Francs. Jusqu'au VI[e] siècle, une population mixte d'anciens Romains et de peuples maritimes pratiquait

---

138 Voir *Acta Sanctorum : Vita sancti Martini Vertavensis*, vol.10, Paris, Rome 1869, p.802-818.

139 La cité de Rezé - en grec « *Ratiaton* » ou en latin « *Ratiatum* », à côté de cette place, également appelée *« Ratiate* » et « *Raciate* » dans les sources - était la deuxième ville la plus importante des Pictons, après Poitiers ou « *Lemonum* ». Elle avait déjà été décrite par Ptolémée, 100-160 après J.-C., près de l'embouchure de la Loire (Ptolémée : *Geografika 2*, Chap. 6) et enregistrée sur sa carte du monde. La ville a probablement été fondée au début du siècle ; entre 20 avant J.-C. et 10 après J.-C., elle a été construite comme une colonie romaine presque selon le plan idéal. Au XVII[e] siècle, les vestiges de cette vaste ville étaient encore visibles à l'œil nu à Rezé, mais aujourd'hui ils ont tous disparu. Voir aussi M. Kervarec : *Terroir et Moyen-âge au pays nantais : Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes 1999, p.41.

140 Voir p. ex. S. Deschamps : Ratiatum (Rezé, Loire-Atlantique) : Origines et développement de l'organisation urbaine, dans *Revue Archéologique de l'Ouest*, vol.9, 1992, p.111-127.

141 *« Gallia enim adhuc ex parte superstitioni idolorumi intendebat, praecipue autem cives urbis que dicebatur Herbadilla : quae urbs Nannetis contigua, licet Christianorum conterminalis, nullo tamen foederis pacto jungebatur …locuples quippe et sufficiens sibi videbatur .... longe a bonorum omnium omnium discrepabat moribus .... et cum delibera ret quid facto super hoc opus esset, vox sibi divitinus dixit perituram urbem fore... eam perire in aeternum ut hic amplius non sit sedes operantium iniqua, sed operiens eam abyssus oblivione secludat aeterna. Cum hujusmodi verba finisset, repente tellus dehiscens pontusque surgens alta murorum fastigia et templorum culmina dicto citius complanavit... »* Acta Sanctorum : Vita sancti Martini Vertavensis, vol.10, Paris, Rome 1869 p.803.

une idolâtrie insupportable aux yeux des Francs catholiques orthodoxes**.** Les temples païens et les cultes et rites pratiqués dans ces temples devinrent de plus en plus une nuisance publique. Quand *la vita* de saint Martin raconte la chute de la ville méchante et arrogante, cette notion n'est pas dénuée de réalité historique : la ville a en effet disparu de la scène, et relativement soudainement !

Le contemporain Grégoire de Tours, 538-594, se réfère concrètement au déclin de la cité lorsqu'il décrit dans sa compilation de biographies un village au lieu d'une ville : « *juste à la limite du diocèse de Poitiers, en face de Nantes, se trouve le village de Ratiatum ? »*[142] Comment se fait-il que Ratiatum soit passée en quelques années d'une *Civitas* majestueuse à un simple *Vicus* ? Ratiatum était auparavant une ville très peuplée : la *Vita* de Martin de Vertou parle d*′ « innombrables personnes »* qui ont rendu visite au saint homme[143].

Les sources restent silencieuses sur le déclin réel de la ville - autour de 560 à 570. Que s'était-il passé ?

Ce n'est probablement pas un événement naturel qui a provoqué la catastrophe, mais une habile manipulation de l'évêque Félix de Nantes : il y a un éloge funèbre de la main de Venantius Fortunatus dans lequel il rapporte que l'évêque Félix avait détourné un cours d'eau entier de son lit près de Nantes par un énorme terrassement[144]. On suppose à juste titre aujourd'hui que ce n'est pas seulement le *canal de Felix,* encore connu aujourd'hui, qui a apporté de nouvelles eaux de Loire à la ville, mais aussi la dérivation ou le remblaiement de la *Sèvre Nantaise*[145]. Dans l'Antiquité, juste avant son embouchure, la Sèvre tournait vers le Sud, juste après *Ratiatum,* pour se jeter loin en aval de Nantes dans la Loire. Ainsi, une grande installation portuaire était possible à *Ratiatum.* Contrairement à Ratiatum, Nantes semble avoir été menacée par un destin sans merci : son port menaçait de s'envaser ! L'évêque Félix et ses conseillers ont poursuivi un plan ingénieux qui leur a permis de faire d'une pierre deux coups :

- Ils ont probablement amélioré le débit de la Loire à hauteur de Nantes en forçant la Sèvre à rejoindre la Loire par un barrage artificiellement surélevé afin de conserver son débit pour alimenter en eau le fleuve. L'ensemble du plan fut couronné de succès vu que les masses de terre nécessaires pour cela n'avaient à être déplacées que sur une distance relativement courte. (Voir Illustration 15)

- Avec le détournement de l'eau par ce barrage, Ratiatum détestée a également été privée de ses moyens de subsistance, à savoir le commerce maritime et la pêche. À marée basse, le bras de rivière à sec n'était plus navigable et l'ancienne embouchure de la rivière s'est comblée. D'autre part, comme les zones inondables nécessaires en amont faisaient défaut, une inondation catastrophique a pu se produire lors d'une forte amplitude de marée, comme par exemple il est décrit dans la Vita de saint Martin.

On peut difficilement supposer que les habitants de *Ratiatum* ont laissé faire sans résistance. Probablement une opération militaire, peut-être même la répression violente d'une insurrection des habitants a pu être nécessaire. Les moyens pour cela étaient probablement à la disposition de l'évêque de Nantes grâce à ses liens avec la puissance occupante mérovingienne. Le fait que les sources ultérieures sur cette action d'anéantissement soient perdues et que la Vita de Martin en ait habilement fait un jugement de Dieu n'aurait rien de surprenant. Quoi qu'il en soit, l'ancienne ville de *Ratiatum* devint rapidement inhabitable et devint le petit village décrit par Grégoire de Tours.

Tous ceux qui visitent Rezé aujourd'hui peuvent encore se faire une idée de la situation de l'époque. L'estuaire de la Sèvre, drainé par Mgr Félix, correspond au lit du ruisseau *Le Seil*. Il est maintenant recouvert d'une voie rapide très fréquentée, mais sur ses bords, une étroite ceinture de roseaux

---

[142] Grégoire de Tours : *De gloria confessorum* : « *Infra ipsum Pictavorum terminum qui adjacet civitati Namneticae id est in vico Ratiatensi... ».*

[143] Voir Acta sanctorum, loc. cit. p.803.

[144] Voir PL Vol. 88, p.134.

[145] Pour la théorie complète de la dérivation de la Sèvre, voir aussi M. Kervarec : *Terroir et Moyen-âge au pays nantais : Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes 1999, p.49-59.

souligne encore sa trajectoire. Et vous pouvez aussi visiter le barrage de la Sèvre, qui a été construit, et même y passer en voiture[146].

Après l'affaiblissement de la cité gênante sur la rive Sud de la Loire, la voie était libre pour le travail missionnaire personnel du diacre Martin et de ses compagnons. Il dut y avoir une vaste saisie de terres, au nom de Dieu et de l'évêque de Nantes. En 575, entre Nantes et Le Pallet, Martin fonde le monastère de *Vertou* sur les collines de la Sèvre, et, peu après, le double couvent de *Durinum* près de Saint-Georges-de-Montaigu dans l'actuelle Vendée. Dès lors, on parle de « saint Martin » de Vertou. Noyau d'un catholicisme à la Franque, le monastère de Vertou prospéra en peu de temps : on y développa avec succès l'agriculture[147] et on y acquit de vastes propriétés, tant pour le monastère lui-même que pour l'évêque de Nantes. Selon toute vraisemblance, la terre du Pallet lui appartenait. Quelques églises paroissiales de la région du bassin de la Sèvre témoignent encore de l'ancienne activité missionnaire de saint Martin[148].

[146] Voir aussi M. Kervarec : *Terroir et Moyen âge au pays nantais : Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes 1999, p.58.

[147] Cela vaut aussi pour la viticulture, comme le prouve Gregor de Tours. C'est la datation de N.-Y. Tonnerre au moins 500 ans de retard. Voir : N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers 1994, p. 444-446 Et : Grégoire de Tours, *Historiarum Liber I*, par ex. ed. R. Buchner: *Gregor de Tours: Ten books of stories*, 2 vol., Darmstadt 1955, vol.1, p.338.

[148] Ce sont les villages de Gorges et de Mouzillon, près du Pallet, et un peu plus loin autour du Bignon et de Pont-Saint-Martin. Cinq autres églises vouées à Martin se trouvent dans le Pays de Retz.

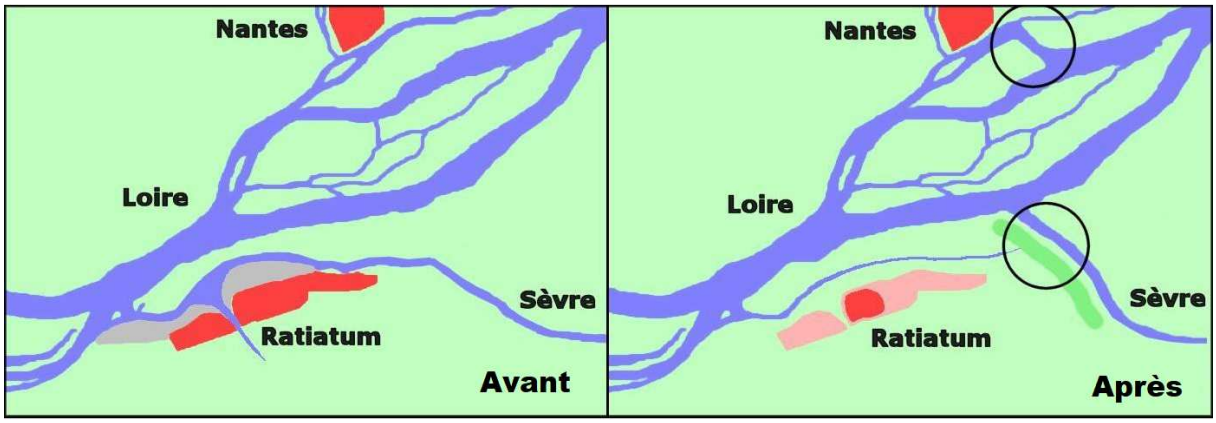

Illustration 15 : Transformation d'un paysage fluvial sous la direction de l'évêque Félix de Nantes, autour de 550.

Au niveau du cercle supérieur : le canal de Felix.
Autour du cercle du bas : un nouveau lit de rivière pour la Sèvre.

Lorsqu'au XII[e] siècle, Mgr Briccius, évêque de Nantes, revendiqua Le Pallet comme propriété épiscopale et se référa aux anciens droits de propriété de la période mérovingienne[149]. Il faisait probablement référence à la saisie des terres du diacre Martin. Il va sans dire que le contexte de la confiscation des terres et, surtout, de la suppression de l'ancien siège d'un évêque wisigoth a été délibérément dissimulé par la suite. Son existence n'entrait ni dans la doctrine de domination des Francs ni dans celle des rois bretons. Le Pallet n'apparaît jamais dans les annales de la Bretagne[150]. Le silence documentaire dure jusqu'au XI[e] siècle !

L'activité missionnaire de saint Martin a été exagérée dans le passé ; au sud de la Loire, elle était essentiellement limitée à la région de Vertou et au *Pays de Retz.* Lors d'une de ses visites pastorales à Vertou, saint Martin fonda également le prieuré Saint-Pierre sur une colline de la Sèvre, à quelques mètres de la maison mère. Que certaines églises consacrées à Martin de Vertou dans les Mauges remontent à ses voyages missionnaires, comme mentionné par N.-Y. Tonnerre[151] est cependant une erreur ; il s'agit d'une initiative complètement différente, qui sera discutée en détail plus loin. La seule trace sûre que Martin a laissée dans le Poitou est le monastère d'Ension/Saint-Jouin. Dans ce couvent, fondé par Martin, les moines de Vertou ont fui les Normands.

Saint Martin de Vertou est décédé le 24 octobre 601 à l'âge de 75 ans. Afin d'inhumer son corps à Vertou, les moines l'ont secrètement enlevé de nuit à Saint-Georges-de-Montaigu, où il reposait[152]. L'enlèvement est probablement un fait historique, car sinon comment le saint serait-il entré dans sa tombe à Vertou ? [153] Selon la Vita de Martin, les moines voleurs de Vertou tentèrent de traverser rapidement la Sèvre pour se débarrasser de leurs poursuivants. Quand ils traversèrent le lit de la rivière à pieds secs, les eaux se rabattirent devant leurs poursuivants, comme la Mer Rouge fut rabattue devant l'armée égyptienne, après le passage du peuple d'Israël. Ce miracle a donné le nom de Separis ou Separa à la Sèvre, qui portait auparavant le nom de *Laudosa*, c'est-à-dire la glorieuse[154]. Selon la tradition locale, juste avant Vertou, les moines utilisèrent le barrage de *la Chaussée des moines* à marée basse pour atteindre Vertou. À marée haute, le barrage a alors été inondé et les poursuivants qui arrivaient se sont vu refuser le passage. Cette légende fait naître une charmante spéculation. Regardez la carte : si les moines voleurs de Vertou s'étaient dirigés en ligne droite vers leur monastère, ils auraient non seulement choisi une route très longue, mais aussi inconfortable, à travers des forêts denses, pour atteindre la Sèvre juste avant leur destination, c'est-à-dire dans une zone où elle était déjà très profonde et difficile à traverser à pied. On peut donc supposer qu'en réalité les ravisseurs ont quitté la Maine à gauche et se sont déplacés davantage vers le Nord-Est en direction du Pallet pour traverser la Sèvre au-dessus de l'embouchure de la Sanguèze, entre Le Pallet et l'actuel Clisson (alors inexistant) ! Cela aurait été le moyen le plus rapide d'atteindre la terre de leur monastère ! Les terres autour du Pallet avaient probablement déjà été laissées aux moines de Vertou par Félix de Nantes pour mise en culture, et il y avait aussi une voie vers leur couvent. Bien sûr, l'endroit exact où les Vertaviens pouvaient franchir la Sèvre avec l'aide de Dieu et à pieds secs n'est plus connu. Plus tard, ils ont appelé le lieu *Tarde*, parce que les poursuivants - signifiant par ce mot latin « trop tard » - étaient venus *« tarde »*[155].

---

149 Voir la pancarte du roi Louis VI de 1123, en annexe.

150 L'ignorance particulière de la Chronique de Nantes à l'égard du lieu sera discutée plus en détail infra.

151 N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers ,1994, p.192-194.

152 Voir Acta Sanctorum : *Vita sancti Martini Vertavensis,* vol.10, Paris, Rome, 1869, p.803.

153 Après les raids normands, ses reliques furent transportées de Vertou à Saint-Jouin/Ension, où elles furent déplacées en 1130, après l'achèvement de la nouvelle Abbatiale. Vers 1080, le moine Raoul commença à rénover l'église Saint-Jouin, en 1130 le maître-autel fut consacré épiscopalement : *« Altare princeps ecclesiae Sancti Joannis Evangelistae, anno 1130 denuo consecratum fuit ab episcopo cujus nomen reticetur, in honorem sanctorum Jovini, Martini et Sebastiani.* "A l'occasion de cette consécration à l'autel, les ossements des saints Jouin et Martin avaient été exhumés et vraisemblablement transférés dans un nouveau reliquaire : *"Inter sacra pignora praecipue celebratur integratur integrum corpus S. Jovini quod in ecclesia S. Jeanis Evangelistae absconditum, anno 1130 tumulo extractus. Una cum sacris beati Martini Vertavensis ossibus, quae Vertavienses metu Normannorum, ut diximus, transtulerant et in tumulo S. Jovini absconderant...* » Voir B. Ledain : *Avis historique sur Saint-Jouin-de-Marnes*, p. 98 et MS BN Paris lat. 5449, f.5, cité ici : A. Jarnoux : *Vertou, 15 siècles d'histoire*, Vertou, 1982, p.57.

154 Voir Acta Sanctorum : *Vita sancti Martini Vertavensis,* vol.10, Paris, Rome, 1869, p.803.

155 Le hameau de La Bâtardière est situé sur les rives de la Sèvre, près de l'actuel Gorges, au nord de Clisson, où saint Martin de Vertou est patronné depuis l'antiquité. Même si la construction de ce nom se réfère au XI[e]/XII[e] siècle et que la racine du mot « *bastardus* » a une toute autre signification fondamentale, le bâtard, c'est-à-dire un enfant illégitime, est très inhabituel comme éponyme. Devrait-il s'agir d'une corruption de l'ancien nom de lieu « *Tarde* » ? L'idée est séduisante, mais ne reste qu'une spéculation.

A l'époque de la destruction du palatium du Pallet, l'affluent local de la Sèvre doit probablement son nom Sanguèze aux nouveaux souverains mérovingiens. En raison de l'orthographe de la sainte Guaise dans les documents anciens, il ne fait aucun doute que c'est le cas rare d'une rivière qui porte le nom d'un saint[156]. Saint Vassilius[157] était originaire de Saintonge et avait été un homme riche. Il avait subi le martyre le 16 avril 489 sous le régime wisigoth parce qu'il avait auparavant donné sa fortune aux pauvres, ce qui lui avait valu la haine de ses proches cupides au sénat. De sa fortune, il n'avait conservé qu'un petit prieuré sur la route entre Saintes et Niort. Le village porte encore le nom du martyr : saint Vaize. Le culte du saint s'est répandu jusqu'en Espagne, en Bretagne, à Utrecht et à Paderborn. Cependant, la façon dont il est arrivé dans le pays à l'est de la Sèvre est incertaine. Ici, aucune église consacrée à saint Vaise n'est connue et le nom de la rivière elle-même est absolument unique. En tout état de cause, le culte de saint Vasius s'inscrivait parfaitement dans la doctrine politique des Mérovingiens. Après la chute de l'Empire wisigoth, elle rendait crédible pour la population rurale des environs du Pallet le déplacement de la place de l'évêque et lui faisait accepter les nouvelles pratiques religieuses : le saint était devenu une victime des maîtres qui avaient régné au sud de la Loire dont il avait été chassé. Si la petite rivière qui coule autour de la colline du Pallet portait le nom d'un martyr des Wisigoths, ses eaux n'auraient-elles pas expié les horreurs de leur règne ?

[156] Les explications pseudo-étymologiques de ce nom, par exemple par un bain de sang qui a fait gonfler le fleuve - Sanguèze du latin *« sanguis »*, le sang - ne sont certainement pas suffisantes.

[157] Sanctus Vasius, fr. Saint-Vaise ou Saint-Guaise.

Des Mérovingiens aux Carolingiens

Au cours des 200 ans de règne franc qui suivirent, les représentations du gouvernement sur le Nantais au sud de la Loire se disloquèrent presque complètement. Les quelques sources ne permettent pas de faire des déclarations fiables sur l'état du pays. N.-Y. Tonnerre a déclaré avec prudence qu'au sud de la ligne Vertou - Le-Loroux-Bottereau, une classe supérieure mérovingienne s'était établie et avait assumé des tâches de sécurité frontalière[158]. Les terres de la Sèvre semblent avoir été divisées en un ensemble lâche de forêts et de zones de déforestation, tandis qu'à l'Ouest et à l'Est il y avait de vastes zones boisées avec seulement quelques pistes muletières, dont une partie centrale, la *forêt de Touffou,* a été préservée jusqu'à aujourd'hui[159].

Ces données ne permettent pas de tirer de conclusions sur les conditions exactes de vie et la densité de population dans le bassin de la Sèvre. Les annales montrent que les siècles sombres n'auraient pas pu être une époque sans histoire pour Le Pallet et le Nantais au sud de la Loire : dans le nord de la Bretagne, les choses avaient commencé à bouger, et les turbulences ne pouvaient pas manquer d'avoir également un effet sur le Sud.

Les Romains avaient déjà appris que les tribus celtes d'Armorica ne se tenaient pas tranquilles ; leur disposition à faire sécession leur causait un certain désarroi. De même au temps des Francs, il y eut des soulèvements répétés des tribus bretonnes du Nord, avec pour conséquence des invasions prédatrices dans le sud : en l'an 491, le roi Clovis I^{er} dut arrêter un raid de pirates armoricains près de Blois, sur la Loire, et y mettre un terme. Quelques années plus tard, un premier traité de paix fut signé entre Clovis et les tribus du Nord.

Sous la pression des Angles et des Saxons, les Bretons îliens commencèrent à se souvenir de leurs anciennes racines tribales dans la Bretagne continentale et à fuir l'invasion imminente par la Manche. Cette migration à petite échelle des peuples ne s'est cependant pas produite rapidement, mais plutôt par étapes, sur près de deux siècles. Il ne s'agissait donc pas d'une vague d'immigration, mais de l'immigration successive de clans individuels avec leurs chefs respectifs. Les immigrés ont provoqué la christianisation du nord de la Bretagne et les premiers monastères ont été fondés, tels que Landévennec et Saint-Gildas. Pour les distinguer de la Grande-Bretagne d'aujourd'hui, les nouvelles zones de peuplement de cette terre au bord de la mer, qui avaient été auparavant épargnées par cette migration des peuples, furent appelées pour la première fois *Britannia minor* ou *Bretagne*. Cependant, la formulation est quelque peu floue et généralisatrice, car la Basse Bretagne bretonnante différait grandement de la Haute Bretagne orientale qui, du point de vue ethnologique, est toujours restée gallo-romaine et a constitué par la suite une grande partie de la *« Marche bretonne » de* Charlemagne. Aujourd'hui encore, les descendants de ces immigrés diffèrent de ces derniers par leur langue et leur culture : les *Bretons bretonnants* sont appelés les bretons, les autres sont nommés les *Bretons gallo*.

Il était inévitable qu'il y ait des frictions entre les Bretons épris de liberté et le régime franc. Les annales font référence aux expéditions punitives répétées et aux conflits armés du VI^{e} siècle. Vers 585, le Rennais est finalement passé sous influence franque. Certains de ces conflits ont laissé de côté le Nantais du sud Loire, d'autres non. Après 580, par exemple, le chef breton Waroch II sema la peur et la terreur avec ses raids éclair. A maintes reprises, avec ses hommes, ils pillèrent et incendièrent la région de la Loire[160].

---

[158] *« Au sud d'une ligne Vertou-Le Loroux-Bottereau, l'incertitude est grande. La question principale est de savoir si le rôle stratégique joué par les trois pagi du sud de la Loire à l'époque mérovingienne a entraîné une colonisation militaire et un début de mise en valeur de certaines zones boisées... »* N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.122.

[159] *« Le maintien de la forêt de Touffou s'explique sans doute par la présence d'une ancienne frontière gauloise matérialisée par la Sèvre. Au-delà de cette rivière et de son affluent, la Maine, une autre forêt s'est maintenue jusqu'au XII^{e} siècle. Peut-être correspond-elle à la forêt de Doumen mentionnée dans la vie de saint Martin de Vertou. Elle recouvrait une partie de Vertou, les territoires de la Haye-Fouassière et de Saint-Fiacre-sur-Maine. L'absence de vestiges antiques est ici encore très révélatrice ... »* N.-Y. Tonnerre : *op. cit.*, p.118.

[160] Grégoire de Tours rapporte qu'aux environ de 579 des tribus bretonnes ont sévi dans la région de Nantes et Rennes : « *Elles ont emporté un butin incommensurable, dévasté les champs, volé les raisins des vignes et emmené les prisonniers...* » Voir Grégoire de Tours,

Il est difficile de statuer si la zone du Pallet a été impliquée dans les combats ou dans quelle mesure elle a subi des dégâts significatifs. Les quelques sources ne sont pas précises. En tout état de cause, ces incursions étaient limitées dans le temps et dans l'espace ; elles auraient donc pu se limiter au nord de la Loire. Après tout, on a peut-être pris conscience à l'époque des dangers qui menaçaient soudainement le sud de la Loire. S'il y avait une ferme ou autre domaine rural au Pallet, il aurait pu être sécurisé par une palissade à cette période.

Vers 610, la confiscation des terres par les Francs avait tant progressé qu'un Franc nommé Théodebald s'installa à Nantes comme gouverneur. En 658, un conseil impérial franc s'y réunit, qui condamna les superstitions des îliens Bretons et ordonna la destruction des menhirs et des arbres sacrés. Peu après, les rois mérovingiens furent remplacés par l'empire carolingien. Après que la cohésion entre les fils du roi Clotaire I^{er} eut cédé la place aux luttes dynastiques, le règne des Mérovingiens était révolu. A partir de 687, Pépin II de Herstal, fondateur carolingien, règne sur l'Empire franc. Quatre ans plus tard, en 691, l'occupation carolingienne de l'Ouest fait de grands progrès et les combattants indépendantistes bretons subissent une nouvelle défaite contre une armée franque. En 732, le fils de Pepin, Charles Martel, évite le danger qui menace le sud du Nantais et défait les Sarrasins à Poitiers. Dans les années suivantes, il les repousse aussi hors du sud de la Gaule. Pour financer ses nombreuses campagnes et protéger ses vassaux, Charles Martel se serait à plusieurs reprises rabattu sur les propriétés de l'Église. Avec la confiscation des biens ecclésiastiques, il promut et initia une tradition qui traversera en fil rouge l'histoire de l'Ouest français au cours des siècles suivants et qui, d'une certaine manière, affectera aussi Le Pallet. Pour autant ce maître, qui régnait de fait depuis 737 sans être roi, ne revendiquait par encore la dignité royale.

Dès lors que son fils Pépin le Jeune, qui avait reçu l'Autriche, la Bourgogne et la Provence, avait déposé le dernier et incompétent mérovingien Childeric III et s'était désigné roi en 751, l'ascension de la dynastie carolingienne était aboutie. Peu après, Pépin conquiert l'Aquitaine et restructure la Bretagne. Sous l'impulsion de son fils et successeur Charlemagne, la *« Marche bretonne »* est créée, couvrant les territoires de Nantes, Rennes, Angers, Avranches, et aussi plus tard de Vannes et Redon, et Roland, le neveu de Charlemagne, fut nommé pour leur administration.[161] Avec les Carolingiens leur organisation impériale fut rétablie. Plus tard, les terres au sud de la Loire furent divisées en Pays ou *Pagi* et pour la première fois *Pagus Herbadilicus, Pagus Tifalgicus, Pagus Metallicus* furent cités. Concernant les tribus indisciplinées du nord de la Bretagne, Charlemagne ne tergiversa pas : désormais empereur, il envoya des armées dans le nord de la Bretagne, éliminant les points chauds dans les années 786, 799 et 811.

Historiarum Liber I, par ex. ed. R. Buchner : *Gregor von Tours : Zehn Bücher Geschichten* [Dix livres d'histoires], 2 vol., Darmstadt 1955, vol.1, p.338-339 Jusqu'en 590, le chef breton Waroch II pilla et brûla le Nantais à plusieurs reprises. A l'occasion de l'invasion, Grégoire rapporte : « *Les Bretons ont envahi le territoire de Nantes, pillé et dévasté les fermes et emmené les prisonniers... »* voir *op. cit.*, vol.2, p.254-255. Une autre idée a été rapportée pour l'année 580. Voir *loc. cit.* vol.2, p 274-275 ; à l'occasion de l'invasion de Waroch II vers 590, Grégoire mentionne des agressions similaires à celles citées ci-dessus. Voir *op. cit.* vol.1, p.222-223 et vol.2, p.342-343.

[161] Il existait entre 778 et 830. Voir également B. R. Cintré : Les marches de Bretagne au Moyen Age, dans : *Économie, Guerre et Société en Pays de frontière,* Pornichet, 1992. A. Chédeville, H. Guillotel : *La Bretagne des saints et des rois, V^{e}-X^{e} siècles,* Rennes, 1984, p.202-223. A. de la Borderie : *Histoire de Bretagne,* vol.2, Mayenne, Reimpression 1998, p.530 et suiv.

La bataille de Nantes et l'exode des moines de Vertou

A cette époque, la tournure des événements allait changer radicalement la situation des villes de la Loire et du Nantais. Les signes avant-coureurs du nouveau danger sont apparus par bateau. Alors qu'à Noël 800, Charlemagne est couronné Empereur à Rome par le pape Léon III, une flotte normande navigue au large de l'île atlantique voisine de Noirmoutier ! Ce que les événements qui suivirent ont signifié pour le pays autour du Pallet est essentiellement décrit par une seule source. Il s'agit de la *« Chronique de Nantes »*, écrite au milieu du XI[e] siècle par un chanoine de la cathédrale de Nantes d'après des récits anciens et qui représente donc un document extraordinairement important de l'époque[162].

Peu après la mort de *Louis le Pieux,* qui avait succédé au pouvoir à son père Charles et régné jusqu'en 840, la domination carolingienne prit fin, du moins en Bretagne Nord. L'empire fut exposé à une grave crise de succession. *Nominoë*, le *Dux* de Bretagne, nommé par les Francs[163], profita de la vacance du pouvoir pour envahir le Nantais et s'emparer de sa capitale, tandis que les seigneurs locaux *Renaud de Poitiers* et un certain *Lambert,* originaire des environs immédiats de Nantes, déclaraient leur solidarité avec *Charles le Chauve*, fils de Louis le Pieux. Encore sous l'influence des batailles dynastiques avec ses frères, Charles le Chauve avait distribué la Neustria et les Aquitanias qui lui avaient été transférés par sa mère à quelques fidèles grands vassaux afin de les sécuriser militairement. Il avait confié le siège d'Angoulême à *Renaud*, qui s'appelait aussi comte d'Herbauge. Renaud était issu d'une famille aquitaine proche des Carolingiens ; son titre de *Comte d'Herbauge* prouve que l'Aquitaine comptait alors le *Pagus Herbadilicus*[164]. La Sèvre formait ainsi la frontière avec le comté de Nantes. Après la mort du comte Richuin en 841, Renaud reçut Nantes en tant que fief impérial. Son ambitieux concurrent Lambert se voyant floué pour le titre de comte, décida de trahir : désormais, son clan soutiendrait le rebelle Nominoë dans la lutte contre les Francs. En 843, le comte *Renaud* est finalement attaqué par *Lambert et Nominoë* à Blain sur la Vilaine et tué au combat. Une fois de plus, le conflit entre le sud aquitain et le nord breton ou franc, qui existait depuis des temps immémoriaux, concernant la suprématie nantaise s'était dénoué funestement.

Une période de souffrance de près d'un siècle commence alors pour le Nantais : Lambert, avide de pouvoir, a par la suite conclu des accords avec les prédateurs normands et danois et s'est pourtant fait attaquer par eux dans sa ville natale, Nantes en juin 843. Les Vikings sont venus avec plus de 3000 hommes, répartis sur 67 longs navires. Après le débarquement, ils se firent d'abord passer pour des marchands, puis prirent soudainement d'assaut la cathédrale et y massacrèrent l'évêque Gohard et le haut clergé pendant l'office. Puis ils détruisirent la magnifique cathédrale romane qui, selon la chronique de Nantes, était couverte d'argent et d'or. Ils causèrent un terrible bain de sang dans la ville et étouffèrent brutalement toute résistance. Déjà à l'époque, il y avait à Nantes des gens qui étaient conscients de la valeur de leurs archives : un défenseur téméraire aurait pris sur ses épaules les *codex* des archives de la cathédrale et les aurait courageusement mis hors de danger ! Après l'attaque de Nantes, les Normands parcourent les Pays de Mauges, de Tiffauges et d'Herbauges, ne rencontrant pratiquement aucune résistance. Ils détruisirent littéralement la base économique du pays en pillant et incendiant les fermes et les villages, les champs et les vignobles[165].

---

[162] L'ecclésiastique, de nom inconnu, hautement littéraire et historiquement instruit, n'a pas fait un reportage impartial, mais d'une grande proximité géographique et à seulement 200 ans d'intervalle. Le texte de la chronique, dont le manuscrit original a été perdu, a été reconstitué à la fin du XIX[e] siècle par R. Merlet à partir de plusieurs copies et transcriptions : La chronique de Nantes (570-1049), éd. R. Merlet, Paris, 1896.

[163] L'époque à laquelle il a repris le "Ducatus Britanniae" est incertaine. C'était probablement l'année 830.

[164] « *... ipso anno [843] Renaudus, Arbadilicensis comes, cum Lamberto Namnetensi comite congressus, occisus est...* » Chronique d'Ademar de Chabannes.

[165] On lit ici dans la chronique nantaise : « *Igitur, cum isti crudelissimi Normanni Namneticam urbem et territorium ejus, vicos et castella Metallicae regionis et Theofalgicae et Herbadillicae dissipassent, oneratis navibus... regressi sunt... »* R. Merlet : La chronique de Nantes (570 environ - 1049), Paris, 1896, p.18, ou : *"Posteaquam isti Normanni civitatem Namneticam ceperunt non parvo tempore in eo habitaverunt et exinde egressias pro proximas regiones vastando praedaverunt…*" Chronicon Sancti Maxentii Pictavensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.364 ; un dossier de la cathédrale d'Angers décrit l'attaque de Nantes de façon presque identique. Voir charte 40, dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers,* éd. ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.87-90.

Ont-ils aussi remonté la Sèvre avec leurs bateaux minces et hanté Le Pallet ? Il n'y a pas un mot à ce sujet dans la chronique, mais un tel raid est très probable, car la Sèvre s'offrait comme une voie de circulation. De plus, dans l'*Historia Sancti Florentii Salmurensis,* on peut lire : *« Ils ont mis le feu aux Oppida... et les ont rasés jusqu'au sol. »*[166] S'il y avait encore à cette époque au Pallet des vestiges de l'ancien palais wisigoth ou déjà un *oppidum*, il devait maintenant avoir disparu de la surface de la terre. La population locale se cacha dans les forêts environnantes ou quitta le pays vers l'Est.

Cependant, les Vikings semblent s'être retenus un certain temps entre le massacre de Nantes et le pillage du sud du Nantais, car les moines de Vertou ont trouvé suffisamment de temps pour préparer leur propre fuite. L'histoire miraculeuse de saint Martin donne une image vivante des événements de l'époque : après l'infâme sacrilège de Nantes, les frères décidèrent de fuir par bateau à cause de la proximité de leur couvent avec la ville et de la situation précaire. Sous la direction de leur abbé Raimbaud[167], ils équipèrent six grands bateaux et y emballèrent toutes les marchandises mobiles, en particulier leur patron Martin exhumé. Deux de ces navires ayant été victimes d'une tempête avant leur départ, le voyage en bateau fut jugé trop dangereux[168]. Le monastère de Vertou était alors dans un état de bouleversement. Des parties de l'ancienne église avaient été démolies peu de temps auparavant afin de faire place à un bâtiment plus récent et plus beau. Ses murs de fondation mesuraient déjà un mètre et demi de haut. Beaucoup de plomb, qui était destiné à la couverture de l'église, mais ne pouvait pas être transporté à cause de son poids, fut enterré précipitamment, ainsi que certains objets de valeur du monastère. Enfin, les moines équipèrent un gros convoi qui se mit rapidement en mouvement par voie terrestre vers le Sud-Est[169].

Le convoi des moines de Vertou, dont les détails passionnants doivent être laissés de côté ici, a dû passer la colline du Pallet peu après son départ, par exemple au niveau de l'actuel Vallet. Malheureusement, le passage n'est pas mentionné dans le texte latin. Via Vihiers en Anjou, les moines s'enfoncent enfin dans le Poitou, vers une ancienne branche de leur ordre appelée Ension. Dans cette fondation de saint Martin, les chanoines vivaient *« more Vertavi »*, c'est-à-dire selon la règle de Vertou, en deux couvents : sur deux collines voisines, il y avait un monastère dédié à Jean-Baptiste et un autre dédié à Pierre, le Prince des Apôtres[170]. Ce n'est que plus tard que le premier fut nommé *Saint-Jouin-de-Marnes*, d'après un saint homme qui y avait fondé ici sa première *cella* en 342.

En cette année 843, les frères d'Ension n'étaient pas très contents de la croissance soudaine de l'effectif de leur Ordre ; ils exigèrent le départ des réfugiés. Les exilés furent donc contraints de poursuivre leur voyage avec la dépouille de saint Martin en Auvergne, où ils demandèrent au roi Pépin II, souverain d'Aquitaine, une concession pour leur résidence. Il leur donna le domaine de Brassac et ordonna au comte de Poitiers de leur permettre de s'installer à Ension. Avec un tel soutien politique, les moines d'Ension furent finalement forcés soit de reprendre les moines de Vertou, soit de s'en aller. Alors, les frères de Vertou revinrent au double couvent et enterrèrent leur saint fondateur dans la grande abbatiale.

---

166 Les informations correspondantes peuvent être trouvées dans l'Historia Sancti Florentii Salmurensis : *« Depopulata itaque pro libitu civitate Nannetica flammarumque incendiis penitus adnullata, circumjacentem regionem undequaque ferro pariter et igne vastaverunt... Comme lingua sufficeret ad narrandum to diruptiones urbium, tot incensiones oppidorum, tot depraedationes terrarum, tot strages hominum, tot delubria non solum virginum sed etiam matronarum ! Heu, Heu ! ... Tunc locum suum quisque superstites adiit, quisque casum patriae plorabundus ingemit : urbes videlicet dirutas, oppida vallibus adaequata, ecclesias olim divino cultu celebres adnihilatas, villas in solitudinem redactas...* » Voir P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou,* Paris, 1869, p.219-223.

167 Il est aussi appelé Renaud plus tard dans l'histoire.

168 A. de la Borderie estime que les moines de Vertou ont prévu de fuir par bateau via la Sèvre vers le Poitou. C'est très improbable. D'une part, ils auraient atteint la zone souhaitée beaucoup plus facilement par la Loire et la Vienne que par la Sèvre, puisqu'elle n'était navigable que jusqu'au Pallet, et d'autre part, dans l'incision de la vallée profonde de la Sèvre, des vents aussi violents auraient à peine pu souffler que deux navires se perdaient. Les moines de Vertou semblent avoir suivi le plan, passant secrètement l'homme du Nord sur l'un des bras sud de la Loire ou plus probablement sur le Marais de Goulaine, alors navigable, pour contourner Nantes puis remonter la Loire pour atteindre leur destination de Saint-Jouin ou Ension par la Vienne ou la petite rivière du Thouet. Cette vision des choses est également confirmée par l'historien local A. Jarnoux. Voir A. Jarnoux : *Vertou, 15 siècles d'histoire*, Vertou, 1982, p.52 et : A. de la Borderie : *Histoire de Bretagne,* vol.2, Rennes, 1898, p.311.

169 Voir Letald de Micy : Miracula sancti Martini abbatis vertavensis, éd. Krusch, dans: *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores merovingicarum*, vol.3, Hanovre, 1896, p.564-575.

170 Comme à Saint-Jouin, les deux églises de Vertou étaient dédiées à Jean-Baptiste et Pierre le Prince des Apôtres.

Cet exode des moines de Vertou vers le Poitou a peu à voir avec Le Pallet. Néanmoins, comme nous le verrons plus loin, il est d'une importance capitale pour la suite de son histoire. La fuite des moines de Vertou s'était déroulée avec une sage prévoyance. Après un bref intermède, au cours duquel les Normands s'étaient retirés avec un grand nombre de prisonniers du Nantais vers l'île de Noirmoutier, ils lancèrent d'autres raids, jusqu'en Saintonge et en Aquitaine, et même jusqu'en Galice au nord de l'Espagne. Quant à Nantes, la menace prit fin en septembre 843. La cathédrale en ruine, profanée par le sang, fut bientôt consacrée à nouveau par Susannus, l'évêque de Vannes. La même année, ledit Lambert s'empare de la ville de Nantes et en prend le pouvoir. Selon la chronique de Nantes, il légua *« sans vergogne »* à ses soldats les propriétés abandonnées de la région environnante. Son neveu *Gunferius* reçut le *Pays d'Herbauge*, un certain *Rainer* le *Pays des Mauges* et un certain *Girard, Tiffauge – « hereditario jure »*, c'est-à-dire comme alleu[171] héréditaire. Toutefois, cette expropriation ne s'est pas faite sans contestation. *Begon,* qui avait remplacé Renaud comme comte de Poitiers[172], combattit par la force des armes pour la restitution de ses biens.

Il tomba lors d'une attaque sur *Gunferius* près de La Guérinière sur la route de Rezé à Montaigu. Son corps fut transporté à *Durinum*, aujourd'hui Saint-Georges-de-Montaigu, et enterré dans le même monastère fondé par saint Martin de Vertou à la frontière des pays d'Herbauges et Tiffauges. Selon d'autres sources, celui-ci comme Vertou, aurait été détruit à son tour un peu plus tard par les Normands.

Lambert de Nantes ne pouvait pas rester longtemps dans la ville qu'il avait déclarée sa ville natale et pourtant si honteusement trahie. En 846, il fut expulsé de la ville par les Bretons qui, entre-temps, avaient conclu un armistice avec Charles le Chauve, qui avait le soutien du très estimé évêque Actard[173]. Lambert dut se retirer à Craon, où sa sœur était l'abbesse d'un couvent. En tant que politicien rusé, il réussit à rallier le soutien de Guy, le comte de Maine. Il construisit alors un premier *castrum* à Craon et, à partir de cette base, construisit un petit empire indépendant entre la Haute Bretagne et le Maine, avec une emprise jusqu'à Angers. Cependant, il ne lui restait que peu de temps pour régner : il décéda en l'an 852.

[171] Ce terme jouera un rôle important dans ce qui suit. Selon le germaniste Grimm, le mot Alodis ou Allod vient du germanique al = entier et od = bien ou propriété. Contrairement au fief (feodum, fief), il désigne une terre héréditaire acquise par achat ou donation.

[172] Ce Bego est parfois confondu avec Bego de Toulouse, Comte de Poitiers et Marchio de Septimania, qui vers 806 avait épousé Alpaïs, une fille illégitime de Louis le Pieux. On dit qu'il aurait causé aux Normands une défaite dévastatrice aux Herbiers en Vendée. Comme ce gendre de Louis le Pieux devint plus tard Comte de Paris, il ne semble pas être identique au Bego auquel il est fait référence ici. Son château - appelé *Begonis castrum dans la* chronique de Nantes - serait situé sur la rive gauche de la Loire. Il était associé à la motte féodale de Bougon, dans la municipalité de Saint-Pierre-de-Bouguenais, près de Rezé, mais il était plus susceptible d'être dans le village de Bouguenais, près de La Basse-Motte.

[173] Après le raid normand, Actard avait été envoyé à Nantes par le métropolitain Amalric de Tours à la demande des habitants survivants de Nantes. Originaire de Touraine, il fut consacré à l'automne 843.

Entre-temps, Nominoë envahit à nouveau le Nantais au sud de la Loire. *« Il traversa la Loire et s'avança très au Sud. Tous les gens qu'il a pu attraper dans le pays ont été tués et leurs fermes brûlées. Il n'a pas non plus épargné les églises et les monastères et a dévasté tout le pays. Il avait déjà assiégé le monastère de Glonna et l'avait rasé jusqu'au sol...* » écrivait le chroniqueur de Nantes[174]. La destruction du monastère de *Saint-Florent* sur la *Glonna de Mons*, aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieil, est également consignée dans un poème écrit par Letald de Micy. *« Il envahit alors le Pays de Mauges, le Pays de l'autre côté de la Loire, qui appartient au Poitou, et se retourna contre la plus belle montagne de Glonna... »* lit-on ici[175]. Les hommes de Nominoë ont dû se livrer à de terribles exactions à cette époque, et le drame s'est reproduit dans les environs immédiats du Pallet, à une époque où les habitants de la région s'étaient à peine remis du raid normand deux ans auparavant.

Un peu plus tard, le chef breton se tourna vers Angers, où il sema autant la désolation. Le 22 novembre 845, l'armée franque de Charles le Chauve attaque Nominoë mais subit des pertes près de Rennes. Les Bretons remportent une victoire totale à la bataille de Ballon ; plusieurs milliers de Francs seraient tombés. Cet événement eut également des conséquences dramatiques pour le pays nantais : en 849, Nominoë attaqua d'abord Angers, l'année suivante il prit violemment Rennes et enfin Nantes ainsi que le *Pays de Retz*. Encore une fois, il s'agissait d'actions arbitraires, d'agressions et de destructions. *« Alors il méprisa le droit des Francs de faire le roi, et il considéra en son for intérieur de se faire roi... »* critique le chroniqueur de Nantes[176]. Dans un effort pour usurper le titre royal, Nominoë tenta même de soudoyer le pape Léon IV. Ce dernier refusant la reconnaissance, Nominoë congédia de sa propre initiative les évêques de Bretagne fidèles à la Francie et les remplaça par ses propres candidats. Un peu plus tard, il fut proclamé roi de tous les Bretons par ceux-ci. Mgr *Actard,* évêque de Nantes, ne tolérant pas ce sacrilège, s'enfuit vers la métropole de Tours. A sa place, un pseudo-évêque nommé *Gislard* régna à Nantes au nom de Nominoë.

Après la mort de Nominoë le 7 mars 851, son fils *Erispoë* lui succède comme deuxième roi de Bretagne. Contrairement à son père, Erispoë s'engage dans une voie de réconciliation : il s'arrange avec l'empereur Charles le Chauve et rétablit l'évêque Actard, encore très estimé à Nantes, dans ses anciens droits, c'est-à-dire qu'il lui accorde la moitié des anciens droits de marché et de douane. Actard régna longtemps, jusqu'à sa mort en 875, avant laquelle il devint même archevêque de Tours. Après plusieurs voyages au Saint-Siège, il accrut considérablement l'influence et les possessions du diocèse de Nantes avec l'aide des évêques impériaux de Francie. Ainsi, en 851, Retz et son district furent libérés du Poitou et annexés au diocèse ; le vicariat de Retz réclama le roi Erispoë en personne. Ces événements marquent le dernier moment possible où l'oppidum du Pallet et sa paroisse ont pu être rattachés à la propriété épiscopale de Nantes, si elle n'appartenait plus à la cathédrale de Nantes depuis l'époque de Mgr Félix, ce qui est le plus probable[177]. A cette époque, le village, comme beaucoup d'autres dans la région, était probablement en ruines. Les archives relatives à cette réorganisation du diocèse de Nantes n'existaient déjà plus au X^{e} siècle, comme l'indique la chronique elle-même[178].

En l'an 857, *Salomon* succéda à son cousin Erispoë dans ses fonctions, après l'avoir assassiné. Il réussit à étendre la zone conquise par Nominoë d'une distance considérable vers le Nord et l'Est.

---

[174] « *...ligerim transiens, in Aquitaniam ingreditur, et longius progrediens, populum per rura repertum interemit, aedificiisque igne consumptis, nec ecclesiis nec monasteriis parcens, regionem devastavit ; primum vero monasterium Glonnae obsedit et devastavit... »* R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049),* Paris, 1896, p.31.

[175] *« ...votre Pictavensium, trans Ligerim manentium, pagum petit Medalgicum, Glomnam locum pulcherrimum... »* Voir P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.203.

[176] *« ... contemptoque jure Francorum regio, in corde suo cogitavit, ut se regem faceret ... »* R. Merlet : *op. cit.* p.32.

[177] On lit en outre dans la chronique : *« Actardus ... ecclesias civitatis namneticae dissipatas summo animi studio non in dignitate honoris pristina nec in laude pulchritudinis prius habita, sed satis in inferiori, de facultatibus suis restituit, condolens semper suam parochiam sibi, sicut superius refertur, ablatam, nunquam eam reclamare cessavit... »* R. Merlet : *op. cit.* p.32, mais il faut admettre que ces actions concernent principalement les zones au nord de la Loire.

[178] *« Jam saepe Actardus episcopus pro his rebus reclamandis Romam petierat... sed de responsionibus, quas ab illis scriptas, nulla apud nos memoria reperitur .... Et hoc, ut visum est nobis, non est mirum, quia, quando Normanni iterum tempore Karoli Simplicis [i.e. 919] urbem Namneticam omnino desertam fecerunt, haec omnia deperierunt... »* Voir R. Merlet : *op. cit.* p.57-58.

En 868, le Cotentin et une partie du Maine et du nord de l'Anjou furent unis au royaume breton. Entre-temps, le territoire de l'Anjou, à l'est de la Mayenne, commençait à se constituer : presque en même temps, le roi Louis le Bègue confie au vicomte Ingelger d'Orléans le mérite de défendre Tours et son pays et le nomme comte d'Anjou. Cet acte fonda la naissance d'une lignée qui, pendant un certain temps, allait marquer Le Pallet et qui, au XII^{e} siècle, allait même conduire à un empire européen.

A la naissance de l'Anjou, les jours du roi Salomon et de la monarchie en Bretagne étaient déjà comptés. En l'an 874, l'assassinat était devenu un moyen de faire de la politique en Bretagne. Salomon, ancien assassin de son cousin, est lui-même victime d'un assassinat. Peu de temps auparavant sous la direction de Mgr Hermengarius, les reliques des apôtres Pierre et Paul avaient été trouvés à Nantes dans une capsule contenant les poils de leur barbe. Avec le culte reliquaire associé, on tenta de relancer l'économie nantaise. Il est peu probable que le projet ait réussi immédiatement. Car lorsque les Normands apprirent que le roi Salomon avait été assassiné, ils revinrent immédiatement, et Nantes connut un second désastre.

Ayant déjà rendu les côtes et les estuaires dangereux, une importante flotte de navires vikings remonte la Loire en 886 sous la direction du célèbre chef *Hasting,* dévastant Nantes et ses environs une seconde fois[179]. Mgr Landran, l'évêque de Nantes dut fuir avec sa cour à Angers. Cette fois, la destruction a été presque pire que la première fois. En 888, *Alain le Grand* fut nommé duc de Bretagne pour organiser la défense. Le titre illégitime de roi avait donc été abandonné après la mort de Salomon. Peu de temps auparavant, Alain avait bravement battu les Normands en tant que comte de Vannes, de sorte que les Normands s'étaient pour l'instant abstenus de s'engager à nouveau sur la Loire. Au nom des princes apôtres Pierre et Paul et des martyrs Donatien et Rogatien, Alain se chargea de la défense de la nation. La reconstruction reprend à Nantes. C'est surtout *Fulcherius*, évêque de Nantes entre 897 et 912, qui tente de rénover et d'embellir la cathédrale partiellement détruite. Parallèlement, la reconstruction des *« domaines et villages de la paroisse près de la Loire, qui avaient été dévastés et dépeuplés »* commence[180].

[179] Cette fois, la chronique est très brève : *« Audientes autem Normanni mortem ejus, coeperunt redireunt per fluvium Ligeris usque urbem Namneticam, omnia depraedantes... »* R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.66.

[180] *« ... Villae etenim et vici vicini Ligeri totius suae parrochiae devastati erant, ac etiam sine ullo habitatore deserti. Sed ille, validus et minime piger, fratrum suis, vicinis episcopis, ac etiam comitibus et proceribus vicinarum regionum de hac vastitate magnam querelam faciens, precatus est misericorditer precibus obnixis, ut suae inopiae et suae ecclesiae subvenirent. »* R. Merlet : *op. cit.* p.73

L'évêque de Nantes demanda le soutien non seulement des évêques voisins, mais aussi des *« comites et proceres vicinarum regionum »,* c'est-à-dire des comtes et des puissants de la région. Reste à savoir qui était concerné.

Alain le Grand, qui entre-temps s'était vu décerner le titre de roi par Charles le Simple, promit également son soutien. Aux portes de Nantes, l'abbaye Saint-André est fondée et le premier *castrum* à hautes murailles est construit pour protéger les habitants en cas d'attaque. Parallèlement, entre 897 et 903, Alain, en sa qualité d'abbé laïc transfère à Mgr *Rainon,* évêque d'Angers, l'abbaye de Saint-Serge et Saint-Bach, fondation mérovingienne aux portes d'Angers qu'il aurait reçue de Charles le Simple quelques années auparavant seulement. C'est ainsi que la propriété très étendue de cette abbaye du Nantais et des Mauges a été transférée à l'Anjou, d'où surgiront plus tard - comme déjà indiqué dans la première partie de cet ouvrage - plusieurs conflits d'intérêts[181]. Alain se nomme *Rex* pour la première fois dans l'acte de transfert ; Mgr Rainon, évêque d'Angers, en revanche, est désigné abbé titulaire de Saint-Serge et Saint-Bach. Le document a été signé *en castro Seio*, dans la paroisse de *plebe Seia*, aujourd'hui Plessé près de Blain dans le nord du Nantais[182].

[181] Voir charte 12 dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, ed. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.29-32.

[182] Le « castrum Seii » a parfois été confondu avec le Pont-de-Cé près d'Angers, mais correspond sans doute à un lieu du Nantais, peut-être le Bouffay. Voir également la note de bas de page dans : A. Picard : Cartulaire du Saint-Aubin, Paris 1903, p. 166, et charte 162 dans : A. de Courson : *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Paris, 1863, p.125.

Destruction du Pallet par les Normands

Après une brève entrée dans l'histoire comme siège d'un évêque wisigoth en 506, Le Pallet s'apprête à quitter son existence obscure au tournant du X^e^ siècle. Cependant, le village est encore à peine perceptible comme un site historique. Prêtons donc attention à l'infime fraction de charbon radioactif dans le mortier du donjon du Pallet ! Le pic précoce de carbone radioactif du mortier mentionné ci-dessus indique qu'une certaine quantité de charbon de bois résultant du processus de fabrication, ne provenait pas de la phase de construction proprement dite, mais d'arbres qui avaient déjà subi la mort cellulaire vers 905[183]. En raison du manque de pouvoir calorifique de ces arbres, on ne peut pas supposer qu'ils ont été utilisés spécialelement pour brûler de la chaux lors de la construction du donjon vers 985, il s'agit d'une contamination plus ou moins accidentelle par du bois préalablement calciné et présent sur place.

On peut supposer que ce bois provient de la phase de construction sous l'évêque Fulcherius. Probablement une tour et/ou une palissade a été érigée au Pallet à cette époque, à proximité immédiate de la première église datant de l'époque mérovingienne / wisigothe[184]. Nous ne savons rien des seigneurs de cette forteresse en bois. Mais à quelle occasion historique le bois a-t-il été brûlé pour apparaître plus tard comme des morceaux de charbon de bois dans le mortier du donjon du Pallet ? Il y a une explication plausible, mais je dois d'abord poursuivre la narration.

Alain le Grand mourut en 907. *Foulques le Roux*, vicomte d'Angers, avait reçu du roi Eudes I^er^ la partie ouest de l'Anjou comme fief impérial en 898 et se hissait maintenant à la tête du comté de Nantes. Il réussit ce coup d'État avec le soutien de la famille Widonide, dont son épouse Roscille était issue. Ce n'était pas seulement lié à l'ancien comte Lambert, mais aussi à la maison royale elle-même ; sa famille exerçait encore une grande influence dans l'ancienne *« Marche bretonne »*[185]. Foulques le Rouge garda le comté de Nantes pendant dix ans, jusqu'en 919 ; c'était la première fois qu'un Angevin était au pouvoir à Nantes. Vers 930, Foulques, ancien abbé laïc de Saint-Aubin et de Saint-Lézin à Angers, est nommé comte d'Angers en remplacement de son père Ingelger. On ne connaît pas les conséquences politiques et économiques pour le pays du Pallet, mais peut-être que l'influence angevine sur les collines de la Sèvre était déjà en train de germer à cette époque. L'aube angevine n'a pas pu durer longtemps, car elle a connu une fin brutale et violente peu de temps après : en 919, quelques années après la mort d'Alain le Grand, la vague suivante d'attaques des vikings, danois et norvégiens frappa le comté de Nantes. Ni Foulques le Roux ni les fils d'Alain le Grand ne pouvaient résister à la rage des hommes du Nord. Auparavant, sous la conduite de leur chef Ragnhold, ils menacèrent la Seine et arrachèrent la province de Rouen des mains du roi Charles le Simple, puis ils s'aventurèrent dans le nord de la Bretagne et y chassèrent les *« comtes, vicomtes et barons ». Mathuedoï*, comte de Poher, qui avait épousé une fille d'Alain le Grand, dut également fuir lors de ces attaques. Avec son petit-fils, qui portera plus tard le nom d'*Alain Barbetorte*, il part en exil chez le futur roi *Adelstan* en Angleterre. C'est ainsi que les habitants des campagnes bretonnes ont été laissés sans défense. En 933, le Cotentin et la région d'Avranches tombent aux mains des Normands continentaux. Au même moment, les alliés vikings lancent un raid par bateaux sur plusieurs fronts. Successivement, ils détruisirent et dévastèrent les villes de Nantes, Angers, Tours et Orléans, ainsi que les églises, villages et forts environnants[186].

---

183 Voir illustration 11.

184 Comme le monastère de Vertou, cette première église du Pallet était soumise à l'observance de l'évêque de Nantes. *Supra.*

185 Roscille était la fille d'un notable nommé Warner, dont l'héritage comprenait les futures forteresses de Loches, Villentrois et La Haye. Voir aussi K. F. Werner : Untersuchungen zur Frühzeit des französischen Fürstentums [Etudes sur la première période de la souveraineté française], dans : *Die Welt als Geschichte 18*, 1958, p.267-268 ; K. F. Werner : [Les premiers Robertiens et les premiers Anjou (IX^e^ siècle - début X^e^ siècle)], dans : *Pays de Loire et Aquitaine de Robert le Fort*, ed. Guillot et R. Favreau, Colloque international Angers 1987, Mémoires de la Société des antiquaires de l'ouest, Série 5, Tome 4/1996, Poitiers 1997, p.9-65, v. p.37-42 : C. Settipani : Les Comtes d'Anjou et leurs alliances aux X^e^ et XI^e^ siècles, dans : *K.S.B. Keats-Rohan : Family trees and the roots of politics : the prosopography of Britain and France from the 10^th^ to the 12^th^ century*, Woodbridge, 1997, p.212-267, p. 220-225 et N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.83-86.

186 *« Deinde quomodo isti Normanni furiosi, per fluvium Ligeris cum ingenti strepitu strepitu navium ascendentes, ceperunt urbes Namneticam, Andegavinam, Turonicam ac etiam Aurelianensem, devastantes ecclesias et incendentes monasteria, vicos, castella, non est silendum... »* R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.83.

Il est évident que le prédécesseur en bois du donjon du Pallet, construit peu après 900, a été victime de cette vague d'attaques. Ainsi, 65 ans plus tard, les restes calcinés de la tour et de son enceinte auraient pu s'infiltrer dans le mortier du nouveau bâtiment de la tour, au moins en petites proportions, c'est-à-dire plutôt comme une contamination que comme une adjonction volontaire bien que, contrairement au bois frais, ce charbon de bois ait conservé son pouvoir calorifique pendant plus longtemps. Bien sûr, c'est une hypothèse, mais on n'a pas trouvé de meilleure explication pour le pic d'activité anormal autour de 905 dans le mortier du donjon. Quoi qu'il se soit passé en détail à l'époque, la ville du Pallet se trouvant au milieu d'une anarchie politique, avait une fois encore été la proie des flammes !

Quand les Normands se retirèrent, il n'y avait presque plus qu'un désert dans et autour de Nantes. Les assaillants n'avaient pas complètement disparu, mais avaient laissé dans l'embouchure de la Loire un contingent toujours présent. Les contre-attaques franques s'étaient toujours soldées par un échec auparavant[187]. Ceux des habitants qui avaient survécu aux attaques avaient tout intérêt à se cacher littéralement dans les forêts de l'intérieur. « *Pendant plusieurs années, Nantes est restée complètement abandonnée, dévastée et finalement envahie d'épines et de buissons* », rapporte le chroniqueur de Nantes[188]. Ce rapporteur a sans doute un peu exagéré. Mais sa description est beaucoup plus probable qu'on ne le pensait par le passé, car une analyse scientifique du pollen du Carnet sur le cours inférieur de la Loire a montré que la production céréalière locale s'est presque totalement arrêtée au X^{e} siècle[189].

[187] Selon la chronique de Flodoard, le comte franc Robert avait assiégé les pirates à Nantes pendant cinq mois en 921, après quoi il leur donna par contrat la Bretagne et surtout le Nantais. Robert était le frère du roi Eudes, qui dirigeait le royaume pendant que Charles Le Simple était mineur (887-898). Voir RdH 8, p.177.

[188] *« Postea vero ordinatus est Adalardus, cujus temporibus coepit ebullire rabies Normannorum.... ceperunt urbes Namneticuam, Andegavicam, Turonicam ac etiam Aurelianensem, devastarunt ecclesias et incenderunt monasteria, vicos et castella... sicque civitas namnetica per plures annos derelicta, vastata et vepribus spinisque occupata remansit... »* R. Merlet : *op. cit.* p.88.

[189] N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.277-278.

La « libération de la Bretagne » par Alain Barbetorte

Alain Barbetorte, fils de Mathias de Poher[190], était entre-temps devenu un guerrier bien entraîné en Angleterre. En l'an 936, il apparaît soudain en Bretagne avec une armée de secours et attaque les Normands, qui se sont installés dans le Nord, d'abord dans la région de Dol. En un an et en trois grandes batailles, il réussit à libérer tout le pays au nord de la Loire de la peste normande. La reconquête de Nantes est devenue une légende : la situation était déjà devenue désespérée quand la Vierge Marie elle-même fit jaillir une source qui rafraîchit Alain, le *Dux excellentissimus*, et apporta le salut à ses hommes. Une fois reposés, ils s'étaient précipités vers les troupes normandes et les avaient toutes détruites jusqu'au dernier homme. Alors Alain aurait fait une brèche dans les épines avec son épée et aurait découvert les restes misérables de la cathédrale.

Le nouvel homme fort breton décida de s'installer à Nantes - déjà alors avec le titre de Duc. Au début, il entoura la zone de la cathédrale et le château d'un mur et d'un rempart. Ensuite, les citoyens érigèrent une grande tour de pierre en son nom pour en faire un lieu d'habitation, mais - on en est surpris - non pas dans le *castrum* de ses prédécesseurs, mais dans le quartier de la cathédrale lui-même. Il y installe alors un évêque de son choix, le Breton *Hesdren,* évêque de Saint-Pol-de-Léon. Ainsi, ce que l'on pouvait d'abord considérer comme une libération s'est avéré être un véritable désastre pour l'Église de Nantes : ce n'était plus l'évêque qui était le seigneur de la ville, mais le duc seul. De plus, le siège de l'évêque était tombé aux mains d'un Breton de souche.

A l'époque d'Actard, les chanoines de la cathédrale, pour autant qu'ils aient survécu aux raids, éclatèrent en vociférations et grincements de dents. Ils étaient si importants pour le chroniqueur anti-breton de Nantes qu'il les a qualifiés de résistants. Avant les attaques vikings, la ville et ses environs se trouvaient dans un rayon de cinq milles autour de l'évêque, avec toutes les îles de la Loire et leurs pièges à poissons. Le chapitre de la cathédrale avait auparavant eu droit à un tiers de tous les revenus de cette propriété, mais il se retrouvait maintenant les mains vides. Quant à la taxe portuaire, le *Teloneum,* qui était une source d'argent très rentable, l'évêque n'en avait plus droit à la moitié, mais seulement au tiers. Le reste revenait à des laïcs : le nouveau duc en réclama le deuxième tiers pour lui personnellement, le troisième revint à ses compagnons combattants et vassaux, les vicomtes et les nobles. Plus encore : il ne lui laissa qu'un tiers de la ville, qui avait auparavant appartenu à l'évêque suppléant.[191] C'est ainsi que l'ancienne méthode de confiscation des biens de l'Église, qui avait déjà été maintenue par le chef de maison franque, Charles Martel, reprit de la vigueur et devint désormais un instrument de pouvoir si efficace qu'au cours des deux siècles suivants, elle ferait école non seulement dans le Nantais, mais aussi en Anjou voisin[192]. La « libération » des Normands par Alain s'est donc révélée être une victoire à la Pyrrhus pour les Nantais de longue date et le chapitre de la cathédrale.

A ce stade de l'histoire, la Chronique de Nantes reproduit une phrase qui est probablement directement liée au sort du Pallet de l'époque : *« Mais les terres qui avaient été sous la juridiction de la cathédrale de Nantes et de ses évêques - réparties sur le territoire de Nantes - qu'il distribuait* [à savoir Alain Barbetorte, note de l'auteur] *à ses soldats, sauf quelques paroisses qu'il laissait à la Cathédrale de Nantes... »*[193]. Il serait très intéressant de savoir quelles paroisses ont été épargnées, car

---

[190] Alain Barbetorte est difficilement compréhensible en tant que personnage historique dans la mesure où une seule charte authentique a survécu, à savoir un don au monastère de Landévennec.

[191] *« Et deinde Alanus Barbetorta proprietates episcopatus Namnetensis valde adminuit, quia theloneum Namnetense, unde episcopi medietatem have solebant, in tres partes retinuit, secundam episcopis concessit, et tertiam vicecomitibus et proceris. Et simili modo ipsam urbem, quam episcopi usque tunc ex pristinis temporibus in proprietate sua tenuerant, totam in tres tribuit partes... »* R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.95. Pour l'emplacement et l'histoire ultérieure des fiefs de Nantes voir : G. Durville : Les anciens fiefs de Nantes, du X[e] siècle à la révolution, dans : *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, vol.39, 1898, p.106-136.

[192] Le troisième règlement d'Alain Barbetorte, par exemple, se reflétait encore dans le Nantais dans certaines lois du siècle suivant. Voir, par ex. la charte 28, p.1036, dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI[e] et XII[e] siècles)*, Angers, 1997, vol.1, p.42-43, ou don de Girois de Beaupréau, concernant les droits sur l'église d'Andrezé, document 151, *loc.cit.* p. 129-132.

[193] *« Terras vero, quae per territorium Namneticum juris ecclesiae Namneticae et episcoporum steterant, militibus suis distribuit, exceptis quibusdam parochiis eidem ecclesiae Nametensi dimissis videlicet... »* R. Merlet : *op. cit.*, p. 96.

probablement Le Pallet en faisait partie, comme on peut le déduire d'événements ultérieurs.[194] Mais cela n'est pas possible. Car le parchemin le plus ancien de la Chronique de Nantes montre une lacune artificielle à l'endroit en question, et les transcriptions ultérieures ne reproduisent plus ce texte.[195] Il est intéressant de noter qu'à un autre endroit de la chronique, où Le Pallet aurait été attendu comme mention, on peut observer exactement le même phénomène. Il faudra encore réfléchir au contexte de cette falsification.

A la fin des années trente du X^e^ siècle, le duc était Alain Barbetorte, même s'il était considéré comme *Fidelis* par le carolingien Louis IV. En 942, il négocie un accord avec *Guillaume Tête d'Étoupe*[196], comte de Poitiers entre 935 et 963, qui lui apporte l'ensemble de l'Outre-Loire, c'est-à-dire les provinces d'Herbauges, de Tiffauges et des Mauges dans leur intégralité.[197] Le moment était très favorable pour ces négociations, car Guillaume Tête d'Étoupe se voyait pressé par le duc Hugues le Grand et ne pouvait se permettre d'avoir un autre adversaire. La grande région, qui s'étendait jusqu'au duché de Bretagne, se terminait à l'Est par le Layon et son affluent l'Ironne, puis la frontière passait par Pierrefitte et Chiré[198], au Sud vers le Lay, une petite rivière qui se jetait dans l'océan et séparait le *Pays d'Herbauges* du Poitou. Le Pallet se trouvait au milieu de cette zone - que ce soit en tant qu'enclave épiscopale ou non, cela n'a pas d'importance pour l'instant. Plus important à ce stade est le fait que la Sèvre était la frontière occidentale des Mauges et, contrairement à ce qu'on dit, Le Pallet n'appartenait pas aux provinces de Tiffauges ou d'Herbauges, mais au *Pays de Mauges*. Cette classification topographique trouve son écho dans les temps ultérieurs.

[194] La forteresse était, comme nous venons de l'expliquer, probablement victime des flammes en 919, et il n'y a aucune preuve qu'une autre forteresse ait été construite avant la construction du donjon en pierre du Pallet. A cet égard, le lieu n'était pas habitable pour une famille chevaleresque sur une base *ad hoc*. D'ailleurs, Le Pallet était probablement en possession de la Cathédrale de Nantes depuis Félix de Nantes. Cette propriété a été récupérée par l'évêque Briccius en 1123. Voir pancarte en annexe.

[195] Voir R. Merlet : *La chronique de Nantes : (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.96, note 1 de bas de page, ce deuxième passage et le contexte possible de la manipulation seront discutés ultérieurement.

[196] D'après les Annales de Flodoard, le duc Alain Barbetorte et le comte Guillaume Tête d'Étoupe se rendirent à la cour du roi en 942 pour déclarer leur allégeance : « *Willelmus Pictavensis et Brittones cum suis principibus ad regem venerunt...* » Voir aussi Richer, Livre 2, 28, par ex. : Richeri Historiarum Libri IV, dans : *Monumenta Germaniae historica, Scriptorum III*, ed. G.H. Pertz, Leipzig, 1925, p.593.

[197] Voir Illustration 16.

[198] Le lieu Ciriacum ou Chiré est controversé quant à son emplacement, mais tous deux se trouvent dans l'actuel Dép. des Deux-Sèvres.

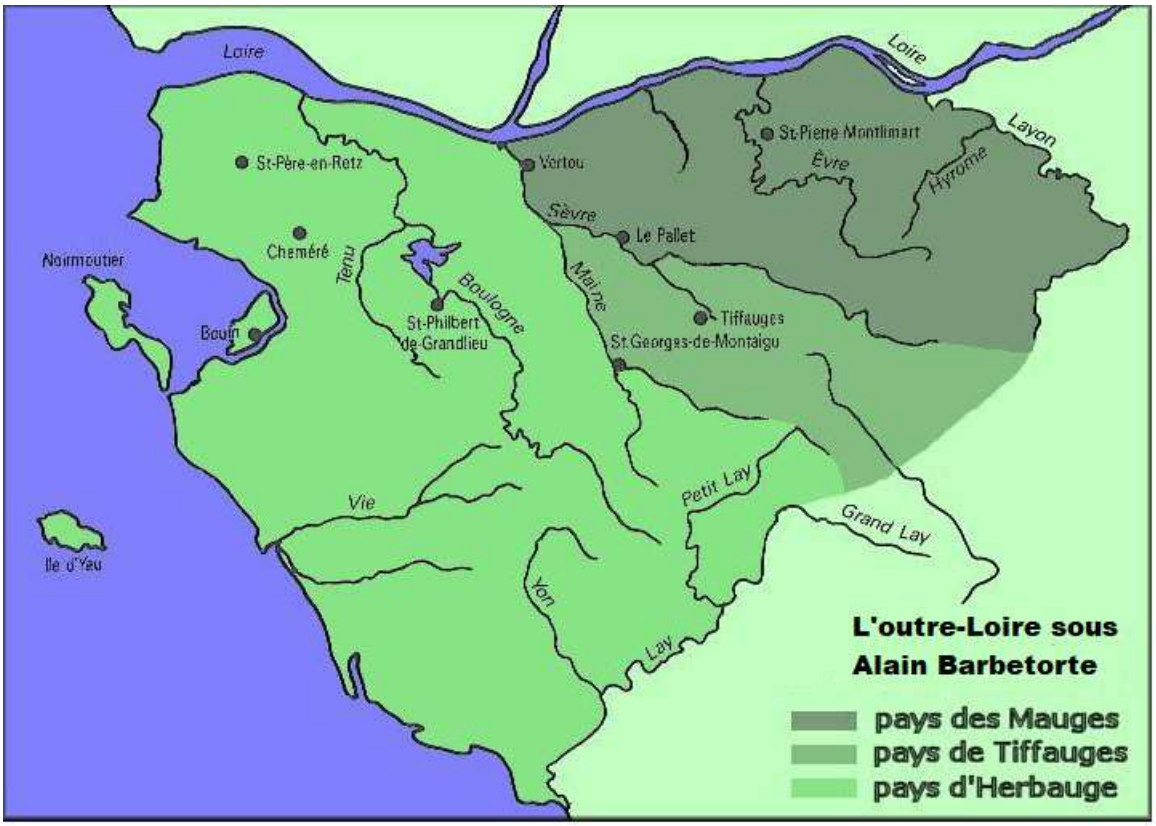

Illustration 16 : La plus grande extension au sud de la Bretagne sous le duc Alain Barbetorte, après le traité de 942 avec Guillaume Tête d'Étoupe.

En 946, le roi Louis d'Outre-mer fit appel à ses vassaux dans l'Ouest et au roi allemand Otto I[er][199] pour l'aider à se venger du duc Hugues le Grand et des Normands, qui l'avaient capturé à Rouen en 945 puis livré à Hugues. Il vint à la réunion en dehors de Paris[200]. Bien qu'aucun autre détail ne puisse être trouvé, il ne fait aucun doute que le duc Alain Barbetorte s'est aussi précipité au secours de son souverain. Mais ses actes héroïques, présentés dans la Chronique de Nantes comme une sorte de *chanson de geste,* sont faussement datés et attestés et donc guère plus fiables qu'une fiction. D'ailleurs, ils ont aussi été rapportés un peu plus tard sous une forme similaire par le comte angevin Geoffroy Grisegonelle[201]. Dans cette histoire, Alain est très idéalisé en tant que combattant contre la germanité. On dit qu'il aurait fait battre en retraite Otto I[er], ce que la femme du roi Louis, une sœur d'Otto I[er] nommée Gerberge, n'aurait pas apprécié. A cette époque, Alain avait appelé le roi à l'aide et lui avait demandé de permettre l'afflux en Bretagne de personnes non libres et libérées. *« Il a toujours craint que les Normands ne retournent à leur campagne de destruction, alors il a voulu repeupler sa patrie afin de la rendre plus défendable contre les barbares »*[202]. Afin qu'Alain Barbetorte n'ait pas à retourner à la cour royale pour s'exposer aux trésoriers de la reine, il fut convenu que le comte *Thibaud I[er]* de Blois, Chartres, Châteaudun et Tours, qui exerça ses fonctions entre 925 et 975 et fut également appelé *Le Tricheur,* c'est-à-dire le trompeur en raison de son habileté, servirait d'intermédiaire. Ce notable, probablement le plus puissant de l'Ouest franc, escorta Alain jusqu'au château de Blois, l'y divertit et lui donna finalement sa sœur comme épouse. Ensuite, le mariage fut célébré à Nantes. Dès lors, Alain Barbetorte reconnut le puissant comte de Blois comme son suzerain. Lorsqu'il sentit sa fin venir en 952, Alain rassembla les grands de son duché, c'est-à-dire tous les évêques, les notables et les comtes à Nantes et ils prêtèrent serment d'allégeance à son enfant *Drogon* en présence de son beau-frère, Thibaud I[er] de Blois. Il mourut ensuite et fut enterré dans l'église Saints-Donatien-et-Rogatien sous de nombreux signes miraculeux, comme le relate le chroniqueur de Nantes.

---

[199] Il ne reçut le titre d'empereur qu'en 962.

[200] Voir Richer, Livre 2, 56-58, par ex. Richeri Historiarum Libri IV, dans : *Monumenta Germaniae historica, Scriptorum III*, ed. G.H. Pertz, Leipzig, 1925, p.599-600.

[201] Voir pour plus d'information F. Lot : *Geoffroy Grisegonelle dans l'épopée, Romania 19*, 1980, p.377-393.

[202] *« Namque timens semper ne iterum Normanni ad eam devastandam redirent, volebat patriam popular ut melius se a barbaris posset defendere ... »* R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.102

Le Nantais sous Foulques le Bon

La vie politique était alors plus calme. Le comte *Thibaud I^er^ de Blois* ne voulait pas laisser un vide politique à Nantes. Il s'agissait plutôt de s'opposer à la montée progressive des Capétiens et d'étendre sa propre sphère de pouvoir dans l'Ouest. Dans ce contexte, il ne ressentait guère le désir de former une coalition avec la Normandie : bien que son épouse *Lutgarde* ait déjà été mariée au chef normand *Guillaume Longue-Épée*, celui-ci ayant été assassiné en 942, son fils bâtard *Richard* lui avait succédé, ce que Lutgarde n'acceptait pas bien. Elle dut donc quitter le domaine de Rouen. C'est pourquoi le comte Thibaud de Blois choisit les Fulconides comme un moindre mal et offrit en mariage une seconde fois sa sœur, maintenant avec *Foulques le Bon*, comte d'Angers de 942 à 960, qui s'était retrouvé veuf à la mort de son épouse *Gerberge de Vienne.* Il le nomma également curateur de l'héritage, destiné plus tard au petit *Drogon*, lorsqu'il atteindrait l'âge légal pour succéder à son défunt père comme duc de Bretagne. Il laissait à Foulques le Bon la moitié de la ville de Nantes, son territoire et ses recettes douanières jusqu'à sa majorité, ainsi que la moitié de toute la Bretagne. L'autre moitié de la Bretagne, le Rennais sous le comte *Juhel Bérenger* et la propriété de *Wicohen*, archevêque de Dol, était gardée par Thibaud le Tricheur sous sa suprématie directe. Avec les revenus qui en découlaient, il réalisa la construction coûteuse des premiers donjons à Chartres, Blois et Chinon[203].

Le comte *Foulques le Bon* d'Anjou était également devenu seigneur des provinces méridionales *des Mauges*, *d'Herbauges* et *de Tiffauges* par ce mariage. C'était la deuxième fois en peu de temps qu'elles avaient changé de dirigeants ainsi que Nantes elle-même et faisaient désormais partie de l'Anjou. Cette mise sous le joug étranger ne semble pas avoir été bien accueillie par les régions concernées, si l'on en croit le chroniqueur nantais. Il a écrit environ 100 ans après les événements, mais semblait refléter l'opinion publique de ses pères et ancêtres. Comme les événements ultérieurs, les événements de cette époque sont écrits dans la Chronique de Nantes avec une aversion sans équivoque pour tout angevinisme. Foulques le Bon, qui était tout sauf bon aux yeux du chroniqueur, se rendit avec sa femme et son gendre à Angers, où il laissa son fils adoptif emporter tout ce qui n'était pas cloué au sol à Nantes. De plus, il fit assassiner le petit Drogon dans son bain par une nourrice corrompue, qui lui versa d'abord de l'eau glacée, puis de l'eau bouillante. La mère se dépêcha et ne remarqua qu'un bain tiède avec un enfant mourant. L'atrocité n'était nullement inférieure dans sa cruauté à celle légendaire de Tantale, et comme dans la légende grecque, la malédiction des dieux qui s'en suivit porta l'hostilité entre le comté de Nantes et l'Anjou jusqu'à son paroxysme. Reste à savoir si l'histoire de l'assassinat de Drogon est une vérité historique ou non. En tout cas, on ne le retrouve dans aucune autre source.[204] Dans l'ensemble, l'histoire de l'assassinat semble assez construite, et il faudra encore enquêter sur ce que l'auteur des chroniques a dit au sujet de ses attaques contre le *tyran Foulques*. Quoiqu'il en soit, l'observation de B. Bachrach est intéressante : Drogon ne pouvait guère être le neveu de Thibaud le Tricheur, car comment sa mort violente aurait-elle pu être cohérente avec le fait que le comte Thibaud est entré en relations encore plus étroites qu'auparavant avec *Geoffroy Grisegonelle,* le successeur du comte Foulques ? Le comte Geoffroy épousa Adèle de Vermandois, soeur de Lutgarde, femme de Thibaud,[205].

Contrairement à la Chronique de Nantes, l'angevine *Chronica de gestis consulum Andegavorum* décrit l'œuvre de Foulques comme beaucoup plus positive, soulignant en particulier la reprise économique que l'Anjou avait prise sous son impulsion :

---

[203] Tous ces donjons, précurseurs de celui du Pallet, n'ont pas survécu. Après tout, le passage confirme que des sommes considérables étaient nécessaires pour construire un donjon médiéval : *« Et de expletis, quae inde habuit, Carnoti turrem et Blesii et Cainonis perfecit... »* R. Merlet : *La chronique de Nantes : (570 environ - 1049),* Paris, 1896, p.108. Un passage similaire se trouve dans l'Historia Sancti Florentii Salmurensis : *« Qui vivens turres altas construxit et aedes, unum Carnotum, sed apud Dunense reatum non minuit proprium, turritum dans ibi castrum... »* Voir P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.248.

[204] Les motifs politiques de l'atrocité sont à peine reconnaissables. Seule certitude, Drogon était déjà mort avant l'âge de 15 ans, vers 958, marquant le début d'une longue et sanglante guerre entre les Bretons et les Normands.

[205] Voir B. Bachrach: Geoffrey Greymantle, Count of the Angevins 960-987: A study in French politics, dans: *Studies in medieval and Renaissance history 17*, New-York, 1985, p.10.

« En son temps [de Foulques le Bon, note de l'auteur] *la province angevine, comme on l'a dit, s'est vu accorder un temps de paix par le conseil divin. Le comte tente de restaurer la ville* [d'Angers, note de l'auteur] *et ce pays, mais aussi ses églises. Pour réparer à nouveau la misère des temps passés, que les hostilités de longue date avaient entrainées avec elle, il s'engageait dans l'agriculture et l'élevage, en augmentant les terres cultivables. Il s'y efforçait et encourageait les autres par son exemple. A cette époque, de nombreux habitants de régions différentes, éloignées ou proches émigrèrent vers cette région, attirés par la douceur et la bonté de la nature du prince et la fertilité de l'endroit. Car la terre devenue infertile et les terres désertiques de longue durée produisaient maintenant un rendement exceptionnel en fruits et en marchandises. Ainsi, la plupart des terres étaient couvertes de landes ; lorsque les colons les utilisaient pour abattre et défricher, ils avaient un travail facile »*[206].

Vers 960, les Normands envahissent à nouveau la Bretagne, pillant, cette fois non plus par bateau mais avec des troupes terrestres, et progressent jusqu'à Nantes. Ils capturèrent l'évêque Gautier et tentèrent de prendre le *castrum* qu'Alain Barbetorte avait construit près du quartier de la cathédrale. Dans leur détresse, les habitants de Nantes, demandèrent au comte Foulques le Bon de les aider, mais en vain. Il n'a pas tenu sa promesse, note avec mépris le chroniqueur nantais. Cependant, il n'a pas mentionné la raison réelle de cette absence : le comte Foulques était tombé malade entre-temps et décéda peu après, le 11 novembre 960.

Heureusement, les Nantais réussirent à se libérer par eux-mêmes des Normands. L'évêque Gautier et d'autres prisonniers, cependant, ont dû se libérer à Guérande par une rançon généreuse. L'échec précédent du comte Foulques d'Anjou a incité les Nantais épris d'indépendance à rejeter le comté voisin détesté et donc aussi la vassalité de Thibaud I[er] de Blois. Le moment était opportun : Foulques se mourrait, comme je l'ai dit, et le comte de Blois était lui-même impliqué dans une guerre contre les Normands. Comme il n'y avait pas d'héritier légitime à Alain Barbetorte, *Hoël,* un fils bâtard du duc fut choisi comme seigneur de la ville. Les circonstances dans lesquelles cela s'est produit étaient quelque peu particulières : selon la présomptueuse chronique de Nantes, une négociation avec les Normands aurait rendu cette élection possible ! Cela aurait en effet été un événement scandaleux. Mais *Hugues Capet* a peut-être participé à cette trêve, non seulement parce qu'il a épousé la sœur du duc normand pour prendre l'ascendant sur *Lothaire,* mais aussi parce qu'il a pu user de son influence pour placer Hoël au pouvoir[207]. Cependant, la Chronique de Nantes n'est pas très fiable ici, y compris en termes chronologiques : selon une charte de Saint-Florent à Saumur, Hoël était déjà attesté comme comte de Nantes en l'an 958.[208]

Hoël, comme son frère *Guerech,* était issu de la relation illégitime entre Alain Barbetorte et une noble bretonne nommée *Judith*. Alors que Hoël avait grandi avec sa mère en Basse Bretagne, Guerech avait bénéficié d'une éducation monastique à *Saint-Benoît-sur-Loire* près d'Orléans. Ce type d'éducation était un concept dynastique. Il s'agissait probablement d'assurer à Hoël le comté de Nantes et à Guerech l'épiscopat qui leur appartenait. Hoël, l'aîné et le plus aguerri des deux, prit le premier l'initiative. Le moment choisi était favorable, car le seul qui aurait pu l'empêcher, c'est-à-dire Geoffroy Grisegonelle comte d'Anjou, était mobilisé ailleurs. Le premier acte officiel de Hoël fut de soutenir son seigneur Thibaud de Blois et son souverain, le roi Lothaire, dans la guerre contre la Normandie. Il est intéressant de noter que le comte Geoffroy est apparu un peu plus tard pour la première fois comme partisan d'Hugues Capet[209].

---

206 *«Ejus autem tempore, pago Andegavensi, sicut supradictum est, pacis quiete divinitus concessa, idem comes urbem et territorium illud, ecclesias quoque reparare satagens, agriculture et animalium nutriture operam dabat, ipse etiam cupiens et alios suo exemplo incitans inopiam preteritorum temporum, quam hostilitates diutine invexerant, habundanti opulentia bonorum terre recompensare. Tunc vero multi ex extraneis diversisque regionibus circumpositis incole in pagum istum commigrarunt, tam clementi bonitate principis quam ubertate glebe huc evocati. Namque terra ista, per diutinam solitudinem sui et cessationem culture pinguefacta, mirabili tunc fertilitate fructuum et bonorum omnium resplendebat et respondebat ; silvarum incrementis pleraque sui parte vestita, eas incidentibus et concidentibus colonis ipsis utentibus facili labore satisfaciebat »* L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.36-37.

207 Selon la chronique de Nantes, il est faux que Foulques ait nommé le Bon Hoël, bien au contraire. Voir aussi B. Bachrach, *loc.cit*.

208 Voir A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale XI[e]-XIII[e] siècle*, Rennes, 1987, p.31.

209 *« senioris nostri domni Huguesnis, præsentis Francorum ducis... »* Voir charte 2 de 966, dans : A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin,* Paris, 1903, p.4-8, Hugues Capet était alors encore duc de Neustrie. Geoffroy Grisegonelle ne devint un partisan constant d'Hugues Capet qu'en 984, lorsqu'il perdit la faveur du roi Lothaire. *infra.*

Geoffroy Grisegonelle et son combat à l'Ouest

« Le consul Geoffroy, en vrai Gaulois, était un homme courageux, fort et doué pour l'art de la guerre ; il était très efficace dans les tactiques de guerre et avait fait ses preuves dans de nombreuses campagnes militaires. La vivacité d'esprit émanait de lui d'une manière bien particulière et la sérénité rayonnait. Il appréciait particulièrment la générosité. Il combattit l'ennemi comme il le méritait et offrit à ses propres hommes sa protection. Bref, il a montré toutes qualités qui distinguent un grand dirigeant... »

C'est avec ces mots que l'auteur du *Gesta Consulum* décrit l'homme qui est lié au donjon du Pallet d'une manière si personnelle[210].

Lorsque Geoffroy Grisegonelle devint comte d'Anjou vers 960[211], les cicatrices laissées par les Vikings étaient déjà guéries. Ainsi, la tendance à la reprise amorcée sous son père s'accélère : de nombreux colons affluent en Anjou et dans les alentours et développent les territoirs qui avaient beaucoup souffert en termes de bâtiments et d'infrastructures, mais qui étaient riches de leur capacité de rendement et de leurs ressources minérales. Le nouveau comte d'Anjou reconnaît ce signe des temps et fait tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir le développement de son comté et pour assurer et élargir sa position politique dans l'Ouest. Or celà était vital, car Hoël, fils illégitime d'Alain Bartetorte, était un concurrent néfaste pour lui à Nantes, ce qui l'empêchait de faire valoir immédiatement les anciennes revendications angevines sur la région Sud. Après quelques années au pouvoir, Geoffroy Grisegonelle réussit à mener des actions diplomatiques que l'on peut considérer comme brillantes, même si elles conduirent plus tard en partie au résultat contraire de ce qu'elles visaient initialement :

- En l'an 971, le comte Geoffroy et son homologue du Nord-Ouest, le comte *Conan de Rennes*, qu'on appelait aussi « *le Tort* »[212] à cause d'une infirmité physique et qui venait de succéder à son père *Juhel Bérenger*[213] convinrent que ce dernier épouserait la fille de son mariage avec Adèle de Vermandois, *Hermengarde-Gerberge*. Quelques années plus tard, la nouvelle comtesse de Rennes donna naissance à un garçon du nom de ses deux grands-pères : *Geoffroy-Bérenger*. Cela annonçait une aube britto-angevine : l'alliance des comtés, peut-être même l'unification ultérieure, était devenue une option politique ! Et le comte Thibaud I[er] de Blois, le suzerain des comtes de Rennes, était favorable à cette alliance.

- Dans le même temps, le comte d'Anjou attire à ses côtés un homme très puissant, dont la famille était solidement ancrée dans l'Ouest. Il était non seulement l'un des plus riches propriétaires terriens de l'Anjou des deux côtés de la Loire, mais aussi l'un des plus influents du Nantais au sud de la Loire et dans le Pays des Mauges. Il s'appelle *Renaud de Thorigné*. Il a déjà été mentionné et sera discuté en détail ci-dessous.

Le front Ouest de l'Anjou semble quelque peu sécurisé par ces alliances politiques. Hoël, le nouveau comte de Nantes, tente autant qu'il le peut d'étendre son influence au-delà de la frontière

---

210 *« Gosfridus consul more gallico militie peritus, pectore et brachio vir, jure militario efficacissimus, in multis expeditionibus singularis approbatus fuit. Serenitas in eo specialiter prefulgebat, clementia in eo florebat, dapsilitatem unice diligebat, hostibus hostiliter inimicabatur, suis viriliter patrocinabatur, que omnia precipue optimos principes decent... »* De : L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.37.

211 Seuls quelques ouvrages et biographies bien fondés sur Geoffroy Grisegonelle ont été publiés jusqu'à présent. Les explications suivantes sont en partie basées sur les ouvrages historiques suivants : F. Lot : *Geoffroi Grisegonelle dans l'épopée, Romania 19,* 1980, p.377-393 L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris, 1906. O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.1, section 1 : Geoffroy Grisegonelle, p.2-15, mais l'ouvrage de l'angeviniste B. Bachrach est particulièrement intéressant : Geoffrey Greymantle, Count of the Angevins 960-987 : A study in French politics, dans : *Studies in medieval and Renaissance history 17*, New-York, 1985, p.1-67. B. Bachrach a réussi pour la première fois dans cet ouvrage à présenter une biographie complète et définitive du comte angevin. Ces travaux et d'autres de B. Bachrach, qui seront discutés plus loin, se sont révélés particulièrement précieux pour cette étude du Pallet. Par souci de clarté, il ne sera pas inclus dans la liste suivante de notes de bas de page pour chaque information individuelle provenant de ces ouvrages.

212 Le surnom « *le Tort* », c'est-à-dire littéralement : « *l'incurvé* », serait dû à une chute de marche.

213 La manière dont le nom Bérenger est entré dans la généalogie des comtes de Rennes n'est pas clair ; contrairement aux noms bretons Judicaël ou Conan c'est un nom carolingien. Voir A. Chédeville, H. Guillotel : *La Bretagne des saints et des rois, V^e-X^e siècle*, Rennes, 1984, p.393-394.

occidentale ; ses possibilités de faire revivre le Duché de Bretagne au sens de son père, ou d'annexer le comté de Rennes, semblent pourtant extrêmement limitées.

Cependant, dans le dernier quart du X^e siècle, la situation politique changea radicalement. En 974, la première femme de Geoffroy, sœur de Thibaud I^er de Blois, meurt. Heureusement, elle avait donné naissance à deux garçons les années précédentes et avait ainsi remplit son devoir dynastique après de nombreuses années d'infertilité supposée. Les deux garçons furent baptisés du nom traditionnel des comtes d'Anjou : *Foulques*[214] et *Geoffroy*. Geoffroy le cadet avait à peine trois ans quand sa mère décéda. En janvier 977, Thibaud de Blois, le Tricheur, mourut également ; son fils *Eudes I^er* lui succéda. Eudes était d'un tempérament différent de celui de son père, ce qui devrait avoir des conséquences sur sa relation avec son beau-frère Geoffroy Grisegonelle : déjà en mars 977, les deux comtes s'étaient accrochés au sujet d'un don de la comtesse Adèle avant sa mort[215]. Un peu plus tard, vers 978, le comte d'Anjou se remaria, cette fois à la surprise générale, avec la comtesse *Adèle de Chalon-sur-Saône*, la veuve du comte *Lambert de Chalon*. Ce mariage a peut-être vu le jour avec l'approbation du roi Lothaire, qui voulait donner à la Bourgogne un signe d'avertissement. Eudes I^er de Blois a dû renier ce mariage pour des raisons politiques. De plus, Geoffroy Grisegonelle avait considérablement étendu son influence dans le Poitou, aux dépens de *Guillaume Fierbrace*, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Guillaume s'était à son tour marié avec *Emma de Blois*, une sœur d'Eudes I^er. Cela signifiait qu'en plus du jeune comte, les dames de la Maison de Blois compteraient désormais parmi les opposants déclarés de Geoffroy Grisegonelle.

Tous ces événements avaient causé de graves brèches dans l'ancienne alliance Blois-Anjou, brèches qui s'avéreront bientôt insurmontables. Le comte Geoffroy Grisegonelle a vraisemblablement pesé prudemment les conséquences de ses actes. De son point de vue, il était simplement venu le temps d'une réorientation de sa politique. Cette impression est renforcée par le fait que Geoffroy Grisegonelle s'est constamment assuré de nouveaux alliés, par exemple le futur rival du roi, *Hugues Capet,* et la maison de Vendôme, dont le comte *Bouchard* était proche.

[214] Le futur comte d'Anjou, Foulques Nerra.

[215] La Charte 3 de Saint-Aubin est reproduite par A. Picard, Cartulaire du Saint-Aubin, Paris, 1903, vol.1, p.7, seulement fragmentaire - par morceaux, mal datée et non commentée. O. Guillot a rendu attentifs les problèmes contenus. Voir : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.2, p.21-22. Apparemment un certain Raynard avait contesté la donation concernant l'église de Pélerine à l'instigation de son père Eudes, après quoi l'abbé de Saint-Aubin, bénéficiaire de la donation d'Adèle, devait verser une indemnité pour la ratification.

Entre-temps, la bataille entre les comtes *Hoël de Nantes* et *Conan de Rennes* s'était déroulée en Bretagne. Conan le Tort aurait engagé un meurtrier pour tuer Hoël parce qu'il ne pouvait pas contrôler la situation militaire. *Guerech*, frère monastique de Hoël, fut élu évêque de Nantes à cette époque, après la mort de Mgr Gautier. Pendant que Guerech se rendait à Tours pour y être consacré par l'archevêque, Hoël se rendait à Varades, à l'est d'Ancenis, pour chasser le cerf. Là-bas, il fut assassiné par un traître nommé Galuron. Compte tenu de cette situation instable, Guerech, le frère survivant dut retourner à Nantes ; il fut immédiatement proclamé comte de Nantes. Il était donc à la fois évêque et comte - le premier, cependant, sans avoir reçu la légitimation de l'archevêque. Ces événements ont dû se produire peu avant 980.

La question de savoir si Guerech, pour sa part, a commencé à dévaster le Rennais, comme le décrit la Chronique de Nantes, reste aussi mystérieuse que l'affirmation qu'il avait infligé une blessure mortelle à Conan, qui avait alors rallié les Normands, à Conquereuil en 982. Après évaluation de toutes les sources, les événements de cette période sont les suivants :

Le comte Conan de Rennes avait rassemblé une armée d'invasion au nord du Nantais et partit à la conquête de Nantes. Devant ce péril, une alliance de circonstance entre le comte Guerech de Nantes et le comte Geoffroy Grisegonelle a dû advenir. Ces derniers se précipitèrent avec une armée rapidement mobilisée dans le nord du Nantais, et les deux comtes se lancèrent alors avec des forces unies contre les troupes de Conan sur le site de *Conquereuil*[216]. Geoffroy Grisegonelle avait fait un choix difficile avec cette mission, car après tout Conan était son gendre. Il avait probablement déjà enterré tous ses espoirs d'une unification pacifique des comtés de Conan en raison de son imprévisibilité. Si Conan de Rennes avait reconnu Geoffroy comme son suzerain, il n'y aurait probablement pas eu de problèmes. Mais Conan le Tort ne se souciait pas de son beau-père et agissait pour son propre compte. Face à cette insolence, la raison d'état de Geoffroy devait l'emporter : il prit donc la cause de Guerech, qui lui avait demandé de l'aide auparavant.

Le comte Geoffroy, cependant, exigea un prix élevé en contrepartie d'être frère d'armes, ce qui a lourdement affligé Guerech en tant que Breton épris de liberté : si Conan de Rennes soutenait son suzerain Eudes I^{er} de Blois, en cas de victoire, Guerech devrait reconnaître Geoffroy Grisegonelle comme son suzerain pour des raisons d'équilibre politique. C'est exactement ce qui arriva. Conan fut défait de façon décisive par l'alliance britto-angevine sur le champ de Conquereuil en 982, bien que cette bataille fût sans réelle défaite pour les deux camps. Alors que Conan, humilié et affaibli militairement, dut renoncer à toute ambition de conquête rapide de Nantes, la situation évolua en faveur du comte d'Anjou. Au début, il se tint prudemment à l'écart de la région de Nantes.

L'année suivant cette bataille décisive, probablement en 983, une solution négociée concernant la province Sud fut trouvée entre *Guillaume Fierbrace*, comte de Poitiers entre 963 et 993, et Guerech, avec la participation de Geoffroy Grisegonelle. Par une mise à jour du traité de 942 entre Alain Barbetorte et Guillaume Tête d'Étoupe, les provinces des Mauges, de Tiffauges et d'Herbauges étaient à nouveau attribuées au comté de Nantes[217]. Le comte Guerech de Nantes, cependant, en profita le moins ; il n'obtenait lui-même qu'une bande étroite sur la rive gauche de la Sèvre, couvrant le territoire des futures possessions de Rezé et Clisson. En revanche, le pays de Tiffauges passait sous l'influence des seigneurs de Thouars et le *Pays de Mauges* aux mains des Angevins - *les armes à la main*, comme l'écrit R. Merlet[218]. Telle était la situation politique à la veille de la fondation du donjon du Pallet. Il ne pouvait plus être question d'une indépendance de fait du comté de Nantes vis-à-vis de l'Anjou.

Le comte Guerech avait identifié la menace angevine et commença à consolider son règne au mieux de ses capacités. A Nantes, la reconstruction du chœur principal détruit de la cathédrale avait commencé. Tandis que les marteaux et les ciseaux sonnaient à la gloire de Dieu, Guerech poursuivait des plans plus profanes à 35 km en amont de Nantes : il fit construire une forteresse à Ancenis, dirigée contre l'Anjou. En même temps, il dissimulait à tout prix les apparences de son activisme, car il était

---

[216] La référence décisive à cette alliance se trouve dans la chronique du Mont-Saint-Michel.

[217] La Chronique de Nantes exagère considérablement la situation politique d'alors lorsqu'elle fait l'éloge de l'acquisition du Pays en question comme un exploit de Guérech : *« Fuerunt autem hi fines terminati terminati per haec denominata loca, videlicet Medalgicum, Teofalgicum et Herbadillicum cum suis perteninentiis a flumine Ladionis, in Ligerim descendente, usque ad Irumnam flumen et usque ad Petrafictam et Ciriacum, et flumen Ledii, quod in mare occidentale decurrit .... quod in mare »* Voir Illustration 16 et R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.120.

[218] Voir R. Merlet : *op. cit.* p.119, note de bas de page.

toujours lié au comte d'Anjou par le serment formel d'allégeance : il mit en avant sa femme Aremberge en tant que constructeur officiel.[219] Parallèlement, le comte de Nantes élabora un plan pour se débarrasser définitivement de la domination du comte d'Anjou. Il avait besoin d'une protection nouvelle et plus puissante, et qui mieux que le roi Lothaire IV lui-même, pouvait la lui fournir. Guerech se rendit immédiatement à la cour royale pour des négociations secrètes.

Le moment était bien choisi, car Geoffroy Grisegonelle avait rompu avec le roi Lothaire peu avant, au profit de son rival Hugues Capet. Trois ans plus tôt, en 981, le roi Lothaire avait fait épouser à son fils et successeur désigné *Louis V* à la sœur de Geoffroy Grisegonnelle, la veuve Adélaïde, et les avait tous deux installés dans le duché d'Aquitaine. Peu après le mariage, qui eut lieu à Vieille-Brioude, au cœur de l'Auvergne, il s'avéra qu'en raison de l'incapacité de Louis, cette union avait bénéficié bien plus aux Angevins qu'à la royauté française[220]. A la fin de l'année 983, le roi Lothaire ramena du Sud, par la force des armes, son fils et déclara son mariage avec Adélaïde dissous. Elle s'enfuit à la cour d'Arles et s'y maria une troisième fois, avec Guillaume, comte de Provence. La rumeur courrait qu'elle avait déjà tenté d'assassiner son royal époux Louis. Ainsi en 984, la relation chaleureuse entre le roi Lothaire et Geoffroy Grisegonelle était au plus bas. Rien d'étonnant à ce que Guerech de Nantes ait alors saisi l'opportunité d'une coalition contre le comte d'Anjou à la cour royale. Mais il était allé trop loin avec cette intrigue.

[219] Voir R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.123 ; l'emplacement du château est aujourd'hui inconnu ; il serait situé sur une île de la Loire. Voir aussi : A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale XI^e^-XIII^e^ siècle*, Rennes, 1987, p.147.

[220] Guy, le frère de Geoffroy, était évêque du Puy depuis 975, et sa sœur Adélaïde avait les rênes politiques des comtés de Gévaudan et du Forez, qu'elle administrait pour ses fils Guillaume, Pons et Bertrand, après le décès du comte Stéphane en 961.

La naissance de l'oppidum du Pallet

Le comte Geoffroy Grisegonelle fait valoir ses droits en tant que suzerain de Guerech. Il fait avancer une garnison de *Milites* jusqu'à la Sèvre et y construit une base. Dans ce but, le vieil *oppidum* du Pallet, qui avait subi de graves dommages sous les Normands et qui avait peut-être été complètement abandonné, lui semblait le mieux adapté. Les soldats furent probablement suivis par plusieurs familles que le comte avait recruté dans le centre des Mauges et qui s'installèrent sur la Sèvre pour y développer une implantation économiquement viable avec beaucoup de terres. *« Geoffroy Grisegonelle a prétendu à tort avoir des droits sur ce comté et il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour les faire respecter en toute occasion...* » dit l'historien breton A. de la Borderie[221].

Au-dessus de la Sanguèze, sur l'emplacement d'un palais délabré de l'époque wisigothe, les préparatifs pour la construction d'une puissante tour plus audacieuse que les anciens n'en avaient jamais vue commencèrent. Mais tout d'abord, il était important d'effacer les traces de la colonisation passée, un site incendié par les Normands, et de défricher la zone à plus grande échelle. Les anciennes tranchées, qui ne répondaient plus aux fonctions prévues, semblent avoir été comblées à l'époque. Par rapport au bâtiment central à ossature à colombages de l'oppidum, la nouvelle construction a été un peu décalée à l'Ouest. La date de la pose de la première pierre est donc probablement l'an du Seigneur **984 !**

Quand la nouvelle de la construction est arrivée à Nantes, la classe politique nantaise a dû connaître une forte agitation. Il apparaissait évident que le comte Geoffroy Grisegonelle ne pensait pas laisser à Guerech le Sud-Loire qui lui était contractuellement garanti. À bien des égards, il tentait de racheter à sa manière l'héritage de ses ancêtres, Foulques le Rouge et Foulques le Bon, et d'étendre le territoire angevin à l'Ouest au détriment du comté de Nantes. En affaiblissant le flanc Sud du comté avec un tel avant-poste et en le privant d'une importante ressource économique, il soumet le rebelle Guerech et lui fait comprendre qu'il est le véritable maître de la région. Ce n'est plus qu'une question de temps avant que Geoffroy Grisegonelle lui serre encore plus la vis et accède à la ville portuaire elle-même !

Le comte Guerech, quant à lui, n'avait pas été dupe de cette attitude autoritaire de la part de Grisegonelle. En fait, dès lors, le roi Lothaire essaya de priver le comte angevin de ses droits chaque fois que l'occasion s'en présenta. Par exemple, il priva le fils du comte d'Anjou, Foulques Nerra, de l'héritage de son oncle Hubert de Vermandois qui devait lui revenir[222]. C'est Eudes I^{er} de Blois, un autre neveu du roi et ennemi acharné des Angevins, qui reçut cet héritage ! Mais les jours de la dynastie carolingienne étaient déjà comptés à cette époque. Il faut reconnaître l'instinct politique considérable du comte angevin lorsqu'il changea de camp à ce moment et reconnut sans plus attendre l'opposant du roi, Hugues Capet, comme son suzerain. L'évolution ultérieure lui donna raison : le roi Lothaire IV mourut un peu plus tard, vers 986. Son fils Louis V, également appelé *« le paresseux »* en raison de son incapacité, le suivit de près dans la tombe, à la suite d'un accident mortel. Hugues Capet put, alors, être élu nouveau roi de France trois ans après la construction du donjon du Pallet, en l'an 987. Le bâtiment venait alors probablement tout juste d'être terminé. Ce que le comte de Nantes Guerech avait pu négocier à la cour royale n'aurait certainement plus d'effet politique à long terme.

Guerech lui-même a quand même eu une mésaventure : alors qu'il rentrait de la cour royale par la vallée de la Loire, des hommes de mains de Geoffroy Grisegonelle le saisirent sans ménagement. Le comte d'Anjou fit emprisonner son infidèle serviteur, sans se soucier de la réaction provoquée à la cour royale. La Chronique de Nantes décrit en détail ce coup de force de l'époque :

« Après que Guerech eut visité la cour du roi Lothaire et en fut revenu par l'Anjou, il fut pris en embuscade par Geoffroy Grisegonelle sur toutes les routes. Finalement, il fut emprisonné. Il ne put se libérer de cette captivité qu'en cédant la ville de Nantes et la partie de la Bretagne que Foulques le Roux avait

---

221 « Geoffroy Grisegonelle prétendait à tort avoir sur ce comté des droits qu'il cherchait l'occasion de faire valoir ... » A. de la Borderie : Histoire de Bretagne, vol.2, Rennes 1898, p.426.

222 La mère de Foulques Nerra, Adèle de Vermandois, était la sœur d'Hubert. Cependant, Lutgarde, la mère d'Eudes, était une autre sœur du comte ! On aurait donc pu s'attendre à ce qu'il y ait au moins une division des *honneurs.*

tenue[223] *comme comte. Craignant de ne jamais s'échapper de cette captivité, il fit comme Geoffroy l'avait demandé... »*[224].

Indépendamment des arguments historiques, ce passage fournit une preuve extrêment solide, soutenue par l'analyse du radiocarbone de son mortier, que la construction de la tour du Pallet allait de pair avec une revendication générale de l'Anjou sur l'ancienne province carolingienne au sud de la Loire. Le fait que Guerech était à l'époque entre les mains de Geoffroy est aussi attesté par deux autres documents indépendants[225].

Après une longue période d'emprisonnement comme otage et avoir affirmé finalement sa *Fidelitas*, Guerech fut libéré. Ce fut probablement une erreur politique de Geoffroy Grisegonelle. Après sa libération, le malin Guerech n'envisageait pas de tenir les promesses qu'il avait faites. Malgré la menace angevine, il agit de son propre chef dès que l'occasion se présenta. Ainsi, par exemple, la nouvelle forteresse d'Ancenis fut transférée de manière flagrante de la comtesse Aremberge à son enfant Alain - une astuce subtile dans la mesure où Guerech, le père, n'étant pas officiellement concerné n'eut pas à demander l'approbation de son suzerain Geoffroy Grisegonelle. Le fait qu'immédiatement après sa libération par l'Angevin, Guerech ait participé à une contre-attaque montre à quel point il agit avec ruse : sur le chemin de son retour à travers les Mauges avec son escorte, un membre éminent du parti du comte Geoffroy tomba entre ses mains. Ce n'était autre que le vicomte d'Angers, Renaud de Thorigné, qui chassait avec ses chiens ! [226]

Guerech le fit emmener, ligoté, dans son château de Nantes. Là, il contraint le vicomte à le reconnaître comme son suzerain et lui interdit de continuer à parcourir les bois du *Pays de Mauges* pour aller chasser. Renaud de Thorigné a dû réussir à gagner la confiance du comte de Nantes, car l'interdiction de la chasse n'est entrée en vigueur que sous une forme modifiée : dans les négociations ultérieures, les deux hommes se sont mis d'accord pour partager tous les bénéfices futurs de la chasse. On peut en déduire que non seulement le comte de Nantes revendiquait d'anciens droits sur les Mauges, mais aussi sur le seigneur de Thorigné, qui étaient désormais réconciliés. Plus bas, il devient clair à quel point la possession allodiale de Renaud était importante dans les Mauges. Cette propriété semble être revenue comme propriété héréditaire avant même l'accord de 942 entre Alain Barbetorte et Guillaume Tête d'Étoupe.

---

223 R. Merlet se trompe dans une note de bas de page de l'édition Chronique lorsqu'il croit que Foulques le Rouge n'a jamais exercé aucun droit sur Nantes. Selon le contexte politique, c'est le règne de Nantes et sa région méridionale, que Foulques le Rouge tenait de son épouse Roscille. Voir *supra*.

224 *« Quum autem ad curiam regis Lotharii perrexisset et inde rediret per pagum Andegavensem, a Gosfrido Grisonella Commite, per omnes vias eite insidias, captus est, et ab ejus captione minime valens exire, nisi urbem Namneticam et partem Britanniae, quam Fulcus Ruffus comes tenuerat, ab illo prius reciperet, timens ne unquamam de captione illa evadere posset, fecit sicut ille Gosfridus postulavit...* » R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.121-122.

225 C'est le mérite de B. Bachrach, pour le découvrir. Dans le premier document de 985, rédigé à Nouâtre, Guérech n'apparaît pas comme un vassal de Geoffroy, mais seulement comme un homme simple : *« Guarecus, bonus homo... »* Six mois plus tard, Guérech apparaît déjà aux côtés du comte comme vassal : « *Guarhet comes* ». Le document a été mal daté par A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris, 1903. Voir B. Bachrach: Geoffrey Greymantle, Count of the Angevins 960-987: A study in French politics, dans: *Studies in medieval and Renaissance history 17*, New-York, 1985, p.13-14.

226 *« Guérech, per Medalgicum pagum rediens, Renaudum, cognomine Turringum, ibi ursos, apros et cervos cum canibus insequentem, reperit, ac illum captum usque ad urbem Namneticam secum adduxit... »* R. Merlet : *op. cit.* p.122.

Importance stratégique et politique de la tour du Pallet

La confiscation des terres à l'extrême Ouest des Mauges par le comte d'Anjou se produisit exactement au moment où le pacte entre le roi de France et le comte Guerech de Nantes faisait courir le risque que toute la région soit irrémédiablement perdue pour l'Anjou. De plus, Geoffroy Grisegonelle n'avait aucune base vassale à proximité dans ce pays de transit vers l'Aquitaine, du moins aucune dont il pouvait être sûr. Il ne suffisait donc pas de construire un bâtiment provisoire de fortune au Pallet. Comme le plan le montre encore aujourd'hui, la structure prévue était massive et convenait à une résidence prolongée. Cela pose la question de savoir quels objectifs militaires à long terme le comte d'Anjou poursuivait ici, c'est-à-dire des objectifs qui allaient au-delà de l'effet politique immédiat d'intimidation de Guerech de Nantes.

Une éventuelle conclusion erronée doit être écartée au préalable. Même si le comte Geoffroy prévoyait un accès direct à Nantes, ce qui ne peut être prouvé, mais peut être supposé, une garnison angevine au Pallet était relativement peu importante tactiquement pour l'attaque. Pour s'emparer de Nantes, dont les remparts de 1600 m de long n'avaient été que récemment rénovés et relevés pour empêcher de nouvelles attaques normandes, il aurait fallu une armée d'au moins 3000 hommes[227] pour avancer vers la ville par le Nord et non par Le Pallet. Pour empêcher l'approvisionnement de Nantes par le Sud, c'est-à-dire par bateau, il aurait été nécessaire d'organiser en même temps un blocus au large à l'aide de toute une armada de barges fluviales. Une garnison angevine au Pallet n'y contribuerait que peu ! De fait, pour un tel *Bellum publicum,* il aurait fallu déployer des forces d'intervention du Sud angevin, mais la majorité de ces troupes pouvait traverser tranquillement la Loire aux Pont-de-Cé au niveau d'Angers, et non à Nantes, et n'avait donc pas à avancer sur Le Pallet. Ceci est d'autant plus vrai que les structures de ponts n'étaient pas encore disponibles à Nantes à cette époque. Compte tenu des énormes mouvements de troupes, tels qu'ils commencèrent peu après, en l'an 992, une garnison angevine du Pallet d'environ 50 à 100 hommes n'aurait pas pu assumer elle-même un rôle essentiel de défense, d'autant qu'elle aurait dû traverser la Loire en bateau et à cheval, ce qui les aurait mis en situation extrêmement vulnérable. Il est donc difficile d'envisager la tour du Pallet et sa garnison dans le cadre d'une stratégie offensive directe !

La garnison du Pallet était non seulement en mesure de contrôler les zones agricoles du Nantais du Sud et donc - si nécessaire - de contrôler l'approvisionnement alimentaire de la ville de ce côté mais elle gardait aussi les voies de communication avec les adversaires potentiels de Thouars ou de Poitiers sur le flanc Sud du Nantais. Une intervention de ces villes au secours de Nantes était tout à fait envisageable en raison de leur rivalité croissante avec l'Anjou[228].

[227] Les Vikings avaient attaqué en 843 avec 67 navires d'une cinquantaine d'hommes chacun, soit environ 3350 guerriers, à une époque où Nantes était beaucoup plus facile à capturer qu'après la fortification par Alain Barbetorte.

[228] Le comte Geoffroy Grisegonelle avait auparavant mené une politique ambivalente envers Poitiers. Peu à peu, il avait repoussé la frontière de l'Anjou vers le Sud, aux dépens du comte de Poitiers. Il n'avait pas peur des actes de guerre quand il s'agissait de faire des profits fonciers pour son propre bénéfice. D'autre part, lors de l'acquisition du très important bien fortifié de Loudun, point de soutien, depuis l'antiquité il avait reconnu formellement Guillaume Fierbrace de Poitiers comme son supérieur. La suite de l'histoire montre qu'il s'agissait d'une relation féodale sans contenu réel. Au plus tard depuis 984, alors que les relations avec le roi Lothaire s'étaient considérablement détériorées et que Geoffroy était devenu un partisan d'Hugues Capet, il devait tenir compte de l'alliance du Poitevin Eudes I^{er} de Blois avec le roi, une nouvelle attaque par le sud devenait possible. Concernant les vicomtes de Thouars, ils s'étaient jusqu'à présent montrés loyaux envers Geoffroy, mais Geoffroy était suffisamment pragmatique politiquement pour s'en méfier. Son fils Foulques Nerra sera plus tard confronté au brusque changement de cap des seigneurs de Thouars.

Mais même dans le cas où les villes du Sud susmentionnées s'avéreraient des partenaires fiables, la garnison du Pallet ne serait pas inutile et faciliterait au moins l'échange des troupes, du matériel et des informations. Il était donc plus qu'utile d'avoir une base au sud de Nantes depuis l'Anjou.

Cependant, concernant les temps de paix futurs, qui l'emportent généralement sur les temps de guerre en termes de durée, le stationnement d'une garnison angevine dans la vallée de la Sèvre était le plus susceptible de garantir la colonisation prévue, c'est-à-dire la mise en place sans perturbation d'une structure agraire capable de nourrir la population et permettant la création des couvents, villages et paroisses.

Ainsi, à la fin du X^{e} siècle, le nouveau fondateur du Pallet aura considéré les objectifs militaires et politiques suivants :

- Établir un symbole d'hégémonie de l'Anjou dans les régions de la rive gauche de la Sèvre et faire avancer les frontières angevines à l'Ouest,
- Exercer une pression politique sur le comte Guerech de Nantes,
- En cas d'attaque contre Nantes, sécuriser ou bloquer les voies d'approvisionnement en vivres et en troupes dans le Sud, en fonction de l'alliance politique,
- Promouvoir le développement économique et culturel des Mauges occidentales et du bassin de la Sèvre.

Surtout en ce qui concerne ce dernier objectif, il n'y a guère de doute, car presque en même temps que le donjon du Pallet, un monastère angevin est rétabli entre Nantes et Le Pallet : Vertou. Un plus long paragraphe sera plus tard consacré aux circonstances de cette fondation[229].

[229] Voir les chapitres : Renaud de Thorigné et la politique hégémonique de l'Anjou, Renaud de Thorigné et saint Martin de Vertou.

Notions de base sur la construction d'une ville de garnison du Xe siècle

Jusqu'à une date récente, des idées trompeuses ont été véhiculées sur les périodes et les conditions dans lesquelles la construction d'une forteresse telle que Le Pallet aurait pu avoir lieu. Par exemple, d'après les experts renommés A. Chédeville et N.-Y. Tonnerre il n'y a pas si longtemps, les premiers donjons en pierre n'auraient été construits en Bretagne qu'à la fin du XIe ou au début du XIIe siècle[230]. Par ailleurs, dans un livre publié en 1994, Tonnerre suppose que la tour du Pallet a été construite à l'initiative privée d'un noble local et sur proposition de l'évêque de Nantes[231]. Il y a ici des observations en partie correctes, par exemple la non-participation du comte de Nantes, mais aussi clairement de fausses conclusions. De même, les ébauches de M. Deyres sur les tactiques militaires angevines, telles que l'hypothèse de « guerres éclair » ou d'une stratégie de terrain majoritairement offensive, ont conduit à l'hypothèse erronée que l'érection d'un donjon était généralement une question de quelques jours.[232] L'archéologie expérimentale française prouve actuellement le contraire. La construction des châteaux médiévaux nécessitait généralement une phase préparatoire bien pensée et le déploiement sur le long terme d'une main-d'œuvre considérable[233].

Examinons donc les conditions de base. Tout d'abord, nous cherchons une réponse à la question de savoir d'où proviennent les matériaux de travail des constructeurs de la tour du Pallet :

- Pour la fourniture du bois nécessaire, non seulement les forêts riveraines de la Sèvre, mais aussi quelques chênaies à l'Est ont probablement été coupées. En raison de l'abondance des forêts de la région, l'extraction du bois n'a pas dû poser de problèmes majeurs.
- Le gabbro dur était utilisé comme élément de construction qui pouvait être extrait sur place. Le flanc Est de la colline du château du Pallet a été partiellement excavé, ce qui a permis d'atteindre deux autres objectifs : non seulement la pente de la colline était accentuée, ce qui constituait une défense naturelle et rendait superflu un fossé de douves dans ce secteur, mais cela dégageait aussi un espace pour une nouvelle route vers l'aval du gué de la Sanguèze, qui servait désormais de point de passage. Les entailles, pratiquées à l'époque dans la colline du château du Pallet, sont encore reconnaissables aujourd'hui et accessibles par un sentier touristique spécialement aménagé. En raison de l'absence de gisement local, seuls quelques éléments de construction en granite ont été utilisés. L'origine du granite du Pallet est inconnue. Des gisements plus importants ont été trouvés mais déjà à quelques kilomètres en amont de la Sèvre, par exemple à Gétigné.

---

230 Voir A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale XIe-XIIIe siècle*, Rennes, 1987, p.199-201 Dans cet ouvrage aussi la datation du Château de Nantes apparaît trop tardive. Voir *loc. cit*. p.202-203.

231 « Après 1070, plusieurs châteaux sont mentionnés dans nos actes sans aucune référence à l'autorité ducale : Muzillac, Malestroit, Oudon, Le Pallet. Ils sont placés dans des zones faiblement peuplées et, comme il y a un affaiblissement du pouvoir princier, il est tentant de voir là des châteaux privés ... Certains châteaux ont pu être construits sur des terres d'Église, c'est certainement le cas du Pallet où l'on peut penser que le premier châtelain a été le vassal de l'évêque ... » Voir N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.318.

232 Un travail de M. Deyres sur les châteaux de Foulques Nerra a contribué aux clichés. « *Foulques exerçait une stratégie rapide ... il n'ait pu disposer de tout le temps nécessaire pour entreprendre un programme de constructions en maçonneries, forcément plus longues à mener que des ouvrages de bois ... du temps de Foulques Nerra, on plantait d'abord les palissades, on élevait la motte que l'on coiffait d'un donjon de bois et on laissait au préposé chargé du commandement le soin de se loger comme et où il pouvait, au besoin sur la terre battue. Il était donc normal que la construction du logis fût plus tardive que celle du donjon et de sa motte ... »* M. Deyres : Les châteaux de Foulques Nerra, dans : *Bulletin monumental,* Vol.132, Paris, 1974, p.7-28.

233 Voir, par ex. le projet de Guedelon près d'Auxerre : http://www.guedelon.com.

- Le sable, le gravier et l'eau ont été prélevés dans le cours inférieur de la rivière Sanguèze sans problème majeur, comme c'était la coutume jusqu'à encore récemment, d'après les informations données par G. Demangeau[234].

- Le calcaire nécessaire à la production de chaux vive et de mortier était probablement le plus difficile à obtenir. Au Moyen-Âge, la chaux était surtout brûlée sur place, mais le calcaire nécessaire à cet effet devait souvent provenir de très loin. Le *« Bassin d'Ancenis »,* formé au Dévonien il y a 400 millions d'années, a donné naissance à d'épais sédiments calcaires en basse Loire, dont les dépôts les plus productifs se trouvent aujourd'hui près de Chalonnes-sur-Loire, sous Angers sur la rive gauche de la Loire, et le long du Layon, à environ 50 km du Pallet. Le calcaire y était déjà exploité au Moyen-Âge. D'autres gisements sont situés à Châteaupanne[235] et à Montjean sur la Loire, des gisements plus petits à Liré face à Ancenis et même dans l'embouchure de la Loire, à Buzay. Malheureusement, aucun document intéressant l'extraction de la chaux à cette époque n'a survécu. Si le calcaire du Pallet provenait d'un des gisements de l'Anjou, ce qui est possible en raison de la situation politique, il a pris un chemin de 70 km maximum en bateau, sur la Loire, puis sur le *Marais de Goulaine,* qui étaient alors navigable par des canaux, jusqu'au port de Montru à La Chapelle-Heulin, où l'on trouve encore les vestiges d'un four à chaux historique, bien qu'ils datent d'une époque beaucoup plus tardive. De là, il y avait environ 6 km jusqu'au Pallet. C'était un bout de chemin qui pouvait être couvert par charrettes à bœufs. Cependant, on peut supposer que la chaux pour le donjon a pris un chemin encore plus facile. Tout près, à la villa romaine *« des Cléons »,* située entre les villages de La Chapelle-Heulin et de Haute-Goulaine*,* il y avait un petit gisement calcaire sur un terrain appelé *« Le Petit Marais de la Garenne »,* où l'on avait déjà extrait de la chaux dans l'Antiquité[236]. Le calcaire de ces anciennes carrières a été utilisé, par exemple, pour des sarcophages du monastère de Vertou, qui a été refondé en même temps que Le Pallet vers 985. Cela prouve que l'extraction de chaux de ce gisement a été réalisée au X^{e} siècle. Si l'on suppose que la chaux du donjon provient de cette carrière, on obtient une distance de transport relativement courte de 10 km, ce qui réduit considérablement les coûts de construction !

La Sèvre n'était guère praticable pour le transport des matériaux de construction, car le barrage du monastère de Vertou, dans la mesure où il existait déjà, aurait rendu nécessaire de décharger toute la cargaison, et la montée abrupte de *Port Domino* jusqu'à la colline du château du Pallet aurait été extrêmement contraignante. De plus, la Sèvre s'écoulait en « territoire ennemi » aux abords de Nantes. Il serait impensable que les hommes du comte de Nantes fussent restés inactifs face au transport de calcaire angevin vers Le Pallet via la Sèvre !

---

[234] Le dragage de sable dans la Sanguèze, en contrebas de l'actuel musée du vignoble, s'est déroulé jusqu'au début du XX^{e} siècle, selon le témoignage personnel de G. Demangeau.

[235] Les anciennes carrières de calcaire près de Châteaupanne sont aujourd'hui un biotope intéressant à visiter. Au XVIII^{e} siècle, l'utilisation de la houille pour les fours à chaux y a été introduite : *« Ce fut un haut lieu d'innovation technologique ... avec sinon la découverte, du moins l'application précoce à la mi 18ème siècle, de l'art de cuire la pierre à chaux au charbon de terre... »* de : Les fours à chaux de Châteaupanne, document en ligne 2003.

[236] Pour les découvertes archéologiques d'un four à chaux et des carrières de calcaire près du village du Petit Marais de la Garenne près de Haute-Goulaine, voir : M. Provost : *Carte archéologique*, vol.44, La Loire-Atlantique, Paris, 1988, p.40.

Si le lecteur veut se faire une idée approximative des matériaux et du personnel nécessaires pour une structure aussi grande que le donjon du Pallet, la meilleure façon de le faire est de faire l'estimation suivante, dont l'angeviniste américain B. Bachrach a développé une grande partie des bases de calcul. Toutefois, avant de présenter les chiffres pertinents, quelques remarques préliminaires s'imposent.

Étant donné qu'il n'existe pas de données statistiques sur les coûts de construction de la période antérieure à 1000 ans, pour l'analyse du donjon de Langeais, B. Bachrach a utilisé les directives de construction de châteaux médiévaux connues d'autres sources et les a extrapolées aux conditions de Langeais. A ce stade, j'aimerais épargner au lecteur les détails de ce calcul ; si vous êtes intéressé, veuillez-vous référer à l'œuvre originale[237]. Cependant, pour les deux donjons - Le Pallet et Langeais - il y a quelques spécificités qui méritent d'être mentionnées : alors que les 1200 m^3 du donjon de Langeais représentaient moins d'un tiers du volume du Pallet, la façade de Langeais était beaucoup plus élaborée que celle du Pallet. Cela signifie qu'au Pallet, des quantités de matériaux beaucoup plus importantes ont été nécessaires. En revanche, des efforts plus réduits ont été nécessaires pour la conception de l'enceinte de murs. A cet égard, toutes les bases de calcul de Langeais ne sont pas applicables à la tour du Pallet.

Malgré les quantités importantes, les coûts de transport estimés au Pallet auront été relativement inférieurs à ceux de Langeais. Certains des chiffres de B. Bachrach, par exemple le taux de main d'œuvre non qualifiée, qu'il estime à environ 80% du travail total, semblent si problématiques que j'ai décidé d'apporter des corrections. Bien qu'il existe des différences isolées, cela ne diminue pas la valeur de l'analyse de B. Bachrach en tant que telle - notamment parce que l'inclusion des coûts sociaux permet même de tirer des conclusions sur la densité de population au moment de la construction.

Afin d'éviter les erreurs de calcul et de surestimation, j'ai comparé avec B. Bachrach et réduit significativement les quantités supposées en certains points ; à cet égard, ce qui suit est un calcul minimum absolu. Ceci est d'autant plus vrai qu'aucun coût n'a été estimé pour les terrassements, les travaux de clôture ou le creusement de douves. Comme pour le donjon de Langeais, j'ai pris comme base une période de construction d'environ 2 ans, ce qui semble raisonnable, car le donjon du Pallet, tout comme le donjon de Langeais, pour lequel cette période est historiquement prouvée, a été construit sous contrainte de temps en raison du contexte politique dangereux qui interdisait une construction sur une trop longue période.

Toutefois, la période de deux ans n'est pas un délai certain. Si, contrairement aux apparences, il y avait plus de temps disponible pour la construction du donjon du Pallet, les valeurs calculées devraient être corrigées d'un facteur temps correspondant.

[237] Voir B. Bachrach: The Cost of Castle Building, The case of the tower at Langeais, 992-994, dans: *The Medieval castle, Romance and reality*, Dubuque, Iowa, 1984, p.46-62.

Dimensions du Donjon du Pallet

Hauteur présumée[238]	20 m
Dimensions extérieures arrondies	19,9 m x 19,6 m
Dimensions intérieures arrondies[239]	13,9 m x 13,6 m
Epaisseur moyenne des parois	3 m
Volume de la paroi au-dessus du sol	Jusqu'à 4000 m^3

Quantités de matériaux de construction

Eléments constitutifs	
Murs[240]	3000 m^3 = 8 700 000 kg
Pilier central, le cas échéant	70 m^3 = 203 000 kg
Fondations	250 m^3 = 725 000 kg
Ciment	
Masse totale de mortier[241]	830 m^3
Chaux vive[242]	208 m^3 = 138 670 kg
Sable	622 m^3 = 995 200 kg
Bois de chauffage[243]	1500 m^3 = 795000 kg
Calcaire	110 m^3 = 440 000 kg
Bois[244]	600 m^2
Poutre de plafond en chêne[245]	125 à 0,2 x 0,3 m, 730 m = 38 240 kg
Planchers en bois	600 m^2 x 0,05 m, 30 m^3 = 216 000 kg
Clous	5830 x 0,1 m = 86 kg

Travaux préparatoires (1 journée ouvrable de 10 heures d'un artisan = 1 JO)

Ajustement, taille des pierres de façade[246]	200 JO
Travaux de carrière[247]	3430 JO
Achat de bois de chauffage[248]	1320 JO
Abattage d'arbres	95 JO
Découpe des lames de plancher	250 JO
Ajustement des poutres du plafond	12 JO
Approvisionnement en bois de chauffage, construction de fours à chaux, brûlage de la chaux sur place[249]	4280 JO
Extraction de sable de rivière[250]	125 JO
Production de clous	30 JO
Total	**env. 9750 JO**

[238] Bien que les donjons de quatre étages et plus aient été construits au Moyen-Âge, le donjon du Pallet était basé sur une construction à trois étages afin d'éviter un calcul exagéré dès le début. En raison des portées de plafond plus grandes par rapport à Langeais, il en résulte une légère augmentation de la hauteur du plancher tout en conservant des proportions raisonnables du bâtiment.

[239] Vraisemblablement, comme c'est le cas pour de nombreux donjons conservés, l'épaisseur des murs a diminué d'un étage à l'autre et la largeur libre de l'intérieur a augmenté.

[240] A Langeais, il s'agissait d'une construction murale à trois couches : à l'extérieur et à l'intérieur, il y avait des calcaires taillés dans la formation centrale, entre lesquels se trouvaient des maçonneries de pierre à chaux de carrière. En revanche, on ne peut supposer que Le Pallet possède une structure murale monocouche, conformément aux vestiges des bâtiments d'aujourd'hui : vers la surface visible, il y a des gravats dirigés et relativement grossiers de Gabbro, dont les angles extérieurs étaient décorés de blocs taillés.

[241] A Langeais, environ 30% de masse de mortier. Pour Le Pallet cela supposait 25%, en réalité probablement plus !

[242] Environ 3 parties de sable pour 1 partie de chaux.

[243] Environ 20% d'humidité résiduelle, feu à environ 55% d'efficacité.

[244] Estimation approximative : 3 étages, 1 porte d'entrée de dimensions modestes, 1 montée intérieure en bois.

[245] Les chênes étaient généralement abattus en hiver à la nouvelle lune. Sur l'utilisation du chêne comme bois de construction, voir aussi : J.-F. Finó : *Forteresses de la France médiévale, Construction-Attaque-Défense*, Paris, 1977, p.86-87.

[246] Environ 1,12 m^2 par jour ouvrable d'un tailleur de pierre. Pour le donjon du Pallet, seuls les angles intérieurs, ainsi que quelques linteaux et consoles de support ont été estimés. Maximum 200 m^2 !

[247] Environ 1 m^3 par jour de travail d'un broyeur de pierres. Le calcul est basé sur les carrières de calcaire de Langeais. Le gabbro du Pallet beaucoup plus dur était probablement beaucoup plus difficile à détacher.

[248] Environ 0,88 JO par mètre cube de bois.

[249] Probablement un travail très dangereux et très bien rémunéré par des artisans qualifiés.

[250] Environ 5 m^3 par jour ouvrable.

Transport

Quantités transportées	12 251 200 200 kg
Total des travaux de transport[251]	**env. 5 100 JO**

Construction du donjon

Creusement les fondations[252]	270 m^3 = 69 JO
Montage des fondations[253]	250 m^3 = 100 JO
Maçonnerie du donjon[254]	1670 JO
Murs du pilier central	27 JO
Production de mortier[255]	83 JO
Menuiserie[256]	50 JO
Forge[257]	2 770 JO
Clouage des lames de plancher	25 JO
Total du travail qualifié[258]	env. 4 800 JO
Travailleurs non qualifiés et professions auxiliaires[259]	env. 24 000 JO
Travail total/an[260]	**env. 21 825 JO**

[251] B. Bachrach estime, sur la base d'une estimation approximative, environ 0,33 jour ouvrable par 500 kg de charge lourde et une distance moyenne de transport de 2 km. Comme au Pallet, seule la pierre calcaire et peut-être une partie du bois devait être acheminées sur une plus grande distance, mais vu que tous les autres matériaux étaient disponibles dans les environs immédiats, une réduction de moitié a été appliquée pour le donjon du Pallet.

[252] Environ 4 m^3 par jour ouvrable.

[253] Environ 2,5 m^3 par jour ouvrable.

[254] Environ 2,5 m^3 par jour ouvrable.

[255] Environ 10 m^3 par jour ouvrable.

[256] B. Bachrach estime que les coûts sont un peu trop faibles.

[257] En règle générale, il y avait 1 forgeron pour 8 ouvriers du bâtiment au Moyen-Âge.

[258] B. Bachrach n'indique pas spécifiquement ce nombre pour la tour de Langeais.

[259] B. Bachrach a utilisé des chiffres comparatifs pour la construction du château de Douvres (construit vers 1227) et les recherches de L. F. Salzman (Building in England down to 1540, A Documentary History, Oxford, 1967) ainsi que d'autres sources pour calculer le travail auxiliaire. C'est ainsi qu'au Moyen-Âge, un artisan qualifié (maçon, menuisier ou tailleur de pierre) était soutenu en moyenne dans une proportion de 1 à 5 par des ouvriers non qualifiés, par exemple par de l'eau, du mortier et des porteurs de pierre. Néanmoins, les calculs de B. Bachrach semblent exagérés : il fonde ses calculs sur une production de main-d'œuvre hautement qualifiée disproportionnée de 12.700 JO, ce qui a conduit à une multiplication par 5 du nombre de jours ouvrables non qualifiés : 63.500 JO. Dans les travaux spécialisés, la découpe des briques de façade représentait à elle seule environ 80% du travail total. Je pense que cette méthode de calcul n'est pas très valable, car il n'y a pas de travail auxiliaire dans le rapport de 5 pour 1 lors de la taille des pierres. Si les numéros devaient être transférés au Pallet sans modification, un déséquilibre supplémentaire se produirait, car le redressement des pierres ne jouait qu'un rôle mineur dans Le Pallet. D'autre part, la liste de Bachrach ne contient aucune référence aux « petits métiers », c'est-à-dire aux autres artisans auxiliaires dont on avait besoin en nombre non négligeable. Il s'agit des cordiers et vanniers, potiers, conducteurs de bœufs, charretiers, gabarriers, messagers, etc. Si l'on considère qu'une bonne partie de leur travail a été effectuée loin du chantier (par exemple pour la construction de bateaux et de chariots), le taux de puissance indirecte augmente considérablement. Faute d'une meilleure base de calcul, j'ai gardé le quota de 5 pour 1 des ouvriers non qualifiés, mais l'ai lié à la construction pure du bâtiment.

[260] Somme des travaux préparatoires, de transport, spécialisés et auxiliaires, sur la base d'une durée de construction de 2 ans.

Coûts sociaux et taille de la population

Nombre total de travailleurs à la construction[261]	env. 16 personnes
Nombre total de travailleurs (qualifiés et non qualifiés)	env. 75 personnes
Nombre moyen de jours d'alimentation par an[262]	env. 26 550 jours
Équivalent blé brut pour tous les travailleurs de la construction/an[263]	env. 53 100 kg
Nombre requis de travailleurs agricoles[264]	env. 240 ouvriers agricoles
Surface de terres cultivées utilisées pour la construction du donjon	env. 1450 hectares = 1,5 km^2
Effectif de la garnison[265]	env. 45 *Milites*
Ouvriers agricoles requis pour l'intendance des *Milites* à cheval[266]	env. 260 ouvriers agricoles
Somme de tous les *Homines* aptes au travail ou au service militaire[267]	env. 315
Population des environs et d'ailleurs, nécessaires à la construction et à l'entretien d'un donjon[268]	env. 900 !

Bien que ces chiffres soient basés sur des estimations approximatives et sont sujets à de nombreux aléas, ils permettent de tirer des conclusions intéressantes sur la situation au Pallet :

- Il est recommandé de comparer d'abord le nombre calculé de 16 ouvriers qualifiés avec une indication de l'*Historia Sancti Florentii Salmurensis* du XII^{e} siècle. Il est dit que le fort de Montfaucon, construit vers 1027/1028 à environ 16 km à vol d'oiseau du Pallet sur ordre du comte angevin Foulques Nerra, fut construit par *« 12 ouvriers recrutés parmi les moines d'Espetvan et autres artisans »*[269]. Ce point sera discuté plus en détail dans un autre contexte.

Ici, seul le nombre de travailleurs est intéressant. Si l'on tient compte du fait que l'épaisseur réduite des parois du donjon de pierre de Foulques Nerra a nécessité beaucoup moins de matériel que celle du donjon du Pallet, le nombre d'ouvriers qualifiés à Montfaucon a diminué de 25% par rapport au Pallet,

---

261 Sur la base d'un chiffre de 300 jours ouvrables par travailleur et par an.

262 En ce qui concerne les denrées alimentaires, 300 jours ouvrables par an signifie 365 jours par an.

263 Equivalent calorique par travailleur en travaux lourds : 2 kg de farine de blé non moulue par travailleur et par main d'œuvre -jour, ce qui correspond à une teneur en calories d'environ 6000 kcal.

264 Au Moyen-Âge, un ouvrier agricole produisait environ 950 kg de farine crue sur une superficie moyenne de 6 hectares de terres cultivables. Avec une autoconsommation d'environ 730 kg par an, il ne restait que 220 kg de farine brute excédentaire, ce qui explique la faible efficacité de l'agriculture à l'époque, la fréquence des famines et le travail nécessaire pour toute une famille paysanne. Etant donné que les ouvriers de la construction nécessaires pour le donjon n'étaient pas disponibles pour l'agriculture et que d'autres facteurs défavorables ont joué un rôle, un rapport de plus de 1pour 5 entre ouvriers de la construction et ouvriers agricoles doit être supposé ! Pour les conditions de l'agriculture, voir aussi B. Bachrach : The Angevin Economy, 960-1060 : Ancient or Feudal ? Dans : *Studies in medieval and Renaissance history,* vol.10, 1988, p.15-16.

265 Pour la défense de 1,25 m de garde-corps, il fallait en moyenne un homme adulte armé. Cependant, on ne sait pas si le Donjon du Pallet avait même une galerie de hourds ou un garde-corps. Néanmoins, il serait déraisonnable de supposer qu'il a été érigé au mépris des exigences militaires. Compte tenu de sa taille, en cas de guerre, on peut supposer un équipage de soldats au moins égal à celui de Langeais. A titre de comparaison, un regard sur l'évolution militaire du XIII^{e} siècle et le déploiement du personnel qui y est associé : lorsque Richard Cœur-de-lion se lance dans l'attaque du donjon de Loches (25,3 m x 15, 4 m x 37 m de haut), 220 soldats le défendent, croyez-le ou pas. La garnison du Pallet est donc très faible, peut-être trop faible ! Pour le siège de Loches, voir : Chronica Sancti Albini Andegavensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.49.

266 Le nombre de soldats à cheval a été fixé arbitrairement à 50 % du nombre total. Dans l'ordonnancement, l'emploi continu de 12 ouvriers agricoles était nécessaire pour l'entretien d'un cavalier, y compris le cheval, l'armement, la selle, la bride et l'armement. Ce seul chiffre montre clairement que les grandes armées équestres médiévales ne sont qu'un cliché des romans ou des films chevaleresques modernes. Les chevaux étaient rapides, mais très fragiles et coûteux en " matériel de guerre ", et une cavalerie ne représentait dans le cas d'une guerre publique qu'une minorité en voie de disparition face à l'infanterie. C'est aussi la raison pour laquelle les grandes batailles sur le terrain de l'époque étaient l'exception absolue. La guerre de siège était fréquente, dans laquelle la conquête d'une ville ou d'un oppidum devait se dérouler dans une saison de combat estivale relativement courte, car l'automne était déjà nécessaire pour les récoltes à la maison et, en hiver, l'approvisionnement nécessaire en nourriture pour les hommes et les animaux n'était plus assuré. Voir aussi à ce sujet : B. Bachrach : Caballus et Caballarius in Medieval Warfare, dans : *The study of Chivalry : Resources and Approaches*, ed. H. Chickering, T. Sailer, Kalamazoo 1988.

267 Somme des ouvriers du bâtiment et des ouvriers agricoles, à l'exclusion des milites.

268 Selon A. Coale et P. Demeny, aucune population, qu'elle soit primitive ou développée, ne peut exister avec une proportion masculine (entre 15 et 44 ans) de moins à un tiers. Voir : A. Coale, P. Demeny : *Regional Model Life Tables and Stable Population*, Princeton, 1966.

269 « *Denique Fulco comes versus Toarcenses in jus Sancti Florentii castellum ex monte et nido falconum nuncupatum instituit, quod duodecim coacti a monachis Espevan degentibus, cum aliis operariis peregerunt... »* Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.281 Contrairement à J.-P. Brunterc'h, je suppose qu'il s'agissait d'artisans issus des rangs des moines eux-mêmes et non de travailleurs de front d'autres origines recrutés de force. Au Moyen-Âge, il n'était pas contradictoire d'être moine et en même temps artisan : « *de monachis vero... Petrus cementarius* .... » lit-on, par ex., dans la Charte de Mgr Benoît XVI de Nantes du 1er mars 1104, reproduite dans : P. Marchegay : Chartes nantaises du monastère de Saint-Florent près Saumur, de 1070 environ à 1186, *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et du Département de la Loire-Inférieure*, Nantes 1877, p.76 ; plus loin, l'interprétation par J-P Brunterc'h.

ce qui semble raisonnable. Malheureusement, les « autres travailleurs » ne sont pas définis numériquement dans la source. L'emplacement du donjon à Montfaucon est encore bien connu aujourd'hui. La butte sur laquelle il se tenait a été conservée et aménagée avec goût en un petit parc historique par les habitants du village. Si l'on pénètre sur le site et que l'on considère son étendue, il ne faut pas se méprendre : les dimensions de la tour devaient y être beaucoup plus petites que celles de la tour du Pallet. Et, comme il ne reste pas le moindre vestige de fondation, le bâtiment désigné dans les sources comme *Castellum* était probablement un donjon en bois, entouré d'une palissade, comme à Saint-Florent-de-Vieil, puisqu'il fut érigé peu après, vers 1034, par Foulques Nerra[270].

- De plus, les chiffres calculés ci-dessus sur l'emploi des forces fournissent l'information que le rétablissement d'un oppidum au X^e^siècle n'aurait pu être ni l'acte de colons individuels ni la construction d'un bastion isolé dans un espace désert. Apparemment, à la fin du XII^e^ siècle, la population de la région du Pallet s'était tellement rétablie qu'il était possible de recruter les ouvriers nécessaires à la construction. Pour ce qui est de la défense, les mêmes personnes pouvaient aussi défendre l'oppidum. Même si l'on suppose que la construction de l'anneau de défense a eu lieu plus tard que la construction de la tour proprement dite, près de 1000 personnes ont dû vivre à proximité de l'oppidum. Si cette population s'est par la suite constituée en communauté rurale, le poids démographique de cette communauté au Pallet n'a été dépassé qu'après la Révolution française !

- Il va sans dire qu'après la destruction à l'époque viking, aucun seigneur local n'aurait pu accumuler autant de richesses pour construire l'Oppidum par ses propres moyens. Surtout, le comte de Nantes n'aurait guère pu avancer de telles sommes à cette époque, d'autant plus qu'il poursuivait un autre projet de château à Ancenis. Le trésorier du comte Geoffroy Grisegonelle devait aussi financer toutes les mesures d'infrastructure et avancer les fonds et les biens correspondants jusqu'à l'achèvement de l'installation.

- De plus, la protection constante d'une garnison de *Milites,* qui n'aurait même pas participé au travail manuel, était indispensable. Ces occupants avec leurs familles, qui, avec quelques commerçants et artisans, représentaient les futurs *Oppidani*, c'est-à-dire les personnes qui vivaient en permanence dans les murs, n'étaient qu'une minorité par rapport à la population rurale. La plupart des ouvriers agricoles et des ouvriers de chantier vivaient avec leur famille à proximité de la forteresse, c'est-à-dire à l'extérieur des portes, dans les hameaux et les domaines ruraux de la région environnante et pratiquaient l'agriculture.

Au total, environ 300 à 400 hommes armés étaient probablement disponibles pour défendre l'oppidum du Pallet et sa tour en cas de siège.

Le fait que ces chiffres de construction obtenus d'un point de vue empirique ne sont pas fantaisistes, on le constate par une simple vérification de la capacité défensive de l'ouvrage, qui se base sur la circonférence de la ligne extérieure de défense. Ceci peut être défini avec une certaine précision à partir du plan cadastral de 1815 : environ 375 m !

D'après le *Burghal Hidage,* rédigé vers 880, on sait qu'il fallait un homme d'armes tous les 1,25 m pour défendre efficacement une muraille en palissades.

[270] Sur la rareté relative des constructions en bois sous Foulques Nerra, voir : B. Bachrach : Fortifications and Military Tactics : Fulk Nerra's Strongholds, dans : *Technology and Culture 20*, 1979, p.548.

Il en résulte le calcul suivant :

Capacité défensive de l'Oppidum du Pallet

Circonférence de l'oppidum du Pallet = ligne de défense extérieure[271]	env. 375 m
Nombre d'*Homines* de qualité militaire nécessaires pour défendre la ligne de défense extérieure pendant un siège[272].	300 hommes d'armes

Ainsi, l'importance de la population déduite des conditions d'une construction trouve une confirmation évidente dans la situation défensive. Afin de pouvoir mieux les évaluer, il peut également être utile de s'intéresser à une autre estimation de B. Bachrach, cette fois sur la population rurale en Anjou sous Foulques Nerra, environ 20 à 50 ans après la construction du donjon du Pallet[273]. L'estimation très prudente suppose une population rurale d'environ 40 000 personnes et au moins 100 villages, qui sont devenus des paroisses sous Foulques Nerra, c'est-à-dire des centres de population rurale. Chaque municipalité couvrait une superficie moyenne de 20 km^2 ; avec une densité de population moyenne de 20 personnes/km^2, le nombre moyen de personnes par municipalité est d'environ 400.

Concluons ces calculs par un résumé clair : Le Pallet devait déjà avoir servi de résidence et de refuge à une population respectable d'environ 1000 personnes au moment de sa refondation au X^{e} siècle !

[271] Si le morcellement du plan cadastral du Pallet fait apparaître l'oppidum à première vue comme un ovale légèrement mal orienté, certains détails justifient un cercle presque régulier comme sa forme originale, qui - en l'absence d'une voie de circulation - peut également être compris comme une optimisation entre le contenu du cadre et la longueur du seuil. Les plans ovales longitudinaux sont plus caractéristiques des villes de marché des XIII^{e} et XIV^{e} siècles, qui ont une voie de circulation et deux portes. Ici, la forme modifiée fait référence aux exigences économiques qui l'emportent sur les exigences militaires (besoin d'un secteur d'activité de longue durée).

[272] Voir ci-dessus : 1 porteur d'arme par poste de défense de 1,25 m. Cette information relativement précise provient d'une analogie anglo-saxonne : La Burghale Hideage d'Alfred le Grand, écrite vers 880, détaille la force des garnisons de 33 forteresses avec une telle précision qu'il devient possible de calculer la base de la défense extérieure. Voir : Anglo-Saxon Charters, sous la direction de A.J. Robertson, Cambridge, 1939, p.246-249 ; aussi : D. Hill, A.R. Rumble : The Defence of Wessex : The Burghal Hidage and Anglo-Saxon Fortifications, Manchester 1996 ; sur les équipages des tours, voir aussi : B. Bachrach : Angevin campaign forces in the reign of Foulques Nerra, Count of the Angevins (987-1040), Francia, Forschungen zur Westuropäischen Geschichte, vol.16/1, 1989, p.67-84. Le nombre calculé ne comprend pas la garnison des soldats d'élite qui étaient initialement chargés de coordonner la défense extérieure, de compenser les points faibles et - en cas de percée - de défendre le donjon lui-même.

[273] Voir B. Bachrach : Observations sur la démographie angevine au temps de Foulques Nerra, fidelis des trois premiers Capétiens, dans : *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, Serie 5, Tome 4, 1996, p.215-229.

Le prieuré Saint-Etienne et le premier bourg du Pallet

« ... Il me semble que la très lente substitution de la pierre au bois, dans la majeure partie de la France capétienne comme outre-Manche, fut en règle générale monopolisée jusqu'en plein XII^e siècle par une infime minorité de privilégiés : princes et dignitaires ecclésiastiques surtout ... Les simples barons et autres seigneurs apportèrent à cette action légale une concurrence occasionnelle et sporadique, rendue possible par la faiblesse temporaire ou permanente des pouvoirs publics, ou à la faveur d'une poussée d'anarchie ...[274] *».*

C'est par ces mots que le Père Héliot résume la quintessence de ses recherches sur les châteaux-forts de l'époque : la construction d'une forteresse comme celle du Pallet est presque exclusivement l'œuvre originale d'un souverain séculier et/ou d'un haut dignitaire spirituel. Dans une très faible proportion, des seigneurs locaux en étaient responsables. A la lumière de ce qui précède, il ne fait guère de doute que l'oppidum du Pallet a été planifié depuis l'Anjou. Comment expliquer autrement les liens forts de solidarité de ses maîtres ultérieurs avec les Mauges angevines ?

Le contexte historique fait qu'il est impossible que la construction de l'oppidum ait été une coïncidence. Au contraire, on perçoit un projet politique plannifié. Cela exigeait non seulement une préparation logistique sophistiquée, mais aussi, une fois terminée, la mobilisation de nouvelles forces disponibles localement, qui seraient aptes à transformer ce qui était né de la nécessité militaire en une entité capable de survivre d'un point de vue économique et social. Une population militaire seule n'aurait pas garanti ce résultat. Bien qu'elle représentât l'élite de la cité, elle était principalement formée à l'art de la guerre et n'avait pas vocation à prendre une hache ou une pioche et à tirer une charrue.

Ce sont des moines qui étaient nécessaires ! Qui mieux aurait pu coordonner le développement de la base économique que les frères ouvriers d'un couvent bénédictin ? De plus, cette présence spirituelle assurait le salut des âmes des habitants. Ainsi, on peut étendre la citation tranchée du Père Héliot sur les châteaux et la fondation d'une ville de garnison et prétendre que la coopération coordonnée du souverain séculier avec une association monastique était une condition *sine qua non* pour son développement réussi. Des projets de communauté spirituelle et séculière de ce genre peuvent en effet être trouvés dans des sources contemporaines en de nombreux endroits. Très tôt, souvent en même temps que la construction du château, des colonies monastiques se sont installées à l'ombre des murailles, dans les environs desquelles des artisans et des agriculteurs s'installaient. Le travail remarquable et intelligent des moines - *ora et labora* - était le meilleur garant du succès économique d'une région ; les colonies qui se développaient à proximité d'une forteresse protectrice portaient le nom de *Burgus* et permettaient l'émergence d'une communauté marchande prospère. En règle générale, le souverain laïc donnait sa place à ces fondations monastiques et ne manquait pas de leur apporter des terres et des droits - par exemple des droits d'autel et d'enterrement - sur ses propres fonds comme aide au démarrage[275]. Quant au Nantais, d'après N.-Y. Tonnerre, la fondation de certains châteaux était déjà achevée au milieu du XI^e siècle.[276]

---

274 Voir P. Héliot : Les châteaux forts en France du X^e au XII^e siècle à la lumière de travaux récents, dans : *Journal des savants*, Paris, 1965, p.506.

275 Un exemple en est la fondation du Burgus d'Andrezé, au sud de Beaupréau, dont la fondation est décrite en détail par les moines de Saint-Serge dans la Charte 51 du monastère : *« concessit quoque monachis in circuitu ecclesiae burgum facere quantum grandiorem potuerint ... »*. Voir Y. Chauvin : Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e et XII^e siècles), Angers, 1997, vol.1, p.129-132 ; l'exemple de Malicorne, où la charte fondatrice d'un couvent Saint-Aubin à Angers avant 1080 avec toutes ses spécifications a été entièrement conservée, illustre jusqu'où la générosité pouvait aller pour promouvoir une fondation monastique. Voir Charte 317, avant 1080, dans : A. Picard : *Cartulaire du Saint-Aubin*, Paris, 1903, p.358-361.

276 Voir A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : La Bretagne féodale XI^e-XIII^e siècle, Rennes, 1987, p.398-402, et p.410 N.-Y. Tonnerre : Naissance de la Bretagne, Angers, 1994, p.502-511. N.-Y. Tonnerre : Le Comté Nantais à la fin du XI^e siècle, dans : Abélard et son temps, Actes du colloque international, Paris, 1981, p.15-16. Dans ces sources, Tonnerre décrit correctement les circonstances dans lesquelles la Bourgeoisie a été fondée, mais ne reconnaît pas qu'une telle fondation était possible avant même l'an 1000. Il ignore la situation particulière du Pallet par le silence. *« Dans l'ouest de la France le bourg a rarement le sens d'agglomération urbaine ou péri-urbaine. Le bourg est le plus souvent une agglomération rurale contemporaine de la grande période de défrichements. Il est intimement lié à l'installation du régime féodal. Sitôt le château construit son possesseur sent la nécessité de faire vivre à ses côtés une communauté paysanne. Le projet est ambitieux, le châtelain se sent incapable d'y arriver seul, aussi demande-t-il l'aide de l'Église ... Et nous retrouvons ici les grandes abbayes ligériennes. Par l'importance de leur fortune, par leur expérience de la gestion des seigneuries, ces grands établissements religieux sont en mesure de réussir de telles entreprises ... Dans le comté de Nantes toutes les fondations de bourgs au XI^e siècle sont dues à une initiative commune d'un châtelain et d'une abbaye ... ».*

Le chercheur avait également remarqué que très souvent le châtelain local participait aux fondations, mais rarement le souverain du pays, ici le duc de Bretagne. Ainsi, avant la fin du XII[e] siècle, aucun *« bourg castral »* n'avait été construit sur les domaines du duc[277]. Les remarques suivantes prouvent que cela s'applique particulièrement au Pallet.

Jusqu'à la Révolution française, au Pallet, sur une colline au-dessus de la Sanguèze, en vue de la colline du château, se trouvait le prieuré Saint-Etienne, qui appartenait au monastère de Vertou. Cette propriété, qui était dans un état très délabré et en ruines, est devenue propriété privée sous la dénomination de *Bien National* et a rapidement été complètement démolie. L'archidiacre Binet de Nantes rapporte son triste état en 1683 :

« Le Prieuré de Saint-Étienne du Pallet... se compose de la chapelle Saint-Etienne dans la ville du Pallet, qui fut jadis rejointe par une maison actuellement en ruine. Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques ruines et le domaine autour de la chapelle, ainsi qu'une prairie sur la place également. La chapelle a un toit en tuiles, qui manque déjà de tuiles, c'est pourquoi la plus grande partie de la charpente est pourrie. À l'intérieur, il y a un autel sans ornement. Au pied de la chapelle, près de la porte, il y a deux anciens retables qui rappellent davantage des pierres tombales et ne servent qu'à soutenir ceux qui entrent dans la chapelle. La chapelle est attenante à une maçonnerie provenant d'une maison détruite qui appartenait au prieuré... »[278].

La connaissance de l'emplacement du prieuré fut perdue dans la période suivante, de sorte que J. B. Ogée dans son *Dictionnaire* ou P. de Berthou dans son *Histoire de Clisson* n'en rendirent compte que de façon très vague. Récemment, cependant, G. Demangeau de l'ACPA Le Pallet, en comparant quelques sources médiévales tardives et en analysant le plan cadastral de 1815, a réussi à localiser son ancien emplacement, identifiant même une cave enterrée qui appartenait au couvent et qui attend maintenant d'être découverte[279].

Une caractéristique étonnante était ce positionnement géographique du prieuré : il n'était pas sur la route de Nantes, mais plus au Nord, au carrefour de deux grandes voies qui reliaient l'Anjou à la rive de la Sèvre :

- La première route partait de Champtoceaux en passant par La Chapelle-Heulin et Le Loroux-Bottereau et remontait la rive droite de la Sanguèze vers le Sud[280].
- La deuxième route venait de Beaupréau et menait via Gesté, Vallet et Le Pallet également sur la rive droite de la Sèvre, cette fois vers l'aval, vers La Haie-Fouassière, Vertou et Nantes.

De ce seul lien avec l'Anjou, on peut constater que le prieuré Saint-Étienne remonte à la période de développement angevine et non à une période de contact accru avec la ville de Nantes, comme on peut le prouver pour la fin du Moyen-Âge.

Un peu au nord du prieuré, sur la carte cadastrale, figure un ensemble de domaines, qui est désigné par le lieu-dit *« La Bouhière »*. Les parcelles relativement petites et irrégulières du lieu-dit par rapport aux autres parties du village plaident très fortement en faveur du foyer de peuplement le plus ancien. Il s'agit probablement des vestiges du *Burgus,* qui fut construit en même temps que le prieuré en face de l'oppidum du Pallet.

Plus tard, après le rattachement définitif au comté de Nantes, un deuxième Burgus se forme plus à l'Ouest, le long de l'axe de circulation Nantes-Clisson, qui existe encore aujourd'hui. Cette partie du bourg, qui a contribué à l'extension du Pallet, figure sur le plan cadastral sous le nom *« Le Pallet – bourg »*. En raison de son emplacement et de sa disposition, il n'a pas été construit avant le XIII[e] siècle. Avec l'extension de cette partie du village, l'ancien centre de peuplement près de Saint-Etienne occupait une position relativement périphérique, ce qui empêcha son développement ultérieur. Il ne reste ainsi aujourd'hui aucun vestige médiéval de l'ancien site monastique.

---

277 *« L'action ducale est particulièrement réduite. En dehors de Nantes et Auray, aucun bourg n'a été construit sur le domaine ducal avant la fin du XII[e] siècle... »* N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.507.

278 Voir le rapport d'Archidiacre Binet de 1683, texte joint.

279 Communication personnelle et démonstration de G. Demangeau.

280 Un autre itinéraire, datant probablement d'avant la construction du donjon, reliait Champtoceaux et Nantes, sous le prieuré par un gué sur la rive gauche de la Sanguèze. Voir Illustration 17.

J'ai déjà indiqué plus haut que le prieuré Saint-Étienne était peut-être construit sur une ancienne structure préexistante, peut-être mérovingienne. Les églises dédiées à Saint-Étienne sont parmi les plus anciennes de Bretagne[281].

La description introductive de la chapelle *Saint-Étienne* suggère tout d'abord que l'église prieurale était un bâtiment plutôt insignifiant. Cependant, si l'on considère les dimensions du plan cadastral napoléonien, on peut voir qu'il s'agissait d'une église d'une seule nef d'au moins 26 mètres de long, avec une abside ronde à l'extrémité Est[282]. Il en résulte certaines analogies avec l'église mère de Vertou ayant fondé ce prieuré au Pallet. L'église Saint-Jean-de-Vertou était aussi une abbaye à nef unique avec des murs de fondation très épais et une très grande église avec une abside de chœur singulière. En ce qui concerne l'épaisseur et le type de maçonnerie, cette église, malheureusement disparue aujourd'hui, a dû être très semblable à celle du donjon du Pallet, et dans sa forme, elle ne surpassait le prieuré de Saint-Etienne que par ses dimensions hors tout et la présence d'un transept court et d'un clocher.

Quand cette troisième église abbatiale à Vertou, qui se dressait sur les murs de fondation de 843 et qui n'a été irrémédiablement victime de la pioche qu'en 1875 avait-t-elle été construite ?

Aucune source significative ne peut être identifiée quant à la date, mais on pourra suivre les auteurs de *Gallia Christiana* et l'historien local A. Jarnoux, qui admettent la pose de la première pierre vers l'an 985[283]. Lors de la destruction de l'église en 1875, une pierre calcaire a été trouvée au pied du clocher avec l'inscription : *« Fama baptistae – A la Gloire de Jean le Baptiste »*. C'était probablement cette première pierre.

Le plus frappant dans la date de fondation de l'église de Vertou - 985 - c'est qu'elle est presque identique à la date que nous avons privilégié pour la construction de la tour du Pallet ! Le projet de Geoffroy Grisegonelle au Pallet doit donc être considéré dans un contexte plus large que prévu. Il faudra réfléchir au contexte en arrière-plan.

Le prieuré Saint-Étienne au Pallet a probablement été construit peu de temps après la fondation de Vertou. Afin d'assurer son existence, il reçut de nombreuses propriétés dans le domaine du futur château, dont quelques vignes abandonnées de la période mérovingienne. Les invasions normandes avaient paralysé presque complètement la viticulture dans la région. Le fait que la viticulture n'ait pas repris immédiatement au moment de sa construction, du moins pas de manière notable, est indiqué par le fait que ce n'est que vers 1125 que la viticulture a de nouveau été considérée comme une nouvelle réalisation sur certaines parcelles[284]. La possession étendue du prieuré peut être retracée même au moment de son déclin, c'est-à-dire à une époque où le domaine n'abritait plus de moines, mais était réduit à la personne du prieur. Le document B 854 des archives de Loire-Inférieure, une liste de tous les biens du prieur Nycollas Suireau, écrite en 1497 en faveur de l'abbaye Saint-Jouin-de-Marnes, en décrit les détails.

Les circonstances dans lesquelles le prieuré Saint-Étienne a été animé d'une vie monacale avant l'an 1000, et le château associé a été aménagé et peuplé, sont mieux comprises si on considère le personnage qui a mené ce projet. Il s'agissait alors du seigneur laïc du monastère Saint-Jouin-de-Marnes de l'époque, le prévôt Renaud de Thorigné, également vicomte d'Angers et fidèle proche du comte Geoffroy Grisegonelle. C'est à cet homme que le monastère de Vertou dut d'être fondé dans le même temps. Aussi difficile qu'il soit de découvrir la personnalité de l'homme sur la base des quelques documents qui nous sont parvenus mentionnant son nom, une chose est certaine : à cette époque, il était peut-être le personnage le plus influent et le plus riche de l'Ouest français. Ses activités sont si

---

[281] Un exemple du nord de la Bretagne a déjà été mentionné plus haut : l'église du Vieux-Saint-Etienne, hors des murs gallo-romains, est considérée comme la plus ancienne de Rennes. Des fouilles plus récentes ont révélé des vestiges de murs datant du IV^{e} siècle de notre ère. Peu après la chute de l'Empire wisigoth, vers 527, l'évêque Epiphane de Nantes, 502-527, apporta les reliques de saint Étienne à Nantes, où elles furent vénérées dans une chapelle près de l'église Saint-Donatien-et-Rogatien. Voir M. de Kersauson : *Revue historique de l'Ouest*, Vannes, Paris, 1888, p.174.

[282] Le plan d'étage est remarquablement similaire à celui de certaines églises régionales (par exemple Saint-Jean à Montfaucon) et d'une très ancienne église de Martin de Vertou à Grez-Neuville près d'Angers. Les liens de fondation temporelle de cette dernière église avec Saint-Etienne sont ensuite mis en évidence.

[283] « *Anno postea 985, Ensionensium monachorum industria, Vertavensis domus reficitur, ea tamen interpositura lege, ut quae ea tenus abbatia fuerat, imminutione dignitatis praepositura diceretur, et Ensionensi monasterio, cui quondam imperaverat, ipsa deinceps subderetur...* » Voir GC Vol.14, p.844, et A. Jarnoux : *Vertou, 15 siècles d'histoire*, Vertou 1982, p.62-63.

[284] Voir le document Conans III ci-joint et le chapitre : Renaissance de la viticulture au Pallet.

étroitement liées au Nantais et à l'oppidum du Pallet qu'il pourrait également être considéré comme le deuxième père fondateur du Pallet, à l'égal du comte Geoffroy Grisegonelle.

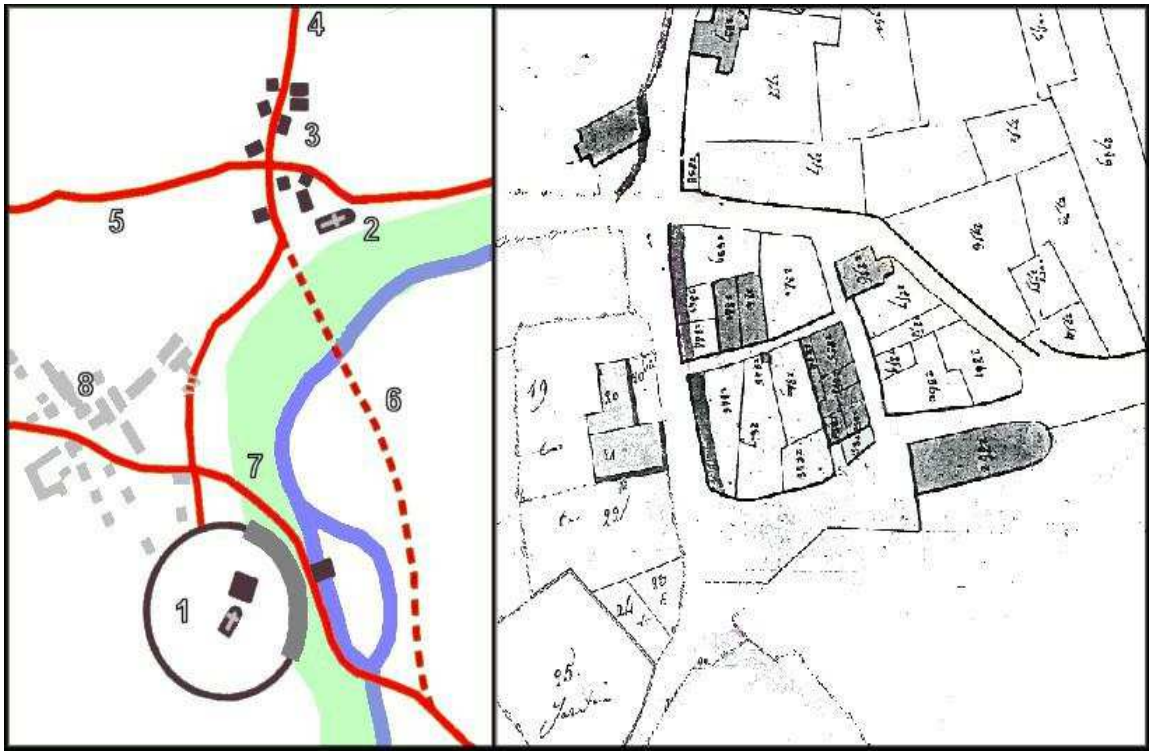

Illustration 17 : Le prieuré Saint-Étienne et son Burgus.

(à gauche, détail du plan cadastral de 1815 à droite).

1 = Oppidum ;
2 = Eglise Saint-Etienne ;
3 = Village de La Bouhière = Burgus Saint-Etienne ;
4 = Route Nord-Sud : Champtoceaux - La Chapelle-Heulin - Le Pallet - Clisson – Poitou ;
5 = Route Est-Ouest : Beaupréau - Vertou - Nantes – Bretagne ;
6 = Itinéraire présumé de la route 4 avant la fondation de l'oppidum ;
7 = Route 4 après la fondation de l'oppidum, traversant la Sanguèze en contrebas du moulin par un gué ;
8 = Plus tard Burgus = Le Pallet bourg (cadastre).

Renaud de Thorigné et la politique hégémonique de l'Anjou

La personne de *Renaud de Thorigné* est d'une importance capitale pour la compréhension de l'histoire du Pallet, non seulement concernant l'époque de sa refondation, mais aussi pour son développement ultérieur. Cet homme sera donc présenté plus en détail ci-dessous, y compris le cadre politique dans lequel il a agi. Pour les historiens, Renaud est également intéressant dans la mesure où il représente une figure emblématique qui est entrée sur la scène politique au moment même où l'histoire peut être objectivée pour la première fois sous une forme documentaire. C'est l'étape de transition entre la désintégration de l'empire carolingien et l'émergence de nouvelles structures féodales au XI[e] siècle. En raison de cette fonction de transition, le vicomte d'Angers et son fils du même nom, l'évêque Renaud II d'Angers, ont été relativement bien étudiés[285].

Les origines familiales des *Renaud* sont obscures, mais à cause de certaines analogies de noms, il ne fait aucun doute que leurs ancêtres étaient de hauts dignitaires de l'empire carolingien et avaient des liens qui s'étendaient au nord et au sud de l'Anjou, depuis Poitiers jusque dans le Maine en passant par le Nantais et la Bretagne, y compris dans la maison royale[286]. De la famille proche de Renaud de Thorigné - hormis son fils l'évêque Renaud II d'Angers cité ci-avant, seuls les noms de deux autres fils et de sa femme sont connus : *Hugues*, *Foucois* et *Richilde*. Foucois semble être devenu vicomte d'Angers après son père. Curieusement, la lignée familiale s'éteint peu après le tournant du millénaire. Après la mort de Mgr Renaud II, il n'y a plus aucun personnage de ce rang et avec ce nom qui puisse être rattaché avec certitude à cette famille[287].

Bien que le surnom du vicomte ait pu être utilisé dans différentes sources et sous différentes formes (Torench, Toringus, Turringus, Thoringus), j'ai changé ma traduction pour *« de Thorigné »*. R. Hogan doutait que Renaud vînt vraiment de Thorigné, au nord-ouest d'Angers, mais certains arguments valables sont avancés ci-dessous que Renaud est au moins étroitement associé à cet endroit. Le nom du village lui-même fait référence à la tribu des Toringens durant l'époque romaine et il n'est pas exclu que Renaud de Thorigné en ait tiré son arbre généalogique[288].

Le lieu et la date de naissance de Renaud de Thorigné ne sont pas connus. Mais déjà dans les années 70 du X[e] siècle, il signa plusieurs documents[289] aux côtés du comte Geoffroy Grisegonelle et à

---

285 Sur Renaud de Thorigné et son fils, voir entre autres : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI[e] siècle*, 2 tomes, Paris, 1972, vol.1, p.202-224 L'Américain R. Hogan a beaucoup écrit sur Mgr Renaud et sa famille. Voir R. Hogan : *The angevin church in the first feudal age: A study of the career, family, and politics of bishop Renaud II, 973-1005*, Diss. 1978 : R. Hogan : The Rainaldi of Angers,'New Men' or Descendants of Carolingian Nobiles, dans : *Medieval Prosopography, 21,* 1981, p.38-46.

286 R. Hogan pense avoir identifié les ancêtres suivants du clan des Renaud : Renaud, Dux de Poitiers et comte de Nantes (mort en 843), Renaud, comte de Nantes vers 853, son fils et successeur, et Herveus, un autre fils. D'autres personnes appelées Herveus, mentionnées dans un rapport du Concile de Toul 859 et dans un document original de Charles le Chauve 863, Renaud, Dux du Maine, en 885, et Renaud, abbé de Vertou, en 843, tous deux mentionnés dans l'histoire miraculeuse de saint Martin de Vertou (voir ci-dessus). Le vicomte Renaud, mentionné dans un document de l'abbé Robert de Saint-Martin à Tours en l'an 900, Mgr Renaud I d'Angers, décédé en 929. Il y avait des liens avec les Robertiens et Hugues le Grand. Voir R. Hogan : *op. cit.* p.22-30.

287 On ne sait toujours pas si un Fulcois de Thorigné, qui n'apparaît qu'une seule fois dans l'entourage du comte Geoffroy Martel vers 1040, est apparenté en ligne directe, tout comme en lien familial possible avec les seigneurs de Champtoceaux. Voir L. Halphen, R. Poupardin : Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise, Paris 1913, p. 58 Les historiens locaux A. Boudeaut et R. Giffard avaient présumé dans leurs Chroniques de Champtoceaux que Renaud de Thorigné avait été seigneur de la forteresse de Champtoceaux et aïeul des derniers seigneurs Geoffroy et Orricus. Il n'y a pas de preuves fiables pour l'une ou l'autre de ces hypothèses. La Chronique de Nantes avait seulement rapporté que Renaud avait reçu l'autorisation du comte Guérech de construire un « Hospitium » dans l'oppidum de Champtoceaux. Cependant, un lien familial entre les seigneurs Geoffroy et Orricus et le clan Renaud est évident dans la mesure où à la fondation du prieuré Saint-Jean à Champtoceaux en l'an 1040, outre les seigneurs du château mentionnés, immédiatement après le comte Geoffroy Martel Fulchrad et Thibaud de Rochefort, l'acte fondateur fut signé, c'est-à-dire ceux d'une forteresse qui avait été en la possession des Renaud. L'église du Fuilet, liée à Renaud de Thorigné, fut également transférée à cette époque. Voir A. Bourdeaut : Les origines féodales de Châteauceaux, dans : *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, vol.54, 1913, p.213-217 Et : R. Giffard : *Châteauceaux, son histoire, ses ruines*, Cholet, 1961.

288 Les Toringens, aussi appelés Tungi, Tongri, Toringi, Thuringi, Thuringi, Turingi, s'étaient déjà installés au siècle de la naissance chrétienne dans la Meuse. Ils sont mentionnés entre autres dans Tacite (Germanie 2) comme Tungri, dans Ptolémée 2,9,5 (environ 160) comme Toûngroi (en grec), dans Itinérarium Antonianum 358,15 (environ 300) comme Tongri. La capitale Atutatuca Tungrorum est aujourd'hui Tongern en Belgique. La famille Toringen avait été vaincue par les Francs vers 532, peu après la dissolution de l'empire wisigoth. Il est concevable qu'un roi de Toringen qui était entré au service des Francs ait été investi d'une partie des territoires wisigoths libérés au sud de la Loire, ce qui expliquerait pourquoi Renaud de Thorigné, s'il était un descendant, ait pu y détenir des possessions aussi étendues au X[e] siècle.

289 Voir les chartes 3, 21, 34, 211 et 281 dans : A. Picard : *Cartulaire du Saint-Aubin*, Paris, 1903 ; et aussi documents 18, 21, 25 dans : *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers,* éd. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908. Concernant la charte 281 de Saint-Aubin, traditionnellement datée entre 960 et 964, où Renaud apparaît comme un fidèle du comte angevin Geoffroy Grisegonelle, B. Bachrach

partir de 970, il semble également avoir reçu le titre honorifique de *Vasallus, au* sens de *Vasallus dominicus* ou grand vassal. Cette année-là, avec l'accord du comte, il reçut l'ancienne forteresse de Rochefort-sur-Loire, ainsi que les riches propriétés de l'église Sainte-Marie de Châtelliers, qui était auparavant détenue par un *Fidelis* nommé Robert (de Buzançais ?) de la mense épiscopale de Mgr Nefingus à Angers[290]. Un peu plus tard, avant 973, le comte Geoffroy nomme le fils de Renaud issu de son mariage avec Richilde, également appelé Renaud, comme évêque d'Angers. Renaud II devient le deuxième homme le plus puissant du comté d'Anjou. Cependant, son père, Renaud l'Ancien, dut acheter cette promotion à un prix élevé : il dut promettre, qu'après la mort de son fils, tous les biens allodiaux de la famille reviendraient au trésor du comte[291]. Peu de temps après, il fut lui-même nommé vicomte d'Angers[292]. Renaud de Thorigné est resté toute sa vie un fidèle serviteur de son seigneur Geoffroy Grisegonelle, jusqu'à sa mort en 987 ; rien dans les dossiers n'indique un assombrissement de leurs relations[293].

change la date en 985/986. Et: B. Bachrach: Geoffrey Greymantle, count of the Angevins 960-987: A study in French politics, dans: Studies dans : *Medieval and Renaissance history 17*, New-York, 1985, p.48, note de bas de page.

[290] Il apparaît comme *« vasallus nomine Renaudus »* dans le dossier de la cathédrale n° 18. Voir : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, éd. ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.46-47.

[291] Voir L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris, 1906, Rééd. Genf, 1974, p.349-350.

[292] Pour la question de la datation, voir B. Bachrach : *op. cit.* p. 48 ; le titre de vicomte vient du système administratif carolingien et se rapproche le plus de celui du vicaire. Les vicomtes exerçaient tous les droits du comte en tant que mandataires, alors que les vicaires n'avaient que des pouvoirs administratifs et juridiques mineurs. Déjà J.-F. Lemarignier avait fait remarquer dans un ouvrage très remarqué qu'après le tournant du millénaire, le nombre de vice-comptes s'est multiplié et que ceux-ci gèrent désormais des domaines qui traversaient les anciennes frontières carolingiennes : « *Les vicomtes se multiplient ; ce ne sont plus, comme au IX^e siècle, des auxiliaires du comte à raison d'un vicomte par pagus, mais des personnages puissants, gouvernant une ou plusieurs châtellenies d'un pagus ou de plusieurs pagi...* » J.-F. Lemarignier : La dislocation du pagus et les problèmes des *consuetudines* (X^e-XI^e siècles), dans : *Mélanges d'histoire du moyen âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, 1951, p.402.

[293] *« Quand Foulques Nerra succéda à son père, Geoffroy Grisegonelle, les comtes angevins avaient déjà démontré leur capacité à établir des plans qui prirent de nombreuses années à se réaliser. L'exemple le plus remarquable de leur prévoyance et de leur planification est peut-être mis en évidence dans les conventions entre Geoffroy Grisegonelle et Renaud de Thorigné, vicomte d'Angers... »* B. Bachrach : The Angevin Strategy of Castle Building in the Reign of Fulko Nerra (987-1040), dans : *The American historical review*, vol.88, 1983, p.536.

Renaud de Thorigné est identifié dans les documents comme le propriétaire de nombreux avantages. C'est ainsi qu'il s'est solidement implanté en plusieurs endroits du nord d'Angers, par exemple à Thorigné même, mais aussi à Vaux, Pringé, Boudré et Noyant. En 970, il reçut le château de Rochefort ainsi que la propriété de l'église associée au profit de la cathédrale d'Angers, tout en administrant l'ancienne propriété de la cathédrale à Épinats et Douces. Après la mort de Grisegonelle, le comte Guerech de Nantes cède à un vœu cher à Renaud et lui permet d'installer une base d'hébergement sur la forteresse frontalière de Champtoceaux, qui évolua de fait en une véritable forteresse.[294] Renaud avait aussi des possessions du monastère Saint-Florent à Saumur, à *Daicea*, Saint-Georges-Châtelaison, Denezé, Distré et Ulmes[295]. Mais ce ne sont pas ces acquisitions postérieures, politiquement explicables, qui le rendent intéressant pour l'histoire du Pallet, mais des fonctions beaucoup plus étendues qui dérivent de la tradition de sa famille et expliquent en partie les liens des derniers seigneurs du Pallet au sud de l'Anjou.

D'une part, le vicomte Renaud semblait disposer de grandes propriétés dans les Mauges. Cela se reconnaît, par exemple, par le fait que son fils, Mgr Renaud II, évêque d'Angers, compta plus tard, parmi son patrimoine les églises de Saint-Rémy-en-Mauges, mais aussi quelques domaines près de Juigné-sur-Loire et la Jubaudière. Le fait que ces lieux ne représentent qu'une fraction de ce que le clan des Renaud des Mauges gardait sous son contrôle peut s'expliquer par le fait qu'une querelle féroce avec le comte Foulques Nerra éclata plus tard. Les possessions de Renaud sont cependant difficiles à définir ; elles sont hors de portée scientifique dans la mesure où l'absence de documents de cette période ne permet pas d'obtenir des preuves tangibles. Mais il y a beaucoup d'indices que les ancêtres de Renaud de Thorigné avaient acquis le pouvoir de disposition sur plusieurs bénéfices de la cathédrale de Nantes dans les Mauges, c'est-à-dire sur des bénéfices qui correspondaient approximativement à l'étendue de ceux récupérés par l'évêque Briccius de Nantes vers 1123[296]. On peut supposer que ces biens, qui étaient tombés aux mains des Renaud par le biais de mécanismes obscurs, se trouvaient précisément dans les régions où ils avaient également droit, proportionnellement, à des biens séculiers depuis l'époque de l'organisation impériale carolingienne[297]. Il en va de même pour certains avantages de Saint-Serge et Saint-Bach près d'Angers. Jusqu'à l'époque d'Alain le Grand, ce couvent avait appartenu à la zone d'influence de Nantes et possédait donc plusieurs propriétés dans le Nantais, dans les Mauges et au nord de la Loire. Les conditions ont pu se chevaucher en partie, c'est-à-dire que l'ancienne propriété de la cathédrale de Nantes échut aux Renaud via Saint-Serge, par exemple à une époque où le couvent lui-même était tombé sous l'influence des comtes d'Angers, qui, de leur côté, régnaient encore dans des limites étroites et ne pouvaient exercer leur influence sur le bien monastique sous la pression des Normands.

On peut supposer que la position féodale exceptionnelle de la famille Renaud s'est développée dans la seconde moitié du IX^{e} siècle, lorsque les anciennes structures de la marche bretonne de l'empire carolingien se sont effondrées sous la pression des Normands et que la zone d'influence bretonne a été poussée vers la Mayenne par le roi Salomon avec l'aide des Danois. En 873, les Bretons combattirent avec les Francs contre les Angevins occupés par les Vikings de Hasting. Si dès lors, la famille noble des Renaud connue de longue date, de tradition franque et aux liens étendus, s'installe à Thorigné - à seulement 2,5 km sur la rive gauche de la Mayenne, à la frontière du royaume de Bretagne - et y fait ses preuves comme frontaliers, cette installation leur a peut-être apporté par la suite une position indépendante entre les deux comtés et plusieurs fiefs du genre de ceux décrits.

---

294 Voir R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.123.

295 Voir entres autres R. Hogan: *The angevin church in the first feudal age: A study of the career, family, and politics of bishop Renaud II, 973-1005*, Diff. 1978, p.36-40.

296 Voir pancarte du roi Louis VI en annexe.

297 En voici un exemple : la pancarte du roi Louis VI de 1123 montre, entre autres, les villages de Montfaucon et Gesté au sud-ouest des Mauges comme d'anciennes possessions de la cathédrale de Nantes, ce qui est également confirmé par un document de l'évêque Quiriac de Nantes datant des années 1061 à 1079. Dans ce document, l'évêque de Nantes accordait ladite propriété à l'abbé Simon de Vertou, bien qu'au prix annuel d'un denier d'or en la fête de Pierre et Paul, parce qu'il l'avait auparavant revendiquée comme « moins caute », c'est-à-dire avec une grande négligence, comme propriété. Il s'agit d'un arrangement de compensation, comme c'était l'usage dans la seconde moitié du XI^{e} siècle. Si l'abbé de Vertou avait auparavant revendiqué la propriété « à la légère », il est probablement retourné à un transfert de propriété contestable par Renaud de Thorigné, le nouveau fondateur de Vertou vers 985. J.-P. Brunterc'h s'est penché dans une importante revue sur l'expropriation rampante du diocèse de Nantes en faveur du diocèse d'Angers : J.-P. Brunterc'h : Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049, dans : *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, vol.61, 1984, p.76-80.

J.-F. Lemarignier, dans un article fréquemment cité, explique le phénomène de la dislocation des zones d'influence - sans aucune référence concrète aux Renaud, mais en décrivant très justement leur situation : *« Des monastères, des chapitres, voire des laïques s'emparent sur le territoire de leur seigneurie des droits épiscopaux ou archidiaconaux et ce sont eux qui jugent les causes ecclésiastiques et qui en touchent le profit. Le phénomène … aboutit au même résultat, de créer au sein du diocèse des secteurs autonomes parfois assez étendus…... »*[298]. Si l'on considère les activités ultérieures des Renaud sous cet angle, c'est-à-dire en tenant compte de l'ascension de la famille, les deux variantes ont un sens : quand le vicomte Renaud l'Ancien a donné à son fils l'évêché d'Angers de manière simoniste en promettant ses biens hérités au comte d'Anjou, il s'agissait probablement d'une tentative du comte pour satisfaire des revendications du vieux vicomte. Il en fut peut-être de même pour l'action de son fils, Mgr Renaud II, évêque d'Angers, mais cette fois en sens inverse : à l'instar les agissements du comte angevin, il a pris en compte les anciens droits du couvent de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers et leur a donné l'héritage de son père. Comme nous le verrons encore, cette dernière tentative de restitution a d'abord été vivement empêchée par la force par le comte Foulques Nerra. Une ou deux générations plus tard, sous la direction de son fils et de ses descendants, Saint-Serge retrouvera enfin ses anciens droits dans les Mauges. Certaines de ces actions seront décrites plus en détail dans leur contexte temporel et il s'avérera que non seulement les fiefs des seigneurs du Pallet ont été impactés, mais aussi les familles châtelaines dans les Mauges avec lesquelles les habitants du Pallet étaient liés, par exemple au Petit-Montrevault[299].

Ce qui a également distingué le vicomte Renaud d'Angers, c'est son excellente relation avec le Poitou et le rôle influent qu'il a joué dans l'un des couvents les plus anciens du sud de la Loire. Vers la fin du X^{e} siècle, il administre comme *Praepositus* le couvent de *Saint-Jouin-de-Marnes,* couvent dans lequel les moines de Vertou s'étaient retirés avant le milieu du IX^{e} siècle.

Le vicomte Renaud n'a pas été investi de ce rôle bien longtemps[300]. Cependant, les *« histoires des miracles de saint Martin de Vertou »* de l'époque peu avant l'an 1000, qui lui sont attibuées personnellement et ont déjà été citées, décrivent plusieurs fois Renaud dans cette fonction sans ambiguïté[301]. En raison de leurs liens politiques cachés, elles sont commentées en détail ci-dessous. Cette excellente source et l'histoire de ses origines prouve que le vicomte Renaud de Thorigné est à l'origine de la fondation du monastère de Vertou et du prieuré Saint-Etienne au Pallet.

Le couvent mère de Saint-Jouin-de-Marnes était situé loin au sud en région poitevine, sur la Dive entre Thouars et Mirebeau. Sous l'égide du comte d'Anjou et sous la direction de Renaud de Thorigné, il commence à établir une série de prieurés dans la région frontalière entre l'Anjou et le Poitou[302]. Cette confiscation monastique de terres se poursuivra pendant un certain temps, sous Geoffroy Grisegonelle et Foulques Nerra. Malheureusement, le cartulaire incomplet du monastère de Saint-Jouin ne contient presque aucune information sur ces nouvelles fondations ; la fondation du prieuré Saint-Etienne au Pallet reste également non mentionnée. Un seul document à l'occasion de la fondation d'un prieuré dans la châtellenie de Vihiers précise la stratégie de la maison comtale angevine de l'époque : en 1016 au plus tard, la propriété du monastère de Vihiers est passée de la sphère d'influence du Poitou à la protection du comte d'Anjou[303]. Néanmoins, il devait s'agir d'actions à

---

298 J.-F. Lemarignier : La dislocation du pagus et les problèmes des consuetudines (X^{e}-XI^{e} siècles), dans : *Mélanges d'histoire du moyen âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, 1951, p.409.

299 D'après la Pancarte de Louis VI de 1123, Saint-Pierre-Montlimart avait appartenu à la cathédrale de Nantes, mais s'y était perdu à un moment inconnu. Dans des circonstances qui ne peuvent être clarifiées aujourd'hui, ce bien semble avoir été transféré au clan Renaud sous forme d'allodium. La paroisse de Saint-Pierre-Montlimart et donc les alleux de Renaud de Thorigné comprenaient aussi le château de Petit-Montrevault et la cour de Saint-Rémy-en-Mauges. Les liens sont visibles car près d'un siècle plus tard, la cathédrale Saint-Maurice d'Angers a tenté d'acquérir les parts de Renaud. La propriété de Renaud de Thorigné était revenue par l'intermédiaire de son fils, l'évêque Renaud II, à la cathédrale d'Angers, l'exécution du transfert de propriété avait d'abord été empêchée par Foulques Nerra. Plus d'informations *infra*.

300 L. Halphen a fait une hypothèse en ce sens pour la première fois. Voir L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^{e} siècle,* Paris, 1906, p.98, note de bas de page.

301 « *…compulsus sum … a venerabili viro Rainaldo, qui eodem in loco praesituratae fungitur officio... quorum unus, id est Rainaldus rei …cuius testis est venerabilis Rainaldus Andegavorum vicecomes, qui haec et alia plurima de Martino stupenda narrat miracula...* ». Voir Letald de Micy : Miracula sancti Martini abbatis vertavensis, éd. Krusch, dans: *Monumenta germaniae historica, scriptores merovingicarum,* vol.3, Hanovre, 1896, p.567-569.

302 Une grande partie d'entre eux sera plus tard inscrite dans une bulle du pape Alexandre III de 1178. Voir en annexe. L'église Saint-Généroux peut être considérée comme un exemple particulièrement vivant qui peut encore être visité aujourd'hui, malgré plusieurs transformations, le plus bel exemple de prieuré roman du nord du Poitou.

303 Dans ce cas, Foulques Nerra. Voir Ch. L. Grandmaison : Chartularium Sancti Jovini, dans : *Société de Statistique du département des Deux-Sèvres*, Vol.17, Niort, 1854, p.19-20.

grande échelle à l'époque : déjà au XII[e] siècle, plus de 120 églises paroissiales et prieurés appartenaient à Saint-Jouin-de-Marnes au sud de la Loire, dont plusieurs dans le Nantais[304].

Une deuxième conclusion s'impose : cette vague de nouvelles fondations et d'agrandissements monastiques a été déclenchée par la volonté de Geoffroy Grisegonelle. Dès les années soixante-dix du X[e] siècle, en pèlerin tout juste rentré de Rome[305], il avait commencé à promouvoir le couvent en bonne entente avec l'abbé Arnustus de Saint-Jouin. En avril 976, à l'occasion d'un séjour à Poitiers, il fit un geste généreux en transférant au couvent l'ancienne propriété monastique du Lude, au nord de l'Anjou, après que ses ancêtres l'eurent injustement saisie lors des invasions normandes. La liste des souscriptions de cet important document comprend le vicomte Renaud de Thorigné et son fils, Mgr Renaud II, ainsi que plusieurs représentants de la Maison de Thouars.[306]

En même temps, le comte d'Anjou et son vicomte élaborèrent le plan de leur projet le plus ambitieux et politiquement le plus intéressant : la restauration du monastère de Vertou sur le cours inférieur de la Sèvre Nantaise, détruite par les Normands vers 845, orpheline depuis plus de 100 ans et en ruines. Geoffroy Grisegonelle s'attendait à ce que ce projet lui apporte des avantages économiques tangibles : par la création d'un vicariat, ou autre prétexte, il avait non seulement un droit d'entrée et d'hébergement permanent, mais aussi un certain nombre de différents impôts et taxes, qui enrichiraient sa trésorerie.

Les objectifs politiques étaient toutefois plus importants : comme cela a été mentionné à plusieurs reprises, les anciens droits de la cathédrale de Nantes sur le couvent et ses biens existaient depuis la période mérovingienne. Le fait que la colline du château du Pallet et ses environs immédiats devaient être reliés au monastère de Vertou peut être mis en évidence étant donné que Vertou possédait encore au XII[e] siècle des terrains considérables dans la châtellenie du Pallet[307]. Il n'est donc pas étonnant que la pancarte du roi Louis VI, déjà citée à plusieurs reprises, ait non seulement identifié Vertou mais aussi Le Pallet comme la propriété de l'évêque de Nantes. De plus, si l'on en juge par les conditions de la fin du Moyen-Âge, l'aire d'influence de Vertou s'étendait jusqu'aux Mauges de l'Ouest. Malgré cette richesse patrimoniale, après les raids normands[308], aucune initiative n'avait été prise par le Nantais affaibli pour relancer la congrégation monastique de la Sèvre, d'autant plus que sa direction spirituelle était lointaine, à Saint-Jouin-de-Marnes en Poitou *« à l'étranger »*. Le fait que le comte d'Anjou, par l'intermédiaire de son bras droit Renaud de Thorigné, ait fait refonder le monastère de Vertou, a été un geste habile. Il réussit à consolider définitivement l'influence angevine dans le sud du Nantais en occupant la principale institution monastique locale, et ce, sur une base légale dans la mesure où les revendications de la maison mère de Saint-Jouin sur le couvent de Vertou étaient tout aussi valables que celles de l'évêque de Nantes. Donc, si le comte Geoffroy a investi dans le site de Vertou, cela s'est fait dans le respect de la façade légale, mais en fait aux dépens de l'évêque de Nantes, car son ministère ne pouvait guère se concrétiser dès lors que l'opposant politique contrôlait le monastère. Ce type d'aliénation de la propriété épiscopale en faveur du pouvoir politique n'était pas un phénomène inconnu dans le Nantais ; comme mentionné, des méthodes similaires avaient déjà été appliquées sous Alain Barbetorte[309]. En Anjou, la même tactique fut utilisée principalement par le successeur de Geoffroy, le comte Foulques Nerra[310]. Dans les deux cas, il y a eu une certaine restitution plus tard, comme nous le verrons plus loin.

---

304 Voir la Bulle du Pape Alexandre III en annexe.

305 Le comte Geoffroy avait terminé un pèlerinage à Rome en 969. Il reçut l'ordre officiel du pape de « *construire des églises* ».

306 Voir la charte 821 dans : A. Picard : *Cartulaire du Saint-Aubin*, Paris, 1903, p.300-301 ; Amaury II, vicomte de Thouars, et son neveu Savary II sont également mentionnés, mais la signature du comte de Poitiers manque cruellement.

307 Cette circonstance, outre la fondation du prieuré du Pallet, s'explique principalement par le fait que dans la charte de Conan III du Pallet, la propriété foncière extensive « *de jure Beati Martini* » doit être prouvée, mais aussi par les circonstances de la fondation du monastère de Vertou au VI[e] siècle, lorsque saint Martin, au nom de l'évêque de Nantes, a pris possession des terres de Vertou et alentour.

308 Selon J.-P. Brunterc'h, la cathédrale de Nantes aurait probablement reconfirmé les sièges orphelins au sud de la Loire qui avaient été attaqués par Mgr Félix après les raids normands. Voir J.-P. Brunterc'h : Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049, dans : *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archeologie de Bretagne*, vol.61, 1984, p.43.

309 La confiscation des biens épiscopaux à Nantes à cette époque a fait l'objet de recherches particulières de J.-P. Brunterc'h : voir Charte en annexe et J.-P. Brunterc'h : Puissance temporelle et pouvoir diocésain des êvéques de Nantes entre 936 et 1049, dans : *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, vol.61, 1984, p.29-82.

310 Ces « malae consuetudines » mériteraient d'être abordées. T. Bisson a clairement indiqué que les plaintes concernant les « malae consuetudines » allaient bien au-delà de l'espace géographique qui nous intéresse. *« The new vocabulary of lordship was by no means always pejorative; yet at exactly the same time we begin to hear of 'bad customs' (malae consuetudines). Denounces in the council at Le Puy about 994, they figure commonly thereafter in the South, then after 1000 in Champagne, Picardy and the Mâconnais ... »* T. Bisson: The Feudal Revolution, dans: *Past and present 142*, 1994, p.22.

Non seulement le comte d'Anjou, mais aussi le vicomte lui-même ont dû bénéficier d'une augmentation considérable de leur pouvoir et d'une sphère d'influence accrue en raison du rétablissement de Vertou. Lorsque le rétablissement du monastère de Vertou fut conforté par une forteresse comme celle du Pallet, les travaux étaient parachevés. A cet égard, les objectifs militaires immédiats que Geoffroy Grisegonelle avait visés avec la construction du donjon du Pallet pouvaient maintenant être étendus dans l'objectif beaucoup plus vaste d'une pénétration religieuse et culturelle de l'ensemble du bassin de la Sèvre. Comme déjà mentionné, le comte Guerech de Nantes n'aurait guère pu empêcher la réadmission du monastère de Vertou par les moines de Saint-Jouin ou même les expulser de là durant cette période. Ainsi, leur *praepositus* Renaud de Thorigné joua un rôle clé dans ce qu'on pourrait aussi appeler une « invasion angevine déguisée sous un manteau religieux », et dans le chapitre suivant, la question se pose de savoir quelle méthode il utilisa pour rallier la population à ses côtés.

Renaud de Thorigné et saint Martin de Vertou

Il existe des preuves que le vicomte Renaud de Thorigné a utilisé la vénération de *saint Martin de Vertou*, qu'il vénérait peut-être personnellement, comme un vecteur de développement de l'Anjou. Non seulement il a fait écrire la vie et les miracles du missionnaire, mais il a aussi pourvu à un certain nombre de nouvelles fondations d'églises sous le vocable de Martin. Bien qu'aucune source écrite n'ait été trouvée à ce sujet, les caractéristiques remarquables suivantes ne laissent guère de place à d'autres conclusions.

La question de savoir pourquoi les vocables de saint Martin de Vertou sont beaucoup plus nombreux à avoir été conservées jusqu'aux temps modernes en Anjou qu'en Bretagne reste inexplorée à ce jour. Cela peut s'expliquer en grande partie par le fait que les circonstances de fondation de ces églises, qui sont généralement très anciennes et datent pour la plupart du XI[e] ou XII[e] siècle d'après leur nature architecturale, sont obscures. Parfois une activité missionnaire de saint Martin en Anjou était présumée, mais elle n'est pas documentée ; à notre connaissance, ses activités - à part une excursion à Ension, futur Saint-Jouin-de-Marnes, un voyage pastoral en Normandie et un pélerinage à Rome - étaient essentiellement limitées à « *la terre entre deux eaux* » de Sèvre-et-Maine et du *Pays de Retz*. Ici, plusieurs vocables et lieux-dits[311] indiquent la présence du saint homme ; en premier lieu, les vocables vérifiables dans le *Pays de Retz* peuvent être directement rattachés à l'œuvre missionnaire de Martin[312].

Si l'on tient compte du fait que saint Martin semblait être la figure de proue la plus appropriée pour que Renaud de Thorigné tisse un lien religieux entre l'Anjou et le sud du Nantais, ce n'est certainement pas un hasard si les églises britto-angevines de saint-Martin sont situées en concentrations remarquables dans des lieux plus ou moins directement liés à Renaud de Thorigné. La prédominance des églises Saint-Martin en Anjou se distingue par rapport à la région où l'on pouvait s'attendre à la vénération du saint diacre en raison de son origine : en Bretagne et dans le Nantais au nord de la Loire, en dehors des environs immédiats de Nantes[313], il n'y a guère que 3 églises Saint-Martin ! [314]

L'accumulation la plus visible se trouve dans le fief de Renaud, qui lui a valu son nom de famille, c'est-à-dire à Thorigné-d'Anjou et ses environs. Thorigné abrite l'une des plus anciennes églises dédiées à saint Martin, elle est un joyau architectural. Il a été prouvé qu'elle existait depuis le XI[e] siècle. Par la médiation du second des Renaud, l'évêque Renaud II d'Angers, elle devint la propriété du couvent de Saint-Serge et Saint-Bach. Autour de Thorigné, il n'y a pas moins de huit (!) autres églises dédiées à saint Martin.[315] L'augmentation de la densité n'est pas moins évidente sur l'ensemble du Pays des Mauges et autour du site du Vieil-Baugé, à l'est d'Angers. La famille d'un certain *Eon de Rennes* et de son fils *Josselin,* installée sous Geoffroy Grisegonelle, peut être retrouvée au *Vieil-Baugé* comme famille châtelaine, un peu plus tard également à Beaupréau dans les Mauges. Outre la Maison du *Petit-Montrevault,* il s'agit de la famille qui, comme nous l'avons déjà souligné dans la première partie de cet ouvrage, a été particulièrement liée aux seigneurs du Pallet

311 Par ex. le Val-Saint-Martin à Pornic.

312 L. Maître nomme un total de 5 églises dans le Pays de Retz : Château-Thébaud sur Moine, Chauvé, Cheix-en-Retz, Rouans-en-Retz et La Chevrolière, sud du Pays-de-Retz. Voir : *annales de Bretagne 13*, 1898, p.583-584, E. Boutin inclut aussi des églises à Arthon-en-Retz, Corsept et Chéméré. Ces églises auraient été à l'origine dédiées à saint Martin de Vertou, mais ont été transférées plus tard à saint-Martin de Tours par l'influence locale de Marmoutier ou Redon. Voir E. Boutin : *Histoire religieuse du Pays de Retz*, Nantes 1999, p.28-29 ; les églises de Pont-Saint-Martin et du Bignon, au sud de Nantes, font probablement aussi partie du premier champ d'activité de Saint-Martin.

313 Ici, les églises Saint Martin à Indret et Couëron en témoignent. Voir E. Boutin, Histoire religieuse du Pays de Retz, Nantes 1999, p.28.

314 A Lavau-sur-Loire (nord-ouest de Nantes), Arzal (entre Vannes et Nantes) et Campbon (nord-ouest de Nantes ; également consacrées à Saint-Victor).

315 Il n'est pas exclu qu'il existe d'autres vocables dont nous n'ayons pas connaissance. Dans Thorigné même, ainsi qu'à Ecuillé, Champigné, Sceaux-d'Anjou (à l'est de Thorigné), Grez-Neuville, Le-Lion-d'Angers (à l'ouest de Thorigné), ainsi que deux églises à Bourg-et-Soulaire et une à Champteussé-sur-Baconne (au nord de Thorigné). Certaines de ces églises font maintenant partie de la paroisse de Saint-Martin-en-Lionnais. Cette liste d'églises Saint-Martin ne prétend pas être exhaustive ; il y a peut-être d'autres vocables de Martin que je ne connaissais pas. L'église du Lion-d'Angers a été construite entre 1006 et 1028 par Widdo, trésorier de la cathédrale d'Angers, qui l'a transférée au couvent Saint-Aubin, avec l'accord de Foulques Nerra et Mgr Hubert. Voir la charte 160 dans : A. Picard : *Cartulaire du Saint-Aubin*, Paris, 1903, p.185-187 ; le document rapporte aussi qu'une foire avait lieu la veille de la Saint-Martin.

et aux activités de Renaud de Thorigné[316]. Bien que la nature et l'étendue des connexions associées ne puissent plus être clarifiées en détail, l'accumulation de patronymes Martin dans les sites concernés est plus qu'un hasard. Encore une fois, la piste remonte à l'époque de Geoffroy Grisegonelle. Certaines des églises Saint-Martin dans les Mauges se trouvent dans les seigneuries mentionnées ci-avant et peuvent être associées directement à l'influence des Renaud : parmi celles-ci, je compte notamment les églises de Neuvy-en-Mauges, entre Beaupréau et Chalonnes, à La Pommeraye près de Montjean, à Chaudron-en-Mauges près du Petit-Montrevault, au Fuilet près de Saint-Rémy-en-Mauges[317] - en ce qui concerne Saint-Rémy-en-Mauges, les liens avec Renaud de Thorigné sont même documentés - également à La Renaudière près de Saint-Macaire-en-Mauges, qui reflète peut-être directement le patronyme *Renaud*[318]. Dans cette dernière, il y avait autrefois non seulement une église Saint-Martin, mais aussi, comme au Pallet, un prieuré de Saint-Jouin-de-Marnes[319]. Mais outre ces églises, quelques autres églises plus éloignées, qui se trouvaient dans les régions périphériques et voisines de l'Anjou, semblent remonter pour leur fondation vers l'an 1000[320]. De plus, certaines églises de Martin-de-Vertou se trouvent également à proximité immédiate du Pallet, par exemple à La Remaudière au nord de Vallet, ainsi que dans les communes voisines de Gorges et de Mouzillon. Que ces églises datent de l'époque de la fondation du monastère de Vertou au VI^{e} siècle ou n'aient été construites qu'au X^{e} siècle, je n'ose trancher[321]. Malgré cette incertitude, toutes les références croisées et les références internes aboutissent en fin de compte à une image d'ensemble relativement cohérente et homogène :

Le rétablissement de l'oppidum du Pallet, représenté par la construction d'un donjon puissant et d'un prieuré aux portes de l'enceinte murale, situé à l'intersection de deux routes de longue distance en Anjou, a eu lieu sous la direction et à l'initiative des deux hommes les plus puissants de l'Anjou. Il s'agit du comte Geoffroy Grisegonelle d'Anjou et de son vicomte Renaud de Thorigné. Il s'inscrit aussi dans l'époque du rétablissement du monastère de Martin à Vertou, sur le cours inférieur de la Sèvre, et de l'établissement de nombreuses églises dédiées à saint-Martin en Anjou.

Le comte Geoffroy Grisegonelle a d'ailleurs poursuivi la même politique dans d'autres contextes[322], ce qui fait de lui un homme d'État et un réformateur de l'Église perspicace et visionnaire. *« Geoffroy considérait évidemment la procédure de mise en possession de fondations monastiques de zones potentiellement menacées comme un moyen éprouvé, et il l'appliquait non seulement avec Saint-Aubin, mais aussi avec Saint-Julien de Tours et Cormery... »* a écrit B. Bachrach[323]. Il en va de même pour le monastère de Saint-Martin à Vertou, pourrait-on ajouter.

316 Dans le Baugeois, le patronage de Martin peut être identifié : à Fontaine-Guérin et Bocé (au sud de Baugé), Linières-Bouton, Parcay-les-Pins et Varennes-sur-Loire (au sud-est de Baugé) et Beauveau (à l'ouest de Baugé).

317 Voir le mot clé Le Fuilet dans : P. Grégoire (abbé) : *État du diocèse de Nantes en 1790*, Nantes 1882, p.119 (ici attribué à une mauvaise datation et Saint-Martin de Tours).

318 A moins qu'il ne dérive alternativement du nom du champ « *renardière* », c'est-à-dire de la tanière du renard.

319 Voir aussi : L. Maître : Les origines des paroisses poitevines et angevines, réunies au diocèse de Nantes, d'après les plus anciens textes et les fouilles archéologiques, dans : Annales de Bretagne 14, 1898/99, p.56-57. Une « *Ecclesia de Renauderia...* » Voir bulle d'Alexandre III.

320 Par exemple à Laigné et Ménil (près Château-Gontier, Mayenne), à Châtillon-sur-Indre et Saché (Touraine), à Sasnières (Vendômois) et Bondaroy près Pithiviers (Orléanais), à Ambillou (à l'est de Saumur) et à Ile-d'Olonne (Vendée).

321 En 1179, une « *ecclesia* », appartenant à Saint-Jouin, est documentée à Gorges. Voir bulle d'Alexandre III.

322 Geoffroy Grisegonelle, par exemple, vit le dernier souverain carolingien et le duc Hugo surveiller l'abbaye de Saint-Aubin avec l'obligation de la promouvoir et de la multiplier à tout moment. Il y chassa immédiatement les chanoines et les remplaça par des moines réguliers. Voir la Charte 932 dans : A. Picard : *Cartulaire du Saint-Aubin*, Paris, 1903, p.384-385.

323 « *Geoffrey apparently found the device of placing potentially endangered lands in the possession of monastic foundations to be effective and he used it not only with Saint-Aubin, but also with Saint-Julien in Tours and Cormery... »* voir B. Bachrach : Geoffrey Greymantle, Count of the Angevins 960-987: A study in French politics, dans : *Studies in medieval and Renaissance history 17*, New York, 1985, p.30.

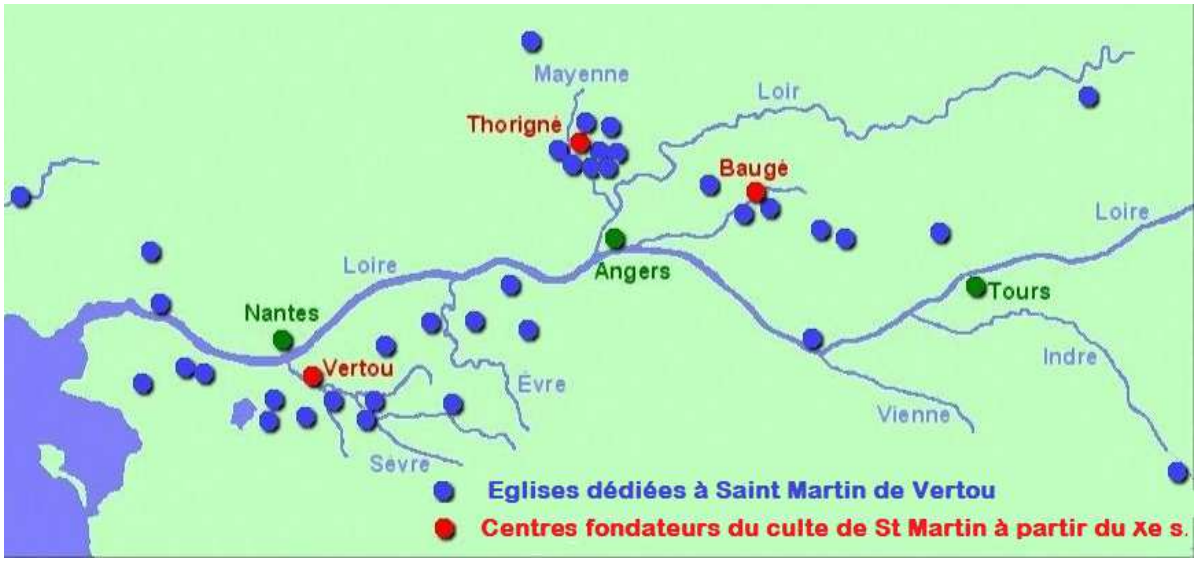

Illustration 18 : Patronages de saint Martin de Vertou dans le sud de la Bretagne et en Anjou.

En rouge, : les centres présumés de rayonnement qui, à l'exception des églises du Pays de Retz et du nord-ouest de la Bretagne, sont rattachés au vicomte Renaud de Thorigné.

Questions ouvertes sur le premier seigneur du château du Pallet

« [Le comte] *Geoffroy a également exercé une grande variété de droits liés à la défense de ses terres et seigneuries. Il s'agissait notamment du contrôle de la construction des fortifications ainsi que la réquisition de la main-d'œuvre pour cette construction et les réparations. Geoffroy s'est également assuré les services de combattants pour la défense des terres qu'il contrôlait et a réquisitionné le soutien logistique de ses forces armées. Les activités de Geoffroy ont été soutenues en partie par le budget comtal qui comprenait des terres situées au cœur des Angevins et d'importantes ressources dans la région d'Orléans, Chateau-Landon, Amboise et Loches. Ces terres, ainsi que les droits qui y sont rattachés, procuraient une grande variété de revenus et permettaient à Geoffroy d'accorder des avantages à des partisans utiles qui pouvaient exiger et mettre en valeur les intérêts angevins. En plus de l'impôt comtal, Geoffroy avait aussi à sa disposition les ressources économiques de plusieurs institutions ecclésiastiques importantes* » [324].

Qui étaient les ouvriers de Geoffroy Grisegonelle dans le cas du Pallet ?

Il est presque impossible de décrire les détails locaux de la reconstruction en raison de l'absence de sources documentaires. Cependant, il ne fait aucun doute que la construction de l'oppidum et du donjon ne pouvait être achevée qu'avec des subventions substantielles du trésor du comte angevin. Le vicomte Renaud, pour sa part, aura fait don d'une partie de sa propriété et des droits d'usage associés, et aura également promu l'établissement du prieuré Saint-Etienne et son occupation par les moines.

L'ensemble du projet nécessitait la protection militaire d'une garnison angevine d'environ 40 à 50 *milites*. L'occupation militaire n'a pas suivi la construction de la tour, mais l'a précédée, car la construction elle-même nécessitait une protection militaire. Les chevaliers et leurs familles venaient d'Anjou et étaient pourvus de terres et de droits d'usage pour assurer leur subsistance. Leurs domiciles étaient très clairement situés à l'intérieur du cercle défensif ; cette partie privilégiée de la population était communément appelée *Oppidani*. De plus, certains artisans et marchands probablement installés à l'intérieur de l'oppidum, ainsi que le collecteur d'impôts du comte ont dû s'y installer, au moins temporairement. La population rurale, dans une certaine mesure, devait rechercher la proximité de l'oppidum car il offrait une bonne protection contre les attaques. Elle s'installa plus ou moins loin des portes de la forteresse et autour de Saint-Etienne, vu qu'elle n'avait pas de fermes dans les environs. Ce groupe de *Rustici* était plus nombreux que les Oppidani, comme l'ont montré les calculs des coûts sociaux de la construction des forteresses. Sur le plan ethnologique, il n'est plus possible de classer exactement cette population rurale. Bien que la vallée de la Sèvre a été relativement peuplée pendant des siècles, les raids précédents des Vikings avaient décimé les autochtones et probablement provoqué une ou plusieurs vagues de migration.

Cependant, il est pratiquement impossible d'en dire plus à ce sujet. Même une division grossière entre *« libre »* et *« non libre »* est vouée à l'échec, puisque le statut de chevalier n'empêchait pas d'appartenir aux non-libres, comme l'a prouvé B. Bachrach dans le cas de la forteresse de Loches[325].

Nous nous trouvons encore plus dans l'inconnue à la recherche du premier châtelain du Pallet. Nous ne connaissons ni son nom, ni l'époque de son installation par le comte d'Anjou, ni l'étendue de ses possessions et droits initiaux. Il ne peut être exclu qu'au départ aucun *Dominus*, c'est-à-dire un

---

[324] « *Geoffrey also exercised a wide variety of rights related to the defense of his lands and lordships. These included control over the building of fortifications, the requisition of labor for the construction of fortifications, and the requisition of labor for the repair of such fortifications. Geoffrey also secured fighting men for the defense of the lands he controlled and requisitioned logistic support for his armed forces. Geoffrey's activities were supported in part by the comital fisc which included lands within the Angevin heartland and extensive resources in the region of Orleans, Chateau-Landon, Amboise and Loches. These lands along with the rights pertaining to them provided a wide variety of income and enabled Geoffrey to grant beneficia to useful supporters who could demand and enhance Angevin interests. In addition to the comital fisc, Geoffrey also had at his disposal the economic resources of several important ecclesiastical institutions...* » B. Bachrach: Geoffrey Greymantle, Count of the Angevins 960-987: A study in French politics, dans: *Studies in medieval and Renaissance history 17*, New-York, 1985, p.36.

[325] Dans le cas de la résidence angevine de Loches, qui existait probablement déjà sous Geoffroy Grisegonelle en tant qu'édifice majestueux, mais qui ne peut pas nécessairement être assimilée au Pallet pour d'autres raisons, B. Bachrach distingue entre les entrées du dossier « ingenui milites » et « servi milites ». Ainsi, le statut social ne semble pas nécessairement avoir été un obstacle pour devenir un *« milites »*. Voir B. Bachrach : *op. cit.* p.17.

baron ayant le droit légal de ban, n'administrait le donjon, mais seulement un gardien, c'est-à-dire le commandant provisoire d'une garde. Les deux modèles de gouvernance se retrouvent parallèlement en Anjou à cette époque.[326] Dans le premier cas, il était possible en principe qu'il y ait eu une indépendance partielle par rapport au souverain, ce qui est cependant assez improbable dans le cas du Pallet[327].

Il n'est donc guère possible de statuer si le premier châtelain du Pallet pouvait dès le début transmettre ou léguer librement ses droits et propriétés nouvellement acquis et donc être complètement *« féodalisé »* [328]. En principe, il était possible que, pour l'utilisation militaire du donjon, l'octroi de terres et de droits par le seigneur n'eût lieu qu'avec un certain délai, et on ignore s'il s'agissait seulement d'une coutume[329] officieuse ou d'un acte officiel, par exemple la déclaration d'*hommage et foi* au suzerain du pays.

Il est également impossible de répondre à la question de l'étendue réelle du pouvoir du premier seigneur du Pallet. Intrinsèquement, la construction de la forteresse de la manière décrite ci-dessus simplifiait non seulement la défense de son territoire pour le comte, mais comportait aussi des risques intrinsèques : si le commandant d'une garnison pouvait se défendre contre tout attaquant, il pouvait également se retourner contre le comte. Si sa fonction était en outre héréditaire, la dynastie chatelaine suivante possédait une immunité étendue contre le contrôle du comte. Même en temps de paix, un châtelain et ses hommes pouvaient usurper les droits du comte et exploiter arbitrairement la population rurale sans craindre un châtiment immédiat.

La relation entre la chapellenie du Pallet et les moines de Vertou est également tout à fait indéfinissable, malgré le fait que tous deux sont issus avec de fortes probabilités du même acte fondateur. Le cas de Pierre de Montcontour offre un exemple frappant d'un chatelain en guerre avec le couvent local. Pierre possédait le donjon de Montcontour en tant que domaine familial à un endroit stratégiquement important au sud-est de Thouars[330]. Les moines de Saint-Jouin-de-Marnes vivant à portée de vue, il était dans l'étau permanent. En 1120, le comte Foulques V d'Anjou annonce qu'il a réglé le long litige entre Pierre de Montcontour et les moines de Saint-Jouin. Les moines s'étaient plaints à Foulques que, dès le jour de son entrée en fonction, Pierre s'était emparé de l'abbaye de manière injustifiée et avait restreint les immunités accordées par ses ancêtres[331]. Le comte Foulques

---

[326] Ces variantes sont nommées et différenciées en de nombreux endroits dans la *« Gesta consulum »* et la *« Gesta dominorum ambaziensium »*. Voir L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913 ; S. Painter note également le statut peu clair des chatelains (gardiens ou propriétaires) pour le département voisin du Poitou. Voir S. Painter: Castellans on the Plain of Poitou in the 11th and 12th Centuries, dans: *Speculum*, vol.31, 1956, p.248-249.

[327] Sous Foulques Nerra, Robert le Diable possédait la forteresse de Montrésor quasi comme sa propriété, puisqu'elle ne venait pas de la possession du comte, mais avait appartenu au trésorier de la cathédrale d'Angers : « *Rogerius iste oppidum, quod Mons Thesauri dicitur, quia de thesauro beati Mauricii erat, ut suum proprium possidebat... ».* Un fils de Hugues de Sainte-Maure épousa une certaine Quasimota qui avait hérité de l'oppidum de La Haye : *« primogenitus duxit uxorem Quasimotam, cui jure hereditario oppidum Haie et viceconsulatus Turonis contingebat ... »* La domination sur un oppidum pourrait donc même être héritée par des membres féminins de la famille. Voir *« Gesta Ambaziensium dominorum »*, dans : L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris 1913, p.82, 106 ; voir aussi : J.-F. Verbruggen : Notes sur le sens des mots castrum, castellum et quelques autres expressions qui désignent des fortifications, dans : *Revue belge de philologie et d'histoire 28*, 1950, p.147. Sur la pratique de l'enrichissement et la difficulté de l'évaluer - voir aussi : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XIe siècle,* 2 vol., Paris, 1972, vol.1, Introduction X-XII.

[328] À l'époque, il n'était pas absolument nécessaire que le siège du châtelain soit associé à la possession d'alleux ou d'avantages dans la région environnante.

[329] Celui qui possède le pouvoir militaire embauche. Un document sur la fondation de la tour de Château-Gontier en 1037, reproduit ici dans son intégralité en raison de son caractère exemplaire, montre combien la pratique des comtes d'Anjou s'est diversifiée dans certains cas : *« Carta Fulchonis comitis de castro firmato in curte Basilicarum. Anno ab incarnatione Domini MXXXVII, indictione V, Gaufridus Martellus natus est, et pater ejus Fulcho, nobilissimus comes Andecavorum, filius Gaufridi fortissimi comitis, qui cognominatus est Grisia Gonella, firmavit castellum super Meduane fluvium in curte quae vocatur Basilicas, quam idem ante plurimos annos pro quadam curte, que nuncupatur Undanis villa, in pago Belvacensi sita, Rainaldo abbati et monachis Sancti Albini commutaverat, eisque solidam et quietam cum omnibus ad ipsam pertinentibus in perpetuum possidendam tradiderat. Firmato itaque castello eoque ut poterat munito, ex nomine cujusdam villici sui illud castrum Gunterii appellavit. Sed quia elemosine quam, pro anima sua et patris sui Gauffridi et matris sue Adele, Sancto Albino contulerat, dampnum maximum intulisse videbatur, cum consilio procerum suorum statuit ut, sicut totum illud castrum in proprio jure Sancti Albini consisterit, ita de toto castro monachi ejusdem sancti census et vendas habeant et sine ulla contradictione omni tempore quiete ac libere possideant. Post multum vero temporis, cum idem comes turrem non parvis sumptibus eodem castro edificare cepisset jamque in altum aliquantulum porrexisset, insurgentibus sibi guerris, principali largitate dedit castrum cuidam optimo militi, Rainaldo videlicet Yvonis, qui castri turrem a comite inceptam augmentare studuit. De qua censum, jubente comite Sancto Albino, quoad vixit temporis, libentissime reddidit. Sed tamen comes, ut vir prudentissimus, ejusdem turris propriam dominationem sibi retinuit ... »* Charte 1 dans : A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris, 1903, p.1-2.

[330] Montcontour a été fondé par Foulques Nerra en 1030 et fut un important théâtre de guerre dans la guerre d'Aquitaine de 1033. Le comte Geoffroy Martel a gagné ici, au Mont Couër, contre le comte Guillaume le Gros de Poitiers. Voir *infra*.

[331] L*'« antiquissima libertas »* et le *« virorum illustrium antecessorum meorum comitum Andegavensium, comitis videlicet comitisque Fulconis patris mei carte de Sancti Jovini liberertate »* ont été mentionnés ici. Curieusement, les artisans du couvent étaient aussi décrits

attira l'attention de Pierre sur les 400 ans de tradition du couvent et sur le fait qu'il n'avait pas le droit de restreindre ses libertés. Le procès se déroula devant le tribunal du comte, Foulques ayant nommé un groupe de juges. Un compromis fut finalement trouvé par lequel Pierre renonçait à tous les nouveaux droits, mais fut autorisé à conserver l'usufruit de ses ancêtres.

Le fait que des conflits similaires entre le clergé et la noblesse se soient produits au Pallet ne peut être établi. Ce n'est qu'à l'époque de Foulques Nerra que les moines de Vertou se sont plaints d'une lourde charge fiscale de l'Anjou.

Il n'est donc pas possible d'arracher au premier maître du Pallet le secret de son statut et de ses activités. Après tout, il est plausible qu'il était déjà sous la tutelle de Geoffroy Grisegonelle, c'est-à-dire avant 987, car son fils Foulques Nerra, comme on le verra, s'en est peu soucié. Mais nous ne voulons pas nous arrêter à ces conclusions vagues. Si nous regardons à l'est du Pallet, nous découvrons quelques traces, qui nous donnent un indice sur les premiers seigneurs du Pallet.

comme immunisés : « *immunes sint cementarii, immunes sint carpentarii, sint immunes falcatores* (faucheurs), *sint immunes et quelibet officia exercentes...* » Voir Ch. L. Grandmaison : Chartularium Sancti Jovini, dans : *Société de Statistique du département des Deux-Sèvres*, vol.17, Niort, 1854, p.27-30.

Le développement des Mauges sous Geoffroy Grisegonelle

Les conséquences dévastatrices des raids normands n'avaient pas été oubliées à cette époque. Dès le début de son règne, le comte d'Anjou tenta de consolider sa domination. Cela concernait d'abord les points de contrôle de son pouvoir. Bientôt, il fit renforcer les murs d'enceinte de l'époque romaine dans sa résidence de la ville d'Angers. Il en fut de même pour le siège de la dynastie des comtes sur l'Indre : Loches fut transformée en forteresse et sécurisée par un haut mur de remparts. Afin de rendre plus difficile une attaque directe sur Angers, Geoffroy créa une ceinture défensive dans un large rayon en construisant de nouvelles forteresses sur les cours supérieur et inférieur de la Loire, qu'il confia à ses vassaux les plus fidèles[332]. Ce réseau de bases, qui pouvaient se protéger, se secourir mutuellement en cas de besoin et qui servaient ainsi à sécuriser le territoire angevin, sera ultérieurement perfectionné sous Foulques Nerra[333].

Compte tenu de la menace constante des Normands, il était dans l'intérêt vital de la Maison du comte d'empêcher les attaques contre le cœur de l'Anjou en gardant sous contrôle Nantes en tant que porte d'entrée potentielle. Nantes a également joué un rôle important comme port marchand et comme poste de douane en temps de paix. Rien d'étonnant donc à ce que l'accès à Nantes fasse partie intégrante de la doctrine politique de l'Anjou - et pas seulement depuis Geoffroy Grisegonelle.

Vu les riches ressources minérales qui étaient connues depuis l'époque romaine et qui attendaient maintenant d'être exploitées, le comte Geoffroy a également décrété que le développement du *Pays de Mauges* était sa préoccupation particulière. Il va sans dire que la pression sur Nantes pouvait également s'accroître à partir de là. Ainsi, la construction de l'Oppidum du Pallet marque l'apogée provisoire d'un mouvement d'expansion dans le pays méridional, qui avait commencé quelque temps auparavant et avait conduit à la construction de plusieurs forteresses le long du cours d'eau central des Mauges, l'Èvre. Ici aussi, le vicomte d'Angers, Renaud de Thorigné, semble avoir joué un rôle de premier plan. Il s'agit essentiellement des châteaux du Petit-Montrevault, près de Saint-Pierre-Montlimart et de Beaupréau. L'édification de ces bases est parfois datée dans la littérature technique d'après l'an 1000. Mais, d'après nos recherches, il ne fait aucun doute qu'elle avait déjà eu lieu sous le comte Geoffroy Grisegonelle. En raison de la proximité spatiale et temporelle de la refondation du Pallet, il vaut la peine d'examiner de plus près les seigneurs de ces places fortes. Cela devrait permettre de tirer des conclusions sur la situation au Pallet.

Mais regardons d'abord de plus près la pratique générale de recrutement du comte angevin :

B. Bachrach a fourni de nombreux exemples individuels où Geoffroy Grisegonelle a chargé des familles entières d'occuper des bases importantes[334]. Deux principes de base se détachent de la pratique diversifiée de recrutement du comte, qui étaient particulièrement évidents dans les Mauges et permettent donc de faire une analogie avec Le Pallet. Ce sont les principes de l'occupation diamétrale et du recrutement des vicomtés voisines :

- Souvent, le comte Geoffroy Grisegonelle transférait à un de ses fidèles seigneurs, déjà doté d'un château ou d'un domaine rural, d'autres fiefs ou droits souverains qui étaient diamétralement opposés géographiquement. Cela concerne en particulier la région frontalière de l'Anjou. L'avantage politique d'une telle règle est évident : avec l'établissement de nombreuses nouvelles seigneuries de château, le risque d'affaiblir le pouvoir central des comtes s'est accru. Si le comte Geoffroy avait accordé à ses grands vassaux une quantité excessive de centres de pouvoir régionaux, qu'ils auraient pu aussi étendre, cela aurait facilement pu conduire à un changement

[332] Ces vassaux du bassin versant immédiat d'Angers étaient inclus : Hilger et Grifer dans et autour d'Angers, Cadilo à Blaison et Saint-Rémy-la-Varenne ainsi que le prévôt au monastère de Saint-Lézin, Gautier à Limelle, Ascelin à Brain-sur-l'Authion, Bouchard à Jarzé, Alveus à Corzé, Alberic d'Orléans à Champigné-sur-Sarthe et Frédéric à Morin.

[333] A propos des réalisations de Geoffroy Grisegonelle voir aussi : B. Bachrach : Observations sur la démographie angevine au temps de Foulques Nerra, fidelis des trois premiers Capétiens, dans : *Pays de Loire et Aquitaine de Robert le For*t, ed. O. Guillot et R. Favreau, Colloque international Angers 1987, *Mémoires de la Société des antiquaires de l'ouest*, série 5, tome 4/1996, Poitiers, 1997, p.215-228.

[334] B. Bachrach: Geoffrey Greymantle, Count of the Angevins 960-987: A study in French politics, dans: *Studies in medieval and Renaissance history 17*, New-York, 1985.

de coalition aux dépens du comte ou même à un effondrement complet. Cet écueil a été évité en divisant les donations en participations individuelles largement dispersées. Car ce qui était politiquement opportun dans un régime ne s'appliquait pas nécessairement à l'autre ou à un régime lointain. C'est donc à un certain « équilibre intérieur » que le comte Geoffroy est parvenu avec cette façon d'attibuer ; son fils Foulques Nerra intensifiera plus tard ce type de politique patrimoniale. Voici cet exemple à titre d'illustration : en 981, de retour de Montreuil-sur-Mer, Geoffroy Grisegonelle recrute un certain Alberic de la Maison de Montmorency[335] près de Paris et lui transfère le fief de Vihiers et les droits religieux de Sainte-Marie à Loudun, tous deux situés au sud de l'Anjou. Sous Foulques Nerra il reçut également la grande cour de Champigné-sur-Sarthe, située au nord de l'Anjou ; ses descendants reprirent à leur tour la forteresse de Durtal, également à la frontière Nord de l'Anjou.

- De plus, le comte Geoffroy a pu intégrer les familles des vicomtes des comtés voisins en Anjou[336]. Par exemple, il avait précédemment transféré le domaine précité de Champigné-sur-Sarthe à un Alberic connu de la dynastie des vicomtes d'Orléans[337]. Geoffroy fournit aux vicomtes Aimery II et Herbert II de Thouars de vastes possessions à Chavagné, Faye-l'Abbesse et Missé[338]. Hatto de Preuilly, qui venait de la famille vicomtale de Tours, n'était pas moins favorisé. Si le comte Geoffroy a pourvu des représentants de familles aussi influentes - pour la plupart aristocratiques - de vastes domaines en Anjou, cela peut sembler à première vue être une politique risquée. En y regardant de plus près, la pratique de l'affaiblissement s'avère être une brillante initiative : les vicomtes respectifs avaient traditionnellement non seulement une expertise politique, mais aussi une armée et des moyens financiers qui leur permettaient de consolider rapidement leur base de pouvoir dans les régions nouvellement affaiblies et d'assister le comte militairement à chaque occasion. En outre, en tant qu'autorité neutre et engagée uniquement à l'égard du comte, elle pouvait rapidement mettre un terme aux activités politiques des familles établies de longue date. Souvent, des liens familiaux étroits existaient aussi avec les congrégations monastiques, ce qui avait un effet particulièrement bénéfique sur la fondation de nouveaux prieurés et des *burgi* associés, les *cellae* germinales des nouvelles paroisses. Ces effets ont déjà été démontrés *par excellence* en la personne de Renaud de Thorigné, qui joue un rôle important dans la série des vicomtés alliées de Geoffroy. En outre, une telle politique a eu d'autres effets utiles. Il n'était pas rare que les vicomtes se sentent concernés par la compétition interne et parfois même par une hostilité non dissimulée envers les comtes de leur propre patrie[339]. Ainsi, lorsque le comte Geoffroy amena les vicomtes des comtés voisines en Anjou, non seulement il affaiblit politiquement les comtes voisins et leurs clans, mais il créa même la base d'un soutien pour une éventuelle invasion. Après tout, en cas de victoire, les vicomtes eux-mêmes visiaent l'accession au titre de comte. La « politique d'amitié » de Geoffroy à l'égard des vicomtes était donc une arme à double tranchant : si les vicomtes étaient garants de contacts amicaux de bon voisinage en temps de paix, ils offraient une base pour une invasion en cas de guerre !

Les deux principes décrits ci-dessus servent d'exemples dans la fondation de la seigneurie de Beaupréau.

---

335 Voir Généalogie d'Alberic de Vihiers voir C. Settipani: Les Comtes d'Anjou et leurs alliances aux X^e^ et XI^e^ siècles, dans: *K.S.B. Keats-Rohan: Family trees and the roots of politics: the prosopography of Britain and France from the 10^th^ to the 12^th^ century*, Woodbridge, 1997, p.237-245.

336 Voir les chartes 85 à 108 dans : A. Picard : *Cartulaire du Saint-Aubin*, Paris, 1903, p.100-125.

337 Afin de protéger le flanc sud de ses possessions dans le Gâtinais, il semble qu'il ait été opportun pour Geoffroy de maintenir très tôt de bonnes relations avec l'Orléanais. Hugues Capet lui a même offert une prestation à l'Orléanais. En 966, le vicomte Alberic d'Orléans apparaît aux côtés de Geoffroy dans un document de Saint-Aubin. La question de savoir si cet Alberic est identique à l'Alberic de Montmorency susmentionné doit rester ouverte. Voir la charte 2 dans : A. Picard : *Cartulaire du Saint-Aubin*, Paris, 1903, p.4-7 et O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e^ siècle*, Paris, 1972, vol.1, p.3-4.

338 Voir aussi. B. O. Guillot : *Ibid.* p.6.

339 L'effet a été démontré, par exemple, par S. Fanning à l'occasion des clans hostiles des comtes et vicomtes du Mans. Voir S. Fanning: A Bishop and his World before the Gregorian Reform: Hubert of Angers, 1006-1047, dans: *Transactions of the American Philosophical Society,* vol.78, Part 1, Philadelphie, 1988, p.29-31.

Les seigneurs de Beaupréau

Avant 966, Geoffroy Grisegonelle avait scellé une alliance avec un certain *Eon* ou *Eudes* de la famille des vicomtes de Rennes[340]. Un peu plus tard, il l'investit du domaine de Seiches, sur la rive droite du Loir, qui était à l'époque la rivière frontalière Nord entre l'Anjou et le Maine[341]. De même, il s'adjoint son parent ou son fils *Josselin de Rennes* et lui transféra en outre la seigneurie du *Vieil-Baugé*, situé à environ 36 km au nord-est d'Angers[342]. On peut supposer que Renaud de Thorigné y a participé d'une manière ou d'une autre, car dans les environs de ce siège, il y a encore aujourd'hui de nombreuses églises dédiées au saint patron de Renaud, saint Martin de Vertou[343]. Le transfert de propriété du *Vieil-Baugé* aux vicomtes de Rennes a probablement eu lieu entre 970 et 975. En ce qui concerne l'action de Renaud de Thorigné, deux domaines d'Angers de l'époque de Geoffroy Grisegonelle plaident aussi pour ce lien. On retrouve ici, par exemple, la signature d'un certain *Josselin* avec celle de Renaud de Thorigné[344]. C'était probablement Josselin de Rennes, même si le surnom n'apparaît pas expressis verbis[345].

A noter qu'*Eon et Josselin de Rennes* n'étaient pas des angevins natifs, mais des Bretons ! En leur transférant les fiefs précités et en les transformant en bases, le comte Geoffroy Grisegonelle s'assura une route au Nord par laquelle il pouvait lui-même maintenir le contact entre ses domaines d'Amboise et d'Angers - au cas où la Loire ne serait pas disponible comme voie de passage en raison d'un blocus ennemi. Probablement à cette époque, il s'attendait déjà à une détérioration de ses relations avec la maison de Blois qui, avec Saumur, tenait une ville fortifiée sur le cours moyen de la Loire.

Ce qui importe, cependant, en ce qui concerne la vocation des castes bretonnes mentionnées ci-dessus, c'est le principe ambivalent :

- Au départ, la nomination de l'entourage du comte de Rennes était un acte de réconciliation et de rapprochement. En effet, le comte *Judicaël Bérenger* de Rennes était à cette époque dépendant du soutien des Angevins, car il était menacé de l'intérieur par les exactions du comté de Nantes[346].

---

340 Eon et Josselin sont les principaux noms des vicomtes de Rennes, une classification généalogique sans équivoque des personnes citées ci-dessous n'est malheureusement pas possible aujourd'hui en raison du manque de documents probants. Il est donc impossible de dire s'il s'agissait de la famille du vice elle-même ou d'une famille marginale. Vers l'an 1000, le Comte de Rennes décerna à un certain Guethenoc de Porhoët le titre de Vicomte de Rennes. En 1008, Guethenoc, qui s'appelait aussi vicomte de Château-Thro, avait fondé un nouveau château à cet endroit dans la vallée de l'Oust, qu'il avait nommé d'après son fils Josselin : « castellum Goscelini ». Vers 1030, il fonde le prieuré Sainte-Croix pour les moines de Redon. Guethenoc a également eu deux fils nommés Eon ou Eudo et Roger. Le premier peut d'abord être prouvé à la cour de Conan II, mais il s'installe plus tard, vers 1068, avec son successeur Hoël de Cornouaille. Voir entre autres, Prolégomènes CCXII et chartes 292, 293 et 356 dans : A. de Courson : *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Paris, 1863, p.241-243 et 307-308 ; un document de Mgr Hubert, évêque d'Angers, écrit entre 1006 et 1027, indique que Josselin I[er] de Rennes et son épouse Gondrade, propriétaires du Vieil-Baugé, reposent au cimetière Saint-Aubin à Angers. Sont également mentionnés deux fils, Girois et Gautier. Voir Cartulaire Saint Aubin, charte 241, dans une charte sur l'église Saint-Cyric à Rennes (de 1037), qui est remise à Saint-Julien à Tours, on trouve la signature du vicomte Josselin « *... S. Eudonis, fratris Alani, ducis Brittannorum, S. Gotzelini vice-comitis ...* » Voir *CG* vol. 14, Instrumenta, pp. 163-164, selon lequel les noms Eon et Josselin appartenaient aux principaux noms de la famille des vicomtes ; les descendants du même nom, dont certains sont liés au titre du vice-comte, se trouvent dans divers autres documents du cartulaire de Redon. Chédeville/Tonnerre part du principe que les liens familiaux avec la région de la Loire existent déjà depuis le début. Selon ces auteurs, Eudes/Eon de Rennes était le précurseur de Guethenoc, mort sans héritier. Voir A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale XI[e]-XIII[e] siècle*, Rennes, 1987, p.157-158 ; pour les vicomtes de Rennes voir aussi N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.356-357.

341 « *Goffridus comes, pater Fulconis, habuit terram Cepie propriam et dedit vicecomiti Haudoni, qui ex Britannia venit, preter molendinum, quod dedit ad elemosinam S. Marie cum omni ecclesia Cepie...* » charte 127 dans : Cartularium Beatae Mariae Caritatis (Le Ronceray), éd. P. Marchegay, dans : *Archives d'Anjou*, vol.3, Angers, 1854, p.91.

342 Le Vieil-Baugé ne doit pas être confondu avec la ville voisine de Baugé. Comme Gennes-sur-Seiche, Daon et Linières, Le Viel-Baugé appartenait autrefois au diocèse de Nantes. Voir J.-P. Brunterc'h : Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049, dans : *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, vol.61, 1984, p.70 ; l'ancien siège près de Baugé est également mentionné comme propriété du diocèse de Nantes dans la pancarte du roi Louis VI en 1123, reproduit en annexe. Vers 1007 Foulques Nerra fonda un nouveau manoir dans l'actuel Baugé, à quelques kilomètres de là, qu'il n'abandonna jamais. Son petit-fils, le comte Foulques le Grand, le mentionne également dans sa chronique. O. Guillot souligne que, même sous Girois II de Beaupréau, les droits réels du château de Baugé appartiennent au comte d'Anjou. Voir O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI[e] siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.1, p.288-289 ; pour la distinction entre Le Vieil-Baugé et Baugé voir aussi : L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI[e] siècle*, Paris, 1906, p.156, note de bas de page.

343 Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, le vicomte Renaud était très probablement personnellement responsable de la propagation du culte de saint-Martin dans cette région.

344 Voir chartes 21 et 22 dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, ed. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.50-53.

345 Quoi qu'il en soit, aucun autre Josselin, vassal du comte d'Anjou, n'est identifié à l'époque.

346 Voir chapitre : Geoffrroy Grisegonelle et son combat à l'Ouest.

- D'autre part, le comte Geoffroy Grisegonelle, lorsqu'il courtisait les vicomtes de Rennes, pouvait, le cas échéant, profiter de l'insatisfaction latente de cette famille quant à sa position dans le comté de Rennes. Si Geoffroy a donné à la famille vicomtale beaucoup de biens dans le sud du pays, il a fait des anciens vicomtes bretons des Angevins pour ainsi dire d'une nouvelle qualité.

C'est exactement ce qui s'est passé : peu de temps après, Josselin de Rennes a reçu le siège supplémentaire de Beaupréau dans les Mauges, à 27 km de la vallée de la Sèvre[347]. Avec cet apport « équilibré » d'une ancienne famille de vicomtes bretons des deux côtés de la Loire, le comte Geoffroy Grisegonelle avait fait d'une pierre deux coups :

- D'une part, il avait su fidéliser Eon et Josselin de Rennes et sa famille. Il ne fallait plus s'attendre à un déclin dans le Nord ; cela n'aurait fait que mettre en danger sa propre position dans le Sud.

- Pour le comte Hoël de Nantes, cette stratégie de colonisation créait un contexte menaçant : des deux flancs, il se voyait menacé par ses plus grands rivaux à la frontière Est de son comté. Comme le comte de Rennes, les vicomtes étaient les ennemis traditionnels des comtes de Nantes.

La chronique de Nantes rapporte qu'avant 977 Hoël faisait tout son possible pour empêcher un tel coup de force. Il a d'abord exhorté le comte *Conan de Rennes* à le reconnaître comme son suzerain en sa qualité d'héritier d'Alain Barbetorte et, à défaut, il s'est préparé pour une frappe préventive :

> *« Ce Hoël... était un comte fort et très puissant et il a fait de nombreuses guerres avec Conan, le fils de Judicael Berenger, comte de Rennes, qui à cette époque possédait la plus grande partie de la Bretagne, de la main de Thibaud le comte de Blois... Hoël cherchait donc le droit de son père, et que Conan, selon ce droit, le reconnût comme son seigneur et chef et non comme ledit Thibaud. Mais le comte Conan de Rennes s'y refusa et ne voulut jamais accepter sa suprématie. Hoël pilla donc tout le territoire de Rennes et incendia ses maisons jusqu'à atteindre les murs de la ville... »* [348].

Cette guerre eut lieu entre 970 et janvier 977. Elle se solda par un échec pour le comte de Nantes, qui ne réussit pas à conquérir Rennes[349].

Il n'est plus possible aujourd'hui de déterminer si le déplacement d'une famille bretonne du Rennais à Beaupréau a eu lieu avant ou après cette guerre, car dans les deux cas, il a atteint son but tactique. Il est plus probable, cependant, que la date soit tardive, car il est vraisemblable qu'à la suite de la dévastation d'Hoël, plusieurs familles avec leurs biens aient dû fuir le Rennais et aient pu dès lors s'installer dans les Mauges, ce qui a été encouragé au mieux de ses capacités par le comte d'Anjou. Comme nous le verrons à la fin de ce chapitre, cela a pu avoir une influence sur la création du Pallet.

Les anciens seigneurs bretons de Rennes ont fondé à Beaupréau une dynastie qui a duré plusieurs générations. Josselin I[er] de Beaupréau a eu beaucoup d'enfants issus du mariage avec une certaine Gondrade : Hamelin, Josselin II, Aimery, Girois I[er], Foulques et Gautier sont devenus des personnages connus. De deux membres de la famille fondatrice - l'épouse Gondrade et le fils Gautier - nous connaissons même le lieu de sépulture : le monastère Saint-Aubin près d'Angers[350].

---

347 L. Halphen a associé par erreur la fondation de Beaupréau à Foulquess Nerra. Il n'identifie pas spécifiquement Josselin de Rennes comme Seigneur de Beaupréau, mais dit que ses descendants Girois et Hamelinus de Beaupréau ont hérité de leur propriété. Voir L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI[e] siècle,* Paris 1906, p.157, 163, notes de bas de page.

348 *« Iste Hoël ... fuit comes validus et potentissimus et multa bella habuit cum Conano, filio Judicaël Berengarii, Redonensi comite, qui tunc temporis majorem partem Britanniae tenebat de Theobaldo, comite Blesensi ... Et sic Hoël requirebat patris suis jus et ut Conanus de jure illo se dominum et principem recognosceret et non dictum Theobaldum. Sed ille Conanus, Redonensis comes, illi resistens, nunquam dominatum ejus recipere voluit. Quapropter Hoël depraedavit totum Redonicum territorium et domos usque ad murum civitatis concremavit ... ».* R. Merlet : *La chronique de Nantes : (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.113-114.

349 Entre la mort du comte Thibaud de Blois et du comte Judicaël-Bérenger de Rennes.

350 Girois de Beaupréau, fils de Josselin de Rennes, fit don à sa mère Gondrade et à son frère Gautier de l'église de Chartrené à Angers avec deux terres mansiennes, le droit de passage et autres « *consuetudines* » pour leur salut. Voir la charte 241 dans : A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris, 1903 ; aussi : charte 38 (14 oct. 1006-1027) dans L. Halphen : *op. cit.* p.14, et id. O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI[e] siècle*, 2 vol., Paris, 1972, vol.2, p.43.

Le successeur à Beaupréau, Girois I[er], s'avéra être un fidèle serviteur de Foulques Nerra et tomba devant Thouars vers 1029, dans la lutte pour la cause angevine. Son frère Hamelin était beaucoup moins proche de Foulques Nerra, mais lui succéda comme seigneur de Beaupreau. Son fils Girois II de Beaupréau devint un proche compagnon d'armes du comte Geoffroy Martel ; comme *Vassus dominicus,* il possédait d'immenses terres et une influence politique considérable. Girois II a signé deux fois des documents aux côtés d'un homme du Pallet, ce qui le rend particulièrement intéressant pour le présent ouvrage. Ses descendants peuvent encore être retracés sur plusieurs générations.

Sous la famille de Josselin de Rennes, Beaupréau est devenue une capitale des Mauges au XI[e] siècle. Je considère que l'hypothèse de O. Guillot selon laquelle un château existait à Beaupréau seulement à partir de 1062 est fausse, car O. Guillot a assimilé sans justification le temps de la première mention documentaire avec le temps de la construction : une tour forteresse, semblable à celle du Pallet, devait déjà certainement se dresser avant sur les rives de l'Èvre[351]. Malheureusement, aucune trace de ce bâtiment n'a survécu. Il est aujourd'hui remplacé par un château de Charles de Bourbon du XVI[e] siècle. Le paysage de prairie au pied de ce château aura donné son nom au village dans le passé : *Bellum pratellum* signifie *« belle prairie ».*

[351] O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI[e] siècle*, 2 vol., Paris, 1972, vol.1, p 300. Après tout, O. Guillot souligne à juste titre que Beaupréau n'a pas été un château comtal.

La forteresse du Petit-Montrevault

Presque en même temps que Beaupréau, la forteresse du Petit-Montrevault fut construite à environ 7 km au Nord. Au XI[e] siècle, leurs maîtres étaient étroitement associés au Pallet par la loi féodale. Les détails seront décrits plus loin.

Il y a beaucoup de confusion dans la littérature spécialisée quant à l'origine du lieu, qui aujourd'hui a complètement disparu de la carte. L'une des raisons en est que le nom *Mons rebelli* trouvé dans les documents originaux ne fait pas la distinction entre le château du Petit-Montrevault et le château du Grand-Montrevault, qui fut construit vers l'an Mil sous Foulques Nerra. Alors que ce dernier était situé au-dessus d'une boucle de l'Èvre et représente aujourd'hui le centre historique du village moderne de Montrevault, le premier était situé à environ 2 km à l'Est, à proximité immédiate des anciennes mines d'or de l'actuel Saint-Pierre-Montlimart. Pratiquement aucun vestige de l'un ou l'autre château n'a survécu aujourd'hui[352].

Les angevinistes L. Halphen et O. Guillot soupçonnent que le premier seigneur du Petit-Montrevault mentionné dans un document, *Roger le Vieux,* est le même qu'un certain *Roger de Loudun*[353]. Cette hypothèse ne peut être écartée : après la mort de Grisegonelle, Renaud de Thorigné transféra entre 990 et 994 une charge qu'il avait reçue de l'abbé de Saint-Florent près de Saumur à Roger de Loudun, Après la mort de Roger, son fils du même nom reçut ce fief. Roger I[er] du Petit-Montrevault était pour sa part, d'après une source du *Livre Noir de Saint-Florent*[354]*, seigneur* de la famille de Saint-Sauveur, à Sainte-Marie-de-la-Place face à Saumur. Une identité de fiefs et de personnes est donc tout à fait plausible.

Bien que Roger n'apparaisse comme seigneur de Loudun dans de nombreuses chartes qu'après l'entrée en fonction de Foulques Nerra, vers 988-995, il était probablement déjà en possession du château de Loudun sous Geoffroy Grisegonelle. Le château était passé sous le contrôle de Geoffroy Grisegonelle avant 975 après sa victoire sur le comte de Poitiers. Il est attesté qu'il apparait déjà en 973 comme un proche du comte angevin[355]. Dans le cas de l'identité des personnes, il est tout à fait concevable, voire très probable, que Roger et sa famille aient été recrutés comme les seigneurs de Beaupréau dans le Rennais et que - selon le principe de l'affaiblissement diamétral expliqué ci-dessus - Roger fut successivement pourvu des forteresses de Loudun et du Petit-Montrevault. Cela serait étayé non seulement par les circonstances politiques, mais aussi par le nom de Roger en tant que tel, qui jouissait d'une certaine popularité en Normandie et dans le nord de la Bretagne. Par exemple, un fils du vicomte de Rennes, Guethenoc de Porhoet, s'appelait aussi Roger. O. Guillot n'avait aucun doute, soit dit en passant, que Roger a personnellement obtenu le château du Petit-Montrevault de Renaud de Thorigné. En fait, il y a certains indices à ce sujet, ce qui souligne une fois de plus le rôle important de Renaud en tant que pourvoyeur de terres et de fiefs. Par exemple, l'église de Saint-Pierre-Montlimart, qui appartenait sous les Carolingiens au fief du Petit-Montrevault, appartenait désormais pour moitié au diocèse de Nantes, comme le montre la Pancarte de Louis VI dans l'annexe, mais était ensuite tombée aux mains du clan Renaud, au mépris évident ou par érosion lente de ces droits[356].

---

[352] A Saint-Pierre-Montlimart, rue du Verger, il reste encore quelques vestiges de murailles sur une colline, que l'on dit être les restes du Petit-Montrevault. On dit que Le Petit-Montrevault a été fondé dans un lieu appelé « le pot ». Dans l'actuelle commune de Montrevault, il y a un petit château privé et moderne dans l'ancien siège du château du Grand-Montrevault. Voir également Illustration 20.

[353] Voir aussi. B. Bachrach: Geoffrey Greymantle, count of the Angevins 960-987: A study in French politics, dans: *Studies in medieval and Renaissance history 17*, New York, 1985, p.56, note 78. Ou : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI[e] siècle*, Paris, 1972, Vol.1, p.240, note de bas de page.

[354] Livre Noir de Saint-Florent, BN n. a. lat. 1930, fol.128.

[355] Voir la charte 131 dans : A. Picard : *Cartulaire du Saint-Aubin*, Paris, 1903, p.159.

[356] Entre 1056 et 1068 (plus probablement de 1063 à 1068), un certain Renaud Burgevinus achète la moitié de l'église Saint-Jean du Petit-Montrevault et la donne à Saint-Serge d'Angers avec le consentement des Foulques Normand du Petit-Montrevault et du comte Geoffroy le barbu. Voir la charte 276 dans : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI[e] siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.2, p.181 En mai 1082 et 1096, Pierre, fils du Landricus de Vihiers, et Geoffroy Burgevinus donnèrent la moitié de l'église Saint-Pierre-Montlimart à l'Ordre de Saint-Florent, qui possédait déjà le couvent Notre-Dame du Petit-Montrevault, avec l'accord de Raoul, le vicomte du Grand-Montrevault (et son fils Foulques ?) et Normand, le seigneur du Petit Montrevault et sa mère Agnès. Plus tard Gilbert, chanoine de la cathédrale d'Angers, a utilisé 1000 Solidi pour que les donateurs rendent la propriété à la cathédrale d'Angers. En fait, il existe un document attestant ce transfert de propriété par Petrus Landrici. Cette fois-ci, il n'a été signé que par le vicomte Raoul, mais pas par le seigneur du Petit-Montrevault. Voir la charte 66 dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, éd. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.131-133. Pas étonnant que les moines de Saint-Florent protestent contre cette usurpation (« injusta pervasio »). Néanmoins, l'église est restée à la cathédrale d'Angers. De plus, le prieuré du Petit-Montrevault est maintenant revendiqué à cause d'un « antiquum jus ». Voir la

Une deuxième indication est que Roger du Petit-Montrevault - il n'est pas tout à fait clair si c'était Roger II ou Roger III - avait une propriété à Poligné, à proximité immédiate de Thorigné, le siège du clan Renaud. Dans le document en question, Roger est identifié comme *« capitalis dominus terre de Polinniaco »,* c'est-à-dire le seigneur de Poligné. Du fait que Roger a rendu cette propriété à Saint-Serge, on peut en déduire qu'il provenait bien de l'héritage des Renaud, c'est-à-dire que son père (ou grand-père) Roger le Vieux en avait hérité[357].

Renaud de Thorigné apparaît ainsi omniprésent lors de la fondation des principaux châteaux des Mauges - comme dans le cas du Pallet - pour ainsi dire comme l'homme fort à l'arrière-plan. Cependant, cela signifie que Petit-Montrevault doit être fondé bien avant l'an 1000. Cette affirmation est d'autant plus importante qu'il est nécessaire de clarifier une erreur de datation répandue : jusqu'à tout récemment, la fondation du Petit-Montrevault était datée dans les années après 1000 et donc sous le règne du comte Foulques Nerra[358]. L'erreur de jugement peut être attribuée à une erreur de L. Halphen, qui dans son ouvrage « Le comté d'Anjou au XI^{e} siècle » parlait du comte Foulques Nerra ayant saisi vers l'an 1000 l'héritage du couvent de Saint-Serge et Saint-Bach des Renaud de Thorigné dont la succession de Montrevault et l'ayant distribué à ses soldats[359]. L. Halphen avait omis de préciser que cette information ne concernait que le château du Grand-Montrevault, mais pas l'ancien Petit-Montrevault, comme on peut clairement le déduire du cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach. L'étroite relation spatiale entre les deux châteaux aurait suffi à elle seule comme argument contre leur édification simultanée. En fait, il est inhabituel que deux châteaux se tiennent si près l'un de l'autre, et comme nous le verrons plus loin, La construction du Grand-Montrevault a sa propre vocation. Nous discuterons ci-dessous des circonstances fondatrices et des nouvelles références au Pallet.

Alors que la forteresse de Loudun sous Foulques Nerra fut enlevée à la famille de Roger I^{er} et tomba aux mains d'un noble du Maine nommé Elinannus[360], l'arbre généalogique de cette famille à Petit-Montrevault peut être reconstruit, ce qui coïncide avec celui de Beaupréau jusqu'au XII^{e} siècle : Roger I^{er}, appelé le vieux, avait épousé une certaine Agnès du Maine. Deux fils sont issus de cette union : Jeanne et Roger, le garçon. Ce dernier prit la seigneurie du Petit-Montrevault avant 1045. Les fils Gelduin, Renaud et Geoffroy, qui ne jouent aucun rôle dynastique, sont issus du mariage avec Marsiria de Doué, et Foulques Norman, qui succède à son père à la tête du Petit-Montrevault. Son frère Roger III porte le nom de seigneur du Petit-Montrevault à la fin du XI^{e} siècle. Le mariage avec Agnès de Jarzé lui donna une augmentation significative de pouvoir, car en tant que tuteur de son neveu Thibaud II de Jarzé, la plus importante forteresse frontalière sur le cours inférieur de la Loire, Champtoceaux, lui échut en 1100. Ce seigneur est si important pour l'histoire du Pallet qu'il fera l'objet d'un chapitre ultérieur. Roger III du Petit-Montrevault a eu manifestement plusieurs fils. Normand du Petit-Montrevault lui succéda, qui, par son mariage avec Denyse de Candé, hérita également de la forteresse de Candé et du village du Lion d'Angers.

---

charte 77 dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, éd. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.147. Ces (prétendues) revendications de la cathédrale d'Angers contrastent nettement avec la Pancarte du roi Louis VI de 1123 (cf. en annexe), qui mentionne la moitié de la ville et l'église de Saint-Pierre-Montlimart comme propriété de la cathédrale de Nantes (qui était également consacrée à Saint-Pierre). Quand ces anciens droits ont-ils été révoqués ou transférés ? La trace remonte très probablement au vicomte Renaud de Thorigné, qui, en raison de la double position de sa famille dans les deux comtés voisins, avait repris les droits de la cathédrale de Nantes, puis de son fils, Mgr Renaud II d'Angers, qui légua la propriété dans les Mauges aux chanoines de Saint-Maurice à Angers, à l'exception de la moitié du domaine voisin et de l'église Saint-Rémy-en-Mauges, une église de Martin-de-Vertou, elle-même tombée aux mains de Saint-Serge. Voir aussi J.-P. Brunterc'h : Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049, dans : *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, vol.61, 1984, p.71-73.

357 Charte 80 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^{e} et XII^{e} siècles)*, Angers, 1997, vol.2, p.551-552. Poligné appartient à la commune de Thorigné d'Anjou. Plus d'informations sur le remboursement à Saint-Serge ci-dessous.

358 Voir aussi B. Bachrach : *Foulques Nerra, The neo-roman consul, 987-1040*, Berkeley, Los Angeles, London, 1993, p.91-92 ; B. Bachrach : Enforcement of the 'forma fidelitatis' : The Techniques used by Foulques Nerra, Count of the Angevins (987-1040), in : *Speculum 59/4*, 1984, p.803. Pour l'acte pertinent, voir aussi : J. Boussard : Les évêques en Neustrie avant la réforme grégorienne, dans : *Journal des savants*, 1970, p.195-196, et également Charte B'314 dans : Y. Chauvin : *op. cit*. p.421-422. Le document qui mentionne l'expropriation de Saint-Serge et Saint-Bach et le prêt des « milites » de Foulques et la restitution par le vicomte Raoul du Mans indique clairement que c'était Le Grand-Montrevault et non Le Petit-Montrevault. Voir aussi le don de Tescelin de Montrevault à Saint-Rémy-en-Mauges, qui sera discuté dans un des prochains chapitres. Soit dit en passant, la datation tardive a également été reprise par S. Fanning: A bishop and his world before the gregorian reform: Hubert of Angers, 1006-1047, dans: *Transactions of the American Philosophical Society*, Vol.78, section I, Philadelphie, 1988, p.53.

359 Voir L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^{e} siècle*, Paris, 1906, p.155 ; plus tard, L. Halphen reconnaît correctement le lien avec Le Grand-Montrevault, mais pour une raison inconnue, il reporte la fondation du Petit-Montrevault à la seconde moitié du XI^{e} siècle.

360 Voir Halphen : *Ibid.* p.160-161.

St Remy
en Mauges
Montrevault
Pt Montrevault
St Pierre de Maulimart
Foreſt de
Leppo
le Pallet Doré
Villeneuve
le Fiefsauvin
la Pinoire
la Roche
la Touche
la Lande
la Moinie
la Choisiere
la Barardiere
la Girardiere
la Roche Thierie
la Cour
la Gaudiniere
la Petraudiere
la Pallisiere
la Tullaye
la Tullais
la Tournardiere
la Vieillere
la Rigoutiere
la Pidonnerie
la Malonnerie
la Gabardiere
la Bodiniere
la Verdrie
la Cretineau
la Chevallerie
la Roulliere
la Roussiere
la Barre
la Begrole
la Bellivelle
la Bellivere
la Barbutiere
la Reaute
la Guillonniere
la Tourterie
la Marandiere
la Paillesie
la Conté
la Belanciere
la Depiniere
la Fallais
la Courgeon
la Touchandiere
la Barre
la Bordage
la Gaupiere
la Pondasserie
la Fillettirard
la Boulaie
la Chapelliere
la Boisaumiere
la Gruoniere
la Galicheray
la Martiniere
la Sumondiere
la Minerie
la Tuffiere
la Girefuniere
la Janverie
la Plissoniere
la Bazinière
la Mingotiere
la Boulaie
la Houssaye
la Chapelle
la Bodiniere
la Bouchault
la Gde Bouchault
la Forest
la Gaillardiere
la Petite Foſſe
la Grande Foſſe
la Vigneau
la Pierre Aubrée
la Bourse
la Houssaie
la Barre
la Bodiniere
la Chevrie
la Toupinerie
la Rigoutiere
la Pidonnerie
la Vieillere
la Tournardiere
la Thullais
la Broſſe
la Surge
la Lonettiere
la Roulliere
la Bretesche
la Gaudiniere
la Cotereliere
la Moullie
la Chesne Aubert
la Landraudiere
la Bordage
la Barre
la Touche
la Roche
la Chaume
la Fontenelles
la Roche
la Roguelliere
la Girardiere
la Bautetrie
la Pallisiere
la Cour
la Roche Thierie
la Petraudiere
la Gaudiniere
la Sablé
la Barardiere
la Tuffiere
la Placée
la Bré Arche
le Segourte
le Pleſsy
le Coudray
le Bouchault
le Vigneau
le Chesne Aubert
le Bordage
le Cretineau
le Merille
le Segourte
le Petit Foſſe
le Grand Foſſe
le Lavour
le Grost
le Terrault
le Coteaux
le Boultreau
le Pt Chaillon
le Gd Begrole
le Pt Begrole
le Gd Bellivere
le Crotiere
le Bellivere
le Pleſſis
le Vigneau
le Bordage
le Gd Bois
le Pt Bois
le Gd Bois
le Pt Bois
le Gd Bois
le Pt Bois

Des Mauges de l'Ouest au Pallet

La naissance des résidences des deux vassaux angevins à Beaupréau et à Petit-Montrevault coïncide avec la fondation du Pallet. Pour être plus précis, elles ont probablement été créées seulement quelques années auparavant. Avec son établissement, la colonisation s'est accompagnée d'autres zones dans les Mauges : de nombreuses fermes et domaines ruraux, qui étaient restés orphelins depuis les raids vikings, ont probablement été réactivés et plusieurs autres ont été fondés. Ainsi, sous Geoffroy Grisegonelle, ce qui avait commencé sous son père autour d'Angers selon la chronique médiévale de l'Anjou se poursuit au centre des Mauges :

> *« A cette époque, beaucoup d'habitants de régions différentes, éloignées ou voisines ont émigré vers cette région, attirés par la douceur et la bonté de la nature du prince et la fertilité du sol. Car la terre était devenue fertile à travers le désert et la terre désertique de longue durée et produisait maintenant de façon brillante un merveilleux rendement en fruits et en marchandises. Ainsi, la plupart des terres étaient couvertes de forêts en germination ; lorsque les colons utilisaient leurs coupes et leurs défrichements, ils avaient un travail facile... »* [361].

Ce sont probablement les Bretons de la région de Rennes qui, sous la protection des seigneurs bretons de Beaupréau et de Petit-Montrevault, cultivaient les Mauges de l'Ouest. La sociologie de ces gens n'est plus perceptible aujourd'hui. Qu'il s'agisse vraiment *de « grossiers et irascibles, et de bavards sans retenue »,* comme le dit l'historiographe Rudolf Glaber, peut rester ouvert ; Rudolf n'était certainement pas très objectif sur ce point[362]. Il est beaucoup plus probable que ces gens qui ont dû quitter le nord de la Bretagne après les attaques de Hoël de Nantes, travaillaient dur et cherchaient maintenant une vie sûre et un avenir pour leurs familles au service du comte d'Anjou. Quoi qu'il en soit, les Mauges ont reçu une énorme impulsion économique de ce mouvement d'immigration, qui s'est poursuivi sous Foulques Nerra et Geoffroy Martel. C'est ainsi qu'une croissance démographique a commencé en Anjou, qui peut être prouvée en même temps et de façon similaire également dans le reste de l'Europe.[363]

L'idée que les Mauges étaient auparavant une région dépourvue de peuple et de culture serait erronée. La région est habitée depuis l'âge de pierre, et au plus tard depuis l'époque romaine, à Saint-Pierre-Montlimart et Saint-Rémy-en-Mauges, on exploite le fer, le plomb et les métaux précieux. Les premiers peuplements ont surtout visé les cours d'eau, en particulier l'Èvre, qui est encore aujourd'hui la ligne de vie naturelle des Mauges. Saint Florent aurait apporté le christianisme dans le pays dès le IV[e] siècle ; son monastère sur la Glonna de Mons, plus tard Saint-Florent-le-Vieil, a été le centre spirituel des Mauges pendant des siècles[364]. Selon la légende, au VIII[e] siècle après J.-C., l'empereur Charlemagne aurait personnellement combattu une incursion des troupes bretonnes dans les Mauges, ce qui aurait amené le nom significatif de *Mons rebelli*, Montrevault, à l'un des lieux que nous venons de présenter. Même s'il ne faut pas s'attendre à une précision historique sur ces événements, une chose est certaine : toute la région avait déjà une histoire à l'époque où les vassaux de Geoffroy Grisegonelle se sont installés avec leurs familles.

---

361 « *Ejus autem tempore, pago Andegavensi, sicut supradictum est, pacis quiete divinitus concessa, idem comes urbem et territorium illud, ecclesias quoque reparare satagens, agriculture et animalium nutriture operam dabat, ipse etiam cupiens et alios suo exemplo incitans inopiam preteritorum temporum, quam hostilitates diutine invexerant, habundanti opulentia bonorum terre recompensare. Tunc vero multi ex extraneis diversisque regionibus circumpositis incole in pagum istum commigrarunt, tam clementi bonitate principis quam ubertate glebe huc evocati. Namque terra ista, per diutinam solitudinem sui et cessationem culture pinguefacta, mirabili tunc fertilitate fructuum et bonorum omnium resplendebat et respondebat; silvarum incrementis pleraque sui parte vestita, eas incidentibus et concidentibus colonis ipsis utentibus facili labore satisfaciebat ...* » L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.36-37.

362 « *Qui, omni prorsus urbanitate vacui, suntque illis mores inculti ac levis ira et stulta garrulitas ...* » Voir Rodulfi Glabri : *Historiarum Libri Quinque*, livre 2, chap.3, per ex. ed. M. Prou, Paris, 1886, p.30.

363 Voir par ex. B. G. Duby: *Rural Economy and Country Life in the Medieval West*, Columbia, 1968, p.119. Ou: N. J. G. Pounds: *An Economic History of Medieval Europe*, Londres, 1994, p.129.

364 Selon un document de Charles le Chauve, l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil faisait bien partie des Mauges : « *Pagus Medalgicus in quo locus situs est...* ». Voir D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, Preuves, vol.1, p.276.

Il n'est pas facile d'avoir une image vivante du « Pays du métal » [365] à cette période archaïque. Une seule chose est certaine : le paysage différait considérablement de son état actuel. Géologiquement, les Mauges sont un prolongement du Massif Armoricain, c'est-à-dire des hauts plateaux de schistes et de granite alternant avec des vallées fluviales riches en végétation. L'arête principale, qui s'étend du Sud-Est au Nord-Ouest, est toujours la frontière naturelle entre l'Anjou et la Bretagne. Alors que les *Hautes-Mauges,* qui s'étendent de l'Èvre aux Ponts-de-Cé, sont déjà relativement densément peuplées, les *Basses-Mauges,* qui descendent sur les plateaux de La Remaudière et de Vallet jusqu'aux rives de la Sèvre au Pallet, pouvaient être relativement peu peuplées ou couvertes de denses zones forestières. Seuls quelques chemins semblent avoir traversé cette forêt vierge, dominée par les chênes et rarement interrompue par des défrichements. Des noms individuels de champs et de lieux indiquent encore aujourd'hui qu'aux carrefours il y avait des chênes de taille spéciale, les *« chênes de carrefour »* [366]. En plus de la chasse - des sangliers et des cerfs rouges, mais aussi des ours et des loups[367], attestés dans les battues de l'époque - les nouveaux colons en tirent d'autres sources de revenus médiévales comme l'élevage des porcs, qui se nourrissent principalement de glands, ou l'exploitation du bois. [368] A cette époque, la prairie à genêts des *« Landes »* n'avait guère entamé la forêt ; ce type de clairière ayant très probablement vu le jour lors des campagnes de déforestation du XIII^{e} au XV^{e} siècle. Si l'on voulait aujourd'hui se faire une idée des conditions d'autrefois, il serait bon de se promener dans le seul morceau de forêt qui a été préservé de manière assez primitive et qui reflète en partie l'état des temps anciens. C'est la *Forêt de Leppo* à l'ouest de Montrevault. La forêt cache en son nom un seigneur du XII^{e} siècle du Pallet, *Guy de l'Espault* ! [369] Le Pallet est situé à environ 20 km plus à l'Ouest, mais la forêt est toujours traversée d'Ouest en Est par le chemin qui reliait autrefois Le Pallet aux centres mentionnés ci-dessus à l'Est. Il ne serait pas surprenant que les seigneurs du Pallet l'aient parcouru à cheval.

Considérant le calendrier resserré dans lequel les projets de Beaupréau, Petit-Montrevault et Le Pallet ont été exécutés, sans oublier que le vicomte d'Angers a été impliqué d'une manière ou d'une autre dans toutes ces constructions, il y a une forte suspicion que toutes ces fondations aient été étroitement liées. Ainsi, les premiers colons du Pallet et leurs chefs, qui avancèrent sur la rive de la Sèvre au nom du comte angevin, devaient être bretons du *Pays Gallo* au nord de la Loire ! D'ailleurs, cette hypothèse est cohérente avec un énoncé intuitif du chercheur et descripteur local de Clisson, P. de Berthou, qui, pourtant, ne savait rien de l'intégration du Pallet en Anjou :

> *« Il est fort probable que les seigneurs du Pallet étaient d'origine bretonne, et que plusieurs familles d'une même descendance se sont ensuite établies au Pallet...* » [370].

Ainsi, les fondateurs de la première maison du Pallet ont dévoilé indirectement une partie du secret de leur ascendance. Bien sûr, aucun document n'a été préservé. Si, cependant, on suppose que la chronique généalogique n'a été interrompue à aucun moment (ce pour quoi je n'ai trouvé aucun indice), un certain nombre d'indices de la fin du XI^{è} siècle confirment ces liens transversaux [371]. Certains d'entre eux ont déjà été mentionnées dans la première partie de ce travail, d'autres seront discutés plus en détail plus loin.

Comme les chemins du centre des Mauges jusqu'au bassin de la Sèvre étaient relativement longs et non sans danger, Le Pallet était un bastion avancé de l'Anjou. Néanmoins, dans les dernières années du X^{e} siècle, la frontière des Mauges correspondait à celle de l'époque d'Alain Barbetorte, c'est-à-dire qu'elle n'était pas sur la Divatte, mais sur la rive gauche de la Sèvre ! Aucune des œuvres historiques les plus récentes de Bretagne et d'Anjou n'en a tenu compte, et toutes les cartes des Mauges qui y

---

[365] Alors que le français contemporain parle des Mauges, le pluriel ne trouve aucun équivalent en latin. Ici, dans les sources les plus anciennes, les chroniques de Nantes et de Saint-Brieuc, on ne parle toujours que du « *pagus Medalgicus* » ou de la « *Metallica regio* ».

[366] Les sources connues sont par exemple *« quercus Arbaldi »* (lieu inconnu), *« quercus Folet »* (Le Fuilet ?), *« quercus Ulberti »* (Chêne Hubert, ouest de Montrevault ?). Comparez également la charte avec le « *Mein de Palatio* » en annexe.

[367] *« ... ibi ursos, apros et cervos cum canibus insequentem...* » R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.122.

[368] Dans le cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach près d'Angers, par exemple, la gestion des forêts de chênes près d'Andrezé est attestée. Voir la charte 151 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^{e} et XII^{e} siècles)*, Angers, 1997, vol.1, p.129-132.

[369] Voir aussi le chapitre : Intermède sous Yolande de Bretagne.

[370] *« Il est assez probable que ces seigneurs furent de race bretonne, et qu'à leur suite, plusieurs familles de même nationalité s'établirent au Pallet ... »* voir P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.28.

[371] L'aristocratie du Pallet, dont le célèbre Pierre Abélard, avait des liens documentaires avec le Rennais, et les châtelains étaient les vassaux des seigneurs du Petit-Montrevault. Voir la première partie de ce travail et *infra.*

figurent doivent donc être corrigées[372]. Seul L. Maître, archiviste en chef de Loire-Inférieure vers 1900, s'était déjà exprimé en ce sens et avait fait remarquer que la frontière entre la Bretagne et l'Anjou (le long de la Divatte), datant du Haut Moyen-Âge, ne correspondait pas à la frontière du Pagus carolingien. Ainsi, la rive droite de la Sèvre à hauteur du Pallet n'appartenait pas aux Pays d'Herbauges ou de Tiffauges, comme on l'a souvent prétendu. Selon L. Maître, le territoire à droite de la Sèvre, entre Montfaucon et la Loire, appartenait clairement au *Pagus Metallicus*, tout comme la rive de la Loire entre Pirmil et Liré[373]. Cette estimation jusqu'alors oubliée a été confirmée de manière édifiante par nos recherches !

[372] Voir par exemple O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.1, p.203-204, et vol.2, cartes en annexe. Selon l'Atlas historique d'A. Longnon, ces frontières occidentales des Mauges sont irrecevables du fait de l'aménagement ultérieur et de la ligne de démarcation tracée la ligne de crête entre les bassins versants de la Sèvre et de l'Èvre où se situe alors la frontière entre l'Anjou et la Bretagne.

[373] L'exploitation minière qui a donné son nom au Pays ne s'est pas arrêtée à la Divatte, mais s'est poursuivie dans le *bassin de la Goulaine,* dit L. Maître. Le chercheur a désigné les sites miniers au Loroux-Bottereau, à Goulaine et à Vallet. Voir L. Maître : Les conquêtes bretonnes au-delà de la Loire, dans : *Annales de Bretagne*, 1896-1897, p.50-54.

L'oppidum du Pallet et son enceinte

En 984, une garnison angevine venue de l'Est avait pénétré dans le site abandonné et vraisemblablement incendié du Pallet. Quel que soit le premier seigneur et/ou chef de cette garnison, il venait des rangs des nouveaux colons bretons des Mauges ou des familles nobles qui s'y sont établies. Cette population, dont le lieu d'origine était la région de Rennes, avait été soigneusement choisie par Geoffroy Grisegonelle et remplissait désormais parfaitement sa mission politique. Alors que le comte de Nantes était sous la pression du comte de Rennes depuis des temps immémoriaux, les descendants du comté voisin concurrent se trouvaient maintenant également au sud du Nantais. Quel choc, quelle humiliation pour le comte Guerech !

Pendant environ deux ans, les coups de pioche des terrassiers et de hache des charpentiers, le martèlement des concasseurs et des tailleurs de pierre, le cliquetis des marteaux de forge et les ordres des contremaîtres sur la colline au-dessus de la Sanguèze se sont fait entendre. La nouvelle colonie fortifiée était en voie d'achèvement. Je ne veux pas consentir à une période de construction plus longue ; pour le moins, cela irait à l'encontre de la nécessité politique qui régnait à l'époque. Ce n'est qu'après la construction du bâtiment central, de l'ensemble des remparts associés et des bâtiments d'habitation et d'approvisionnement que le calme a commencé à revenir. Bien que cette nouvelle construction fût une épine dans le pied du comte de Nantes, il n'a évidemment pas pu l'empêcher. Tout au moins, il n'y a pas eu d'arrêt par un acte de guerre qui aurait violemment empêché ou interrompu la reconstruction. C'est ainsi que l'oppidum a progressivement pris forme[374].

Quelles particularités constructives caractérisent un tel oppidum ?

Il est extrêmement difficile de définir le terme *oppidum* à partir de sources contemporaines ou de le distinguer des termes connexes *castrum* ou *castellum.* Par conséquent, pendant un certain temps, la doctrine a été que les moines chroniqueurs du Moyen-Âge traitaient ces formulations de façon relativement indifférenciée[375]. B. Bachrach s'opposa avec véhémence à ces généralisations et prouva dans une analyse de la chronique d'Ademar de Chabannes, 989-1034, qu'au moins cet auteur était capable de distinguer les termes *Castrum* et *Castellum* dans ses descriptions des villes fortifiées aquitaines[376]. En conséquence, un *castrum* aurait normalement eu non seulement une ou plusieurs tours de forteresse en pierre, mais aussi de hautes murailles et des remparts, comme on ne peut le supposer dans le cas du Pallet. D'un autre côté, un *castellum* ne représentait souvent qu'un mur ou un anneau de palissade, par exemple pour la protection d'un intérieur monastique. Même si les observations de B. Bachrach ont été confirmées en de nombreux endroits de notre recherche - les moines chroniqueurs du Moyen-Âge savaient très bien de quoi ils parlaient - des exceptions aux règles élaborées pouvaient encore être observées, selon la zone géographique[377].

Malheureusement, B. Bachrach n'a pas explicitement mentionné les qualités d'un *oppidum* dans son analyse, d'autant plus qu'Ademar de Chabannes n'avait utilisé ce terme que très rarement. Dans la mesure où le nom ne semble pas non plus provenir de la tradition aquitaine. Il en va de même pour la langue des documents du nord de la Bretagne. Ici aussi, l'*oppidum* comme terme courant est plutôt rare. En revanche, dans l'environnement du jeune Pierre Abélard, c'est-à-dire dans la vallée de la Sèvre,

---

374 Revenons à la définition de Pierre Abélard de sa ville natale telle qu'elle a été introduite au début : *« oppido... quod ...proprio vocabulo Palatium appellatur .... - une forteresse qui porte le nom propre Le Pallet...* » C'est donc le philosophe français qui a repris le terme « *oppidum* » pour sa ville natale. Abélard n'a jamais parlé de *« castrum »* ou de *« castellum »* dans aucune de ses œuvres.

375 Voir aussi. B. J. F. Verbruggen : Notes sur le sens des mots castrum, castellum et quelques autres expressions qui désignent des fortifications, dans : *Revue belge de philologie et d'histoire 28*, 1950, p.147-155.

376 Voir B. Bachrach : Fortifications médiévales de l'Ouest de la France, dans : *Technology and Culture 16*, Baltimore, 1975, p.531-569.

377 Par exemple, le petit « *castellum* » peut souvent, mais pas toujours, être utilisé pour désigner de petites dimensions. Le chroniqueur de Saint-Florent à Saumur appelait le vieux château de Saumur *« castellum »*, qui s'appelait aussi *« truncus »* à cause de son étroitesse : « *...ab antiquo fabricatum castellum quod, a parvitate situsque sui angustia, Truncum vocabulo ferebatur... ».* Il est difficile d'imaginer que Saumur n'ait pas eu un château majestueux. Voir P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.231 ; le château de Montreuil-Bellay est aussi appelé « castellum » dans la « Chartae de obedientia Mairomno » malgré sa tour grandiose et ses hauts murs en triple voûte. Voir P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.84, 147 ; le terme « *castellum* » est également utilisé de façon ambiguë sur différentes stèles du Cartularium de Saint-Aubin. Même les grands sites comme Le Lude, Malicorne ou Ancenis sont appelés châteaux, bien qu'il y ait souvent des indications d'extension ou de renforcement ultérieur. Voir par ex. charte 1, 139, 220, 221, 223, 306, 317, 318, 327, 681, 747, 755, 827, 846, 908, 932 dans : A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris 1903, en divers endroits.

sur la Loire et en Anjou, l'*oppidum* était très répandu comme terme général de forteresse, et pour des fortifications de tailles totalement différentes[378]. Le chroniqueur Richer de Reims, au X^e^ siècle, utilise aussi largement les termes *castrum* et *oppidum*[379].

De toutes les sources mentionnées, cependant, les caractéristiques spécifiques d'un *oppidum* de l'époque ne sont pas claires. Ainsi, du point de vue de l'analyse linguistique, il reste à voir si le terme reflète un âge ancien voire une origine préhistorique ou gallo-romaine, comme le suppose, par exemple, M. Garaud.[380] Peut-être n'y trouve-t-on rien d'autre à ajouter qu'un peuplement plus ou moins important à l'intérieur de murs, en plus d'une forteresse centrale et d'une enceinte fortifiée. Donc, avant d'ouvrir des sources plus spécifiques sur ces questions, je voudrais m'en tenir à la définition assez générale donnée dans ses étymologies par Mgr Isidor, évêque de Séville, qui a vécu au VI^e^ siècle. Isidor a donc fait la distinction entre *oppidum*, *castrum* et autres termes :

> *« Les anciens appelaient castrum un oppidum construit à l'endroit le plus élevé, une maison haute pour ainsi dire... La forme diminutive est Castellum .... Cependant, un oppidum diffère d'un village, d'un castellum ou d'une bourgade par sa taille et par la présence de murs... Ces derniers ne parent pas du rang de Civitas plus grands et sont affectés en raison de leur plus petite taille aux Civitates... »* [381].

Ainsi, un oppidum n'était pas aussi haut qu'un château et n'avait pas la taille d'une grande ville ou *Cité*, mais était une colonie fortifiée de taille moyenne avec un anneau mural avec sa propre organisation - tout comme je définissais la place forte du Pallet ci-avant sur la base de calculs statistiques.

---

[378] Voir par exemple la « *Gesta dominum Andegavensium* » et la « *Gesta Ambasiensium dominorum* », par exemple d*ans Recueil des Historiens de la France*, vol.11, p.257, 269, vol.12, p.499, 504, 507, 509. De même : Letald de Micy : Miracula sancti Martini abbatis vertavensis, ed. B. Krusch, dans : *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores merovingicarum*, vol.3, Hanovre, 1896, p.568 ; Saumur, incomparablement plus significatif que Le Pallet, est appelé « *oppidum* » dans les sources, mais aussi les forteresses Amboise, Loches, Villerrast et La Haye. Voir par exemple Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.275.

[379] Voir Richeri Historiarum, Libri IV, par ex. dans : *Monumenta Germaniae historica, Scriptorum III*, éd. G.H. Pertz, Leipzig 1925, en divers endroits. Sur la terminologie militaire distincte de Richers, voir aussi : B. Bachrach : Fortifications and Military Tactics : Foulques Nerra's Strongholds, dans : *Technology and Culture 20*, 1979, p.539-541.

[380] Voir M. Garaud : Les châtelains de Poitou et l'avènement du régime féodal, XI^e^ et XII^e^ siècles, dans : *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest*, Serie 4, vol.8, 1964, p.15.

[381] *« Castrum antiqui dicebant oppidum in loco altissimo situm, quasi casam altam .... diminutivum castellum est... oppidum autem magnitudine et moenibus discrepare a vico et castello et pago .... vici et castella et pagi hi sunt qui nulla dignitate civitatis ornantur et pro parvitate sui maioribus civitatibus attribuuntur .... »* Isidore de Séville, *Etymologiae*, XV, 2, 7, 11 et 13.

La question de la constitution de l'oppidum du Pallet pose également la question de la nature de son enceinte, dont la longueur est estimée à 375 m environ. Le flanc Nord-Est était naturellement protégé par l'arête abrupte de la colline du château et ne nécessitait aucune construction élaborée. Mais au moins 300 m devaient être protégés non seulement par des remparts et des murs, mais aussi par un fossé. En termes de longueur de cette ligne défensive, c'est plus d'un tiers de la longueur du mur d'Angers et à peine moins d'un quart de la longueur du mur voisin de Nantes, c'est-à-dire les deux grandes villes de la région qui ont été classées *« civitas »* ou *« urbs »* depuis l'époque romaine[382].

Ni les sources écrites ni les marques de terrain ne fournissent d'informations sur les matériaux avec lesquels l'oppidum du Pallet a été initialement ceint. Une petite tour de flanc semi-circulaire, aujourd'hui au pied d'une maison en face de la chapelle Saint-Jean, ne permet pas de répondre à la question ; elle a été construite très clairement lors d'une extension ultérieure. Sur la colline du château, il n'y a aucun vestige visible ; le terrain a été fortement déformé par des terrassements ultérieurs ou par l'extension du cimetière moderne.

La question fondamentale des matériaux de construction utilisés - bois ou pierre, palissade ou anneau mural - est d'autant plus difficile à résoudre que, jusqu'au XII[e] siècle, les deux matériaux étaient utilisés alternativement et en parallèle[383]. En aucun cas, il ne serait correct de prendre les palissades en bois telles qu'elles ont été supposées en raison de l'âge de la fortification. La présentation de la tour en bois sur une motte de terre surélevée artificiellement, avec *basse-cour* et double palissade[384], peut se justifier pour le nord de la France, mais pas pour les régions au sud de la Loire. Ici, dans l'ancienne Aquitaine, la tradition romaine des murs de brique et de pierre ne s'est jamais arrêtée. Cela était vrai non seulement pour les tours en tant que telles - le donjon du Pallet en est la meilleure preuve - mais aussi pour les enceintes qui les entourent[385]. Dans le cas du Pallet, il y a trois indices, quoique faibles, d'un anneau de mur intérieur en pierre ou au moins d'une composition mixte :

- Le terrain naturel de la colline du château est rocheux. Dans certaines sections, il aurait été extrêmement difficile de planter une palissade stable dans ce sol rocheux et dur[386].

- Le plan cadastral de 1815 montre les anciennes douves du château sous forme d'ombres plates, Cependant, la tranchée intérieure est à arêtes vives vers le centre, ce qui indiquerait une démolition d'un mur et donc un ancien mur de défense. Entre les douves adjacentes à cette muraille et une autre douve extérieure, alors peut-être couronnée de palissades, il y avait une zone qui est indiquée sur le plan cadastral comme *« la vénerie du château »,* c'est-à-dire la chasse à courre du château. Probablement ici, entre le mur d'un côté et le mur de palissade de l'autre, se trouvent les chenils et les aires d'exercice pour les chiens de chasse du châtelain.

- Troisièmement, dans l'illustration historique de L. Doomer, qui a été présentée au début, on peut voir une représentation de vestiges de roches ou de murs, qui a disparu aujourd'hui.

- Les circonstances politiques dans lesquelles le donjon a été construit ont fait en sorte que l'ensemble de la colonie a dû être rapidement entouré d'une ligne de défense, comme ce fut le cas quelques décennies plus tard à Saint-Florent-le-Vieil voisin. En 1034, le comte angevin Foulques Nerra fit occuper la colline du monastère pour repousser d'éventuelles attaques de

---

382 Les murs des « *civitates* » d'Angers et de Nantes, datant de l'époque romaine et réparés à plusieurs reprises, étaient de 1200 m et 1600 m respectivement.

383 La pierre n'a pas toujours été le successeur du bois. Il est même arrivé qu'un bâtiment en pierre soit remplacé par un bâtiment en bois, s'il était plus fonctionnel : *« .... qui [sc. monachi] apud Espetvaen, lapidea diruta, majorem ligneam construxerunt ecclesiam .... »* Voir Historia Sancti Florentii Samurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.267.

384 Ce cliché est encore fortement promu aujourd'hui par certaines publications scientifiques populaires, par ex. par J.-P. Panouillé : *Les châteaux forts dans la France du Moyen-Âge*, Rennes 2003, ou B. Coppin : Atlas des châteaux forts, Tournai 2001, ainsi que par un musée à ciel ouvert à Saint-Sylvain-d'Anjou, au nord d'Angers.

385 Ce gradient Nord-Sud est confirmé par P. Héliot : Les châteaux-forts en France du X[e] au XII[e] siècle à la lumière de travaux récents, dans : *Journal des Savants*, Paris, 1965, p.496-498.

386 Plus tard, par exemple, l'ancien sous-sol du Donjon en ruines a été détourné pour des sites funéraires, car il était évidemment impossible de creuser des tombes autour de l'église. Selon Finó, les palissades avaient une longueur d'environ 2,50 m, dont environ 1 m devait être enterré. Leur forme était généralement triangulaire et leur diamètre était d'environ 15 cm. Un homme pouvait installer environ 4 mètres de palissades par jour. Voir J.-F. Finó : *Forteresses de la France médiévale, Construction-Attaque-défense*, Paris, 1977, p.83 ; dans le cas du Pallet, il aurait donc fallu planter entre 2000 et 3000 pieux de palissades dans le sol rocheux.

Budic de Nantes, afin de sécuriser les églises abbatiales avec une clôture en bois rapidement érigée et de construire une tour avec une motte et une palissade supplémentaire. Ce sont les moines eux-mêmes qui ont progressivement remplacé ces constructions en bois par une ceinture murale[387].

A bien des égards, la question posée au début - le bois ou la pierre - trouve sa meilleure réponse avec un « les deux... » ou « ainsi que ». Il semble plausible que le bois, qui était abondamment disponible dans la région, ait été utilisé aux points de la ligne défensive où cela semblait opportun et conseillé, tandis que les environs rocheux du donjon lui-même étaient fixés avec le matériau qui se trouvait aux pieds, à savoir le gabbro. La question de savoir si un matériau a été remplacé plus tard par l'autre pour des raisons militaires ou non doit être laissée en suspens. Une seule chose est certaine : il ne reste plus rien de l'enceinte aujourd'hui, pas même le moindre vestige. Seule une fouille archéologique pourrait apporter des précisions.

[387] « *Aggerem quoque in prospectu monasterii cum curte lignea erexerunt. Quod castrum .... lapideo robore concluserunt ....* » P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.282 ; des rapports sur les ensembles de Fossé-Mur avec palissades sont également disponibles dans d'autres châteaux d'Anjou. Donc, par exemple le comte Geoffroy Martel, 1040-1060, a indirectement décrit qu'il était d'usage en Anjou d'entourer les châteaux comtaux de douves, palissades et autres fortifications lorsqu'il a décrit la part des paroisses environnantes dans l'église du château qui se trouvait dans cette enceinte (ici Durtal-sur-Loir) : *« Ibi igitur, expositis et auditis contentionum causis, comes Gaufridus, coram supradicto episcopo vel omnibus qui aderant, ratiocinatus est et affirmavit ex antiquo esse consuetudinem in Andecavensi regionone, ut si comes Andecavensis fecerit castellum in medio quarumlibet parroechiarum terre suae, ecclesia ipsius castelli, tantum de circumjacentibus parroechiis optineat quantum palus vel fossatum aut alia firmitas illius castelli in circuitu occupaverit ... »* Charte 306 dans : A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris, 1903, p.347.

La vie dans un oppidum

Il n'est pas facile d'imaginer la vie dans cette ville de campagne nouvellement construite et fortifiée à 1000 ans de distance. Ici, comme ailleurs, il n'y a pas de descriptions qui nous permettraient de dresser un tableau vraiment réaliste de la situation. Au moins une source du XII[e] siècle décrit la vie dans un oppidum et sur les différents étages d'un donjon[388]. Pour des raisons de clarté, je ne voudrais pas rater l'occasion de reproduire cette « vue intérieure » historiquement unique, même si le donjon dont il est question ici est une construction en bois à colombages et non en pierre, qui, de plus, provient d'une époque un peu plus tardive et d'un autre espace géographique.

Le prêtre *Lambert*, qui, vers la fin du XII[e] siècle, a méticuleusement retracé l'histoire de sa ville natale d'Ardres dans le Pas-de-Calais[389], décrit les mesures logistiques nécessaires pour transformer une *villa* simple, c'est-à-dire un village, en véritable *oppidum.* La ville d'Ardres en Flandre existait depuis 928, mais vers 1060 elle a été élevée en Oppidum et a obtenu des droits de marché.

> *« Ch. 111 : Comment Arnold a transformé le village d'Ardres en oppidum libre, y a utilisé 12 paires[390] et des aulnes et a juré de lui accorder des droits commerciaux.*
>
> *Mais après qu'Arnold s'était mérité un nom glorieux et la proclamation de sa renommée sur tous les sites de tournois, pas moins à la couronne d'Angleterre qu'à celle de France, et qu'il avait maintenant résidé à Ardres dans la paix et le calme, sagement et avec soin vérifié par combien il pouvait maintenant aussi promouvoir Ardres en nom et honneur. Il se tourna donc vers le comte Balduin de Guînes, qui avait déjà reconstruit l'église d'Ardres, et reçut de lui l'autorisation de faire de son village d'Ardres un oppidum libre, même si petit. Il reçut non seulement la concession, mais aussi le don généreux du comte d'un boisseau plein de deniers. Après avoir remercié le comte pour tout ce qu'il avait reçu, Arnold, seigneur d'Ardres, nomma douze paires ou barons comme membres adjacents du château d'Ardres et fit creuser un fossé annulaire extrêmement solide devant le rempart, comme une couronne. Au milieu de l'oppidum, il fit concevoir une place de marché et il accorda le marché perpétuel pour chaque jeudi. De même, il nomma des échevins dont les jugements devaient être observés et respectés à jamais selon la jurisprudence et le statut des échevins et des citoyens de Saint-Omer. C'est ce qu'il jura et affirma avec les douze paires de l'oppidum d'Ardres, les vassaux et les chevaliers, les citoyens et le peuple par tous les saints, dans l'église Saint-Omer à Ardres... »*[391].

---

388 Une autre description d'un donjon, que je n'ai pas vérifiée, se trouve dans le Miracula Sancti Benedicti : *De miraculis Sancti Benedicti*, Livre 8, Chap.16, ed. E. de Certain, Paris 1858, p.299.

389 Lamberti Ardensis Historia Comitum Ghisnensium, éd. J. Heller, dans : *MGH Scriptorum 24,* Leipzig, 1925, p.550-642.

390 Ici, probablement traduit par seigneurs de la ville, conseillers municipaux. Le nombre de douze est chrétien, basé sur le nombre d'apôtres. Le même nombre de moines était nécessaire pour fonder un prieuré ou un monastère.

391 « *Cap. 111. Quomodo Arnoldus villam Ardee opidum fecit liberum et pares in eo duodecim constituit et scabinos et forum rerum venalium iuramento confirmavit. Hic autem Arnoldus, postquam in corona Anglie non minus quam Francie omnium tornamentorum gloriosum nomen adeptus est et laudis preconium, in sua securus residebat Ardea, Ardeam quantocumque nomine et honore extollere posset, prudenter examinans et diligenter excogitans. Petiit igitur a Balduino Ghisnensium tunc comite, Andrengis ecclesie videlicet instauratore, quod et impetravit, ut scilicet de villa sua Ardea liberum, immo liberrimum facere castellionis, licet exiguum, posset opidulum. Quo concesso, et plenissimo denariis modio comiti iam dicto liberaliter oblato, et a comite in gratiarum actione pro omnibus quecumque ab eo postulaverat accepto, Ardensis dominus Arnoldus duodecim pares vel barones castro Ardee appenditios instituit et, fossato extra vallum in circuitu quasi corona firmissimo preparato, rerum venalium forum in medio collocavit et in quinta feria in perpetuum servandum et frequentandum iuravit. Et scabinos eidem loco ordinavit et eorum iudicia secundum iurisdictionem et institutionem Audomarensium scabinorum et burgensium tenenda et in perpetuum servanda, cum duodecim Ardensis oppidi paribus, vavassoribus, militibus, burgensibus et plebe, tactis sacrosanctis, in ecclesia sancti Audomari Ardensis iuravit et confirmavit... »* Lamberti Ardensis Historia Comitum Ghisnensium, éd. J. Heller, dans : *MGH Scriptorum 24*, Leipzig, 1925, p.614.

Le même auteur a également donné la seule description qui subsiste de l'intérieur d'un donjon de trois étages. Malgré des différences de méthode de construction, les détails et accessoires prévus peuvent en principe aussi s'appliquer au donjon du Pallet.

« Chapitre 127. Comment Arnold construisit une grande et haute maison sur la colline du château d'Ardres. Suit sa description.

Plus tard, cependant, lorsque la paix entre le comte Manasses de Guînes et M. Arnold d'Ardres fut conclue et confirmée, ce dernier érigea une tour en bois sur la colline d'Ardres dans une fantastique construction à colombages qui, à cette époque, était supérieure à toutes les maisons en Flandre. Ce bâtiment a été érigé et construit par un artiste et charpentier de Bourbourg, Louis, proche de Dédale dans son art. Il en a fait un labyrinthe presque inextricable, avec cellier après cellier, chambre après chambre, couloir après couloir. Elle abritait des entrepôts, des greniers et des caves, et elle était dominée par une chapelle située à un endroit approprié du côté est. A l'intérieur, il y avait trois étages, avec des rangées de poutres de plafond autoportantes éloignées les unes des autres. Le premier étage est posé au niveau du sol. C'est là que se trouvaient les caves et les greniers, mais aussi les grandes citernes, les tonneaux et autres ustensiles ménagers. Le deuxième étage était le salon commun de tous les résidents. Ici se trouvaient les réserves des boulangers et des échansons, la grande chambre du Seigneur et de sa femme, la salle de repos pour les servantes, et la chambre et le dortoir pour les enfants. Il y avait aussi un compartiment à l'arrière de la grande salle de traite où ils faisaient du feu, soit tôt le matin ou le soir, soit lorsqu'il s'agissait de faire des bains ou de réchauffer les nourrissons ou les bambins. Cette pièce se prolongeait par la cuisine du Seigneur, qui était à son tour à deux étages. Au sous-sol, il y avait un enclos pour les porcs à engraisser d'un côté et une remise pour les oies de l'autre. Ici, tout était préparé pour l'abattage et le fourrage des chapons et autres volailles. A l'étage supérieur de la cuisine, il y avait les cuisiniers et les fournisseurs ; ici, les meilleurs plats étaient préparés pour les convives, soignés avec ardeur et ferveur et préparés pour le repas de leur maître par les cuisiniers. De même, la nourriture des domestiques et des employés de maison était cuite ici, ce qui était nécessaire pour l'approvisionnement quotidien et l'accomplissement de leurs services. A l'étage supérieur de la maison, il y avait des planchers suspendus ou des terrasses ensoleillées, d'un côté où les garçons, s'ils le voulaient, et de l'autre les filles du Seigneur dormaient comme elles le devaient. Ici se trouvaient les gardiens et les gardiennes de la maison, qui étaient de service à l'heure du coucher. Il y avait des échelles et des couloirs sur lesquels les gens se déplaçaient d'étage en étage, de maison en cuisine, de pièce en pièce, mais aussi de maison en loggia - qui a été judicieusement nommée d'après le mot grec logos, c'est-à-dire conversation, puisqu'on s'y assit pour discuter - et de loggia en oratorium ou à la chapelle de la maison, qui a été ornée de stucs et de fresques à la manière du temple de Salomon. C'est ce que nous vous écrivons, pères et seigneurs, qui voyez cette maison et y prenez place, non seulement pour vous, mais aussi pour les étrangers qui se sont installés ici avec nous. Pas étonnant que les invités et les étrangers ne peuvent pas visualiser toutes les pièces de cette maison, alors même que les nombreuses personnes élevées dans cette maison dès leur plus jeune âge et arrivés à l'âge adulte ne pouvaient pas mémoriser le nombre de portes, passages, entrées et fenêtres par cœur... » [392].

---

[392] *« Ch. 127. Quomodo Arnoldus magnam domum et excelsam fecit in castello Ardee, et ejus descriptio hec est. Postea vero, pace inter Ghisnensem comitem Manassem et Ardensem dominum Arnoldum facta et confirmata, super dunionem Ardee miro carpentariorum artificio domum ligneam [fecit] simul materie tocius Flandrie domos tunc temporis excellentem. Quam quidem Broburgensis artifex vel carpentarius, in hujus artis ingenio parum discrepans a Dedalo, fabrefecit et carpentavit, nomine Lodewicus. Et de ea fere inextricabilem fecit labyrintum et effigiavit, penus penori, cameram camere, diversorium diversorio concludens, promptuaria sive granaria cellariis continuans et capellam in conventiori loco ab orientali parte domus in excelso superedificans. Triplicem autem aream in ea constituit et solium solio longe a solo quasi in aere suspendit. Prima autem area fuit in superficie terre, ubi erant cellaria et granaria, ciste etiam magne, dolia et cupe et alia domus utensilia. In secunda autem area fuit habitatio et communis inhabitantium conversatio, in qua erant penora, hinc panetariorum, hinc pincernarum, hinc magna domini et uxoris sue, in qua accubabant, camera, cui contiguum erat latibulum, pedissequarum videlicet et puerorum camera vel dormitorium. Hinc in magne secretiori parte camere erat quoddam secretum diversorium, ubi summo diluculo vel in vespere vel in infirmitate vel ad sanguinis minutiones faciendas vel ad pedissequas vel ad pueros ablactatos calefaciendos ignem componere solebant. In hac etiam area coquina domni continuata erat, in qua erant due aree. In inferiori area hinc porci ad impinguescendum positi sunt, ad nutriciendum hinc anseres, hinc capones et alia volatilia ad occidendum et ad vescendum semper parata. In altera autem coquinae area conversabantur tantum coci et coquine provisores, et in ea preparabantur esce dominorum delicatissime et multimodo coquorum apparatu et labore confricate et ad vescendum parate. Ibi etiam familiariorum et domesticorum esce cotidiana provisione et laboris officio preparabantur. In superiori domus area fuerunt facta solariorum diversoria, in quibus hic filii, cum volebant, illic filie, quia sic oportebat, domini domus accubabant; illic vigiles et ad custodiendam domum servientes positi et constituti et semper parati custodes quandocumque somnum capiebant; hic gradalia et meicula de area in aream, de domo in coquinam, de camera in cameram, item a domo in logium, quod bene et procedente ratione nomen accepit – ibi enim sedere in deliciis ad colloquendum - a ‚logos', quod est sermo, derivatum; item de logio in oratorium sive capellam Salomoniaco tabernaculo in celatura et pictura assimilatam. Haec autem vobis, patres et domini, de hac domo, quam videtis, in qua et residetis, non propter vos tantum, quantum pro quibusdam extraneis nobiscum hic accumbentibus memoravimus. Nec mirum, si hospites et extranei omnia huius domus diversoria non considerent, cum multi in hac domo ab infantia educati et in virilem etatem producti, numerum etiam portarum, ostiorum, ostiolorum, fenestrarum comprehendere et scire non potuerunt... »* Lamberti Ardensis Historia Comitum Ghisnensium, éd. J. Heller, dans : *MGH Scriptorum 24,* Leipzig, 1925, p.624.

Si l'on veut d'abord qualifier d'exagération la description du « labyrinthe inextricable », l'enthousiasme qu'il contient ne reflète rien d'autre que le fait qu'à une époque où la majorité de la population vivait dans des maisons et des cabanes à une chambre, un tel bâtiment à plusieurs étages et plusieurs espaces faisait sensation en terme d'ingéniérie de la construction. Il en a peut-être été de même pour les habitants de la vallée de la Sèvre lorsqu'ils ont vu pousser le donjon au Pallet. Le bâtiment exprimait non seulement la force et l'indestructibilité, mais aussi la majesté et le pouvoir du souverain politique.

Il est peu probable que le châtelain et sa garnison vivaient exclusivement dans le donjon avec les membres de leur famille. Cela a dû être surtout le cas en période d'incertitude, lorsque la protection du bâtiment était essentielle. Au début du Moyen-Âge, en plus d'un donjon, il n'est pas rare de trouver une *salle de réunion, c'*est-à-dire un bâtiment de représentation au rez-de-chaussée, mais il reste à voir si un tel bâtiment existait au Pallet. L'oppidum lui-même représentait un compromis entre l'espace clos et la capacité défensive ; probablement les bâtiments de la *Basse-Cour*, c'est-à-dire les habitations des chevaliers et des artisans ainsi que les écuries et les bâtiments agricoles étaient regroupés en demi-cercle autour de l'enceinte intérieure. Le plan cadastral napoléonien de 1815 montre, dans la partie occidentale de l'Oppidum du Pallet, des parcelles de terrain disposées en conséquence et le nom *La Grange*. Dans le même quartier, sur le bord de la route de Nantes à Clisson, se trouve une ancienne fontaine. Cependant, il est peu probable qu'elle puisse remonter à la période fondatrice. Elle date probablement de la fin du Moyen-Âge, tout comme le moulin à chevaux *Le moulin cheval,* qui est placé devant les murs de l'ancien oppidum. Aucun autre bâtiment datant du Moyen-Âge n'est connu. A la suite des guerres de religion, Le Pallet est tellement dégradé qu'à la veille de la Révolution française, outre les vestiges du donjon et de l'église Saint-Vincent, il ne reste que 13 propriétés – *« la treizaine du Pallet »* - dans la zone intérieure et au nord-ouest de l'enceinte.

D'après nos estimations, la communauté, qui s'est rapidement transformée en une cité marchande, comptait environ 1000 habitants au moment de la naissance de ce projet. Les colons qui se sont installés devant les murs de la forteresse sont alternativement appelés *Coloni*, *Villani*, *Accolae* et *Ruricolae* dans les documents de leur époque[393]. En collaboration avec les moines du prieuré Saint-Etienne, ils créèrent une ceinture de cultures autour de l'oppidum, composée de vignobles - appelés plus tard *La nouëlle du château* -, de vergers, de jardins potagers, de pâturages et de champs[394]. Elles ont été quadrillées de clôtures et de murs entrelacés conformément aux droits d'usage respectifs[395]. Dès le début, au pied du donjon sur les rives de la Sanguèze, il devait y avoir trois moulins à eau - *Molendinae* - qui étaient réunis sous un même toit. On en trouve dans une telle configuration aussi dans d'autres châtellenies d'Anjou, au moins par exemple à Malicorne[396]. Au moment de la fondation de l'oppidum du Pallet, le nombre de moulins à eau à débordement s'est multiplié dans toute l'Europe. Divers types de grains étaient moulus, le blé n'étant devenu la céréale préférée qu'au XII[e] siècle. Le droit au repas ne devait pas être monopolisé en principe par le châtelain ; il est théoriquement possible que le prieuré Saint-Etienne ou des *oppidanis* individuels aient été impliqués.[397] Plus tard, le châtelain est attesté comme seul propriétaire des moulins. L'ensemble comprenait également un étang du moulin (*Stagnum*) où l'on pratiquait la pisciculture. Ainsi, à côté du pain, il y avait toujours assez des poissons de rivière au menu des *Milites*.

Le sel et les poissons de mer, en revanche, étaient transportés sur la Sèvre dans la mesure où la situation politique le permettait et cela était possible à *Port Domino*[398]. La *Sèvre Nantaise* était navigable jusqu'à ce port fluvial après la construction à Vertou d'un grand barrage, appelé plus tard *Chaussée des Moines*. L'historiographie de Vertou suppose que ce barrage est très ancien ; il a été cité dans des documents[399] depuis le XIII[e] siècle[400]. Très probablement, il a été construit en même temps

[393] C'est-à-dire les colons, les villageois, les voisins, les agriculteurs.
[394] Dans les documents contemporains appelés « vineae, pomaria, viridaria, pratae, pascua, horti, culturae ».
[395] Insp. « borderiae ».
[396] Voir la charte 317 dans : A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris, 1903, p.358-361.
[397] Voir P. Burkholder : *La naissance et la croissance d'un château angevin : Durtal dans les XI[e] et XII[e] siècles,* Diss. Université du Minnesota, 2000, Vol.1, p.103-110.
[398] Dérivé de « portus domini », port du maitre.
[399] Sans connaître la fondation du Pallet à cette époque, l'historien de Vertou, le chanoine Jarnoux, décrit un bâtiment *« après les invasions normandes, vers l'an 1000 »*. Cela semblerait correspondre. Cependant, un document de 1746 rapporte que le moulin à eau de Vertou,

que le monastère de Vertou et l'oppidum/prieuré du Pallet, c'est-à-dire sous l'égide de Renaud de Thorigné.

Parmi les artisans et marchands qui se sont installés au Pallet se trouvaient probablement des cordonniers, tailleurs et drapiers (*Cordones*, *Sutores*, *Draperii)*, charpentiers, fabricants de sièges et artisans métalliques (*Carpentarii*, *Sellarii*, *Ferrarii)*, meuniers, cuisiniers, boulangers, bouchers (*Molendarii*, *Coqui*, *Pistores*, *Carnifices)* et charretiers (*Carrarii*). Mais aussi des chasseurs (*Venatores)*, des forestiers (*Forestarii)*, des enseignants (*Grammatici)*, des médecins (*Medici)* et des jongleurs (*Joculatores*, *Mimi)* étaient présents dans une telle ville de campagne.

Bientôt les fiefs individuels et les alleuds de la région environnante ont été transmis aux bailleurs et aux métayers (*Medietarii).* Bien qu'aucune précision ne puisse être donnée sur Le Pallet, il ne fait aucun doute qu'il s'est développé favorablement au départ et qu'il a été accepté comme point de contact par les petits agriculteurs et les bailleurs de la région environnante. Au vu de cette évolution, la question se pose de savoir dans quelle mesure la classe supérieure angevine s'harmonisait avec la population rurale autochtone. Il ne fait aucun doute que les agriculteurs et les titulaires de baux fonciers ont été rapidement mis à découverts par le système d'imposition modulé du comté d'Anjou. B. Bachrach a compilé de manière détaillée les conditions générales de l'administration fiscale angevine qui s'occupait plus de la perception des impôts que de la perception des pensions et des intérêts.[401] Même pour un grand propriétaire foncier comme Renaud de Thorigné, la prise et la répartition des terres entraînent des obligations fiscales. C'est notamment le cas de la propriété allodiale, abondante sur toutes les Mauges, dont la forme juridique remonte à l'époque carolingienne[402]. Toutefois, par rapport aux bénéfices à la production, les prélèvements étaient dans une proportion suffisamment équitable pour que la contribution du Pallet soit elle aussi suffisamment favorable à son développement. Le *terragium,* c'est-à-dire la redevance de défrichement, qui devint un lourd fardeau quelques décennies plus tard sous le comte Foulques Nerra en Anjou, n'a peut-être pas joué un rôle significatif dans la fondation de l'Oppidum du Pallet[403].

En général, les propriétaires fonciers, les commerçants, les religieux et les artisans payaient des loyers relativement bas par rapport aux impôts. Ceux-ci ne concernaient essentiellement que les *cultivatores* tributaires. Un grand domaine était généralement divisé en manoir *indominicatum* et en tenure à bail, cette dernière sous la forme de parcelles relativement petites, les *mansi*. Certaines des taxes étaient dues en nature, d'autres en travail et en argent. Compte tenu des ressources limitées qui restaient à l'acquéreur d'un terrain après déduction de ses propres besoins et impôts, B. Bachrach assume au total une part du loyer qui s'élève à un peu plus d'un sixième de la charge fiscale[404]. Étant donné qu'aucun document contenant des plaintes au sujet de la politique en matière de pensions et d'intérêts n'a survécu à l'époque, on peut supposer que les règlements étaient généralement considérés comme équitables et appropriés.

Le régime fiscal de l'Anjou, en revanche, était beaucoup plus complexe et, dans certains cas, a donné lieu à des litiges et des procès houleux. En principe, les recettes fiscales étaient allouées au trésor du comte, ce qui permettait au comte d'être plus légitime en tant que souverain qu'en tant que

---

relié au barrage, était très ancien, presque 1000 ans, ce qui indique qu'il a été construit au VIII[e] siècle, avant les raids normands : « *Notre moulin à eau est très vieux, il a près de mille ans... »* Voir A. Jarnoux : *Vertou, 15 siècles d'histoire*, Vertou, 1982, p.78-80.

400 En juillet 1245, Hugues Lebrun, seigneur du Pallet, obtient tous les droits sur le rempart situé près des moulins de Vertou. Ex alb. Mantell. Codex 41, p.962 ; voir aussi *Gallia Christiana 14*, p.845, et *infra.*

401 B. Bachrach: The Angevin Economy, 960-1060: Ancient or Feudal ? dans: *Studies in Medieval and Renaissance history*, Vol.10, 1988.

402 Les impôts fonciers s'étaient développés via la « *captatio terrena* » ou « *jugatio* » de l'Empire romain tardif, la « *tributa* » et le « *census* » des mérovingiens et la « *census regius* » des carolingiens pour devenir le « *census* », qui concernait principalement les biens allodiaux en Anjou. Cependant, il y avait aussi une propriété allodiale exonérée, par exemple par le biais du « *consuetudo comitalis* ». Ces taxes étaient perçues sous forme de « *taxatio annualis* » pour la petite propriété foncière, la « *reicula* ». Ce que l'on appelle le « *terragium* » concernait les terres de defrichage et constituait une taxe supplémentaire. Le défrichage était pratiquement toujours lié à l'obtention d'un permis du comte.

403 La réglementation généreuse de Foulques le Bon encore appliquée, qui avait accordé une exonération fiscale pour l'arrachage : « *silvarum incrementis pleraque sui parte vestita, eas incidentibus et concidentibus colonis ipsis locis utentibus facili labi plus satisfaciebat...* » Voir L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise,* Paris, 1913, p.36-37 ; sous Foulques Nerra, le « terragium » a été porté à 50%, ce qui a chassé les colons dans certains cas. « *Il a ainsi entamé un processus de colonisation des terres vides désertées à la suite des invasions vikings. Il a aussi insisté sur l'assaut des terrains vagues... ».* Voir B. Bachrach : *Fulko Nerra, The neo-roman consul, 987-1040*, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1993, p.129.

404 Voir B. Bachrach: The Angevin Economy, *op. cit*, vol.10, pp.14-15. Ainsi, une terre arable « *junctum* » (70% d'une journée) coûte 4 deniers par an, un vignoble « *aripennis* » (37% d'une journée) 100 gallons de vin ou 5.5 deniers. Le prix de vente d'un manse terre (environ 1,5 ha) était de 120 *solidi*. A titre de comparaison, un cheval non libre coûtait 20-30 *solidi*, un cheval de guerre 40 *solidi.*

propriétaire. Dans certaines circonstances, les droits de faillite sur lesquels les impôts étaient calculés étaient cessibles.

Parmi les taxes foncières annuelles que chaque bailleur et métayer devait payer figuraient les taxes d'*Avenagium* (taxe sur l'avoine), de *Fenagium* (taxe sur le foin), de *Frumentagium* (taxe sur le blé), de *Friscingagium* (taxe sur les porcelets), de *Multonagium* (taxe sur les agneaux), de *Bribigium* (taxe sur les brebis) et de *Vaccagium* (taxe sur le veau). Des taxes sur la valeur ajoutée telles que *Furnaticum* (taxe sur la boulangerie), *Vinagium* (taxe sur le vin) et *Molinagium* (taxe sur la farine) étaient également appliquées. Les impôts fonciers plus généraux étaient le *Decima* (la dîme en faveur des églises et des monastères), le *Fodrum* (fourrage pour les animaux de l'armée, dont le montant différait selon la présence ennemie : *Fodrum in hoste* ou *Fodrum sine hoste*) et l'*Abergementum* (nourriture et vin pour le comte et sa famille en temps de paix). Les *Burgenses* et les *Oppidani* étaient également tenus de payer ces impôts. S'ils ne pouvaient pas payer en nature, un règlement en argent était dû.

A ces *Consuetudines*[405] s'ajoutaient des impôts indirects ou des impôts sous forme de travail : les taxes indirectes sur les échanges comprenaient le *Teloneum* (taxe sur les marchandises pour les navires de transport), le *Pedaticum* (taxe sur les marchandises pour les piétons), le *Rotaticum* (taxe sur les roues), le *Pontaticum* (taxe de pont, en partie loi du comté[406]), le *Pedagium* (taxe générale de transport). Ces taxes pouvaient être dues au Pallet lors de la traversée du gué de la Sanguèze ou à l'entrée des portes de l'Oppidum[407]. Il y avait aussi des taxes sur les biens spéciaux, par exemple le *Minagium* (taxe sur le sel), les *Vendae venditiones* (taxes de vente) et surtout le *Caupona*, la taxe pour la vente du vin dans les tavernes.

L'Angaria (frais généraux de transport et entretien des charrettes et des fourgons), le *Carragum* (frais pour les animaux de trait), le *Cavaugadum* (service de messagers à cheval), l'*Evectio* (service de transport par bateau), les *Corvadae* (frais de construction routière) et le *Manducarium* (droit à la nourriture pour un vassal) étaient dus pour le travail ou taxes selon le besoin ou le cas. *Costumae* s'appelaient toutes les autres taxes.

D'autres frais étaient occasionnés par les impôts dus à un vicaire ou à un prêtre, c'est-à-dire aux fonctionnaires, ou par suite de procédures judiciaires. Si des amendes étaient infligées, en règle générale, un tiers revenait au roi, un autre tiers au comte et le dernier tiers au vainqueur du procès. Les offrandes à l'Église (*Oblationes*), les aumônes (*Elemosynaria*, surtout pour l'*Eleemosynarius* ou aumônier, administrateur d'un *hospitale pauperum*), les coûts pour les bougies (*Candelae*) ou l'enterrement (*Sepultura*) exigeaient aussi les leurs.

Le Bidamnum imposait des contraintes particulières aux agriculteurs et aux métayers, car il entrainait inévitablement l'interruption de leurs tâches proprement dites. Tous les hommes, qu'ils soient libres ou non, propriétaires fonciers ou non, étaient concernés de la même façon. Concrètement, il s'agissait de 15 jours de travail manuel par an, qui étaient nécessaires à l'entretien et à la construction des installations militaires. Un certain nombre d'hommes recrutés sous le *Bidamnum* ont peut-être travaillé sur le donjon et sur l'enceinte de la forteresse du Pallet. Ils ont dû payer eux-mêmes leur entretien personnel par leurs familles sur cette même période.

Une campagne militaire plus vaste du comte (*Bellum publicum* ou *Guerra publica*) était précédée par l'appel à la guerre (*Submonitio).* Tous les *Vassi* ou *Fideles* (aussi appelés *satellites*) devaient obéir aux ordres de marche, y compris les *Villani*, *Oppidani* et *Burgenses,* qui devaient aussi amener leurs paysans et serviteurs *(Rustici ou Famuli),* ou les *Ruricolae,* c'est-à-dire les paysans eux-mêmes. Celui qui ne pouvait pas suivre un *Submonitio*, devait payer une amende et/ou une compensation, appelée *Heribannum.*

---

[405] Les *« consuetudines »,* qui étaient divisées en pouvoir exécutif, juridique et économique, sont entrées en usage vers 970. En principe, elles peuvent devenir efficaces dans le sens positif et négatif, c'est-à-dire qu'il est également possible de s'en libérer. Voir J.-F. Lemarignier : La dislocation du « *pagus* » et les problèmes des « *consuetudines* » (X^e^-XI^e^ siècles), dans : *Mélanges d'histoire du Moyen-Age, dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, 1951, pp.402-405.

[406] Au pont de la Loire à Saumur, par exemple, 2000 *solidi* revenaient au comte chaque année ; le passage d'un seul cheval coûtait 40 *solidi*.

[407] Le nom d'une rue du plan cadastral napoléonien, « *Le chemin de la barre* », montre qu'il y avait une barrière associée.

Les habitants de l'oppidum du Pallet, en leur qualité de *Consuetudinarii* (contribuables) de l'Anjou, étaient ainsi soumis à une abondance de taxes et de droits officiels. Les impôts étaient prélevés par les collecteurs d'impôts du comte qui, suivant les sources, s'appelaient *Servientes*, *Agentes*, *Ministeriales* ou *Procuratores* et devaient être entretenus par les contribuables pendant leurs déplacements professionnels[408]. En outre, les *Cimatores* (collecteurs de dîme), les *Telonarii* (douaniers) et les *Armigeri servientes* (sergents) étaient également en déplacement sur ordre souverain. Ce n'était pas toujours l'ordre du comte véritablement qui autorisait les collecteurs ; souvent ils s'enrichissaient tout bonnement à titre personnel. Ordericus Vitalis mentionne dans son *Historia Ecclesiastica*[409] que les fonctionnaires du fisc de l'époque se comportaient souvent pire que les voleurs. Le joug fiscal, perçu comme oppressif, a souvent entraîné des réactions violentes de la part des personnes concernées. Aujourd'hui seules les plaintes des monastères sont relatées, puisque les moines étaient érudits et pouvaient consigner leurs plaintes concernant les *Malae exactiones* ou *Malae consuetudines* sur parchemin. Dans un cas, qui sera décrit en détail plus loin, la zone du Pallet semble également avoir été affectée.

Dans le contexte d'une politique fiscale angevine extensive et centralisée, il est assez difficile de décrire la relation initiale entre la population rurale et la nouvelle classe chevaleresque du Pallet. Bien sûr, les chevaliers ne percevaient pas personnellement les impôts et les taxes des sujets, mais laissaient la tâche aux *procuratores*. Mais ils ont certainement participé à la sécurisation militaire du régime fiscal et, en tant que classe privilégiée, ils ont eux-mêmes bénéficié d'argent ou d'avantages en nature. Comme le montre un poème de Marbode de Rennes, les deux classes sociales ne s'harmonisent pas toujours : *« Si les paysans oppriment quelqu'un, alors ce sont les porteurs d'armes... »* écrivit l'évêque de Rennes à la comtesse Ermengarde d'Anjou[410]. Cela signifiait des attaques et des actes d'injustice de la part des puissants, qui étaient particulièrement efficaces lorsque le seigneur local abusait de son droit d'interdire et utilisait la force des armes pour faire régner l'injustice. L'emplacement plutôt excentré du Pallet par rapport au cœur de l'Anjou a peut-être favorisé un tel arbitraire. La question de savoir s'il s'est réellement concrétisé doit être laissée en suspens par manque d'information, mais quoi qu'il en soit, il serait compréhensible que de nombreux agriculteurs, malgré la suprématie angevine, continuent à se sentir politiquement et économiquement liés au comté de Nantes. Il y avait peut-être aussi un groupe de population qui descendait des Bretons au nord de la Loire[411] et qui avait peu de sympathie pour une suprématie angevine.

Mais sous le joug des Normands, cela n'avait pas permis de développer un sentiment national breton spécifique. Trop souvent dans le passé, le pays avait été conquis par des troupes étrangères ou dévasté par des bandes en maraude. Pour la première fois, la population locale bénéficiait d'une protection efficace sous les nouveaux maîtres angevins. Cette caution était une garnison bien entraînée et un souverain, dont le bras était plus puissant que celui du faible comte de Nantes. De plus, le souverain angevin n'aura pas exigé que les habitants du nouvel oppidum renoncent à leur ancienne patrie. Bien au contraire, le rétablissement du monastère de Vertou satisfaisait d'anciennes aspirations à l'identité bretonne. Le Pallet restait ainsi attaché au comté de Nantes et probablement autorisé à commercer en toute tranquillité avec la métropole ligérienne en temps de paix. La charge fiscale et le *Bidamnum* du donjon du Pallet, aussi lourds soient-ils, étaient plus dans l'intérêt des riverains de la Sèvre que l'impitoyable sort du passé récent, celui de se retrouver impuissants face aux hordes de Vikings en furie. Les comtes angevins avaient également l'habitude de promouvoir la réinstallation avec des privilèges fiscaux, des droits de marché et des immunités[412]. La même générosité s'appliqua au vicomte Renaud de Thorigné ; il aura assuré la refondation du Pallet, pour l'aider à survivre, non

---

[408] D'après le Livre noir de Saint-Florent à Saint-Georges-sur-Layon, un receveur recevait du pain et de la viande d'une valeur d'un denier et du vin ou du vin épicé d'un sextar par jour.

[409] *« Officiales mali predonibus peiores sunt... »* Ordericus Vitalis: *Historia Ecclesiastica*, éd. M. Chibnall, Oxford, 1969-1980, vol.6, p.330.

[410] *« Ruricolis fit ab armicolis oppressio solis ... »* Poème de Marbot de Rennes à Ermengarde d'Anjou, dans : *Marbodi Carmina Varia,* PL 171, p.1659-1660.

[411] D'après N.-Y. Tonnerre 300 000 personnes vivaient déjà à l'époque carolingienne en Bretagne, au nord de la Loire au moins, dont un tiers dans les régions bretonnes du pays. L'émigration vers le Sud n'était pas rare.

[412] Un exemple particulièrement frappant est celui de Foulques Nerra, qui fonda le monastère Beaulieu-lès-Loches (Bellilocus) vers 1012 et y installa de nombreuses personnes non libres. Afin de promouvoir le Burgus associé, il a accordé un certain nombre de droits spéciaux : Le « *dominium* », à l'origine un droit royal de lever des troupes, et d'autres droits d'interdiction (concernant diverses taxes telles que les taxes sur les ponts et les routes, les taxes sur le sel dans les villes et les marchés, et les taxes sur les biens tels que les peaux d'animaux) étaient laissés aux habitants eux-mêmes. Une amnistie générale a été accordée à tous les résidents. En outre, Foulques a autorisé l'exonération de nombreux frais, tels que le *« molinagium »* et le *« fornaticum »* (frais de repas, frais de boulangerie). Les habitants ont même reçu le droit de frapper des pièces de monnaie. A Beaulieu, d'ailleurs, l'abbé du monastère exerçait le vicariat du village.

seulement avec la propriété foncière et forestière, mais aussi avec d'autres mesures et droits sur les infrastructures. On ne sait pas si cela passait par le prieuré Saint-Etienne ou par la seigneurie du château. Mais je vous apprendrai plus tard que les premiers seigneurs du Pallet ont bien reçu des fiefs directement de Renaud de Thorigné. D'ailleurs, ce que B. Bachrach a noté s'applique :

> *« Les seigneurs de château, dont la nomination en tant que commandants des forteresses et de leurs occupants induisait le risque d'échapper au contrôle du gouvernement, étaient généreusement payés en recettes fiscales, mais étaient dissuadés par les comtes d'accumuler de grandes richesses et de former de puissantes alliances locales par diverses méthodes appliquées de manière cohérente... »* [413].

Quelle que soit l'évolution de la situation, on peut supposer que l'oppidum du Pallet s'est rapidement distingué en tant qu'unité avec une référence historique et une mission particulière et qu'il a commencé à prospérer économiquement.

Était-il donc aussi promis à un grand avenir politique ?

[413] *« The castellans, whose appointment to the command of fortifications and troops placed them in a propitious position to defy the government, were paid largely with tax revenues and, through a variety of consistently applied methods, were kept by the counts from developing great wealth and strong local loyalties ..... »* B. Bachrach : The Angevin Economy, 960-1060 : Ancien ou féodal ? dans : *Etudes d'histoire médiévale et de la Renaissance*, vol.10, 1988, p.32.

Le Nantais entre Geoffroy Grisegonelle et Foulques Nerra

La première reprise a été rapidement suivie d'une première désillusion. La situation politique générale du temps incita le comte Geoffroy Grisegonelle à limiter son engagement dans le bassin de la Sèvre. C'était exactement à la même époque que la monarchie française était en plein bouleversement : les Carolingiens perdirent irréversiblement la couronne royale de France et durent la laisser aux futurs Capétiens.

Au cours de l'été 985, le comte Geoffroy se rapproche de son allié Bouchard de Vendôme. Le comte Bouchard possédait non seulement les comtés de Corbeil, Melun et Paris, mais contrôlait également une grande partie de la vallée du Loir au nord de l'Anjou. C'était surtout un fidèle de Hugues Capet, auquel le comte Geoffroy se liait maintenant aussi étroitement. Probablement à cette époque, la fusion des comtés de Vendôme et d'Anjou était déjà décidée et le mariage du fils du comte Foulques Nerra avec Elisabeth, la fille du comte de Vendôme, fut conclu. Le soutien d'Hugues Capet contre l'incompétent roi Lothaire, son ancien beau-frère, était maintenant au premier plan de la politique ; il nécessitait la création de ces nouvelles alliances. Mais cela a déplacé l'attention politique vers le nord-est du comté d'Anjou et la région occidentale en a pâti. Dans ses derniers jours de gouvernement, Geoffroy Grisegonelle n'est plus à portée de main dans les Mauges, encore moins concernant sa nouvelle fondation du Pallet. L'ancien projet de prendre Nantes et de l'annexer à l'Anjou s'éloignait une fois de plus. Au lieu de cela, le comte vieillissant tenta de poursuivre sa politique d'amitié avec la Maison de Vendôme en faisant de la vallée du Loir la future frontière nord de l'Anjou. Ainsi, en juillet 987, il assiège Marçon, une forteresse contrôlée par son adversaire Eudes de Blois et tenue fermenent par Eudes Rufin. C'est alors que le comte d'Anjou, déjà blessé à plusieurs reprises, fut frappé par la mort. Il décéda le 21 juillet 987 dans les bras de son fils Foulques Nerra. Le jeune Foulques fit transporter le corps à Tours et le fit enterrer dans le chœur de Saint-Martin. Ce monastère était dirigé par Hugues Capet lui-même. Hugues n'était pas seulement prétendant à la couronne mais aussi abbé de Saint-Martin et portait donc la cape de Saint-Martin-de-Tours, qui lui donna son surnom de *Capet*. Quelques jours auparavant, le 1er juin 987, il avait été couronné nouveau roi de France à Noyon et oint à Reims le 3 juillet. Le comte angevin dans son manteau gris champêtre venait de connaître le changement d'époque espéré dans la monarchie française avant sa mort. Le Pallet avait probablement été sa dernière fondation.

Entre-temps, le comte Guerech de Nantes avait relancé la guerre contre son rival Conan de Rennes. Par un plan perfide - le « comte bossu de Rennes » avait engagé comme meurtrier l'abbé du monastère de Saint-Sauveur-de-Redon - Guerech fut victime d'un assassinat comme son frère Hoël avant lui[414]. Guerech mourut environ un an après son suzerain Geoffroy Grisegonelle. Un an après, le seul héritier légitime (ou plutôt semi-légitime) de la couronne du comte, son fils Alain II, mourut à son tour. Il avait été le dernier de la dynastie d'Alain Barbetorte. Ainsi, non seulement l'Anjou mais aussi le comté de Nantes étaient en plein bouleversement.

Deux fils bâtards de son frère Hoël, issus d'un mariage extraconjugal, furent alors choisis pour succéder à Guerech. Hoël II et Judicaël avaient été élevés par leur grand-mère Judith et étaient prêts à reprendre la régence, mais sans jouir d'une reconnaissance politique étendue. Le comte Conan de Rennes profite immédiatement de la crise qui s'ensuit à Nantes et s'empare de la ville par une attaque éclair. Il réussit à prendre le château d'Alain Barbetorte, qui avait été construit au niveau de la cathédrale et avait également été utilisé par ses successeurs Hoël et Guerech. Le comte Conan remit alors la forteresse à l'évêque Auriscandus, qui dépendait de lui et qui était autrefois le chef pastoral de Vannes. Conan construisit lui-même un nouveau château sur l'Erdre et la Loire, qu'il appela « Le Bouffay ». Conan accéda alors au duché et gouverna Nantes pour une période de deux ans.

Pendant ce temps, le vicomte Haymo, un autre demi-frère de Hoël et de Guerech[415], s'enfuit à la cour du nouveau comte d'Anjou, Foulques Nerra, et lui offrit la ville de Nantes[416]. Il est difficile

[414] L'héroïque abbé de Redon l'aurait poignardé avec une lancette empoisonnée. Reste à savoir si le rapport tendancieux de la Chronique de Nantes est vrai, d'autant plus que les documents concernant cet abbé n'ont pas été conservés dans le cartulaire de Redon. Cependant, cela ne doit pas forcément signifier grand-chose, car ils auraient pu être délibérément supprimés précisément à cause de cet assassinat. L'indication simultanée de la chronique sur l'inhumation de Guérech à Redon est confuse. Voir R. Merlet : *la chronique de Nantes : (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.125-126.

[415] Il descendait aussi de Judith, la concubine d'Alain Barbetorte, mais d'un autre père.

d'estimer comment cette nouvelle fut reçue au donjon du Pallet. Malgré l'inquiétude causée par le théâtre de guerre voisin, le premier seigneur du Pallet a dû rester politiquement neutre. Officiellement subordonné à l'Anjou, son cœur battait peut-être secrètement pour ses anciens compatriotes rennais, qui avaient maintenant pris le pouvoir à Nantes. Le nouveau comte d'Anjou venait d'avoir 20 ans, mais il était déjà considéré comme un combattant habile. On ne pouvait pas encore prévoir ce qu'il ferait de sa forteresse du Pallet.

Pour Foulques Nerra, l'appel du vicomte Haymo de Nantes tombait à point nommé. Il avait entre-temps appris que le comte Conan avait négocié avec les Normands, qui s'étaient installés en Normandie et étaient devenus une figure politique importante dans le Nord, pour un accès à Angers. Eudes I[er] de Blois, à son tour, en aurait particulièrement profité. Le comte de Blois, qui était aussi seigneur de Tours, Chartres, Châteaudun et Meaux, n'avait montré aucun effort d'alliance avec l'Anjou, contrairement à son père. La confrontation avec cet adversaire puissant et de haut calibre, qui avait su maintenir ses propres armées de campagne, s'est avérée être le plus grand défi pour Foulques Nerra pendant son mandat ; une crise ouverte permanente se prolongera pendant des décennies avant que le comte angevin puisse enfin s'affirmer. Le principe de la doctrine politique d'Eudes I[er] à l'égard de la région de la Loire était de faire des gains fondamentaux de territoire et d'influence au détriment de la maison du comte angevin. De plus, Guillaume Fièrebrace, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, était le beau-frère d'Eudes. Et à la frontière Nord-Ouest de l'Anjou se tenait un autre membre du parti d'Eudes : le comte Conan, qui avait pactisé avec les Normands. L'Anjou du jeune Foulques Nerra était donc entouré d'assaillants potentiels. De plus, les hommes forts de l'enclave de Saumur, qui se trouvait en plein cœur de l'Anjou mais appartenait aussi au comte de Blois, lançaient toutes sortes de bâtons dans les jambes du comte d'Anjou. Gelduin II, dit le « diable de Saumur »[417], envahit à plusieurs reprises les territoires de Foulques avec ses troupes, et l'abbé Robert de Saint-Florent à Saumur réussit à gérer la décharge du vicomte Renaud de Thorigné en cherchant à l'établir comme figure politique indépendante dans les Mauges occidentales. Ce dernier événement est si important pour l'histoire du Pallet qu'il fera l'objet d'un chapitre distinct.

Dans ce contexte, c'était un défi audacieux pour Foulques Nerra que de répondre à l'appel à l'aide lancé par le vicomte Haymo en 992 et de se précipiter au secours de Nantes. En substance, il défia non seulement Conan de Rennes mais aussi Eudes de Blois ; déjà en 990, Foulques avait gravement perturbé les lignes de ravitaillement possibles pour Nantes en attaquant certains domaines d'Eudes I[er] près de Blois. En 991, avec Hugues Capet, Bouchard de Vendôme et Richard de Normandie, il avait fait trembler la forteresse de Melun appartenant à Eudes. Or, en 992, Foulques s'est constitué une armée avec une facilité étonnante, pour mener une guerre de princes ou *Bellum Publicum* et a marché contre Nantes. La ville était défendue par au moins 1000 hommes et elle résista au siège pendant trois semaines en juin. Le témoin Richer de Reims rapporte que la ville fut prise à cause de la perfidie de Foulques, mais pas le château du Bouffay, qui était situé au milieu d'un bras de Loire et défendu par une forte garnison. En plus de sa prise d'assaut par la terre, Foulques aurait eu besoin d'une flotte militaire.

Lorsque le comte Conan de Rennes s'approcha soudain par le Nord avec une forte armée de secours bretonne, Foulques ne put plus maintenir sa pression sur Nantes. Il se retira en Anjou pour appeler des renforts et revint peu après avec une force importante constituée du Maine, du Poitou, de l'Anjou et d'autres provinces voisines[418].. Conan de Rennes n'avait d'autre choix que de forcer la décision en plein champ[419]. Le conflit se déroula comme dix ans auparavant à Conquereuil, à la frontière Nord du Nantais ; Foulques sut s'assurer le soutien du Nantais avec le vicomte Haymo en présentant le jeune fils de Hoël nommé Judicaël comme l'héritier légitime de la couronne du comte. Grâce aux forces combinées des Nantais et de l'armée de secours dirigée par les Angevins, il lui fut

---

[416] Foulques Nerra fut comte d'Anjou entre 987 et 1040, et le surnom de Nerra ne lui fut donné qu'à titre posthume, contrairement à son père et à son fils, dont les surnoms Grisegonelle et Martel étaient déjà en gestation de leur vivant. La signification réelle du surnom se trouve dans l'obscurité (le noir ?).

[417] Un chroniqueur ultérieur a mis ce nom dans sa bouche de Foulques Nerra.

[418] Il y avait quatre troupes de 1000 hommes chacune, 4000 soldats à pied et chevaliers au total. Voir aussi B. Bachrach: Angevin campaign forces in the reign of Foulques Nerra, count of the Angevins (987-1040), dans: *Francia, Research on Western European History*, Paris, 1989, Vol.16/1, p.67-84.

[419] Richeri Historiarum Libri IV, Livre 4, 81-86, par ex. dans : *Monumenta Germaniae historica, Scriptorum III*, éd. G.H. Pertz, Leipzig, 1925, p.650-651 ; voir aussi Rodulfi Glabri : *Historiarum libri quinque*, Livre 2, ch.3, par ex. ed. M. Prou, Paris, 1886, p.30-32.

possible de surmonter les pièges des Bretons et d'écraser progressivement l'armée de Conan. L'*Exercitus posterior*[420] de Foulques Nerra semble avoir remporté la partie décisive dans cette longue bataille qui fit de nombreuses pertes. Plus de 1000 Bretons tombèrent le 27 juin 992 sur le champ de bataille de Conquereuil. Le comte Conan le Tort fut aussi tué. *« Bellum Conquerentium quo tortum superavit rectum »*, dit un dicton ambigu, qui était déjà sur toutes les lèvres peu après[421]. La traduction *« La bataille de Conquereuil, où les hommes droits ont vaincu les courbes*" se référait à la posture des généraux en tête. Mais quand vous lisez « *La bataille de Conquereuil, où le mal a vaincu le bien »,* vous pouvez vous référer aux traits de caractère défavorables du vainqueur. Même si Foulques Nerra avait aidé la ville de Nantes à s'en sortir, il n'y était pas du tout populaire, mais vu à travers ses désirs hégémoniques, tout comme tous les autres comtes d'Anjou avant lui.

Au début, cependant, l'armée angevine entra à Nantes épuisée mais heureuse et victorieuse. Le jeune comte d'Anjou avait rendu possible par un coup d'état ce dont son père modéré Geoffroy Grisegonelle n'avait pu que rêver depuis des années : Nantes était entre les mains de l'Anjou ! La garnison du Bouffay se rendit peu de temps après. Le comte Foulques Nerra délégua alors le comté de Nantes à son frère d'armes de Conquereuil, le vicomte Aimery III de Thouars, qui était arrivé au pouvoir la même année que Foulques Nerra. Il agissait désormais en tant que tuteur officiel de Judicaël jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge légitime pour prendre la direction du comté.

Aimery III de Thouars semble avoir gouverné Nantes et son comté pendant environ deux ans, et un document dans lequel son suzerain Foulques est également mentionné, l'identifie même comme *Aymericus per Dei misericordiam comes Namneticae civitatis, c'*est-à-dire comme comte de la ville de Nantes.[422] Une autre source confirme le titre du comte[423]. D'autre part, Aimery ne semble pas avoir revendiqué ce titre de façon permanente, car en 994, il ne peut être prouvé qu'en tant que vicomte à Nantes.[424] On ne peut présumer que le vicomte de Thouars ait été heureux de devoir laisser le sceptre à Judicaël après avoir atteint l'âge légitime. L'abbé Robert de Saint-Florent à Saumur, qui en tant que partisan déguisé du comte de Blois s'immisça vigoureusement dans la politique et sapa alors la position de Foulques en tirant Aimery à ses côtés, fit un usage intelligent de l'insatisfaction latente. A cette fin, il lui céda plusieurs possessions de Saint-Florent et l'inclut dans une alliance protectrice à laquelle participa Guillaume Fièrebrace de Poitiers[425]. Aimery, resté sans enfants, fit don à son tour de *« magnifica beneficia »* au monastère de Saint-Florent à Saumur, dont certaines *villae* et le monastère de Saint-Michel-en-l'Herm. Son nouveau suzerain, le comte Guillaume III du Poitou, confirma le don cette même année 994[426]. Par ces actions, Aimery et la Maison de Thouars ont été perdus en tant que fidèles partisans de Foulques Nerra.

---

[420] Dans la tradition des arts martiaux romains, le comte Foulques avait habilement divisé son armée en un *Exercitus antérieur* et un *Exercitus postérieur* afin de permettre une attaque en tenaille.

[421] Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.260.

[422] Voir document du cartularium de Bourgueil, dans : D. Lobineau : Histoire de Bretagne, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.97. Et charte C 9 dans : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XIe siècle*, 2 volumes, Paris 1972, vol.2, p.25-26.

[423] *« Aymericus Toarcensium proconsul et postmodum Nannetensis comes... Toarcensis et Nannetensis princeps... »* Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.259, 262.

[424] Voir P. Marchegay : Archives d'Anjou, Angers, 1843-1854, vol.1, p.246.

[425] Voir P. Marchegay : *Chartes poitevines de Saint-Florent*, Nr.34, 35. Et O. Guillot : *op. cit.* vol.2, p. 26.

[426] Voir Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Ibid.* p.259, et *Gallia Christiana Nova 2, Preuves,* p.410.

Le Pallet et la nouvelle stratégie de Foulques Nerra

A ce stade de l'histoire de l'Ouest, se pose la question du rôle que la place forte du Pallet aurait pu jouer dans la bataille de Nantes en 992, qui a eu lieu seulement huit ans après la construction du donjon.

La conclusion suivante surprendra peut-être le lecteur :

Même si Le Pallet avait mis en mouvement un contingent militaire vers Nantes et Conquereuil, la base elle-même a joué un rôle mineur dans cette bataille, qui s'est déroulée principalement dans le nord de la Loire ! Je voudrais citer comme justification de cette affirmation :

- Une utilisation tactique de la tour du Pallet lors de la libération de Nantes, comme déjà mentionné plus haut, ne peut être supposée. La garnison du château n'était ni particulièrement forte en hommes, ni ne pouvait contribuer à une attaque par le flanc sud et favoriser la chute de Nantes de ce côté puisque la large Loire la séparait de la ville et qu'il n'existait pas de flotte angevine.

- De plus, en l'espèce, il n'y avait rien de substantiel à obtenir ou à défendre dans le Nantais au sud de la Loire. Ni le comte de Poitiers ni le vicomte de Thouars ne représentaient une menace pour la région. Tous deux étaient des alliés angevins, leurs troupes ne menaçaient donc pas l'oppidum du Pallet. Il a pu servir de base intermédiaire pour le déploiement des troupes. Cependant, ce n'est probablement pas le cas non plus. Avant même la bataille de Conquereuil, les troupes du Sud semblaient avoir été réunies à l'armée principale angevine ; il est beaucoup plus plausible qu'elles avaient déjà traversé la Loire à Angers.

- Mais surtout, si le châtelain du Pallet avait déjà repris le contrôle du Pallet et organisé ses troupes locales, il n'aurait pas pu être un partenaire fiable pour Foulques Nerra. Il s'agissait plutôt d'un risque pour la sécurité, puisque le comte Conan de Rennes était le premier ancien compatriote à prendre le contrôle de Nantes. On ne pouvait guère espérer qu'un contingent militaire du Pallet, formé quelques années plus tôt à partir du Rennais, se batte contre ses propres cousins !

Avec cette prise de conscience, le nouveau comte d'Anjou fut confronté pour la première fois à une réalité désagréable que son père Geoffroy Grisegonelle n'avait pas encore eu à affronter : les vassaux venus de Bretagne et du Rennais ne pouvaient être considérés comme loyaux que s'il fallait combattre à Nantes un ennemi venu de la noblesse locale ou tout au plus de Basse Bretagne, mais pas de Haute Bretagne ! Ainsi, pendant toute la durée du règne de Foulques Nerra, à une exception près[427], aucune preuve ne peut être apportée que le comte a recruté ses grands vassaux encore plus loin en Bretagne comme son père l'avait fait avant lui.

Au Petit-Montrevault et à Beaupréau également, les anciens vassaux bretons, tout comme ceux du Vieil-Baugé au nord de la Loire, présentaient désormais un certain risque pour la sécurité. Dans tous les cas, Foulques Nerra a réagi avec une nouvelle stratégie de rapport prêt-valeur. Afin de contrôler les sièges potentiellement sécessionnistes, il fonda de nouveaux châteaux dans les environs immédiats après l'an 1000 et les transféra à des partenaires particulièrement dignes de confiance :

- Une parente de Foulques nommée Aremberge et son nouveau mari, Hubert de Arnaittum[428], ont obtenu après 999 un nouveau siège à Baugé, à quelques kilomètres seulement au nord-est du

[427] Le seul breton référencé qui n'a jamais reçu un fief de Foulques Nerra, celui de Champtocé, était Eon, fils de Mélanius, venu de Bretagne. Il était le troisième de cinq hommes qui se sont succédé à Champtocé sous Foulques Nerra. Le seigneur de Champtocé avait été à l'origine un certain Odricus Silvaticus, qui a tenu le fief de Foulques pendant presque 20 ans, avant de le perdre à cause d'une infidélité. Voir Cartulaire de la Trinité de Vendôme, Chartes 66 et 67. Ch. Thevenot a attribué l'enlèvement de Josselin de Rennes à Baugé au temps de Foulques Nerra, ce qui est certainement faux. Voir Thevenot : *La légende dorée des comtes d'Anjou*, Paris, 1991, p.130.

[428] « *Arnaittum* » est souvent assimilé à Aulnay, mais doit être considéré comme non identifié en raison de la fréquence des formes variantes en Anjou.

Vieil-Baugé. Il était maintenant étendu au *castrum* du comte. Ce siège a rapidement dépassé l'ancienne fondation et est devenu une base importante pour la défense de la frontière Nord-Ouest. La proximité spatiale des forteresses ne permet pas de conclure autrement qu'il s'agissait de contrôler et de neutraliser la famille chatelaine voisine. Malheureusement, Hubert est mort prématurément et son jeune fils n'aurait guère pu satisfaire aux exigences militaires. Ainsi, Foulques Nerra arrangea un second mariage de la veuve d'Hubert avec le grand vassal Geoffroy de Sablé, qui après tout, était le frère du vicomte du Mans. Ce nouveau mari s'appelait Hervé de Sablé ; pour ses mérites, le couple reçut de Foulques Nerra en fief la moitié du domaine de Champigné-sur-Sarthe, qui avait appartenu auparavant à Alberic de Vihiers[429].

- Un événement semblable s'est produit vers 1005 aux portes de Petit-Montrevault. A l'époque où Foulques Nerra risquait de perdre au profit du couvent Saint-Serge et Saint-Bach à Angers les possessions que lui avait promises Renaud de Thorigné dans les Mauges[430], il confisqua ces terres, les distribua à ses *Milites* et, peu après, fit agrandir la forteresse centrale du Grand-Montrevault, à deux kilomètres seulement de celle du Petit-Montrevault. Il confia cette ancienne place forte de la boucle de l'Èvre[431] à un certain Etienne de Montrevault qui venait peut-être de la noblesse locale des Mauges et qui coopérait étroitement avec Foulques Nerra[432]. Etienne se maria avec Emma, fille du vicomte Hubert I^{er} de Vendôme[433]. Le frère d'Emma, également appelé Hubert, devint évêque d'Angers en 1006 avec le soutien de Foulques Nerra et devint ainsi le deuxième homme le plus important en Anjou. Sous l'égide de cette église, Le Grand-Montrevault devint rapidement la base la plus importante des Mauges et exerça par la suite son contrôle sur les domaines voisins. En 1058, le couple fondateur était décédé. Il reçut une place d'honneur au cimetière Saint-Serge et Saint-Bach à Angers, comme Mgr Hubert lui-même par la suite. La fille Emma II épousa Raoul IV vicomte du Mans et eut quatre enfants : Hubert, Raoul, Gotthilde et Hadeberge. On ne soulignera jamais assez à quel point Mgr Hubert a soutenu sa nièce et son mari. Il leur fournit non seulement de nombreux biens, mais aussi la succession à Vendôme. Hubert ayant expressément reconnu la revendication du comte d'Anjou sur le domaine du clan de Thorigné, il fut à son tour récompensé par Foulques Nerra avec de nombreuses possessions dans les Mauges. Il en transféra ensuite une partie à Saint-Serge et Saint-Bach, et une autre partie à sa nièce Emma II et à son mari comme fief. L'ensemble peut être décrit comme une action concertée et intelligemment organisée sur l'axe Anjou-Vendôme pour assurer l'avenir politique des Mauges, au détriment des familles établies de longue date. La famille du vicomte de Vendôme régnait dans les Mauges quasi comme gouverneur et représentante du comte angevin, avec des pouvoirs juridiques étendus. Foulques Nerra lui-même n'est donc quasiment pas présent dans les documents locaux de l'époque en question. Le fils d'Emma et de Raoul, Raoul V, épousa Agnès, fille de Foulques « l'Oison », et donc aussi de la famille du comte de Vendôme. De plus, il y avait des liens dynastiques avec la Maison de Beaupréau, et un autre évêque d'Angers émergea de la descendance des Renaud. La domination de la Maison du Grand-Montrevault a duré dans le Vendômois et dans les Mauges pendant au moins trois générations, avec les descendants Raoul V, Foulques et Roscelin. Aujourd'hui, comme au Petit-Montrevault et à Beaupréau, aucun vestige du château originel de Grand-Montrevault n'a survécu ; dès 1396, il a été détruit jusqu'à ses fondations[434].

Voilà pour l'histoire de la Maison du Grand-Montrevault. Mais avant que la politique d'encerclement de Foulques Nerra ne soit d'une importance primordiale ici, le principe était le suivant : le comte d'Anjou avait habilement évité de rompre avec le vieux vassal de son père, qui devait maintenant être considéré comme potentiellement déloyal. Ainsi, les maisons de Beaupréau et du Petit-Montrevault sont demeurées en rang et dans la dignité, mais ont en fait été éliminées

---

429 Voir par ex. A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin,* Paris, 1903, p.85. Et : H. de Berranger : *Chronique de Parcé*, Le Mans, 1953, p.1. Et aussi L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^{e} siècle*, Paris, 1906, p.156, note de bas de page.

430 Voir *infra.* pour plus de détails.

431 La découverte d'une hache de bronze prouve que Le Grand-Montrevault était déjà fondé à l'âge du bronze.

432 Etienne reçut environ 1000 fiefs dans les Mauges ; Fulcherius, un parent dpar alliance, reçut Rochefort-sur-Loire après la mort de Renaud de Thorigné. Dans le même temps, le siège de Chemillé est réoccupé. – Il n'y a pas de preuves concluantes pour affirmer qu'Etienne était le frère de Renaud II de Thorigné (le transfert de propriété de Rochefort ne peut en aucun cas être utilisé pour cela), mais des contre-arguments importants peuvent être tirés de la situation politique décrite. Voir aussi L. Halphen : *op. cit.* Réimpression Genève, 1974, p.159. C. Port : *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, Paris, 1876, vol.2, p.728.

433 Il y a quelques incertitudes généalogiques concernant cette Emma. Une certaine Hadeberge, dont la mère avait été Emma I et la fille Emma II., est aussi parfois mentionnée comme la femme d'Etienne.

434 *« Le Chastel du Grand Montreveau en Anjou a esté prins et démoly et les biens estans dedans, à la valeur de x mille livres emportés ... »* et aussi : Responses du Duc aux articles proposés de la part du Roy par le Duc de Bourgogne, dans D. Lobineau : *Histoire de Bretagne,* 2 tomes, Paris, 1707, vol.2, p.786.

politiquement par le nouveau pouvoir. Concrètement, cela signifie que d'éventuels plans de sécession ne pouvaient guère se traduire en actions politiques concrètes, du moins pas sans entraîner de graves pertes ou désavantages pour les familles établies. En fait, ce concept de « neutralisation par le contrôle », que B. Bachrach mentionne dans un autre contexte[435], a été adopté tout au long du règne de Foulques Nerra : les affaires des vassaux étaient sa préoccupation majeure[436], et surtout les clans rennais du Petit-Montrevault, de Beaupréau et d'autres lieux se comportaient tranquillement et fournissaient leurs vassaux. Comme le prouvent des documents individuels, les seigneuries concurrentes du Petit et du Grand-Montrevault ont relativement bien coopéré jusqu'à la fin du XI[e] siècle, par exemple dans l'utilisation de la propriété forestière partagée. Cependant, cette fidélité à la ligne peut aussi être due au fait que le comte Foulques a puni chaque écart avec une sévérité implacable.

[435] *« Further, when one family did acquire a substantial interest in a particular region, Fulk acted to balance the situation by introducing other important men into the region ... »* B. Bachrach : Enforcement of the 'forma fidelitatis' : The Techniques Used by Fulk Nerra, Count of the Angevins (987-1040), dans : Speculum 59/4, 1984, p. 818- Toutefois, les résultats présentés ici sont susceptibles d'aboutir à un résultat différent de B. Bachrach, à savoir que Foulques Nerra, en règle générale a récompensé les vassaux de son père avec d'autres avantages à relativiser dans un point important : cela n'a pas concerné les vassaux qui venaient de l'est de la Bretagne et du Rennais. Comme décrit ici, Foulques Nerra a clairement limité son pouvoir en créant de nouveaux sièges concurrents. Voir B. Bachrach: *op. cit.* p.807: *«* Fulk rewarded with additional beneficia men who had been Geoffrey Greymantle's loyal supporters... ».

[436] *« He suffered very few defections...* » Voir B. Bachrach: *ibid.* p.796-819.

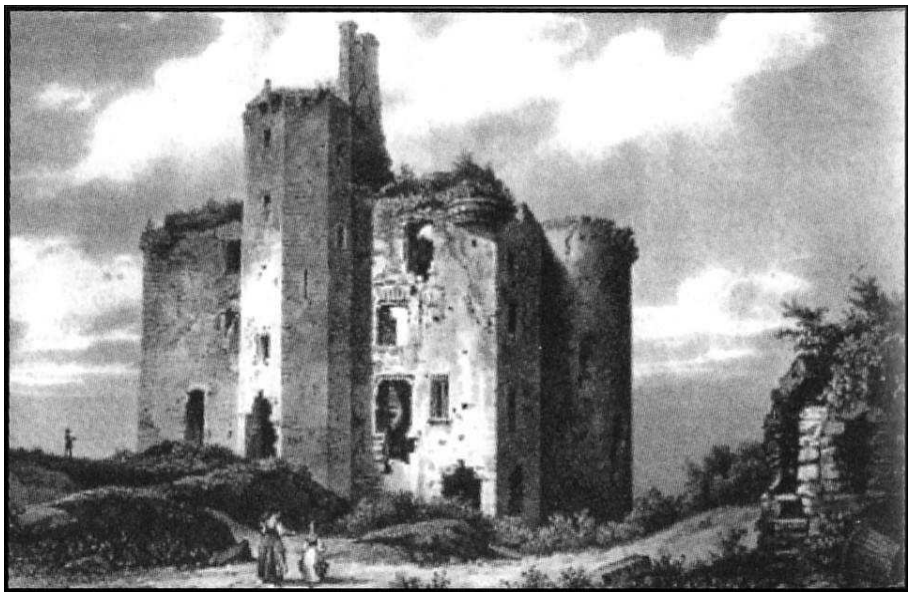

Illustration 20 : Château du Grand-Montrevault d'après une illustration du XIX^e siècle.
Dans : C. Port : Mémoire Pays de Loire, Le Maine-et-Loire, rééd. Doué-la-Fontaine, 2001, p.86.

Ce n'est que longtemps après sa mort et lorsque le pouvoir central de l'Anjou fut considérablement affaibli que le ressentiment mutuel est apparu. Il y a eu des soulèvements et l'une de ces rébellions sera décrite spécifiquement pour sa pertinence dans l'histoire du Pallet[437].

Si on extrapole les circonstances décrites dans les Mauges et à Baugé à la situation du Pallet, certaines conclusions sont possibles malgré l'absence de documents probants. Le fait qu'aucune seconde forteresse de Foulques Nerra n'ait été fondée à proximité immédiate du Pallet, en raison de la loyauté incertaine de son châtelain, ne pouvait signifier qu'une chose : le bassin de la Sèvre n'a globalement plus joué de rôle important dans la planification stratégique du comte après la chute de Thouars !

Il y avait en effet de nombreuses raisons politiques qui ont conduit le jeune Foulques Nerra à mettre fin à la politique expansionniste de son père dans l'Ouest :

« Il y aura toujours de nouvelles guerres contre un nouveau prince sans délai... » [438]. Cette phrase du *Gesta consulum* marque de façon très vivante les premières années du gouvernement de Foulques Nerra. La victoire de Conquereuil a apporté non seulement de l'admiration mais aussi de l'amertume au comte d'Anjou dans son propre camp : trop de familles angevines avaient laissé leurs fils sur le champ de bataille ! Le comte perçut habilement l'atmosphère publique qui menaçait de le destituer, et en mars 993, comme une sorte d'expiation publique, il accorda l'immunité totale aux chanoines Notre-Dame et Saint-Maurille, qui dépendaient de la cathédrale Saint-Maurice à Angers[439]. Aussi importante que soit la victoire de Conquereuil, Foulques Nerra avait fort à faire pendant la première décennie de son règne pour survivre politiquement. Il n'a pas seulement été affecté par le changement de parti du vicomte de Thouars. Immédiatement après la bataille, Foulques Nerra se tourna diamétralement vers l'Est et entra en conflit ouvert avec le comte Eudes I[er] de Blois. Il s'était alors rendu compte que l'hostilité de la Maison de Blois, à laquelle son père n'avait pas été confronté pendant la majeure partie de sa vie, nécessitait une réorientation de la politique angevine. Le territoire de l'Anjou était trop fragmenté pour qu'une doctrine expansionniste assure à elle seule sa survie politique. Ainsi, au lieu d'étendre la mouvance angevine sur sa périphérie, le comte Foulques s'est concentré sur la résolution de la division dangereuse à l'intérieur. Il ne s'agissait donc plus principalement de gains territoriaux, mais plutôt d'homogénéité et de stabilité internes. Le fait que l'est de l'Anjou, en particulier l'importante base d'Amboise, ait été séparé du centre du comté par l'ennemi de Tours a été une source de mécontentement pour Foulques Nerra, tout comme la séparation des parties occidentales du pays par la ville de Saumur. Au cours de ses années de règne, il créa des chaînes entières de places fortes afin de pouvoir contourner rapidement les obstacles dangereux si nécessaire. Foulques Nerra poursuivit le travail que son père avait commencé une décennie plus tôt ; il fit construire des donjons et des châteaux. Foulques et ses conseillers avaient compris à juste titre que la construction de telles places fortes partout était moins coûteuse et plus efficace que l'entretien de grandes armées. Dans la stratégie de construction de forteresses, le comte d'Anjou a rapidement atteint une telle routine et une telle habileté qu'il entrera plus tard dans l'histoire comme le *« grand bâtisseur »* de l'Anjou.

Si Foulques Nerra a mené des campagnes pendant cette période, elles étaient dirigées contre le Sud et l'Est. Peu après la bataille de Conquereuil, par exemple, Foulques Nerra et ses troupes se sont installés dans l'estuaire de la Vienne. Il fit d'abord construire une tour forteresse en bois entre Bourgueil et Langeais, et un peu plus tard, entre 992 et 994, il fonda l'Oppidum de Langeais dont son donjon[440]. Par cette action, il avait délibérément enfoncé un coin dans le territoire d'Eudes I[er]. Celui-ci a bien perçu la provocation et a pris des contre-mesures, mais au cours des deux années suivantes, lui et ses troupes n'ont pas réussi à s'emparer de Langeais. Quand, après un long siège, la victoire des troupes de Blois semblait imminente, les plus importants alliés de Foulques, dont le roi Hugues Capet,

---

437 Voir le chapitre ci-dessous : La révolte de Foulques Normand du Petit-Montrevault.

438 *« Semperenim contra novum principem nova confestim bella emergunt....* » Gesta consulum, dans : L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.47.

439 Voir la charte 27 dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, ed. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.60-61.

440 Voir Richer, Livre 4, 90 et les données comparatives sur la construction des tours ci-dessus. D'après B. Bachrach et P. Heliot, les tours de Foulques, comme celle du Pallet, n'avaient pas de contreforts, mais cela a été réfuté par l'archéologie. Voir aussi B. Bachrach : Foulques Nerra, *The neo-roman consul, 987-1040*, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1993, p.49. En outre : E. Impey, E. Lorans : Le donjon de Langeais (Indre-et-Loire) et son environnement, Étude historique et archéologique, dans : *Deux donjons construits autour de l'an mille : Langeais et Loches, Bulletin Monumental*, 1998, p.49, 156-161. Et : B. Bachrach : The Cost of Castle Building, The case of the tower at Langeais, 992-994, dans : *The Medieval castle, Romance and reality*, Dubuque, Iowa 1984. P. Héliot : Les châteaux-forts en France du X[e] au XII[e] siècle à la lumière de travaux récents, dans : *Journal des Savants*, Paris 1965, p.503-505.

vinrent à la rescousse avec un contingent de troupes et levèrent le siège de Langeais. Puis le roi conclut un pacte avec le comte de Blois. Hugues Capet retourna à Paris, et Eudes Ier s'installa à l'est du domaine de la Couronne, à Meaux. Cependant, Foulques Nerra resta le vainqueur de cette épreuve de force.

Pendant ce temps, le front Ouest de l'Anjou s'affaiblit considérablement, car la bataille de Nantes n'avait en aucun cas pris fin avec la mort de Conan le Tort. Son fils, le comte Geoffroy-Bérenger de Rennes, fit tout ce qui était en son pouvoir pour effacer la honte de son père et pour reconquérir Nantes. Sa mère Ermengarde, la sœur de Foulques Nerra, n'a probablement pas eu d'influence modératrice sur lui. Après des vagues répétées d'attaques contre la ville, mais aussi parce que la dépendance à l'égard de l'Anjou s'est avérée de plus en plus lourde, le jeune comte Judicaël de Nantes sans grand talent militaire, changea un jour de camp et réalisa ce que les comtes de Rennes avaient réclamé depuis des temps immémoriaux : il reconnut Geoffroy-Bérenger de Rennes comme son nouveau suzerain, en échange de quoi il fut reconnu comme comte de Nantes par celui-ci ! C'était une nouvelle trahison, exactement en l'an 1000, et encore une fois la conséquence de la malédiction Tantalide pour la ville et la région ! Quelques années plus tard seulement, les dirigeants de la ville, qui s'étaient rapprochés de Rennes et donc du comte de Blois, reçurent la récompense impitoyable : Judicaël, 25 ans, fut victime d'un assassinat[441] et Mgr Herveus, qui s'était rendu à la cour de Blois et à Chartres peu avant, mourut sur le chemin du retour à Blois[442]. Une fois de plus, Nantes était sans chef.

Foulques Nerra lui-même n'avait pas été en mesure de s'occuper de la question, parce qu'il avait été dans le même temps occupé dans l'est de son domaine. Peu après qu'Eudes Ier dût abandonner Langeais, Foulques avança vers le Sud-Ouest avec une armée et établit une base à Châteaudun. Parallèlement, il entamait des négociations avec son neveu, le comte Guillaume V de Poitiers, qui avait récemment succédé à son père Guillaume IV Fièrebrace (995). Cela n'a pas provoqué de réaction de la part du parti de Blois, puisque Eudes Ier lui-même était impliqué dans une guerre avec le comte Aldebert de La Marche. Mais un peu plus tard, Eudes reprit le siège de Langeais avec l'aide de nombreux partisans, dont ceux de Gelduin de Saumur. Le siège durait depuis plus d'un an, lorsque les troupes de Foulques Nerra eurent la chance de recevoir du renfort. Le comte Eudes Ier tomba gravement malade et fut emmené au monastère de Marmoutier près de Tours, où il décéda peu après, le 12 mars 996. Foulques profita immédiatement de la vacance du pouvoir qui en résulta pour lancer une contre-offensive. Avec le comte de La Marche, il s'empara sans combat de Tours et de son faubourg Châteauneuf, et peu après, la forteresse de Montsoreau tombait aussi. C'était manifestement la seule campagne offensive de Foulques Nerra. Car pour finir, il s'abstint habilement des grandes campagnes qui affligèrent le centre et l'est du royaume. L'année 996 fut globalement une année de bouleversements. Fin octobre, Hugues Capet mourut, et son successeur Robert II épousa Berthe de Blois, veuve d'Eudes Ier, au grand dam du comte angevin. Ce mariage fut en effet la pire chose qui puisse arriver au comte d'Anjou : le nouveau roi devenait un adversaire !

Foulques Nerra a immédiatement changé le gouvernail de direction. Dans un acte public, il se repent de l'injustice commise lors du siège de Châteauneuf vis à vis des chanoines de Saint-Martin, ce monastère royal où ses ancêtres avaient exercé des fonctions élevées[443]. En 997, les troupes angevines doivent remettre Tours et Châteauneuf aux troupes de Robert II. Mais presque en même temps, le rusé Foulques fait construire les donjons de Montbazon et Montrésor au sud de Tours, ainsi que la tour de Mirebeau à Loudun. C'était une décision intelligente et audacieuse, étant donné les conditions politiques défavorables. Entre-temps, Foulques poursuit également une politique dynastique, par exemple en Aquitaine et en Angoumois, où il marie en secondes noces sa sœur Hermengarde-Gerberge, veuve de Conan de Rennes, avec le comte Guillaume Taillefer d'Angoulême. Lorsque Foulques décida également de construire un donjon près de Massay, sur la voie de l'invasion de Bourges, le roi ne le surveillait plus et il fit effectivement construire cette tour en 999. En l'an 1000 - à peu près à la même époque où Rennes avait gagné la maîtrise de Nantes - Foulques Nerra apprit que son épouse Elisabeth de Vendôme, qui ne lui avait toujours pas donné d'héritier et de successeur après 15 ans de mariage, avait un amant à Angers. Immédiatement, Foulques Nerra partit pour Angers avec

---

441 « *Postquam foeda traditione Judicaël peremptus est. Budicus ejus filius, etsi nonnullo laboratories, paterni honoris adeptus est apicem...* » Voir la charte 304, c.1040, dans : A. de Courson : *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Paris, 1863, p.256.

442 Probablement pour préparer le complot contre les Angevins. L'évêque a été attesté en 1003 et 1004 à Chartres. Voir : *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, p.103.

443 Foulques le Roux avait été trésorier et Foulques le Bon chanoine de Saint-Martin.

un contingent armé pour se venger personnellement. Il conquit la citadelle, où Élisabeth s'était retranchée avec son bien-aimé et quelques fidèles. Il fit tuer sa femme, puis incendia tout le château pour enfumer les conspirateurs. En conséquence, tout Angers était en feu, la cathédrale elle-même brûla.[444] Avec le meurtre de sa femme, les liens avec la Maison du comte de Vendôme étaient rompus[445]. Mais Foulques garda habilement le pied dans la porte du Vendômois dans la mesure où il courtisait maintenant la famille du vicomte. Par exemple vers 1006, il place Emma de Vendôme comme dame du Grand-Montrevault et nomma peu après son frère Hubert, fils du vicomte de Vendôme, comme nouvel évêque d'Angers. Foulques Nerra n'avait pas complètement oublié les vieilles tactiques de son père Geoffroy Grisegonelle ! Durant ces années, Foulques Nerra s'avança également dans le Loudunais, la Saintonge et le Berry dans une série d'actions individuelles et utilisa intelligemment le temps pour la consolidation de l'Anjou de l'intérieur. Aussi violente que soit la fin de sa crise conjugale, il avait réussi à la surmonter sans porter atteinte à sa réputation.

Bientôt la situation à la frontière occidentale s'aggrava nettement, car les comtes Geoffroy-Bérenger de Rennes et Eudes Ier de Blois s'arrangèrent par une habile politique de mariage avec les Normands. Cela ouvrait de nouvelles alliances, très dangereuses pour l'Anjou, et pourtant Foulques Nerra n'avait aucune possibilité à l'époque d'orienter le cours de sa vie personnelle pour contrecarrer cette évolution des choses ! C'est alors une coïncidence du destin qui lui profita : la coalition entre le roi Robert II et la Maison de Blois commençait soudain à vaciller après des années d'hostilité de la part du pape. Pendant sept ans, le roi Robert s'était accroché au mariage illégitime avec Berthe de Blois, puis il avait cédé à la pression du pape et du haut clergé de France. Vers le début de l'année 1003/1004, il dissout le lien controversé et épousa, à la surprise générale, Constance d'Arles, une cousine de Foulques Nerra. Même si, à cette époque, le comte d'Anjou, parti en pèlerinage à Jérusalem, n'était pas sur son domaine, on peut encore supposer qu'il avait été prévenu de cette nouvelle évolution dans le royaume ! Entre-temps, son demi-frère Maurice administrait le comté d'Anjou à sa place.

Il est clair qu'à l'époque de l'alliance étroite entre le roi de France et la Maison de Blois, Foulques n'a pas eu l'occasion de poursuivre une politique d'expansion à la manière de son père. Après tout, il s'est occupé de l'expansion d'axes d'échanges importants. Déjà sous le règne de son père, il avait créé d'importantes places fortes dans le sud de l'Anjou avec Vihiers (vers 980) et Nouâtre (985) et complété l'itinéraire Sud par une chaîne de bases supplémentaires. Ainsi, à partir de 997, sur le tronçon central entre Vihiers et Loudun, les forteresses de Passavant et de Montaglan et, enfin, de Monteuil-Bellay furent construites. Un peu plus tard, il se concentra sur l'encerclement progressif de Tours, par exemple en construisant les tours de Montbazon et de Montrésor. Dans le même temps, Angers avait également été sécurisée par la construction d'autres forteresses sur la Loire : vers 1006, la tour de Châteaupanne fut construite, et un peu plus tard celle de Montjean[446]. Dans les Mauges, la plus grande réalisation a été l'implantation déjà décrite du Grand-Montrevault en tant qu'autorité de contrôle.

Au sud-ouest du territoire qu'il avait repris de son père, c'est-à-dire dans les Mauges occidentales et dans le bassin de la Sèvre, le comte d'Anjou n'était cependant plus présent. Bien que certains phénomènes locaux indiquent que Foulques Nerra et ses troupes ont pu se déplacer jusqu'à la Sèvre à un moment donné, ces mentions sont trop vagues pour permettre de tirer des conclusions concrètes[447]. Certains noms font référence à une ligne de démarcation vers l'Anjou, à quelques kilomètres au sud-est du Pallet[448].

---

444 Voir Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou,* Paris, 1869, p.260, 273.

445 Le père d'Elisabeth, le comte Bouchard de Vendôme, avait déjà rejoint la nouvelle alliance entre le roi Robert et la Maison de Blois.

446 Une partie de la base de Champtoceaux est tombée aux mains du vicomte Renaud de Thorigné vers 987-988, mais cela n'a rien à voir avec la politique de sécurité de Foulques Nerra. Voir *infra*.

447 A quelques kilomètres du Pallet se trouve un village dont le nom, selon une tradition orale, remonte à Foulques Nerra. C'est le village de Fouques au sud de Clisson (altération orale de Foulques ?). Fouques, comme la ville de Barillet près de Gétigné à l'époque de Foulques Nerra, aurait marqué la frontière avec l'Anjou, que, par exemple, les seigneurs de Clisson n'étaient pas autorisés à franchir avec des armes : « *Foulques marquerait l'une de ses limites comme Barillet à Gétigné qui est issue de barre, c'est à dire la limite que les seigneurs de Clisson ne pouvaient franchir en armes* ». Non loin de là se trouve le village du Pertuis-Fouque, où le terme Perthuis/Pertuis suggère une incision étroite dans le terrain.

448 A quelques kilomètres à l'est et au sud-est du Pallet, il y a des endroits avec le mot « Barre » : La Barre près du Bois Gaudin (sur la RD 116 entre Le Pallet et Vallet), La Barillère, au sud de Vallet (sur la RD 254), La Cour de la Barillère près de Mouzillon (la ferme Barillère, près du pont romain conservé) et La Barre, au sud-est de Vallet (sur la RD 64). Le cadastre du Pallet montre un « Chemin de la Barre ». Bien que le terme « barre », qui dérive du « *barra* » occitan, désigne assez clairement un passage frontalier entre deux provinces ou domaines (muni d'une « barrière », c'est-à-dire d'une barrière où des droits de douane sur les routes et les charrettes étaient perçus), il est difficile de définir l'origine chronologique de ces anciens postes de douane. Une analyse séparée de la carte de Cassini, 1750-1815, montre qu'un certain nombre d'endroits portant le nom de Barre et ses dérivés entourent l'ensemble du Pays de Mauges

Les contextes politiques décrits plaident contre un Foulques Nerra visitant personnellement l'oppidum de son père sur la Sèvre, Le Pallet, dans ses premières années, ou même favorisant son développement. Au contraire, le fait que Foulques Nerra n'avait plus d'intérêt particulier pour Le Pallet, contrairement à son père, s'explique facilement par le concept tactique qu'il a poursuivi pendant tout son règne. Le chercheur B. Bachrach l'a appelé *défense en profondeur*[449]. En cas de guerre, chaque garnison attaquée et chaque place forte devait être relevée au besoin par les unités et places fortes avoisinantes et reposait sur l'hypothèse que, durant une saison de combat, il était rarement possible pour un envahisseur de conquérir plus d'un donjon assiégé. En règle générale, il devait se retirer dans sa province d'origine pendant l'automne/hiver et laisser la tour conquise à un équipage relativement faible. Si un nombre suffisant de bases supplémentaires étaient disponibles dans les environs pour menacer en retour les châteaux conquis, aucun ennemi extérieur ne pouvait s'imposer en Anjou durablement. Une percée en forme de coin dans le centre des terres angevines aurait nécessité une force d'invasion d'une ampleur qui n'était pas possible à l'époque pour des raisons logistiques. Contrairement à son père qui opérait de façon offensive, le comte Foulques a poursuivi une stratégie défensive pour la plupart des parties de son territoire[450].

Alors que Foulques Nerra a pu occuper les villes de Nantes, Tours et Poitiers par moments et arracher à l'ennemi d'importantes forteresses telles que Saumur, Mayenne, Doué, Chinon, Montsoreau et Gençay, ses pertes ont été relativement modestes et rarement durables, et ne se sont d'ailleurs produites que pendant son absence prolongée, c'est-à-dire lors d'un pèlerinage. En somme, c'est par ce concept ingénieux que Foulques Nerra a fait la grandeur politique décisive de l'Ouest français vers la fin de son règne et qu'il a jeté les bases de l'établissement de l'empire angevin des Plantagenêts cent ans après[451].

Dans ce concept de défense en profondeur de Foulques, l'oppidum du Pallet était difficile à intégrer. D'une part il était occupé par des seigneurs d'une loyauté douteuse, d'autre part il n'était plus couvert depuis le flanc Sud avec la chute du vicomte Aimery de Thouars à partir de 994 et, d'ailleurs, à partir de l'an 1000, il ne représentait plus un poste de liaison vers Nantes, qui était entièrement passé sous l'influence des comtes rennais. Cela élimine également le doute quant à savoir si Foulques Nerra lui-même aurait pu être le *« bâtisseur »* de l'oppidum et du donjon du Pallet. Ce n'était certainement pas le cas, même si l'analyse radiocarbone du mortier du Pallet aurait en principe permis qu'il fût construit sous sa direction (ou contre lui) [452]. Aucune constellation politique d'aucune sorte ne peut être identifiée dans le premier quart du XI[e] siècle qui aurait pu expliquer les conditions sous-jacentes connues de la fondation de manière aussi concluante que le concept présenté ici.

---

comme une ceinture, principalement sur le cours supérieur des rivières. Cela attesterait en effet d'une émergence peu avant 1000 et/ou sous Foulques Nerra. Sur les péages relevés à cette époque, voir aussi : J.-M. Bienvenu : Recherches sur les péages angevins aux XI[e] et XII[e] siècles, dans : *Le moyen Age 72*, 1966, p.389-424, et : *Le moyen Age 73*, 1967, p.5-34, 190-216.

449 B. Bachrach: The Angevin Strategy of Castle Building in the Reign of Fulk Nerra (987-1040), dans: *The American historical review*, vol.88, 1983, p.533-560.

450 La stratégie défensive n'a été que rarement complétée par des opérations offensives : « Les attaques contre les châteaux, par comparaison, n'avaient guère d'importance, mais elles faisaient partie d'un système défensif en profondeur qui avait été développé afin de contrôler des dépenses territoriales importantes... » B. Bachrach : Medieval Siege Warfare : A Reconnaissance, dans : *The journal of military history 58*, 1994, p.129.

451 « *In the longue durée, Fulk's towers, like mountain peaks, gradually returned to dust, but not before the land that they defined and defended served as a base for Geoffrey Plantagenet and his son Henry to secure Maine, dominate Brittany, conquer Normandy, acquire Aquitaine, and humble Blois and conquer England in the bargain. Fulk Nerra's strategy of castle building provided the foundation upon which his descendants built nothing less than the Angevin empire ...* » B. Bachrach : The Angevin Strategy of Castle Building in the Reign of Foulques Nerra (987-1040), dans : *The American historical review,* Vol.88, 1983, p.560.

452 Le pic de probabilité avec un intervalle de confiance de 95 % atteint va jusqu'à environ 1025, voir *supra.*

En raison de sa position avancée à l'ouest, Le Pallet était relativement isolé du centre des Mauges. En cas de conflit, les forteresses voisines de la vallée de l'Èvre - Montrevault et Beaupréau - auraient à peine réussi à soulager la pression. Selon B. Bachrach, une unité montée qui avait parcouru une distance de plus de 35 km, ne pouvait plus guère intervenir dans un combat à cause de l'épuisement. Avec une distance de plus de 50 kilomètres, les chevaux étaient tellement fatigués qu'ils ne pouvaient combattre le lendemain. Et les arrêts de nuit en plein air, pour raccourcir les distances journalières, étaient relativement dangereux[453]. En règle générale, Foulques Nerra veillait donc à ce que ses bases ne soient guères plus distantes de plus de 25 km les unes des autres et au plus à 30 km. Bien que les voies de communication entre Le Pallet, Beaupréau et Montrevault se situaient encore dans la norme angevine avec respectivement, environ 27,5 et 28,5 km à vol d'oiseau, les sentiers qui traversaient des collines et des vallons étaient peu aménagés par endroits et presque exclusivement bordés de forêt dense et de lande marécageuse. Une unité montée ne pouvait développer ni vitesse ni puissance de combat sur ce terrain, les convois de ravitaillement avançaient extrêmement lentement et étaient également exposés à des embuscades. Il n'était pas logique de maintenir une seule garnison angevine au Pallet sur des routes d'approvisionnement aussi incertaines, d'autant plus que les points chauds politiques étaient alors ailleurs et que la ligne de démarcation entre le Nantais et l'Anjou passait par la vallée de l'Èvre.

Il faudra plus de vingt ans avant que le comte d'Anjou ne redevienne politiquement actif dans la région ou ne fasse construire une tour. Ce n'est que vers 1026/1027 que la tour de Montfaucon sera construite, et éventuellement celle de Tour-Landry, bien que l'intérêt stratégique ne soit visible ici qu'en direction de Thouars[454]. Ainsi au tournant du millénaire, Le Pallet était hors-jeu politiquement, et aucun document angevin de l'époque n'en parle ! [455] Comme le montre le chapitre suivant, il y avait d'autres raisons à cela.

[453] « *If the distances between fortifications were much in excess of thirty-five kilometers, then any force moving along the route would have neared its destination with mounts unable to engage in sustained combat, if the distances were in excess of fifty kilometers, the horses would not have been able to continue the journey or fight on the following day, making camping on the open for the night necessary. Neither of these alternatives could have been acceptable...* » B. Bachrach: The Angevin Strategy of Castle Building in the Reign of Fulk Nerra (987-1040), dans: *The American historical review*, Vol.88, 1983, p.541.

[454] B. Bachrach: *ibid.,* p.544-549.

[455] Au vu de la grandeur passée du donjon, on aurait pu s'attendre à ce que le comte Foulques mourant, qui a mentionné plusieurs châteaux dans les gestes des ancêtres de son comté, ait aussi fait des allusions au Pallet par la suite. Ce n'était pas le cas, pour des raisons compréhensibles : si Le Pallet a été perdu de bonne heure pour l'Anjou, pourquoi aurait-il dû le mentionner comme une réalisation angevine ?

La rupture avec le clan des Renaud

Il est vite apparu que le co-fondateur du Pallet, Renaud de Thorigné, suivait une voie singulière : le comte Guerech de Nantes s'était à peine libéré de l'emprisonnement de Geoffroy Grisegonelle et avait repris possession de sa résidence à Nantes qu'il avait lancé sa contre-attaque : lorsque le vicomte Renaud se rendit dans les Mauges avec une grande meute de chiens pour chasser l'ours et le cerf peu après 984, il fut soudainement attaqué et capturé par les hommes de Guerech. Curieusement, il ne subit aucun dommage significatif du fait de ces représailles : les deux hommes conclurent un pacte en vertu duquel ils partageaient les profits de la chasse dans les Mauges. Il s'agit là d'une indication indubitable que tous deux, en se passant du comte d'Anjou, ont mutuellement reconnu leurs anciens droits dans l'Ouest et se sont engagés à les respecter à l'avenir. Déjà à cette époque Renaud de Thorigné semble avoir visé implantation dans la forteresse frontalière de Champtoceaux sur le cours inférieur de la Loire. Peu après, il demanda au comte Guerech d'établir et de maintenir une base dans l'oppidum. A ce moment-là, le comte Guerech a néanmoins rejeté sa demande.

Foulques Nerra ne pouvait trouver que peu d'agrément dans de tels arrangements. A l'évidence, Renaud de Thorigné et son fils, Mgr Renaud d'Angers, avaient profité du vide de pouvoir créé par le changement de gouvernement en Anjou pour mener une politique indépendante de Foulques. Les Renaud craignaient maintenant ce qu'ils avaient promis à Foulques Nerra pour la préservation de l'épiscopat d'Angers, à savoir de devoir céder leurs biens dans les Mauges. Les animosités personnelles entre le jeune comte et le vieux cheval de guerre Renaud ont peut-être contribué à l'aliénation des deux camps. Foulques Nerra n'était probablement pas aussi conciliant que son père Geoffroy. La lutte constante avec Eudes I[er] de Blois, la menace au Sud par Guillaume Fièrebrace, beau-frère d'Eudes, et au Nord par Conan, les piqûres d'épines constantes du « diable de Saumur »[456] causèrent des tourments à Foulques et le poussèrent à une politique sans compromis, à laquelle Renaud de Thorigné ne pouvait se résoudre. Le manque de conciliation et de subtilité de Foulques dans ses rapports avec les personnes politiquement importantes, et plus encore le radicalisme et le manque de scrupules dont il a accablé le second pouvoir politique du pays, à savoir les grands couvents, ont contribué à empoisonner la relation entre le comte et le vicomte. Enfin, Renaud était l'administrateur de l'un des plus grands couvents d'Anjou, Saint-Jouin-de-Marnes.

L'abbé Robert de Saint-Florent à Saumur, le couvent le plus riche de la Loire moyenne entre Angers et Fleury, appelait plus ou moins ouvertement à la résistance contre la politique de la « baguette dure » de Foulques. En tant que partisan d'Eudes I[er] de Blois, il était un ennemi ancestral des Ingelgeriens[457]. Déjà au début de l'été 987, trois ans seulement après la refondation du Pallet et deux ans après avoir été nommé abbé par le comte Eudes à Saumur, Robert de Saint-Florent avait prévu d'attirer à ses côtés le vicomte Renaud de Thorigné. En retour, le vicomte lui promit qu'il représenterait les intérêts de Saint-Florent dans les Mauges si Foulques Nerra poursuivait une confiscation accrue des biens de la noblesse monastique. Saint-Florent à Saumur gérait l'important ancien monastère de Saint-Florent-le-Vieil dans les Mauges, qui pendant des décennies était devenu le jouet d'intérêts divergents. En récompense de ses services à Saint-Florent, Renaud de Thorigné reçut d'abord de l'abbé Robert les produits agricoles de Saint-Georges-sur-Layon, Dénezé, Distré et Ulmes, au sud-ouest du Saumurois[458]. Mgr Renaud d'Angers, fils du vicomte, semble avoir rejoint cette nouvelle coalition, dangereuse pour Foulques Nerra, car la même année 987 il tranchait un litige juridique entre les couvents Saint-Florent et Saint-Maur en faveur des premiers et contre les intérêts angevins. Dans cette situation critique, un oncle de Foulques vint en aide à son neveu, qui s'était mis soudain en difficulté : Mgr Guy du Puy se rendit personnellement à Angers et révisa le jugement qui devint alors défavorable à l'abbé Robert de Saint-Florent ! B. Bachrach soupçonne que, pendant cette période de résistance monastique contre la politique du comte, l'abbé Guntarius de Saint-Aubin lui-même s'était élevé contre Foulques Nerra. Les empiètements constants sur les biens et les droits de l'Église, les *Malae*

[456] Gelduin de Saumur est ainsi désigné. Un chroniqueur ultérieur a mis le nom dans la bouche de Foulques.

[457] Sur l'abbé Robert de Blois, voir B. Bachrach : Robert de Blois, abbé de Saint-Florent de Saumur et Saint-Mesmin de Micy, dans : *Revue bénédictine*, vol.88, 1978, p.123-146

[458] Voir document du Livre Noir de Saint-Florent à Saumur, fol.116, reproduit par L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI[e] siècle*, Paris 1906, p.345-346 ; le document mentionne expressément que Renaud de Thorigné avait promis de prendre des mesures militaires contre Foulques Nerra lorsqu'il s'avança sur les terres de Saint-Florent. Renaud, cependant, ne semble pas avoir tenu sa promesse plus tard.

consuetudines[459], ont conduit à une nuisance publique de premier rang, notamment parce que Foulques Nerra a subventionné une nouvelle classe laïque de *Milites* fidèles grâce aux revenus obtenus et a ainsi déplacé l'équilibre du pouvoir réel au désavantage de l'Église[460].

Dans ce contexte, il est tout à fait compréhensible que le vicomte Renaud de Thorigné ne s'appuie plus sur son suzerain angevin, mais négocie et forme des alliances avec ses adversaires traditionnels, le comte de Nantes ou Robert de Saumur, le représentant du parti de Blois. Le comte Foulques s'est rendu compte après peu de temps qu'il ne pouvait pas s'opposer contre le clan des Renaud à Angers sur le long terme. Il fit donc tout ce qui était en son pouvoir pour ramener de son côté le vicomte Renaud, propriétaire de châtellenies sur la rive gauche de la Loire depuis 969. Dans un geste de générosité, il le nomme trésorier de Saint-Martin à Tours. Ce poste bien doté n'aurait guère pu être attribué sans l'aval du roi. Hugues Capet devait être personnellement impliqué dans « l'affaire d'État » angevine. Renaud de Thorigné renonce alors à une partie des droits concédés par Saumur : le fief de Dénezé revient à Roger l'Ancien de Loudun, Saint-Georges-sur-Layon et autres[461] à Albéric de Vihiers, parent de la Maison du comte angevin. Foulques Nerra venait donc de régler la querelle et même de gagner des terres en territoire ennemi du Saumurois, aux dépens d'Eudes I^{er} de Blois et de Gelduin de Saumur ! Si l'on considérait ce coup politique inattendu du point de vue actuel, on pourrait supposer qu'il s'agissait en fin de compte d'un projet conjoint savamment organisé entre Renaud et Foulques. Le clivage précédent aurait été feint et n'aurait servi qu'à tromper Robert de Saint-Florent et Gelduin de Saumur. Cependant, cette hypothèse est peu probable, car la rupture finale entre le vicomte Renaud et le comte Foulques a déjà été annoncée.

[459] Les *« malae consuetudines »* de l'époque sont mentionnées et dénoncées dans de nombreux documents. En voici quelques exemples : En 996, Gautier de Montsoreau impose de nombreux fardeaux au monastère Saint-Pierre-de-Bourgueil pour financer l'entretien de son château. Voir aussi B. Bachrach : The enforcement of the forma fidelitatis, dans : *Speculum 59/4*, 1984, p.809-810 ; et aussi : Carta de malis consuetudinibus quas Raginaldus dimisit in oboedientia Mairono (=Méron). Voir : Cartae et chronica de obedientia Mairomno, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou,* Paris 1869, p.65, ou : la charte 220 dans A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris 1903, p.256-261, ainsi que les « *malae consuetudines* » sur Saint-Florent. Voir B. Bachrach : Robert de Blois, abbé de Saint-Florent de Saumur et Saint-Mesmin de Micy, dans : *Revue bénédictine*, vol.88, 1978, p.138-139. Vers 1023, Foulques Nerra renonce aux *« malae consuetudines »* envers Saint-Martin-de-Tours, qui étaient apparues avec ses prédécesseurs. Voir la charte 35 dans : L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^{e} siècle*, Paris, 1906, p.254-255. A propos des *« consuetudines »* voir aussi O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^{e} siècle*, 2 tomes, Paris, 1972, vol.1, p.370-375.

[460] La fondation du siège du Grand-Montrevault a déjà été mentionnée à titre d'exemple.

[461] Méron et Meigné, que Mgr Guy du Puy avait déjà arrachés à Saint-Florent.

Au plus tard en 988, année de sa mort, le comte Guerech de Nantes répondit à un vœu de longue date de Renaud de Thorigné et lui permit de s'établir sur l'oppidum de Champtoceaux, près de la citadelle. La source sous-jacente parle d'une auberge - *Domus ad hospitandum*[462]. En principe, il est concevable que Guerech de Nantes, sous la pression de son suzerain officiel Foulques, ait accepté la construction ; dans ce cas, le siège pourrait être considéré comme un gain pour l'Anjou. Il est plus probable, cependant, que ce don était l'expression d'un revirement dans la politique du Nantais. Foulques Nerra ne pouvait exercer que peu de pression sur Guerech à ce moment-là et il aurait finalement pu être opportun pour lui de rallier le vicomte Renaud à ses côtés à travers la concession de Champtoceaux et lui assurer ainsi un rôle de tampon vis-à-vis de l'Anjou.

Il n'est nullement loisible d'appeler Renaud de Thorigné seigneur de la forteresse de Champtoceaux ; [463] la citadelle resta en possession du comte de Nantes. Elle était située sur l'éperon Ouest de la colline, séparée de l'ancien oppidum celtique par une plateforme où Renaud avait construit son *Domus ad hospitandum* fortifié au milieu d'un bourg. A la fin de la phase de construction, la « Maison de Renaud », comme le révèle la source, avait atteint les dimensions d'un véritable château fortifié. Aujourd'hui encore, dans le parc de Champtoceaux, on peut voir une motte, entourée d'un fossé profond, qui correspondait probablement à cette fortification. Cela soulève la question de son nom. L. Maître l'assimile à *Castellum Rainerii*[464]*,* c'est-à-dire un château qui est mentionné dans plusieurs documents, mais qui à ce jour n'a pas été localisé[465]. Bien que l'historien O. Guillot s'y soit fortement opposé[466], j'attribue une certaine probabilité à l'hypothèse de L. Maître, reprise plus tard par A. Bourdeaut[467]. *Rainerii* n'est pas nécessairement considéré comme une corruption de *Renaudi,* mais le nom *Rainer* est peut-être dérivé d'un ancêtre des Renaud[468]. Selon L. Maitre, Champtoceaux avait été quelque chose comme le siège de l'ancien comté du *Pagus Metallicus*, analogue à la *Motte de Begon* pour le *Pagus Herbadilicus* et *Tiffauge* pour le *Pagus Teifalicus*. Ce qui indique l'authenticité du nom *Castrum Rainerii* est le fait que le document déjà mentionné du roi Louis VI de 1123, qui énumère les anciennes possessions de la cathédrale de Nantes et mentionne également Le Pallet, place ce *Castrum* juste entre Le Pallet et Liré sur la Loire, donc sur un plan géographique, la ligne sur laquelle on s'attendrait en effet à Champtoceaux[469]. La propriété correspondante à Champtoceaux était peut-être l'ancien évêché d'Austrapius qui, après la fin de la période wisigothe, était tombée aux mains des Mérovingiens, puis à la cathédrale de Nantes[470]. D'ailleurs, il est connu et déjà soutenu dans ce travail que le clan Renaud en particulier s'était accaparé l'ancienne propriété de la cathédrale de Nantes dans les Mauges pour lui-même à grande échelle. De plus, dans le cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers, il y a un *Gautierius de Castello Rainerii,* qui lui-même dépendait du seigneur Orricus de Beaupréau[471]. Un Orricus est identifié peu après comme le seigneur de Champtoceaux, suggérant des liens de parenté ou féodaux entre les deux personnages. Dans un document de Roger II ou III du Petit-Montrevault, déjà mentionné dans un autre contexte et concernant un ancien bénéfice de Renaud de Thorigné près de Poligné, non loin de Thorigné-d'Anjou, deux *Milites* nommés *Robert de Champtoceaux* et *Effredus de Castello Rainerii* sont présentés côte à côte sur la liste des témoins.

---

462 « *Postea vero, ad ejus curiam veniens [Cour de Guerech, note de l'auteur] petivit ut apud Castrum Celsum domum sibi... hab hospitandum facere concederet. Qui vero ei minime credens omnino illa denegavit : ac tamen post mortem Fulconis filii, Gosfridi Grisonellae, concessionem eam firmam et omni praesidio munitam perfecit... »* R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.123.

463 Comme cela s'est produit, par exemple, dans l'ouvrage suivant : R. Giffard : *Châteauceaux, son histoire, ses ruines*, Cholet 1961 ; le texte de la Chronique de Nantes cité plus haut ne révèle pas les liens.

464 L. Maître : Les conquêtes bretonnes au-delà de la Loire, dans : *Annales de Bretagne*, 1896-1897, p.50-54.

465 L'identité commune très probable de Castrum Rainerii et Champtoceaux pronée par Le Maître et A. Bourdeaut a échappé à presque tous les chercheurs modernes, dont J.-P. Brunterc'h et N.-Y. Tonnerre. Voir J.-P. Brunterc'h : Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049, dans : *Memoires de la Société d'Histoire et d'Archeologie de Bretagne*, vol.61, 1984, p.33. Et N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.306. O. Guillot a contredit l'identité dans une note de bas de page sans contre-arguments convaincants. Voir O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, 2 tomes, Paris, 1972, vol.1, p.204.

466 Voir O. Guillot : *ibid.*

467 A. Bourdeaut, cependant, considérait le Castrum Rainerii de Renaud de Thorigné comme le précurseur de la citadelle ultérieure, ce que nous considérons peu probable pour les raisons mentionnées ci-dessus. Voir A. Bourdeaut : Les origines féodales de Châteauceaux, dans : *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes,* vol.54, 1913, p.208. A. Bourdeaut mentionne également que, dans des sources ultérieures, il y avait un château dans le Burgus de Champtoceaux qui portait aussi le nom de « *castrum burgensium* ».

468 Rainer, par exemple, était le neveu du comte Lambert de Nantes, qui après lui, tenait les Mauges en sa possession. Voir *supra*.

469 D'après Le Maître, le nom Rainerius est également attesté à Liré. Voir L. Maître : Les conquêtes bretonnes au-delà de la Loire, dans : *Annales de Bretagne*, 1896-1897, p.53. D'ailleurs, un homme de confiance et archer de Foulques Nerra s'appelait Rainerius, mais à cause de la fréquence relative de ce patronyme, je ne veux pas en tirer de conclusions hâtives. Voir P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.273.

470 Je l'avais signalé. Voir *supra*.

471 Voir la charte 2 dans Y. Chauvin : *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e et XII^e siècles)*, Angers, 1997, vol.2, p.338-350.

D'après ce document, il aurait pu s'agir des représentants de la forteresse de Champtoceaux et du siège voisin de Renaud de Thorigné, une combinaison qui a du sens en termes de querelle. Il est intéressant de noter que dans un dossier de la cathédrale du 17 janvier 1000, un certain Rainer (sans autre indication d'origine), apparaît en relation directe avec les fils de Renaud de Thorigné, Mgr Renaud II d'Angers, et le vicomte Fulcoius. Il est donc tout à fait possible que Rainer fût un autre fils du vicomte ou autre parent[472].

Toutes ces indications suggèrent que Renaud de Thorigné fit construire un château appelé *Castellum Rainerii* dans l'oppidum de Champtoceaux vers 988 pour le transmettre à un membre de sa famille. Le comte Guerech de Nantes mourut peu après la fin du chantier, quatre ans avant la bataille de Conquereuil, dont Foulques Nerra sortit vainqueur. Nous ne savons pas combien de temps le vicomte Renaud de Thorigné a été présent sur la colline de Champtoceaux. Ce qui est certain, cependant, c'est qu'au moment de sa mort - probablement en mars 994 - la rupture de sa famille avec la Maison du comte d'Anjou avait déjà été consommée.

Au début, un fils puiné ou au moins un proche parent nommé *Fulcoius* fut promu au poste de vicomte[473]. Il reçut les forteresses de Rochefort-sur-Loire et de Champtoceaux. Cet homme, politiquement parlant, est resté relativement transparent. Le fils aîné de Renaud, Mgr Renaud II, évêque d'Angers, devint le réel chef du clan des Renaud. Déjà le 12 septembre 973, bien avant l'entrée en fonction de Foulques Nerra, il avait été ordonné évêque d'Angers. Renaud II lutta avec véhémence pour la préservation du pouvoir ecclésiastique en Anjou et n'eut pas peur de s'opposer ouvertement à Foulques Nerra. Comme mentionné plus-haut, en juin 994 il prit le parti de l'abbé Robert de Saumur dans son litige avec Saint-Maur, ce qui signifiait un affront clair pour le comte d'Anjou ! En mettant à la disposition des Renaud les biens du domaine de Saint-Florent-le-Vieil en contrepartie, l'abbé Robert assurait aux Renaud avant le tournant du millénaire une solide base de pouvoir en basse Loire à partir de laquelle ils pouvaient contrôler les domaines des Mauges. L'acquisition partielle de Champtoceaux s'inscrivait dans cette logique. En raison de leur influence à Saint-Jouin-de-Marnes, les Renaud avaient peut-être formé de nouvelles coalitions avec les seigneurs de Thouars et de Poitiers. Le comte Foulques n'en était certainement pas satisfait mais, à l'époque, il ne pouvait pas s'opposer à l'émergence de nouvelles alliances à l'Ouest[474].

Foulques Nerra essaya encore une fois de rallier l'évêque d'Angers et son frère, notamment lorsque le 17 janvier 1000, dans un geste généreux, il rendit à la cathédrale d'Angers les droits de douane du pont qu'il avait auparavant rendu ingérable sans fondement légal[475]. Mgr Renaud avait, dans une motion correspondante, dénoncé ouvertement les *Malae consuetudines* de Foulques Nerra et avait littéralement souligné qu'il n'y avait jamais eu de tels agissements sous Geoffroy Grisegonelle. Mgr Renaud a pu influencer la réoccupation de l'abbaye de Saint-Serge dans la courte phase de détente suivante ; la chronique de l'Ordre l'honore comme *Reparator abbatiae*[476]. A partir de la fin de l'année 1001, cependant, le ton se durcit à nouveau lorsque le comte Foulques refusa d'abandonner ses impôts obligatoires. Mgr Renaud s'insurgea contre la *« méchanceté ardente »* et la *« cupidité croissante »* avec lesquelles les laïcs s'emparaient sans vergogne des églises et des monastères et, dans le même temps, il insista pour obtenir une licence de comte. Dans un geste démonstratif, il transféra les églises des Epinats et de Douces, que sa propre famille avait acquises illégalement, au chapitre de la cathédrale d'Angers[477].

C'était un signal clair. A cette époque, l'évêque ne pensait plus à respecter l'accord grâce auquel son propre père lui avait obtenu la chaire d'Angers. Renaud II refusa avec véhémence qu'après la mort de son père Renaud, tous les biens de la famille des Mauges revinssent dans le trésor du comte. En 1003,

---

472 Charte 22 dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, ed. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.52-53.

473 Dans un ajout marginal du Livre Noir de Saint-Florent, le vicomte Renaud est appelé *« Thoringus pater Fulcodii vice - comitis de Roca Fortis »*. Voir L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris 1906, Rééd. Genf, 1974, p.346-347.

474 Outre le fait que lui et son cousin Aldebert, comte de La Marche et du Périgord, se sont engagés dans une sorte de contre alliance méridionale.

475 Voir la charte 22 dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, ed. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.52-53.

476 Chronicon Sancti Sergii Andegavensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.134. Et : Charte 25 dans : A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris, 1903, vol.1, p.43-44.

477 Charte 23 dans : Cartulaire Noir *op. cit.*, p.54-55. Voir aussi : L. Halphen : *op. cit.*, p.349-350.

par testament public, il transfèra l'ensemble du domaine au chapitre d'Angers[478] et au couvent de Saint-Serge et Saint-Bach, qui relevait directement de l'évêque[479]. Le comte Foulques et son frère Maurice firent immédiatement appel et l'évêque fit une réponse subtile pour justifier son action. Il alla même jusqu'à menacer d'anathème en cas de représailles[480]. Le roi Robert intervint du côté de l'évêque d'Angers et confirma les biens qui étaient allés à la cathédrale ou à Saint-Serge en 1001. La propriété de l'évêque sur l'église de Saint-Rémy-en-Mauges, issue de l'héritage du père Renaud de Thorigné et qui jouera un rôle par la suite, lui revenait[481].

Avec ces actions, le lien entre le clan Renaud et la maison comtale d'Anjou était enfin rompu, et l'influence de Foulques Nerra dans l'ouest du Pays de Mauges menaçait de s'effondrer complètement[482]. Mais curieusement, dans un premier temps le comte d'Anjou ne semble pas s'être beaucoup occupé de la question ; il fit un pèlerinage en Terre Sainte.

En comparaison, son demi-frère Maurice, qui le représenta pendant près de deux ans, était un homme relativement tolérant. Mgr Renaud signa plusieurs documents en faveur de Saint-Florent sous sa représentation conjointe. Le vicomte Fulcoius ne menait pas sa propre politique, mais cultivait une solidarité étroite avec la cathédrale ; chaque fois qu'il ratifiait des documents, il le faisait aux côtés de son frère évêque. Au début de l'été 1005, Renaud et Fulcoius partirent tous les deux en pèlerinage en Terre Sainte, peu après le retour de Foulques Nerra. Étonnamment, aucun des deux n'est allé bien loin. Mgr Renaud décéda subitement le 12 juin 1005 à Embrun-en-Provence. On peut à juste titre se demander s'il n'aurait pas été victime d'un attentat d'un des proches du comte.

Immédiatement après la mort de l'évêque, Foulques Nerra arracha les biens des Renaud des mains des institutions dans lesquelles ils étaient tombés et les distribua à ses fidèles, nonobstant les actes papaux et royaux qui l'interdisaient ! C'est à cette époque que le vicomte Fulcoius a également disparu de la scène historique, silencieusement et sans laisser de traces, et il est tout à fait concevable qu'il ait lui aussi été victime d'un assassinat. Un peu plus tard, Foulques Nerra semble avoir accaparé le château de Rochefort-sur-Loire et sa vicomté ; il confisqua un bénéfice de vicomté près d'Angers[483]. A l'été 1005, la famille de Renaud de Thorigné, autrefois si puissante, avait finalement disparu de la scène politique[484] - la famille même qui avait auparavant étendu sa main protectrice sur le monastère de Vertou et l'oppidum du Pallet.

---

[478] Le Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers ne mentionne malheureusement qu'une brève note de la Collection Housseau. Voir la charte 24 dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, éd. ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.56-55.

[479] « *Alleux nombreux et importants* », Recueil d'annales angevines et vendômois, p.59. Et : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.1, p.214.

[480] Charte 25 dans : Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers, *op. cit.*, p.56-58. le Pape Jean XVIII confirme les dons. Charte 26, p.58-59.

[481] Voir W. M. Newman, *Catalogue des actes de Robert II, n° 23, Histoire de France X*, p.583, ainsi que Charte 15 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e et XII^e siècles)*, Angers, 1997, tome 1, p.20-23.

[482] L'Ordre de Saint-Florent à Saumur en a particulièrement bénéficié : « *The breakdown of Angevin defenses in this sector and the weakening of Fulk's position in the Mauges region benefited abbot Robert, who was also abbot of Saint-Florent-le Vieil and was intent on recovering lands of that monastery fisc held by supporters of the Angevin count ...* » voir B. Bachrach : *Fulk Nerra, the neo-roman consul, 987-1040*, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1993, p.83.

[483] Voir Cartulaire Sainte-Trinité de Vendôme, document 83.

[484] Dans la « *Gesta Consulum* », un « *Fulcoius de Torrineio* » apparaît à nouveau sous le règne de Geoffroy Martel, qui est cependant originaire du Maine et ne peut donc pas être attribué à la famille Renaud : *« Siquidem eo temporo virum Cenomannicum qui multum sibi servierat, Fulcoium de Torinneio, in curia sua Martellus secum habebat. Verum cum quid Fulcoio pro servicio recompensare vellet, quod sibi gratum fore debuisset, diu premeditaret, domum munitissimam que erat in loco qui usque hodie Mota Fulchoii a vulgo vocatur terramque magnam ex suo proprio cum multi feodis Ambaziaco donavit... »* Fulcoius épousa Elisabeth, la fille de Lisois d'Amboise. Voir L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.58.

Griefs contre Foulques Nerra dans Miracula Sancti Martini Vertavensis

Peu avant ces événements, le moine lettré *Létald de Micy,* hagiographe, fut chargé par le couvent de Saint-Jouin-de-Marnes d'achever le livre des merveilles de saint Martin de Vertou, et en raison d'un précédent incendie de la bibliothèque, il n'avait qu'un seul poème sur ce saint comme source écrite. Bien qu'il l'ait transcrit en prose et l'ait embelli, il ne répondait probablement pas à la volonté de ses commanditaires C'est pourquoi il en créa plus tard une deuxième version, incluant la tradition orale du monastère. Cette œuvre a survécu jusqu'à ce jour ; je l'ai citée plusieurs fois en raison de l'étroite relation géographique des événements qui y sont décrits avec Le Pallet[485].

Dans l'introduction, on apprend que le vicomte Renaud de Thorigné, en sa qualité de recteur de Saint-Jouin, fut le commanditaire principal du travail de Létald. L'œuvre n'est pas écrite principalement pour les moines de Saint-Jouin, mais concentre une grande partie de son contenu sur la mouvance du monastère de Vertou, récemment refondé. Ainsi, le livre des miracles peut être compris fondamentalement comme une sorte de légende fondatrice de Vertou, destinée à être lue dans le cloître pour l'instruction et l'édification des moines.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, disons d'abord quelques mots sur l'auteur : Létald de Micy était, si on peut dire, l'auteur monastique en vogue de la région de la Loire au tournant de l'an Mil[486]. Déjà vers 950, il était entré à l'abbaye Saint-Mesmin près d'Orléans comme *« infantulus »* et y avait reçu une éducation monastique. Plus tard (vers 973), il avait pu devenir *Cancellarius* en raison de sa maîtrise de l'écriture et il avait commencé à écrire. Par exemple vers 980, il écrivit le *Miracula Sancti Maximini* pour son monastère. Dix-sept ans plus tard, l'abbé Robert de Blois, chef de Saint-Florent à Saumur, prit aussi la direction spirituelle du monastère de Micy à la demande du roi Robert. L'abbé Robert était contesté à Saint-Mesmin. Mais après une relégation temporaire, il finit par s'imposer et décida même de s'y installer physiquement le 8 août 1011. Létald, pour sa part, a travaillé pour d'autres couvents comme écrivain de commande. Pour Saint-Florent-le-Vieil, par exemple, il écrivit le *Versus de eversione monasterii Glonnensis,* et peu de temps après parut le *Vita et Miracula Sancti Martini Vertavensis,* qui nous intéresse tout particulièrement ici. Létald ne semble pas avoir toujours été favorable à son abbé Robert, car en 1004 il s'opposa à lui face à l'évêque d'Orléans, mais sans grand succès. Un peu plus tard, il travaille pour la chaire du Mans et écrit la *Vita Juliani Cenomannensis*. Probablement Létald est ce même *Létardus prior*, qui plus tard sous l'abbé Frédéric, fit le déplacement des reliques de Saint-Florent de Saumur à *Saint-Hilaire-de-la-Crypte* et suivit aussi son abbé jusqu'au refuge de Saint-Florent-le-Vieil. C'est ainsi que Létald aurait migré sur ses vieux jours de Micy vers la basse Loire[487].

Les récits de miracles médiévaux comme ceux de Vertou, vieux de plus de mille ans, sont d'un grand intérêt pour les historiens et, malgré toutes les ornementations religieuses, ils contiennent de précieuses références de leur époque et des détails historiques locaux qui n'auraient pu être préservés autrement[488]. Létald en particulier n'écrivait pas sans engagement politique : chancelier de Saint-Mesmin-de-Micy, il était, comme son abbé Robert, l'un des partisans de la Maison de Blois et s'opposait donc clairement à Foulques Nerra. C'est ce que l'on peut voir notamment dans une de ses œuvres de commande : la *Vita et miracula S. Eusicii,* qu'il a écrite pour le couvent de Selles-sur-Cher,

---

[485] Première édition critique de B. Krusch : *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores merovingicarum*, vol.3, Hanovre, 1896, p.564-575, voir aussi à ce sujet B. Bachrach : Fulk Nerra's Exploitation of the facultates monachorum, ca.1000, dans : *Law, custom, and the social fabric in medieval Europe, essays in Honor of Bryce Lyon*, ed. Bernard S. Bachrach and David M. Nicholas, Kalamazoo 1990, p.29-49. Bachrach date la composition dans les premières années du nouveau millénaire, mais cela ne peut être accepté sans condition, puisque Létald a rapporté qu'il avait personnellement beaucoup appris du vicomte Renaud de Thorigné, qui est mort en 994. Il nous semble incertain que Létald n'aurait écrit qu'au nom de Mgr Renaud, son fils, comme le supposait Bachrach.

[486] Cette information et les suivantes proviennent principalement de : Th. Head : Letaldus of Micy et les traditions hagiographiques de Selles-sur-Cher, dans : *Analecta Bollandiana 107*, Bruxelles, 1989, p.393-414. Et : B. Bachrach : *op. cit.*, pp.29-49. Des informations quelque peu dépassées sur Letald de Micy se trouvent également dans : *Histoire littéraire de France*, vol.6, p.528-537.

[487] Voir Fragmentum Veteris Historiae Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris 1869, p.213.

[488] Le miracle d'Eleutherius de Tournai mérite d'être mentionné ici, qui a été politiquement instrumentalisé par Bernard de Clairvaux et d'autres grands afin d'imposer le rétablissement de l'évêché de Tournai. Voir aussi : The Eleutherius vision of Tournai, dans : W. Robl : Das Konzil von Sens 1141 und seine Folgen, Der Ketzerprozess gegen Petrus Abalardus im Spiegel der Zeitgeschichte [Le Conseil de Sens 1141 et ses conséquences, le procès hérétique de Pierre Abélard au regard de son éqoque], E-Book, Neustadt/WN, 2003, document en ligne sur : http://www.robl.de/abaelard/sens1141.pdf.

qui contient, malgré son contenu primaire religieux, des pages sur le comte angevin et sa politique anticléricale. Il en va de même pour les histoires miraculeuses de saint Martin de Vertou.

Le recueil ayant été constitué quelques années avant le début du millénaire et décrivant une localité située juste à côté du Pallet, c'est peut-être la source la plus authentique de la région à l'époque. Dans ses descriptions, Létald était quasi le porte-parole du vicomte Renaud de Thorigné, qui était probablement aussi son donneur d'ordre[489]. A sa demande, Létald inséra des entre-filets cachés dans le texte hagiographique contre la politique anti-monastique acharnée de Foulques[490].

C'est ainsi que l'on lit, dans le 7ème chapitre du livre, le châtiment de Dieu pour un certain collecteur d'impôts nommé Centulfus, qui rançonnait les monastères du pays au nom du roi Dagobert. En choisissant ces personnages, Létald faisait probablement allusion au roi franc Dagobert Ier, 603-639, qui avait été le plus puissant de tous les souverains mérovingiens et avait gouverné toute l'Aquitaine à partir de 632. Vers 636, après une expédition victorieuse contre les Gascons, Dagobert avait en effet envoyé ses émissaires en Bretagne et dans les régions voisines pour exiger un tribut. D'autre part, en tant que « bon Roi Dagobert », il était devenu entre-temps une figure mythique extrêmement populaire. Mais dans l'histoire de Létald, le roi Dagobert est devenu le contraire du bienfaiteur, et on ne peut nier qu'il a été construit par analogie avec la Chronique de Fredegar et comme une figure allégorique de Foulques Nerra[491]. Son gouverneur *Centulfus princeps aulicus*[492] avait en tout état de cause reçu l'ordre d'inscrire la totalité des biens monastiques du pays et d'en transférer la moitié dans les registres du trésor royal - *Tabulae fiscorum regalium* - et de les livrer au roi à des fins séculières. C'est exactement la politique anticléricale que le comte d'Anjou poursuivait autour de l'an 1000. Probablement un de ses vassaux, nommé allégoriquement *Centulfus,* avait confisqué la moitié du monastère de Vertou de la même manière. Comme avec cette *Mala consuetudo* sa cupidité n'était pas satisfaite, il persuada son roi du projet de presser un autre tiers aux moines, afin d'en pourvoir ses *Milites* et *Servientes*[493]. Comme les moines ne pouvaient pas se défendre, Centulfus s'occupa de l'expédition et célébra un festin au cours duquel il s'endormit. Entre-temps, les moines insomniaques supplièrent désespérément les saints locaux Martin de Vertou et Jean-Baptiste[494] et leur demandèrent de l'aide. Aussitôt les saints hommes apparurent sous forme de figures terrifiantes à Centulfus repus, lui arrachèrent les intestins et lui brisèrent le crâne : *« Praedia hujus loci inmeritus usurpasti - Tu as déchiré sans raison les biens de ce monastère sous ton fer ! »,* lit-on. Après cette cour de justice assassine, personne n'aurait plus osé priver le monastère de Vertou de ses biens.

B. Bachrach a été le premier à reconnaître le contenu politique de l'histoire du miracle : ici, la pratique de confiscation envers le monastère de Vertou dénonçait clairement Foulques Nerra et non un roi légendaire ! [495] La règle angevine s'était ainsi perpétuée dans le bassin de la Sèvre jusqu'à l'écriture de ces récits miraculeux, et sa pratique fiscale suscitait de grands émois en raison de sa dureté insupportable ! En fait, de tels écrits se sont propagés sur un terrain fertile parmi les gens pieux et ont dû influencer l'opinion publique !

---

489 Le vicomte Renaud est mentionné expressis verbis à plusieurs endroits : « *a venerabilo viro Rainaldo, qui eodem in loco praepositurae fungitur officio... quorum unus, id est Rainaldus, usque hodie venerabiles exigit annos...* cuius testis est venerabilis Rainaldus Andegavorum vicecomes... » Letald de Micy : Miracula sancti Martini abbatis vertavensis, ed. B. Krusch, dans: *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores merovingicarum*, vol.3, Hanovre, 1896, p.567-569.

490 L'abbé de Fleury s'est plaint au Pape de la politique de confiscation de Foulques dans le même style que l'abbé Thibaud de Cormery s'est plaint au roi Robert. Voir charte de Fleury : Epistula 1 dans *PL 139*, et la Charte 5 dans : *Chartes de Saint-Julien-de-Tours*, éd. L. Denis, Le Mans, 1913.

491 L'auteur bourguignon de la chronique-Fredegar fait l'éloge du jeune règne de Dagobert en Austrasie, juste envers les pauvres : il régna avec bonheur sur tous ses peuples, aucun de ses prédécesseurs ne l'avait égalé en renommée. Même les peuples à la frontière Avar-Slave – à savoir les Thuringiens et les Bavarois - lui avaient demandé de les diriger et d'assujettir les Avars, les Slaves et les autres nations aux frontières de l'empire. Après son déménagement à Paris, c'est-à-dire après l'accession au pouvoir dans l'ensemble de l'empire, il a cependant oublié toute justice, a enrichi impitoyablement le trésor royal aux dépens de l'église et des couvents et s'est livré à la « *luxuria* », entretenant trois reines et d'innombrables concubines.

492 A. de La Borderie doute qu'il s'agisse d'un personnage historique. Voir A. de la Borderie : *Histoire de Bretagne*, vol.2, Rennes, 1898, p.540-541.

493 Il s'agissait donc d'une sorte de confiscation aux deux tiers, comme on l'appelait et comme on le craignait dans la région d'Alain Barbetorte. Voir *supra.*

494 Ce sont les « *saints de la maison* » du double monastère Saint-Jouin-de-Marnes.

495 B. Bachrach dit que le comte Geoffroy Grisegonelle avait déjà transféré des biens de l'Eglise à ses *Milites*. Cependant, c'était son fils Foulques Nerra qui a amplifié le phénomène de la manière décrite. Voir B. Bachrach: Fulk Nerra's Exploitation of the facultates monachorum, dans: *Law, custom, and the social fabric in medieval Europe*, Kalamazoo, p.29-49. O. Guillot avait déjà souligné l'importance de ces récits pour l'historiographie. Voir O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XIe siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.1, p.202, note de bas de page.

Mais ce que l'expert américain n'avait pas remarqué - ce qu'il n'aurait pu remarquer vu qu'au moment de la rédaction de son article il n'avait probablement aucune information sur le donjon du Pallet - c'est la forte référence historique locale. Il s'agissait en particulier du monastère de Vertou et ses propriétés dans l'ouest du Pays des Mauges - où le vicomte Renaud de Thorigné et sa famille étaient largement représentés. Pas étonnant alors si les Renaud étaient en colère à cause de l'aliénation de la propriété du monastère et ont donc laissé Létald dénoncer la situation dans la *Miracula* ! Une confiscation de l'ampleur décrite ci-dessus nécessitait des pressions militaires. Le *Princeps aulicus Centulfus* précité était-il un exemple concret du gouverneur local résidant dans le donjon voisin du Pallet ? Après tout, l'attribut *aulicus* est synonyme de *palatinus* et s'adapte bien à la situation ! [496] Si la mort épouvantable de Centulfus a été mise en scène si théâtralement, n'était-ce pas un avertissement concret au châtelain du Pallet pour qu'il s'abstienne d'empiéter à nouveau sur la propriété de Vertou par ordre du comte d'Anjou ? En tout cas, Foulques Nerra était encore présent dans la région au moment où l'hagiographie a été écrite, pas comme un promoteur comme son père, mais plutôt comme un exploiteur. Le climat politique avait tellement changé en quelques années !

Plus concrètement, la référence à la classe dominante régionale à un autre endroit de la *Miracula* est établie : le chapitre 5 parle d'un bâton de marche de saint Martin, qu'il avait planté dans le cloître du monastère de Vertou après une longue sécheresse, après quoi il avait commencé à pousser et grandir en un arbre fort et miraculeux[497]. Trois Normands ayant tenté de souiller l'arbre, l'un s'était écorché les yeux, le second s'était brisé le cou et le troisième s'était brisé la hanche. On peut lire dans ce qui suit que même le roi Alain le Grand, 877-907, avait adoré l'arbre selon la coutume des anciens moines avant son entrée dans l'église de Vertou[498]. Les pèlerins de l'an 1000 faisaient de même : *« Il* [c'est-à-dire l'arbre] *est tellement admiré et vénéré par les habitants du pays que même les aristocrates bretons, qui avaient des droits fonciers, se tournaient d'abord vers l'arbre en entrant dans le monastère et y adoraient Christ avant d'entrer à l'église »* [499].

Notez la phrase : bien que Vertou et son monastère aient été une restauration angevine, les *Proceres Britones* y avaient des droits fonciers ! Comme les autochtones nantais n'étaient pas des autochtones bretons et n'avaient aucun droit sur le lieu selon l'hypothèse fondatrice de Vertou décrite ici, de qui s'agissait-il d'autre que les familles bretonnes qui avaient été amenées du Rennais sous le comte Geoffroy Grisegonelle pour y établir la région ? Ce témoignagne de l'époque est une confirmation évidente de la théorie de la fondation présentée ci-avant !

Tandis que B. Krusch n'avait publié que les chapitres d'un seul manuscrit de Vertou, l'*Acta sanctorum* en contient quelques autres d'un manuscrit de l'abbaye bénédictine La Sauve-Majeure près de Bordeaux. Le chapitre 16 parle d'un autre phénomène miraculeux du monastère de Vertou qui est arrivé à un cuisinier nommé *Aldrinc*. Les premières phrases de cette histoire mêlent à nouveau des informations historiques locales d'une grande valeur, bien que cela soit extrêmement difficile à interpréter :

« Dans notre monastère, il y avait un cuisinier nommé Aldrinc, dont le fils est encore en vie aujourd'hui et porte non seulement le même patronyme, mais remplit aussi la même fonction que son père. Il quitta sa maison de faubourg par crainte des Bretons, hostiles aux Thouars à cause de l'envoi de Savary, et se rendit avec sa famille dans une maison près de la crypte de Saint-Martin. Y étant resté quelques jours, il ne s'est pas épargné les moqueries et les rires... » [500].

---

[496] Les termes sont utilisés comme synonymes ailleurs dans le manuscrit : Les chapitres 2 et 3, par exemple, parlent d'un palais princier qui s'appelle d'une part « palatium », d'autre part « aula » : *« Cum ergo vir domini palatio cum principe properaret... Viderat sane vir Domini Martinus in aula principis supradicti ... »* Il n'est pas impossible que des références historiques locales cachées existent également dans ces chapitres, dont l'interprétation n'est plus accessible aujourd'hui. Voir Létald de Micy : Miracula sancti Martini abbatis vertavensis, éd. Krusch, dans: *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores merovingicarum*, vol.3, Hanovre, 1896, p.569.

[497] Les merveilles médiévales du bâton remontent à une tradition de l'Ancien Testament : le bâton vert d'Aaron, portant des fleurs et des amandes, est déjà mentionné dans le quatrième livre de Moïse 17, 16-26.

[498] Le monastère était orphelin depuis 843, mais le service dans l'église était évidemment possible.

[499] « *In tanta autem admirationis veneratione ab inculis habetur, ut proceres Britonum, quorum juirs eadem regio est, si quando ibi acceserint, prius ad arborem venientes ibidem Christum adorent et postmodum ecclesiam intrent...* » Voir Letald de Micy : Miracula sancti Martini abbatis vertavensis, ed. B. Krusch, dans: *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores merovingicarum*, vol.3, Hanovre, 1896, p.570. Aussi dans : Acta Sanctorum : *Vita sancti Martini Vertavensis*, vol.10, Paris, Rome, 1869, p.811.

[500] *« Monasterii nostri quidam quidam cocus fuit Aldrincus nomine, cujus filius adhuc superest, et officio et vocabulo fingitur ipso : qui propter metum Brittonum, qui ex immissione Savarici Toarcensibus infesti erant, domum suam in suburbio reliquit, et quandam domum, penes cryptam beati viri positam, cum familia subintravit : manens ibi aliquot diebus ludis et risui minime pepercit ... »* Acta Sanctorum : *Vita sancti Martini Vertavensis*, vol.10, Paris, Rome, 1869, p.816.

Le sort de cet homme, qui vivait manifestement dans le troisième quart du X^e siècle dans un faubourg de Nantes[501] et venait du Thouarsais, est plus qu'un sous-entendu. On parle de l'apparition d'une figure d'abbé gris, qui lui interdisait de s'en aller et le bastonnait. Les frères de Vertou avaient sauvé le cuisinier de la mort en lui donnant le signe du Christ.

Indépendamment de ce que cette histoire signifie concrètement - Aldrinc a probablement été maltraité par ses persécuteurs, donc sa peur antérieure n'était pas sans raison - des informations intéressantes peuvent être obtenues ici :

- Il est évident que le monastère de Vertou avait des employés séculiers, en l'occurrence un cuisinier laïc.

- L'homme se retira de peur des « *Bretons* » dans les environs immédiats du monastère de Vertou, ce qui ne signifiait rien d'autre que de pouvoir offrir une protection efficace. Il faut laisser ouverte la question de savoir s'il s'agit des Bretons venus dans la région sous Alain Barbetorte ou de ceux de Geoffroy Grisegonelle venu d'Anjou pour s'installer dans et autour du Pallet.

- Il est évident que ces Bretons n'étaient pas bienveillants envers les gens du Thouarsais, ce qui était dû à l'action d'un certain Savary. Certains membres de la famille des vicomtes de Thouars se nommant Savary[502], l'histoire montre que c'est probablement le vicomte Savary III, qui, en 997, avait succédé à son frère le vicomte Aimery III de Thouars. Il avait à son tour administré le comté de Nantes au nom de Foulques Nerra entre 992 et 994 et ne jouissait certainement pas d'une grande popularité en tant que souverain étranger à Nantes. Nous ne savons pas à quelle occasion précise Savary avait été envoyé à Nantes.

Ces récits miraculeux contiennent également d'autres souvenirs tels que des informations sur les liens avec Toulouse, le centre du royaume de Tolosa des Wisigoths qui, même au moment de la fondation du nouveau monastère, n'étaient pas complètement rompus[503]. L'invasion normande de Nantes en 843 et la fuite des moines vers Ension sont également évoquées en détail[504].

Fondamentalement, on peut déduire du récit hagiographique que même avant l'an 1000, un climat de mécontentement clair à l'égard de la politique de Foulques Nerra s'est répandu dans les Mauges occidentales et dans les régions dépendantes des Renaud, sur la rive droite de la Sèvre. Les moines de Vertou, sous la prévôté de Renaud de Thorigné avaient une grande rancune envers la nature enragée du jeune comte. Il se peut qu'alors les temps sous Geoffroy Grisegonelle aient été regrettés, il se peut que parmi les habitants de l'outre-Èvre, qui gémissaient sous le fardeau fiscal mais n'avaient guère d'avantages économiques ou militaires à appartenir à l'Anjou, les premières pensées de sécession se répandaient déjà.

Les seigneurs du Pallet eux-mêmes - probablement les *Proceres Britones* de l'histoire du miracle - adoptaient sans doute une attitude ambivalente. D'une part, ils étaient devenus politiquement marginalisés en raison de l'absence de tâches militaires majeures et étaient eux-mêmes potentiellement insatisfaits ; d'autre part, ils étaient peut-être au moins en partie bénéficiaires de la pratique fulconienne de la confiscation. Il est donc tout à fait concevable qu'il y ait eu des tensions entre les seigneurs du Pallet et les moines de Vertou. Sur le plan économique et commercial, les habitants de la Sèvre de l'époque étaient déjà beaucoup plus impliqués dans le pays de Nantes qu'en Anjou ; la Sèvre, navigable jusqu'au Pallet, et certaines routes anciennes assuraient également une liaison rapide vers

---

[501] Les histoires miraculeuses de saint Martin sont en partie racontées à Saint-Jouin, en partie à Vertou. Dans le cas présent, il est relativement clair que le lieu de l'événement se situe près de Nantes en raison de l'utilisation du terme « *suburbium* ». Un seul endroit dans le Nantais, mais aucun endroit près de Saint-Jouin ne pouvait se voir attribuer le mot « *suburbium* » (qui contient le mot « *urbs* »). Qu'il s'agisse d'une banlieue en rive droite ou gauche de la Loire reste ouverte. Au Haut Moyen-Âge, les faubourgs de Nantes étaient en partie situés sur les îles de la Loire en amont.

[502] Le vicomte Savary II régna de 936 à 943 et l'un de ses fils s'appelait aussi Savary, mais il ne devint pas vicomte, ce titre ayant été transféré à son oncle le vicomte Aimery II, 943-960. Herbert I^er, 960-987 était le fils de Savary II. Ces vicomtes étaient de fidèles partisans du comte d'Anjou, Geoffroy Grisegonelle. Ses fils se nommaient Aimery III et Savary III. Aimeriy III, 987-997, avait, comme déjà rapporté, occupé pendant quelque temps le poste de comte de Nantes avec l'Anjou en 994. Son jeune frère Savary III, 997-1004, lui a succédé comme vicomte. Sur la généalogie des vicomtes de Thouars voir aussi : La question de la succession dans la famille de Thouars aux XI^e et XII^e siècles, dans : *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, 3^ème série, vol.2, 1^er semestre 1994, p.11-20.

[503] Il s'agit d'un jeune noble toulousain qui a visité le monastère de Vertou. Voir *loc.cit.* p.571.

[504] Voir *supra.*

Nantes. Le chemin vers l'Anjou par les Mauges était long et dangereux. En outre, aux alentours de l'an 1000 à Nantes, après des vagues récurrentes d'attaques, le comte Geoffroy-Bérenger de Rennes s'était retiré et avait installé son vassal le comte Judicaël de Nantes. Il y avait donc à Nantes des compatriotes des seigneurs du Pallet qui, comme eux, venaient du Rennais et des *Pays gallos* au nord de la Loire.

Ainsi, au tournant du millénaire, les seigneurs du Pallet étaient des frontaliers au sens le plus fort du terme, non seulement géographiquement mais aussi politiquement. *« Ces événements et ces rapports font état d'une crise de loyauté dans la génération de l'an 1000, mais sont aussi des signes de changement structurel. Sans cesser d'être une obligation publique, la fidélité ou le serment d'allégeance ont été corrompus par une vassalité qui exigeait plus - et même beaucoup plus - mais promettait moins qu'à l'époque des Carolingiens… »* écrit avec justesse T. Bisson[505].

[505] « *These events and records point to a crisis of fidelity in the millenial generation, yet another coincident sign of structural change. Without ceasing to be a ‚public' obligation, fidelity, or more exactly its sworn content, was being tainted by a vassalage more demanding and less promising that it had been in Carolingian times – and far more prevalent ...* » T. Bisson : The Feudal Revolution, dans : *Past and present 142*, 1994, art.27.

Mgr Gautier, évêque de Nantes et le parti de Rennes

Le comte Judicaël, qui régnait à Nantes depuis 994, laissa à sa mort peu après l'an 1000 deux enfants à savoir Budic et Judith, 10 ans, qui épousera plus tard Alain Canhiart, comte de Cornouaille. Avant même d'avoir atteint l'âge légal, vers 1004, Budic prit la tête du comté de Nantes qu'il avait hérité de son père ; il le conservera jusqu'en 1038. Presque en même temps que son entrée en fonction prématurée, un certain Gautier s'établit comme nouvel évêque de Nantes. Il survécut à Budic encore quelques années[506].

L'évêque Gautier était un homme rusé. Chevalier formé dans le cercle du comte de Rennes, il ne voulait pas se résigner au fait que Budic, un autre bâtard, également issu d'une mère de Basse Bretagne, ait été placé sur le bouclier. Lui-même était probablement le descendant d'une ancienne famille carolingienne[507]. Partisan du comte Geoffroy-Bérenger de Rennes et de ses suzerains Eudes II de Blois et de Champagne, il ne cachait pas son aversion pour le jeune comte, et entra bientôt en conflit avec celui-ci, ne se privant pas du recours aux moyens militaires.

Au cours de l'été 1004, une attaque massive de l'Ouest contre le comté d'Anjou aurait été possible, et l'oppidum du Pallet aurait dû s'attendre à être sérieusement touché. Une coalition entre le comte Geoffroy-Bérenger de Rennes, le comte Eudes II de Blois, son beau-frère, le duc Richard de Normandie et l'évêque Gautier de Nantes aurait été assez forte pour envahir de tous côtés l'Anjou qui était alors sans chef. Car vers 1003 Foulques Nerra avait quitté le pays pour un pèlerinage, et son frère Maurice, en tant que gouverneur, n'avait ni le pouvoir ni les soutiens pour s'opposer à une telle attaque. Mais curieusement, cette attaque n'a pas eu lieu. On ne peut que spéculer sur les raisons : il est possible que l'on craignît que le roi Robert II n'intervînt en faveur de l'Anjou. Au tournant de l'année 1004/1005, les chances de succès d'une invasion avaient déjà considérablement diminué ; Foulques Nerra était revenu de Terre Sainte et avait repris les commandes en Anjou.

Entre-temps, Mgr Gautier, évêque de Nantes, s'était enlisé dans une guerre civile contre le comte relativement faible, et sa colère était d'autant plus forte que le comte fraîchement promu recherchait l'appui du comte d'Anjou et lui offrait son allégeance et ses services. En retour, il espérait - comme le rapporte la Chronique de Nantes - obtenir des possessions allodiales de la part de Foulques Nerra. Le passage de la Chronique qui relate ce fait[508], est unique : quelle propriété Foulques Nerra aurait-il pu accorder qui intéressait Budic ? Il ne pouvait s'agir que de biens situés dans le Nantais au sud de la Loire ou dans les Mauges à l'Ouest et très probablement d'un bien du fonds de Renaud de Thorigné, que Foulques Nerra avait usurpé après la mort de l'évêque Renaud d'Angers. Au sud de Nantes, les possessions du monastère de Vertou et/ou de la châtellenie du Pallet étaient remises en cause. Mais il y a une lacune dans la Chronique de Nantes, exactement là où le bien devait être spécifié. Après 1050[509], une main inconnue a effacé soigneusement le ou les lieux en question du manuscrit originel. Il s'agit d'une manipulation aussi intentionnelle que celle qui a eu lieu à un autre endroit, précédemment mentionné dans la Chronique, où avaient été effacés des lieux qu'Alain Barbetorte avait autrefois prélevé dans la possession épiscopale afin de donner à ses soldats de quoi vivre[510]. Quelqu'un devait avoir un intérêt impérieux à occulter les noms de lieu en question. De quel nom s'agissait-il et était-il un de ceux-là ? Si l'on tient compte de ce dernier cas, un tel lieu présentait une autre caractéristique : jusqu'à la confiscation d'Alain Barbetorte, il était en possession de l'évêché de Nantes ! Cette convergence de droits de propriété s'appliquait exactement à la châtellenie du Pallet !

Le lecteur ne saura jamais le contenu des lacunes susmentionnées dans la Chronique de Nantes, mais la suspicion est évidente : Budic voulait probablement acquérir les droits du comte angevin sur

---

506 Gautier meurt vers 1045.

507 Il y avait peut-être un lien de parenté avec la famille du vicomte de Rennes, dont le descendant Josselin de Rennes avait été inféodé aux seigneuries du Vieil-Baugé et de Beaupréau sous Geoffroy Grisegonelle. Voir ci-dessus pour plus de détails. En tout cas, le nom Gautier fait aussi partie du nom de cette famille : un document original de l'évêque Hubert d'Angers, écrit entre 1006 et 1027, indique que Josselin I[er] de Rennes et son épouse Gondrade, propriétaires du Vieil-Baugé, ont été enterrés dans le cimetière de Saint-Aubin à Angers. Ce document mentionne un fils nommé Gautier. Voir *supra* et la charte 241 dans : A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris, 1903.

508 R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris 1896, p.135-136.

509 La date d'origine de la Chronique de Nantes.

510 Voir *supra.*

Le Pallet à cette époque ! [511] Et après 1050, qui a voulu éliminer ce fait une fois pour toutes ? Très probablement un homme qui, entre-temps, était devenu le propriétaire du Pallet et voulait écarter d'éventuelles demandes de restitution de la part des deux parties, à savoir les comtes d'Anjou et l'évêque de Nantes. Il devait également entretenir d'excellentes relations avec les archives de la cathédrale de Nantes. Sinon, comment la manipulation aurait-elle pu passer inaperçue ? L'histoire démontrera quel homme peut être soupçonné d'une telle manipulation.

La place forte du Pallet devint une importante revendication pour Budic et ses partisans alors qu'elle était devenue inintéressante pour le comte angevin. Car à Nantes même, Mgr Gautier conservait le pouvoir. Il fit construire une forteresse[512] sur un rempart ou une motte artificiellement élevée près de la cathédrale, qui servit de base à ses opérations contre Budic. Le site était si menaçant que Budic n'osait rarement quitter son propre château du *Bouffay.* De plus, une à deux fois par an, l'évêque Gautier faisait appel au comte Geoffroy de Rennes et à ses soldats pour obtenir de l'aide, ce qui eut généralement pour conséquence le pillage du quartier du comte. Face à cette guerre urbaine, Budic avait toutes les raisons de chercher une retraite au sud de la Loire, où il pourrait fuir en cas de menace. Le Pallet aurait été parfait pour cela !

Mgr Gautier était un homme politique avisé et dépensa d'immenses sommes qu'il prélevait sur le trésor de la cathédrale de Nantes pour retourner les *Nobiles Namnetensium*, les aristocrates de Nantes et des environs, contre le comte Budic et les rallier à sa cause[513]. Qui mieux que le châtelain du Pallet, dont la famille, comme lui, venait de la région de Rennes, pouvait mieux correspondre à cette cible ?

---

[511] Le compilateur de la chronique, R. Merlet, a écrit dans une note de bas de page : « *Budic, aussitôt après son élection, probablement d'après de ses conseilleurs, chercha à se rapprocher de Foulques, comte d'Angers, et lui prêta hommage pour certaines de ses possessions …* » voir R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris 1896, p.136, note de bas de page 1.

[512] « *Construxit enim ipse Gautierius primum juxta parietes ecclesiae super terraculum, quod Alanus Barbatorta in circuitu propter metum Normannorum fecerat, domum in praesidio munitam, per quam Budicum comitem expugnaret et ab omni honore projiceret... »* R. Merlet : *ibid.*, p.136.

[513] « *Walterius ... voluit in distribuendo omnia bona dictae ecclesiae nobiles Namnetensium sibi auxiliatores adjungere...* » R. Merlet : *ibid*, p.137.

A cette époque, vers 1010, c'était déjà la deuxième génération de chevaliers qui vivait au Pallet. Leur satisfaction à l'égard de la domination angevine semble avoir sensiblement diminué. Je résumerai une fois de plus les raisons de cette évolution : Foulques Nerra n'avait pas soutenu le village dans la même mesure que son père. Les chevaliers ont peut-être été lésés dans la répartition des bénéfices après la bataille de Conquereuil. En tant que Bretons, ils étaient des sécessionnistes potentiels pour le régime angevin, en qui on ne pouvait avoir pleinement confiance. De plus, Foulques Nerra a été occupé avec ses troupes dans des endroits complètement différents pendant la première phase de consolidation de son règne, et on ne peut nier que Le Pallet, en tant qu'avant-poste peu sûr, ne jouait plus un rôle majeur dans son concept stratégique de sauvegarde de l'intérieur du pays. D'ailleurs, chez certains chevaliers du Pallet, le cœur battait encore pour l'ancienne patrie bretonne : les ancêtres étaient enterrés en pays rennais où il y avait certainement encore des liens familiaux ! Et Nantes, la ville voisine avec laquelle on commerçait depuis longtemps, était maintenant entre les mains du parti de Rennes ! Les centres des Mauges, d'où Le Pallet fut autrefois fondé, étaient éloignés, séparés de la Sèvre par de grandes forêts peu sûres.

Il aurait donc pu être tentant pour le châtelain du Pallet de faire une offre pour profiter des avantages offerts par Mgr Gautier et son parti. Il n'est toutefois pas certain que l'affiliation territoriale ait été officiellement modifiée par la dénonciation du serment féodal préexistant. Pour un temps, la double allégeance entre les deux camps est plus probable que l'opposition ouverte contre l'Anjou. Le comte Foulques Nerra était connu pour persécuter les renégats avec une dureté implacable ; leurs biens étaient confisqués et leurs forteresses détruites[514].

Ainsi, 1005 est sans doute l'année la plus précoce, mais pas la plus probable, où les seigneurs du Pallet, déchargés de leur rôle militaire, démissionnèrent de leur allégeance au comte d'Anjou et se déclarèrent *Fideles* des dirigeants de Nantes. Plus probablement, l'intérêt politique bien compris exigeait la préservation d'une façade de vassalité pendant un certain temps encore. Vingt ans plus tard, le temps était venu de changer ouvertement d'orientation ; je parlerai plus tard du *Terminus ante quem.* Quoi qu'il en soit, à un moment inconnu dans cet intervalle, une grande partie de la garnison angevine fut retirée du Pallet, et les chevaliers restants étaient maintenant actifs comme mercenaires en temps de guerre et comme propriétaires terriens locaux en temps de paix.

Le cadeau le plus important que l'évêque Gautier de Nantes aurait pu faire au châtelain du Pallet aurait été la possession du lieu lui-même, car il appartenait au domaine épiscopal de Nantes depuis la période mérovingienne ! On ne sait pas si un tel transfert a eu lieu à ce moment-là, mais on ne peut exclure qu'il y eut un tel processus officiel. D'autres biens de l'Église à Nantes et dans les environs ont peut-être aussi changé de mains à l'époque à la suite de cette « privatisation ». En tout cas, le chroniqueur nantais a écrit que l'Evêque Gautier avait littéralement « pillé » le trésor de la cathédrale de Nantes pour créer un réseau de soutiens parmi les *Nobiles* du pays[515] !

---

[514] Landeric de Dun, Odricus de Champtocé et Roscelin de La Haye ont connu un tel sort. Lorsque Foulques revint de Terre Sainte à Angers en 1011, il partit bientôt pour punir Landeric. Selon la « *lex deditionis* », les défenseurs ont livré sa forteresse sans combattre. Foulques a confisqué toute la propriété de Landeric et a traîné sa « *domus munitissima* ». Il en fut de même pour les possessions de La Haye par Roscelin. Même son propre fils Geoffroy Martel n'a pas été épargné par Foulques Nerra quand c'était une rébellion contre sa politique, sans parler de l'action enragée contre sa femme infidèle Elisabeth ! B. Bachrach a identifié les comportements suivants dans les actions punitives du comte : chaque forteresse devait être rendue au comte, aucun avantage ne pouvait être transféré sans le consentement du comte, aucun *fidelis* ne pouvait se mettre en travers des intérêts du comte. Dans l'ensemble, le comte Foulques a réussi à maintenir le réseau de ses partisans étroitement unis par ses mesures punitives contre les castellans infidèles. Même une autorité comme Mgr Fulbert, évêque de Chartres, a échoué dans son projet de persuader le Parti de Peul du Vendômois de refuser. D'autre part, Foulques Nerra n'est pas intervenu lorsque deux gentlemen voisins se sont battus l'un contre l'autre, tant que l'intérêt national n'était pas affecté. Pour l'allégeance sous Foulques Nerra voir aussi B. Bachrach : Enforcement of the 'forma fidelitatis' : The techniques used by Foulques Nerra, Count of the Angevins (987-1040), dans : *Speculum 59/4*, 1984, p.810-811.

[515] « *Tempore illo fuit ecclesia despoliata...* » Voir R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.137.

Poursuite du développement en Anjou

Le premier quart du XI[e] siècle est dominé par deux hommes de l'époque angevine : outre Foulques Nerra qui avait mûri politiquement après ses premières difficultés, il y avait le nouvel évêque d'Angers, Hubert de Vendôme.

Lorsque le roi Robert II avait épousé Constance, cousine de Foulques, à l'hiver 1003/1004, la rupture entre la Maison Royale et la Maison de Blois était inévitable. Cela a bien sûr eu des conséquences pour l'ensemble de l'Anjou. Un an plus tard, Foulques Nerra revint de son pèlerinage en Terre Sainte et fit plusieurs efforts diplomatiques pour consolider davantage son comté. Il a déjà été mentionné qu'il était lié à la famille vicomtale de Vendôme, avec laquelle son père Geoffroy Grisegonelle avait déjà entretenu des relations plus étroites. Au tournant de 1005/1006, le comte Foulques se remaria, cette fois avec la noble Hildegarde de Lorraine, l'année suivante, il se réconcilia officiellement avec le roi. Au cours de la période suivante, une série de forteresses furent construites qui sécurisaient les frontières Nord et Sud de l'Anjou et créaient de nouvelles liaisons transversales pour contourner les tronçons de la Loire hostiles et occupés[516]. Dans le même temps, Foulques Nerra a également renoncé à sa politique anti-monastique : il promit à l'abbé Thibault de Cormery que les garnisons de Montbazon et de Mirebeau s'abstiendraient à l'avenir d'empiéter sur les propriétés monastiques[517]. Il fonda le monastère de Beaulieu-lès-Loches, à proximité immédiate de la base de Loches, en expiation de ses atrocités à Conquereuil. En octobre 1006, un fils du couple comtal, le comte Geoffroy Martel naquit à Loches. Mgr Hugues de Tours, archevêque de Beaulieu, dans le diocèse duquel le monastère avait été fondé, refusa d'en consacrer l'église - plein de colère face à l'injustice commise dans son diocèse. Puis Foulques décida sans plus attendre de faire un autre pèlerinage, cette fois à Rome, où il obtint finalement la reconnaissance et l'absolution du pape Jean XVIII. Peu avant son départ en 1007, il ajouta un château à *Bazouges*, en renfort de *Craon* et de *Sablé* pour sécuriser la frontière Nord-Ouest, le *castellum* prit alors le nom de *Château-Gontier.* Cette forteresse fut également construite sur les terres d'un monastère, en l'occurrence sur les terres de Saint-Aubin. Mais en même temps, l'abbé Robert de Blois, chef de Saint-Florent à Saumur, reconnut Foulques Nerra comme son suzerain après avoir évidemment connu le dépit d'une opposition constante[518].

En 1008, la situation politique a de nouveau changé. Le rapprochement de Foulques avec le roi s'est terminé de façon dramatique par un meurtre. Après que Constance d'Arles lui eut donné plusieurs enfants, le roi Robert répudia soudain sa femme et rétablit des relations avec Berthe de Blois. Un certain Hugues de Beauvais, membre du parti de Blois, aurait été à l'origine de ce changement spectaculaire de partenaire. Foulques Nerra donna à sa populace l'ordre de tuer Hugues. L'attaque réussit, mais les meurtriers furent découverts et se refugièrent chez Foulques. Mgr Fulbert, évêque de Chartres, fit ensuite campagne avec le roi pour l'excommunication de Foulques et sa condamnation pour haute trahison. Foulques Nerra échappa habilement au verdict et repartit en pèlerinage en 1009. Une fois de plus, il avait auparavant confié les affaires de l'État à son frère Maurice. Au moins dans l'ouest de l'Anjou, il n'y avait pas de troubles majeurs à craindre à cette époque, car avec l'extinction des Renaud, la plus grande résistance avait disparu dans les Mauges, et l'année précédente, le comte Geoffroy-Berenger de Rennes était mort sans descendance. Le voyage de Foulques à Rome fut habile ; il l'avait lui-même déclaré comme un voyage d'expiation pour la prévention de son excommunication menaçante. La manœuvre politique réussit : Foulques aida le pape nouvellement élu Serge IV à éliminer un adversaire génant, et il reçut en retour l'absolution papale. De plus, en 1010, le pape refusa de reconnaître le remariage du roi Robert avec Berthe de Blois. Un peu plus tard, il mit également au pas l'ennemi juré de Foulques, l'archevêque Hugues de Tours. Puis Foulques Nerra se rendit à Jérusalem, en rapporta des reliques et reçut du pape la promesse qu'un légat papal consacrerait l'église

[516] Par ex. Passavant et Montaglan au sud de Saumur, Morand, Villeloin, Montrichard à l'est de Tours.
[517] Voir la charte 31 dans : *J.-J. Bourasse : Cartulaire de Cormery, Mémoires de la société archéologique de Touraine*, 12, 1861.
[518] Lors de la fondation de la Feste Châteaupanne sur la Loire, un arrangement a été conclu avec le seigneur laïc Drogon, semblable à celui du Pallet. Voir *Livre Noir de Saint-Florent*.

de Beaulieu[519]. Lorsque Foulques Nerra retourna à Angers en 1011, sa position était renforcée plutôt qu'affaiblie, après que ses adversaires politiques, le roi Robert, Guillaume d'Aquitaine et Eudes II, eurent une fois de plus échoué à se mobiliser ensemble en Anjou. La politique de conciliation de Foulques a peut-être eu un impact sur le monastère de Vertou et le prieuré de Saint-Jouin-de-Marnes. Quoi qu'il en soit, Foulques a commencé à renouer avec l'ancien couvent de Saint-Jouin-de-Marnes dans le cadre d'un projet d'expansion en Poitou. Avec l'abbé Gérard, par exemple, il reconnut les droits du prieuré et de la paroisse du château de Vihiers.

Hubert, fils du vicomte de Vendôme, avait été consacré nouvel évêque d'Angers le 13 juin 1006 après une année de vacance à Sedis. Il réussit à inverser la politique d'antagonisme de son prédécesseur, c'est-à-dire en accord, avec la Maison du comte, à consolider l'Eglise d'Anjou et à déclencher une nouvelle reprise économique dans l'Ouest du pays[520]. Le choix n'était pas tombé au hasard sur Hubert, car après la rupture avec la Maison du comte de Vendôme[521], Foulques Nerra avait un besoin urgent d'un soutien supplémentaire dans le Vendômois. Le prix d'une dignité d'évêque pour la famille du vicomte était donc relativement modeste : seul le transfert d'une propriété individuelle du comte d'Anjou a été prouvé, et il s'agissait plus d'un remboursement que d'un nouveau transfert[522]. Hubert était né à l'époque de la naissance du donjon au Pallet, et comme son cousin Vulgrin, qui obtiendra l'abbatiat de Saint-Serge et Saint-Bach le 1er mars 1046 par une carrière de moine à Marmoutier et à l'évêché du Mans en 1056, il s'était auparavant formé comme chevalier.

Le fait que Mgr Hubert était un homme aux qualités exceptionnelles a déjà été reconnu par ses contemporains. Lorsqu'il mourut le 2 mars 1047 après plus de 40 ans en fonction et fut inhumé à Saint-Serge, l'auteur du Livre des Morts de Saint-Maurice laissa une épitaphe élogieuse :

« Cet évêque était éduqué, célèbre et distingué par rapport à ses prédécesseurs. Par une petite réforme, il essaya d'élever les chanoines de notre Église de la position inférieure dans laquelle ils s'étaient enferrés, en partie à cause de l'oppression des tyrans, en partie à cause de la négligence des anciens évêques... » [523] .

Il ne fait aucun doute que les tyrans étaient les anciens comtes d'Anjou, les évêques négligents étant, par exemple, le prédécesseur Renaud II de Thorigné.

Quelles ont été les réalisations particulières de l'évêque de Vendôme ? Hubert n'était pas un homme qui se fit un nom dans tout le pays. Les contacts avec l'archevêque de Tours étaient rares et ne sont aucunement attestés par le Saint-Siège. Ce qui distingue particulièrement Hubert, c'est sa fidélité aux comtes d'Anjou[524]. Cela lui permit en effet d'obtenir des résultats remarquables dans le sens de la consolidation et de la reconstruction. Ainsi, Hubert fit non seulement reconstruire par ses propres moyens la cathédrale d'Angers en ruines depuis l'an 1000[525] et réorganisa le chapitre de la cathédrale ainsi qu'une université, mais il réactiva également les abbayes de Saint-Nicolas et du Ronceray près d'Angers et réforma en profondeur le couvent Saint-Serge et Saint-Bach. En rachetant de nombreuses propriétés ecclésiastiques aux mains de laïcs pour sa cathédrale, Hubert, lui-même puissant propriétaire terrien, sans entrer en conflit avec le comte, contribua non seulement à l'essor économique et culturel du pays, mais aussi - quoique typiquement pré-grégorien ayant encore atteint sa position par simonie - prépara la réforme grégorienne à un niveau non négligeable[526]. En même temps que ce

---

519 En 1012, l'église de Beaulieu fut consacrée par Pierre de Piperno, après qu'une objection de Hugues de Tours eut été rejetée par le Pape. L'effondrement immédiat de leur toit a été considéré avec satisfaction par le parti de Blois et l'Archevêque de Tours comme une juste punition de Dieu.

520 Il existe maintenant une excellente biographie d'Hubert de Vendôme, qui a enrichi le résumé suivant à bien des égards. Voir S. Fanning: A Bishop and his World before the Gregorian Reform: Hubert of Angers, 1006-1047, dans: *Transactions of the American Philosophical Society*, vol.78, Part 1, Philadelphie, 1988.

521 Foulques avait condamné sa femme Elisabeth, fille de Bouchard de Vendôme, à mort pour adultère en 1000. Voir *supra*.

522 Voir la charte 44 dans : *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, et la charte 196 dans : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XIe siècle*, vol.2, Paris, 1*972.*

523 Voir *L'obituaire de la cathédrale d'Angers*, ed. Ch. Urseau, Angers 1930, p.7-8.

524 La fidélité d'Hubert aux Comtes d'Anjou se poursuit au-delà de la mort de Foulques, surtout lorsque Geoffroy Martel devient comte de Vendôme en janvier 1032. Dans de nombreux documents entre 1039 et 1047, Hubert et Geoffroy ont signé côte à côte.

525 Après 25 ans de construction, la cathédrale fut solennellement inaugurée le 16 août 1025. Cependant, la joie générale n'a pas duré longtemps. Dès 1032, un autre incendie de la ville causa de graves dommages à la cathédrale, et on ne sait pas dans quelle mesure Hubert était encore capable de la restaurer.

526 Cela se voit, par exemple, dans le fait qu'au Ronceray et à Saint-Aubin, sous l'épiscopat d'Hubert, l'élection libre des abbesses a été introduite.

développement, une restitution importante des anciennes propriétés des chanoines et des monastères eut lieu pour la première fois.

L'influence d'Hubert dans les Mauges et ses liens familiaux étroits avec la Maison du Grand-Montrevault ont déjà été décrits en détail ailleurs. Hubert ayant expressément reconnu la prétention du comte d'Anjou à l'héritage du clan des Renaud, il fut à son tour récompensé par Foulques Nerra avec de nombreux avantages dans les Mauges. Il en transféra une partie à Saint-Serge et Saint-Bach, où pourrait-on dire, l'héritage de Mgr Renaud s'accomplit, et en donna une autre partie comme fief à sa nièce Emma et à son mari, pour la protection politique des Mauges en faveur de l'axe Anjou-Vendôme, au détriment d'autres familles. La domination de sa famille dans le Vendômois et les Mauges dura au moins trois générations. Plus tard, un seigneur du Pallet sentira aussi la main de fer de la Maison du Grand-Montrevault.

Mgr Hubert voulait aussi renforcer le pouvoir épiscopal en tant que tel. Selon B. Bachrach et S. Fanning, il avait déjà, au début de son mandat, une politique progressive à long terme d'incorporation de nombreuses paroisses des Mauges à son propre diocèse, qui avaient appartenu autrefois à l'évêché de Poitiers et ensuite à celui de Nantes[527].

Mgr Hubert de Vendôme ne semble pas avoir commis de graves erreurs au cours de son mandat, ce qui lui a permis de s'imposer comme l'autorité incontestée à Angers et de devenir le deuxième homme le plus puissant du comté d'Anjou.

Quel a été l'impact de cette période de stabilisation interne de l'Anjou sur le territoire voisin de Nantes et des Mauges occidentales ?

Dans un premier temps, rien de particulier, car les régions concernées étaient encore en pleine fermentation et en pleine ébullition : pendant des années, les disputes entre le comte Budic et l'évêque Gautier s'éternisèrent à Nantes, sans décision politique. Un jour, il semble que les parties rivales soient devenues si lasses de la guerre qu'elles décidèrent d'arrêter les hostilités et même de conclure un pacte amical. L'impulsion décisive fut probablement donnée par la mort du comte Geoffroy-Bérenger de Rennes en 1008[528]. Avec lui, l'évêque Gautier perdait son plus important soutien, ce qui le fit céder. Après quelques années de silence à Nantes, Mgr Gautier décida de faire un long voyage à Rome. Ce voyage se révéla une erreur politique. Car dès que l'évêque quitta Nantes, Budic fit démolir sa forteresse et confisquer ses biens. L'évêque Gautier revint au bout d'un an, mais le rapport de force à Nantes s'était inversé et Gautier dut quitter la ville au péril de son intégrité physique et de sa vie. Par vengeance, il excommunia le comte Budic et imposa un interdit à toute la ville. Par la suite, il visita son ancien domaine de Rennes et forma une alliance contre Nantes avec Alain III, fils et successeur de Geoffroy-Bérenger. Alain avait 11 ans au début de son règne, on peut donc supposer que sa mère Hedwige, fille du duc Richard I^{er} de Normandie, était derrière cet arrangement. La princesse normande tira également les ficelles en arrière-plan dans les années qui suivirent, par exemple lors de deux révoltes en Bretagne, parfois menées par des paysans insatisfaits, parfois par des aristocrates rebelles. Mais elles furent bien maîtrisées par Alain III.

Nous ne sommes que vaguement informés du conflit ultérieur d'Alain avec Budic, mais il est certain que le comte opprimé de Nantes a cherché le soutien de Foulques Nerra[529]. Il n'est pas certain qu'il y ait eu un déploiement de troupes angevines. Dans l'ensemble, Foulques Nerra ne semble pas avoir été un partenaire fiable dans ce conflit, car vers 1030, Budic est entré en conflit ouvert avec lui.[530] Mais Alain III de Rennes ne pouvait pas compter non plus sur le soutien Eudes II de Blois ou de ses parents normands à cette époque. C'est ainsi qu'on en revint à une guerre éreintante entre Nantes et Rennes, qui n'a pas réussi à sortir de l'impasse politique, malgré des années de lutte.

---

527 La controverse scientifique sur la date du transfert de propriété des Mauges au diocèse d'Angers est à laisser de côté ici. S. Fanning et B. Bachrach supposaient que le couvent de Saumur avait déjà essayé sous l'abbé Robert vers 1004 et 1007-1011 d'obtenir l'exemption de la souveraineté épiscopale par deux fausses bulles papales et d'empêcher ainsi un accès du futur évêque d'Angers. Voir B. Bachrach : Robert de Blois, abbé de Saint-Florent de Saumur et Saint-Mesmin de Micy, dans : *Revue bénédictine*, vol.88, 1978, p.135-136. Et S. Fanning: A Bishop and his World before the Gregorian Reform: Hubert of Angers, 1006-1047, dans: *Transactions of the American Philosophical Society*, vol.78, Teil 1, Philadelphie 1988, p.48-50.

528 Il aurait été tué par un jet de pierre lors d'un voyage à Rome dans un foyer par une femme querelleuse. Voir Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.261.

529 R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.138.

530 Voir Historia Sancti Florentii, dans P. Marchegay, E. Mabille : *op. cit.*, p270-282.

Entre-temps, il y avait également eu des tensions entre la Maison Royale et la Maison de Blois. La reine Constance d'Arles, cousine de Foulques, rejetée, fut réintégrée en cour, au détriment de Berthe de Blois. Après des différends importants sur la nomination du nouvel évêque de Sens, peu après 1012, il y eut une rupture ouverte.

Vers 1014, Foulques Nerra commença avec succès une campagne dans le Maine. Le comte Hugues du Maine dut se soumettre, ce qui rétablit son statut de vassal qui avait déjà existé sous Geoffroy Grisegonelle. Un an plus tard, dans une autre campagne, le comte d'Anjou tenta de reprendre Montbazon, au sud de Tours, qu'il avait perdu face à la Maison de Blois lors de son second pèlerinage en Terre Sainte. Encore une fois, il eut de la chance avec la guerre. A la demande du roi Robert, Mgr Hubert d'Angers participa aux opérations à l'Est, avec une armée de secours en Touraine, qui lui valut l'excommunication ultérieure de l'archevêque de Tours. En 1015, cependant, le roi et le comte Eudes II conclurent un armistice. Pendant que le roi était occupé militairement et distrait en Bourgogne, l'année suivante Foulques Nerra se préparait pour l'assaut sur Tours. Les troupes d'Eudes contre-attaquèrent. Cependant, cela n'eut pas lieu à Tours, parce que Foulques s'était entre-temps retiré, mais à Pontlevoy à l'est d'Amboise, le 6 juillet 1016, alors que Foulques Nerra avait de sérieux problèmes avec son armée. La tactique angevine avec un contingent supplémentaire de troupes du Maine s'étant finalement révélée être la meilleure. Les hommes d'Eudes furent écrasés et la plupart d'entre eux tués. Par la suite, Foulques resserra l'étau autour de Tours en déployant habilement des troupes et en construisant des forteresses. Cependant, il n'y eut pas d'attaque sur la ville, car le comte avait tiré la leçon de la défaite de 997. En revanche, le Vendômois resta fermement dans sa main. Vers 1020, il fonda le couvent Saint-Nicolas à Angers avec son épouse Hildegarde. Quatre ans plus tard, son adversaire politique le plus important, le comte Eudes II de Blois, avait une fois de plus perdu la faveur du roi, qui voulait même maintenant lui retirer ses honneurs. Foulques Nerra, d'autre part, avait presque atteint le zénith de son pouvoir.

L'évolution globale jusqu'en 1025 montre que Le Pallet et le bassin de la Sèvre n'étaient pas encore au centre de l'action politique. Les fronts étaient à l'Est et au Nord, et la guerre urbaine à Nantes, qui s'était prolongée sous des formes toujours nouvelles au fil des décennies, a probablement eu peu d'effet sur le sud nantais. Même si Budic de Nantes avait demandé le soutien de Foulques Nerra contre Alain III de Rennes, cela n'avait pas été politiquement efficace et le site du Pallet n'a de toute façon pas joué un rôle majeur. On peut supposer qu'une garnison angevine n'y était plus du tout présente, et d'ailleurs le seigneur de l'oppidum n'aurait guère pu soutenir la coalition entre Budic et Foulques Nerra, puisque son cœur battait pour Mgr Gautier et le parti de Rennes à Nantes en raison de son ancienne solidarité avec ce pays. Bien qu'il n'y ait pas la moindre preuve documentaire de cette période, l'hypothèse selon laquelle Le Pallet dans le premier quart du XI^{e} siècle était dominé par des années de calme politique et de reprise économique est certaine. Il n'y a aucune preuve d'un siège ou d'une autre implication par temps de guerre. Les dons du trésor de la cathédrale de Nantes auront contribué au fait que le châtelain local de nom inconnu, dont la famille était probablement déjà la deuxième génération au Pallet, a pu étendre son pouvoir local et augmenter sa richesse personnelle. Son état de préparation à la sécession augmentait, et le temps de la rupture officielle avec l'Anjou approchait !

Emeutes à l'ouest de l'Anjou

C'est seulement lorsque Foulques Nerra prend la forteresse de Saumur lors d'un coup d'État en 1027, arrachant ainsi à Eudes II de Blois la base la plus importante de sa Maison sur le cours inférieur de la Loire, que le paysage politique de l'Ouest recommence à bouger.

Déjà vers 1013, il y avait eu quelques tensions entre le comte de Blois et son vassal Gelduin. A la mort de l'abbé Amalbert de Saint-Florent, Gelduin, seigneur de la forteresse de Saumur, voulut installer un certain Galon comme nouvel abbé de Saint-Florent, mais cela déplaisait à son suzerain Eudes. Pour ce poste éminemment important, il avait choisi un représentant de la Maison de Thouars, ennemie de Foulques Nerra depuis 994. Le comte Eudes l'emporta et *Girard de Thouars*[531] entra à l'abbaye de Saint-Florent comme parent des seigneurs de Thouars. Cette vocation a toutefois conduit à la division interne du couvent, qui a donné lieu à des conflits répétés au cours des années suivantes. Le scribe de l'*Historia Sancti Florentii* dit que Girard a rapidement agi comme un tyran et a infligé des dommages incommensurables à son monastère car il a distribué ses bénéfices à ses parents et ses proches[532].

Lorsque le vicomte Raoul de Thouars mourut en 1014 et que son neveu Geoffroy II entra en fonction, l'attitude anti-angevine de Girard fut quelque peu adoucie. Étonnamment, le nouveau vicomte s'est rapproché de Foulques Nerra bien qu'il ait épousé Agnès, la sœur d'Eudes de Blois. Par suite de cet assouplissement, des accords ont été conclus entre l'Abbé Girard et le comte d'Anjou, par exemple sur la Villa de Saint-Georges-sur-Layon, qui avait toujours été une pomme de discorde. La souveraineté de Foulques sur ce domaine, c'est-à-dire son vicariat, n'était plus remise en cause. C'était la première fois que Foulques Nerra était de retour après une longue interruption dans les Mauges. Un peu plus tard, l'abbé Girard de Saint-Florent agrandit le monastère d'Espetvan[533], fondation de Saint-Macharius, et fit remplacer en 1019 une chapelle en pierre par un bâtiment en bois plus grand. La moitié des propriétés, au total 140 terres lui appartenant[534], furent remises en mains propres, c'est-à-dire qu'elles tombèrent entre les mains des parents de sang de Thouars, qui étaient subordonnés au vicomte et donc plus largement au duc Guillaume d'Aquitaine. L'autre moitié resta chez les moines de Saumur, mais à son doyen Vitalis, neveu de Girard et représentant de la Maison de Thouars qui administrait aussi la propriété. En raison de cette attitude égoïste de Girard en faveur de sa famille, le comte Eudes II de Blois réussit finalement en 1020 à le faire déposer comme abbé de Saint-Florent. L'abbaye fut temporairement confiée à Eberhard de Marmoutier, qui se réconcilia alors avec Gelduin de Saumur. Girard évincé et ressentant un besoin personnel, entreprit le voyage à Jérusalem auquel il ne survécut pas[535].

Indépendamment de cette carrière individuelle peu glorieuse, l'infiltration de l'Ordre de Saumur par une faction de Thouars influente venant du Sud a enfoncé un coin dans les Mauges de l'Ouest. Cela devait entraîner une instabilité politique considérable dans l'ensemble de la région les années suivantes.

A cette époque, Gelduin de Saumur et les siens avaient de nouveau organisé des raids sur les terres angevines. A partir de 1020, Foulques Nerra ne resta plus inactif et augmenta la pression sur Saumur - en construisant la forteresse de Trèves, à quelques kilomètres seulement en aval de la ville. Au même moment, les troupes de Blois assiègaient la tour du Mont-Boyau, en vain. En retour, Foulques Nerra prit la tour blésoise de Doué.

---

[531] Girard de Thouars était issu d'une famille noble et avait été éduqué au monastère dès son plus jeune âge. Lorsqu'il s'agit de la succession de l'abbé Amalbert, Girard espère trouver un successeur, et il le promeut non seulement parmi les moines mais aussi parmi les laïcs. Trois candidats étaient en lice pour le vote de destitution, et Girard semblait avoir la majorité nécessaire derrière lui lorsque Gelduin, le Seigneur de Saumur, s'y opposa soudainement avec véhémence. Girard a promis à Eudes II une église et un cheval valant 10 livres. Comme il ne pouvait pas obtenir ce dernier montant, il a donné une autre église à la place, il a donné une autre église à la place. Gelduin a finalement abandonné sa résistance. Voir Livre d'argent, fol. 68, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.264-265.

[532] Par ex. Alberic, seigneur de Montjean, a reçu en cadeau l'église Saint-Aubin-de-Châteaupanne. Voir P. Marchegay, E. Mabille : *ibid.* p.265.

[533] C'est aujourd'hui la ville de Saint-Macaire-en-Mauges, à 26 km à l'est du Pallet.

[534] Environ 210 ha de terrain.

[535] En 1022, il subit le martyre en étant décapité par des incrédules. Voir P. Marchegay, E. Mabille : *op. cit.*, Paris, 1869, p.266.

Face au couvent de Saint-Florent et son nouvel abbé Frédéric de Tours[536], candidat d'Eudes II de Blois et qui, en septembre 1022, fut ordonné par l'évêque Hubert et consacré par Eberhard de Marmoutier, le comte d'Anjou suivit une démarche de conciliation. Exactement au même moment, Létard de Micy, que nous avons déjà rencontré comme hagiographe de saint Martin de Vertou, devint prieur de Saint-Florent comme protagoniste de la future réforme monastique. Avec l'aide du comte Foulques, l'abbé Frédéric et son prieur Létald prirent finalement possession de Saint-Florent-le-Vieil, l'ancien monastère-mère de l'Ordre et avant-poste le plus occidental de l'Ordre de Saint-Florent. L'ancien chef du monastère de Saint-Florent-le-Vieil, Galon, fut éliminé parce qu'il avait déjà fait un pacte avec le comte Budic de Nantes et avait évidemment prévu une décharge. Un messager de Galon avait apporté les anciens privilèges de Saint-Florent à Budic à Nantes. Cependant, ce dernier fit rapidement ses calculs, car lorsqu'il vit combien de ces biens appartenaient en fait à Saint-Florent, il jeta les documents dans le feu sans tarder[537]. Dans ces événements, il devient évident pour la première fois que l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil s'était établie comme le noyau d'un nouveau sécessionnisme, quoiqu'encore virtuel.

En l'an 1026, les événements se sont inversés. Alors qu'il y avait eu une crise de succession dans le royaume l'année précédente et que Richard III de Normandie était mort presque au même moment, des temps incertains approchaient : Eudes II attaqua de nouveau Foulques Nerra par l'Est pour se faciliter l'accès à Tours. Dans le même temps, il fit appel à Gelduin de Saumur pour mobiliser ses troupes. La cible de l'attaque était le château de Montboyau. Au lieu de se précipiter au secours de cette tour, le comte Foulques perçut l'imprudence de Gelduin de Saumur d'avoir quitté sa ville et saisit sa chance. Au lieu de combattre à Montboyau, il marcha avec ses troupes contre Saumur et réussit à prendre la ville et le château du premier coup. Compte tenu de l'importance stratégique de la place forte, il s'agissait d'une brillante conquête militaire. Mais Foulques Nerra ne se reposa pas sur ses lauriers. Il installa une garnison à Saumur et immédiatement marcha vers l'Est pour prendre position à Montbazon. Dans le même temps, Eudes II de Blois ne parvenait pas à prendre Montboyau[538], alors il se fit assiéger avec ses troupes dans Montbazon, mais sans pouvoir y fixer Foulques Nerra, car il se retirait déjà à Loches. La stratégie défensive magistrale de Foulques, qui n'avait été initiée que par une attaque surprise courte mais très efficace, est en l'occurrence limpide. Bien sûr, le comte Eudes avait entendu parler de l'affaire de Saumur entre-temps. Ainsi, après avoir été ridiculisé par Foulques Nerra, il fit mouvement pour assiéger Saumur - et encore une fois il échoua. La saison des combats était presque terminée et, à la fin de l'automne, les troupes d'Eudes durent battre en retraite vers l'Est pour des raisons logistiques, sans avoir obtenu au préalable le moindre succès tangible.

Après le couronnement du roi Henri le 14 mai 1027, Eudes II relança les hostilités, maintenant sur la forteresse d'Amboise. Cette fois, il avait le soutien du jeune roi. Néanmoins, le siège échoua et Amboise résista jusqu'à ce que Foulques Nerra intervienne avec une armée de renfort. Un peu plus tard, Eudes marcha de nouveau avec un important contingent de troupes vers Saumur. L'amer comte de Blois ne semblait pas avoir eu beaucoup plus de succès lorsqu'il s'installa dans son campement dans le couvent nouvellement construit de Saint-Florent - l'ancien couvent avait été victime des flammes pendant la conquête de l'année précédente. A la surprise générale, il accepta un arrangement avec Foulques Nerra : le comte d'Anjou fut finalement maintenu à Saumur, mais en retour, il renonçait à la tour de Montboyau, aux portes de Tours.

Ainsi Foulques Nerra avait finalement gagné sans pertes significatives dans ses propres rangs : la forteresse de Saumur et le monastère de Saint-Florent étaient désormais aux mains des Angevins ! Mgr Hubert, pour sa part, participa à la reconstruction des bâtiments du couvent. S'il y avait encore une rébellion cachée parmi les moines contre la domination angevine, ce n'était que temporairement le cas et se limitait à l'ancien monastère-mère à l'Ouest, Saint-Florent-le-Vieil.

---

536 Il régna de 1022 à 1055.

537 Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.270.

538 La Chronica Rainaldi Archidiaconi Andegavensis situe cette attaque en 1026, la Chronica de l'abbaye de l'Évière à Angers en 1025, et on y apprend qu'Eudes a fait construire une énorme tour en bois pour s'emparer du donjon, qui s'est soudainement effondré pedant la nuit et a enseveli les assaillants : « *...et turrim ligneam mirae altitudinis super dungionem ipsius castri erexit .... et machina illa ad ultimum noctu super eos qui vigilias exercebant, repente corruit multosque optimos et nobiles Franciae milites et suo casu contrivit et incendio quod confestim a castellanis superjectum is concremavit...* » Voir : P. Marchegay, E. Mabille : *ibid.* p. 10.

Cependant, pendant longtemps, il n'était pas dit que le comte d'Anjou s'imposerait réellement face à l'escalade des événements, car en cette année fatidique de 1027, la situation s'est soudain embrasée sur tous les fronts :

Ainsi, la même année, le comte Alain III de Rennes, qui allait épouser Berthe, fille d'Eudes II, attaqua Le Lude au nord de l'Anjou, s'unissant au comte Herbert du Maine qui venait de passer deux ans en captivité chez Foulques Nerra. Les deux hommes réussirent à prendre la forteresse et à libérer les otages du Maine. Cependant, les deux alliés n'allèrent pas plus loin.

En même temps, les seigneurs tempétueux de Thouars semblent avoir fait parler la foudre. Ils investirent les confins des Mauges au sud-ouest de l'Anjou à partir de Saint-Macaire-en-Mauges (anciennement Espetvan). Immédiatement, Foulques Nerra, conscient du danger, envahit la région avec une troupe de moines rebelles de Saint-Macaire et requisitionna douze artisans avec une équipe d'ouvriers pour construire une tour forteresse sur une motte à Montfaucon-sur-Moine[539]. C'était une action « *contre le peuple de Thouars* », note l'Historia Sancti Florentii[540].

Selon B. Bachrach, il s'agissait d'une nouvelle forteresse peu offensive et qui convenait tout au plus à des actions contre des unités de soutien ou des convois de ravitaillement[541]. Thouars lui-même, qui se trouvait à plusieurs kilomètres à l'Est, était à son tour lentement encerclé : la fondation de Méron ou Montreuil-Bellay s'inscrit dans la même période.

Vitalis, le neveu déjà cité de l'abbé révoqué Girard de Saint-Florent, résidait à l'époque à Saint-Macaire, comme administrateur. Cet homme avide chassa par mesure de rétorsion les opposants de Thouars parmi les moines et attaqua même la maison mère de Saint-Florent-le-Vieil et y enleva quelques trésors. Lorsque deux moines commissaires furent nommés sous la direction de l'abbé Frédéric pour superviser les paiements des réparations convenues avec Vitalis, ils furent promptement expulsés. Un peu plus tard, un membre influent de la communauté d'Espetvan/Saint-Macaire fut arrêté par le seigneur de Mortagne dans des circonstances obscures. Ces gestes menaçants du Sud avaient mis une telle pression sur les moines qu'ils demandèrent de l'aide à Mgr Isembard, évêque de Poitiers. La source en question ne nous dit pas ce qu'il est advenu de cette demande[542] mais Foulques Nerra semble avoir perdu patience face à ces activités menaçantes. Vers 1028 ou 1029, des combats eurent lieu dans la région entre les troupes de l'Anjou et les partisans de Thouars. Le contingent angevin était dirigé par Girois I[er] de Beaupréau, fils de Josselin de Rennes. Alors que Girois s'était battu loyalement pour son seigneur Foulques Nerra et était tombé au combat devant Thouars[543], son frère et successeur Hamelin s'avéra peu loyal. Hamelin ayant secrètement négocié avec Hugues IV, fils du comte du Mans Hubert Chien Eveillé, Foulques Nerra ne lui pardonna pas cette *infidelitas* opportuniste ; c'est seulement après avoir reçu l'église de Seiches et avec toute la persuasion de son épouse Hildegarde que le comte soupçonneux se laissa convaincre de reconnaître Hamelin comme successeur légitime de

---

539 Les événements autour de Montfaucon à cette époque ont été examinés en détail par J.-P. Brunterc'h. Par analogie avec une déclaration antérieure de O. Guillot, l'auteur a fait valoir que les constructeurs avaient été recrutés de force par les moines, et non les moines eux-mêmes. L'expression latine « *duodecim coacti a monachis Espevan degentibus* » permet les deux interprétations. Mais la version de Brunterc'h n'a pas de sens, car d'une part il y avait des bâtisseurs compétents parmi les frères et d'autre part c'étaient les activités des moines de Saint-Macaire que Foulques Nerra voulait arrêter avec cette mesure. Voir J.-P. Brunterc'h : Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049, dans : *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, vol.61, 1984, p.75-79, et : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI[e] siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.1, p.208, note de bas de page. C'est si important, qu'ils tenteront plus tard d'échapper à l'emprise de l'Anjou en se soumettant à Mgr Isembard, évêque de Poitiers. Il est intéressant de noter que l'évêque de Poitiers avait aussi peu de droits sur la succursale de Montfaucon que l'évêque d'Angers sur Le Pallet ; selon la pancarte du roi Louis VI de 1123, les deux sièges avaient appartenu à la cathédrale de Nantes jusqu'au IX[e] siècle et furent ensuite transférés au monastère de Vertou - où Renaud de Thorigné, comme je le disais, y avait contribué. Voir le document de Mgr Quiriac, évêque de Nantes de 1061 à 1079, selon lequel l'évêque de Nantes a concédé ladite propriété à l'abbé Simon de Vertou, bien que moyennant le droit annuel d'un denier d'or, payable en la fête de Pierre et Paul, car il en avait auparavant réclamé la propriété « moins caute », c'est-à-dire avec une négligence excessive. Si l'abbé de Vertou avait auparavant revendiqué la propriété « à la légère », c'était probablement dû à un transfert illégal de propriété sous Renaud de Thorigné, le nouveau fondateur de Vertou vers 980. Voir la pancarte du roi Louis VI de 1123 en annexe. Et : J.-P. Brunterc'h : *op. cit.* p.76-80.

540 « *Denique Fulco comes versus Toarcenses in jus Sancti Florentii castellum ex monte et nido falconum nuncupatum instituit, quod duodecim coacti a monachis Espevan degentibus, cum aliis operariis peregerunt...* » Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.281.

541 B. Bachrach : *Fulko Nerra, The neo-roman consul, 987-1040*, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1993, p.197.

542 Voir Fragmentum veteris historiae Sancti Florentii Salmurensis et Sancti : Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *op. cit.*, p.216 et 281.

543 Voir la charte 125 du Cartularium Beatae Mariae Caritatis (Le Ronceray), éd. P. Marchegay, dans : *Archives d'Anjou*, vol.3, Angers, 1854, p.90.

Girois Ier à Beaupréau[544]. Le comportement d'Hamelin durant cette période est caractéristique du fait qu'après la perte de l'influence de l'enclave de Saumur dans Blois, il y eut des distorsions non seulement aux bords mais aussi au centre des Mauges, ce qui reflètait une certaine insatisfaction vis-à-vis de la politique de Foulques Nerra des années précédentes. Dans l'ensemble, cependant, ces actes de guerre étaient des actions individuelles du souverain angevin. Il n'y avait eu ni *Bellum publicum*, ni arrêt complet de la résistance.

Là non plus, nous n'avons aucune information sur ce qui s'est passé dans la région du Pallet, qui n'était qu'à 16 km de Montfaucon. Cependant, une chose est certaine : si Foulques Nerra avait encore tenu la place forte du Pallet, la forteresse de Montfaucon, dont la taille relativement petite peut être raisonnablement déduite des dimensions de la motte encore visible aujourd'hui[545], n'aurait pas été nécessaire ! Le foyer séparatiste de Saint-Macaire n'étant qu'à une journée de route, soit environ 20 km du Pallet, il aurait pu être maîtrisé à partir de là sans grand effort.

Je considère donc l'année de conflit 1028 comme l'année la plus plausible et en même temps la dernière date à laquelle les seigneurs du Pallet ont dénoncé leur allégeance à l'Anjou. Il pourrait paraitre surprenant au premier abord qu'ils aient rejoint la *Mouvance* du comte Budic de Nantes. Pourtant ce faisant, ils s'opposaient à l'évêque Gautier qui, pendant des années, les avait empêchés de former une coalition avec Budic en leur accordant des avantages. Le processus devient compréhensible si l'on considère que l'évêque Gautier avait largement perdu son pouvoir à Nantes à l'époque en raison de stratégies maladroites. Budic, en revanche, qui avait été plutôt faible dans sa première phase de gouvernement, se transforma dans les dernières années de son règne en un renard avisé, comprenant parfaitement comment se déplacer sur la scène diplomatique de manière opportuniste, utilisant la situation à son avantage partout où cela se présentait. Dès qu'il en eut l'occasion, il rendit la séparation d'avec l'Anjou acceptable pour les voisins du sud-est de son comté[546]. Il dut finalement gagner la sympathie des seigneurs du Pallet lorsqu'il s'est présenté comme nouveau garant de leur sécurité. Vers 1030, après des négociations secrètes avec l'archevêque Junguineus de Dol, Budic décide de reconnaître le comte Alain III de Rennes comme son suzerain[547]. Avec ce coup politique, il conservait non seulement la dignité de comte de Nantes et la propriété incontestable de toute la cité, mais il reçut de la main du comte de Rennes de nombreux avantages nouveaux. Pour Budic, cette coalition semble avoir été le meilleur moyen d'assurer son avenir, car il était relativement démuni par nature, et les années de guerre civile à Nantes l'avaient encore affaibli financièrement. D'ailleurs, comme l'explique le chroniqueur nantais, plusieurs « *Milites avaient déjà pris le parti d'Alain avant lui, ou avaient été recrutés par celui-ci moyennant argent ou promesses* »[548]. Ainsi, le chroniqueur, qui avait personnellement été témoin des événements, confirmait qu'en temps de guerre, il était tout à fait opportun de changer de suzerain ! Le seigneur du Pallet a peut-être trouvé le changement particulièrement facile vu que le comte Alain était un vieux compatriote !

On aurait pu s'attendre à ce que Foulques Nerra réagisse au changement de camp de Budic par une contre-attaque, mais étrangement, il n'en fit rien. Même si le contexte est un peu flou, le comte Foulques avait dû perdre son emprise sur Nantes avant cela[549]. Il n'existe pas de rapports d'expédition punitive. Peut-être le comte d'Anjou considérait-il que le danger venant du Sud fût plus grand que celui qui le menaçait depuis le comté de Nantes. A Poitiers, Guillaume le Gros était arrivé au pouvoir entre-temps, et Foulques contra ce développement en construisant la tour frontalière de Montcontour qui protégeait aussi Saint-Jouin-de-Marnes. La Maison rebelle de Thouars était maintenant entourée par les forteresses suivantes : Montcontour, Loudun, Montreuil-Bellay, Maulévrier, Vihiers et Parthenay.

Mais surtout, l'épicentre de la grande politique de l'époque s'est clairement déplacé vers l'Est, et c'est finalement le royaume de France lui-même qui était en jeu. L'homme d'État Foulques a peut-être commis quelques erreurs politiques mais elles ne lui ont pas causé de torts fondamentaux. Le manque

---

544 Voir les Chartes 125-127 du Cartularium Beatae Mariae Caritatis (Le Ronceray), éd. P. Marchegay, dans : *Archives d'Anjou,* vol.3, Angers, 1854, p.90-91

545 Il s'agissait probablement d'une tour en bois appellée « castellum » dans les sources. Pour le terme « castellum » voir *supra.*

546 Sa perspicacité est particulièrement mise en évidence par la destruction susmentionnée des documents de propriété de Saint-Florent-le-Vieil qui, après la chute de Saumur, a voulu se séparer du couvent mère.

547 A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale XIe-XIIIe siècle*, Rennes, 1987, p.41.

548 R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.139.

549 Il en va d'ailleurs de même pour les Vikings marins qui, à partir de 1025, ne menacent plus la ville après que les Normands du continent se sont finalement désolidarisés d'eux.

de soutien pour le roi Henri I[er] pendant la première partie de son règne peut encore s'expliquer par sa famille, car la reine Constance, qui s'opposait farouchement à son propre fils, était cousine de Foulques. C'est le nouveau roi lui-même qui s'est vite rendu compte qu'une coalition avec Foulques privait sa mère intrigante du seul soutien militaire à sa disposition. C'est ainsi qu'en 1031, un pacte fut conclu entre le roi et Foulques. Il fit de Geoffroy Martel, fils du comte qui avait déjà reçu la forteresse de Saumur sous son règne en 1028, le nouveau seigneur de Vendôme, au détriment de l'évêque vieillissant de Chartres[550]. En 1032, Geoffroy Martel épousa pour des raisons dynastiques la comtesse Agnès de Poitiers, belle-mère de Guillaume le Gros. Ainsi, leur fil cadet était prêt à remplacer Guillaume si nécessaire.

A Pâques 1032, le roi Henri I[er] rencontra à Orléans tous les Grands de son royaume : le comte Foulques Nerra d'Anjou, les ducs Robert de Bourgogne et Robert de Normandie, les comtes Alain III de Rennes, Guillaume le Gros du Poitou, Baudouin de Flandre, Herbert du Maine et Eudes II de Blois. Il y avait aussi un certain nombre d'évêques et d'archevêques[551]. Il existait donc un cadre diplomatique qui aurait permis une réorganisation pacifique du royaume de France et le règlement de nombreux différends. Bien que l'on ne sache pas exactement ce qui fut négocié en détail lors de cette réunion au sommet, il est significatif qu'aucune décision n'ait été prise : par exemple, Guillaume le Gros et Alain de Rennes n'ont pas été confirmés comme ducs d'Aquitaine ou de Bretagne. En ce qui concerne le siège épiscopal de Sens, le comte Eudes II de Blois s'opposa au roi la même année et déclencha ainsi une série de révoltes. La reine Constance ayant reconnu le candidat d'Eudes, le roi marcha sur Sens avec Foulques Nerra à ses côtés. Mais le siège échoua. Bien qu'en fin de compte la position angevine, comme celle du roi, ait été quelque peu affaiblie, Eudes II de Blois n'en tira pas grand profit. Il marcha sur la Bourgogne en 1033 parce qu'il revendiquait le trône du roi Rodolphe, décédé sans héritier, qui l'avait destiné à son tour à l'empereur allemand Conrad II. Durant l'hiver 1033, Eudes II vainquit l'armée allemande, tandis que, dans le royaume de France, régnait quasiment l'anarchie. Un certain nombre de villes et de places fortes passaient maintenant sous le contrôle de la reine Constance. Puis le roi Henri sollicita le soutien du duc Robert le Magnifique de Normandie, qui avait entre-temps mené plusieurs campagnes contre Alain de Rennes et son allié Herbert du Maine. Entre temps, le roi Henri et Foulques Nerra faisaient la guerre à l'Est et parvenaient finalement à arrêter la reine rebelle au Puiset et peu après à la capturer à Melun. Elle décéda la même année.

En juillet 1033, étonnamment, le roi Henri et l'empereur Conrad s'allièrent, et l'empereur allemand et ses troupes entrèrent alors en Champagne, où Eudes était de plus en plus affaibli. Le fils de Foulques, Geoffroy Martel, qui entre-temps était devenu un chef de guerre compétent, dirigeait pour le moment les troupes dans le sud de l'Anjou. En 1033, Guillaume le Gros avait coupé l'enclave angevine de Saintonge du cœur du pays et envahi la région de Loudun. Geoffroy Martel mena alors la contre-attaque contre Poitiers, incendiant presque tous les faubourgs. Les troupes de Thouars attinrent à nouveau l'Anjou à cette époque et parvinrent pour la première fois à former une nouvelle coalition. En septembre 1033, Guillaume le Gros approchait de Montcontour et de Saint-Jouin-de-Marnes avec une grande armée. Sur le Mont Couër, les Angevins sous les ordres de Geoffroy Martel attendaient l'assaut. Par suite d'une contre-attaque sur leurs flancs, les troupes poitevines et le comte Guillaume le Gros furent mis en déroute et faits prisonniers. La ville de Saintes et la Saintonge se rendirent sans combattre. Face à cette situation désespérée, le comte Eudes II de Blois se rendit finalement, remit Sens au roi et reconnut l'empereur Conrad comme roi de Bourgogne. Ce n'est que lorsque tous les actes de guerre eurent cessé que Foulques Nerra et son successeur désigné Geoffroy Martel purent à nouveau se consacrer ensemble principalement aux affaires angevines.

Alors que le conflit pour la Couronne faisait rage dans l'est de la France, le comte Budic de Nantes avait soutenu ses vieilles revendications sur les Mauges occidentales et sapé la présence angevine par une série d'actions individuelles, sans pour autant lui faire subir trop vite un préjudice[552]. On peut supposer que les seigneurs du Pallet l'ont soutenu et ont peut-être même combattu sur le champ de

---

550 Mgr Fulbert mourut en 1029.

551 O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI[e] siècle,* vol.2, Paris, 1972, Nr.49.

552 *« The most frequent problem that Fulk faced was that of raids such as carried out the supporters of Count Odo I., Count Odo II, the viscounts of Thouars and Count Budic of Nantes. These 'low intensitiy' raids were not intended primarily to conquer territory or to capture strongholds but, instead, to acquire booty and, more generally, to undermine the basis of Fulk's legitimacy to rule, at least insofar as it depended on his ability to defend those who recognized his leadership...* » B. Bachrach : The Angevin Strategy of Castle Building in the Reign of Fulk Nerra (987-1040), dans : *The American historical review,* vol.88, 1983, p.557.

bataille à ses côtés. La question de savoir si cela s'appliquait également aux familles bretonnes des Mauges, comme le Petit-Montrevault et Beaupréau, est plutôt incertaine, même si elles n'avaient pas été en mesure d'étendre leur propre mouvance sous l'hégémonie du Grand-Montrevault et étaient insatisfaites de la politique de Foulques Nerra. Pour la plupart, les actions de Budic étaient dirigées contre le couvent de Saint-Florent-le-Vieil, dont il avait auparavant privé le fondement documentaire de ses prétentions à la propriété dans les Mauges. Il tentait maintenant d'infliger des dommages matériels au couvent[553]. La formulation un peu vague de l'*Historia Sancti Florentii – « Après tout, Budic, le comte de Nantes, a commencé à agir contre le Seigneur en tant que serviteur à cause de certains incidents »* [554] - ne révèle malheureusement pas en détail ce qui était en jeu à cette époque. En tout cas, vers 1033, le comte de Nantes semble avoir acquis une telle marge de manœuvre politique qu'il pouvait même se passer du comté de Rennes qui était en guerre contre la Normandie. Le vieux rêve de l'indépendance du comté de Nantes et des Mauges occidentales était à nouveau à portée de main !

Pour la première fois depuis longtemps, les troupes angevines apparurent sur le cours inférieur de la Loire et brisèrent ce rêve. Sur ces positions se tenaient le vieux comte Foulques lui-même, son fils et successeur Geoffroy Martel et son épouse Agnès. Ils occupèrent la colline de Saint-Florent-le-Vieil, s'emparèrent des droits de douane extrêmement importants sur la Loire et commencèrent à construire un fort sur la partie occidentale du *Mons Glonna.* Les moines, qui connaissaient les attaques antérieures de Foulques contre les biens du monastère, craignaient pour leur existence. Avec les habitants des faubourgs du monastère, qui pour leur part prédisaient la vengeance de Budic, ils implorèrent l'indulgence de l'ancien et du nouveau comte d'Anjou. Apaisés par la déclaration de fidélité du couvent, les deux comtes abandonnèrent leurs plans initiaux et renoncèrent à l'agrandissement d'un château. En retour, ils entourèrent les deux églises et le cimetière d'un mur et les confièrent aux moines eux-mêmes pour leur défense. A peu de distance du monastère, une tour en bois avec un mur de palissades et des douves furent construits, dans lequel une garnison de soldats angevins fut stationnée[555]. Il n'y a pas de doute : ils se préparaient à une confrontation guerrière avec le comte Budic de Nantes, qui de son coté aussi était à la recherche des recettes douanières de la Loire.

En fait, la contre-attaque ne tarda pas à arriver. En 1033, Budic s'approcha avec une armée, mais il ne parvint pas à prendre la forteresse de Saint-Florent-le-Vieil. Dans une fureur aveugle, il dévasta les pâturages, enleva le bétail et incendia le bourg. Au total, cependant, les dégâts furent limités et la menace angevine, qui n'était qu'à 45 km de Nantes, restait intacte[556]. Avec la construction de la tour de Saint-Florent-le-Vieil, Foulques Nerra avait également réussi à empêcher la séparation du couvent de l'Anjou. Foulques Nerra imposa les mêmes *Consuetudines* à toutes les *homines* du monastère et à ceux de Saumur. Bien que les moines possédassent la moitié des droits sur les terres environnantes et sur la Loire, les droits de douane sur les navires de la Loire étaient définitivement perdus. Le comte d'Anjou et son fils semblent s'être rendus impopulaires, car le chroniqueur de Saint-Florent n'a pas laissé des écrits bienveillants à leur égard :

> *« Ces deux-là, père et fils, ressemblaient à des bêtes dans leur férocité, leur force et la cruauté que leur nature leur dictait. Ils méprisaient leurs ennemis, ne respectaient pas l'ordre, étaient constamment à la recherche de pillages, intégraient les droits des églises dans leur propre trésor et construisaient des oppida pour que leurs soldats puissent se renforcer. Ils fixaient donc à guise les frontières et les vicariats de leur province... »* [557].

Aussi grave que soit la perte de souveraineté douanière sur la Loire, les moines *« n'ont pas osé s'élever contre les tyrans extrêmement infâmes ».* Les soldats laissés sur place se sont révélés être des voleurs et des harceleurs : les flèches volaient sans cesse, les passants étaient blessés ou même assassinés. Ce n'est qu'entre 1047 et 1051 que Geoffroy Martel et la comtesse Agnès s'accordèrent et restituèrent les droits de douane à l'Eglise, pas à Saint-Florent-le-Vieil, mais à Sainte-Trinité en

---

[553] L'Historia de Saint-Florent rapporte que Budic avait déjà volé le couvent au temps du prieur Galon. Voir Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjo*u, Paris, 1869, p.287-288.

[554] « *Denique Budicus, Nannetensis comes... quibusdam causis incurrentibus contraria coepit agere servus in dominum... ».* Pour ces informations et les suivantes, voir l'Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *op. cit.*, p.282-283.

[555] La motte de ce complexe peut encore être vu aujourd'hui.

[556] « *Non quantum voluit malum malum peregit...* » Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *op. cit.*, p.283.

[557] *« Hii duo, pater et filius, ut natura dictabat, feritate, viribus, crudelitate feris pene feris pene fuerunt inferiores : hostium calcatores, cujusdam ordinis immisericordes, expeditionibus insistentes, ecclesiarum jura fisco proprio redigentes et inde suis oppida militibus extruentes ad munimen, suaeque provinciae metas vel vicarias adbitum componentes ... »* P. Marchegay, E. Mabille : *op. cit.*, p.260.

Vendôme[558]. En 1061, le monastère de Saint-Florent-le-Vieil fut réformé par Mgr Eusèbe d'Angers. Au même moment, le comte Geoffroy le Barbu, neveu de Geoffroy Martel, décidait de faire démolir la forteresse et la tour. Une maison construite dans la vallée par la comtesse Hildegarde, d'autre part, fut agrandie[559]. Je ferai un rapport sur cette phase de détente plus tard.

On ne sait pas si, après sa défaite, le comte Budic de Nantes réussit encore à contrer la domination angevine à Saint-Florent-le-Vieil. Si Budic était encore en révolte ouverte, Foulques Nerra n'intervenait pourtant plus avec des troupes sur le cours inférieur de la Loire. B. Bachrach a mentionné comme raisons les événements climatiques suivants : une inondation catastrophique sur la Loire, des pluies incessantes et des pertes de récolte avec pour conséquence de graves problèmes de famines ont empêché des opérations militaires majeures dans les années 1035 et 1036[560]. Peu après, en 1037 ou 1038, le comte Budic de Nantes décèda. Son successeur fut son fils Mathias, comte de Nantes entre 1038 et 1051. En tout cas, au sein de la faction des Mauges fidèle à Budic, la rancune contre l'Anjou ne semblait pas s'être apaisée, mais s'était plutôt accrue avec la prise du Mont Sacré de la *Glonne.* Les seigneurs du Pallet, qui avaient été impliqués dans la lutte pour Saint-Florent-le-Vieil, en faisaient probablement partie.

[558] Voir la charte 122 dans : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.2, p.95.
[559] Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.282-283.
[560] « *The climate was not propitious for major military operations...* ». Voir B. Bachrach: *Fulk Nerra, The neo-roman consul, 987-1040*, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1993, p.219.

Changement d'époque : les dernières années de Foulques Nerra

En 1035, Foulques Nerra se rendit de nouveau à Jérusalem - à une époque où l'Etat dans l'Etat qu'il dirigeait, le comté d'Anjou, était plus fort que jamais. Le roi Henri lui devait son trône et Eudes II de Blois était anéanti. La Normandie était dirigée par un garçon de 8 ans et le duché d'Aquitaine était sous contrôle de Geoffroy Martel.

A ce moment, le fils et successeur de Foulques en l'absence de son père fit une erreur politique : après la mort de Robert de Normandie, de Herbert Chien Eveillé du Maine et de l'évêque Avegard du Mans, tout le Nord était prêt pour une réorganisation politique. Gervais, comme successeur de l'évêque du Mans était un partisan d'Eudes II. Le roi Henri soutint Guillaume, le futur Conquérant, comme successeur du duc de Normandie, bien qu'il fût d'origine illégitime. Au même moment, le roi se rapprocha d'Eudes II, ce qui augmentait le risque qu'Alain de Rennes, le gendre d'Eudes, se joignît à la coalition. Au Mans, Geoffroy Martel nomma un certain *Herbert Bacho* comme précepteur du petit comte Hugues et déstabilisa ainsi la situation. Car Herbert Bacho n'avait de cesse que d'intriguer contre l'évêque Gervais et d'empêcher son accession au Mans, ce qui entraîna une guerre des cités qui, à son tour, toucha la Maison de Bellême. Lorsque Foulques Nerra revint par Constantinople et Rome et arriva en Anjou, il fut si contrarié par la dangereuse évolution au Nord qu'il déchargea immédiatement Geoffroy Martel de l'administration du comté et lui retira son mandat.

Geoffroy Martel se révolta contre son père et libéra en 1036 Guillaume le Gros d'Aquitaine, ce qui déstabilisa les frontières Sud de l'Anjou. L'année suivante, Geoffroy, qui s'étant cassé la hanche ne pouvait plus empêcher Gervais de prendre le contrôle du Mans, fut acculé et un traité de paix fut conclu. Une fois de plus, les angevins avaient provoqué le sort. Le 15 novembre 1037, Eudes II attaqua les troupes de l'empereur allemand à Bar-sur-Aube et tomba au combat. Ensuite, il y eut une réconciliation entre Foulques Nerra et son fils Geoffroy. « On dit que Foulques a crié après son fils » d'après Guillaume de Malmesbury[561]. Le petit-fils de Foulques, le comte Foulques le Réchin, raconta plus tard au sujet de son oncle : *« Il fit aussi la guerre contre son père, dans laquelle tant de mal se produisit qu'il le regretta après... »* [562].

Vers 1037 après la mort de son adversaire Eudes de Blois, Foulques Nerra, 67 ans, étendit de nouveau son influence en Touraine et reconquit Langeais, qui était tombé aux mains des troupes d'Eudes en son absence. Peu de temps après, la place de Chinon tombait. Le 15 septembre 1038, le comte Guillaume le Gros décéda. Le comte d'Anjou intervint une fois de plus dans le suivi de la crise. Ce n'est qu'alors que Foulques Nerra put se tourner comme il l'avait déjà fait vers le comté de Nantes. Lorsque son infidèle vassal Budic de Nantes mourut en 1038, des troubles y éclatèrent. Mgr Gautier, qui n'était plus très jeune non plus, avait prévu que ses propres fils Budic et Helgomar prennent le pouvoir à Nantes. Budic fut désigné évêque selon ce plan ; il avait déjà été préparé étant jeune pour une carrière d'église par une éducation monacale précoce à Saint-Martin-de-Tours. Matthias, fils du comte Budic, s'y opposa farouchement et fit de nouveau appel à l'aide des comtes d'Anjou. Mais il ne put empêcher l'élection de Budic comme évêque de Nantes ; ses relations avec Tours, l'accréditation du roi Henri et le versement de pots-de-vin aux conseillers généraux ayant été déterminants[563].

En même temps, le comte Alain III de Rennes se dressait comme un nouvel adversaire aux frontières occidentales de l'Anjou. Il avait épousé Berthe, la fille d'Eudes II de Blois, et était aussi le petit-fils du duc Richard II de Normandie. Dans ce rôle, il soutenait le jeune Guillaume, né illégitime, dans la succession de son père mais il fut assassiné par empoisonnement vers 1039/1040 devant Montgomery. Avec le soutien angevin, Eon, le frère d'Alain, prit le pouvoir à Rennes. Il bannit de la

---

561 Guillaume de Malmesbury : *De gestis regum anglorum*, éd. R. Stubbs, Londres, 1887-9, p.292.

562 *« Contre suum etiam patrem guerram habuit, in qua mala multa facta fuerunt, and postea valde penituit... »* Fragmentum Historiae Andegavensis, dans : L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.235.

563 Seul le concile de Reims, sous la direction du Pape Léon IX, abolira l'élection de l'évêque simoniste en 1049, qui reste cependant sans conséquences concrètes puisque Mgr Budic meurt la même année. La réforme de l'Eglise grégorienne était déjà annoncée dans son cas, et Nantes fut le premier évêché de Bretagne à en être affecté. C'est par cette référence que s'achève la Chronique de Nantes, la source la plus authentique jamais possédée par les Nantais médiévaux. Voir R. Merlet : *La Chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.531. Et : Chronicon Britannicum, dans : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, vol.2, Paris, 1707, Rééd. Paris, 1973, p.351. Et aussi : H. Guillotel : La pratique du cens épiscopal à Nantes aux XI^{e} et XII^{e} siècles, dans *Le Moyen-Âge,* 1974.

cour comtale sa belle-sœur Berthe de Blois et son neveu Conan, rompant pour la première fois depuis longtemps les liens entre la Maison de Rennes et celle de Blois. Par ces événements, Mgr Budic, qui comme son père avait toujours compté sur le parti de Rennes, devint politiquement isolé à Nantes, et le comte Matthias pouvait désormais, avec l'appui des Angevins, diriger relativement souverainement. Dès lors, il semble que les deux rivaux, Budic, fils de Gautier, et le comte Matthias, ont été en relativement bon accord, ce qui ne changea pas jusqu'à leur mort.

Il est difficile à imaginer que Foulques Nerra, le grand vétéran de l'Ouest, ait à cette époque relancé ses anciennes revendications sur le bassin de la Sèvre et la place forte de son père au Pallet après s'en être désintéressé au cours des années précédentes. Et le pouvoir du comte Matthias s'étendait à peine au-delà des murs de la ville de Nantes. Dans cette courte période de paix, la châtellenie du Pallet mena une vie relativement libre malgré son statut de siège de vassal.

Peu après, Foulques Nerra, presque 70 ans, repartit pour Jérusalem et s'y mortifia encore plus qu'avant en se repentant publiquement de ses péchés. B. Bachrach soupçonne que Foulques avait dû être impliqué comme commanditaire dans l'empoisonnement d'Alain III de Rennes[564]. De retour de Terre Sainte, le comte d'Anjou, inquiet, se rendit à Metz pour rendre visite à sa femme ou à ses parents lorrains. Il mourut le jour de son arrivée le 21 juin 1040, après quoi son corps fut transféré sur 600 km jusqu'à Loches et inhumé en son couvent de Beaulieu-lès-Loches.

[564] B. Bachrach : *Fulk Nerra, The neo-roman consul, 987-1040*, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1993, p.243.

Les années entre 1040 et 1060

Dix-sept autres années de paix s'ensuivirent pour le Nantais au sud de la Loire. Comme auparavant, Le Pallet et ses environs n'étaient pas au centre de la politique. Les fronts s'étaient déplacés vers le Nord et l'Est, contre la Maison résurgente de Blois et la Normandie de plus en plus dangereuse. Les conflits de politique étrangère qui se posent alors sont très explosifs et le nouveau comte d'Anjou, Geoffroy Martel, les maîtrise - sans grande conquête de terre ou d'influence, mais dans l'ensemble avec bravoure.

Foulques Nerra et son fils ne semblent pas avoir rompu leurs relations dans la douleur. Lorsque Geoffroy Martel et son épouse Agnès de Bourgogne, fille de Guillaume le Grand de Poitiers, ont repris le règne en Anjou, il avait déjà 34 ans. Il régnait de manière incontestée non seulement en Anjou et en Poitou, en Vendômois et en Saintonge, mais aussi dans l'est de la Touraine, dans la région de Loudun et sur une partie du Berry. D'ailleurs, il possédait personnellement la forteresse de Saumur. Cela faisait de lui le plus puissant grand vassal du Royaume de France.

Par alliance avec le roi Henri I^{er}, qui lui déléguait le pouvoir en Touraine, Geoffroy Martel poursuivit la même politique offensive envers la Maison de Blois que son père. Le 21 novembre 1043, le comte Geoffroy épousa Agnès du Poitou, fille de l'empereur allemand Henri III, étendant ainsi considérablement son influence diplomatique en Bourgogne et en Italie lombarde. A la mort d'Eudes II de Blois et de Champagne, ses biens furent partagés entre ses fils Thibaud et Etienne : Thibaud, l'ainé, reçut les comtés de Blois, de Chartres et de Tours ; Etienne ceux de Troyes et de Meaux. Bien que la Maison de Blois ait dû mettre fin à sa coalition infructueuse avec la reine Constance, elle continua à refuser la souveraineté du roi Henri sur Tours. Dans les conflits qui suivirent, le roi mit aux arrêts plusieurs partisans du parti de Blois, dont Raoul de Crépy. Le prince Galeran de Meulan fut également vaincu, et Hugues Bardoul, seigneur de Nogent et de Pithiviers, fut assiégé et son pays dévasté. Geoffroy Martel participa à cette guerre intérieure avec ses propres succès : non seulement il récupéra Langeais, Chinon et Montbazon, mais il réalisa aussi le vieux rêve de son père concernant Tours. A l'hiver 1042/1043, il commença le siège permanent de la ville. Dix-huit mois plus tard, au cours de l'été 1044, les habitants de Tours commencèrent à reprendre espoir lorsqu'ils apprirent que Thibaud et Etienne de Blois s'approchaient avec une importante armée de secours. Lisois d'Amboise aurait si habilement espionné cette armée que le comte Geoffroy put l'affronter en étant bien informé. Le 22 août 1044, avec l'union des forces, la victoire décisive sur Thibaud III de Blois fut remportée à Nouy, près de Saint-Martin-le-Beau. Tandis que son frère Etienne se réfugiait en direction d'Amboise, Thibaud partit vers le Sud, mais fut fait prisonnier dans la forêt de Fou près de Courçay, puis enfermé dans le donjon de Loches. Le troisième jour de sa détention, il abdiqua et laissa à Geoffroy Martel tous ses biens en Touraine : Chinon, Langeais et bien sûr la ville de Tours. Seul le monastère de Marmoutier à l'extérieur des portes de la ville, où son père et son grand-père avaient été enterrés, fut exempté de ce transfert de propriété. Un certain nombre de soutiens du parti de Blois durent finalement quitter le Centre-Ouest, scellant ainsi la fin du règne de la Maison de Blois dans la région. Après deux cents ans de règne des Blésois, la ville de Tours devint la propriété de l'empire angevin durant un quart de siècle avant d'être finalement unie à la Couronne.

Avec la victoire de Nouy, cependant, le pouvoir angevin devenait trop grand aux yeux du roi Henri I^{er} et il décida de mettre fin à sa coalition – au profit de la Normandie. En 1045, le comte Geoffroy mena une campagne en Saintonge pour forcer le comte Guillaume V à remettre une partie de l'apanage de son père à Guy-Geoffroy, fils de sa femme Agnès. La campagne se termina par un accord ; Guy reçut une terre en Gascogne. La même année, Geoffroy confirma au monastère du Ronceray d'Angers, fondé par ses parents, tous les droits et possessions à cet effet. Puis sa mère Hildegarde entreprit un voyage en Terre Sainte, dont elle ne revint pas ; elle s'éteint le 1er avril 1046 à Jérusalem.

Un peu plus tard, le comte Geoffroy essaya de s'emparer définitivement du Maine. Le différend avec Mgr Gervais, évêque de Château-du-Loir, contre lequel son père avait déjà exprimé des préventions, traînait depuis déjà près de vingt ans. Gervais convoqua un concile pour destituer Herbert Bacho, qui avait assuré la tutelle de son filleul le jeune comte Hugues. En 1046, Geoffroy Martel apparut à la cour d'Henri III à Goslar pour l'accompagner à Rome, où le couronnement impérial eut lieu à Noël 1046. A l'occasion de ce voyage, l'empereur allemand lui aurait donné un précieux

reliquaire qui contenait une larme du Christ et qui fut ensuite exposé à Vendôme pour la dévotion. Au cours des trois mois durant lesquels Geoffroy séjourna à l'étranger, Gervais du Mans maria le jeune comte Hugues du Maine à Berthe, la fille d'Eudes II de Blois qui était veuve après la mort d'Alain de Rennes en 1040. Geoffroy Martel ne pouvait accepter cet affront sans se battre. En 1047, Gervais fut capturé par trahison et passa deux ans derrière les murs du donjon, malgré la condamnation massive du haut clergé et les avertissements du Saint-Siège. En 1048, Geoffroy réussit à s'emparer de Château-du-Loir, la ville natale rebelle de l'évêque. Ainsi, le Vendômois était enfin uni au territoire angevin. En 1049, le comte Geoffroy dut cependant relâcher Gervais sous la pression du Saint-Siège, après quoi il fut promu archevêque de Reims. La même année, le grand conseil de réforme déjà mentionné à propos de l'évêque Budic de Nantes se réunit à Reims. Le comte Geoffroy reçut un message du pape Léon IX qui l'excommuniait. Cela se produisit en prélude à la réforme grégorienne[565] - non seulement à cause de l'affaire avec Gervais du Mans, mais aussi à cause du soutien de Geoffroy à l'hérétique Bérenger de Tours. L'archevêque de Dol fut aussi excommunié, car son siège était en compétition illégitime avec celui de Tours, et le comte Conan II de Rennes ainsi que la noblesse bretonne furent invités à ostraciser davantage le siège de Dol. Lorsque le 7 avril 1051, le comte Hugues du Maine, qui n'avait pas été abandonné par ses fidèles malgré la pression angevine, mourut subitement, Geoffroy Martel s'installa avec ses troupes dans le Maine et en reprit l'administration tant que le fils Hugues IV était encore mineur.

Durant longtemps, Geoffroy Martel fut également en guerre avec le duc Guillaume de Normandie, qui s'était allié au roi de France à partir de 1048. Temporairement, le comte d'Anjou réussit à occuper les forteresses ennemies de Bellême, d'Alençon et de Domfront, mais pas pour longtemps. Car le roi Henri I^{er}, allié du duc normand, contre-attaqua en assiégeant Mouliherne à l'est d'Angers. En septembre 1051, une semaine après son mariage avec Mathilde, le duc Guillaume de Normandie commençait à reconquérir les châteaux de Domfront et d'Alençon. En l'an 1052, les combats se terminèrent avec succès et le dernier site assiégé, Mouliherne, tomba aussi. Pendant ce temps, Geoffroy Martel attaquait le roi lui-même, à Sainte-Maure dans le sud de la Touraine.

Après la mort d'un de ses frères d'armes, Hugues le Bourguignon, le roi décida de se retirer. Le 15 août 1052, la paix fut officiellement déclarée. Le roi Henri I^{er} se libérait d'une situation personnelle délicate et se rapprochait à nouveau de l'Anjou. Entre-temps, il avait compris qu'en soutenant davantage les Normands, leurs territoires menaçaient de devenir plus dangereux que ceux du comte angevin. L'alliance renouvelée avec l'Anjou était également opportune parce que le comte Geoffroy avait, peu de temps auparavant, en l'an 1050, congédié sa femme Agnès, qui ne lui avait pas donné de successeur, sous pretexte de liens de sang supposés. Avec l'annulation de ce mariage, le soutien potentiel de l'empereur allemand prenait fin. Le comte Geoffroy se remaria avec Grécia, la fille de Hamelin de Langeais, qui était liée à Berlay I^{er} de Montreuil-Bellay. La nouvelle alliance de Geoffroy avec le roi n'a pas été couronnée de succès dans un premier temps. A la fin de 1053, Guillaume, le futur « Conquérant », prit le château de Guillaume d'Arques, un vassal du roi, près de Dieppe. Au cours de l'hiver 1054, le roi Henri I^{er} avec le comte Geoffroy à ses côtés prit donc la contre-offensive dans le comté de Dreux. Un peu plus tard, Eudes, le frère du roi, et ses troupes tombèrent dans un piège normand d'où ils ne purent que sauver leur vie. Le duc Guillaume construisit alors la forteresse d'Ambrières en Mayenne. Après que le roi eut rencontré le comte Geoffroy à Angers au cours de l'hiver 1057 pour discuter de la suite de la guerre, les armées angevines et royales unies commencèrent une contre-offensive depuis le Maine l'année suivante. Le comte de Blois se joignit même à l'action, dans une coalition qui ne s'était pas vue depuis des décennies. Les troupes de Blois et de Soissons furent prises en embuscade par les Normands lors d'une retraite et massacrées. Pendant ce temps selon la légende, le roi dut se cacher dans un buisson sous la protection de Geoffroy Martel. Malgré ces revers, le roi ne renonça pas ; à partir d'août 1058, il assiégea la loyale forteresse normande de Thimer près de Chartres avant sa mort en 1060.

Dans ces dernières années, où ni le roi de France ni Geoffroy Martel n'avaient réussi à porter un coup décisif aux Normands, le comte d'Anjou put au moins assurer sa position dans le Maine, d'autant

[565] *« La réforme dite grégorienne, qui a profondément modifié la structure de l'église dans l'Ouest occidental, porte le nom de son architecte le plus célèbre : Grégoire VII, élu en 1073, a non seulement donné à l'église une nouvelle base théorique, mais a également pu la mettre en pratique et en faire un succès. Néanmoins, ce développement n'a pas commencé sous son mandat de Pape. Parce qu'en tant que moine Hildebrand, il avait déjà influencé les initiatives législatives du pape Léon IX. En conséquence, ce qui permet de conclure que le début de la réforme doit être fixé vers 1050...* » Voir J. Boussard : Les évêques en Neustrie avant la réforme grégorienne, dans : *Journal des savants*, Paris, 1970, p.161-196.

que Mgr Vulgrin, un partisan absolument loyal avait accédé sur le trône de Gervais. Aussi, la Touraine resta-t-elle fermement entre les mains de l'Anjou. A Tours, le fidèle vassal Geoffroy de Preuilly assurait le trésor de Saint-Martin, l'abbaye de Cormery était dirigée par un fidèle vassal de l'Anjou, de même que l'archevêché et la forteresse de Tours. Ainsi, malgré tous les dangers de guerre aux frontières extérieures de l'Anjou, le calme régnait dans une large mesure.

Il n'est pas certain que le comte Geoffroy Martel ait établi d'autres bases pendant son règne jusqu'en 1060[566], ses deux aïeuls avaient déjà beaucoup oeuvré à cet égard. Son principal souci était de sécuriser et d'agrandir les bases et, en même temps, de mener une politique équilibrée face aux châtelains de plus en plus puissants. Le comte Geoffroy était plus habile que son père vis-à-vis des grands monastères du pays ; son attitude généreuse envers les couvents étant probablement due à sa pieuse mère Hildegarde, qui avait guidé son fils tout au long de son enfance[567]. En 1040, le comte Geoffroy et son épouse Agnès fondèrent l'abbaye *Sainte-Trinité* à Vendôme, où ils installèrent comme prieur Renaud, l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers, que son père avait auparavant expulsé. Sept ans plus tard, au sud de la forteresse d'Angers, la dépendance de *L'Évière* est construite. Après trois ans de plus, le 24 août 1046, Vulgrin de Marmoutier, parent de l'évêque d'Angers Hubert, devient le nouvel abbé du monastère comtal de Saint-Serge et Saint-Bach. Après la mort de Gervais du Mans, le comte Geoffroy suivit une voie de plus en plus conciliante avec la papauté : lors d'un concile convoqué à Tours par le pape Léon en 1054, que présidait Hildebrand, le futur pape Grégoire VII, Bérenger de Tours fut condamné pour hérésie, sans que le comte n'y opposât de résistance. Geoffroy renonça aussi à une partie de ses droits lors de l'élection du nouvel abbé de Saint-Florent près de Saumur. Le comte Foulques « l'Oison » restitua au monastère de Marmoutier ses anciens droits à Vendôme, ainsi que de nombreux droits anciens en Vendômois. Enfin, Geoffroy Martel transféra même ses droits sur Sainte-Trinité en Vendôme au Saint-Siège à Rome. Après la mort du roi Henri I^{er} à Vitry en Orléanais, le 4 août 1060, le comte Geoffroy règla son héritage car il était resté sans enfant jusqu'à la fin malgré trois mariages. En cas de décès, il léguait le comté d'Anjou à ses deux neveux, les fils de sa sœur Ermengarde. *Geoffroy le Barbu* devait recevoir le comté d'Angers, *Foulques IV* la Saintonge et le château de Vihiers. Il légua la ville de Saumur et ses possessions à sa dernière épouse, Adelaïde « Theutonice », tout en ayant également entretenu plusieurs concubines tout au long de sa vie[568]. Le 14 novembre 1060, le comte Geoffroy Martel mourut sans enfant à l'âge de 54 ans, comme *monachus ad succurrendum* en l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers.

Entre-temps, à Nantes, le comte Matthias et l'évêque Budic, fils de Gautier de Rennes, avaient régné. Lorsque l'évêque mourut en 1050, Airard, romain de naissance, ancien abbé de *San Paolo Fuori Le Mura,* lui succéda[569]. Pour la première fois, l'ecclésiastique engagé se plaignit avec insistance des droits et des biens de la cathédrale de Nantes qui avaient été perdus avec le temps. N'obtenant pas totalement gain de cause, il se contenta parfois d'une compensation en propriété monastique. Par exemple, Rouaud, vicomte de Donges, transféra tous ses biens écclésiastiques – à savoir les églises de Notre-Dame-du-Pellerin, de Saint-Père-en-Retz, de Saint-Nazaire, d'Escoublac, de Donges et de Varades - au monastère de Marmoutier en reconnaissance des anciens droits de la cathédrale. Malheureusement, Airard ne put s'imposer avec sa politique de réparations ; il dut quitter Nantes après seulement deux ans à cause de l'opposition féroce du comte. Néanmoins, il avait initié une nouvelle phase de réforme de l'Église à Nantes sur le court laps de temps durant son mandat : après lui, les évêques Quiriac, Benoît et Briccius s'efforceront également, jusqu'en 1140 environ, d'annuler la spoliation passée des biens diocésains.

Depuis 1040, le comte Conan II, désigné duc de Bretagne, se trouvait à Rennes. Ayant à peine dix ans à la mort de son père Alain III, le duché de Bretagne fut temporairement administré par Eudes, le frère d'Alain. Berthe, la mère de Conan, resta avec son fils jusqu'à ce qu'il grandisse et ensuite épousa le comte Hugues IV du Maine, fils de Herbert Chien Eveillé. Descendant de Richard II de Normandie, Eudes, également comte de Penthièvre, fit d'abord tout son possible pour empêcher Guillaume, le fils illégitime de feu le duc normand, d'accéder au pouvoir. Après sa défaite à Val-es-Dunes près de Caen en 1047, Eudes dut renoncer à ses plans, d'autant plus que le roi Henri I^{er} soutint Guillaume. La même

[566] La seule preuve est l'expansion des sièges Durtal et Mirebeau, que son père Foulques Nerra avait déjà établis.
[567] L'« *infantia* » se terminait à 7 ans, la « *pueritia* » à 15 ans.
[568] D'après le cartulaire du Ronceray près d'Angers, il leur légua un vignoble.
[569] Saint-Paul-devant-les-remparts, la plus grande église de Rome avant la construction de la basilique Saint-Pierre.

année, Conan II fut investi à Rennes, après que l'aristocratie bretonne[570] fidèle à son père l'eut soutenu. Dès 1048, le jeune duc s'emparait du château de Craon. Lorsque le comte Matthias mourut en 1050, Conan devint aussi le chef du comté de Nantes.

Face à cette concentration de pouvoir, il y eut un peu plus tard une révolte parmi les nobles bretons de l'Ouest, que le frère d'Alain, Eudes, avait entre-temps rallié de son côté. Le rebelle le plus en vue était *Alain Canhiart*, comte de Cornouaille, qui se voyait soudain tout autant spolié en tant que mari de Judith, sœur du comte Budic et successeur putatif à Nantes par son fils Hoël[571]. Si Eudes ne réussit pas à usurper le titre de « Duc de Bretagne », Alain Canhiart réussit mieux ses visées dynastiques : dès 1054, Hoël, son fils issu de son mariage avec Judith, apparaît pour la première fois à la tête du comté de Nantes, tandis que Quiriac, frère d'Alain, monte sur le trône épiscopal de Nantes.

C'est la première fois que nous retrouvons des informations sur les événements qui se déroulent dans les environs immédiats du Pallet :

Le changement de règne à Nantes semble avoir été le plan du comte d'Anjou, et c'est peut-être Eudes, le frère d'Alain III, qui l'a convaincu de le faire. Car il avait participé à la campagne du comte dans le Maine, mais sans succès. Bien que nous ne disposions guère d'informations fiables sur ce qui s'est réellement passé à l'époque, selon la chronique de l'Évière à Angers, la ville de Nantes fut officiellement remise en 1057 par Hoël à Geoffroy Martel, ce qui supposait un siège préalable des troupes angevines. Par la suite, Hoël aurait tenté, en rompant son serment d'allégeance, de reprendre la ville mais il ne réussit à le faire que durant à peine 40 jours. La ville resta donc pendant un certain temps aux mains des Angevins[572]. Cette guerre pour Nantes fut poursuivie par le neveu de Geoffroy Martel, le comte Foulques IV d'Anjou[573]. Cependant, l'intermède angevin de Nantes ne semble pas avoir duré très longtemps car Hoël réussit à se maintenir à la tête du comté sur le long terme. En 1058, il prit également le titre de comte de Cornouaille à la mort de son père.

Sous la pression de Geoffroy Martel, en 1059, deux ans seulement après l'occupation de Nantes, il y eut un curieux transfert de propriété de la forteresse de Champtoceaux : les seigneurs de Champtoceaux avaient jusque-là été un certain Geoffroy et après lui son frère Orricus. Il n'existe aucune preuve concluante pour affirmer que ces deux seigneurs sont les descendants directs de Renaud de Thorigné en Champtoceaux, comme le supposent les historiens locaux A. Bourdeaut et R. Giffard, mais des liens familiaux semblent avoir existé. De plus, Renaud de Thorigné avait probablement construit sa forteresse à l'Est, comme décrit ci-dessus, et n'avait pas été propriétaire de la citadelle elle-même[574]. Vers l'an 1000, elle appartenait au comté de Nantes ; on peut donc supposer que Geoffroy et Orricus avaient reçu la propriété du château des comtes de Nantes. En 1059, Geoffroy Martel fit déposer Orricus et remit le château de Champtoceaux à Thibaud de Jarzé, un grand vassal angevin[575]. Le changement de pouvoir se fit pacifiquement car Orricus et Thibaud de Jarzé apparaissent ensemble dans un document de Hoël, comte de Nantes et futur duc de Bretagne[576]. Geoffroy, le fils et successeur de Thibaud comme seigneur de Champtoceaux, eut deux enfants, Thibaud II de Jarzé et Guermasia qui apparaît dans un document comme *« proneptis superius dicti Orrici et tunc heres de Castello Celso », c'*est-à-dire « arrière-petite-fille de Orricus et héritière de Champtoceaux »[577]. Le grand-père Thibaud de Jarzé a dû épouser la fille d'Orricus. Le nom de cette femme est connu d'après un autre document ; elle s'appelait Adénor[578].

---

570 Parmi eux, Josselin de Porhoët, vicomte de Rennes, et Robert de Vitré, vicaire du comte de Rennes (Alain III).

571 Alain Canhiart, c'est-à-dire « *guerrier au combat* », avait épousé vers 1026 en grande pompe Judith sur l'île de la Loire à Indre.

572 L'historien Le Baud rapporte de la même manière : *« MLVII. Civitas Namnetica comiti Gosfrido ab Hoël comite reddita est. Qui non bona usus fide auferre eam illi temptavit, sed vix XL dies retentam turpiter amisit* ». Annales de Vendôme, éd. L. Halphen, dans : *Recueil d'annales angevines et vendômois*, Paris, 1903, p.62-63 ; voir aussi : Chronicon Vindocinense seu de Aquaria, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.167 Et : Le Baud : *Histoire de Bretagne*, Paris, 1638, p.155. L'ampleur et les circonstances des expéditions à cette époque n'ont pas été précisées.

573 « *Post haec guerram habuit cum Guillelmo Normannorum comite, qui postea regnum adquisivit Anglorum et fuit rex magnificus* [1048-1060] *; pariterque cum Gallis et cum Bituricensibus[date inconnue] et cum Guillelmo consule Pictavorum* [1033, 1053, 1058] *et cum Haimerico vicecomite Thoarcensi* [1053] *et cum Hoëllo comite Nannetensi* [1057] *et cum Britannorum comitibus qui civitatem tenebant Redonensem* [peu avant 1057] *et cum Huguesne Cenomannensi consule, qui exierat de fidelitate sua* [1047] ... » Fragmentum Historiae Andegavensis, dans L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.236.

574 Voir ci-dessus et chez R. Giffard : *Châteauceaux, son histoire, ses ruines*, Cholet, 1961.

575 Voir O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, 2 Volumes, Paris, 1972, vol.1, p.338-341.

576 Voir : D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, vol.2, Paris, 1707, Rééd. Paris, 1973, vol.2, Preuves, p.168.

577 Charte C 85, 181, 183 dans : O. Guillot : *op. cit.*, vol.2, p.71-72, 129-131.

578 Cartulaire du Ronceray, Charte 37, *loc.cit*.

Encore une fois, nous n'avons aucune information directe quant à savoir si l'invasion angevine de 1057 a affecté l'oppidum du Pallet ou non, mais le transfert de propriété de Champtoceaux à cette époque semble significatif pour la maison du Pallet dans la mesure où un membre ultérieur de la famille apparaît comme vassal du seigneur de Champtoceaux[579]. Il y a au moins un document de la main de Geoffroy le Barbu, qui éclaire de manière significative les événements de l'époque[580]: quatre ans après la bataille de Nantes, en 1061, le nouveau comte d'Anjou reconnut aux moines de Saint-Florent à Saumur qu'ils avaient souffert des *Malae consuetudines* de ses prédécesseurs et leur laissa la tour construite par son oncle et son grand-père à Saint-Florent-le-Vieil, tout en se réservant le droit de l'utiliser en cas de besoin. Outre son frère et comte Foulques IV et les grands vassaux Robert de Bourgogne, Renaud de Château-Gontier, Landeric de Châteaudun et Hugues de Champtocé, presque toute l'élite du sud de l'Anjou et des Mauges signa cette charte, dont Girois II de Beaupréau, son frère Foulques, Thibaud de Champtoceaux, Guillaume de Passavant, Auger de Doué, Auger de Saint-Denis, un certain Gaufridus Grassus, Geoffroy du Puiset-Doré, Guillaume de Montfaucon, Nive de Vihiers, Gosbert de La Porte, Geoffroy de Rochefort et – oh surprise - Balderic, seigneur de Clisson[581]. Clisson était située à seulement 6 km de la forteresse du Pallet, sur l'autre rive de la Sèvre, dans une région qui n'avait jamais été angevine par le passé, mais toujours bretonne[582].

Que le seigneur de Clisson apparaîsse soudain avec certains seigneurs des Mauges dans la *mouvance* du comte d'Anjou ne permet pas de conclure autrement que, vers 1060, le sud Nantais était divisé en deux factions, les uns soutenant le comte Hoël de Nantes et la séparation définitive de l'Anjou tandis que les autres s'avéraient soutenir les comtes angevins par opportunisme politique[583]. Parmi ces derniers se trouvait évidemment Balderic de Clisson, qui reçut ainsi un bénéfice angevin à Liré à cette époque[584]. Il faut remarquer que dans l'acte de Geoffroy le Barbu, le seigneur de Clisson est représenté, mais pas le seigneur voisin du Pallet. Etait-il en concurrence locale avec la jeune Clisson en raison de la proximité de son siège ? S'était-il révélé être un fidèle partisan du futur duc Hoël, alors que le seigneur de Clisson, pourtant présenté comme un soutien privilégié de Hoël[585], cherchait à rejoindre l'ennemi angevin victorieux ? C'était donc une certaine fidélité envers ses principes - pas de retour vers l'Anjou ! – qui l'avait guidé alors que Balderic de Clisson se serait avéré être un contemporain très habile, libre de tout scrupule envers sa patrie actuelle ? Ces soupçons sont flagrants.

Au plus tard en 1074, Balderic de Clisson retourne au sein de la Bretagne. Cette année-là, il signe un document de Berthe, l'épouse âgée d'Alain III de Rennes, en faveur de ses proches, entre autres pour ses petits-enfants Alain et Matthias, concernant l'église Notre-Dame à Nantes, aux côtés de plusieurs nobles bretons.[586] Selon un autre document du cartulaire de Quimperlé, Balderic de Clisson serait même devenu *Miles* et *Curialis* de Hoël ; il est référencé dans ce recueil de documents pour les

---

579 Voir *infra*.

580 Voir la charte 161 du Livre noir de Saint-Florent, fol.57, éd. P. Marchegay : *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol.36, 1875, p.396. aussi dans : L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris, 1906, p.291, et dans : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.2, p. 151. Ce contrat se retrouve également dans deux autres versions, dont la période de rédaction a été assez largement indiquée par L. Halphen, entre le 14 novembre 1060 et 1062, voir chartes 167 et 168 dans : L. Halphen : *op. cit.*, p.292-293, et charte C 235 et C 241 dans : O. Guillot : *op. cit.*, p.156, 159.

581 Balderic de Clisson est également documenté en 1075 et 1080 comme Baldric de Clizun et Baldricus de Clizone. Voir les documents du monastère de Buzay, dans : D. Morice, *Preuves 1*, p.441, 451 ; la *cella* germinale du lieu Clisson se trouve probablement dans le faubourg de la Trinité.

582 Le dominium du château de Clisson n'est jamais censée faire partie des « *marches communes* » entre la Bretagne et l'Anjou, mais toujours du territoire de la Bretagne.

583 Le phénomène de la signature soudaine d'hommes bretons aux côtés du comte d'Anjou se retrouve dans un autre document, daté en principe du 14 janvier 1056 au 26 décembre 1059, mais qui tombe vraisemblablement sur l'année décisive 1057 ou l'année suivante, c'est-à-dire exactement au moment où Geoffroy Martel avait mis la main sur Nantes. Dans la charte, les signatures de Babin, fils du vicaire Judicaël de Nantes, et de Gestin, fils de Harscouët de Retz, figurent à côté de celles du comte d'Anjou. Voir la charte 160 dans : A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin,* Paris, 1903, p.187, et Charte C 178 dans : O. Guillot : *op. cit.*, vol.2, p.128, Harscoët avait également légué à l'ordre angevin de Saint-Serge plusieurs biens à Chéméré, Rouans et Pornic ; voir les chartes 44 et 194 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e et XII^e siècles)*, Angers, 1997, vol.1, p.59-60, 187-191. 1114 Mgr Briccius de Nantes confirme ces biens. Voir *op. cit.* vol.1, p. 274.

584 Voir par exemple A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale XI^e-XIII^e siècle,* Rennes, 1987, p.146. Ph. Richard pense pouvoir tisser un lien familial supplémentaire entre les premiers seigneurs de Clisson et de Liré et donc une intégration du premier en Anjou (comme on le suppose pour Le Pallet). Cependant, il y a beaucoup plus de contre-arguments que d'arguments en faveur de cette théorie. En particulier, l'origine du château de Clisson sous Foulques Nerra (sur la rive droite de la Sèvre, où La Trinité sur la rive gauche est considérée comme l'ancienne colonie, aujourd'hui sans aucune fortification) est peu probable compte tenu de sa politique dans le Nantais et la proximité du donjon de Montfaucon. Voir ci-dessous et Ph. Richard : *Les origines de la famille de Clisson*, Congrès de l'Association Bretonne, Clisson, 26-28 juin 2009.

585 N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.388.

586 Charte de 1075 dans D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, t.2, p.116-117.

années 1074, 1075, 1076 comme Breton ! [587] Gestin, fils de Harscoët, retourna également dans le giron breton et signa aux côtés d'un autre représentant de la Maison de Clisson, *Gualdin de Clizun*[588], dans la *mouvance* du comte Matthias de Nantes[589].

Il est certain que quelques années seulement avant l'invasion de Nantes par Geoffroy Martel, ledit châtelain du Pallet, dont nous ne connaissons malheureusement pas le nom, a donné naissance à un fils devenu son héritier. Désormais, pour la première fois, il sort des ténèbres de l'anonymat. Ce n'est autre que *Daniel de Palatio,* que l'on trouvera dans certains documents en annexe et qui était déjà thématisé dans la première partie de ce travail[590]. Nous ne connaissons pas exactement son année de naissance. Toutefois, comme il était déjà un homme relativement âgé au tournant du XI^{e} siècle, il est raisonnable de circonscrire la date de sa naissance aux environs de 1040 à 1050. *Daniel de Palatio* représente probablement déjà la troisième génération des seigneurs du Pallet. Dans son enfance et sa jeunesse, il a peut-être été personnellement témoin de la façon dont son père fit allégeance à Hoël de Nantes. Cela n'aura guère restreint ses libertés individuelles, dont il jouissait à la frontière entre les comtés voisins ennemis, en raison de la faiblesse traditionnelle des comtes de Nantes. Le petit Daniel a probablement fait l'expérience de l'occupation angevine à Nantes en 1057 et ses conséquences pour son oppidum. Peut-être aussi était-il conscient de la situation de rivalité du voisin Clisson ? En raison de son ancienne filiation avec le Rennais, le cœur de son père vibrait-il du vieux rêve de la Bretagne unie, qui avait été ravivé à cette époque ? En 1066, ce rêve était devenu au moins en partie réalité ! Néanmoins, les intérêts économiques du seigneur du Pallet, les anciens liens avec les Angevins des Mauges, Champtoceaux ou le Petit-Montrevault n'ont pas pu être complètement détruits. Les liens invisibles de Renaud de Thorigné perduraient et certaines de ses propriétés se situaient dans l'ouest du Pays des Mauges qui, malgré des foyers sécessionnistes, appartenait encore formellement à l'Anjou. Il est bien concevable qu'une pointe d'amertume se soit répandue sur le domaine du Pallet car les châtelains n'étaient pas parvenus à se faire leur propre place politique auprès des dirigeants du pays en constante évolution et n'avaient pas réussi à monter au premier rang de la noblesse, ni celle de l'Anjou ni celle de Bretagne. Ainsi, le besoin d'indépendance et de liberté locale l'aura emporté sur toutes les autres considérations.

---

587 Chartes 75, 76, 77 dans : L. Maître, P. de Berthou : Cartulaire de Quimperlé, dans : *Bibliothèque Bretonne Armoricaine*, vol.4, Rennes, Paris, 1904.

588 Gualdin de Clizon apparaît également dans un titre de Marmoutier, avec la comtesse Ermengarde et Conan III, également en 1104 sous le nom de Gaudinus de Clizone. Voir D. Lobineau : Histoire de Bretagne, 2 volumes, Paris 1707, vol.2, p.180, 259 ; d'autres représentants de cette Maison se nommaient Gerald (1132), Guillaume (1186), Geoffroy ainsi que Guillaume Baro (1205) et Amalric (1342) selon cette même source. Chédeville/Tonnerre ont identifié comme les premiers seigneurs de Clisson Guy et Gaudin qui apparaissent vers 1038 dans un document sur la fondation du prieuré de Champtoceaux. Selon P. de Berthou, les premiers seigneurs de Clisson furent des Francs autochtones (Balderic, Guy, Gaudin, Bernard, Guillaume), contrairement aux seigneurs du Pallet. Voir P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.320. Pour les premiers seigneurs de Clisson voir aussi N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.335-336.

589 Voir la charte 25 dans : A. de la Borderie : *Recueil des actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^{e} – XIV^{e} siècle)*, Paris, 1889, p.58-59.

590 A. Bourdeaut suppose à tort que Daniel de Palatio était identique à un rejeton précoce de la famille Souvain, qui reprit le domaine du Pallet vers 1300. Le « Daniel de Souvaing » qu'il a identifié dans une charte de l'abbaye de Buzay vécut après 1153 et ne peut donc pas être assimilé à Daniel de Palatio. Voir A. Bourdeaut : Les origines féodales de Châteauceaux, dans : *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, vol.54, 1913, p.222. Et : Charte du monastère de Buzay, dans : D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, Preuves, vol.1, p.637.

L’ascension de la Maison de Cornouaille

En 1064, le comte Conan II de Rennes est soudain confronté à une révolte dans son propre camp. Rivallon, frère de feu l'archevêque Junguenée, propriétaire des châteaux de Dol et de Combourg à la frontière avec la Normandie, se dressait maintenant contre le comte ce qui l'incita à entamer immédiatement le siège de Dol. Rivallon ayant appelé le duc Guillaume de Normandie à l'aide, un dangereux conflit de politique étrangère s'est engagé. Lorsque Conan II vit le duc Guillaume s'approcher de Dol avec une armée de soutien, il leva précipitamment le siège et fit retraite pour s'échapper. Rennes fut également assiégée par les Normands et un peu plus tard la forteresse de Dinan tomba[591]. Les événements de cette époque sont documentés de manière figurative sur la célèbre *Tapisserie de Bayeux*. Mais les Bretons parvinrent à stopper l'avance des Normands en perturbant gravement leurs lignes de ravitaillement. Après que le duc Guillaume se fut retiré en Normandie, sans avoir obtenu un succès décisif contre Conan, ce dernier reprit Dol et vainquit la révolte de Rivallon avec l'aide du comte de Vannes et du vicomte du Léon. Un peu plus tard, Conan II se réconcilia avec le comte Hoël de Nantes, de sorte que l'unité de la Bretagne semblait possible.

Bien qu'à Nantes Airard destitué restait officiellement évêque (jusqu'en 1061), le diocèse était dirigé désormais par Quiriac, le frère du comte Hoël (jusqu'en 1079). Quiriac s'est montré un fervent défenseur des intérêts de la cathédrale de Nantes et a poursuivi la politique de son prédécesseur expulsé, Airard. Il limita aussi l’expansion des grandes abbayes, de sorte que beaucoup de paroisses revinrent dans le diocèse. Seuls les monastères de Saint-Florent à Saumur et Sainte-Croix à Quimperlé furent épargnés par cette politique de restitution.

Vers 1065, Hoël rompt avec le nouveau comte d'Anjou. Le comte Geoffroy le Barbu, qui venait de succéder au pouvoir à son oncle Geoffroy Martel, était un baillistre faible et de plus en conflit avec son frère Foulques IV, qui essayait déjà de lui soustraire le comté d'Anjou. Conan II renouvelle l'ancienne alliance de la Maison de Rennes avec la Maison de Blois, représentée par Thibaud III de Blois et de Chartres, son oncle, et déclenche les hostilités sur le front Est de son comté dans l'espoir d'avancer en Mayenne. La forteresse de Pouancé se rend sans réelle résistance, d'autant plus que Sylvestre de la Guerche, Breton d'origine, était le seigneur de la forteresse ; peu après, Segré tombe aussi. Il n'est pas exclu que Conan se soit aussi préparé à une nouvelle confrontation avec le duc Guillaume de Normandie, bien qu'entre-temps celui-ci ait réussi à s'implanter en Angleterre ; c'est d’ailleurs pour cette raison qu’à l'avenir il portera le nom d'honneur « le Conquérant » au lieu du surnom « le bâtard » [592]. Toutefois, la confrontation avec Guillaume ne s’est pas réalisée. Pendant le siège hivernal de Château-Gontier, Conan II meurt subitement le 11 décembre 1066, victime, selon Guillaume de Jumiège, d'un empoisonnement commandité par le duc de Normandie[593]. Son corps fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Melaine[594] à Rennes.

Malgré les succès de la politique étrangère et l'asservissement partiel de ses opposants locaux, le duché de Bretagne ne se renforça pas sensiblement jusqu'à la mort de Conan II. Son titre de *Dux* n'était valable que dans le comté de Rennes. En Penthièvre et dans le Trégor, Eudes, qui avait été écarté, avait préservé sa zone d'influence, et une nouvelle forte opposition s'était faite jour au Sud avec la fusion des comtés de Nantes et de Cornouaille. D'ailleurs, Conan II ne semble pas avoir laissé derrière lui d’héritier légitime ; en effet, on ne sait même pas s'il était marié et avec qui. Ainsi, après sa mort, le duché de Bretagne tomba aux mains de sa sœur Hedwige, épouse de Hoël de Cornouaille. Cependant, la ville de Rennes elle-même et une partie du comté qui lui appartenait passèrent, pour un certain temps, à son demi-frère illégitime Geoffroy Grenonat.

---

591 Voir Ordericus Vitalis : *Historia ecclesiastica*, livre 3, ch.11.

592 En Septembre 1066, il a traversé la Manche avec ses troupes et le 14 Octobre 1066, il a combattu la célèbre bataille d'Hastings, qui lui a apporté le Royaume d'Angleterre.

593 Willelmus Gemetensis, Livre 7, ch.33.

594 Un peu plus tard, à l'époque de l'abbé Sigo de Saumur, 1055-1070, l'abbaye de Saint-Melaine à Rennes avait été si bien établie que le comte Geoffroy Grenonat, sur les conseils de son épouse Berthe, la transféra à l'abbaye Saint-Florent de Saumur. Sigo nomma un certain Evenus comme abbé, qui réussit à reégénérer le couvent en peu de temps, de sorte qu'il fut finalement nommé archevêque de Dol en raison de ses mérites. Ce n'est que sous le pape Lucius III en 1183, que ce transfert à Saint-Florent fut contesté.

Lorsqu'en 1066, le comte Hoël de Nantes reprit le duché de Bretagne pour son épouse Hedwige, la maison de Cornouaille avait déjà une tradition vieille de plus de cent ans[595]. A partir de 1066, Hoël contrôlait non seulement les comtés de Cornouaille et de Nantes, mais aussi récemment les comtés de Rennes et de Vannes, qui lui avaient été confiés par son épouse Hedwige, fille d'Alain III de Bretagne. Seul Rennes même, sous le règne de son beau-frère Geoffroy Grenonat, et le comté de Penthièvre, où Eudes éprouvait encore du ressentiment, avaient conservé une certaine indépendance. Lorsque Hoël réunit son entourage à Quimper en 1069, les nobles de Cornouaille, de Nantes, de Vannes et du Léon se rassemblèrent, mais pas ceux de Rennes. Et même en 1082, lors d'une nouvelle réunion à Auray, seuls les représentants des provinces du Nord-Ouest précités sont apparus à côté des participants nantais. L'influence ducale dans le Rennais semblait être encore limitée. Néanmoins, la Bretagne pouvait être considérée comme majoritairement unifiée.

[595] Il n'est pas exclu que Budic de Nantes, 1004-1038, provienne de cette maison. Mais ce n'est qu'Alain Canhiart, 1029-1058, qui fait de la Cornouaille le plus important des fiefs bretons. Il est le fondateur de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, fondée à peu près en même temps que Saint-Georges à Rennes.

Crise de succession en Anjou

Au moment où la Maison de Cornouaille s'apprêtait à déterminer le sort de toute la Bretagne, le pouvoir central des comtes d'Anjou s'effondrait. Le comte Geoffroy Martel n'avait pas laissé d'héritier direct à sa mort en 1060, mais il avait transféré la direction de l'Anjou dans son testament aux deux fils de sa sœur Ermengarde. Geoffroy le Barbu devait recevoir le comté d'Anjou, Foulques IV la Saintonge et le château de Vihiers. Cette répartition confuse du pouvoir a vite pris une tournure critique : les années entre 1060 et 1067 marquèrent le règne court et tragique de Geoffroy le Barbu. Son père, Geoffroy II Ferreol de Château-Landon, était décédé prématurément. Après la mort de Geoffroy Martel, Geoffroy le Barbu portait les titres de comte du Gâtinais, d'Anjou, de Touraine et du Maine. Il n'avait pas grand-chose en commun avec son frère Foulques au niveau caractère ; leur action politique commune s'est limitée à une campagne en 1061 près de Saint-Jean-d'Angely, au cours de laquelle le comte Guillaume VI de Poitiers [Guillaume VIII d'Aquitaine] échoua à leur reprendre la Saintonge fraîchement conquise. Mais déjà l'année suivante, le comte du Poitou réoccupait la Saintonge et cette fois Geoffroy le Barbu ne fit plus l'effort d'intervenir, ce qui le décrédibilisa aux yeux de son frère[596].

Il y eut encore des troubles dans le Maine. Peu avant sa mort le 9 mars 1062, le comte Herbert II du Maine reconnut le duc de Normandie comme son suzerain après s'être fiancé à l'une de ses filles. Mais c'est Gautier III, comte du Vexin, de Mantes et de Pontoise, qui lui succéda selon le choix de la population du Mans et avec le soutien d'une alliance anti-normando-angevine sous la conduite de Geoffroy de Mayenne et du vicomte Hubert de Sainte-Suzanne. Le duc Guillaume n'est pas resté les bras croisés. Par un coup de force, il conquit Le Mans en 1063 et jeta Gautier III dans le donjon de Falaise, où il mourut avec sa femme, sans doute empoisonnés. Les manceaux et Geoffroy de Mayenne durent se rendre la même année. Geoffroy le Barbu avait misé sur la partie perdante. Presque au même moment, Conan II de Rennes conquiert les places fortes de Pouancé et de Segré, mais échoue devant Château-Gontier car il meurt subitement pendant le siège en décembre 1066. Même si Geoffroy le Barbu a gardé le pouvoir dans le Maine pendant un certain temps, il n'avait pas les moyens de s'opposer à tout cela.

Dans le même temps, le comte d'Anjou, qui n'avait pas pleinement intégré la puissance de la réforme grégorienne, traitait aussi avec le haut clergé. Lorsqu'il exigea l'investiture du comte lors de son élection comme abbé de Marmoutier, il récolta une tempête d'indignation. Avec ses actions violentes contre l'archidiacre Bérenger de Tours, soupçonné d'hérésie, il ne s'était déjà pas rendu très populaire auprès de Mgr Eusèbe d'Angers et du pape. Il se montra tout aussi maladroit contre les chanoines de Saint-Martin à Tours et lors de la réoccupation du siège épiscopal du Mans. Alors qu'Arnaud, fils de prêtre protégé par Guillaume de Normandie, devait prendre le pouvoir, c'est l'archevêque Barthélemy de Tours qui eut le pouvoir de décision et non Geoffroy le Barbu.

Ainsi le comte Geoffroy fut finalement excommunié pour son entêtement, à l'instigation de Barthélemy et du pape, qui soutenaient Guillaume le Conquérant dans sa victoire sur l'Angleterre. Lorsque le 11 mars 1067, le légat papal Étienne, en présence de quelques-uns des grands vassaux d'Anjou, dont Robert le Bourguignon, vote contre le comte Geoffroy à Saumur et confirme Arnaud comme évêque du Mans, de nombreux vassaux d'Anjou s'en trouvèrent satisfaits. Foulques IV s'opposait maintenant ouvertement à son frère. Avant même le legs, il s'était emparé de la forteresse de Saumur, et peu après, il avait organisé une révolte ouverte. Entre-temps, le comte Geoffroy s'alliait à Thibaud de Blois, qui intercéda même en sa faveur auprès du roi Philippe. Le 4 avril 1067, Geoffroy fut attaqué près d'Angers[597]. Robert le Bourguignon et d'autres grands vassaux arrêtèrent le comte d'Anjou en chemin et l'envoyèrent à Sablé, où il fut jeté en prison. Le mécontentement général à Angers dut être considérable à l'annonce de ce coup de main. Geoffroy de Preuilly, Renaud de Château-Gontier, Giraud de Montreuil-Bellay et un autre partisan de Foulques IV furent sauvagement lynchés dès le lendemain.

---

[596] Voir L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, Paris, 1906, Rééd. Genf, 1974, p.137.

[597] Selon Hugues de Fleury, les chevaliers qui ont organisé ce raid ont tous été exécutés sauf un - Robert le Bourguignon ? - par la loi du lynchage du peuple. Voir : Hugues de Fleury, *Histoire des rois de France*, dans : PL vol.163, p.901-902.

Entre-temps, Thibaud de Blois s'était assuré le soutien du roi. Maintenant que Robert de Bourgogne, geôlier de Geoffroy, avait dû se retirer en raison de la menace de représailles et par considérations familiales pour la maison royale, et qu'en plus le pape avait mis son veto à cette action, Foulques IV dut relâcher son frère. Néanmoins, pour le comte Geoffroy, ces événements furent le début de la fin. Entre-temps, Foulques IV lui-même avait mené des négociations secrètes avec le roi et lui avait promis Château-Landon et le Gâtinais comme récompense de son silence. A cause du pacte avec la Maison de Blois, Geoffroy le Barbu avait perdu le soutien des plus importants châtelains d'Anjou. Lorsque Foulques attaqua à nouveau son frère à la suite de l'embuscade de Brissac, il n'y eut aucune riposte significative. Geoffroy le Barbu fut finalement ré-emprisonné en avril 1068 dans la forteresse de Chinon, où il resta presque 28 ans[598].

Après la prise du pouvoir par Foulques, le pays d'Anjou était profondément divisé. Sur son ordre, il y eut une vague de purge parmi les barons qui avaient auparavant soutenu le comte Geoffroy. La détention illégale de son frère qui, après des décennies d'emprisonnement, montrait finalement des signes de folie, et l'ingérence dans l'occupation de l'évéché de Tours, ainsi que ses attaques contre Raoul, l'archevêque de cette ville, avaient apporté à Foulques IV l'hostilité persistante du haut clergé et aussi l'opprobre du Saint-Siège.

[598] « *Non multo post Fulco, cognomento Richinus, contra Goisfredum fratrem dominumque suum rebelavit, eumque proditionem cepit, et plus quam XXX annis in carcere Chinonis castrum clausum tenuit...* » La durée est un peu exagérée : Geoffroy le Barbu a été libéré en 1096 par l'intervention du pape Urbain II. Voir Ordericus Vitalis : *Historia Ecclesiastica*, Pars 2, Liber 3, dans : PL vol.188, p.348. Voir aussi L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris, 1906, p.146-148.

La révolte de Foulques Normand du Petit-Montrevault

Face au déclin du pouvoir central angevin, les châtelains et les barons ont soudain senti que le moment était venu et commencèrent à se déchirer entre eux. Le conflit plus ou moins ouvert entre les neveux de Geoffroy Martel leur permit de changer de coalition et donc d'étendre leur propre position de pouvoir aux dépens de leurs voisins.

« *A cette époque, les barons du comté* [d'Anjou] *commencèrent à se dresser les uns contre les autres, une fois en faveur de Geoffroy le barbu, l'autre fois de* [son frère] *Foulques. Et puis il y a eu beaucoup de trahisons entre eux...* », indique l'auteur du *consulum de Gesta* à propos de cette période[599].

Foulques Normand du Petit-Montrevault, qui avait succédé comme chatelain à son père Roger II, participa également à la rébellion. Comme Le Pallet, le Petit-Montrevault était susceptible d'avoir été longtemps insatisfait de la Maison d'Anjou d'autant plus que par le passé celle-ci avait privilégié le siège du Grand-Montrevault à celui du Petit-Montrevault. Par ailleurs, l'évolution de la Bretagne voisine a été suivie de près et de nouvelles alliances plus attractives ont vu le jour avec l'essor de Hoël de Nantes. Comme son voisin *Daniel de Palatio,* Foulques Normand se sentait probablement encore breton dans son cœur. Tous deux comptaient une vingtaine d'années à l'époque ; en tant que jeunes écuyers, ils aspiraient maintenant à faire mieux que leurs aïeuls. De fait, ils étaient liés par des liens sous serment, comme nous le savons. Le nouveau seigneur du Pallet s'était déclaré vassal de Foulques Normand en ce qui concerne certains droits de navigation sur la Loire[600]. Il est possible qu'il y ait eu aussi des liens familiaux directs, par exemple par un mariage de Daniel du Pallet dans la Maison du Petit-Montrevault, par exemple avec une sœur de Foulques qui n'est pas connue.

Au début, il y avait encore un pacte avec le comte d'Anjou. Dans un document écrit pendant le tout premier mandat de Foulques, c'est-à-dire peu avant 1063, Geoffroy le Barbu signe de concert avec le seigneur du Petit-Montrevault et son épouse Mahaut un don du vicaire Berno d'Angers. C'était un vieux fief de Renaud de Thorigné, qui était maintenant revenu au couvent de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers : la moitié des biens de l'église Saint-Jean au Petit-Montrevault[601].

Mais en 1063, le torchon brûlait et Foulques Normand rompit ses liens avec le comte Geoffroy le Barbu. Le comte d'Anjou avait, d'une manière peu conciliante, privé son vassal de quelques affranchis, c'est-à-dire des fils d'hommes non libres, que Foulques Nerra avait autrefois donnés à son grand-père Roger le Vieux. La veuve d'un des hommes concernés nia la réalité de ce don et affirma que son mari avait été revendu par Roger le Vieux à Eon de Blaison (sud d'Angers). Foulques Normand contesta, mais il perdit ce procès qui fit vibrer Angers pendant les trois jours de cette grande comparution[602].

Quelques années plus tard, le conflit s'aggrava : l'*Historia Sancti Florentii Salmurensis* rapporte qu'à l'époque de l'abbé Sigo, 1055-1070, Foulques Normand se disputait avec le comte d'Anjou[603]. Le seigneur du Petit-Montrevault ne pouvant viser les possessions personnelles du comte, ordonna une occupation des terres de Saint-Florent-le-Vieil, qui était sous la protection des comtes d'Anjou depuis 1033 et avait retrouvé quelques libertés en 1061 sous le comte Geoffroy le Barbu. Le passage correspondant de l'*Historia* est extrêmement important : le retour à Saint-Florent-le-Vieil s'est accompagné de faits de maraudage de la part de certains seigneurs des Mauges occidentales et du bassin de la Sèvre, dont Balderic de Clisson[604]. J'avais déjà supputé plus haut que le seigneur du Pallet

---

599 *« Et tunc totius comitatus barones uns in alium ceperunt insurgere, nunc Barbato, nunc Fulconi favere ; et tunc proditiones multe inter eos exorte sunt... »* écrivit l'auteur du *Gesta consulum* pour cette période. Voir L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.63.

600 Ces droits et la dépendance implicite envers Le Petit-Montrevault sont clairement énoncés dans un acte annexé au présent document.

601 Voir la charte 39 dans Y. Chauvin : *Premier et second livres des Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e^ et XII^e^ siècles)*, Angers, 1997, vol.2, p.441-444 ; aussi : Charte 191 dans L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^e^ siècle*, Paris, 1906, p.299-300, document quelque peu flou daté par Halphen et Chauvin entre le 31 juillet 1056 et le 19 juin 1068.

602 Voir la charte 38 dans : Cartularium Beatae Mariae Caritatis (Le Ronceray), ed. P. Marchegay, dans : *Archives d'Anjou,* vol.3, Angers, 1854, p.32-33. Et aussi la charte 244 dans O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e^ siècle,* 2 tomes, Paris, 1972, vol.2, p.161.

603 Voir Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.298-300.

604 Voir *supra*.

avait été lésé, voire exclu, dans la réorganisation foncière à cette époque vu qu'il avait soutenu le comte Hoël de Nantes dans sa tentative de rebellion en 1057. A présent, au travers des événements suivants décrits autour de Foulques Normand du Petit-Montrevault, il y a une confirmation évidente de cette hypothèse. Foulques semblait avoir une affaire inachevée à propos de Saint-Florent-le-Vieil, sinon il n'aurait pas menacé ce couvent d'invasion !

Mais l'enjeu était beaucoup plus important à cette époque : Foulques Normand du Petit-Montrevault décidait de se remarier - pour des raisons politiques - à une veuve au nom inconnu, sœur du comte Hoël de Nantes[605] Celui-ci, en place depuis 1054, allait devenir duc de Bretagne avec la prise du comté de Rennes en 1066. Hoël s'était déjà détaché du comte d'Anjou l'année précédente et s'était réconcilié avec Conan II de Rennes, de sorte que maintenant dans les Mauges, parmi les anciennes familles comme Le Petit-Montrevault ou Le Pallet, qui avaient leur tradition dans le *Pays Gallo* de Rennes, un puissant désir de rejoindre le nouveau duché de Bretagne émergeant se fit sentir. Et c'est ainsi que réapparut la nostalgie de l'unité de la Bretagne, déjà mise à l'ordre du jour par Alain Barbetorte, dans ce territoire qui appartenait également à l'ensemble des Mauges !

De ce point de vue, ce qui ressemble dans l'*Historia* de Saumur à un récit anecdotique d'un châtelain défiant l'autorité n'aura en réalité été rien moins qu'un petit coup d'Etat, c'est-à-dire la tentative de ramener les Mauges occidentales et le monastère de Saint-Florent-le Vieil en Bretagne. L'opportunité de cette action était plus grande que jamais auparavant. L'Anjou était désespérément divisé de l'intérieur et le pouvoir du comte était à terre. Je date donc les événements suivants de l'année cruciale 1066[606] et je suis convaincu que le jeune Daniel du Pallet a participé à la tentative de coup d'Etat de son suzerrain Foulques Normand. Reste à voir dans quelle mesure.

L'abbé Sigo de Saint-Florent-le-Vieil perçut le danger qui menaçait son monastère et envoya deux négociateurs à Foulques Normand pour solliciter sa clémence. Il ressort clairement de cette action que la campagne de revendication annoncée devait constituer une menace sérieuse, ce qui nous permet de conclure que le seigneur du Petit-Montrevault avait bel et bien levé une petite armée parmi ses vassaux. Foulques Normand accepta d'abord la demande de négociation des moines et il réclama la coquette somme de 1000 *Solidi* en guise d'hommage. Le couvent de Saint-Florent n'ayant pas pu réunir cette somme dans le court laps de temps imparti, l'abbé Sigo intervint personnellement dans les négociations. Il se jeta aux pieds du « tyran » du Petit-Montrevault dans sa curie et, par une supplique insistante, demanda à réduire le montant à 500 *solidi*. Mais Foulques Normand ne se laissa pas attendrir par ces atermoiements. Dépité, l'abbé s'en retourna dans le hameau de Born appartenant à son monastère, pour y prendre son repas. Cependant un de ses frères nommé Guimbert, ne s'y attarda pas longtemps. Il courut à la maison mère sur le *Mons Glonna* et y annonça qu'ils devaient rester immobiles pour le moment concernant le « voleur », qu'une solution serait trouvée.

Peu après, le « tyran » épousait donc la sœur veuve de Hoël de Nantes. La procession nuptiale, qui passait par Saint-Florent-le-Vieil, où les navires étaient probablement amarrés en direction de Nantes, fut utilisée par le rusé Foulques Normand pour organiser une diversion. Une partie de son équipage se dirigea soudain vers l'Est et mena un raid sur le territoire de Montjean-sur-Loire. C'est alors qu'intervint Raoul V, vicomte de Vendôme et seigneur du Grand-Montrevault. Ce fidèle partisan des comtes d'Anjou, qui exerçait des droits souverains dans les Mauges et avait peu de sympathie pour le siège rival du Petit-Montrevault, agit probablement sur l'ordre direct du comte d'Anjou. Car la perte de la Maison du Petit-Montrevault n'aurait pas seulement entraîné la division au cœur des Mauges, mais peut-être aussi la perte de l'importante forteresse frontalière de Champtoceaux, revenue en Anjou sous Geoffroy Martel, mais maintenant menacée de se détacher à cause des fiançailles d'Agnès, fille de Thibaud de Jarzé, avec Roger III du Petit-Montrevault, le frère de Foulques Normand ! Le vicomte Raoul mit immédiatement sur pied sa propre armée et se précipita à Saint-Florent-le-Vieil. Il devait se sentir particulièrement attaché au couvent car il possédait le prieuré Notre-Dame dans sa châtellenie[607]. A son arrivée à Saint-Florent, Raoul cria à un moine de lui apporter immédiatement la bannière de

[605] Une certaine Hodierne fut connue en tant que sœur de Hoël.
[606] Comme l'abbé Sigo est décédé en 1070, les événements en question ont dû se produire avant.
[607] Pendant ce temps, le prieuré Saint-Jean du Petit-Montrevault dépendait de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers.

l'Ordre, ce qui fut fait. Puis il poursuivit le seigneur du Petit-Montrevault avec son armée et ce drapeau.

D'après *«le chêne d'Arbald »* [608], il mena un assaut lourdement armé, et il était venu pour frapper et tuer. Les survivants furent mis en fuite ou capturés, dont deux des frères de Foulques Normand. Selon la légende, l'abbé de Saint-Florent apparut en soutane blanche avec son personnel et fit pencher la balance en faveur des troupes de Raoul. Foulques Normand lui-même évoqua plus tard la présence de tous ces frères et affirma que jamais auparavant un homme aussi déterminé ne lui était apparu. L'*Historia Sancti Florentii Salmurensis* termine l'histoire par ce commentaire et on n'apprend pas comment toute cette affaire s'est soldée. En tout état de cause, aucune autre source ne témoigne du lien entre les Mauges et la Bretagne ; les raids de Foulques Normand sont peut-être restés une tentative relativement fugace et finalement incapable de modifier l'échiquier politique.

On peut supposer que Daniel du Pallet a soutenu les actions de Foulques Normand dans les Mauges ou a utilisé la situation politique incertaine pour en tirer des bénéfices. Selon un document du cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach de la fin du XI[e] siècle[609], il s'était un jour caché à Villeneuve-Le Fief-Sauvain, où sa famille avait un domaine[610] depuis l'époque de Renaud de Thorigné, pour attendre le succès du raid de « ses pillards » sur le territoire de Beaupréau.

Les seigneurs de Beaupréau - descendants de Josselin de Rennes - étaient autrefois alliés et compatriotes de la famille du Pallet. Cependant, après la mort de Girois I[er] de Beaupréau devant Thouars (vers 1028), une lignée secondaire avait pris le pouvoir et cherchait à augmenter ses propres profits et sa propre position hégémonique en s'adressant aux comtes d'Anjou. Après Girois I[er], vers 1030, son frère Hamelin succéda au pouvoir à Beaupréau, mais en raison d'une précédente intrigue, il n'y était parvenu qu'après avoir surmonté la méfiance de Foulques Nerra en lui apportant des compensations[611]. Hamelin étend rapidement son influence et transmet son pouvoir sur Beaupréau à son fils Girois II vers 1060 ou peu après. Contrairement à son collègue du Petit-Montrevault, il réussit rapidement à obtenir la faveur des comtes Geoffroy et Foulques IV ainsi que de l'évêque d'Angers - les hommes-clé de l'Anjou. Dans un document daté entre 1082 et 1093, Girois[612], par exemple, est cité comme l'un des *Homines episcopi,* c'est-à-dire les fidèles de Mgr Geoffroy. Dans un autre document datant de la période de 1062 à 1093, qui énumère tous les biens qu'il a remis expressément au couvent Saint-Serge et Saint-Bach à Angers [613], Girois II de Beaupréau apparaît comme *Fidejussor* (administrateur) et encore *Dominus terre capitalis* (souverain régalien) dans un autre document de la même période[614], et comme *Dominicus vassus* (grand vassal) du comte d'Anjou.

Il n'est donc pas étonnant, vues cette richesse et cette influence, que Daniel du Pallet ait voulu faire main basse sur des prorpiétés de Girois II de Beaupréau. Malheureusement, il est pris sur le fait et doit céder son domaine près de Villeneuve au prieuré voisin de Saint-Serge et Saint-Bach pour se sortir d'une mauvaise passe. Qu'il l'ait fait volontairement, en raison « *de sa mauvaise conscience* », comme le dit le document est laissé en suspens. La date de cette repentance n'est pas définie, mais le mot *« olim »,* c'est-à-dire une fois, indique que le document a dû être écrit quelque temps après. Lorsque cette cession à l'abbaye de Bernard fut consignée par écrit entre 1093 et 1102, Daniel était

---

608 *« Quercus Arbaldi »*. Ces noms propres se retrouvent dans les « Chênes du Carrefour », les grandes maisons en chêne au carrefour médiéval. Je n'ai pas encore pu identifier le *«chêne d'Arbald »*, une identité avec « Le chêne Hubert » ne semble pas exister.

609 Voir charte en annexe et Y. Chauvin : *Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI[e] et XII[e] siècles)*, vol.2, Angers, 1997, p.470.

610 Raisons d'arrivée, d'autel ou de commande : office ou charité de l'Église, que son propriétaire n'utilise qu'à l'égard des bienfaits mondains, mais pas dans la fonction spirituelle. Depuis l'époque des Carolingiens aussi fief ecclésiastique, qui est confié à un homme séculier à des fins d'administration sécuritaire et de protection. Probablement le fief de Villeneuve venait de la main de Renaud de Thorigné. Y. Chauvin, qui a publié la charte concernant Daniel de Palatio, a traduit le terme latin « *commendatio* » par « *droit de protection* » ou droit de propriété en allemand, ce qui est cependant trompeur dans la mesure où il s'agit clairement d'une propriété et non d'un droit. Voir Y. Chauvin : *op. cit.*, vol.2, p.469.

611 Il s'agit d'un transfert de propriété de l'église de Seiches-sur-Loir. Pour plus d'informations sur les transactions, voir *supra*.

612 Charte 288 dans : Y. Chauvin : *op. cit.*, vol.1, p.249-251. Voir aussi O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI[e] siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, t.1, p.242, note de bas de page.

613 Charte 1 dans : Y. Chauvin : *ibid.*, vol.2, p.333-338.

614 Charte 4 dans : Y. Chauvin : *ibid.*, vol.2, p.352-356. Et charte 8 dans : Cartularium Beatae Mariae Caritatis (Le Ronceray), ed. P. Marchegay, dans : *Archives d'Anjou*, t.3, Angers, 1854, p.10-11.

déjà un vieil homme. A cette époque, un certain Ivenus Hyrcus[615] donna également l'autre moitié des biens reçus au prieur Haimery de Sainte-Marie à Villeneuve contre un paiement compensatoire. Des témoins de haut rang figurent sur la liste des signataires de ce document original, à savoir Raoul V, vicomte de Vendôme et du Mans et seigneur du Grand-Montrevault, son épouse Agathe de Vendôme et un certain *Niellus Dapifer*, c'est-à-dire un sénéchal et donc haut gradé du Grand-Montrevault[616]. Si précisément ces seigneurs prenaient acte de la cession forcée de Daniel, on a le sentiment qu'il a été pris *« une fois »* en flagrant délit par ces mêmes hommes forts du Grand-Montrevault, qui avaient aussi combattu Foulques Normand.

Les événements décrits jettent un éclairage important sur le mécontentement et la disposition croissante des châtelains des Mauges à recourir à la violence. Toutefois, il ne s'agissait pas d'un épiphénomène régional. D'autres châtellenies d'Anjou ont également connu des troubles pendant la crise de succession. Par exemple, Renaud de Maulévrier, qui avait épousé la veuve d'Hubert III de Champagne, fut expulsé de la place forte de Durtal-sur-le-Loir par Foulques IV parce qu'il avait auparavant soutenu son frère Geoffroy le Barbu[617]. En ce qui concerne les actions arbitraires de l'aristocratie, qui s'accumulaient de façon frappante après l'an 1000, un vieux débat scientifique s'est renouvelé dans les années 90 au siècle dernier, que je veux traiter plus en détail ici. Le professeur de Harvard T. Bisson a relancé le concept de *« Révolution féodale »* en accord avec les théories antérieures de G. Duby et de J-Fr. Lemarignier. L'étude historique de G. Duby sur le Mâconnais pour les années 980 à 1030 avait donné une impulsion aux thèses exprimées par T. Bissot. G. Duby avait enregistré un effondrement de l'ordre public et l'émergence de nouvelles classes sociales à cette époque, comme l'avaient montré les résultats de recherches plus anciennes de M. Duby. Révisant celles de Bloch[618], J. Fr. Lemarignier a vu la raison principale de ces distorsions dans le fait que les anciennes structures carolingiennes se sont progressivement désintégrées et ont finalement fusionné en de nombreuses souverainetés individuelles, plus ou moins arbitraires[619]. Une série d'études postérieures confirment les phénomènes observés : l'effondrement de l'ordre public a conduit à de nouveaux dirigeants arbitraires qui ont rapidement augmenté en nombre et ont créé une nouvelle classe de chevaliers. Enfin, ces phénomènes ont été résumés sous le terme accrocheur de *« révolution féodale »* et ont donc malheureusement été idéologiquement acceptés.[620] Ce n'est qu'au cours des vingt dernières années que ce concept a été remis en question par des conclusions contradictoires. Ce fut en partie par G. Duby lui-même et en partie après lui par D. Barthélemy, qui pour plusieurs raisons, a dissous le concept de *« Révolution féodale »* [621]. Bien qu'il ait confirmé que les idées carolingiennes sur la loi et l'ordre s'étaient maintenues bien plus longtemps qu'on ne pensait auparavant, c'est-à-dire jusqu'au XII^{e} siècle[622], T. Bisson a de nouveau proné ce qui pourrait être considéré comme une « *Révolution* », en donnant quelques exemples individuels pour sa théorie :

> *« Le nouveau fort sur son rocher est devenu un site sinistre au X^{e} siècle... A la fin du X^{e} siècle, la sécurité des comtés s'est effondrée non seulement en France et en Bourgogne, mais aussi dans le sud. Des voleurs pillent les terres du monastère de leurs châteaux qui n'ont été construits ou reconstruits que récemment... La laïcité sans violence - c'est-à-dire sans château à l'arrière-plan - est devenue une exception dans la plupart des régions de France. Ce qui importe, cependant, c'est que la violence des châtelains et des chevaliers est devenue la méthode du régime aristocratique. En pratique et en expression, elle était personnelle et affective, mais inhumaine ; militante et agressive, mais non constructive. Elle n'avait aucun caractère politique ou administratif, parce qu'elle était basée sur une manipulation imprévisible de personnes sans défense… »* [623].

---

615 Ivenus Hyrcus est probablement originaire de la région de Juigné-sur-Loire, au sud d'Angers. Au moins un Stephanus Hyrcus apparaît dans les dossiers en rapport avec cet endroit. Voir la Charte B' 88 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^{e} et XII^{e} siècles)*, Angers 1997, vol.2, p.506-507.

616 Il y avait aussi à Beaupréau un Sénéchal, qui s'appelait Ragotus vers 1110. Le titre n'était donc pas réservé au seul commandant de l'armée du comte.

617 *« Fulco comes, nepos Gaufridi comitis, Rainaldum de Maloleprario de Duristallo ejecit.... Rotbertus pariter et domnus Marcoardus, quibus hoc castrum et hujus castri honorem .... non immerito reddidistis .... »* Voir charte dans : A. Picard, *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris, 1903, p.334-335

618 G. Duby : *La société aux XI^{e} et XII^{e} siècles dans la région mâconnaise*, Paris, 1953, rééd. 1971.

619 J.-Fr. Lemarignier : *La dislocation du « pagus » et le problème des « consuetudines », dans : Mélanges d'histoire du Moyen-Âge à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, 1951, p.401-410.

620 Sur la discussion du concept et de ses conséquences, voir T. Bisson : The Feudal Revolution, dans : *Past and present 142*, 1994, p.6-42, ici p.7-8.

621 D. Barthélemy : La mutation féodale a-t-elle eu lieu ? dans *Annales E.S.G. 47*, 1992, p.767-777.

622 Comme K.F. Werner, par exemple, l'avait supposé. Voir K. F. Werner: Königtum und Fürstentum im französischen 12. Jahrhundert [La royauté et la principauté au XII^{e} siècle français], dans : *Vorträge und Forschungen* [Conférences et recherche], *12*, 1968.

623 *« The new castel on its rock became an ominous spectacle in the tenth century ... But by the end of the tenth century the security of the county was crumbling in Francia and Burgundy as also in the south. Brigand-lord plundered monastic lands from castles, probably*

Même si T. Bisson refuse pour diverses raisons de parler de *« lutte de classe »*, il confirme par son interruption radicale et violente des structures juridiques, une certaine institutionnalisation de la violence, c'est-à-dire un *« conflit quasi idéologique »* ou un *« changement quasi révolutionnaire du pouvoir »*. Même si T. Bisson considère comme exagérée la description des dégâts causés par les invasions normandes, provenant pour la plupart des monastères concernés, il n'en affirme pas moins qu'en conséquence *« le pillage et les attaques violentes contre les biens étrangers »* étaient devenus endémiques. Dans la plupart des cas, il y a eu violence et représailles arbitraires, tant de la part des structures de pouvoir établies que de la part de ceux qui les ont contestées[624].

Comme on pouvait le prévoir, la réponse scientifique à ces thèses a été mitigée ou controversée[625]. P. Burkholder a déterminé, par exemple, pour la place forte de Durtal au nord de l'Anjou que les thèses de Bissot devaient être relativisées : les efforts visant à faire des avancées et des arrangements de propriété au moyen de solutions négociées, par exemple avec les accords mentionnés, n'ont pas non plus été interrompus au cours de la période en question, et les attaques qui ont été constatées n'ont pas remis fondamentalement en cause le pouvoir souverain et le progrès économique[626].

Des phénomènes équivalents peuvent ainsi être observés dans le cas de Foulques Normand du Petit-Montrevault. Même si sa tentative de se détacher de l'Anjou est violente, ni sa position féodale au sein du comté, ni son siège de Petit-Montrevault n'ont été fondamentalement remis en question. Bien au contraire :

- Son frère et successeur au trône, Roger III du Petit-Montrevault, a accru le prestige et l'influence de la famille, par exemple comme administrateur de la forteresse de Champtoceaux, qu'il administrait pour le mineur Thibaud II de Jarzé, neveu de son épouse Agnès. Au cours de son mandat, il y a également eu un rapprochement d'intérêts avec Le Grand-Montrevault, ce qui se reflète dans un certain nombre de documents ratifiés conjointement[627].

- Le fils de Roger, Normand, né avant 1096 et décédé après 1114, a même pu augmenter considérablement sa propriété totale en s'unissant avec la Maison de Candé [628] [629]. Son domaine comprenait désormais non seulement Candé mais aussi le domaine du Lion d'Angers au nord de la Loire. Ce seigneur s'est également rebellé contre le comte d'Anjou en

---

newly built or rebuilt ... Lay lordship without violentia – that is, without a castle – became uncommon in much of France ... For what must be stressed is that violence of castellans and knights was a method of lordship. In practise and expression, it was personal, affective, but inhumane, militant, aggressive, but unconstructive. Id had neither political nor administrative character, for it was based on the capricious manipulation of powerless people ... » T. Bisson: The Feudal Revolution, dans: *Past and present 142*, 1994, p.6-42, et p.16, 18.

624 *« But pillage and seizures were endemic in society ... Violence, in short, was as normal and enduring as the public order it afflicted. That it was disorder, none who placed their hope in legitimate authority doubted ... Violence became institutionalized within as well outside the regalian order ... »* T. Bisson, édito., p.13.

625 Voir les contributions de D. Barthélemy, O. Brunner, T. Reuter, C. Wickham dans : *Past and present 152*, 1996, p.196-223 et *155*, 1997, p.177-225.

626 *« Bisson states, What is incontrovertibly certain, what cannot be ignored in superabundant evidence no matter how tendentious, is that there were oppressive lords in the eleventh and twelfth centuries. This is undoubtedly true, and after a cursory reading of the documents, one might even reach this conclusion for the case of Durtal. Attacks on monastic properties and dependents, illegal seizure of lands, the imposition of burdensome new taxes - these all occurred at Durtal, and could be used as evidence to support Bisson's ‚feudal revolution' for eleventh century Angevin society. But what also ‚cannot be ignored in superabundant evidence', to use Bisson's own words, is that, in the same period, Durtal's castellans time and again performed their duties to the advantage of the local religious houses, augmenting Durtal's size and prosperity in the process. Even after the Angevin civil war, Hubert IV grasped that it was in his best interests to maintain quality relations with a contingent of society that, in Bisson's construct, was a frequent target of exploitation. Additionally, he had relatives and cohorts who joined the church, and Hubert personally made provisions with two monasteries to care for his soul after his death. The continued growth of Durtal dimensions and economic activity - possible only through cooperative efforts with the monks - offers a portrayal of society quite different than Bisson's. The weight of evidence, once placed into context, seems to suggest that the former interpretation is more on the mark, and that a feudal rvolution did not take place at Durtal in the eleventh century... »* P. Burkholder : the "feudal revolution" and the Lords of Durtal, dans : *The Haskins Society Journal 11*, 1998, p.85-96.

627 Par exemple, avant le 11 avril 1082, le vicomte Raoul V du Grand-Montrevault et Roger III du Petit-Montrevault faisaient un don conjoint au couvent Saint-Serge et Saint-Bach à Angers pour commémorer leurs ancêtres. La donation concernait quatre forêts d'Arpents dans la forêt domaniale - foresta - près de Villeneuve, avec la restriction importante que cette forêt restait une zone protégée et ne pouvait ni être défrichée, ni entravée dans sa croissance, ni convertie en terre arable. Voir la charte 48 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e^ et XII^e^ siècles)*, Angers, 1997, vol.2, p.456-458, et *infra.*, Chapitre : La conversion de Lucie mère d'Abélard.

628 Il épousa Denyse, la fille de Geoffroy Rorgon de Candé.

629 Voir la charte 172 dans : A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris, 1903, p.196-197, et Ordericus Vitalis, *livre 11, 16, Le Prévost*, vol.4, p.216.

1106, soulignant son désir d'indépendance[630]. Néanmoins, comme son oncle Foulques Normand, il ne perdit pas ses *honneurs* vers 1066 et même après 1108, il rédigea avec le comte Foulques V une charte en faveur du couvent de Fontevraud[631], ce qui supposait une réconciliation préalable avec la Maison du comte.

Tous ces actes de violence ne valident pas les traits anarchiques postulés par T. Bisson. D'une part, les attentats avaient un contexte politique et étaient préparés tactiquement et, d'autre part, il était tout à fait possible de les empêcher par une solution négociée ou de les punir *ex post* par la force souveraine et - comme dans le cas de Daniel du Pallet - de les traduire en justice. En outre, ces actions ont été limitées dans le temps et dans l'espace et n'ont causé aucun dommage fondamental à l'ensemble de la région ou au pouvoir politique en place. L'Anjou et ses environs ont connu un essor remarquable, tant sur le plan démographique que sur le plan économique. Il me paraît donc excessif de considérer les troubles de la seconde moitié du XI[e] siècle présentés ici, dans lesquels le seigneur du Pallet a également été impliqué d'une manière indigne, comme un phénomène partiel de « Révolution féodale ».

[630] Si l'on en croit le rapport pas entièrement objectif de l'*Historia Sancti Florentii*, Normand de Petit-Montrevault était l'un des voleurs et despotes les plus craints de son temps. Les conditions anarchiques qui s'étaient installées sous le comte Foulques IV en Anjou lui ont peut-être permis d'élargir son rayon d'action. Alain Fergent, duc de Bretagne, aide enfin son beau-frère, Geoffroy Martel le Jeune, à punir l'auteur. Helias, comte du Maine, et Robert de Bellême étaient également présents. Après le siège réussi de Candé en mai 1106 - Normand dut se rendre - le comte d'Anjou désigné reçut une flèche empoisonnée lors des négociations de passation le 19 du même mois, auxquelles il succomba peu après. Il a peut-être été victime d'une trahison dans ses propres rangs et est mort la même nuit à Saint-Nicolas à Angers, où il a été enterré aux côtés de son célèbre ancêtre, le comte Geoffroy Martel. On dit que Bertrade de Montfort, qui était passée du côté de Foulques IV au lit conjugal du roi de France Philippe, avait participé à l'attaque afin de s'assurer la domination de son propre fils Foulques V en Anjou.

[631] Voir la charte 55 dans : Grand Cartulaire de Fontevraud, ed. J.-M. Bienvenu, vol.1, dans : *Archives historiques du Poitou*, vol.63, Poitiers, 2000, p.47-48.

Le comté d'Anjou et le duché de Bretagne jusqu'en 1084

Après que Foulques IV eut finalement conquis le trône du comté d'Anjou en avril 1068, il essaya d'abord de stabiliser les frontières extérieures ; c'est pourquoi il rendit le Gâtinais au roi Philippe 1er et Tours à la Maison de Blois. Il essaya alors d'empêcher la querelle ouverte entre les châtelains qui, entre-temps, en raison de la crise du pouvoir central, avaient commencé à constituer leur propre gouvernance. L'objectif de conquérir et d'unir les forteresses d'Amboise, gouvernées par trois seigneurs indépendants, échoua à la première tentative. Sulpicius d'Amboise réussit à éviter l'attaque de Foulques, mais l'année suivante vit sa chute : à l'occasion d'un voyage à Tours, il fut arrêté et emprisonné par les sbires de Foulques. Le donjon d'Amboise résista au siège du comte pendant cinq mois, tandis que tout le secteur s'embrasait. La forteresse tomba finalement par la trahison, et le comte Foulques était désormais enfin maître de la situation dans la région d'Amboise. La même chose se produisit peu de temps après à Trèves : après la conquête du château rebelle en juin 1068, Foulques le fit démolir et fit aveugler son propriétaire Halduin.

Après être entré sur la scène politique avec un tel fracas, Foulques IV fut bientôt connu sous le nom de *Richinus*, fr. *Le Réchin* : il semble avoir été un homme capricieux et impétueux. Il avait assez de raisons d'être de mauvaise humeur : s'il avait su avoir le dernier mot en Anjou, le Gâtinais et la Touraine restaient perdus, et le pays était dévasté et affaibli par les nombreuses petites guerres. Vers 1080, Foulques IV est attaqué par Guy-Geoffroy, comte de Poitiers, et Geoffroy de Preuilly, futur comte de Vendôme.[632] Ce n'est qu'en 1089 que la situation s'améliora lorsque Guillaume, 7e comte de Poitiers et 9e duc d'Aquitaine, également connu comme le premier troubadour du Sud, épousa Ermengarde, fille de Foulques d'Anjou.[633] Un peu plus tard, en l'an 1092, cette liaison fut à nouveau rompue.

La lutte pour le Maine n'a connu qu'un succès modéré : en profitant de l'absence de Guillaume le Conquérant, qui était alors très occupé en Angleterre nouvellement conquise, les Manceaux tentèrent à nouveau de se dresser contre son fils Robert Courteheuse vers 1068. Azzo, marquis d'Este, avait épousé Gersende, fille du comte Herbert Chien Eveillé ; c'est pourquoi son fils Hugues se vit offrir la dignité de comte du Mans et l'occupant normand fut chassé. Mais le succès n'a été que de courte durée. Lorsque Azzo dut retourner en Italie pour des raisons politiques, Geoffroy de Mayenne entra en relation avec Gersende, renvoya le comte héritier Hugues en Italie et saisit le donjon du Mans. Encore une fois, Foulques IV dut intervenir. Vers 1072, il reprend le château et expulse Geoffroy de Mayenne. Mais peu de temps après, Guillaume le Conquérant entre dans le Maine par le Nord et reprend la souveraineté de son fils Robert Courteheuse. Les efforts de Foulques avaient donc été vains. Entre-temps, le comte d'Anjou s'était tourné vers le Nord-Ouest. Il fut grièvement blessé pendant le siège de La Flèche et dut se retirer sans succès. Cependant, dans les années qui suivirent, la bataille reprit de plus belle : vers 1076, Foulques IV s'allia au comte Hoël de Nantes et la bataille de La Flèche éclata à nouveau, cette fois avec le « Conquérant » personnellement aux commandes. Vers 1079, un armistice est conclu. En 1081, Foulques finit par conquérir La Flèche avec l'aide des Bretons. Un peu plus tard, dans la plaine de Blanche-Chelande, il faillit y avoir une bataille rangée entre les armées normandes et angevines. Mais certains dignitaires spirituels négocièrent en dernier recours un compromis diplomatique : le fils de Guillaume, Robert Courteheuse, fut accrédité comme comte du Maine, mais dut reconnaître Foulques le Rechin comme son suzerain. Le comte de Martain, frère de Guillaume, se livra comme otage en gage de cet accord.

Pendant les vingt premières années de son règne, le comte Foulques IV fut souvent impliqué dans des guerres avec ses voisins, qu'il conclut avec des fortunes diverses. A son crédit, il faut dire qu'il n'a pas toujours été l'élément déclencheur, mais qu'il a plutôt dû composer. Mais quoi qu'il ait entrepris, au bout du compte, il n'était finalement que peu éloigné du point de départ. Il n'est donc pas étonnant que Foulques IV ait été frustré et surnommé *« Réchin »*.

---

[632] Voir : Gesta Ambaziensium dominorum, dans : L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.184.

[633] *« Fulco etiam dictus.... Rechin ...*[habuit] *filiam unam Hermengardam nomine, quae prius uxor fuit Pictavensium comitis Willelmi, a quo spreta et contra matrimonii leges abiecta ad comitem Britanniae se contulit...* » Guillaume de Tyr : *Historia XIV*, 1, (par ex. à Mignes PL 201, 579B).

A cette époque, un représentant de la Cornouaille dirigait les affaires de l'Etat dans le duché voisin de Bretagne et dans le comté de Nantes. Hoël était issu, comme déjà mentionné, du mariage d'Alain Canhiart et de Judith, fille du comte Judicaël de Nantes. Depuis 1066, il était comte de Nantes, de Vannes, de Cornouaille et de Rennes en union personnelle et donc duc de Bretagne. On sait peu de choses sur ses premières années au pouvoir ; il ne semble pas avoir quitté ce pays quelque peu pacifié. Tous les esprits enflammés, tous les aristocrates aventuriers du nord de la Bretagne[634] avaient à cette époque rejoint par calcul les Normands, créant un second axe contre l'Angleterre, qui leur promettait de riches possessions. Les autres étaient restés relativement calmes en Bretagne. Ce n'est qu'à la mort de la femme de Hoël, Hedwige, c'est-à-dire après 1072, que la situation a un peu changé. Avant que Hoël ne réprime une petite révolte de la noblesse terrienne de Cornouaille, il avait effectué un pèlerinage à Rome. A l'époque, il n'y avait pas non plus de problèmes majeurs avec l'Anjou voisin : le duc Hoël et le comte Foulques le Réchin avaient une relation amicale dans la mesure où ils avaient comme ennemi commun la Normandie de Guillaume le Conquérant. De fait, à partir de 1075 environ, il y eut des différends entre la Bretagne et la Normandie. Le Breton Raoul de Gaël, qui avait auparavant été rattaché au comté de Norfolk en Angleterre en tant que partisan d'Edouard le Confesseur, avait dû fuir les persécutions de Guillaume le Conquérant et préparait maintenant une vendetta en Bretagne. Il trouva également le soutien de quelques Bretons, dont les seigneurs de Porhoët, de Combourg et d'Ancenis, et réussit avec des forces réunies en 1076 à reprendre Dol aux mains des Normands. A cette époque, le comte angevin se joignit également à cette coalition anti-normande et enreprit une violente reconquête de La Flèche. Rapidement, une armée normande dirigée par le duc Guillaume s'avança vers le nord de la Bretagne et assiégea Dol. Entre-temps, le comte Foulques IV trouva le soutien du roi Philippe I^{er} de France et vint avec une armée de secours à laquelle Guillaume ne pouvait pas tenir tête. Il se retira alors avec ses troupes en Normandie. Dans le même temps, Hoël de Nantes s'était peut-être rapproché de Guillaume le Conquérant, car il a soudain assiégé un château dans son propre pays : Ancenis. Cependant, on ne sait pas dans quelle mesure, avec quelle intention politique et pour combien de temps cela se produisit[635]. Raoul de Gaël et Foulques IV, pour leur part, intensifièrent le siège de La Flèche qui se conclut par sa conquête en 1081. Selon la tradition, le duc Hoël de Bretagne a brillé par son absence. Il n'est même pas certain qu'il ait pris la forteresse d'Ancenis, qu'il avait déjà assiégée. Ses dernières années au pouvoir sont donc en grande partie dans l'obscurité. Il a peut-être été trahi et placé en état d'arrestation par la faction Nord opposante, dont son fils Alain Fergent l'aurait libéré. On peut au moins supposer que son titre de « Duc de Bretagne » ne correspondait pas à son rayon d'action politique. Hoël aurait passé les dernières années de sa vie en paix. Selon la chronique de Quimperlé, il mourut, duc de Bretagne et comte de Nantes par union personnelle, le 13 avril 1084.

Comme le montrent les événements décrits ci-dessus, jusqu'en 1084, les conflits militaires en Anjou se sont déroulés exclusivement à la frontière Sud avec le Poitou ou à la frontière Nord avec le Maine et la Normandie. Les conflits en Bretagne restaient confinés au nord de la Bretagne. En revanche, le Nantais au sud de la Loire et la ville de Nantes elle-même ont connu l'une des plus longues périodes de paix de leur histoire. Depuis 1057, le calme était total dans le bassin de la Sèvre et autour du Pallet ; s'il y avait eu des différends à cette époque, ils se limitaient probablement à des animosités ou des rivalités entre les communautés voisines concurrentes. Le seigneur *Daniel de Palatio* a donc eu la chance de ne pas avoir à défendre le domaine du Pallet contre des ennemis extérieurs pendant cette période.

634 Parmi eux, les fils d'Eudes de Penthièvre, Alain le Rouge et Brient, vicomte du Léon, Robert de Vitré, Raoul, fils de Mains de Fougères et bien d'autres.

635 Le siège est confirmé dans une charte de Saint-Aubin : « *Et hoc factum fuit dum idem Hoëllus castellum de Ancenis obsideret...* » Voir la charte 908 : A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris, 1903, vol.2, p.382. Il n'est cependant pas certain que Hoël ait appelé Guillaume le Conquérant dans le pays pour faire face à l'opposition renforcée à l'intérieur, comme l'insinuait A. de la Borderie. Voir A. de la Borderie : *Histoire de Bretagne*, vol.3, Rennes, 1898, p.26-27.

La restauration des anciens droits de Saint-Serge et Saint-Bach

Il ne fait aucun doute que la réforme grégorienne a renouvelé l'Église européenne dans son ensemble. Portant le nom de leur plus important architecte[636], les services autour du renouveau du catholicisme se composent essentiellement de deux éléments : la législation ecclésiastique, dont les déclarations d'intentions générales sont résumées dans les 27 courtes phrases du *Dictatus Papae,* et les dispositions d'application associées, qui dépassent souvent ces phrases par leur portée. Ce qui est frappant dans ce système, c'est que les deux - le fondement théorique et la mise en œuvre pratique - ont fonctionné : le *Libertas ecclesiae,* c'est-à-dire le détachement de l'Église de son lien avec le séculier et le gouvernement monarchique de toutes les Églises de Rome, ont été un succès. Ce développement ne s'est pas non plus arrêté au centre de la France, d'autant plus qu'il y avait pris son origine : Grégoire VII avait été moine clunisien avant de prendre la tête de l'Eglise. Déjà en 1049, il avait été responsable des dossiers du concile réformateur de Reims, et 5 ans plus tard, en tant que légat pontifical pour la France, il dirigea un synode à Tours[637].

Après la remise de l'évêché d'Angers en 1047 à Eusèbe Brunon, élève de Fulbert de Chartres et participant au concile de 1049, le pouvoir épiscopal en Anjou fut consolidé à mesure que celui du comte était sapé par le différend successoral après le succès du pro-grégorien Hubert de Vendôme. Alors qu'Eusèbe, dont étonnamment peu de traces de son mandat ont survécu, s'était abstenu ostensiblement sous le comte Geoffroy Martel des questions de politique ecclésiastique, par exemple concernant l'élection de l'évêque ou le mariage des prêtres, il devint sous le comte Foulques IV non seulement un ardent défenseur de la réforme ecclésiastique[638], mais aussi une autorité morale indiscutable dans le comté d'Anjou, et un homme d'influence profonde. D'une manière remarquable, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour reprendre aux laïcs les biens de l'Église et pour renforcer les grands couvents tels que Saint-Florent, Saint-Aubin ou Saint-Serge. Pour atteindre ses objectifs, il ne recula ni devant l'excommunication ni devant les interdits de l'Église[639]. Eusèbe semble parfois avoir d'avantage marqué de son empreinte que le comte lui-même cette politique assidue contre les châtelains d'Anjou. Ainsi, il s'éteint le 27 août 1081, Marbode de Rennes l'appela dans son épitaphe « *mitissimus pater* » - père très bon.

C'est un cliché de l'historiographie que le comte Foulques IV, au début de sa carrière, a sapé la réforme de l'Église de manière acharnée : il ne s'opposa que temporairement à l'évêque d'Angers[640] et aux monastères du Sud et de l'Ouest, liés géographiquement ou par leurs possessions au Pallet. Il se montra aussi généreux : le jour de la destruction de Trèves en 1068 il confirma, par exemple, les privilèges du couvent Saint-Jouin-de-Marnes[641]. Plus tard, le 9 juin 1080, lorsque son épouse Orengarde entra au couvent, il donna aux moines de Saumur tous les droits d'usage de la place forte de Saint-Florent-le-Vieil contre paiement de 50 sous aux religieuses de Beaumont-lès-Tours[642]. Cependant, ces cessions ont pu n'être que des manœuvres tactiques.

Entre-temps, le couvent de Saint-Serge et Saint-Bach, traditionnellement lié aux destinées du chapitre d'Angers, s'était consolidé de manière remarquable sous l'abbé Vulgrin, parent de sang de Mgr Hubert de Vendôme : il faisait maintenant partie des quatre plus importantes abbayes bénédictines d'Angers. Mgr Hubert avait fait beaucoup de travaux d'aménagement et avait donné au

---

636 Hildebrande de Soana a été élu pape Grégoire VII en 1073.

637 Voir : Th. Schieffer : *The Papal Legacy in France*, 1935, p.50-53.

638 Par exemple, il blâmait le comportement inacceptable de Foulques le Réchin, mais aussi l'inceste et la simonie de l'archevêque Raoul de Tours, qui l'appelait donc « cochon » - un attribut peu flatteur étant donné qu'Eusèbe était un prélat qui était aussi pieux qu'instruit.

639 Gautier de Montsoreau, par exemple, a été excommunié jusqu'à ce qu'il retourne au couvent Saint-Florent ses parts légalement acquises dans l'église d'Allonnes. Il en est de même pour Guillaume Mainer concernant une propriété à Dénezé. Voir aussi O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.1, p.271.

640 En 1077, l'évêque Eusèbe rompit avec Foulques IV et, malgré son interdiction, se vit temporairement menacé par lui.

641 Voir la Charte 211 du 19 Juin 1068, dans : L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris, 1906, p.304-305. Foulques le Réchin a signé les privilèges du monastère de Saint-Jouin-de-Marnes le jour même de la destruction de Trèves, étant entré en droit en tant que comte. Le document est mal daté dans le Chartularium S. Jovini (IX^e-XV^e s.), éd. Ch. de Grandmaison, dans : *Mémoire de la société de statistiques des Deux-Sèvres*, vol.17, Niort 1854, p.20. Il s'agit ici des remarques surFoulques Nerra et Geoffroy Martel, que l'auteur a regretté par la suite.

642 Charte 236 dans : L. Halphen : *op. cit.*, p.312.

couvent des revenus considérables, par exemple en transférant une prébende du chapitre de Saint-Maurice : les églises Saint-Samson et Saint-Michel-du-Tertre. A la fin, il se fit même enterrer à Saint-Serge et Saint-Bach. Vulgrin, qui fut profondément marqué par le concept monastique clunisien, s'est avéré être un excellent administrateur et un bâtisseur. Lorsqu'il quitta à nouveau le couvent en 1057 pour devenir évêque du Mans, il laissait derrière lui une infrastructure durable : de nombreux nouveaux bâtiments monastiques avaient été construits et la pièce maîtresse du complexe, la nouvelle abbatiale, était presque terminée. Elle fut consacrée le 3 novembre 1059 par Mgr Eusèbe Bruno. Alors que douze moines avaient auparavant vécu à Saint-Serge, il y en avait maintenant soixante. Entre 1056 et 1082, l'abbé Daimbert poursuivit les travaux de reconstruction et tenta pour sa part de recueillir et d'accroître la fortune séculaire de l'abbaye, qui avait perdu beaucoup de substance dans les années précédentes, surtout sous Foulques Nerra. C'est dans ce contexte que fut rédigé le *Premier Livre des Cartulaires*.

Un grand préjudice pour le couvent de Saint-Serge et Saint-Bach depuis des décennies avait été qu'une grande partie de l'héritage de Renaud de Thorigné qu'il avait légué au couvent, avait été perdu. Lorsque Foulques Nerra confisqua toute la propriété vers 1005 au mépris délibéré du testament et la transmit comme fief à ses *milites*, le siège du Grand-Montrevault fut créé. Dans les années 70 et 80 du XI^{e} siècle, le temps était venu de régler enfin les comptes en souffrance de Saint-Serge et Saint-Bach. Un certain nombre de remboursements au couvent d'Angers furent effectués, le plus souvent à la suite de longues négociations avec la noblesse terrienne concernée. L'abbé Daimbert et l'archidiacre Renaud, représentant l'évêque Eusèbe Brunon, étaient principalement responsables des accords associés.

Les deux cas maintenant présentés, documentés dans le cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, ont un rapport particulier avec Le Pallet. Ici, un règlement avait été trouvé de sorte que la rétrocession des biens précédemment enlevés n'était que formelle. Les bénéficiaires précédents, les descendants des chevaliers de Foulques Nerra, pouvaient rester sur leurs terres. Ils agiraient désormais simplement comme seigneurs locataires de Saint-Serge et Saint-Bach. Il s'agissait donc d'un compromis remarquablement pragmatique entre les revendications des fermiers laïcs et l'institution ecclésiastique qui revendiquait la propriété.

La charte 52 du *Deuxième Livre des Cartulaires*[643], signée entre 1075 et 1085 dans le chapitre de Saint-Serge, décrit les faits suivants : de leur vivant, un certain Tescelin de Montrevault et sa femme Adeberge avaient reçu pour leur profit la moitié de la ferme de l'église Saint-Martin à Saint-Rémy-en-Mauges appartenant au couvent de Saint-Serge et Saint-Bach. Désormais à titre posthume en reconnaissance de cet avantage, il était rétrocédé au couvent un ensemble comprenant : une manse de terrain sur l'étang du château de Montrevault, une maison et un verger, un four, et des droits aux péages routiers, au presbytère, aux taxes de vente et à l'élevage de chiens. Le contrat fut ratifié par les descendants du couple et par l'archidiacre Renaud. D'autres documents permettent d'inférer avec une certaine probabilité que le Tescelin en question avait été un *miles* et un membre de la Maison du Grand-Montrevault[644]. Sa famille était de celles qui avaient récupéré un fief de Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers. Ce bien pris de force par le comte Foulques Nerra peu après 1005 dans les biens de Renaud de Thorigné avait été rétrocédé à St Serge par son fils Mgr Renaud II[645]. Mais désormais à l'automne 1058 sous la direction de Mgr Eusèbe Brunon, Tescelin devait le retrocéder en faveur de Saint-Serge à la suite du vicomte Raoul IV, seigneur du Grand-Montrevault. Ce dernier avait lui aussi rendu le fief de Saint-Rémy à Saint-Serge lors du décès de son épouse Emma II de Vendôme[646]. Tescelin s'étant trouvé prêt à payer à sa mort une sorte de redevance pour son fief - considéré comme un don - il fut autorisé à rester sur son domaine de Saint-Rémy jusqu'à sa mort. À un âge avancé, il est

---

643 Le texte intégral de l'acte figure en annexe. Voir la Charte 52 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^{e} et XII^{e} siècles)*, vol.2, Angers, 1997, p.468-469.

644 Tescelin de Montrevault signe la réaffectation de Saint-Rémy-en-Mauges à Saint-Serge par Raoul IV à l'occasion du décès de son épouse Emma II. Cela prouve très clairement la dépendance de Tescelin envers Le Grand-Montrevault ; il était probablement le gendre du couple de vicomte, car Adeburgis, l'épouse de Tescelin, était probablement la fille d'Emma et Raoul. Voir la charte 22 dans : Y. Chauvin : *op. cit.*, p.421-422. Et aussi : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^{e} siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.1, p.240. Notez la similitude des noms : Tescelina était aussi l'épouse d'un Hubert de Vendôme. Tescelin, pour sa part, a également été certifié avec des représentants de la Maison du Petit-Montrevault. Voir le document 180 dans : Y. Chauvin : *ibid*., vol.1, p.162.

645 Voir aussi ci-dessus et dans W. M. Newman : *Catalogue des actes de Robert II, Nr. 23, Histoire de France X*, p.583. Egalement la charte 15 dans : Y. Chauvin : *ibid*., vol.1, p.20-23. Et aussi la charte 25 dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, ed. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.56-58. Le pape Jean XVIII a confirmé les dons. Voir *op. cit.*, Charte 26, p.58-59.

646 Voir les chartes 22 et 25 dans : Y. Chauvin : *ibid*., vol. 2, p.420-422 et 427-428.

même entré comme moine à Saint-Serge et Saint-Bach, où il est mentionné dans certains documents comme *domnus Tescelinus*[647]. Il était manifestement très âgé[648]. C'est un départ remarquablement pacifié, étant donné que Tescelin s'était encore ouvertement rebellé contre Saint-Serge avant 1058 : un document fait référence aux *« grandes, crebrae diuturnaeque injuriae »* [649].

Quel était le problème avec ce don de Tescelin ? Plus important que la première partie de la charte 52 est l'ajout contenant une transaction que Tescelin a effectuée de son vivant : il a transféré au couvent d'Angers un terrain appelé Quarteron[650] près de Saint-Rémy-en-Mauges ou plus précisément, son prieuré de Villeneuve - Le Fief-Sauvin. Cette terre provenait d'une possession que Tescelin de Montrevault avait apparemment précédemment destinée à son fils Girard, bâtard de sa relation extraconjugale avec une certaine Freelina ou Fredelina[651]. En plus de Tescelin et de son fils, Girois II de Beaupréau, *Daniel de Palatio,* le seigneur du Pallet, a également signé ce document. Ce dernier nous apprend qu'il avait une propriété commémorative à Villeneuve, c'est-à-dire une propriété d'église louée, qu'il devait ensuite rendre à Saint-Serge comme expiation pour le pillage des terres de Girois. On peut donc difficilement supposer que les deux seigneurs étaient amis. Par conséquent, leur apparition de pair dans la charte 52 doit avoir quelque chose à voir avec les droits de tenure à bail sur la propriété et les obligations notariales associées.

Il est intéressant de noter que dans même siutation et le même ordre on retrouve *Daniel de Palatio* côte à côte avec Girois II de Beaupréau dans un autre document[652], qui fut publié quelque temps plus tard, avant 1082. Il s'agissait à nouveau d'un bien qui avait appartenu aux terres de Renaud de Thorigné confisquées par Foulques Nerra. C'était un don d'un certain Hubert Borellus[653]. Il ressort clairement du contexte que ce Hubert avait acquis une partie de ses biens de Tescelin de Montrevault, mentionné au paragraphe précédent. Hubert semble s'être longtemps disputé avec le couvent de Saint-Serge et Saint-Bach à ce sujet, jusqu'à ce qu'il cède en raison de sa mort imminente et rende tout au couvent. Pour la ratification de cette donation non négligeable, Girois II de Beaupréau et Daniel de Palatio sont réapparus ainsi que quelques parents de l'abbé d'Angers et que les fils d'Hubert Borellus. Dans cette donation, les droits d'oblation à l'église de Saint-Jean dans le village de Chaudron-en-Mauges ainsi que quelques terrains retournaient à Saint-Serge. Mais Tescelin renonçait aussi à une maison près d'Angers et à son fief dans les Mauges.

On ne peut plus statuer aujourd'hui si un cetain *Daniel clericus* mentionné avant les deux seigneurs est lié au seigneur du Pallet. Curieusement, le texte mentionne deux fils d'Hubert Borellus nommés Robert - son héritier - et Matthieu avec leur serment d'allégeance à Saint-Serge, alors que seul un troisième fils prénommé Hugues a signé l'acte.

La convergence de témoins reproduite dans ces documents - *Daniel de Palatio,* immédiatement après Girois II de Beaupréau - est un indice fort que la famille de Daniel était 1. féodalement intégrée en Anjou, et 2. via les seigneurs de Beaupréau directement concernée par les anciens biens du clan de Renaud à Villeneuve et/ou Saint-Rémy-en-Mauges, c'est-à-dire un domaine qui avait été illégalement

---

647 Voir la charte 203 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e^ et XII^e^ siècles)*, Angers, 1997, vol.1, p.197-198.

648 Il semble avoir vécu jusqu'après 1093. Dans un document publié après le 27 mars 1093, il est mentionné comme « Tescelinus vetulus ». Voir la charte 28 dans : Y. Chauvin : *ibid.*, vol.2, p.431-432.

649 Voir la charte 41, avant 1056, dans : Y. Chauvin : *ibid.*, vol.2, p.447-448.

650 La propriété n'était probablement pas à Villeneuve, mais à Saint-Rémy-en-Mauges. Au moins, on peut encore l'y identifier aujourd'hui sous le même nom de champ. Le terme quarterons ou carterons est souvent utilisé dans le Poitou et le Nantais (par exemple un « village des Quarterons ») et, selon M. Kervarec, désigne une petite cour, dans le Nantais aussi une mesure de surface. Voir M. Kervarec : *Terroir et Moyen âge dans le pays nantais : Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes, 1999, p.27.

651 Le-dit Girard apparaît comme « *filius Fredeline* » dans un autre document concernant Villeneuve. Voir charte B' 335 dans : Y. Chauvin : *op. cit.*, vol.2, p.456-458.

652 Charte 24 dans : Y. Chauvin : *ibid.*, p.425-426.

653 Le siège de ce « *miles nobilis secundum seculi* », comme l'appelle une charte de Saint-Serge et Saint-Bach, ne peut malheureusement pas être déterminé topographiquement. C'est probablement un fils légitime ou illégitime de Tescelin, car on sait qu'il avait un fils nommé Hubert. La famille Burellus a dû avoir une influence considérable dans les Mauges, dans la région de Montrevault ou de Chalonnes, comme on peut le déduire d'autres informations dans les documents du monastère angevin. Comme Tescelin, Hubert Borellus entra dans ledit couvent vers la fin de sa vie comme « *monachus ad succurrendum* ». Il y avait probablement aussi des relations familiales avec la famille Borellus / Bourreau de Saumur. Voir : charte vol.20, vol.65, vol.111, vol.306, vol.316, vol.317 et suivants : Y. Chauvin : *ibid.*, vol.1, p.33-34, 99-100, vol.2, p.423-426 et aussi : Chirographe sur la chapelle Saint-Vincent près de Chalonnes, dans : *Chartes angevines des XI^e^ et XII^e^ siècles*, ed. Paul Marchegay, dans : *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol.36, 1875, p. 393. Et : Genealogie dans : Joseph-Henri Denécheau : *Saumur-Jadis*, document en ligne.

confisqué par Foulques Nerra. En conjonction avec les autres contextes déjà présentés, il n'y a guère d'autre explication que celle que j'ai déjà donnée au début :

Le premier seigneur du Pallet, probablement le grand-père de Daniel de Palatio, fut jadis investi dans les Mauges par le vicomte Renaud de Thorigné, fondateur de Vertou et co-fondateur du Pallet. Ces propriétés avaient probablement appartenu au chapitre de Nantes ou au monastère Saint-Serge et Saint-Bach avant les raids normands - à une époque où il était encore subordonné au diocèse de Nantes[654] - et étaient revenues à Saint-Serge et Saint-Bach, appartenant désormais au diocèse d'Angers via la spoliation des Renaud vers 1005. En d'autres termes, tout prouve que les seigneurs du Pallet étaient solidement implantés dans les Mauges depuis la période fondatrice !

Tescelin détenait également la moitié de l'église Saint-Quentin-en-Mauges par ces montages ; il est probable qu'elle appartenait aussi en partie à Renaud de Thorigné puis à la Maison du Petit-Montrevault, en partie à la famille de Renaud, puis à Saint-Serge. Foulques Nerra avait entre-temps confisqué cette dernière partie et l'avait attribué à sa maison favorite du Grand-Montrevault. La propriété était donc finalement parvenue à Tescelin[655]. On ne sait pas si, pour ce cas, un remboursement a été fait à Saint-Serge. Cependant, une charte du XII^{e} siècle fait allusion à un tel processus et un seigneur du Pallet est de nouveau impliqué. Plus d'informations à ce sujet ci-dessous.

Dans un jugement de Roger III du Petit-Montrevault concernant la possession antérieure de Tescelin à Saint-Quentin-en-Mauges et également dans le contexte de la réparation d'injustices anciennes, un autre représentant de la Maison du Pallet nommé *Gaudinus de Palatio* ou *Gaudin du Pallet* apparaît aux côtés de *Effredus de Castellum Rainerii*[656]. Cette mention, côte à côte, témoigne de la proximité de ce représentant de la Maison du Pallet avec Renaud de Thorigné et de sa possession passée de Champtoceaux, *Castrum Rainerii* (voir ci-dessus). Malheureusement, le document ne montre pas la relation entre Gaudinus de Palatio et Daniel de Palatio. Il est concevable qu'il s'agît d'un frère ou d'un fils de ce dernier, alors que, contrairement à Daniel, l'apparition en bas dans la liste ordinaire des témoins sur un seul document milite contre le fait qu'il serait lui-même seigneur du Pallet[657]. En outre, dans le cas d'un Gau (dinus ?) Hervei, qui figure dans l'acte en tant que fiduciaire, la question se pose de savoir s'il n'était pas aussi membre de la même famille (voire la même personne), car après tout le nom Herveus apparaît plus tard dans la généalogie des seigneurs du Pallet (voir ci-dessous). Enfin, n'oublions pas de mentionner qu'un peu plus de 200 ans plus tard un autre gentilhomme du Pallet s'appelle aussi Gaudinus (voir ci-dessous), de sorte qu'on ne peut exclure que Gaudinus et Herveus soient des noms relativement typiques de la Maison du Pallet. Cependant, le terme *« nom de référence »* aurait une portée trop forte.

Les réaffectations présentées ici de biens monastiques ou ecclésiastiques aliénés n'étaient d'ailleurs pas un cas isolé, mais faisaient partie d'un grand mouvement :

- Girois II de Beaupréau fit aussi des réparations à Saint-Serge et Saint-Bach sous l'impulsion de la réforme de l'Église et de la médiation d'Eusèbe Brunon : en 1062, par exemple, il transféra au prieuré Saint-Martin[658] près de son château, la lande et la forêt à proximité (dont la « *lande fleurie »)* [659]. Son fils et successeur Orricus a ensuite tenté de contester ce transfert[660].

---

654 Voir ci-dessus pour plus de détails. Le duc Alain le Grand n'en avait cédé la possession à Mgr Rainon d'Angers que vers 900.

655 Un titre de Marmoutier décrit toute la chaîne du transfert de propriété : l'église Saint-Quentin, avant de tomber aux mains de Marmoutier, était tenue par un prêtre qui l'avait reçue pour moitié de Tescelin de Montrevault, pour moitié d'un Guy de « Boeria ». La moitié de Tescelin descend du vicomte Raoul IV du Maine, fondateur de Grand-Montrevault, l'autre moitié de Geoffroy, fils d'Eon, en dépendance de Roger de Petit-Montrevault. Il ne fait aucun doute que c'était aussi un ancien alleu de Renaud de Thorigné. « ... *ecclesiam sancti Quintini Andegavensis territorii Medalgie pagi proximam castro Montis Rebelli ...* » Note de Marmoutier, *Archives de Maine-et-Loire*, 45 H 2, 1. Voir aussi O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^{e} siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.1, p. 229, 241.

656 Le certificat en annexe se trouve dans les Archives Départementales de Maine-et-Loire (45H2) et est publié par T. Véron : *L'intégration des Mauges à l'Anjou au XI^{e} siècle*, 2007, p.310.

657 Malheureusement, ce document est matériellement quelque peu corrompu, de plus il semble être une transcription, qui n'a pas été rédigée très soigneusement et contient donc plusieurs fautes d'orthographe et de composition. Ainsi, outre Roger de Petit-Montrevault, Gaufredus, fils d'Eudo, et Giraudus, fils d'Anfredus, sont également nommés juges, ce qui ne peut être le cas ; ces derniers sont au mieux des assesseurs. Gaufredus filius Eudonis pourrait être celui de Geoffroy, fils d'Eon, de la charte de Marmoutier citée ci-dessus.

658 Consacré à saint Martin de Vertou ?

659 Voir charte 4 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^{e} et XII^{e} siècles)*, Angers 1997, vol.2, p.352-356.

660 Voir charte 6 dans Y. Chauvin : *op. cit.*, Angers 1997, vol.2, p.357-359.

- Au Fief-Sauvin, le village voisin de Villeneuve, un certain Herbert de Beaupréau, appelé *Malus Gener,* possédait aussi des terres, qu'il retourna à Saint-Serge à peu près au même moment[661].

Selon les régions et les maisons, des couvents très différents ont bénéficié de telles réparations :

- En 1061, l'évêque Eusèbe demanda au comte Geoffroy le Barbu de donner aux moines le château que son grand-père avait construit sur le *Mons Glonna.* On lui donna raison[662].

- Thibaud de Jarzé qui, sous Geoffroy Martel, était devenu le nouveau seigneur angevin de Champtoceaux, céda vers 1060 par l'intermédiaire de son fils Geoffroy le prieuré Saint-Jean dans l'oppidum de Champtoceaux, ainsi que quelques terres et l'église du Fuilet, au couvent de Marmoutier, sur confirmation d'un document antérieur de son prédécesseur Orricus[663], qui prévoyait également l'exemption des droits de navigation de Marmoutier. Une grande partie de ces domaines avait probablement appartenu à Renaud de Thorigné[664]. Un deuxième don d'Orricus, dont le frère et prédécesseur Geoffroy fut enterré à Marmoutier, est également enregistré[665]. Orricus, pour sa part, a également fait des dons en faveur de Saint-Serge et Saint-Bach ; il lui a accordé par exemple le statut de couvent en franchise de droits pour la navigation sur la Loire. Thibaud de Jarzé et son fils ont maintenu cette exonération[666].

Le chapitre d'Angers a également bénéficié de dons des Mauges :

- En 1095, année du premier appel à la croisade, le vicomte Raoul V de Vendôme transfère au chapitre d'Angers l'église Saint-Nicolas nouvellement construite sur son siège au Grand-Montrevault[667]. Ici, les anciennes rivalités avec la Maison du Petit-Montrevault semblent avoir pris fin : dans le document que Raoul a approuvé deux fois, à Saint-Quentin-en-Mauges et au Grand-Montrevault, Normand du Petit-Montrevault apparaît également « *à ses côtés - ex parte mea* » [668].

- L'année suivante, Pierre, fils de Landricus de Vihiers, remet à l'occasion de sa croisade les églises de Saint-Pierre-Montlimart à la cathédrale Saint-Maurice d'Angers. De ces églises reçues de l'héritage du Grand-Montrevault, une au moins avait appartenu au chapitre de Nantes[669]. Son frère Geoffroy est mentionné ici, qui a plus tard contesté le transfert de propriété avec son épouse Sarrazena et a obtenu gain de cause partiel sous la forme d'un paiement compensatoire[670].

- La réclamation des moines de Saint-Florent-le-Vieil contre les chanoines d'Angers fut également couronnée de succès. Le 13 septembre 1109, ils reçurent l'église Notre-Dame du Petit-Montrevault, mais contre paiement d'une pension à l'église mère de Saint-Pierre-Montlimart[671].

Certains de ces domaines avaient également appartenu au couvent de Saint-Serge et Saint-Bach dans le diocèse de Nantes sous les rois bretons. Probablement vers 970, le comte Geoffroy Grisegonelle et le vicomte Renaud de Thorigné avaient repris une partie de ces propriétés en friche du

---

661 Voir charte 2 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e^ et XII^e^ siècles)*, Angers, 1997, vol.2, p.338-350.

662 Voir Gallia Christiana vol.14, p.561.

663 Charte 84 dans : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e^ siècle*, 2 tomes, Paris, 1972, vol.2, p.71-72.

664 Ceci est indiqué par le fait que Saint-Jean était situé juste à côté du fief de Renaud à Champtoceaux. Voir ci-dessus et : mot-clé « Le Fuilet » dans : P. Grégoire (abbé), *État du diocèse de Nantes en 1790*, Nantes, 1882, p.119 (ici avec une fausse date), et charte 140 dans L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^e^ siècle*, Paris, 1906, p.285.

665 En 1041, Geoffroy de Champtoceaux combattit pour Geoffroy Martel en Touraine et perdit la vie devant Amboise. Puis il a été enterré dedans. Orricus de Champtoceaux quitta ensuite Marmoutier le pays « *Truncata* » avec l'accord de Geoffroy Martel. Voir charte 141, entre le 21 juin 1040 et le 14 novembre 1060, dans : L. Halphen : *ibid.*, p.285.

666 *« Orricus de Castro celso vectigal sibi debitum de eadem navi Sancto sergio dederat. Similiter Tetbaldus de Jarcinico qui post illum idem oppidum tenuit, ipsum vectigal ... dedit. Post mortem vero eius Gaufridus, filius eius, qui in hereditate patri successerat predictum vectigal concessit ... »* Charte 105 dans : Y. Chauvin : *op. cit.*, vol.1, p.89-90.

667 Le 4 juin 1106, les chanoines d'Angers établissent six prébendes dans cette église de Saint-Nicolas du Grand-Montrevault.

668 Voir charte 63 dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, ed. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.122-125.

669 Voir la pancarte du roi Louis VI en annexe.

670 Chartes 66 et 72 dans : *Cartulaire Noir… op. cit.*, p.131-133, 140-141.

671 Charte 77 dans : *Cartulaire Noir… op. cit.*, p.146-148.

chapitre de Nantes pour les donner à leurs vassaux : les premiers seigneurs du Petit-Montrevault, de Beaupréau et du Pallet ! Foulques Nerra avait réactivé par la force après 1000 cette spoliation en violation renouvelée des droits de l'Église.

Les événements décrits ici prouvent qu'après plus d'un siècle, les changements de sièges dans les Mauges que Foulques Nerra avait déclenchés n'avaient pas été surmontés, encore moins oubliés. Avec l'augmentation considérable du patrimoine monastique, il n'était pas rare que des litiges surgissent entre les différents couvents. En 1074, par exemple, l'évêque Eusèbe d'Angers régla avec succès un litige entre les couvents de Saint-Serge et Saint-Aubin.

Pierre Abélard - la naissance d'un génie médiéval

L'année où Eudes de Penthièvre, dernier adversaire sérieux du duc Hoël de Bretagne, mourut et où la paix régnait dans le comté de Nantes, un fils naquit au Pallet du chevalier *Bérenger* et de son épouse *Lucie,* qui deviendra par la suite l'une des figures majeures de l'histoire intellectuelle européenne. Il s'agit du philosophe et théologien *Pierre Abélard* à qui j'ai déjà dédié l'introduction de cet ouvrage. Malheureusement, il n'y a aucune source pour nous en dire plus sur les circonstances de sa naissance. Par exemple, il n'est nullement certain qu'Abélard soit né dans le donjon du Pallet, même si une historiographie romancée l'entend ainsi[672]. A minima l'année de naissance peut être considérée comme certaine, car il a été rapporté que Pierre Abélard est mort en 1142, dans la même année et le même âge que l'évêque de Paris, Etienne de Senlis, c'est-à-dire à 63 ans[673]. En conséquence, il doit être né en l'an 1079.

Le premier-né[674] du couple chevalier fut baptisé du nom du Prince des Apôtres *Pierre.* À l'époque, c'était un nom en vogue régionalement. Le culte de saint Pierre était très répandu dans le Nantais et ses environs. L'Ordre de Saint-Jouin, par exemple, exploitait un prieuré voisin Saint-Pierre de Vertou, et la cathédrale de Nantes, qui n'avait pas encore été entièrement reconstruite depuis la destruction normande, était également dédiée à saint-Pierre[675]. L'église, qui était située dans l'enceinte de l'oppidum du Pallet et qui ne sera consacrée à saint Vincent de Saragosse que beaucoup plus tard comme église paroissiale, aurait pu aussi porter le patronyme de saint Pierre à l'époque, et on ne peut donc exclure que le bébé y ait été baptisé par un chapelain ou prieur de Saint-Etienne du Pallet avec ce nom chrétien.

C'est probablement aussi sa mère qui a donné au nouveau-né le surnom affectueux d'*Abelardus*[676]. Selon le chroniqueur Richard de Poitiers, elle était originaire de Bretagne, au nord de la Loire[677]. Il est hautement improbable que le rare surnom Abelardus[678] soit un lien entre le mot breton *Ab*, c'est-à-dire fils, et le nom franc *Alardus*. Cette théorie est contredite non seulement par les déclarations ultérieures d'Abélard lui-même[679], mais aussi par le fait que son nom devait être prononcé en six syllabes[680] et de la façon dont son épouse Héloïse l'a écrit[681]. Cependant, il est tout à fait possible qu'Abelardus –

---

672 *« Le château ou maison de Bérenger, où l'on suppose qu'est né Abeilard, son fils, on ne voit de cette construction aujourd'hui qu'une enceinte murée ayant environ un mètre au-dessus du sol et formant un carré d'environ vingt mètres sur seize mètres ... Si un seigneur Bérenger a donné le jour à Abailard au Palet, il est rationnel de dire que c'est dans le lieu où sont les ruines puisque le Pallet n'avait qu'un château avec une enceinte de quelques arpents* [Nota: 1 Arpent faisait environ 40 ares] ... » M. Verger, *Note sur le Pallet*, 6. Dez. 1848.

673 Une vieille chronique épiscopale fait référence à l'année de la mort : *« Étienne de Senlis, 70e évêque de Paris, termina sa vie en 1142, âgé de 63 ans, la même année et au même âge qu'Abélard... » Suite chronologique des évêques de Paris*, Bibl Nat, MS 10510. Dans ses commentaires sur l'« Editio Princeps » des œuvres d'Abélard, A. Duchesne fait référence à un calendrier en ancienne écriture française aujourd'hui perdu et qui a également transmis un âge de mort de 63 ans : « *Maistre Pierre Abélard, fondateur de ce lieu et instituteur de sainte religion, trespassa le XXI avril, agé de LXIII ans...* » Voir *PL 178*, p.176, note de bas de page. L'année 1142 est également confirmée par la Chronique de Saint-Pierre-le-Vif à Sens, la chronique d'Albert de Trois-Fontaines et celle de Richard de Poitiers.

674 Abélard lui-même révèle qu'il est l'ainé de ses frères : « *Prerogativa primogenitorum meorum fratribus derelinquens... - J'ai laissé les droits du premier-né à mes frères...* » Pierre Abélard : *Historia Calamitatum*, éd. E. Hicks, La vie et les épistres de Pierres Abaelart et Heloys sa renommée, Paris 1991, p.3.

675 Même en 1090, certaines parties de la cathédrale étaient encore en ruines. « *Acta sunt haec...intra ruinas veteris ecclesiae Beati Petri... »*. Voir la charte 24 dans : A. de la Borderie : R*ecueil des actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIe - XIVe siècle)*, Paris ; 1889, p.57.

676 Pour les théories des noms, voir W. Robl : Das Rätsel eines Namen : Abélardus [l'énigme d'un nom : Abélard], Neustadt/WN, janvier 2001, document en ligne sur : http://www.robl.de et : C. Mews : In search of a name and its significance, dans : *Traditio 44*, 1988, p.175-200.

677 « *Nannetis ortus, patre Pictavus et Brito matre... »* Voir G. Waitz : *Mon. Germ. Hist. Scriptores*, vol.26, 81, Ex chronico Richardi Pictaviensis. Richard de Poitiers cotoyait Pierre Abélard à Cluny 1141/1142, il l'a vraisemblablement rencontré en personne.

678 En dehors de Pierre Abélard, il n'est connu que de trois autres contemporains. Voir W. Robl : *op. cit.*, document en ligne : http://www.robl.de.

679 « Abélardus michi ideo collocatum est, ut per ipsum de substantia mea agatur - Ce mot Abélardus m'a donc été assigné, afin que ma substance soit décrite avec précision... ». L. M. de Rijk : *Petrus Abélardus, Dialectica*, Assen, 1970, p.114. « Abelardus, quod michi uni adhuc convenire arbritror - Abélard, un mot qui, à mon avis, s'applique à moi seul jusqu'ici... » L. M. de Rijk : *ibid.*, p.544.

680 Les six syllabes sont clairement tirées des versets contemporains suivants : *« Quorum opobalsamum| spirat os et nardum| et professi plurimi| sunt A-ba-e-lar-dum »* Distichon de Metamorphosis Goliae, Huygens, *Studi Medievali 3*, 1962, p.764-772. Et : *« satis ín tituló, Petrus | híc jacet Ábaelárdus, cúi solí patuít | scíbile quídquid erát. »* Distichon, épitaphe de Pierre Vénérable.

681 Héloïse a évité la salutation avec le prénom Pierre, mais a utilisé dans le dialogue exclusivement « *Abelardus* », ce qui est bien compatible avec une épithète ou un surnom honorable, mais pas avec un patronyme.

originaire du Rennais et du sud de la Normandie[682] - dérive de la racine celtique *Ab-Aillt*, c'est-à-dire fils de vassal ou chevalier[683]. Par ces indices, on a l'impression que la mère d'Abélard, très aimée de son fils après la mort de son père, a la même origine généalogique que le seigneur *Daniel de Palatio*, à savoir la lignée bretonne du comté de Rennes qui avait immigré dans le bassin de la Sèvre sous l'impulsion de Geoffroy Grisegonelle.

Si Lucie, la mère d'Abélard, avait épousé son père Bérenger vers 1078, à l'âge habituel entre 14 et 25 ans, elle serait probablement née entre 1053 et 1064. Son mari Bérenger aurait pu avoir environ 10 ans de plus. La généalogiste anglaise B. Cook déduit de cette cartographie temporelle que le père Bérenger, auquel Richard de Poitiers avait aussi attribué une racine aquitaine, était trop âgé pour être le fils de Daniel du Pallet. Par ailleurs, il est tout à fait possible que Lucie, la mère d'Abélard, était la fille du seigneur du Pallet[684].

Cette théorie peut être corroborée si l'on suit un peu Bérenger le père d'Abélard. Nous ne connaissons son nom que par un passage de « l'Histoire de ses souffrances » d'Abélard. De plus, on y apprend que Bérenger avait bien été chevalier ou membre de la garnison du donjon : « *militari cingulo insigniretur - il a reçu la ceinture d'un chevalier* » [685]. D'autre part, il est presque impossible que Bérenger lui-même ait dirigé le domaine du Pallet ; le terme correspondant *Dominus* n'apparaît nulle part en rapport avec lui[686]. D'ailleurs, Pierre Abélard ne cite jamais non plus les noms de *Daniel* ou de *Gaudinus*, bien que *Daniel et Gaudinus de Palatio* étaient clairement ses contemporains.

Richard de Poitiers prétendait que le père d'Abélard venait du Poitou[687]. Vu que Bérenger, vieil homme, entra dans un couvent comme « *monachus ad succurrendum »,* comme le rapporte Abélard, et qu'un prieuré du couvent poitevin de Saint-Jouin-de-Marnes existait au Pallet, on pouvait s'attendre à ce que Bérenger à la fin de sa vie se retire exactement dans ce couvent, surtout que celui-ci a été restructuré sous le moine Raoul et doté vers 1095 de la magnifique abbatiale qui peut encore être visité de nos jours[688]. Malheureusement, le cartulaire de Saint-Jouin ne contient aucune information sur un Bérenger[689].

---

[682] Abélard était aussi le nom du fils d'Umfred d'Altavilla, mentionné dans des documents vers 1057, qui était à la fois neveu de Robert Guiscard et petit-fils de Tancrède d'Altavilla, le fondateur de la dynastie normande en Italie du Sud. Peut-être le détenteur de cette homonymie était-il parvenu sur la Sèvre juste au moment de la naissance de Pierre Abélard et a inspiré Lucie, sa mère, dans le choix du surnom de son fils. Robert Guiscard et son clan n'étaient pas des étrangers sur le cours inférieur de la Loire. Sous l'abbé Guillaume I[er], 1070-1118, Robert Guiscard des Pouilles fit don de nombreux objets de valeur au monastère Saint-Florent à Saumur pour la célébration de son anniversaire. Comme Robert Guiscard est décédé en 1085, ce don a probablement eu lieu peu de temps avant, juste au moment où Pierre Abélard est né. La riche donation se répandra dans tout le pays et renforcera la réputation légendaire des Normands du sud de l'Italie en Anjou et dans le Nantais. Voir Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : Chroniques des églises d'Anjou, Paris 1869, p. 303.

[683] En ce qui concerne le « mab-aillt », le texte suivant se trouve dans les Ancient laws of Wales, vol.1, p. 166, §1 : « *Les frères se partagent ainsi le sol : quatre erws sont attribués à chaque tyddyn ou domaine. A la vérité, Bleddyn, fils de Cynvyn, modifia cet usage afin que l'uchelwr, ou homme libre, êut douze erws, le *mab-aillt* huit, et le tenacier inférieur quatre ; cependant il est plus ordinaire que le tyddyn se compose de quatre erws... »* Les langues galloise et bretonne appartiennent aux dialectes celtiques britanniques et sont étroitement liées, de sorte qu'il existe d'innombrables identités de mots. Voir aussi M. H. Nodine : *Welsh-English Lexicon*, 1994-1996 : tyddyn (n.) : farm, holding ; erw (n.) : acre ; uchelwr (n.) : nobleman ; mab (n.) : boy, son ; man ; aillt (n.) : vassal ; villain. Traduit, le texte ci-dessus signifie : *« Les frères se partagent ainsi la terre : quatre acres sont attribuées à chaque ferme ou manoir. En vérité, Bleddyn, le fils de Cynvyn, a modifié cette coutume pour que le noble ou baron reçoive douze acres, la Mab-aillt huit acres et le lieutenant inférieur quatre crétins. Néanmoins, il était d'usage que la ferme se compose de quatre acres de terre... »* Contrairement à cette déclaration étymologique, j'ai trouvé la définition suivante dans une note de bas de page du cartulaire de Redon : *« Aneurim Owen, le traducteur des Lois d'Hoël, rend le mot aillt par celui d'alien, étranger. C'est une grosse erreur : aillt, pluriel eylyon, signifie verna, villanus, dit Davies, et il ajoute : « Sic nativi tenentes dicebantur » (Dictionn. Britann. Latin, mot clé : Aillt). D'après lui, Mab-Aillt serait appelé « fils du locataire de la terre natale »*. Cette version aurait aussi été tout à fait adéquate pour le fils d'un bourgeois.

[684] S'il est né au début de la période entre 1040 et 1050 postulé ci-dessus. Sur l'hypothèse de parenté avec Daniel de Palatio, voir : B. Cook : Abelard and Heloise - some notes towards a family tree, dans : *Genealogists' Magazine*, juin 1999.

[685] Voir Pierre Abélard : Historia Calamitatum, éd. E. Hicks, *La vie et les épistres de Pierre Abaelart et Heloys sa renommée*, Paris, 1991, p.3, 7 ; dans le Gesta consulum, il est dit de manière analogue : *« Habitatores illius castri, cingulis militaribus accincti armisque protectti ... »*. Voir L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.47 ; pour le terme « *miles* » voir aussi : N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.367-368.

[686] *« Au-dessus des milites le dominus exerce un vaste pouvoir de commandement ... »* Voir A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale XI[e]-XIII[e] siècle*, Rennes, 1987, p.117.

[687] Voir *supra*.

[688] Il était de coutume à l'époque de visiter un couvent de l'ancienne patrie avant de mourir. Voir entre autres B. Ledain : *Avis historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes*, Poitiers, 1884.

[689] Voir cartulaire S. Jovini (IX[e]-XV[e] s.), ed. Ch. de Grandmaison, dans : *Mémoire de la société de statistiques des Deux-Sèvres*, vol.17, Niort, 1854.

Mais la situation est tout autre avec le cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers : comme nous l'avons expliqué au chapitre précédent, en raison de l'héritage des *Renaud,* l'Ordre avait droit à d'innombrables propriétés dans les Mauges occidentales, et le couvent était en train de les récupérer progressivement à ce moment-là. En plus des nombreux dossiers sur la région entre Èvre et Sèvre, le cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach contient également plusieurs entrées sur des moines nommés Bérenger. L'une d'entre elles mérite une attention particulière :

Dans un document de Saint-Serge et Saint-Bach, conservé en sténographie française et perdu par ailleurs, un noble et ancien chevalier nommé *Bérenger de Aula* entra au couvent d'Angers vers 1100, au plus tard en 1102, pour raison de grand âge. Il avait besoin de l'intercession de Normand du Petit-Montrevault, fils de Roger III du Petit-Montrevault. Après un don de terrain à Villeneuve - Le Fief-Sauvin, ce chevalier *« cassé de vieillesse, usé par le service de ses maîtres »,* se trouvait à la retraite à Saint-Serge et Saint-Bach, ou dans un couvent correspondant des Mauges, probablement à Sainte-Marie de Villeneuve[690].

Cette information est extrêmement intéressante, car il y a des parallèles frappants entre la situation de Bérenger, père d'Abélard, et celle de Daniel de Palatio, seigneur du Pallet :

- D'une part, ledit Bérenger dépendait de Normand, seigneur du Petit-Montrevault, sinon il n'aurait pas eu besoin de son consentement pour le don de terre quand il est entré au monastère. Daniel de Palatio montre une dépendance analogue à celle du père de Normand, Roger III du Petit-Montrevault, comme en témoigne une charte qui sera plus tard discutée en détail[691].

- Le terrain en question, qui appartenait à Bérenger, était situé près de Villeneuve - Le Fief-Sauvin, exactement dans le même secteur où Daniel de Palatio possédait également un domaine de l'époque de Renaud de Thorigné. Cela a déjà été signalé.

- Ledit Bérenger était, comme le père d'Abélard, un *miles* et, comme on peut le voir sur la forme plurielle de la transcription, avait apparemment servi plusieurs seigneurs, exactement comme Daniel de Palatio, qui d'une part dépendait du comte de Nantes d'autre part des seigneurs des Mauges pour certains droits de propriété.

- Le plus remarquable est le nom suffixe *de Aula.* Il ne pouvait pas être un toponyme, car dans toute la région des Mauges aucun lieu, pas même un hameau, ne porte ce nom. *Aula,* en revanche, était le synonyme utilisé en Bretagne depuis l'époque des rois bretons pour la résidence du roi et des ducs, c'est-à-dire pour un *palais*[692]. Ainsi, le suffixe de *Aula* dans la note de bas de page française avait été traduit quelque peu superficiellement par *« de la Cour ».* Un tel titre judiciaire - accordé par exemple par le duc de Bretagne - semble peu probable en l'espèce, car il s'accorde mal avec un insignifiant sous-vassal comme Bérenger vis-à-vis du Petit-Montrevault. De plus, après examen des dossiers bretons contemporains, il n'y a pas d'autre endroit où l'on puisse trouver un personnage portant un tel titre. Il est donc raisonnable

---

690 Bref commentaire de Y. Chauvin à propos de cet homme : « *Berenger de Aula, cassé de vieillesse, usé par le service de ses maîtres, s'adresse à l'abbé Bernard et lui demande l'habit monastique, afin de pouvoir expier les fautes et les excès commis dans son service. Pour obtenir plus facilement ce qu'il souhaite, il fait intercéder pour lui son seigneur, Normand, un seigneur des Mauges, qui pour lui, pour l'âme de son père Roger de Montrevault et celles de ses ancêtres, donne une terre proche de Villeneuve ; et Bérenger obtient ce qu'il désire.* » La note de bas de page contient le commentaire détaillé, en ancien français, de la note de bas de page du MS Archives départementales de Maine-et-Loire, H 1245, p.305-306, contenant: « *Le titre 134 fait mention qu'un certain gentilhomme nommé Bérenger de la Cour, cassé de vieillesse et tout ennuyé d'aller à la guerre pour le service de ses maîtres et seigneurs desquels il dépendait s'adressa un jour à l'abbé Bernard et luy demanda l'habit de religieux, afin de pouvoir faire pénitence des fautes et excès qu'il avoit commis au service de ses maîtres, et pour obtenir plus aisément ce qu 'il souhaitoit, il amena et pria un des seigneurs des Mauges de prendre la peine d'intercéder pour luy et luy moyenner par son authorité cette faveur, ce qu'il fit volontiers et offrit pour luy et pour l'âme de son defunct père nommé Roger seigneur à Montreveau et autres parens et prédécesseurs une certaine terre proche de Villeneuve; par ce moyen il impétra ce qu 'il désiroit.* » voir la charte 134 dans Y. Chauvin : *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e^ et XII^e^ siècles)*, Angers, 1997, vol.1, p.114-115.

691 Voir en annexe l'acte de cession des droits sur Champtoceaux.

692 Il désigne les résidences royales bretonnes puis les résidences ducales. Afin de se distinguer linguistiquement de l'impopulaire règle étrangère française, les dirigeants bretons avaient depuis Nominoë utilisé exclusivement le terme « *aula* » au lieu de « *palatium* » dans la note Actum de leurs documents. Au total, treize de ces sièges de rois sont mentionnées dans des documents en Haute et Basse Bretagne. Aussi à l'époque d'Abélard le duc breton a signé seulement avec ce terme, par exemple « *in aula Nannetica* ». En fait, il ne s'agissait pas au départ d'un toponyme, mais d'un symbole de fonction, qui nécessitait cependant un toponyme comme ajout pour une description plus précise, par exemple « *aula de Clis* ». Les personnes qui sont liées au seul concept de la fonction « *aula* » ne peuvent être prouvées dans les documents bretons.

de supposer qu'en l'espèce Aula était un toponyme qui avait été corrigé, c'est-à-dire un synonyme ultérieur du *palatium* originel[693].

Si l'on considère les nombreuses analogies avec le seigneur du Pallet, on peut en conclure que le document perdu de Saint-Serge et Saint-Bach était le document d'entrée du monastère du père d'Abélard, *Bérenger de Palatio* alias *Bérenger de Aula*. Dans ce cas, son entrée au monastère doit avoir eu lieu en 1102. En y regardant de plus près, les déclarations d'Abélard dans l'Historia Calamitatum ne contredisent pas ce fait, mais le confortent même[694]. Mais surtout, les dépendances féodales de *Bérenger de Aula* et de *Daniel de Palatio,* qui n'ont été reportées que d'une génération mais sont par ailleurs analogues, soutiennent l'hypothèse pronée par B. Cook que Lucie, la femme de Bérenger, était bien la fille de Daniel de Palatio !

Il est intéressant de noter qu'aujourd'hui, entre Villeneuve et Le Fief-Sauvin, il y a une résidence de campagne appelée *La Bérangerie* - une caractéristique unique des Mauges de l'Ouest. Les lieux portant le suffixe latin «*-ieria* » ou « -ière » ou « -erie » remontent presque tous, comme l'ont montré les recherches, entre la seconde moitié du XI[e] et le XII[e] siècle[695]. Il n'est donc pas impossible que cette *Bérangerie* renvoie au père d'Abélard.

On ne sait rien des activités militaires de Bérenger, mais en tout cas le père n'a pas servi à son fils Abélard comme modèle de carrière : « *militaris glorie pompam cum hereditate et prerogativa primogenitorum meorum fratribus derelinquens, Martis curie penitus abdicarer... - J'ai laissé toute la gloire d'un chevalier avec l'héritage et les droits de naissance derrière les frères et j'ai renoncé complètement à la cour de Mars... »* écrit Abélard dans son récit de souffrance. Bérenger avait probablement combattu sur différents champs de bataille avant de pouvoir prendre sa retraite, comme le montre également le certificat de conversion de *Berengar de Aula.* Il avait probablement à peine 50 ans et s'éteint presque en même temps que son beau-père hypothétique, le seigneur Daniel du Pallet. En ce qui concerne la carrière de guerre de Bérenger, il est fort possible qu'il ait suivi le *Submonitio* du duc Hoël et qu'il ait été impliqué dans la répression de certaines révoltes en Basse Bretagne ainsi que dans la guerre avec la Normandie. Peut-être avait-il aussi participé à la bataille d'Ancenis, ce qui aurait même pu l'empêcher d'être personnellement présent à la naissance de son fils ainé au Pallet. Sa mobilisation dans la guerre d'usure autour de Dol dans les années 1091 à 1093 alors sous la bannière du duc Alain Fergent, le fils de Hoël, est aussi concevable[696].

Comme nombre de ses collègues[697], Bérenger a dû se forger grâce à ses nombreuses années de service une réputation et une fortune dont plusieurs biens allodiaux[698] qui, après sa mort, ont été transmis à sa femme Lucie et plus tard aux nombreux enfants de ce mariage. Un autre fils, nommé *Porchaire* acquit un canonicat à la cathédrale de Nantes, tout comme plus tard le fils d'Abélard, *Astralabe,* ce qui présuppose un soutien épiscopal et le versement de prestations importantes.

---

693 L'original perdu du document contenait probablement l'indication « *Berengarius Palatinus* », dans les deux commentaires une fois traduit par « *de Aula* », une fois avec *« de la Cour »* déformant le sens. Voir la charte 134, l*oc.cit.*

694 *« Dum vero hec agerentur, karissima mihi mater mea Lucia repatriare me compulit ; que videlicet post conversionem Berengarii patris mei ad professionem monasticam, idem facere disponebat... ».* La formulation suggère à première vue que l'entrée des parents d'Abélard dans le monastère a eu lieu l'un peu après l'autre, vers 1112 ou 1113 selon la biographie d'Abélard. A y regarder de plus près, on a une impression différente : pourquoi Abélard a-t-il dû retourner dans son pays natal (1112 ou 1113) pour régler les formalités d'héritage quand sa mère est entrée au monastère, alors que son père s'y était converti récemment ? Le père aurait pu prendre lui-même les dispositions successorales nécessaires. Abélard n'avait probablement pas vu son père depuis la première fois qu'il avait quitté le foyer vers 1095. A cette époque, la succession ultérieure ne pouvait pas encore être réglée définitivement, car il fallait attendre le retour d'Abélard. Même si Abélard a par la suite déclaré qu'il avait renoncé à ses premiers droits d'ainesse, cette renonciation n'aura pas été enregistrée « a priori » par écrit. A l'occasion du séjour d'Abélard chez lui vers 1105, ce règlement ne fut pas fait non plus, car son père s'était déjà converti et était décédé auparavant, mais sa mère administrait seule l'héritage. La perte prématurée de son père avant 1102 explique aussi le grand amour inconditionnel d'Abélard pour sa mère, restée seule avec lui : dans l'Historia Calamitatum, il parle de *« karissima mater »*, alors qu'il refuse un titre similaire à son père. L'hypothèse d'une mort prématurée du père d'Abélard est également soutenue par la singularité qu'il n'a pas été commémoré plus tard dans le Livre des Morts de Paraclet, contrairement à la mère d'Abélard et d'autres parents. La date exacte de sa mort avait probablement déjà été oubliée. Voir surtout Historia Calamitatum, éd. E. Hicks, *La vie et les épistres Pierres Abaelart et Heloys sa femme*, Paris, Genève, 1991, p.7.

695 N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.425-427.

696 Voir aussi *infra*.

697 *« C'est seulement au cours du second tiers du XI[e] siècle que l'accroissement rapide des milites entraîne la constitution d'un groupe aristocratique inférieur composé des nombreux fidèles des châtelains. Propriétaire d'alleux ces hommes ont pu établir des seigneuries modestes mais un petit nombre seulement parviennent à exercer une autorité banale et à construire un château ... »* A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale XI[e]-XIII[e] siècle*, Rennes, 1987, p.115.

698 Contrairement au Bénéfice, l'Alleu était une propriété et donc héréditaire. Les alleux pouvaient être de tailles différentes. Leur superficie totale pour les terres au sud de la Loire dépassait probablement largement celle des bénéfices et des fiefs.

Porchaire avait même une maison de ville à Nantes, ce qui n'était pas courant pour un chanoine de cette époque[699]. Compte tenu du grand nombre d'enfants qui devaient recevoir un héritage, il n'y avait pas de grande succession disponible pour chacun. Selon Foulques de Deuil, l'héritage parental n'était pas suffisant pour financer la requête d'Abélard auprès du Saint-Siège après sa castration.

Dans le cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, on trouve des références à un autre ancêtre potentiel de Pierre Abélard, en supposant que le nom de Bérenger a été répété comme un nom de référence au sein d'une seule et même famille. Déjà entre 1056 et 1076, un moine du même nom que le père d'Abélard, Bérenger, avait signé divers documents aux cotés de l'abbé de Saint-Serge et Saint-Bach. On ne sait rien de la famille de cet homme si ce n'est qu'il avait un frère nommé Renaud qui était prêtre[700]. Il devait venir d'une maison aristocratique, parce qu'on l'appelle plusieurs fois *Dominus*. Ce « sieur Bérenger » fonda le prieuré de *La-Chapelle-du-Genêt*, lat. *Ecclesia Sanctae Maria de Genesta* vers 1070. Ce prieuré était situé sur l'ancienne route de Beaupréau, à seulement 24 km à vol d'oiseau du Pallet et à 5 km de la *Bérangerie* mentionnée ci-dessus. Un litige juridique a surgi au sujet de sa fondation, qui comprenait également un cimetière et un *burgus*, c'est-à-dire essentiellement une toute nouvelle bourgade marchande, et tout un dossier d'actes et d'accords a été conservé[701]. Le seigneur Bérenger avait accaparé deux olchies[702] situées à côté du prieuré, propriété d'un certain Constance de Beaupréau et de son neveu Hildebert. Au début, ils s'étaient indignés de cette utilisation non autorisée, mais plus tard, ils acceptèrent l'accaparement des terres parce qu'ils n'avaient qu'un droit partiel. En effet le père de Hildebert, Fulcrède de Beaupréau, avait auparavant fait un transfert de propriété correspondant à Saint-Serge, pour une contrepartie de huit sous. Hildebert et son oncle Constance Defactus ont d'abord revendiqué eux-mêmes cette terre, y compris tous les rendements et revenus. Enfin, un compromis a été trouvé, à savoir une utilisation à proportion. Plus tard, les revendications de Saint-Serge furent jugées si légitimes que Hildebert, sur incitation de son oncle et suzerain, Hamelin de Cholet, autre seigneur féodal, laissa aux moines de Saint-Serge la moitié de ses terres. Girois II de Beaupréau a ratifié l'ensemble de l'acte en tant que seigneur féodal supérieur. On y apprend aussi que Constance de Beaupréau a plus tard promu le bourg de Bérenger et l'a doté de remparts et de douves. Il avait donc compris les avantages économiques de toute la région qui découlaient de la fondation du monastère. Toutefois, les descendants de Hildebert firent plus tard de nouveau appel parce qu'ils s'estimaient lésés. Tout ce processus est presque exemplaire pour l'essor économique des Mauges dans la seconde moitié du XI^{e} siècle et pour les nouveaux conflits qui en ont résulté, notamment en ce qui concerne les droits monastiques.

Cependant, concernant *« le sieur Bérenger »* lui-même, il semble avoir été tenu en si haute estime par le grand vassal Girois II de Beaupréau qu'il lui a cédé ses droits sur La Chapelle-du-Genêt[703] et a même permis à ses paysans de participer au marché de Beaupréau[704]. Il ne fait donc aucun doute que l'influent Bérenger était chez lui dans la région et un homme de distinction. Comme les seigneurs du Pallet, il entretenait aussi des relations étroites avec les Maisons de Cholet et du Petit-Montrevault[705]. Même si une classification généalogique exacte n'est pas possible, on peut supposer, au vu des analogies évidentes - et surtout du nom - de ce notable, qu'il était le grand-père d'Abélard[706] ou du moins un aïeul masculin du côté de son père (un grand-oncle ?).

---

699 Toujours à l'époque de Mgr Benoît, vers 1104, les chanoines de Nantes dormaient dans un dortoir commun, contrairement à leurs collègues des autres villes cathédrales françaises : *« unde in dormitorio canonicorum mox ascendens... »* Charte de Saint-Florent du 1er mars 1104, dans : P. Marchegay : *Chartes Nantaises du monastère de Saint-Florent près Saumur, de 1070 environ à 1186*, dans : *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et du Département de la Loire-Inférieure*, Nantes, 1877, p.75. Le chapitre de la cathédrale de Nantes était d'ailleurs l'un des plus petits du pays : on dit qu'il ne comptait que vingt chanoines et six dignitaires (un doyen, deux archidiacres, un cantor, un thésaurarius et un scolasticus). Voir *Gallia Christiana*, vol.14, p.794.

700 Charte 7 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^{e} et XII^{e} siècles)*, Angers, 1997, vol.1, p.6-10.

701 Charte 2 dans : Y. Chauvin : *ibid.*, Angers, 1997, vol.2, p.338-350. Et aussi : Charte 12 dans : Chartes angevines des XI^{e} et XII^{e} siècles, ed. Paul Marchegay, dans : *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol.36, 1875, p.403-404.

702 Une olchie (fr. ouche, mot d'origine gauloise) désigne une terre agricole entourée d'une haie, ou d'une clôture près d'un village.

703 Don de Girois de Beaupréau concernant La-Chapelle-du-Genêt : *« Praeterea Gerorius dedit Sancto Sergio dimidiam ecclesiam de Geneste cum dimidia sepulture et toto plaxitio in circuitu ecclesiae sito, simiter cuncta ad ipsam mediet ecclesie pertinantia...* » Document 151 dans : Y. Chauvin : *op. cit.*, vol.1, p.129-132.

704 Voir charte 8 dans : Y. Chauvin : *ibid.*, vol.2, p. 360-361.

705 Voir *ibid.*, vol.2, p.345.

706 Dans le cas où il avait été marié et avait eu des enfants avant de se convertir en moine, ce qui n'était pas rare à l'époque.

Alliance britto-angevine : Alain Fergent et Ermengarde d'Anjou

De son vivant, le comte Foulques *« le Réchin »* était déjà considéré comme un *enfant terrible* de la politique française. Il fut accusé d'avoir réduit le pouvoir et l'influence du comté d'Anjou à tel point que la loi et l'ordre ont été suspendus et que le commerce et l'économie ont été brisés après d'innombrables guerres sur les frontières et des querelles politiques internes constantes. Sa guerre de dix ans dans le Maine, au cours de laquelle il subit de nombreuses pertes mais ne réussit à remporter aucune victoire décisive, est presque exemplaire de cette tendance.

Bien que Foulques IV a pu restaurer son influence dans le Maine après le soulèvement du Mans vers 1069/1070, ce succès ne fut que de courte durée, car la pression des Normands était trop forte. Même après la conquête de La Flèche en 1081, la situation n'a pas fondamentalement changé. Bien que Robert Courteheuse a officiellement reconnu Foulques comme son seigneur sur le Maine, la région est restée aux mains des Normands. Entre-temps, un certain Hoël avait succédé à Mgr Arnaud au Mans. En 1085, il fut consacré contre la volonté de Foulques par l'archevêque de Rouen. Peu de temps auparavant, les Manceaux s'étaient de nouveau soulevés sous la conduite du vicomte Hubert de Beaumont, mais ils avaient dû finalement se rendre au duc normand Guillaume en 1086. Après sa mort en 1087, les cartes furent de nouveau mélangées : une révolte se produisit sans que le comte Foulques ne réagisse, car son histoire d'amour avec Bertrade de Montfort l'accaparait trop. Hugues V, fils d'Albert Azzo d'Este, fut finalement proclamé comte du Maine - cette fois avec succès, Robert Courteheuse n'intervenant pas non plus. Un peu plus tard, Hugues décida de retourner en Italie et transféra ses droits à son petit-fils Elie, seigneur de La Flèche qui, en tant qu'arrière-petit-fils d'Herbert, pouvait revendiquer lui-même le titre de « comte du Maine ». Le Maine était maintenant complètement hors de portée des Normands et retourna dans le giron de l'Anjou. Mais le 28 avril 1098, Elie du Maine, que Robert Courteheuse avait laissé s'occuper des affaires normandes pendant son pèlerinage en Terre Sainte, fut capturé par Guillaume le Rouge. Finalement quand le comte Foulques intervint, il entraîna son armée dans une défaite honteuse. Bien qu'il ait réussi à occuper Le Mans et à battre Guillaume le Rouge, celui-ci s'étant retiré à Ballon dont il s'était emparé par trahison, un désastre survint. Foulques IV assiègea la ville mais, par une négligence incroyable, il fut surpris lors d'un banquet par une attaque éclair des assiégés. Presque toute la haute noblesse angevine, environ 140 hommes, tomba aux mains des Normands, dont les grands vassaux Gautier de Montsoreau, Geoffroy de Briollay, Jean de Blaison et Berlay de Montreuil-Bellay. Toutefois, le comte Foulques s'échappa au Mans, d'où il apprit la défaite honteuse de ses hommes. Entre-temps, Guillaume le Rouge avança contre la ville, et Foulques n'eut d'autre choix que d'accepter les conditions des Normands : Elie fut libéré, laissant sa propriété, mais Guillaume fut reconnu comme comte du Maine. Au moins, Elie put s'affirmer à nouveau : un an plus tard, avec l'aide de Geoffroy Martel le Jeune, il réussit à reconquérir Le Mans. Seule la citadelle resta aux mains des Normands. Le 2 août 1100, Guillaume le Rouge meurt subitement. Comme Henri Beauclerc n'arrive pas à le secourir rapidement, le donjon est pris et Elie est de nouveau officiellement comte du Mans.

Toutes ces aventures n'ont pas servi l'image du comte angevin. Même à l'intérieur de l'Anjou, les choses n'allaient pas bien pendant ces années-là ; Foulques voyait ses desseins contrariés par les révoltes répétées de ses vassaux mécontents. Les nombreuses petites guerres avaient plongé le pays et la population dans une grande détresse. Pour empirer les choses, le comte grincheux assouvit des vengeances. Chaque fois qu'un seigneur d'un château résistait à sa politique, il n'hésitait pas longtemps : il faisait démolir et brûler de nombreux châteaux sans aucune retenue. Des châteaux comme Amboise, Rochecorbon, Île-de-Bouchard et Maillé s'embrasèrent ainsi que leurs faubourgs[707]. Avec sa tactique de la terre brûlée, par contraste avec son grand-père Foulques Nerra, Foulques le Rechin détruisit beaucoup plus qu'il ne put construire[708]. Presque aucun monument architectural qui aurait vu le jour sous son égide n'a survécu. Il n'est donc pas étonnant que l'*Historia abbreviata*

[707] Auparavant insatisfaits, les hostilités entre vassaux ont encore éclaté très violemment, même après la mort de Foulques. Ainsi les maisons de Chemillé combattirent contre Maulévrier, Île-Bouchard contre Sainte-Maure, Montbazon contre Preuilly, Chaumont et Amboise contre Montrésor, Château-Renault contre Preuilly. Voir L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XIe siècle, Paris 1906*, Rééd. Genève, 1974, p.203.

[708] La construction du donjon de Trèves, achevée avant le 4 septembre 1091, en témoigne. Voir la charte 260 dans : L. Halphen : *ibid.*, p.319-320.

comitum Andegavensium, qui a été écrite peu après sa mort, soit très désobligeante à propos du comte d'Anjou :

> *« Ce Foulques était encore considéré comme capable dans sa jeunesse. Cependant, à l'âge adulte, il est devenu la proie de la gloutonnerie, de l'ivresse, de la luxure et de la paresse. Ni lui ni personne à sa place n'a fait justice. Au contraire, de nombreux brigands se sont élevés contre l'ordre public en Anjou et en Touraine, ont pillé les marchands qui partaient et rentraient chez eux et, compte tenu de leur faiblesse, ont perturbé les affaires. Comme son frère, le barbu, Foulques a mal commencé, a vécu pire, et pire que tout il a mis fin à sa vie »* [709].

Son mode de vie est également responsable de ce verdict accablant : le comte Foulques aurait été malgré - ou précisément à cause de - sa laideur[710] un homme extrêmement libidineux[711]. Il fut marié successivement à Hildegarde de Beaugency [712], Ermengarde de Bourbon [713], Orengarde de Châtelaillon[714], Mantia de Brienne[715] et enfin Bertrade de Montfort[716]. Foulques rejeta la majorité de ses femmes pour des raisons futiles. Seul le dernier mariage devait avoir une influence particulière sur Foulques, car c'est alors qu'il fut lui-même abandonné. A un âge avancé, il tomba amoureux de la belle Bertrade de Montfort, la marchandant avec le comte d'Evreux[717], et finit par l'épouser. Après lui avoir déjà donné un enfant, le futur comte Foulques V d'Anjou, Bertrade quitta Foulques IV en 1092, par une ruse, et se lia d'affection avec son cousin, le roi Philippe 1[er] de France. Elle ridiculisa son mari abandonné. Le comte Foulques ne devait pas se remettre de ce mauvais coup. Dans les années qui suivirent, il se consuma de nostalgie et, selon un rapport de l'abbé Suger de Saint-Denis, s'humilia d'une manière incroyable - pour revoir à nouveau son ancienne épouse[718]. C'est ainsi que la vision insensée du mariage de Foulques est mise en contraste avec l'amour inachevé de ses dernières années.

Ces traits de caractère enregistrés tardivement, mais profondément humains, montrent clairement que Foulques IV devait avoir une autre facette, contrairement à l'opinion publique. Il est vrai que l'on peut témoigner de ses idées dévastatrices sur le plan de la moralité et de la loi et de ses nombreuses pertes de lucidité, ainsi que de sa brutalité, sa cupidité et sa vindicte. Mais d'autre part, il était aussi connu pour sa générosité, sa compassion, sa crédulité et son indulgence souvent incompréhensible[719]. D'ailleurs, il était l'un des rares potentats de son temps à savoir lire et écrire. Il a écrit - non sans talent littéraire - une chronique de l'Anjou, qui est restée fragmentaire[720].

> *« Moi, Foulques, comte d'Anjou, fils de Geoffroy de Château-Landon et d'Ermengarde, fille de Foulques, comte d'Anjou, ainsi que le petit-fils de Geoffroy Martel, qui était le fils de mon grand-père*

---

709 *« Hic in juventute strenuus Fulco haberetur, ad annos viriles veniens, gulositati, ebrietati, libidini, inertiae et pigritiae subiacuit, nec ipse justiciam, nec alii per ipsum vel pro ipso faciebant, sed magis contra justititiam in Andegavensi vel Turonensi solo multi insurrexerunt raptores, vel depraedatione mercatorum euntium et redeuntium, debilium disturbantes negotia. Qui, sicut frater ejus Barbatus, male incoepit, pejus vixit, pessime vitam finivit... »* P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.359-360.

710 En raison d'une déformation de ses pieds et de ses cors, il aurait personnellement inventé la chaussure à bec - une mode qui s'est rapidement répandue dans toute l'Europe : *« Ipse nimirum, quia pedes habebat deformes, instituit sibi fieri longos et in summitate acutissimos subtolares ; ita ut operiret pedes, et eorum ceralet tubera, quae vulgo vocantur uniones... »* Ordericus Vitalis, Historia Ecclesiastica, Pars 3, Liber 8, dans : *PL* vol.188, p.586.

711 « *Fulco Richin pernimium libidinosus plures uxores habuit - Foulques, le morose, cet homme trop lascif, avait plusieurs épouses... »* Gesta Ambaziensium Dominorum, tiré de : P. Marchegay : *Chroniques d'Anjou*, Paris, 1856, p.191.

712 Hildegarde était la fille de Lancelin de Beaugency, elle épousa Foulques vers 1069, mariage qui donna naissance à Ermengarde d'Anjou, la future duchesse de Bretagne, qui jouera un rôle par la suite.

713 Mariage vers 1070 et de ce mariage naquit le successeur désigné de Foulques, Geoffroy Martel le Jeune. Ermengarde de Bourbon était un parent au quatrième degré. Foulques fut donc excommunié par Mgr Geoffroy d'Angers. L'archevêque de Tours, pour sa part, lui a demandé de quitter Ermengarde pour inceste. Foulques a finalement répondu à cette demande.

714 Mariage le 21 janvier, entre 1076 et 1080 : cette dernière année, Orengarde devient religieuse : « *Quo die prenominatus comes Fulco, accepta in uxorem Aurengarde, filia Isemberti de Castello Allione, nuptias celebrabat ...* », charte de Saint-Florent près de Saumur, cité d'après L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI[e] siècle*, Paris 1906, p.169.

715 La fille de Gautier I[er] de Brienne. Date de mariage incertaine.

716 Fille de Simon I[er] de Montfort et Agnès d'Evreux, née environ en 1059, décédée le 14 février 1117, mariée en 1091.

717 Bertrade avait été élevée avant 1090 à la cour de son oncle maternel, le comte Guillaume d'Evreux et sa tante Elvisa.

718 En octobre 1106, Foulques IV eut enfin l'occasion de revoir son épouse infidèle à Angers. En présence de son cousin et rival, le roi Philippe I[er] de France, Foulques aurait pris place aux pieds de Bertrade comme un chien : *« Andegavensem priorem maritum, licet thoro omnino repudiatum, ita mollificaverat, ut eam tamquam dominam veneraretur et scapello pedum eius saepius residens, acsi prestigio fieret, prestigio voluntario eius omnino obsequeretur... »* Suger, *La vie de Louis VI Le Gros*, éd. H. Waquet, Paris, 1964 (Rééd. 1929).

719 « *Iam pridem consul Richin a probitate antecessorum deviaverat veraque vocabula rerum rerum amiserat. Nam aliena bona largiri, liberalitas, malarum rerum audacia, fortitudo ab eo vocabatur, sed tamen misericors mansuetusque erat nimiumque ad credendum malis facilis ...* » Gesta Ambaziensium Dominorum, tiré de: P. Marchegay: *Chroniques d'Anjou,* Paris, 1856, p.176-177.

720 P. Marchegay : *ibid.*, p.375 et suiv.

Foulques et frère de ma mère, moi, Foulques, écris, après avoir régné 28 ans sur le comté d'Anjou, et ceux de Tours, de Nantes et du Mans » [721].

Quant à ces derniers comtés, Foulques mentit un peu car, dans son commentaire, il n'incluait que de vieilles revendications, sans jamais avoir exercé de contrôle sur le Maine ou Nantes.

Vers la fin de sa vie, Foulques IV changea le cap de sa politique. Le décès soudain de son fils et héritier désigné Geoffroy a peut-être contribué à ce revirement. Ce dernier fut touché par une flèche empoisonnée lors du siège de Candé en 1106. Bertrade de Montfort avait peut-être contribué à l'attentat, afin d'assurer la domination angevine à son propre fils Foulques V. Par ailleurs, le fait que le Réchin ait secrètement consenti à la mort de son fils aîné n'est probablement qu'une allégation[722]. Dès lors en tout cas, Foulques IV s'efforça de communiquer davantage avec l'Église.

Sous l'influence de sa pieuse fille Ermengarde, il fit à plusieurs reprises de riches dons à diverses églises et monastères. Hugues de Die l'avait déjà libéré de l'excommunication le 24 juin 1094[723]. En avril 1096, après l'intervention du pape Urbain II, son frère Geoffroy le Barbu fut libéré. À l'époque, cependant, c'était un homme brisé et mentalement dérangé. Le 12 avril 1109, Foulques IV fit finalement un don important au chapitre d'Angers, par l'entremise de Marbode de Rennes, qui représentait l'évêque d'Angers. L'acte de donation confirme *« le gouvernement pacifique sous lequel le peuple d'Anjou a pu proliférer »* [724]. Ce jour-là, le comte Foulques IV était déjà marqué par la mort. Il décéda et fut inhumé deux jours plus tard au monastère de l'Évrière à Angers, une branche de Sainte-Trinité-en-Vendôme.

Comme je l'ai déjà dit, Foulques le Réchin n'est généralement pas reconnu comme homme d'État. Néanmoins, il y a quelques indications qu'il a été animé par une vision politique vers la fin de son règne. En ce qui concerne ses enfants, il a mené une politique de mariage clairvoyante et a finalement préparé avec des moyens pacifiques un nouvel espace politique qui - soutenu par l'axe de la Loire - a pu contrer le danger normand, qui s'est finalement révélé particulièrement virulent. Ce n'était rien de moins que la fusion des comtés d'Anjou et du Maine avec le duché de Bretagne !

Déjà en 1098, le comte Foulques avait arrangé les fiançailles de son fils Geoffroy Martel avec Eremberge, fille issue de l'union du comte Elie du Maine avec Mathilde de Château-du-Loir. Geoffroy, futur comte d'Anjou désigné, soutint énergiquement son futur beau-père, par exemple dans la lutte contre Robert Courteheuse et dans la conquête et le sac de Bayeux en 1105 ; même lorsque les espoirs de l'Anjou s'étaient évanouis devant Candé en 1106, rien ne changea dans l'alliance prévue entre l'Anjou et le Maine. Il revint à Foulques V, fils de Bertrade de Montfort, de tenir la promesse de mariage de son frère, alors que leur père était déjà mort. On pourrait aussi parler de reprise de son héritage. Le jeune Foulques épousa donc Eremberge l'année de la mort de son père, puis vécut un mariage heureux jusqu'à son décès en 1126. Ainsi, une politique nuptiale pacifique avait enfin permis de réaliser ce que des décennies de lutte avaient été incapables d'obtenir : les comtés d'Anjou et du Maine enfin réunis en une seule Maison !

« *Le Réchin* » fit preuve de la même perspicacité en présentant sa fille Ermengarde au duc de Bretagne, Alain IV Fergent, après l'échec de son mariage avec Guillaume de Poitiers. Après son arrivée au pouvoir en Bretagne en 1084, Alain Fergent se révéla être un homme d'envergure politique. Comme son surnom l'indique, il avait grandi en Cornouaille bretonne où il s'était perfectionné à l'art de la guerre et où il avait aussi fait ses apprentissages classiques, principalement au service de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé. Les premières années de son gouvernement semblent avoir été difficiles. Comme le montre le cartulaire de Quimperlé, au début de son mandat, il y eut une crise

---

[721] *« Ego Fulco, comes Andegavensis, qui fui filius Gosfridi de Castro Landono et Ermengardis, filie Fulconis comitis Andegavensis, et nepos Gosfridi Martelli, qui fuit filius ejusdem avi mei Fulconis et frater matris mee, cum tenuissem consulatum Andegavinum viginti octo annis - et Turonensem et Nannetensem et Cenomannensem... »* Fragmentum Historiae Andegavensis, dans : L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.232.

[722] « *Idem insidiis novercae apud Cande castrum occisus adhucus patre suo vivente sepultus est in ecclesia Sancti Nicolai Andegavis...* » extrait de : Historia comitum Andegavensium, cité de P. Marchegay : *Chroniques d'Anjou*, Paris, 1856, p.335 « *Sequenti anno Martellus insidiis suorum et novercae, patre ut ferunt consentiente, Cande Castro occisus est, sepultusque in ecclesia Beati Nicholai Andegavis ... »* Chronica de gestis consulum Andegavorum, *loc.cit.* p.142.

[723] Voir charte 272 dans : L. Halphen : *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris, 1906, p.323.

[724] Voir charte 93 dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, ed. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.171-174 et charte 308 dans : L. Halphen : *ibid.*, p.334.

économique dans toute la Bretagne : en 1085, une grande famine s'installe, aggravée les années suivantes par de nouvelles mauvaises récoltes[725]. On ignore dans quelle mesure le Nantais et la région du Pallet ont été touchés. Quoi qu'il en soit, Alain Fergent décida de se détacher des tâches gouvernementales et laissa le comté de Nantes à son frère Matthias jusqu'à sa mort prématurée en 1103 ; pour Matthias, cette nomination ne signifiait pas l'indépendance vis-à-vis du duc. En tant que nouveau comte de Nantes, il était largement fidèle à son frère Alain et à son oncle Benoît, évêque de Nantes, et s'abstenait de s'engager seul. Par ailleurs, le comte Matthias ne semble pas avoir été très populaire auprès du peuple ou du clergé nantais. Après des attaques contre les biens des chanoines et la profanation violente du cimetière de la cathédrale[726], il fut manifestement victime de la loi de lynchage de la part des habitants de Nantes. Il semble avoir été émasculé, tout comme son compatriote Pierre Abélard à Paris plus tard[727].

Alain Fergent s'est d'abord concentré sur le nord-est de son duché et, en raison de ses droits légitimes - sa mère était la fille d'Alain III - a insisté pour que Rennes lui soit cédée. Tandis que le comte Geoffroy Grenonat[728] refusait de lui ouvrir les portes de la ville, Alain la prit par les armes. Le comte Geoffroy fut capturé et finit ses jours à Quimper, après un long emprisonnement.

En 1089, Alain est mentionné lors d'un procès entre les moines de Redon et les chapelains de la famille ducale. A cette occasion, il apparaissait pour la première fois avec tous les grands duchés, les signataires incluant désormais aussi les insurgés des années passées : Eudes, vicomte de Porhoët, Raoul de Gaël, Raoul de Fougères, Josselin de Rieux, Daniel de Pontchâteau, Rieux de Lohéac. On ne pouvait s'attendre à une résistance sérieuse que de la part de la Domnonée. Alain avait attaqué et libéré Dol de l'emprise de Geoffroy de Domnonée. Seul la Penthièvre de Geoffroy Boterel, fils d'Eudes, et le Trégor ne rejoignirent pas le duché de Bretagne sous le règne d'Alain. Alain s'attela avec vigueur à restaurer économiquement et culturellement le comté de Rennes recupéré : par exemple, sa sœur Agnès fut nommée abbesse de Saint-Georges et en 1093, à l'instigation de sa nouvelle épouse Ermengarde d'Anjou, il installa le célèbre érudit Marbode d'Angers à Rennes comme évêque. Les grands monastères de la région de la Loire, tous au-dessus de Saint-Florent près de Saumur, firent l'objet de riches donations et d'une promotion durant cette période. Ce n'est que sous ce jeune duc énergique que le rêve de la Bretagne unie perdit le caractère d'une fiction et devint une réalité vécue !

Alain Fergent entretint d'abord une relation amicale avec le duc de Normandie vieillissant, Guillaume le Conquérant. Son mariage avec Constance, fille de Guillaume le Conquérant, lui permit de sécuriser la frontière Nord de son duché, et les combats des années précédentes furent oubliés. Mais le 9 septembre 1087, le duc Guillaume mourut au monastère de Saint-Gervais près de Rouen des suites des blessures qu'il avait subies lors du siège de Mantes en tombant de son cheval. Sur son lit de mort, il avait accordé une amnistie générale à ses prisonniers politiques. Le successeur de Guillaume au trône d'Angleterre fut son fils cadet Guillaume II et son fils aîné Robert Courteheuse, que nous avions déjà rencontré lors de la bataille du Maine, reçut la Normandie. Alain Fergent ne s'entendait pas aussi bien avec lui qu'avec son père. A la mort de la duchesse Constance en 1090, les dirigeants de Normandie et de Bretagne ont tellement pris leurs distances qu'Alain Fergent a finalement initié un changement de politique étrangère et s'est détourné de la Normandie au profit de l'Anjou. Entre-temps, vers 1091, le vieil adversaire Geoffroy Boterel de Penthièvre se relevait à Dol. Au terme d'une guerre de siège de presque trois ans, Dol fut prise et Geoffroy fut tué. En 1093, Alain Fergent finit par s'entendre avec le comte Foulques IV d'Anjou et épousa Ermengarde d'Anjou, la fille de Foulques, qui était devenue libre[729].

---

725 N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.20-21.

726 Ce n'est peut-être pas le cimetière, mais la cour du chanoine de Nantes, qui était encore en ruines.

727 Ceci reflète le poème d'un anomyme du monastère de Fleury : « *...Ornavere due te quondam, Gallia, gemme : Mathias consul philosophusque Petrus. Militio decus hic, cleri lux extititit iste. Plaga tibi gemmas abstulit una duas, Invida sors summos private genitalibus ambo... Deux joyaux, la Gaule, t'ont jadis orné : Matthias le consul et Pierre le philosophe. Le premier était un soldat glorieux, le second une lampe du clergé. Pourtant, une seule farce vous a pris les deux bijoux. Un accident a volé leurs deux parties génitales...* » MS Orléans, Bibl. Mun. 284, XII/XIII, f.183., dans: P. Dronke: *Abelard and Heloise in Medieval Testimonies*, Glasgow, 1976.

728 Geoffroy Grenonat, c'est-à-dire le moustachu, était un fils illégitime d'Alain III, marié à Bertha, la fille de Rivallon de Combour. Voir aussi *supra*.

729 A la biographie de cette femme très intéressante voir entre autres choses : A. Bourdeaut : Ermengarde, comtesse de Bretagne, entre Robert d'Arbrissel et saint Bernard : fondation de l'abbaye de Buzay, dans : *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, vol.75, 1935, p.173-197. Ou Th. Latzke : Robert d'Arbrissel, Ermengard und Eva, dans : *Mittellateinisches Jahrbuch 19* [Annuaire du latin médiéval 19], 1984, p.116-157.

Avec ce mariage, Alain Fergent mettait fin à des siècles d'hostilité entre les deux comtés voisins. Au lieu de cela, il initiait une alliance d'amitié britto-angevine et une phase de détente qui allait durer un demi-siècle. Étonnamment, la nouvelle alliance entre la Bretagne et l'Anjou n'a pas non plus provoqué de réaction de la Normandie. D'une part, le comte Foulques IV n'a pas manifesté de velléités plus concrètes durant quelques années pour soutenir le Maine dans sa rivalité active avec la Normandie, d'autre part, le duc Robert Courteheuse avait les mains libres pour repousser l'opposition dans son propre pays en la personne de son propre frère Guillaume le Roux, roi d'Angleterre. La paix régna donc en Bretagne pendant des années.

Dans ces dernières années du XI[e] siècle, cependant, l'ensemble de l'Europe fut saisi d'une effervescence différente et tellement plus puissante. Lorsqu'en 1095 la nouvelle parvient à Rome que Jérusalem pourrait tomber aux mains des infidèles Seldjoukides, le pape Urbain II se rend en France à l'occasion du synode de Clermont et proclame la première croisade : *« Dieu lo volt »* ! En 1096, le duc Alain Fergent répondit à cet appel en prenant la Croix, aux côtés d'autres grands de l'empire tels que Robert Courteheuse de Normandie, Hugues de Vermandois et Etienne de Blois. Peu de temps auparavant, la duchesse Ermengarde avait donné naissance en Bretagne à un garçon qu'elle avait nommé Conan selon la volonté de son père, et était retombée enceinte immédiatement après. Durant les cinq années d'absence de Bretagne de son mari[730], Ermengarde reprit les affaires du gouvernement avec vigueur et compétence. Tous les combattants bretons ne sont pas revenus de Terre Sainte. Lorsque le duc rentra finalement en Bretagne en août 1101, il était physiquement indemne mais moralement meurtri : les expériences de la croisade semblaient l'avoir tellement marqué que par la suite, il montra dans toutes ses actions une grande austérité et un grand intérêt pour les questions ecclésiastiques. Il est intéressant de noter - comme le révèle sa confession intime au fondateur religieux Robert d'Arbrissel - que le mariage entre Alain et Ermengarde n'a pas été sans heurts. Le duc ayant marié sa fille Hadvisa contre son gré avec le brutal Balduin de Flandre, Ermengarde avait voulu divorcer[731].

Après la mort de son frère Matthias, Alain Fergent reprit également le comté de Nantes. Les frontières entre le Nantais et le reste de la Bretagne s'en trouvaient sensiblement estompées. L'Anjou et les autres territoires riverains de la Loire, plus développés culturellement et ecclésiastiquement, fournissaient désormais les idées et l'offre en main d'œuvre pour la Bretagne moins développée.

En 1107, le poète-abbé Balderic de Bourgueil est nommé métropolite de Dol ; sept ans plus tard, Briccius devient évêque de Nantes. En 1105, à l'invitation de Mgr Benoît XVI, un concile se réunit à Nantes sous la direction de l'archevêque de Tours, dans le but de mettre en œuvre également en Bretagne la réforme grégorienne de l'Église qui était alors en cours. Dans les années qui suivirent, les grands monastères de la Loire, comme Marmoutier près de Tours ou Saint-Serge et Saint-Bach à Angers, bénéficièrent de riches privilèges et dons. La duchesse, femme très instruite, fit souvent la navette entre la Bretagne, Nantes et Angers pendant ces années de paix, et organisa aussi des soins puis des funérailles pour son père.

La fraternité d'armes entre Alain et le nouveau roi d'Angleterre Henri *Beauclerc*, qui s'était retourné contre son propre frère Robert Courteheuse, se révèla être une erreur politique. Après la victoire décisive du roi Henri lors de la bataille de Tinchebray en septembre 1106, Alain Fergent dut le reconnaître comme son suzerain et lui donner son fils Conan III comme mari pour sa fille Mathilde[732]. Ainsi, le duc Alain assura la paix à sa patrie, mais à un prix élevé : il n'était en effet plus en mesure de déterminer librement le sort de son duché. Amer et marqué par la maladie, il se retira en 1112 avec quelques fidèles à l'abbaye de Redon afin de mener une vie monastique pieuse, mais pas stricte, en

---

730 Alain Fergent était en Terre Sainte entre 1096 et 1101. Ce n'est que le 9 octobre 1101 qu'Alain Fergent est à nouveau identifiable en Bretagne. Voir D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, Preuves 1, p.505.

731 Balduin avait le surnom de « la hache », c'est-à-dire la hachette, parce qu'on dit qu'il a personnellement tué les rebelles à la hache. Sur l'affaire du mariage, voir aussi : Lettre d'Ives de Chartres, dans : *PL 166*, p.215-216, et : J. de Petigny : Lettre inédite de Robert d'Arbrissel, dans : *Bibliothèque de l'école de Chartes*, vol.5, Paris, 1854, p.209.

732 Mathilde était l'une des 30 (!) enfants illégitimes d'Henri I[er] d'Angleterre.

tant que convers[733]. Il laissa les affaires de l'Etat à son fils Conan. Son épouse Ermengarde imita sans doute son mari et entra pour une courte période à Fontevraud, la fondation de son confesseur Robert d'Arbrissel. Alain Fergent lui-même n'avait semble-t-il pas complètement renoncé à son pouvoir lorsqu'il entra à Redon, car en mars 1115 il apparaît sous le titre de duc aux côtés de son fils Conan dans une charte de l'évêque de Nantes. Alain Fergent passa sept ans en convalescence jusqu'à sa mort à Redon le 13 octobre 1119. Les grands laïcs du pays et les évêques de Bretagne assistèrent à ses funérailles, mais aussi les personnalités lettrées les plus célèbres de leur temps : l'archevêque Balderic de Dol et Mgr Marbode de Rennes.

[733] Alain ne se retira pas derrière les murs du monastère, mais s'installa dans une maison du quartier de l'abbaye, qui appartenait à un certain Barbotin Blanche-Goule de Rennes. Là-bas, on s'occupait de lui pour une maladie grave.

En somme, ce furent des années très paisibles au Pallet pour le petit Pierre Abélard. A cette époque, aucune guerre ne couvrait le Nantais au sud de la Loire, et chaque fois que son père Bérenger partait au combat au service de son comte, le théâtre de la guerre était ailleurs, et il en revenait sain et sauf. On ne peut que spéculer sur le fait que l'enfance d'Abélard au Pallet ne fut pas seulement paisible mais aussi heureuse. Au moins sa remarque dans l'Historia Calamitatum indiquait une certaine légèreté d'existence dans les premières années de sa vie : « *natura terre mee vel generis vel animo levis - en raison de la nature de mon pays et de mon sexe, j'avais le cœur léger... »* [734]. Ainsi, les mauvaises récoltes dévastatrices de 1085 à 1087 n'ont pas du beaucoup déranger l'âme des jeunes garçons dans cette région fertile au sud de Nantes. Les rivières Sèvre et Sanguèze, sur lesquelles les châtelains avaient le droit de pêche, fournissaient certainement une nourriture suffisamment abondante pour survivre. Les vertes prairies inondables furent probablement le premier terrain de jeu du futur philosophe.

Dès que Pierre Abélard quitta l'*Infantia,* son père Bérenger s'occupa de son éducation : avant sa carrière chevaleresque, il s'était un peu intéressé aux sciences humaines[735]. Comme il comprit rapidement que son fils était un esprit brillant et *« ad litteratoriam disciplinam facilis »,* c'est-à-dire prédestiné à une carrière universitaire, il lui enseigna la lecture, l'écriture et le latin comme langue d'enseignement[736].

Il semble inhabituel qu'un chevalier comme Bérenger ait été compétent pour lire et écrire - à une époque où la langue écrite était presque exclusivement monopolisée par le haut clergé et où les princes et les rois eux-même ne la maîtrisaient pas toujours. Même si les chevaliers n'appartenaient pas à la plus haute classe sociale du système féodal, il y avait parmi eux des gens capables qui, quel que soit leur rang, pouvaient accéder à des fonctions importantes auprès de leur maître. Le fait que l'éducation littéraire d'un chevalier n'est pas un cas isolé est confirmé à divers endroits dans les actes : on parle, par exemple, de *« miles litteratus »* ou de l'utilisation de son propre sceau officiel, ce qui suppose la connaissance de l'écriture[737]. D'ailleurs, la cour où Bérenger a servi avait une culture très instruite. Hoël, comte de Nantes et duc de Bretagne, aurait été un homme intéressé par la musique, la poésie et autres beaux-arts. Il engagea des jongleurs et des luthistes pour se distraire[738] et se révéla être un bibliophile : lorsqu'un jour il découvrit un codex abîmé dans la cathédrale Saint-Corentin de Quimper, il ordonna immédiatement que tous les livres en possession du chapitre soient recouverts de peau de daim du domaine de chasse ducal de Quiberon[739]. Son fils et successeur Alain Fergent fut impressionné par les réalisations scientifiques des écoles des cathédrales de France et de la Loire moyenne, et montra un enthousiasme pour le sujet même que Pierre Abélard allait bientôt poursuivre avec la plus grande assiduité : la dialectique[740]. Les nouvelles sciences séculières ne s'arrêtaient d'ailleurs pas aux portes des monastères. Bien avant qu'Abélard ne reçoive ses premières palmes dans le domaine des belles lettres, l'abbé Sigo de Saint-Florent à Saumur, 1055-1070, était l'une des personnalités de large renommée[741]. Bérenger le père et Pierre Abélard avaient ainsi suffisamment de sujets d'inspiration à

---

734 Pierre Abélard : *Historia Calamitatum*, éd. E. Hicks, *La vie et les épistres Pierres Abaelart et Heloys sa renommée*, Paris, 1991, p.3.

735 Comme peut-être son père avant lui, s'il avait été le *Domnus Berengarius* du couvent de Saint-Serge et de Saint-Bach, un homme qui connaissait bien l'écriture et la haute diplomatie.

736 *« ... quoscumque filios haberet, litteris antequam armis instrui disponeret... »*, à l'endroit indiqué.

737 *« Reudesaldus miles quidam litteratus...* » Titre de Marmoutier, vers 1100, dans : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.164. *« ... et quia adhuc miles non eram et sigillum proprium non habebam... »* Charte de Vieuville dans : D. Lobineau : *ibid.*, vol.2, p.148.

738 Voir aussi « *Cadiou citharista* » sous une charte de Quimperlé. *Cartulaire de Quimperlé*, ed. L. Maître et P. de Berthou, p.151. Et : « *Pontellus joculator comitis* » dans la charte 15, A. de la Borderie : *Recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne*, 1888, p.36.

739 Voir charte du Cartularium ecclesiae Corisopitanae, dans D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, Preuves 1, p.378.

740 L'information pertinente peut être trouvée dans l'Arenga d'un document d'Alain Fergent de 1084 : *« Quoniam summorum astucie philosophorum haut irrationabiliter placuit digna queque memoria vocum articulatarum permanentibus commendari signis, ne nostri posteri, plurium revolutione annorum, preteritorum obliti donorum, nostre negligentie culpa in sui detrimentum incurrerent. ».* Parmi les signataires, il y avait un grammairien. Voir charte 19 en faveur de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, dans : A. de la Borderie : *Recueil des actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e - XIV^e siècle)*, Paris, 1889, p.44-45.

741 *« Il était non seulement particulièrement ferré dans les deux testaments, l'ancien et le nouveau, mais aussi imprégné par les sciences libres, la grammaire, la dialectique, la rhétorique, l'arithmétique, la musique et tout autre art. Il était aussi un expert en hébreu et en*

leur porte. Les textes cités témoignent également de l'essor culturel rapide de la Bretagne, après des siècles de conflits épuisants, une fois la paix finalement rétablie.

Pierre Abélard n'était pas le seul enfant de Bérenger et Lucie. Plusieurs fils et au moins une fille ont suivi, dont les noms sont attestés. *Dagobert* était le nom du frère auquel Abélard dédia plus tard sa Dialectica[742] ; il semble avoir été marié parce qu'il eut des enfants[743]. Un second frère, dont le nom est mentionné dans le Livre des Morts d'Héloise du couvent du Paraclet[744] comme étant l'un des suivants, fut appelé *Raoul*. On ne sait rien d'autre sur sa vie. Un troisième frère s'appelait *Porchaire*. Il devint plus tard chanoine de Nantes, ce qui prouve la position relativement élevée de la famille d'Abélard. Dans sa vieillesse, Porchaire entra comme moine à Buzay sur le cours inférieur de la Loire. *Denyse* était le nom de la sœur d'Abélard, à qui il confia l'éducation de son nouveau-né *Pierre Astralabe* issu de sa relation illégitime avec Héloïse vers 1117/1118. Astralabe devint plus tard, comme son oncle Porchaire, chanoine à la cathédrale de Nantes[745]. Denise semble avoir résidé en permanence au Pallet et s'être mariée localement. La question de savoir si ces noms représentent la totalité de la famille du chevalier Bérenger doit être laissée ouverte en raison de l'abondance d'enfants à cette époque. Quoi qu'il en soit, Pierre Abélard était l'ainé, et son père lui a donné une éducation soignée dans la dernière décennie du XI^{e} siècle[746].

On peut supposer que les moines du prieuré Saint-Etienne du Pallet et/ou l'aumônier de l'église de la châtellenie participaient également à cette éducation, ce qui était relativement inhabituel pour un fils de chevalier. Peut-être y avait-il déjà à l'époque - vu la taille de l'église fondatrice - une petite bibliothèque de littérature spirituelle, qui pouvait fournir au garçon du matériel pour ses leçons. Il est intéressant de noter que le prieur de Saint-Etienne, plus tard vers 1498, dirigeait la scolarité du Pallet : « *Nicolas Suireau, prieur de Saint-Etienne, déclare que les escoles sont et appartiennent au dit prieur qui les donne à qui bon lui semble … »,* lit-on dans un document. L'existence d'un bâtiment scolaire médiéval peut être déduite du plan cadastral de 1815 : à proximité immédiate du prieuré, figurent deux champs avec la mention « *l'école* ».

A l'âge de 15 ans, le très doué Pierre du Pallet avait non seulement atteint l'adolescence, mais il avait également terminé son apprentissage, c'est-à-dire épuisé toutes les possibilités d'éducation disponibles localement. Il en redemandait. Le diocèse de Nantes ne pouvait pas être une destination pour lui, car la bibliothèque y avait beaucoup souffert des raids vikings, et il n'est même pas certain qu'une école diocésaine eût déjà été établie à l'époque d'Abélard. Heureusement, peu de temps avant, le Pallet connaissait une période rose. Après le mariage d'Ermengarde d'Anjou et d'Alain Fergent en 1093, les Mauges occidentales et les terres à droite de la Sèvre, qui avaient toujours représenté une unité ethnologique mais avaient constamment servi de jouet à des intérêts politiques divergents tout au long de leur histoire, furent enfin réunies. A présent, en tant qu'habitant du Pallet, ce n'était plus un souci, ni même un manque total de prudence, que d'avouer être à la fois breton et membre du comté nantais tout en entretenant des relations plus que centenaires avec l'Anjou. *L'Entente cordiale* entre l'Anjou et la Bretagne - désormais officiellement scellée par un mariage - a peut-être suscité des espoirs particuliers pour Daniel de Palatio et ses proches.

---

grec et en écriture... » Sigo, qui se disait élève d'Hugues de Cluny, a rénové la bibliothèque de son monastère. Enfin, sa notoriété se répandit non seulement dans le sud du pays, mais aussi en Francia et jusqu'en Italie. Voir Historia Sancti Florentii Salmurensis, éd. P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.296.

742 *Petrus Abélardus : Dialectica*, éd. L. M. de Rijk, Assen, 1970, p.142, 146, 535.

743 Peut-être deux nièces de Pierre Abélard étaient nommées *Agnès* et *Agathe*. Voir également la note de bas de page suivante.

744 Les inscriptions suivantes dans le registre des décès concernent la famille Pierre Abélard. Il est frappant de constater que le père Bérenger est absent de cette liste, que j'ai déjà commentée ci-dessus. « *28 février : II cal. Agnès, prieureuse, gist ou petit cloistre, à l'uis dou petit moustier, Obit. lat. : Agnes, priorissa, neptis magistri nostri Petri... 25 mai : VIII cal. Agate, nièce maistre Pierre, gist ou petit moustier, Obit.lat : Agatha, Deo sacrata, neptis magistri nostri Petri, ... L'obituaire français donne la traduction Agace (sic), 4 septembre : .... Radulphus, magistri nostri Petri germanus... 19 octobre : Lucia, mater magistri nostri Petri.* Note de bas de page : Baluze. Le ms. de Troyes donne à cet article une forme différente *: Lucia, monaca, magistri nostri Petri cognata. 30 octobre : Petrus Astralabius, magistri nostri Petri filius... 4 décembre : .... Dionysia, magistri nostri Petri germana... »* Note de bas de page : Baluze ; Dionisia, ms de Troyes. Toutes les entrées de : Boutillier du Retail et Piétresson de Saint-Aubin : *Recueil des historiens de la France, Obituaires de la province de Sens*, vol.4, Diocèse de Meaux et de Troyes, p.386-429, également reproduit dans : Ch. Lalore : *Collection des principaux obituaires et confraternités du diocèse de Troyes*, Troyes 1882, p.460-472.

745 Porchaire et Astralabe sont mentionnés dans un document du fonds de l'Abbaye de Buzay. Archives de la Loire Inférieure, publiées dans : *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire* ..., 1880-1881, vol.4, p.50-51, voir aussi *infra.*

746 « *Me itaque primogenitum suum quanto cariorem habebat, tanto diligentius erudiri curavit ... »* Pierre Abélard : Historia Calamitatum, éd. E. Hicks, La vie et les épistres de Pierre Abaelart et Heloys sa fame, Paris, 1991, p.3.

C'est la jeune et très intelligente duchesse Ermengarde qui importa en Bretagne toute la culture de la Loire moyenne. Ce fut donc un adieu douloureux mais néanmoins compréhensif pour le vieux Bérenger et sa femme Lucie, lorsque leur fils aîné fit sa sacoche vers 1095 pour remonter la Loire jusqu'à Angers. Les écoles renommées des érudits Marbode et Ulger l'y attendaient[747], et à Loches et Tours les leçons du dialecticien Roscelin de Compiègne[748] qui revenait d'un exil forcé en Angleterre. Au cours de l'été 1095, la rumeur commença à se répandre que le pape Urbain II devait arriver bientôt. Après le concile de Clermont en novembre au cours duquel Urbain avait appelé à la croisade, le pape, gaulois de souche, accompagné d'innombrables prélats, cardinaux, évêques et abbés, se rendit en Loire pour visiter Angers, Vendôme et Tours au printemps 1096[749]. Il est plausible que l'érudit itinérant Pierre Abélard ait séjourné en l'un de ces endroits parmi les invités en cour, avide de promotion sociale et de reconnaissance intellectuelle.

A peu près à la même époque, l'abbé Balderic de Bourgueil, futur archevêque de Dol (à partir de 1107), écrivit un éloge de 40 lignes sur un jeune homme d'une intelligence exceptionnelle, qui s'appelait Pierre et brillait dans les écoles de la Loire. Avec force et éloquence, il appelait Pierre à la modestie et à la gratitude envers Dieu qui l'avait généreusement doté de ses talents[750]. Ce garçon prodigieux avait déjà, au travers de ce poème, tous les attributs qui furent plus tard reconnus à Pierre Abélard et on ne peut exclure que l'abbé de Bourgueil avait à l'esprit le jeune « aristotélicien du Pallet » [751] lorsqu'il écrivit ces vers.

[747] Le fait que Maître Ulger enseignait à Abélard peut être déduit de références indirectes dans Theologia Christiana d'Abélard, ed. E. M. Buyaert, *Petri Abélardi opera theologica, II, CCCMXII*, Turnhout, 1969, p. 301 ; voir aussi les mentions de Ulger dans *Dialectica*, ed. L. M. de Rijk, Assen, 1970, XX.

[748] *« Immemor et beneficiorum quae tibi tot et tanta a puero usque ad juvenem sub magistri nomine et actu exhibui oblitus .... Turonensis ecclesia vel Locensis ubi ad pedes meos magistri tui .... tam diu resedisti .... ». Lettre de Roscelin à Abélard : PL* vol.178, p.360.

[749] Voir ci-dessous : A. Becker : *Papst* [pape] *Urbain II (1088-1099), Monumenta Germaniae Historica 19*, Stuttgart, 1964.

[750] Pour l'édition, voir H. Hilbert : *Carmina, Baldericus Burguliensis*, Heidelberg, 1979 ; pour l'interprétation : W. Robl : Ad puerum mirandi ingenii, Ein Gedicht Balderichs von Bourgueil [Un poème de Balderic de Bourgueil], 1046-1130, gewidmet dem jungen Peter Abaelard [dédiée au jeune Pierre Abélard] ? Neustadt, 2001, document en ligne sur http://www.robl.de.

[751] Jean de Salisbury : *Metalogicon*, Livre 2, Ch.10, per ex. dans : PL 199, p.867.

Les dernières années de Daniel de Palatio

Dans trois documents, *Daniel de Palatio* est de nouveau mentionné durant ces années, avant qu'on perde sa trace peu après 1100. Il se présente alors dans une position politiquement stable, en partie fermement intégrée dans le territoire de Nantes, en partie en tant que bénéficiaire d'un droit partagé entre les comtés de Nantes et de l'Anjou.

Peu après sa prise de fonction en 1084, le duc Alain Fergent à Nantes confirma un don fait trois ans au plus auparavant par son père Hoël au monastère Sainte-Croix de Quimperlé[752]. Le comte Matthias et l'évêque Benoît de Nantes lui donnèrent leur place. Le contenu de la donation n'a pas d'importance ici, mais parmi les cosignataires il y a, en nette distinction, deux factions de partisans que le nouveau duc de Bretagne avait rassemblés autour de lui : d'une part les *Britones*, dont on peut voir sur la liste des noms qu'ils étaient exclusivement Bretons de langue celtique, d'autre part les *Namnetenses*, à savoir les vassaux du comte de Nantes. Parmi ces derniers, *Daniel de Palatio* apparaît également en bonne place, toujours devant le sénéchal du comte. Cet acte lève tout doute sur le fait qu'à cette époque, la place du Pallet était fermement intégrée dans le Duché de Bretagne et que le comte de Nantes était reconnu par Daniel comme son suzerain.

Peu avant 1100, Daniel du Pallet appose à nouveau sa signature au bas d'un document[753] au sein d'un grand groupe de signataires, juste après Guihenoc d'Ancenis. C'était un don d'une propriété au nord de la Loire. Lors de son entrée au couvent, un certain Hamo, dont on ignore malheureusement l'origine, a fait don au couvent de Saint-Florent de l'autel et des droits de sépulture des églises de Saint-Herblon, Anetz, l'Hermitière, la Rouxière et Maumusson, ainsi que de ses droits héréditaires sur le cours inférieur de la Loire. Le seigneur féodal supérieur, qui avait auparavant accordé les droits de l'église, n'est pas mentionné nommément dans le document, mais il est probable que c'était Guihenoc d'Ancenis, dans la mouvance duquel se trouvaient les églises mentionnées. En outre, le groupe de signataires, qui est mixte sur le plan ethnologique[754], indique clairement qu'il s'agit d'un document breton, même s'il était au bénéfice du couvent angevin de Saumur. En effet, sous Hoël, qui était comte de Nantes en union personnelle et duc de Bretagne, une certaine « re-bretonisation » du comté de Nantes avait déjà commencé qui n'a pas non plus concerné le sud du Nantais. Toutefois, la charte précitée indique clairement qu'il existait encore une distinction prudente entre les deux groupes de population vers 1084. Que Hamo soit entré dans un prieuré local ou à Saint-Florent-le-Vieil doit rester ouvert. Qu'il fût, cependant, un homme pieux est certain : la longueur de la tribune de ce document le prouve.

Il est difficile de juger dans quelle fonction ou relation hiérarchique avec Hamo apparaît ici le seigneur du Pallet. De ce qui suit, il devient clair, cependant, qu'il a, comme Hamo, des droits de navigation sur la Loire, à la barrière douanière près de Champtoceaux. Depuis le VII^{e} siècle déjà, les droits de douane y étaient perçus pour l'ensemble du cours inférieur de la Loire. Une série de palissades bloquaient le passage ouvert et forçaient tous les navires à traverser un passage en rive Sud. Encore aujourd'hui on peut y admirer la barrière de *péage fortifié* en pierre, où au Moyen-Âge les navires passaient par deux arcades, s'acquittant d'un droit de péage.

Avec *Daniel de Palatio,* un partisan du comte de Nantes avait acquis des droits partiels, même s'il avait prêté serment aux seigneurs angevins de Champtoceaux. Daniel avait notamment le droit de percevoir des droits de douane sur la navigation en provenance de Marmoutier. C'était une affaire rentable, car le couvent avait de nombreuses succursales en Bretagne et en Anjou, ce qui a probablement conduit à un volume élevé de trafic de marchandises sur la Loire. Alors qu'à Champtoceaux, entre 1034 et 1060, seul l'Anjou avait perçu les droits sur les navires, plus tard, un

[752] Voir charte 35 dans l'annexe, reproduit dans : L. Maître, P. de Berthou : Cartulaire de Quimperlé, dans : *Bibliothèque Bretonne Armoricaine*, vol.4, Rennes, Paris, 1904, p.173-174. Aussi dans : D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris 1742, vol.1, p.431. Et : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, vol.2, Paris, 1707, Rééd. Paris, 1973, p.119.

[753] P. Marchegay : Chartes nantaises du monastère de Saint-Florent près Saumur de 1070 environ à 1186, dans : *Bull. de la Soc. arch. de Nantes et du Dép. de la Loire-Inf.*, Nantes, 1877, p.92-94, mal daté. La datation des dernières années du XII^{e} siècle est quelque peu floue puisque les cosignataires Guihenoc I^{er} d'Ancenis entre 1050 et 1090 et Archambaud du Liré sont mentionnés dans les documents dès 1075. Voir aussi : N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.326-330.

[754] Il y a des noms celto-britanniques et latins, comme on les appelle dans d'autres documents du Nantais.

certain équilibre d'intérêts avait été atteint entre les comtés voisins : entre 1040 et 1044, le châtelain Geoffroy, frère d'Orricus, avait exempté le monastère de Marmoutier, où il fut enterré plus tard, de tout droit de douane maritime[755]. Lorsque Champtoceaux tomba aux mains des Jarzé en 1060, peu de choses changèrent au début. Ce n'est que vers 1090, à la mort de Thibaud I[er] de Jarzé[756] et de son fils et héritier Geoffroy, que le pouvoir de la forteresse de la Loire évolua. Le fils de Geoffroy, Thibaud II de Jarzé, étant encore trop petit pour s'occuper lui-même des affaires officielles, Roger III de Petit-Montrevault, le mari d'Agnès de Jarzé, tante de Thibaud, prit sa tutelle. Il a déjà été démontré que les Maisons de Petit-Montrevault et du Pallet étaient associées par des liens territoriaux et peut-être même familiaux[757]. C'est Roger III qui, entre 1090 et 1100, abolit la franchise en faveur de Marmoutier et fit ainsi de *Daniel de Palatio* un sous vassal. Le couvent de Marmoutier n'a pas accepté ce préjudice économique. Lorsque l'abbé Bernard de Marmoutier se rendit à un concile convoqué à Nantes en 1096, il parvint à négocier quelques avantages importants pour son couvent.[758] Alors qu'il rentrait chez lui accompagné de son intendant *Drogon,* il s'arrêta à Champtoceaux, où l'Ordre dirigait le couvent Saint-Jean depuis 1044. Ce qui s'y passa est décrit dans un document conservé dans la collection de Marmoutier[759] : l'abbé Bernard rencontra Daniel de Palatio à Champtoceaux et lui demanda de céder ses droits de douane sur les navires de Marmoutier. En conséquence*,* En retour, Daniel renonça à ses droits de douane sur Nantes et Champtoceaux d'une manière plus délibérée, c'est-à-dire « volontiers », bien qu'il dût obtenir le consentement de Roger III, qui possédait le domaine de Champtoceaux, et libérait désormais, comme ses prédécesseurs Geoffroy et Orricus de Champtoceaux, le couvent de Tours de taxes fluviales.

« Il est bien connu que lorsque l'abbé Bernhard de Nantes est arrivé au château de Champtoceaux, il a rencontré Daniel de Palatio et lui a demandé de faire don de ses droits de douane sur les navires de Marmoutier - pour le salut de son âme - à ce monastère. Ce dernier accepta et lui donna ses droits sur les navires, non seulement ceux de Champtoceaux mais aussi ceux de Nantes. Pour le confirmer, Daniel a demandé à M. Roger de Montrevault, dont la seigneurie comprenait à l'époque le château de Champtoceaux, d'accepter la donation, puisqu'il avait personnellement reçu ces droits de ce seigneur... » [760].

Ce passage suggère que Daniel avait acquis les *Consuetudines* sur la Loire au prorata pour le compte du comté de Nantes, puisqu'il est tout à fait évident que l'approbation du comte Matthias de Nantes était également nécessaire pour cette transaction[761]. Daniel et l'abbé de Marmoutier se rendent à Saint-Florent-le-Vieil où ils rencontrent le comte et un certain *Alanus filius Rivallonii*. Le comte accorda son placet, et le contrat fut scellé par le prieur de Saint-Jean selon la coutume locale, à savoir en présentant une branche qui avait poussé sur la terre de Champtoceaux[762].

Ce dernier document de Daniel du Pallet reflète la coexistence pacifique des comtés de Nantes et d'Anjou, telle qu'elle s'était développée sous Ermengarde d'Anjou et Alain Fergent au début du siècle. Le fait que Daniel ait fait don si généreusement suggère que sa propre vie touchait à sa fin. C'est peut-être à cette époque qu'il a commencé à s'inquiéter davantage de son salut, qu'il avait mis en danger

---

755 Voir la charte 84 dans : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI[e] siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.2, p.71-72. Les deux frères s'étaient par ailleurs prononcés en faveur du couvent de Tours. Voir la charte 181 dans : O. Guillot : *ibid.*, vol.2, p.129-130.

756 Thibaud venait du côté de sa mère de la famille vicomtale de Vendôme et était donc apparenté à Mgr Hubert d'Angers et à la Maison du Grand-Montrevault.

757 Nous ne faisons pas référence à une mention d'A. Bourdeaut, qui supposait à tort que les seigneurs respectifs du Pallet et de Champtoceaux étaient partiellement égaux. Si on peut lire « *Daniel-Roger de Montrevault* », c'est dû à une erreur de lecture dans le document présenté ci-dessous. Il doit se lire correctement : « .... *rogavit i[s]dem Danihel Rotgerium de Monte Rebelli* .... » et non : « *rogavit i[s]dem Danihelem-Rotgerium de Monte Rebelli* ... ». L'erreur de lecture a déjà été corrigée dans le document source de l'œuvre en question. Voir le document en annexe et A. Bourdeaut : Les origines féodales de Châteauceaux, dans : *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, vol.54, 1913, p.222, 290.

758 Il reçut entre autres l'investiture de l'église de Pont-Château des mains de Mgr Benoît de Nantes.

759 Charte du monastère de Marmoutier, dans : D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, vol.1, p.74 ; et aussi dans : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, vol.2, Paris, 1707, Rééd. Paris, 1973, p.185-186.

760 Voir la charte du monastère de Marmoutier en annexe, également dans : D. Lobineau, *ibid*, p.185-186.

761 Sauf si l'obligation de consentement de ce dernier ne concerne que les droits à Nantes.

762 Le symbolisme de la branche était une tradition du Poitou et de l'Anjou. Vers 1020, Benoît Caprarius de Thouars fait don d'un moulin au couvent de Saint-Jouin, il réaffirme cet accord en déposant une offrande sur l'autel de Saint-Jouin et la branche d'un arbre de Sade - la sadea - sur celui-ci. Voir Ch.L. Grandmaison : Chartularium Sancti Jovini, dans : *Société de Statistique du département des Deux-Sèvres*, vol.17, Niort, 1854, p.6. Au Ronceray, ils ont scellé avec une cerise cueillie sur une branche : *« Sed et Normannus dominus suus auctorizavit tali signo : rupture unam cerasiam de ramo... »*. Voir la charte 206 : Cartularium Beatae Mariae Caritatis (Le Ronceray), éd. P. Marchegay, dans : *Archives d'Anjou,* vol.3, Angers, 1854, p.133 Héliord de Troata confirme un don à Saint-Aubin à Angers en déposant une branche de laurier sur l'autel de l'église paroissiale de Gouis, près de Durtal. Voir la charte 796 dans : A. Picard : *Cartulaire de Saint-Aubin*, Paris, 1903, vol.2, p.276-278. Dans le cartulaire de Saint-Aubin, les « virgules » ou « virgulae » (branches vertes) sont également mentionnées plusieurs fois comme affirmation tenant lieu de serment.

dans sa jeunesse par imprudence et par audace[763]. On peut supposer que Daniel de Palatio est mort peu après 1100. Bérenger, le père d'Abélard, le suivit dans la tombe en 1102 au plus tard. On ne sait pas si Daniel de Palatio avait un héritier direct. Si un fils aîné n'avait pas encore atteint l'âge légal et si Lucie, la mère de Pierre Abélard, étant vraiment la fille de Daniel, alors elle eut administré le château du Pallet jusqu'à son entrée au couvent en 1112. Une telle administration provisoire par une femme était tout à fait possible en droit féodal. Un autre seigneur du Pallet, Herveus, n'est enregistré que vers 1110.

[763] Voir les chapitres précédents pour la justification.

L'origine des marches frontalières

La complexité du règlement douanier de Champtoceaux, divisé selon les armateurs et dans lequel *Daniel de Palatio* était impliqué, indique que le trafic de marchandises sur la Loire était en plein essor à cette époque. Compte tenu de la situation politique favorable, il y avait un va-et-vient constant sur le fleuve, qui était très rarement mis en danger par des actes de guerre, par exemple à l'occasion du siège d'Ancenis. Comme à l'époque romaine, les *marais salants* près de Bourgneuf et de Guérande expédiaient le sel, indispensable à la conservation des aliments, à l'intérieur des terres. Les métaux extraits dans les mines de Saint-Pierre-Montlimart un peu plus en amont transitaient, également sur le fleuve. Mais ce n'est pas seulement la ligne de vie de la Loire qui a contribué à la relance économique de l'Occident, mais aussi la circulation ininterrompue des marchandises qui s'est déroulée en pleine campagne entre le Poitou, l'Anjou et la Bretagne. Pour la première fois depuis longtemps, les cités frontalières, qui avaient par ailleurs davantage souffert de leur situation périphérique, ont profité de la rencontre des différents milieux culturels et zones d'influence politique. Le Pallet était l'une de ces cités frontalières, et il est tout à fait juste que Pierre Abélard, dans son *Historia Calamitatum,* ait dit qu'elle était « *située à l'entrée de la Bretagne* » [764]. La finesse du détail linguistique démontre non seulement l'authenticité de la biographie, si souvent injustement mise en doute dans le passé, mais reflète aussi exactement l'attitude du philosophe face à la vie : Le Pallet ne faisait nullement partie de la Bretagne intérieure, mais était situé en bordure de celle-ci, et la famille d'Abélard se sentait alors plus faisant partie du Sud que du Nantais au nord de la Loire. Dans les régions frontalières en particulier, la noblesse terrienne possédait sa propre propriété, ce qui lui permettait de gérer ses propres affaires. Compte tenu du statut frontalier, des réglementations précises étaient bien entendu nécessaires pour assurer une coexistence pacifique. La structure complexe qui s'était développée entre l'Anjou et le Poitou, avec ses droits et devoirs particuliers, a ensuite été résumée sous le terme de *Marches séparantes de Bretagne,* c'est-à-dire les frontières de Bretagne.

Bien que ces marches frontalières, qu'il ne faut pas confondre avec la marche carolingienne de Bretagne[765], n'ont été établies par écrit comme institutions permanentes qu'aux XIII^{e} et XIV^{e} siècles[766] et ont acquis leur profil typique sous le règne d'Alain Fergent. Le principe commun était que le fief et la souveraineté ou la juridiction étaient fondamentalement considérés à part[767]. Par ailleurs, une variété typologique a vu le jour, qui à son tour a été progressivement institutionnalisée puis pratiqueme abolie à nouveau qu'en 1790, avec la création des départements à caractère moderne.

Comment les marches frontalières étaient-elles fondamentalement organisées ?

- *Dans les Marches Communes* ou Marches préventionnelles, les relations entre les deux provinces voisines étaient régies par le principe d'égalité, c'est-à-dire dans un rapport de 1 pour 1, tant en ce qui concerne les droits d'interdiction, à savoir la souveraineté territoriale et la juridiction, que les règlements féodaux et les C*onsuetudines*, à savoir les droits coutumiers.

- *Les Marches avantagères* ou Marches fiancères [ndT : voir Dubuisson-Aubenay « Itinéraire en Bretagne en 1636 » dans Archives de Bretagne 1902 page 238-241] s'organisaient tout autrement. Ici, les droits d'interdiction, c'est-à-dire la souveraineté, la juridiction et l'usufruit appartenaient à l'un des deux souverains voisins, mais les droits féodaux, c'est-à-dire la répartition des terres et les servitudes, étaient partagés entre les deux provinces voisines. Alors que dans les *Marches Communes* la souveraineté était une véritable double souveraineté, dans les *Marches avantagères* le comte ou le duc était le seul souverain et garant de la loi. On l'appelait aussi

---

764 *« ... oppido quodam oriundus quod in ingressu minoris Britannie constructum ... »* Pierre Abélard : Historia Calamitatum, éd. E. Hicks, *La vie et les épistres de Pierre Abaelart et Heloys sa fame*, Paris, 1991, p.3.

765 Elle était essentiellement limitée aux terres autour de Rennes et Vannes et du Nantais au nord de la Loire. Pour la définition historique du terme, voir aussi : A. de la Borderie : *Histoire de Bretagne*, vol.2, Rennes, 1898, p.531.

766 Il est difficile de déterminer quand le système de marquage frontalier a été officiellement constitué. Selon E. Chénon, le terme a été utilisé pour la première fois à l'époque des Plantagenêts, avant la saisie des terres par le roi Philippe-Auguste. Dans un traité de 1372, conclu entre le duc Jean IV et le roi d'Angleterre, la « marche entre Bretaing et Poitou » est mentionnée pour la première fois. Le terme « *marciae communes* » n'a été utilisé *expressis verbis* qu'en 1426, dans un contrat conclu par les seigneurs de Mauléon en Poitou et Maulévrier en Anjou. Pour L. Maître, suivi de A. Chédeville et N.-Y. Tonnerre, la première mention des marches a commencé un peu plus tôt. Dans un contrat conclu en 1265 entre le seigneur de La Garnache et Olivier de Machecoul, seigneur de La Benaste, le concept de marque de frontière apparaît pour la première fois. Voir : L. Maître : *Géographie historique*, vol.2, p.10-12. Et A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale XI^{e}-XIII^{e} siècle*, Rennes, 1987, p.53.

767 E. Chénon : « Fief et justice ont rien de commun ».

Seigneur avantager. Parmi les nombreuses dispositions individuelles régissant ces marches, seules quelques-unes méritent d'être mentionnées ici : en ce qui concerne la propriété foncière, les fiefs et les routes, les marches fiancères étaient similaires aux marches préventionnelles, c'est-à-dire qu'il y avait deux propriétaires, dont l'un se faisait appeler *Seigneur avantager*, l'autre *Seigneur fiancer.* Tous deux pouvaient exiger de leurs vassaux le serment d'allégeance ainsi que le recensement, ou exercer leur droit de *Rachat* et autres droits de vente. Le droit dit fondamental ou *Droit de fiance* n'était en soi qu'un droit d'accès, mais il est devenu par la suite le droit d'exiger des revenus. Lorsqu'un locataire foncier décédait, son héritier avait le droit d'accéder aux relations féodales de son prédécesseur[768].

- Outre ces deux formes d'organisation, les *Marches contr'hostés, c'*est-à-dire les possessions d'un souverain, enclavées entièrement en territoire étranger, étaient plutôt insignifiantes. Toutefois, il convient de les mentionner ici par souci d'exhaustivité.

Avec le Poitou, les sphères d'influence respectives étaient raisonnablement équilibrées : ici, 7 paroisses ont été comptées parmi les *Marches avantagères à la Bretagne* et 12 communes parmi les *Marches avantagères au Poitou.* Les *Marches communes* entre l'Anjou et le Nantais comprenaient La Boissière et Gesté, qui tombèrent cependant entièrement dans l'Anjou dès 1066, et les paroisses de Gétigné, Cugand, Boussay et La Bruffière près de Clisson. Tous les autres suivaient un *seigneur avantager,* c'est-à-dire un seigneur avec un droit de préférence, qui dans la plupart des cas, était le comte d'Anjou. Au Haut Moyen-Âge, seules les paroisses de Saint-Lumine-de-Clisson, de Saint-Hilaire-de-Clisson et de La Bernardière, au sud de Clisson, appartenaient au domaine de Clisson et donc clairement à la Bretagne. Les *Hautes Marches des Mauges* appartenaient à la Baronnie de Montfaucon dès le XIII^{e} siècle et les *Basses Marches des Mauges* à Champtoceaux, toutes deux en Anjou.

Quelques publications récentes ont traité de la formation et de la répartition des frontières entre l'Anjou et la Bretagne[769]. Tous les résultats sur les bornes au sud de la Loire qui y sont présentés se réfèrent essentiellement aux travaux pionniers de E. Chénon[770] qui affirmait à juste titre que l'évolution historique de la marche remonte à l'époque carolingienne. En ce qui concerne les Mauges occidentales de la fin du X^{e} et du début du XI^{e} siècle, qui présentent ici un intérêt particulier, l'œuvre de Chénon, comme toutes les œuvres ultérieures, présente un décalage inacceptable : l'auteur n'a pas perçu les activités de Geoffroy Grisegonelle ou de Renaud de Thorigné sur les rives de la Sèvre, ni l'importance du Pallet comme forteresse frontalière. Il a dit qu'avant Foulques Nerra, la région appartenait entièrement à la Bretagne, c'est-à-dire que les frontières originelles à l'est des Mauges devaient être retenues, alors que ce n'est que plus tard qu'elles ont été déplacées vers l'Ouest jusqu'à la Divatte et dans les parties supérieures de la Sanguèze[771]. L. Maître est le seul à avoir contesté la frontière à cette époque[772]. Sa protestation n'a pas été entendue et les erreurs historiques de Chénon se retrouvent jusqu'à nos jours. Il ne vaut pas la peine, à ce stade, de suivre les 85 emplacements des marches frontalières telles qu'elles étaient présentées au XV^{e} siècle. Il est important de noter que Le Pallet d'E. Chénon était fermement considéré comme en Bretagne[773] et n'apparaît donc pas dans les listes et les cartes des marches frontalières, bien qu'il s'agisse clairement d'une ville frontalière du X^{e} au XII^{e} siècle. D'innombrables publications se basent sur cette erreur d'interprétation, avec pour

---

768 Voir E. Chénon : *Les marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou avec une carte*, Paris, 1892, p.78-89.

769 Voir aussi. B. A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale XI^{e}-XIII^{e} siècle*, Rennes, 1987, p.52-53. N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.304-305. R. Cintré : *Les marches de Bretagne au Moyen-Age, Économie, Guerre et Société en Pays de frontière*, Pornichet, 1992. R. Cintré, D. Pichot : Les « marches séparantes de Bretagne, Poitou et Anjou et la frontière orientale », dans : B. Tanguy, M. Lagrée : *Atlas d'Histoire de Bretagne*, Morlaix, 2002, p.66-67.

770 E. Chénon : *op. cit.*

771 Le Pallet lui-même n'a été mentionné qu'en passant et dans une définition erronée : *« Du côté de l'Anjou, il en était de même ; les Mauges appartenant à la Bretagne, la marche de Bretagne et d'Anjou ne pouvait se trouver qu'à l'est, et non, comme plus tard, à l'ouest de Mauges ... Au delá, en remontant vers le Nord, les importants domaines de l'abbaye de Vertou avaient empêché l'établissement d'un grand fief militaire breton sur la frontière angevine ; mais on rencontrait cependant entre Clisson et la Loire quelques châtellenies de moyenne importance, telles que celles du Pallet, de la Goulaine, et du Loroux-Bottereau ; c'était néanmoins le point faible de la frontiére … Sur la frontière britto-angevine, entre Le Loroux-Bottereau et Ancenis, l'Anjou possédait la baronnie de Châteauceaux, que lui fut enlevée en 1224 par le duc de Bretagne Pierre Mauclerc, mais lui fit retour, après diverses péripéties, en 1381... »* E. Chénon : *op. cit.*, p.13-14.

772 Voir L. Maître : Les conquêtes bretonnes au-delà de la Loire, dans : *Annales de Bretagne*, 1896-1897, p.50-54.

773 Pour E. Chénon, Clisson représente la ville frontière aux Marches du Sud, tandis qu'il trace la ligne de démarcation avec l'Anjou loin à l'est du Pallet, à la hauteur de Gesté.

résultat que Le Pallet, bien qu'il ait clairement eu au XII^{e} siècle les critères d'appartenance d'une borne de démarcation, a complètement été occulté - à tort, je pense.

Même s'il n'est pas possible d'évaluer pleinement le statut organisationnel de la marche du Pallet à la fin du XI^{e} ou au début du XII^{e} siècle, de nombreux éléments permettent de penser qu'il appartient aux *Marches avantagères à la Bretagne*. Selon les documents mentionnés sur *Daniel de Palatio*, une partie substantielle des terres de la châtellenie se trouvait dans les Mauges, avec le serment d'allégeance à l'Anjou, tandis que le comte de Nantes est clairement défini comme l'autorité souveraine et judiciaire suprême du Pallet[774]. La situation était quelque peu différente en ce qui concerne les droits de douane à Champtoceaux : si la double permission de l'angevin Roger III du Petit-Montrevault et du comte Matthias de Nantes concernait un seul et même navire à Champtoceaux[775], alors typiquement *une communauté de droit commun* existait, qui est caractéristique des *Marches communes*. Cependant, cette caractéristique marque le site de Champtoceaux et non celui du Pallet, de sorte qu'il n'y a pas de contradiction avec ce qui précède.

[774] Ceci sera confirmé plus tard dans une charte du XII^{e} siècle sur la viticulture au Pallet. Voir le chapitre correspondant ci-après.

[775] Malheureusement, ce n'est pas tout à fait clair dans le document en question, puisqu'il mentionne également les droits des navires à Nantes. Voir chapitre précédent.

La retraite au couvent de Lucie, mère d'Abélard

Pierre Abélard a écrit, dans son autobiographie, qu'après avoir repris la chaire dialectique de Paris, il a dû retourner au Pallet pour régler les questions de succession, car sa mère avait l'intention de suivre la voie de son père et de rejoindre un couvent dans son pays natal[776]. Vu le contexte historique, c'était probablement l'année 1112 ou 1113.

Cela soulève la question de savoir à quel couvent s'est vouée Lucie.

Si à un moment de sa vie, un membre de la noblesse sentait que sa fin était proche, il se retirait dans un couvent convenable de son ancienne patrie avec dissolution de fait du mariage et don de terres, de droits ou d'aumônes. Là on se préparait comme *Monachus/monacha ad succurrendum*, c'est-à-dire moine ou religieuse aux soins, pour la mort. Selon toute probabilité, le père d'Abélard était entré - comme déjà justifié – 10 ans auparavant au couvent de Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers et était mort peu après. Mais la mère d'Abélard était bretonne de naissance, et on peut supposer que sa famille venait de la région de Rennes. Alors quel couvent aurait pu convenir pour sa retraite ?

En examinant le Livre des Morts du Paraclet, on remarque qu'il y a des communautés de prière avec deux couvents rennais, et il n'y a guère de doute qu'il s'agit de références aux parents de Pierre Abélard. On parle d'un couvent d'hommes à Rennes - Sainte-Georges ou Saint-Melaine - et du couvent réformateur de Saint-Sulpice-la-Forêt[777]. Ce dernier fut fondé dans la forêt du *Nid-de-Merle* près de Rennes par *Raoul de la Fûtaie*, un prédicateur itinérant de Saint-Jouin-de-Marnes, à peu près à la même époque que la mère d'Abélard s'est convertie[778]. Le double monastère était organisé comme Fontevraud, que Robert d'Arbrissel, ami et compagnon de voyage de Raoul, avait fondé vers 1100[779]. Il comprenait ainsi un couvent de religieuses, recruté dans l'Ordre de pauvreté des *Pauperes Christi.* En 1146, Saint-Sulpice-la-Forêt avait établi 15 prieurés, dont certains au sud de la Loire. Parmi eux, un prieuré près de Montrevault, qui sera mentionné plus loin, et le prieuré Sainte-Radégonde du Loroux-Bottereau, fondé en 1141, paroisse mentionnée pour la première fois dans un document en 1073 dans le voisinage immédiat du Pallet[780].

Quoi de plus évident que de supposer que la mère d'Abélard ait elle-même été acceptée dans l'Ordre de Saint-Sulpice ou dans un couvent local de cet Ordre ? Tout d'abord il n'y a pas de contre-argument, d'autant plus qu'en 1149 au plus tard, Rezé avait aussi une branche de l'Ordre : *Les Couëts en Bouguenais*[781]. Le duc Conan III y signa une charte dans laquelle il fournissait à sa fille Odeline, qui avait pris le voile à Saint-Sulpice, la propriété locale, dont la chapelle Notre-Dame, déjà attestée depuis 1119. En 1476, le couvent, quelque peu délabré, fut transféré aux Carmélites de Bondon à Vannes. Depuis le XVI^{e} siècle, les *Dames des Couëts* étaient également représentées dans les environs immédiats du Pallet ; elles y possédaient un prieuré, dont « *l'Hermitage* » en témoignait encore après la Révolution française. A quelques encablures de là se trouvait la chapelle Saint-Michel, objet d'un litige sur ses droits fondateurs entre les dames des Couëts et M. Roland Barrin de la Galissonnière en 1733[782]. Comme ceux-ci furent attribués au couvent des Dames, la question se pose de savoir si ladite

---

776 *« Dum vero hec agerentur, karissima mihi mater mea Lucia repatriare me compulit ; que videlicet post conversionem Berengarii patris mei ad professionem monasticam, idem facere disponebat... »* Voir Pierre Abélard : Historia Calamitatum, éd. E. Hicks, *La vie et les épistres Pierres Abaelart et Heloys sa fame*, Paris, 1991, p.7.

777 *« 25. Juni: Commemoratio (defunctarum) Sancti sulpicii Redonensis ... 1. Juli : Commemoratio Redonensium fratrum ... ».* Voir : Boutillier du Retail et Piétresson de Saint-Aubin : *Recueil des historiens de la France, Obituaires de la province de Sens*, vol.4, Diocèses de Meaux et de Troyes, p.386-429, également reproduit dans : Ch. Lalore : *Collection des principeaux obituaires et confraternités du diocèse de Troyes*, Troyes, 1882, p.460-472.

778 A. Chédeville et N.-Y. Les tonnerres datent d'avant 1117, ce qui correspond à la durée de ce chantier. Voir A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale, XI^{e}-XIII^{e} siècle*, Rennes, 1987, p.232.

779 Voir W. Robl : Heloisas Herkunft : Hersindis Mater [L'origine d'Héloïse : sa mère Hersende], Munich, 2001, p.111, 242. J. von Walter : Die erste Wanderprediger Frankreichs [Le premier prédicateur itinérant de France], Leipzig, 1903/1906, p.109 ; D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.115, 151. *Gallia Christiana*, vol.2, p.787.

780 Le prieuré Sainte-Radegonde est mentionné pour la première fois dans un document de Hoël de Nantes datant de 1153.

781 Pour N.-Y. Tonnerre, le lieu tire son nom d'une fondation de moines irlandais-écossais au VII^{e} siècle. Il apparaît comme Scotia en 1146 et Scocii en 1157. Voir N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.163. E. Boutin explique ce nom par une racine celtique qui signifie « bois ». Le couvent était situé entre deux forêts importantes, la forêt de Touffou et la forêt de Bougon. Voir : E. Boutin : *Histoire religieuse du Pays de Retz*, Nantes, 1999, p.139-143.

782 Voir : *Le Pallet, patrie d'Abélard*, éd. ACPA, Le Pallet, 2003, p.43.

fondation n'est pas revenue à l'Ordre de Saint-Sulpice, qui avait déjà été commémoré dans le Livre des Morts de Paraclet en relation avec Le Pallet.

Il y a donc des liens géographiques croisés entre Le Pallet et le couvent de Saint-Sulpice-la-Forêt et j'y ajouterai même plus une autre composante du XII[e] siècle. Néanmoins, on ne peut répondre sans équivoque à la question de savoir si la mère d'Abélard, Lucie, est entrée à Saint-Sulpice-la-Forêt en 1112, d'autant plus qu'il n'est pas du tout certain que ce couvent avait atteint alors un rayonnement suffisant. Il semble peu probable par exemple que le prieuré du Loroux-Bottereau ait pu l'accueillir à l'époque[783]. Ce sont peut-être d'autres parents contemporains de la Maison du Pallet, ou plus tard, qui sont entrés à Saint-Sulpice-la-Forêt et ont donc été inscrits au Livre des Morts par Héloïse, l'abbesse de Paraclet.

Une autre théorie suppose que Lucie a rejoint en 1112 la duchesse Ermengarde d'Anjou en tant que dame de cour pour entrer directement à Fontevraud près de Cande sur la Loire[784]. Cette convergence est plausible dans la mesure où le duc Alain IV était entré à Redon comme moine peu avant et son épouse pouvait alors l'avoir imité en entrant à Fontevraud. Cette congrégation était très populaire auprès des nobles dames. Ermengarde était en contact personnel avec le fondateur Robert d'Arbrissel et semble avoir réalisé son désir de devenir religieuse à Fontevraud, au moins pour un temps. Néanmoins, il y a un grand point d'interrogation sur le lien avec l'entrée au couvent de Lucie. La duchesse Ermengarde séjourna à Fontevraud en 1106 ou 1107, et un second séjour jusqu'en 1112 n'est nullement certain[785]. Peut-être ne faut-il pas regarder du coté du couvent mère de Fontevraud, mais plutôt de l'une de ses branches.

En fait, on peut trouver ce que l'on recherche dans les environs immédiats du Pallet :

Entre Le Pallet et le centre des Mauges, il y a toujours eu un paysage de vaste forêt presque vierge, l'ancien terrain de chasse de Renaud de Thorigné. Sur les sols en partie limoneux, en partie caillouteux, poussait une forêt dense de chênes et autres caduques ; entre les deux, il y avait des zones avec des landes de genêts, de buissons épineux, de fourrés et de petites zones marécageuses. Cette région rude et préservée constituait une barrière naturelle entre le centre des Mauges et le bassin de la Sèvre. Le petit reste de la vaste forêt qui a survécu aujourd'hui s'appelle *Forêt de Leppo*. De l'Ouest, le terrain s'élève doucement en une chaîne de collines, culminant sur la ligne de partage des eaux entre les rivières Divatte, Verret et Sanguèze, puis redescend en pente relativement raide vers la vallée de l'Évre et ses escarpements. Occasionnellement cette région était riche en gibier et idéale pour la chasse, traversée par des zones de défrichage et des hameaux, mais déjà à l'époque romaine, on disait qu'elle était traversée par une route Est-Ouest, qui était recoupée à son tour par des routes Nord-Sud[786]. A l'époque de *Daniel de Palatio,* il y avait bien deux routes qui allaient du Pallet aux Mauges, une au Nord vers Champtoceaux, une vers l'Est qui bifurquait vers Montrevault et Beaupréau. À la fin du X[e] siècle, plusieurs petites paroisses s'y étaient établies, notamment à Gesté, à Saint-Rémy, au Doré, au Puiset, à Villeneuve et à La Chaussaire. A l'Ouest, la première paroisse était Le Pallet, à côté de laquelle Vallet pré-existait peut-être déjà[787]. Plus au Nord-Ouest se trouvaient la paroisse de La Chapelle-Heulin créée à partir du Pallet et de Vertou ainsi que celle de la Remaudière créée à partir du Loroux, entre 1270 et 1277. Plus tard, la commune de Vallet annexera une partie de ces territoires[788].

Au XI[e] siècle, une partie de la zone forestière décrite ci-dessus était interdite d'utilisation. Un document daté du 11 avril 1082, qui reproduit ce processus et qui a déjà été cité plus haut, montre que les seigneuries du Grand et du Petit-Montrevault avaient des droits communs sur cette forêt :

---

783 Le soin des personnes âgées était plutôt la tâche de la maison mère, et non d'un prieuré.

784 Pour cette théorie, voir B. M. Cook : Abelard and Heloise : Some notes towards a family tree*, Genealogist' Magazine*, vol.26, Nr.6, 1999, p.205-212. Et aussi : A. Bourdeaut : Ermengarde, Comtesse de Bretagne, entre Robert d'Arbrissel et saint Bernard : fondation de l'abbaye de Buzay, dans : *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, vol.75, 1935.

785 J. de Petigny avait exprimé l'opinion qu'Ermengarde était entrée à Fontevraud vers 1112, car elle n'est attestable dans aucun document de 1112 à 1118. Ce lien semble un peu trop vague, d'autant plus qu'il n'en est fait mention dans aucune des sources, Ermengarde s'est rendue deux fois à Fontevraud. Voir aussi : J. de Petigny : Lettre inédite de Robert d'Arbrissel, dans : *Bibliothèque de l'école de Chartes*, vol.5, Paris, 1854.

786 Les zones de coupe sont appelées « Hautes Chaussées » sur les anciens plans cadastraux.

787 La ville de Vallet est mentionnée pour la première fois au XII[e] siècle.

788 R. P. Laure : Le Vieux Vallet, dans : *Annales du pays Nantais*, t.2, 1969, p.10.

le vicomte Raoul V du Grand-Montrevault et Roger III du Petit-Montrevault, ont cédé 4 arpents de forêt près de Villeneuve à Saint-Serge et Saint-Bach, avec la restriction importante que cette zone de forêt ne devait pas être défrichée, ni entravée dans sa croissance, ni convertie en terre arable[789]. Plus tard, il y eut d'importants dons de terres de la même région, toujours en faveur de Saint-Serge et on apprend que c'était vraiment la propriété commune des deux seigneuries : « *quia terra illa inter duos dominos duum castellorum communis, et de communi silva erat... »* c'est-à-dire « parce que la terre appartenait aux seigneurs des deux places fortes et que la forêt provenait de cette propriété commune… » [790]. Sans aucun doute était-ce Foulques Nerra qui avait doté les deux Maisons de cette *Foresta,* i.e. cette forêt. Plus important encore que ce constat, c'est l'indication qu'il y avait déjà une crainte vers 1082 que la précieuse forêt frontalière pût être victime d'une campagne d'abattage illégale et d'une recolonisation incontrôlée si la pression démographique persistait.

Ces réserves découlaient du comportement d'un mouvement de renouveau religieux : les *Pauperes Christi,* que le prédicateur itinérant Robert d'Arbrissel[791] vers 1100 avait attirés autour de lui, recherchaient de telles zones forestières frontalières comme lieux d'installation pour réaliser leur idéal. Robert recrutait ses disciples parmi toutes les classes sociales ; ils n'étaient unis que par une caractéristique commune : le besoin spirituel et non matériel. Il s'agissait d'aristocrates qui voulaient briser le carcan féodal, des artisans et des petites gens, des prostituées et des journaliers qui avaient perdu leur gagne-pain, des prêtres sans congrégation, mais surtout des femmes qui avaient été abusées, étaient tombées enceintes ou abandonnées par leur conjoint. Avec ces personnes - plus de deux mille individus au total - Robert cherchait à suivre directement le Christ en imitant sa vie. *« Nus, ils voulaient suivre le Christ nu »,* c'est pourquoi ils se mortifiaient de diverses manières et remplaçaient une existence confortable par une vie précaire d'errance et d'ermite dans le dénuement personnel. Dans le même temps, une sorte d'atmosphère de fin des temps s'était répandue dans l'Ouest français. Les chroniques parlent de signes inquiétants du ciel et de monstres, suivis d'une terrible famine et d'épidémies en 1096[792]. Vers 1095, Robert d'Arbrissel et ses disciples se retirèrent pour la première fois dans une région forestière du nord de l'Anjou, près de Craon. Lorsque les dirigeants de l'Eglise catholique lui demandèrent d'instaurer une vie réglementée en raison des conditions chaotiques qui y régnaient, il fonda les premiers couvents : le 1er février 1096 le chœur Augustinien de La Roë et vers 1100 - avec Hersende de Champagne, supérieure des sœurs - le couvent multiple de Fontevraud[793].

Ces sites fondateurs avaient été choisis soigneusement, suivant un système ingénieux, parce qu'ils étaient tous des sites en zones forestières, à la frontière de zones d'influences voisines et donc des zones de neutralité politique garantissant à ces couvents leur indépendance intérieure : la Roë était située au nord de l'Anjou près de Craon, directement à la frontière avec la Bretagne, et Fontevraud était juste à la jonction des provinces angevine et tourangelle et des trois diocèses de Tours, Angers et Poitiers. En raison du mouvement des ermites, la superficie des forêts domaniales intactes s'est réduite en raison de l'afflux de populations[794]. Le fait qu'après 1100 la forêt frontalière des Mauges était également confrontée à l'afflux de *Pauperes Christi* provoqua un certain malaise dans le monde politique et ecclésiastique et des tentatives furent menées pour freiner leur développement en interdisant la déforestation : lorsque, entre 1138 et 1151, deux ermites s'installèrent dans le sud de la *Forêt de Leppo*, aux Ajoux, il y eut rapidement des frictions avec Saint-Serge, car la colonie n'était pas autorisée. Bien que Saint-Serge ait effectué des travaux de défrichement dans le secteur contrairement à la règle ci-dessus, il avait laissé la terre en jachère. La demande d'un clerc nommé Gideon fut également rejetée. Plus tard, deux ermites nommés Gilbert et Mainard s'installèrent à nouveau sans autorisation, et Saint-Serge leur accorda finalement la permission de s'implanter. Le vicomte Roscelin du Grand-Montrevault et Foulques, fils de Normand du Petit-Montrevault, ont ratifié cette

---

789 Charte 48 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XIe et XIIe siècles)*, Angers 1997, vol.2, p.456-458.

790 Charte 49 dans : Y. Chauvin : *op. cit.*, p. 458-465.

791 Biographie de J.-M. Bienvenu : *L'étonnant fondateur de Fontevraud Robert d'Arbrissel*, Paris, 1981. Cette biographie est toujours considérée comme une œuvre littéraire de référence sur Robert d'Arbrissel, même si elle contient de nombreuses inexactitudes. La liste comprend la date de la mort de Robert et Hersende de Champagne, par exemple, ou la séquence des fondations elles-mêmes.

792 Voir J.-M. Bienvenu : *op. cit.*, p. 55.

793 L'importance exceptionnelle de la Champagne pour la fondation de Fontevraud par Hersende a été ignorée jusqu'à présent. Voir W. Robl : Heloisas Origin : Hersindis Mater [L'origine d'Héloïse : sa mère Hersende], Munich, 2001.

794 Sur la perte des forêts par la déforestation, voir, par ex., les plaintes de l'abbé Suger de Saint-Denis, éd. A. Lecoy de la Marche : *Oeuvres complètes de Suger*, Paris, 1867, p.221-222.

concession[795]. Le document est un exemple frappant de l'attrait que les régions vierges ont exercé sur le mouvement des ermites.

Entre 1108 et 1115, le mouvement de plus en plus puissant de Fontevraud parvient à s'implanter dans deux établissements privilégiés situés dans la forêt entre les deux châteaux du Pallet et du Petit-Montrevault. Comme à La Roë et à Fontevraud, la situation frontalière entre deux comtés était la meilleure garantie d'une vie tranquille.

Vers 1115 ou un peu plus tard, un frère nommé *Andreas* quitta le couvent de Fontevraud pour s'installer à *La Chassaire,* tout d'abord comme ermite[796]. Andreas avait déjà une vie mouvementée derrière lui quand il décida de franchir ce pas. Avant de rejoindre la congrégation de Fontevraud, il avait fait un voyage à Jérusalem à la suite de l'appel du Pape Urbain II, et semble avoir été un homme sage et érudit. Il est concevable, sinon prouvé, qu'il soit la même personne que le prieur de Fontevraud ou que le frère Andreas, qui s'était porté garant de l'auteur de la *Vita altera Roberti*, également appelée *Vita Andreae*[797]. Le frère André n'était pas venu seul, mais accompagné d'un certain *Gautier de La Poitevinière*[798]. Tous deux fondèrent l'ermitage du *Lac-Roger*, à quelques kilomètres au nord-ouest de La Chassaire, dans un fond de vallée plat. On ne sait pas si le nom du lieu fait référence à un lac – lat. *lacus* - mais la deuxième partie du nom fait référence à un fief de Roger du Petit-Montrevault[799]. Les sources historiques faisant état de cette fondation sont rares. B. Pavillon écrivait en 1666 dans son ouvrage *La vie du bienheureux Robert d'Arbrissel : « Le bienheureux frère André créa un foyer dans la forêt de La Chaussaire, à la frontière du Poitou, de la Bretagne et de l'Anjou. »* [800]. Au XII[e] siècle, La Chaussaire, comme la forêt environnante, appartenait à parts égales aux châteaux du Grand- et du Petit-Montrevault, et la commune elle-même faisait partie du diocèse d'Angers. L'ermitage était situé juste à la frontière verte de la Bretagne. Un document original du pape Innocent II de 1131 avait également appelé Frère André *Direx de Vallicula, c'*est-à-dire « chef de la petite vallée ». En conséquence, André semble être devenu le chef spirituel d'une petite confrérie de moines ermites qui, soit dit en passant, maintenait non seulement une branche à la source de la Divatte, mais aussi à un autre endroit appelé *Pieria,* qui n'est plus identifiable aujourd'hui. Un document de l'abbaye de Toussaint à Angers rapporte que les ermites du Lac-Roger construisirent l'église Saint-Abraham, un cimetière et plusieurs *cellae*. On dit qu'ils ont passé ici sept ans, jusqu'en 1122 environ, dans la paix et l'harmonie, avant que la discorde ne s'installe. A la mort de Robert d'Arbrissel, le 23 février 1117, Petronille de Chemillé devint la première abbesse de Fontevraud. Contrairement à la prieure Hersende de Champagne, qui possédait d'excellentes qualités charismatiques, Petronille gouvernait de façon relativement autocratique, surtout en ce qui concerne les hommes de la congrégation. Beaucoup de *Fratres* n'ont pas supporté le nouveau style de direction autoritaire de la jeune abbesse et ont quitté la congrégation de Fontevraud, brisant la *Stabilitas loci*[801]. A Lac-Roger également, une faction de frères sous la direction d'André décida de se détourner de Fontevraud et se subordonna directement à l'évêque d'Angers Mgr Renaud, ou plutôt au monastère canonique de Toussaint, qu'ils préfèraient[802]. Un groupe d'ermites autour de Gautier de La Poitevinière, qui avait suivi André, demeura à Fontevraud. Mgr Ulger, qui succèda à Renaud de Martigné au pouvoir en 1125, obligea les deux factions à vivre selon une seule règle, même si elle n'était pas commune. Peu de temps après, *Andreas Hierosolymitanus* aurait fini ses jours dans un ermitage et aurait ensuite été adoré comme un saint par les gens de la région. Gautier de La Poitevinière, quant à lui, choisit une vie

---

795 Voir Charte 49 dans : Y. Chauvin : *Premier et second livres des Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI[e] et XII[e] siècles)*, Angers, 1997, t.2, p.458-465.

796 Des informations détaillées sur l'Ermitage des Mauges se trouvent dans Ch. J. Chéné : Quelques ermitages des Mauges au XII[e] siècle, dans : *Société des Sciences Lettres et Beaux-Arts de Cholet*, vol.47, 1983, p.1-73.

797 Reproduit dans Mignes *PL,* vol. 166, p.1043 et suiv. Le récit emphatique sur les derniers jours de Robert d'Arbrissel, comme l'a prouvé de façon convaincante J. de Walter, provient probablement d'un moine qui a recueilli des témoignages oculaires, mais pas du dit Andreas lui-même ; à cet égard son titre est un peu trompeur. Voir : J. de Walter : Die erste Wanderprediger Frankreichs [Le premier prédicateur itinérant de France], Leipzig 1903, Rééd. Aalen, 1972, p.17-25 J.-M. Bienvenu ignore cet aspect dans sa biographie de Robert d'Arbrissel.

798 La Poitevinière est située entre Beaupréau et Chemillé, sur la route de Fontevraud.

799 Dans les documents latins, le lieu est décrit avec le génitif ou l'ablatif du lieu : *Laci-Rogerio* ou *Laiis Rogeriis*. Il faut laisser ouverte la question de savoir si le nom de Roger le Vieux ou de ses descendants Roger II et III de Petit-Montrevault étaient visés.

800 B. Pavillon : *La vie du bienheureux Robert d'Arbrissel, patriarche des solitaires de la France et instituteur de l'ordre de Font-Evraud, divisée en deux parties*, Saumur, Paris, 1666.

801 Voir aussi B. J. M. Bienvenu : Les Fontevristes au XII[e] siècle, dans : *Comité d'histoire fontevriste, Centre Culturel de l'Ouest, Abbaye Royale de Fontevraud, Histoire-Archéologie*, Nr.5, Angers, 2000, p.23-24.

802 Voir la charte 144 de 1122, dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, éd. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.235-236, Toussaint avait été fondé en 1008 à l'initiative de Mgr Hubert, évêque de Vendôme, d'abord comme une institution sociale pour malades, pauvres et mourants. En 1115, Mgr Renaud, évêque de Martigné, en fit un monastère canonique.

encore plus isolée. A l'orée de la haute forêt de Villeneuve, dans la *Forêt de Leppo,* sur la route de Villeneuve à Montrevault, il construisit un nouvel ermitage dans une enceinte appelée *La Hutte* et y vécut pendant 18 ans. D'autres candidats l'ont probablement rejoint. Plus tard, le village des *Moraudières* fut construit autour d'une forge. Dans l'une des maisons en chaume, qui appartenait à une certaine famille Bonneau, le pilier central du logis, dans lequel sont sculptées une croix en bois grossière et une niche d'autel, existe encore aujourd'hui[803]. Lorsque Geoffroy Plantagenêt se vit soumis à la révolte de certains barons angevins, il assiégea les châteaux de Montrevault [804] et de Champtoceaux en 1136 puis en 1141/1142 et les fit détruire. Il est possible que le peuplement du Lac-Roger ait subi de lourds dommages dans ce contexte conflictuel. La réorganisation fut évidemment confiée à Gautier, au reclus de La Hutte et aux anciens compagnons d'André[805]. On ne sait rien sur le sort ultérieur du prieuré de Toussaint. On a supposé qu'après l'évaporation du souvenir de l'ermite, le déclin ne pouvait plus être stoppé. Aujourd'hui, il ne reste plus rien de l'ancienne colonie, à l'exception de quelques noms de champs qui nous l'évoquent[806].

Quelques années seulement avant la fondation au Lac-Roger, en 1108, Hersende de Champagne, prieure de Fontevraud, avait fait un voyage diplomatique à Champtoceaux[807] et à Nantes. Sur le chemin du retour, elle semble avoir emprunté la voie terrestre et envisagé la forêt frontalière près de La Chaussaire pour une nouvelle fondation. Hersende, en tant que supérieure des Sœurs Chrétiennes, était alors l'organisatrice de la grande congrégation de Fontevraud : elle s'était occupée d'une grande partie des dons de terres, elle avait personnellement dirigé la construction du chœur de l'abbatiale, qui est encore admiré de nos jours[808]. Elle était alors accompagnée de sa jeune adjointe Petronille de Chemillé qui, neuf ans plus tard, dirigera l'abbatiale de Fontevraud. Que Robert d'Arbrissel, conseiller spirituel et fondateur de la congrégation de Fontevraud, lors de ce voyage fût présent, est plutôt improbable[809], mais au moins entretenait-il des relations avec la Maison du Petit-Montrevault[810]. Cela a pu avoir du sens pour la transaction suivante : la même année, après le 29 juillet 1108, et probablement lors du même voyage, un certain Maurice, fils de Gaudinus et de Barbota, donna une manse de terre sur les hauteurs de la Sanguèze aux religieuses de Fontevraud, avec l'accord de ses frères et sœurs[811]. La propriété était située dans le hameau d'Escoublant[812] à l'ouest de La Chaussaire,

---

803 Voir l'illustration dans : Ch. J. Chéné : Quelques ermitages des Mauges au XII[e] siècle, dans : *Société des Sciences Lettres et Beaux-Arts de Cholet*, vol.47, 1983, p.52.

804 Voir Charte 193, entre 1136 et 21.8.1138 : Le comte Geoffroy d'Anjou présente ses excuses à Mgr Ulger pour la destruction du donjon de Chateau-Gontier et les troubles à Montrevault, « *mota Montis Rebelli* », dans : *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, ed. Ch. Urseau, Paris, Angers, 1908, p.286-88.

805 Au moins le document H 1327 des Archives départementales de Maine-et-Loire, datant d'environ 1143 et concernant la fondation d'Andreas au Lac-Roger, montre Gautier de La Poitevinière, le Reclus, comme bénéficiaire d'une donation.

806 Pour l'histoire de ces ermitages, voir : M.-L. Mary, M.-R. Bourget : *Saint-Rémy-en-Mauges, Les secrets de nos archives*, Cholet, p.17-25.

807 En 1108, Germasie de Champtoceaux, la sœur de Thibaud de Jarzé, la duchesse Ermengarde d'Anjou et la première prieure de Fontevraud, Hersende de Champagne, qui était accompagnée de Petronille de Chemillé, reçoit Germasie du château de Champtoceaux. Ensuite, les deux partent pour Nantes.

808 Pour l'histoire de la vie de cette grande femme, voir W. Robl : Heloisas Origin : Hersindis Mater [L'origine d'Héloïse : sa mère Hersende], Munich, 2001.

809 Dans le document suivant, il manque la phrase habituelle « in manu domni Roberti ». Néanmoins, Robert d'Arbrissel est généralement considéré comme le fondateur de La Regrippière. Seul L. Maître supposait que Maurice de Pandelles, seigneur de Laval, avait été le fondateur, sur la base de dossiers issus d'une longue discussion du chapitre de Nantes. Voir aussi R. P. Emile Laure, J. de Malestroit : *Histoire de Vallet*, Maulévrier, 1985, p.130.

810 Les documents 187 et 188 du cartulaire de Fontevraud, transmis par fragments, documentent la connaissance personnelle de Robert d'Arbrissel avec les seigneurs du Petit-Montrevault. La charte 187 décrit le don d'un certain ogre Martein, la charte 188 le don de Payen du Montrevault à Robert d'Arbrissel personnellement – *« in manu domni Roberti de Arbressello* » -, avec les mêmes témoins, sur un terrain, « *partem terre Audebramni nominatam, juxta terram Otgerii* ». Parmi les témoins figurent les frères Normannus et Rollandus. Voir : Grand Cartulaire de Fontevraud, éd. J.-M. Bienvenu, dans : *Archives historiques du Poitou*, vol.63, Poitiers, 2000, vol.1, p.183-185. J. Chéné suppose que les dons à Robert d'Arbrissel n'ont été effectués qu'entre 1114 et 1116. Le nom du terrain cédé appelé Audibran a été donné sur la rive droite de l'Èvre, à Haute-Brin près du Fief-Sauvin, dans un moulin « d'Audibran ». Voir Ch. J. Chéné : Quelques ermitages des Mauges au XII[e] siècle, dans : *Société des Sciences Lettres et Beaux-Arts de Cholet*, vol.47, 1983, p.13.

811 Dans le cartulaire, la charte suivante précède immédiatement les deux précédentes, de sorte qu'elles ont pu être écrites au cours d'un même voyage pastoral : *« Karta Mauricii Filii Gaudini de mensure terre : Omnia vestra on karitate fiant, ut ait Apostolus. Ut ergo karitatem qui Deus est adquirere valeamus, bona nostra dare debemus. Idcirco ego Mauritius Mauritius Gaudini, pro amore Dei et redemptione anime mee, dono deo et beate Marie et mortimonialibus Fontis Evraudi unam masuram terre Regreperie nominatam in quadam regiuncula nomine Escublant, condedentibus fratris meis : Simone, Giraudo, Rainaudo, et Barbote matre nostra cum sorore Milesent. Hanc etiam concessionem firmaverunt, ex sua parte, Claret et Giraudus de quorum feudes erat, annuentibus Roberto Porchet et ejus uxore et Alam de Locour. Hujus rei testicules suntes : Paganus de Monte Rivelli et Gaufridus Vendosmensis. Acta Ludovico Francorum rege, Fulcone Andegavorum comite, Rainaudo Andegavorum presule.* » D'après le Cartulaire de Paris, fol 36r°, original perdu. Voir aussi le grand cartulaire de Fontevraud, éd. J.-M. Bienvenu, dans : *Archives historiques du Poitou*, vol.63, Poitiers, 2000, vol.1, p.182-183. Sur « Alam », bienvenu à annoté : « Sans doute sic pour Adam ». Plus important que cette correction semble être l'affixe du nom d'Adam. Aucun lieu Locour n'est connu dans la région. Comme dans le cas du chevalier Berenger du cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, aurait-il dû être une forme corrompue de « la cour » ? Dans ce cas, le toponyme « de Palatio » aurait pu à nouveau exister comme original latin, ce qui aurait identifié un autre représentant de la Maison du Pallet. Hélas, il ne sera plus possible d'obtenir une certitude concluante sur cette question.

soit presque exactement à mi-distance entre Le Pallet et Le Petit-Montrevault. Le lieu, qui portait également le nom de *Regriperia* ou fr. *La Regrippière*[813], était situé non seulement à la frontière exacte entre les deux places fortes, mais aussi à la frontière nouvellement constituée depuis la fin du XI[e] siècle entre le duché de Bretagne et le comté d'Anjou[814]. Il répondait ainsi exactement aux mêmes critères que Fontevraud et la Roë. Le nom bretonisé du champ Escoublant a également été identifié sur d'anciens plans cadastraux[815]. Malheureusement, nous ne pouvons pas aller au-delà aujourd'hui. Enfin, clarifions qui était ledit donateur, Maurice[816], qui est aussi appelé *Mauritius Puellus* dans une bulle ultérieure du Pape Innocent II[817]. La formulation suggère que Maurice, que sa mère Barbota, veuve, déclarait comme étant le donneur réel était encore un enfant - *puellus* - au moment du don. Cela cadre très bien avec le fait qu'Hersende de Champagne, était en train de négocier dans ce secteur un emplacement pour installer un couvent de femmes.

Payen du Petit-Montrevault, un fils de Roger III, qui a succédé à son frère Normand[818], ainsi que Geoffroy de Vendôme, qui ne doit pas être assimilé à l'abbé du même nom, mais était le neveu du vicomte de Vendôme dans la Maison du Grand-Montrevault, furent les témoins importants du don à Fontevraud. Au plus tard en 1110[819], sous l'égide de la prieure Hersende de Champagne, un important couvent sur le modèle de Fontevraud semble avoir été construit à *La Regrippière,* associé à un petit couvent d'hommes dédié à Saint-Jean. Le couvent a connu une prospérité étonnante et a survécu aux siècles. On suppose qu'il y avait des relations étroites avec les ermites de Lac-Roger tant que cette communauté existait. Le couvent de La Regrippière comptait encore 30 moniales et 12 converses au XVII[e] siècle, et ce n'est qu'à la veille de la Révolution que l'effectif est tombé à 19 moniales et 8 converses. En 1792, les moniales furent finalement expulsées et le couvent fut dissous. En 1820, une église paroissiale moderne a été construite à la place de l'église du couvent. La Regrippière subit ainsi le même sort que l'ermitage de Lac-Roger : tous deux disparurent si complètement de la scène qu'il n'en reste plus aujourd'hui qu'un vague souvenir[820].

Une alternative sérieuse aux hypothèses ci-dessus serait que la mère d'Abélard soit entrée au couvent réformé de *La Regrippière*, quatre ans après sa fondation et deux ans après son achèvement. Malheureusement, aucune trace des moniales fondatrices n'a été conservée, mais la situation est plausible : *La Regrippière* n'était qu'à 13 km à vol d'oiseau du Pallet et aurait pu permettre à la vieille

---

812 En français Ecouflant, lat. *confluentes*, c'est-à-dire situé au confluent du Choiseau et du cours supérieur de la Sanguèze, à ne pas confondre avec le village du même nom, Escoublant au nord d'Angers. Voir par ex. Y. Chauvin : *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI[e] et XII[e] siècles)*, Angers, 1997, vol.1, p.22.

813 Les lieux en latin -ieria ou en français -ière remontent presque tous à la seconde moitié du XI[e] et XII[e] siècle. Voir N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p. 425-427.

814 Au début du XVII[e] siècle, les registres paroissiaux locaux faisaient encore la distinction entre *« la Regrippière en Anjou »* et *« la Regrippière en Bretagne »*.

815 Une parcelle de 2,5 hectares, à 2 kilomètres au sud de La Chaussaire, porte le nom de "pâtis de Escublant" sur la carte cadastrale E.529. Voir : M.-L. Mary, M.-R. Bourget : *Saint-Rémy-en-Mauges, Les secrets de nos archives*, Cholet, p.18.

816 Presque en même temps Maurice apparaît avec une certaine probabilité dans un document du cartulaire Saint-Serge et Saint-Bach, en relation étroite avec la Maison du Petit-Montrevault : voir charte 38 dans : Y. Chauvin : *op. cit.*, vol.2, p.439-440. Geoffroy, vieux prêtre qui avait servi à l'église Saint-Jean du Petit-Montrevault, fit don au couvent de Saint-Serge lorsque son fils Pierre y entra comme novice. Ses neveux Aimeric de Malgia et Maurice d'Escublent étaient d'accord, ce dernier étant évidemment son héritier. Le don a été ratifié par Normand du Petit-Montrevault. Aimeric de Mauges apparaît également aux côtés de Payen du Petit-Montrevault dans un certificat du Ronceray à Angers. Voir la charte 208 dans : Cartularium Beatae Mariae Caritatis (Le Ronceray), éd. P. Marchegay, dans : *Archives d'Anjou*, vol.3, Angers, 1854, p.134 ; en outre : chartes 209 et 210, *loc.cit*. p. 135 ; en ce qui concerne l'église Saint-Jean-du-Petit-Montrevault, elle a déjà été mentionnée à deux reprises, notamment comme ancienne propriété de Renaud de Thorigné, dans les autres documents connexes. L'église, qui se trouvait juste à côté de Saint-Pierre-Montlimart, avait échu aux moines de Saint-Serge par le vicaire Berno d'Angers. Le prêtre Geoffroy de Saint-Jean était lui-même le fils d'un clerc Renaud. Un terrain près du Doré et de Villeneuve avait également appartenu à son domaine. Le fait que l'église Saint-Jean ait été autrefois la propriété du clan Renaud, libre de prêts, se voit dans les droits anciens restants – « *originario jure* » - d'un certain Adelelmus de Tran, qui vécut vers la fin du XI[e] siècle. Adelelmus avait non seulement des droits à Saint-Jean, mais aussi dans les possessions de Sceaux. Voir les chartes 68 et 69 à cet égard : Y. Chauvin : *op. cit.*, vol.2, p.531-534.
Un autre Maurice Gaudinus figure dans un document non daté du monastère du Ronceray. Voir la charte 102 dans : Cartularium Beatae Mariae Caritatis (Le Ronceray), éd. P. Marchegay, dans : *Archives d'Anjou*, vol.3, Angers, 1854, p.78.
Certains toponymes de la région portent le nom du père Gaudinus, en partie aussi près du Pallet : à l'est de La Chaussaire se trouve le hameau de *La Gaudinerie,* entre Le Pallet et Clisson, le village de *La Gaudinière* et un peu plus loin *Le Bois-Gaudin.* Ces lieux sont clairement visibles sur la carte de Cassini. Cependant, il ne faut pas tirer de conclusions trop poussées de cette accumulation de noms, même si elle semble plus qu'une coïncidence. Il se peut qu'il y ait eu des liens familiaux entre la famille et le village voisin de Tillières. Un document de Saint-Serge de la fin du XI[e] siècle mentionne un certain « Gaufridus de Tilliaco » ainsi que « Gaudinus frater ejus ». Voir la charte 112 dans : Y. Chauvin : op. cit., vol.1, pp.100-102, et charte 9, vol.2, p.361-369.

817 Bulle d'Innocent II, datée du 2 janvier 1131 : « *...locum Regreperiae, ex dono Mauritii Puelli, et Direx de Vallicula* ».

818 Quand il était tombé en disgrâce à cause de sa révolte contre le comte d'Anjou ?

819 Lorsque les moniales de La Regrippière ont dû défendre leurs biens le 11 avril 1668 devant la Cour des comptes de Bretagne, elles ont déclaré l'année 1110 comme date de fondation. Voir R. P. Emile Laure, J. de Malestroit : *Histoire de Vallet*, Maulévrier, 1985, p.28.

820 Pour l'histoire médiévale tardive du prieuré de Fontevraud voir : R. P. Emile Laure, J. de Malestroit : *ibid.*, p.129-172.

Lucie de rester aussi longtemps que sa santé le permettrait en contact avec ses descendants, à qui elle avait légué la fortune familiale. Il est fort possible que le territoire de la châtellenie s'étendît du Pallet à La Regrippière. Une autre congrégation venant de Bretagne était hors de question, pas même pour la jeune Clisson. En effet, un document datant de 1497 confirme que le domaine du Pallet, c'est-à-dire les vignobles produisant du vin rouge et blanc et les pâturages, s'étendait jusqu'à Escoublant : *« Il chemin quy conduist de Valletz à la Regrippière et les terres d'Escoublanc »* et *« le droit de pâture aux terres d'Escoublanc »,* voir ci-dessous[821]. Au demeurant, le couvent lui-même possédait des propriétés dans la châtellenie du Pallet. En 1493, le seigneur de Goulaine dénonça les anciens droits du couvent sur le fief du Pallet, y compris les droits de pâturage des *Landes du Pallet* et du domaine d'Escoublanc[822].

Une touche piquante est apportée à cette hypothèse de l'entrée de Lucie au monastère car dans une autre étude, j'ai démontré que la prieure Hersende de Fontevraud, qui était responsable de La Regrippière, a peut-être donné naissance vers 1095, peu avant ou pendant sa retraite au couvent, à une fille prénommée Héloïse qui a ensuite eu une liaison avec Pierre Abélard à Paris[823]. L'histoire d'amour entre Héloïse et Pierre Abélard est célèbre dans le monde entier et ne nécessite pas de développement pour le moment. Hersende de Champagne était la fille d'Hubert III de Champagne, seigneur de Durtal, et avait déjà eu un fils de son mariage avec Gautier de Montsoreau quand, après la mort de son mari, elle rejoignit le mouvement de Robert d'Arbrissel. De même, elle était une nièce de Thibault de Jarzé, seigneur de Champtoceaux, et ainsi, par Agnès de Jarzé et Roger III, son mari défunt, elle était également liée à la Maison du Petit-Montrevault. La quintessence de ces découvertes généalogiques est que les familles de Pierre Abélard et d'Héloïse étaient peut-être en contact étroit et régulier avant que le couple ne se rencontre au loin, à Paris. On peut donc aujourd'hui sérieusement douter que leurs deux rencontres à Paris aient été aussi fortuites qu'on les a présentées depuis des siècles. La mère d'Abélard, Lucie, et Hersende de Champagne semblent également s'être rencontrées personnellement, probablement au cours du voyage pastoral mentionné et même plus tard au couvent de La Regrippière[824].

821 R. P. Emile Laure, J. de Malestroit : *Histoire de Vallet*, Maulévrier, 1985, p.28.

822 R. P. Emile Laure, J. de Malestroit : *ibid.*, p.134.

823 Voir : W. Robl : Heloisas Origin : Hersindis Mater [L'origine d'Héloïse, sa mère Hersende], Munich, 2001. Et : W. Robl : Neues zur Familiengehichte Heloisas... [nouvelles de la famille d'Héloïse], dans : *Abaelard, Werk, Leben, Wirkung* [Abélard, travail, vie, conséquences], ed. U. Niggli, Friburg, 2003, p.25-91.

824 Au moins, ses données personnelles ne s'y opposent pas : la date de la mort d'Hersende de Champagne est généralement donnée dans la littérature de Robert comme 1108 ou 1112/1113, mais elle est probablement morte seulement en 1114.

Un seigneur du Pallet nommé Herveus

Dans un document du cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers, apparaît un autre seigneur du Pallet nommé *Herveus* [825] . Le document, dont le texte latin se trouve en annexe, est malheureusement non daté. D'après la liste des signataires, on peut supposer qu'il a été rédigé dans le premier tiers du XII[e] siècle. S'agissant ici de l'entrée au monastère d'un ancien croisé, il est possible de restreindre un peu la période supposée de rédaction du document : il aura été produit après 1110, probablement même plus tard[826].

Comme l'indique le document, Guy, fils du seigneur Geoffroy de Saint-Quentin-en-Mauges, était revenu indemne de la première croisade. Saint-Quentin était une autre seigneurie dans les *Mauges*, au nord-est de Beaupréau et de Montrevault. Les atrocités vécues en Orient avaient apparemment tellement impressionné le jeune homme qu'à son retour, il renonça à son héritage paternel et ressentit plutôt le désir ardent de rejoindre l'Ordre de Saint-Serge et Saint-Bach. Il rendit donc visite au prieur Guillaume au couvent de Villeneuve pour régler les formalités d'entrée. Faute d'argent, il lègua à l'Ordre ses biens libres de droits à Villeneuve, ainsi que certaines autres possessions, pour lesquelles il avait besoin du consentement de son gendre *Herveus de Palatio,* puisque la dot de sa sœur était impliquée. Herveus avait auparavant épousé la sœur de Guy, et celui-ci lui avait laissé ses propres biens pour qu'il les administre pendant ses nombreuses années à l'étranger. Certains des titres et droits qui n'ont pas été spécifiés plus en détail étaient des *sub custodia*, c'est-à-dire sous administration, et certains étaient des *sub potestate*, c'est-à-dire sous le pouvoir de disposition du seigneur du Pallet. *Herveus de Palatio* donna sa permission *« avec plaisir »* et ajouta même une donation *« de suo proprio jure »*, c'est-à-dire de sa propre propriété près de Villeneuve.

Qui était cet Herveus, qui, tel *Daniel de Palatio,* avait un prénom qui, bien que non rare dans la région, était plus particulièrement courant dans le nord de la Bretagne et de la région rennaise ? [827] Il faut d'abord remarquer que, contrairement à Daniel, il porte pour la première fois l'attribut *Dominus expressis verbis,* ce qui l'identifie comme un seigneur ayant le droit d'interdiction[828]. Ses propres droits sont confirmés dans le contexte, mais le même lien que j'avais déjà établi à diverses occasions au cours des années précédentes pour la Maison du Pallet et que j'ai expliqué dans l'histoire de ses origines existait vis-à-vis de Payen de Montrevault, qui avait auparavant remplacé son frère Normand comme seigneur du Petit-Montrevault.

Il est fort possible qu'Herveus ait été le fils aîné de Daniel de Palatio, puisqu'il existe une configuration père-fils similaire chez les seigneurs des hauts fiefs, Roger III et Payen du Petit-Montrevault. Il est également concevable qu'Herveus n'avait pas encore atteint l'âge légal lorsque son père mourut vers 1100, de sorte que Lucie, la mère d'Abélard, si elle était sa tante, avait administré le domaine du Pallet en son nom pendant plusieurs années. Cependant, un tel intermède n'est qu'une option, pas une condition obligatoire. Dans cette charte, Il n'est aucunement mentionné que les seigneurs du Pallet et la famille d'Abélard étaient directement liés.

En tout état de cause*, Herveus de Palatio* avait déjà quatre enfants, dont deux fils, au moment de la ratification de l'acte, ce qui permettait à sa dynastie de se perpétuer. Mais nous ne connaissons ni le nom de sa femme, fille du noble Geoffroy de Saint-Quentin, ni ceux de ses enfants. Une illusion doit être écartée d'après ces informations, à savoir que Denyse, la sœur d'Abélard, dont il est prouvé qu'elle est restée au Pallet jusqu'en 1117, probablement même beaucoup plus longtemps, fût l'épouse de Herveus de Palatio.

---

825 Y. Chauvin : *Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI[e] et XII[e] siècles)*, Vol.2, Angers, 1997, p.454-455.

826 Le père de Guy de Saint-Quentin signa sous la direction de l'abbé Daimbert, qui dirigea le couvent entre le 31 juillet 1056 et le 11 avril 1082, Paganus de Montrevault déjà sous Pierre, abbé de Saint-Serge entre le 25 juin 1113 et le 3 août 1133 ; la première croisade aboutit à la conquête de Jérusalem en 1099, mais le retour pouvait prendre plusieurs années.

827 Pour la justification, voir ci-dessus, dans la première partie de ce travail. Saint Hervé est l'un des saints ermites du nord de la Bretagne. De nombreux dignitaires spirituels rennais, évêques et abbés portaient le nom d'Hervé. Cependant, le nom est également devenu populaire dans le Nantais et en Anjou après que ses reliques furent recueillies à la cathédrale de Nantes en 1002. Selon R. Hogan, Hervé était aussi l'un des principaux noms du clan des Renaud.

828 *«There is some reason to believe that in theory the term dominus did not apply to the castellans who were only custodians... »* S. Painter: Castellans on the Plain of Poitou in the Eleventh and Twelfth Centuries, dans : *Speculum*, vol.31, 1956, p.249.

Il est intéressant de noter que Herveus et Daniel du Pallet, tout comme Pierre Abélard, ne semblent pas avoir participé à la croisade. Si l'on peut considérer que l'âge avancé de Daniel en est la raison, Herveus était peut-être trop jeune. Seul Pierre Abélard ne peut être excusé pour des raisons d'âge. Comme le montre son autobiographie, cependant, il avait développé des arguments très précis sur les raisons pour lesquelles une carrière de chevalier n'était pas attrayante.

Encore une fois, le document mentionnant Hervé confirme que la Maison du Pallet, comme celle de Saint-Quentin près de Villeneuve - Le Fief-Sauvin, possédait des propriétés foncières. En ce qui concerne leur taille, elles allaient bien au-delà des dons de Daniel de Palatio à Saint-Serge : on apprend l'existence de deux locataires qui ont travaillé la terre pour le compte d'Hervé à Villeneuve et lui ont payé des loyers pour le vignoble[829]. Le fait que tous ces biens provenaient d'un titre héréditaire de la Maison du Petit-Montrevault est attesté du fait que l'épouse, les fils et les filles d'Hervé devaient aussi donner leur consentement au transfert des biens, et finalement Paganus de Petit-Montrevault, en tant que seigneur du haut fief, avait promis une alliance protectrice.

De tous les documents portant le nom d'un seigneur du Pallet, c'est celui qui convient le mieux pour démontrer l'intégration complexe du domaine du Pallet en Anjou. Alors qu'Hervé administrait en plus le fief de son beau-frère Guy de Saint-Quentin-en-Mauges, sa zone d'influence s'étendait bien au-delà de la vallée de l'Èvre, dans les Mauges orientales. Plus haut, j'avais listé quelques indices que le village de Saint-Quentin et son église avait appartenu à la propriété allodiale de Renaud de Thorigné et avait ensuite été rattachés par divers mécanismes aux Maisons du Grand- et du Petit-Montrevault. Ainsi, avec Hervé dans cette charte tardive du XII^{e} siècle se refermait la boucle qui remontait au développement des Mauges sous le comte Geoffroy Grisegonelle et le vicomte Renaud d'Angers.

Deux singularités pour finir : comme dans le cas de l'exonération des droits de douane pour la navigation ligérienne de Marmoutier que *Daniel de Palatio* avait accordée, la donation a été confirmée par l'ajout d'une petite formule. Le détail *« ad palatium misit »* de la charte montre que Le Pallet portait déjà l'article direct *« le »* en langue vernaculaire[830].

[829] Le mot « plaxitium », fr. plessis, occupe une zone résidentielle protégée par une clôture ou une palissade dans une zone dégagée.
[830] Les raisons en sont déjà exposées dans la première partie de ce travail.

Foulques V d'Anjou et Conan III de Bretagne

Foulques V, fils de l'union de Bertrade de Montfort et de Foulques le Réchin, différait clairement de son père dans sa personnalité d'après la description de l'*Historia comitum Andegavensium*. Il fit preuve d'une telle clairvoyance que les éloges des historiographes étaient assurés :

> *« Il a quitté les anciennes habitudes de son père et de sa mère, a mené une vie honorable et a dirigé son pays avec sagesse. En tant qu'homme décent et soldat capable, en tant que catholique dévot et patron de l'église, il a repris la régence de l'Anjou et de la Touraine, et de plus, il a acquis le pouvoir dans le Maine par mariage. Il a aidé ses amis, tenu à l'écart les méchants et les ennemis. En peu de temps, il a tout surpassé en gloire et en réputation... »* [831].

Lorsque Foulques V a hérité de l'Anjou à la mort de son père en 1109, il n'avait que dix-sept ans. Dans sa jeunesse, il fut profondément influencé par sa mère Bertrade. Après la mort de son second mari Philippe, elle conserva le titre de *Regina*, reine de France, mais demeura toujours principalement en Anjou. Le caractère juste de Foulques, ses actions droites et sages, mais surtout son mariage avec *Eremberge*, la fille du comte *Elie*, mirent fin d'un seul coup aux décennies de querelles sur le Maine et y restaurèrent l'ancienne influence des comtes d'Anjou.

Foulques le Jeune évita habilement toute dispute avec le roi *Henri Beauclerc.* Au contraire, il avait accepté de donner sa fille Mathilde pour femme au fils unique de celui-ci : Guillaume. Ce n'est que lorsque Henri Beauclerc devint trop puissant dans l'ouest de la France que Foulques V forma une coalition avec le roi de France Louis VI vers 1117. Les batailles auxquelles le comte d'Anjou et ses troupes participèrent se concentrèrent sur les régions frontalières entre la Normandie et le domaine royal. Henri essaya alors de renouveler l'alliance angevino-normande. Un an avant que Foulques V ne fasse son pèlerinage en Terre Sainte, en juin 1119, le fils d'Henri, Guillaume *Adelin,* était officiellement fiancé à Mathilde, 14 ans. La même année, une catastrophe imprévisible se produisit : Le 25 novembre, l'héritier anglais du trône se noya dans la Manche avec ses compagnons lors du naufrage de la *Blanche Nef.* Mathilde eut du mal à se remettre du choc. Privée de ses ambitions matrimoniales, elle entra dans l'Ordre de Fontevraud, où elle resta moniale pendant près de trois décennies jusqu'à ce qu'elle devienne abbesse en 1149. A cette époque, à Fontevraud, il ne restait plus rien de l'esprit pionnier d'un Robert d'Arbrissel ou d'une Hersende de Champagne, mais le couvent était déjà figé dans une institution féodale, qui ne servait qu'à accueillir des filles de la haute noblesse qui ne pouvaient être placées ailleurs.

Après la mort de son épouse, après la stabilisation du comté d'Anjou et après la mort de Bauduin II de Jérusalem, qu'il avait personnellement rencontré lors d'une expédition en 1120[832], Foulques V se vit offrir la couronne royale de Jérusalem. Le comte d'Anjou suivit cet appel en 1129 et quitta son pays natal. Arrivé en Terre Sainte et couronné en 1131, il épousa en secondes noces Melisende, la fille du roi décédé. Melisende donna naissance à deux enfants, dont son successeur à Jérusalem, Bauduin III. Foulques lui-même ne devait pas revoir sa patrie angevine. Il mourut à l'étranger, après 15 ans de politique couronnée de succès et de lutte continue contre les musulmans : En 1143 ou 1144, il tomba de cheval lors d'une chasse au lièvre et subit une blessure mortelle[833].

En France, le comte Foulques V laissait quatre enfants : Sibylle, née en 1110, devint comtesse de Flandre par mariage avec Théodéric d'Alsace après l'échec du mariage avec Guillaume Cliton de Normandie. Comme déjà rapporté, Mathilde était entrée dans les ordres à Fontevraud après la mort du prétendant à la couronne anglaise. Elie, né en 1115, devint comte du Poitou et du Maine ; il décéda le 15 janvier 1151, prisonnier de son frère Geoffroy à Tours. Geoffroy, né le 24 août 1113, succèda à

---

831 *« Iste vias patris et matris deserens, honestam vitam ducens, prudenter terram suam rexit. Vir honestus, armis strenuus, fide catholicus et erga Dei cultores benevolus, adeptis duobus consulatibus Andegavensi et Turonensi, tertium cum uxore sibi adjunxit Cenomannicum. Videlicet amicos exaltans, malignos et sibi adversarios opprimens, gloria et optima fama impar nulli in brevi effectus est... »* Historia comitum Andegavensium, dans P. Marchegay : *Chroniques d'Anjou*, Paris, 1856, p.359.

832 En 1120, Foulques V. partit pour la Terre Sainte avec une centaine de chevaliers pour y participer aux combats pendant un an. Voir : E. Laurain : C*artulaire Manceau de Marmoutier*, vol.1, Laval, 1911, p 475.

833 Sa tête aurait été écrasée sous les sabots d'un cheval, « de sorte que la pulpe du cerveau sortait des orbites et des narines. » Après trois jours de coma, le cœur s'est arrêté. Voir : J. de la Mainferme : *Clypeus nascentis fontebraldensis ordinis*, Paris, 1684-1692, vol.2, p.231-232.

son père comme comte d'Anjou en 1129 sous le nom de Geoffroy V Plantagenêt. Après avoir épousé Mathilde, la fille d'Henri Beauclerc, le 3 avril 1117, il fut également désigné roi d'Angleterre. De ce mariage naquit Henri Plantagenêt, qui devint le monarque le plus puissant de son temps. Le double empire anglo-angevin fondé par celui-ci s'étendait de l'Ecosse aux Pyrénées.

Quelques années après l'entrée en fonction de Foulques V, le duché de Bretagne changea également de souveraineté. Après sa retraite au monastère de Redon, Alain IV laissa la régence de Bretagne à son fils Conan III, qui, prenant de l'embonpoint porta bientôt le surnom *de « gras ».* Vers 1106, ce jeune homme avait frôlé la mort. En raison d'une maladie grave, il s'était rendu à l'abbaye de ses ancêtres du côté de sa mère, à Saint-Nicolas à Angers, et s'était préparé à mourir, mais par miracle, il survécut. A l'âge de 16 ans, il reprit officiellement les fonctions de duc de Bretagne. Le règne de Conan, qui fut cependant encore long sous la direction de sa mère Ermengarde, apporta une autre période de paix durable au duché de Bretagne. Sa mère entretint de nombreux contacts avec des personnalités de l'histoire contemporaine, non seulement Robert d'Arbrissel, mais aussi, par exemple, Bernard de Clairvaux et Geoffroy de Vendôme. *De facto,* elle dirigeait les affaires du gouvernement pour son fils. Après de nombreuses années d'activité gouvernementale, interrompues par plusieurs courts séjours dans des monastères, elle se rendit en Terre Sainte à un âge avancé, d'où elle ne revint jamais. D'après les ouvrages de référence, Ermengarde mourut peu après son arrivée au monastère Sainte-Anne à Jérusalem ; mais cette estimation n'est peut-être pas correcte, puisqu'il existe une charte de 1157 qui porte encore son nom[834].

Afin de ne pas renforcer encore l'hégémonie de la Normandie dans l'ouest de la France, Conan III s'allia au roi de France Louis VI en tant que vassal. Dans les années 1122 et 1126, il l'accompagna sur deux campagnes en Auvergne. En 1124, lorsque Louis VI dut affronter sur le terrain l'empereur allemand Henri V, Conan aurait rejoint les troupes royales avec un corps breton et rencontré l'abbé Suger de Saint-Denis. La rencontre s'est déroulée avant la mémorable rencontre de Reims, où pour la première fois l'*Oriflamme* a été présenté comme un symbole national de libération. Cependant, le différend attendu avec Henri V n'a pas eu lieu, de sorte que toute cette affaire est restée plutôt en demi-teinte. Le rapprochement avec les Capétiens n'apporta à Conan III aucun autre avantage politique, bien au contraire. En 1127, lorsque Mathilde, fille d'Henri Beauclerc et veuve d'Henri V, épouse Geoffroy Plantagenêt, la Bretagne se retrouve soudain isolée du royaume, ou plutôt enfermée par la Normandie et l'Anjou. Ce n'est qu'à la mort de Henri Beauclerc en 1135, sans enfant de son deuxième mariage avec Adélaïde de Louvain, que la pression sur la Bretagne s'atténue quelque peu. Viennent ensuite près de vingt ans de guerre entre Etienne de Blois, à la tête des barons anglo-normands qui ne voulaient pas se résigner à être chassés de leur héritage, et la faction de Mathilde.

Ces hostilités n'ont accordé à la Bretagne qu'une paix limitée à l'intérieur. Conan III dut intervenir deux fois pour régler la situation : entre 1120 et 1125, son action était dirigée contre le vicomte Savary de Donges et contre Olivier de Pontchâteau qui, selon un document du monastère de Redon, auraient vendu illégalement des biens ecclésiastiques et occupé l'abbaye elle-même. Conan III les fit arrêter et leurs biens furent confisqués ou détruits. Le maître-autel de Redon ayant été profané, Conan III, en présence de sa mère Ermengarde, le fit consacrer le 23 octobre 1127 par le légat papal Gérald d'Angoulême et par l'archevêque de Tours, Hildebert de Lavardin, en présence de sa mère Ermengarde. Selon les sources, quatre abbés auraient aidé les monastères environnants. Peut-être Pierre Abélard du Pallet, qui venait d'être nommé abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, en faisait-il partie[835].

La seconde fois, le duc Conan dut prendre des mesures contre un vieil ami à lui, Robert de Vitré. Ce dernier ayant une dette envers ses sujets et ses vassaux, Conan III attaqua son château. De nombreux vassaux de sa famille angevine prirent part aux combats. En fait, Conan III dut l'emporter parce qu'il était cité comme propriétaire du château de Vitré en 1132. Robert de Vitré semble cependant avoir organisé avec succès la résistance contre cette confiscation. Vers 1144, il

---

834 Voir A. Dufief : *Les Cisterciens en Bretagne aux XII^e^ et XIII^e^ siècles*, Rennes, 1997, p.85.

835 Pierre Abélard fut probablement appelé en Bretagne la même année par Conan III et sa mère comme nouvel abbé de Saint-Gildas. Je dois la référence sur Pierre Abélard à B. Cuisinier de l'Institute of Historical Research, Londres. Voir aussi : D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris 1742, Preuves 1, p.653-554 ; Cart. de Redon. Annexe n° 70, p.392. Selon A. de la Borderie, la datation à l'année 1128 est fausse. Selon J. de Kersauson (*L'èpiscopat Nantais à travers les siècles, série de la Revue historique de l'Ouest*, vol.1888, ch.49, Bricius), outre Hervé de Redon, les abbés Hervé de Saint-Melaine à Rennes et Gautier, abbé de La Chaume, y ont aussi participé. Pierre Abélard n'est pas mentionné dans ce document.

reprit possession de sa forteresse sans aucune réaction de Conan. Environ à la même époque, un certain nombre de seigneurs du Nord bretagne semblent s'être émancipés du duc, de sorte que l'essentiel de sa juridiction s'est limitée aux diocèses de Quimper, de Nantes et de Vannes, c'est-à-dire les terres ancestrales de sa famille.

Vers 1138, Conan maria sa fille Berthe à Alain le Noir, comte de Richmond et Penthièvre. Au décès de celui-ci en 1146, Berthe se remaria immédiatement avec Eon ou Eudes de Porhoët. Presque en même temps que sa mère Ermengarde quittait la Bretagne pour Jérusalem, l'obèse Conan tombait gravement malade. Il était déjà sur son lit de mort lorsqu'il déshérita son fils Hoël, issu de son mariage avec Mathilde d'Angleterre, considéré jusque-là comme héritier légitime, et remit le duché à sa fille Berthe et à son gendre Eon. Les raisons exactes de ce coup d'Etat surprise ne sont pas connues, mais Conan III a non seulement scellé la chute de la Maison de Cornouaille, mais il a aussi mis le feu à une poudrière politique. La guerre de succession qui s'ensuivra affectera la Bretagne pendant des décennies et aboutira à sa perte totale d'indépendance. Après son erreur, Conan le Gros décéda le 17 septembre 1148.

Cependant, il serait injuste de ne mesurer la performance politique de Conan que par sa décision finale. Alors que A. de la Borderie a contesté vivement que Conan avait donné au duché une constitution intérieure stable ou attribuait uniquement la réussite de sa législature à la direction de sa mère Ermengarde[836], l'œuvre de Conan est considérée aujourd'hui un peu plus objectivement. En effet, grâce à une certaine prévoyance politique, il créa un certain nombre de règlements qui liaient le pays et qui ne doivent pas être ignorés dans leur évaluation, par exemple lors d'un conseil à Nantes en 1128 et quelques années plus tard, vers 1135. En outre, sous le règne de Conan III, une reprise économique s'amorça, ce qui permit non seulement d'assurer du trafic sur la Loire, mais aussi sur les axes Nord-Sud. Une copie d'un document du XVII^{e} siècle indique qu'un pont sur la Loire entre Pirmil et Nantes fut construit avant 1118, ce qui pourrait avoir augmenté le trafic vers Le Pallet[837]. Conan participa aussi à la réforme de l'Église. Avec sa mère Ermengarde, il refonda le 17 juin 1136 le couvent délabré de Buzay, sur le cours inférieur de la Loire, par suite des critiques de Bernard de Clairvaux, et le confia à l'Ordre cistercien. Le puissant abbé cistercien y envoya même son frère Nivard, qui dirigea personnellement la réorganisation, mais pas au rang d'abbé[838]. Buzay devint par la suite un centre économique avec un engagement particulier dans le commerce du sel.

836 Voir : A. de la Borderie : *Histoire de Bretagne*, vol.3, Rennes, 1898, p.40-41.

837 Leurs droits reviennent plus tard à l'abbaye de Toussaint à Angers. Voir copie des Archives départementales de la Loire-Atlantique, H 214 ; également mentionné dans N.-Y. Tonnerre : Le comté Nantais à la fin du XI^{e} siècle, dans : *Abélard et son temps, Actes du colloque international*, Paris, 1981, p.15.

838 Son prédécesseur Jean s'était auparavant retiré comme ermite. Voir E. Boutin, *Histoire religieuse du Pays de Retz*, Nantes, Laval 1999, p.108-117.

Séjours de Pierre Abélard et d'Héloïse au Pallet

Au cours de ces années, qui, dans l'ensemble, ne causèrent aucun dommage au Nantais et assurèrent probablement une stabilité et des flux un peu plus importants à l'oppidum du Pallet, le philosophe et théologien Pierre Abélard retourna plusieurs fois dans son pays natal. Ses voyages ne pouvaient pas toujours être considérés comme sûrs, car, le scientifique controversé était autant vénéré par ses étudiants qu'il était hostile à la direction de l'Eglise catholique et au camp conservateur des théologiens. Mais s'il a emprunté la route de Paris via Orléans et la Loire comme voie de navigation, il a dû profiter d'un voyage relativement serein à chaque fois.

Pierre Abélard rendit visite à son pays natal pour la première fois entre 1105 et 1108. A cette époque, après avoir ouvert son école à Corbeil, il se rendit dans son foyer maternel pour se remettre d'un syndrome d'épuisement qu'il attribuait à ses études excessives[839]. L'effet souhaité de ce séjour semble s'être produit, car après son retour Pierre Abélard se battit pour le premier rôle de Magister à Paris avec encore plus de vigueur. Selon toute probabilité, Abélard n'a pas trouvé son père Bérenger à son foyer cette année-là, car il était décédé avant 1102. Néanmoins, les affaires successorales de sa famille n'étaient pas encore réglées à l'époque, puisque sa mère Lucie était encore en bonne santé et administrait seule l'héritage de son époux. De plus, il n'était pas encore acté à l'époque si le futur maître assumerait ou pas un jour son devoir dynastique et ne rentrerait pas chez lui. Lorsqu'en 1106, son mécène Etienne de Garlande devint chancelier du roi et son frère Anselme [ndT de Laon], sénéchal, la scène scolastique parisienne redevenait si attractive pour Pierre Abélard qu'il y retourna.

Vers 1112, Abélard revint au Pallet. Cette fois, il n'y avait pas de motifs politiques l'ayant poussé à prendre cette mesure. Etienne de Garlande était également devenu doyen du monastère canonique de Sainte-Geneviève près de Paris l'année précédente, et Abélard était sûr de son soutien. Le retour d'Abélard était pour des raisons purement privées : sa mère avait l'intention de suivre enfin les pas de son père et de rejoindre un couvent en raison de son âge. Les références régionales de cette conversion ont déjà été évoquées ci-dessus. Pour ne pas laisser ses frères et sœurs dans le besoin, Pierre Abélard dut renoncer officiellement à ses droits d'ainesse, ce qui nécessitait sa présence personnelle au Pallet. Le renoncement a dû être relativement facile pour lui à cette époque, car en concertation avec le chancelier Etienne, Abélard envisageait déjà de reprendre la chaire de dialectique de Guillaume de Champeaux à Paris, ce qui deux ans plus tard lui réussit - après un intermède politiquement mis en scène avec Ancelme de Laon[840].

L'homme du Pallet avait ainsi atteint le sommet de sa carrière. En raison des tâches à venir dans le domaine de la Couronne, le séjour d'Abélard à la maison aura été relativement court. Abélard renonça officiellement à son héritage en faveur de ses frères cadets. Il a peut-être alors personnellement conduit sa mère âgée au couvent de La Regrippière. Les adieux ont dû être douloureux pour les deux, car il ne fallait pas s'attendre à des retrouvailles[841].

---

839 « *Non multo autem autem interiecto tempore, ex immoderata studii afflictione correptus infirmitate coactus sum repatriare, et per annos aliquot a Francia remotus, querebar ardentius ab his quos dialetica sollicitabat doctrina. Elapsis autem paucis annis, cum ex infirmitate iam dudum convaluissem, preceptor meus ille Guillhelmus Parisiacensis archidiacensis archidiaconus, habitu pristino commutato, ad regularium clericorum ordinem se convertit... »* Voir Pierre Abélard : Historia Calamitatum, éd. E. Hicks, *La vie et les Epistres Pierre Abaelart et Heloys sa fame*, Paris 1991, p.4-5. Les circonstances exactes de la maladie d'Abélard ne sont pas claires : V. Koch-Büttner a diagnostiqué un syndrome de surmenage comme cause de la maladie, mais je suppose que celle-ci aurait guéri en peu de temps. Voir V. Koch-Büttner : Die Krankengeschichte des Pierre Abélard [Les antécédents médicaux de Pierre Abélard], Diss, Göttingen 2004 ; ou encore, la première manifestation d'une tuberculose pulmonaire pourrait être invoquée, car Abélard considérait un changement climatique comme nécessaire et sa maladie terminale aurait pu être une tuberculose pulmonaire réactivée. Voir W. Robl : Die letzte Krankheit des Peter Abaelard [La dernière maladie de Pierre Abélard], Neustadt, 2001, document en ligne consultable sur http://www.robl.de. Par ailleurs, les déclarations d'Abélard au sujet d'une maladie auraient pu aussi servir de prétexte, car c'est précisément au cours de ces années que son mécène Etienne de Garlande avait perdu la faveur à la cour royale, et donc les rues de Paris étaient trop sensibles pour Abélard.

840 Sur le contexte politique d'alors voir : W. Robl : Auf den Spuren eines großen Philosophen : Peter Abaelard in Paris [Sur les traces d'un grand philosophe : Pierre Abélard à Paris], p.36, document en ligne sur http://www.robl.de. Et : W. Robl : Das Konzil von Sens 1141 und seine Folgen, Der Ketzerprozess gegen Peter Abaelard im Spiegel der Zeitgeschichte [Le concile de Sens de 1141 et ses consequences, Le procès en hérésie de Pierre Abélard au regard de l'histoire de son époque], Neustadt, 2003, p.74, document en ligne sur http://www.robl.de.

841 Abélard aimait beaucoup sa mère : il l'appelait « *karissima mater mea Lucia* » dans l'Historia Calamitatum. Voir Pierre Abélard : Historia Calamitatum, E. Hicks, *op. cit.*, p.7.

A l'époque, Abélard ne pouvait imaginer que cinq à six ans plus tard, un événement imprévu le ramènerait sur la Sèvre. Vers 1116/1117, il tomba amoureux de la belle et brillante Héloïse, pupille et nièce du chanoine Fulbert et probablement fille cachée de la première prieure de Fontevraud, Hersende de Champagne. Après une brève histoire d'amour, dont l'essentiel eut lieu dans la maison de Fulbert sur la place de la cathédrale à Paris[842], Héloïse tomba enceinte. Abélard essaya d'abord de cacher le scandale par considération pour la suite de sa carrière. Il fit donc enlever Héloïse chez son oncle et, avec l'aide d'une complice, l'envoya déguisée en religieuse au Pallet pour qu'elle s'y rendre sans être importunée. Lui-même ne l'accompagna pas alors personnellement ; son mot « *transmisi* » est relativement indubitable à cet égard. Pour la jeune Héloïse, la fuite a dû être un grand choc, qui a assombri la joie initiale de l'enfant qu'elle portait[843]. Nous ne savons pas comment Héloïse a été reçue au Pallet sur les bords de la Sèvre, région qui lui était inconnue. Elle semble avoir trouvé du soutien au moins chez Denise, la sœur d'Abélard, qui l'a accueillie dans sa maison. Ensuite au bout de quelques mois, Heloïse donna naissance au Pallet à un garçon qu'elle baptisa sous le patronyme de Pierre, mais qui était aussi affectueusement et symboliquement paré du nom grec Astralabe, c'est-à-dire « qui tend les bras vers les étoiles ». Selon son autobiographie, Pierre Abélard n'était pas présent à la naissance de son fils. On ne peut pas supposer qu'Astralabe a vu le jour dans le donjon, ce qui, pour son père du moins, ne peut être exclu. La sœur d'Abélard n'était certainement pas mariée au seigneur du Pallet, puisque sa femme venait de la famille de Geoffroy de Saint-Quentin-en-Mauges[844]. Ainsi, Denise semble avoir été mariée à l'un des chevaliers locaux, dont nous ignorons malheureusement le nom. Tandis qu'Astralabe demeurait en permanence au Pallet, où il restait à l'écart de l'emprise de son oncle Fulbert en colère, Pierre Abélard ramena personnellement sa femme à Paris après l'accouchement pour le futur mariage qu'il avait entre-temps arrangé avec Fulbert.

Le séjour d'Héloïse au Pallet est entouré de nombreuses légendes romantiques. Dans le magnifique parc de la Garenne Lemot, près de Clisson, se trouve une grotte et une pierre de granite, qu'Héloïse enceinte aurait visité parfois pour laisser couler ses larmes[845]. Même dans la partie celto-bretonne de la Bretagne, leur tradition a été conservée. Dans le Barzaz-Breiz (Chansons de Bretagne), publié pour la première fois en 1839, Héloïse se trouve dans la chanson folklorique Loiza hag Abalard, dans laquelle elle se transforme en une terrible sorcière d'une manière très surprenante[846]. Bien sûr, dans les deux cas, il ne s'agit pas d'une source historique, mais dans le second cas l'auteur ne l'a pas écartée de son origine au XII^{e} siècle, avec le climat de la Cornouaille hostile à Abélard.

Avec le retour du Pallet et le mariage secret qui s'ensuivit, Héloïse et Abélard ne fondèrent pas de ménage en commun mais seule la naissance de l'enfant fut légitimée *ex post* atténuant ainsi le péché précédent d'Héloïse. Ainsi, les événements qui suivirent, l'émasculation de Pierre Abélard et la tragique entrée dans les ordres du couple, étaient finalement inévitables. Après que la blessure eut été heureusement surmontée, et compte tenu de la peine trop légère infligée à Fulbert, Pierre Abélard était si furieux qu'il eut l'intention de porter cette loi du Talion perpétrée a son encontre devant la cour d'appel du Saint-Siège à Rome. A cette époque - on devait être autour de 1118 c'est-à-dire la même année où Nantes fut victime d'un grand incendie - Foulques, chef du prieuré de Deuil près de Paris, intervint et écrit à Abélard une lettre cynique. Dans cette lettre, il louait son talent scientifique mais critiquait son comportement déshonorant à l'égard des femmes. Il soulignait accessoirement que toute sa fortune, celle de sa famille et de ses amis pris ensemble, ne suffirait pas à faire pencher en sa faveur la curie corrompue à Rome[847]. Le passage de la lettre, écrite vers 1118 près de Paris, est intéressant. Comment le prieur Foulques aurait-il pu connaître la situation financière de la famille d'Abélard ?

---

842 W. Robl : Auf den Spuren eines großen Philosophen : Peter Abaelard in Paris [Sur les traces d'un grand philosophe : Pierre Abélard à Paris], p. 55, document en ligne sur http://www.robl.de.

843 « *Non multo autem post, puelle se concepisse comperit, et cum summa exultatione michi super hoc ilico scripsit... »* Voir HC, éd. Pierre Abélard : Historia Calamitatum, éd. E. Hicks, *La vie et les Epistres de Pierre Abaelart et Heloys sa fame*, Paris 1991, p.13.

844 Voir *supra*.

845 L'inscription sur la pierre a été faite à la création du parc. Voir W. Robl : La Garenne Lemot près de Clisson : La grotte d'Héloïse, Neustadt/WN, 2003, document en ligne sur http://www.robl.de.

846 Voir : Th. Hersart de la Villemarqué : *Extraits du recueil de chants populaires bretons*, publiés pour la première fois en 1839, sous le nom de Barzaz-Breiz, chant XVI, p.231-236.

847 *« Quidquid vere scientiae tuae venditione perorando praeter quotidianum victum et usum necessarium, sicut relatione didici, acquirere poteras in voraginem fornicariae consumptionis domergere non cessabas .... parentum vel amicorum tuorum res familiaris subventio, vel aliorum, in nullo subministrabit tibi ...* » voir Foulques de Deuil: Brief an Abélard, dans : *PL. 178*, p.72-373. Et aussi dans : *Petrus Abélardus : Opera*, ed. V. Cousin, Paris, 1849, p.703-710, L'invective pertinente contre le Saint-Siège est supprimée dans la PL 178. Sur la corruptibilité du Saint-Siège à cette époque, voir aussi : W. Robl : Das Konzil von Sens 1141 und seine Folgen, Der Ketzerprozess

Le cheminement devient compréhensible quand on reconstitue comment le prieur Foulques s'était frayé un chemin dans le domaine de la Couronne. Comme le montre le Livre des Morts de Deuil[848], il avait été sacristain du monastère de Saint-Florent-le-Vieil[849], à quelques kilomètres seulement du Pallet, avant de reprendre le prieuré Saint-Eugène à Deuil[850]. Le prieur Foulques, qui portait d'ailleurs le prénom des comtes d'Anjou et était donc probablement angevin de naissance, était sans doute originaire du *Pays de Mauges* comme la famille d'Abélard, ce qui expliquerait pourquoi Foulques aurait pu être si bien informé de leur situation financière ! Abélard fut influencé par la lettre de Foulques et ne fit pas appel auprès du Saint-Siège.

Près d'une décennie après sa castration, Pierre Abélard se rendit pour la quatrième fois en Bretagne. Auparavant, par suite de sa condamnation de Soissons en 1121, il avait quitté le couvent de Saint-Denis près de Paris et avait dirigé brillamment pendant quelque temps une école à l'oratoire de Paraclet-sur-l'Ardusson en Champagne. En 1127, cependant, l'enseignement y était devenu incontrôlable en raison d'un afflux massif, si bien que Pierre Abélard décida de l'abandonner et accepta de rejoindre le monastère orphelin de son abbé à Saint-Gildas-en Rhuys dans le Golfe du Morbihan. On ne sait pas exactement qui a offert à Pierre Abélard la chaire d'abbé à cet endroit, mais certains arguments suggèrent que c'était le duc Conan III de Bretagne et/ou sa mère Ermengarde elle-même[851]. Comme décrit dans les pages de l'Historia Calamitatum, au cours des années suivantes, Pierre Abélard ne s'entendait pas avec les moines de Saint-Gildas, dont il ne parlait pas la langue. B. Cook a démontré dans une étude inédite[852] qu'un refroidissement soudain de ses relations avec la Maison de Cornouaille pourrait avoir contribué à cet échec personnel. Abélard dut faire face à un vassal local du duc, vraisemblablement basé dans la forteresse de Suscinio sur la presqu'île de Rhuys, et même convoquer un légat papal contre ses frères indisciplinés[853]. En 1133, lors d'une visite du duc Conan III à Nantes, il échappa à un attentat. Par précaution, il avait passé la nuit dans la maison de son frère Porcarius et non dans le palais ducal lui-même. D'après B. Cook, c'était Conan III, qui avait fait persécuter Abélard, et sa mère Ermengarde, qui l'y avait poussé. Si la duchesse Ermengarde avait entre-temps développé une telle aversion pour Abélard, il devait y avoir des raisons valables. B. Cook a exprimé le soupçon que la duchesse, avait déjà attiré Marbode de Rennes (évêque de Rennes depuis 1096) et Balderic de Bourgueil (archevêque de Dol depuis 1107), deux personnalités littéraires de renommée nationale en Bretagne. Par suite du départ de son conseiller personnel Marbode de Rennes en 1123 pour cause d'entrée à Saint-Nicolas à Angers, elle avait tenté de recruter le célèbre Pierre Abélard. Le 1er mars 1127 (ou l'année suivante si le cycle pascal a été utilisé), l'abbé Pierre Abélard, en position de responsabilité, signa un document d'Ermengarde et de son fils Conan III, qui confirma le couvent du Ronceray à Angers pour des droits sur l'église Saints-Cyr-et-Julitte[854] aux portes de Nantes. Entre 1127 et 1133 au plus tard, la relation entre Ermengarde et Abélard devait être fortement brouillée. Dans sa fidélité aux principes et son aversion pour les tentatives d'infiltration de la haute noblesse dans les grands couvents[855], le philosophe du Pallet semble s'être tellement montré un *Enfant terrible* pour la Maison ducale qu'ils ont voulu se débarrasser de lui. Lorsque Ermengarde d'Anjou

---

gegen Peter Abaelard im Spiegel der Zeitgeschichte [Le concile de Sens de 1141 et ses consequences, Le procès en hérésie de Pierre Abélard au regard de l'histoire de son époque], Neustadt, 2003, p.181-187, Document en ligne sur http://www.robl.de.

848 Obituaire Prieuré de Deuil, 26. Octobre : « *VII kal. Hic obiit frater Fulco, sacrista de Sancto Floriencio veteri, qui fuit prior deintus, qui dedit conventui vincam de Dugniaco pro anniversario facendo...* ». D'après A. Molinier : *Nécrologie de la Province de Sens*, Tome 1, Diocèses de Sens et de Paris, Paris, 1902, p.415.

849 La fonction de sacristain à Saint-Florent-le-Vieil correspondait par son importance à celle du directeur du monastère, puisque le prieuré et l'abbaye étaient alors orphelins. Le monastère appartenait à Saint-Florent près de Saumur ainsi que le prieuré de Deuil comme couvent de filles, comme le prouvent plusieurs documents pontificaux. Voir aussi : A. Molinier : *Obituaires de la Province de Sens*, vol. 1, Diocèses de Sens et de Paris, Paris 1902, p.415 ; H. Meinert, J. Ramackers : *Documents pontificaux en France, nouvelle série, vol. 5 : Touraine, Anjou, Maine et Bretagne*, Göttingen, 1956, p.131, 249, 314 ; L. Bretaudeau : *Histoire de Saint-Florent-le-Vieil*, 1896.

850 Le prieuré Saint-Eugène de Deuil se trouvait à quelques kilomètres au nord de Saint-Denis.

851 Le monastère de Saint-Gildas, par ex., se trouvait dans le domaine ducal de Vannes. Conan III avait probablement rencontré l'abbé Suger de Saint-Denis en 1124 avant la rencontre de Reims contre le roi allemand Henri V et aurait pu proposer le choix d'Abélard à partir du monastère de Saint-Denis, qui fut alors édifiée vers 1127.

852 B. Cook: *Abelard's hidden nemesis: the case of Ermengard of Anjou*, Portsmouth, 2002, inédit.

853 C. Mews, contrairement à l'opinion souvent exprimée selon laquelle ce légat était l'évêque Geoffroy de Chartres, est d'avis que c'est précisément Guido de Cittá di Castello, le partisan d'Abélard et plus tard le pape Célestin II, qui ont aidé Pierre Abélard. Voir C. Mews : The Council of Sens (1141) : Abelard, Bernard, and the Fear of Social Upheaval [et la peur du bouleversement social], dans : *Speculum 77,* 2002, p.366.

854 Voir document ci-joint.

855 Cette aversion s'exprime en divers endroits dans ses écrits.

rejoignit un adversaire déclaré d'Abélard au concile d'Étampes en la personne de Bernard de Clairvaux en 1130[856], la rupture était déjà prévisible.

Pour sa part, Abélard échoua dans la réorganisation du monastère de Saint-Gildas et n'échappa qu'avec difficulté à plusieurs attaques de ses frères, qui tentèrent, entre autres moyens, de l'éliminer avec le poison ou l'épée. Pour échapper à des mercenaires, Abélard dut finalement s'enfuir définitivement du couvent pour sa sécurité et se cacher dans un ermitage de son Ordre, accompagné de quelques fidèles.[857] On peut se demander où se trouvait cette branche de Saint-Gildas-de-Rhuys. Certainement pas dans le Golfe du Morbihan, où, pour les raisons précitées, aucune sécurité n'était à espérer. Or, avant 1040, l'abbé Félix de Rhuys avait fait construire par saint Goustan un ermitage avec quelques dépendances plus loin au Sud, près de Beauvoir-sur-Mer, dans la Baie de Bourgneuf[858]. Il est fort possible que Pierre Abélard s'y cacha, à la frontière du Poitou et loin de la sphère d'influence ducale. Ce n'était pas loin du Pallet, du moins, à deux jours de route. Lors d'une de ces promenades, l'abbé de Saint-Gildas a souffert d'une lésion de la colonne cervicale en tombant d'un cheval, ce qui l'a handicapé pendant une longue période. Il n'est donc pas étonnant que Pierre Abélard, avec tant de difficultés à partir de 1130, s'éloigna de plus en plus de la Bretagne pour visiter le couvent du Paraclet d'Héloïse. Afin de faciliter l'installation des moniales dans le Paraclet, il prit en charge avec ardeur l'accompagnement économique et spirituel des moniales. Mais il se retrouva vite exposé à de nouvelles calomnies et suspicions. L'abbé castré fut abusivement accusé de reprendre une relation amoureuse charnelle avec son ex-femme en tant qu'amante. Il n'y avait donc pour lui aucun séjour durable possible au Paraclet. En 1133, lorsque la duchesse Ermengarde revint de Bourgogne pour entreprendre son voyage en Palestine un peu plus tard, Pierre Abélard tourna finalement le dos au Paraclet et à son monastère de Saint-Gildas et retourna dans le domaine de la Couronne comme professeur de théologie. Tandis qu'il avait trouvé refuge à Saint-Hilaire sur le Mont-Sainte-Geneviève près de Paris auprès du célèbre Gilbert Porreta, Bernard de Clairvaux, avec le soutien d'Ermengarde qui venait de rentrer de Terre Sainte, faisait rétablir le couvent de Buzay sur le cours inférieur de la Loire par Foulques V (1135). Plus tard, lorsque Pierre Abélard écrivit à son fils Astralabe désormais adulte un poème d'avertissement sous forme d'une longue série de dissertations élégiaques[859], il y glissa quelques passages misogynes, faisant peut-être référence à la duchesse de Bretagne. Bernard de Clairvaux déclara plus tard avec sarcasme que, non seulement Pierre Abélard n'avait pas eu la possibilité de se produire en public pendant son séjour en Bretagne, mais qu'il avait même « reçu de la douleur »[860]. Qui mieux qu'Ermengarde elle-même aurait pu l'en informer ?

Il n'est pas certain que Pierre Abélard revînt au Pallet durant ces années troublées entre 1127 et 1133 ; seul le séjour susmentionné dans la maison de son frère Porchaire à Nantes est attesté. Cependant, il a dû rencontrer à cette occasion son fils Astralabe, qui venait d'atteindre la majorité et était sur le point de devenir chanoine de la cathédrale.

Plus de vingt ans plus tard et à une époque où Pierre Abélard était depuis longtemps décédé, une charte[861] mentionne la carrière d'Astralabe, fils unique de la relation entre Pierre Abélard et Héloïse. Dans un jugement épiscopal[862] sur un vignoble de Buzay, on apprend qu'il avait appartenu au chanoine et frère d'Abélard, Porchaire, mais qu'il était ensuite revenu au couvent cistercien de Buzay lorsqu'il y entra comme moine. Par la suite, cependant, son neveu, le chanoine Astralabe, le loua à vie aux moines pour un intérêt de 5 sous. D'autres sources indiquent que sa mère Héloïse, abbesse du

---

856 Bernard de Clairvaux écrivit des lettres amicales formelles à Ermengarde et l'invita comme nonne temporaire au prieuré cistercien de Larrey près de Dijon, où Ermengarde passa son temps entre 1130 et 1133. Voir les lettres 116 et 117 de l'OSB, éd. J. Leclercq / H. Rochais, vol.8, p.296-297, également dans : *Bernhard de Clairvaux : All Works*, éd. G. Winkler, vol.2, Innsbruck, 1992, p.832-835.

857 *« ... Patenter iam cepi cepi eorum, prout poteram, insidias declinare, et iam a conventu abbatie me subtrahere et in cellulis cum paucis habitare... »* Pierre Abélard : Historia Calamitatum, éd. E. Hicks, *La vie et les Epistres Pierres Abaelart et Heloys sa fame*, Paris, 1991, p.42.

858 Saint-Goustan, dont les reliques sont aujourd'hui exposées à Saint-Gildas, y mourut le 27 novembre 1040.

859 Voir J. M. Rubingh-Bosscher : *Pierre Abelard : Carmen ad Astralabium, A critical edition,* Diss, Groningen, 1987, v.227-230, 1018-1020, mais ces versets peuvent aussi avoir été achetés par la prieure controversée de la congrégation de Fontevraud, Petronille de Chemillé.

860 Le *« quando siluit en Bretagne, concepit dolorem »*, c'est-à-dire « tandis qu'il se taisait en Bretagne, il recevait de la douleur », prouve que Pierre Abélard, pendant son mandat d'abbé de Saint-Gildas entre 1126 et 1135, avait renoncé à se présenter en public comme enseignant. Voir *lettre 331 SBO, adressée au cardinal évêque Stephanede Praeneste*, ed. J. Leclercq / H. Rochais, vol.8, p 269-270, également dans : Bernard de Clairvaux : *Complete Works*, éd. G. Winkler, vol.3, Innsbruck, 1992, p.564-567.

861 Charte d'Astralabe annexée, entre 1153 et 1157, vraisemblablement en 1155, des archives de Loire-Inférieure, Fonds de l'Abbaye de Buzay, publiée dans : *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire*, 1880-1881, vol.4, p.50-51.

862 Décrets de l'ancien évêque cistercien puis évêque de Nantes (1152-1169), Bernard d'Escoublac.

Paraclet entre 1129 et 1164, avait tenté, via le grand abbé Petrus Venerabilis de Cluny et l'évêque Thibault de Paris (à partir de 1140), ancien clunisien, de faire bénéficier Astralabe d'un avantage plus lucratif à la cathédrale de Paris, comme son oncle Fulbert le fit pour elle[863]. Comme Pierre Astralabe est manifestement resté longtemps à Nantes, ce projet semble avoir échoué. A propos du parcours d'Astralabe, B. Cook a développé une théorie intéressante, qui sera décrite plus en détail plus loin.

Pierre Abélard ne revint pas au Pallet entre 1133 et sa mort survint le 21 avril 1142 dans le nord de la Bourgogne. Son ami et mécène, le grand abbé Pierre Le Vénérable de Cluny, s'est fait un devoir de lui exprimer ses pensées les plus chaleureuses en ses derniers jours, ce qui sera illustré clairement à la fin de cet ouvrage.

[863] « *Memineritis et amore dei nostri Astralabii et vestri, ut aliquam ei vel a Parisiensi, vel ab alio quolibet episcopo praebendam aquiratis...* », Lettre d'Héloïse à Petrus Venerabilis, dans G. Constable : *The letters of Pierre the Venerable*, Cambridge, 1967, vol.1, p.401 et PL 189, p.428. Petrus venerabilis replied negatively : *« Res tamen difficile est, quia, ut saepe probavi, ad dandas in ecclesiis suis praebendas, variis objectis occasionibus valde se difficiles praebere episcopi solent... »*, Lettre de Pierre le Vénérable à Héloïse, dans G. Constable, *ibid*, p.402, ou PL 189, p.429.

Renaissance de la viticulture au Pallet

A présent, un nouveau message concret du Pallet nous parvient. C'est un document du duc Conan III et de son fils Hoël qui rend compte du règlement d'un litige entre le monastère de Vertou et la châtellenie du Pallet[864]. Ce document en faveur du monastère de Vertou a été transmis au XVII[e] siècle comme copie manuscrite dans la Collection des Blancs-Manteaux, tome 41, p. 959. Pendant longtemps, il y a eu confusion sur la date d'écriture, car les historiens D. Morice et L. Ogée l'avaient attribuée à tort au duc Conan II et l'avaient donc datée de 1066. En réalité, il est de la main de Conan le Gros, également comte de Nantes. Vu que le jeune Hoël, fils du duc, qui sera plus tard déshérité par son père sur son lit de mort, a signé en premier, avant même son père, on peut supposer qu'il venait d'être introduit aux fonctions officielles de duc. Cela signifie que Hoël était sur le point d'atteindre l'âge adulte de 15 ans. Hoël étant probablement né vers 1112/1113, il est sans doute préférable de dater le document de la période peu avant 1130.

La charte rapporte un fait intéressant. Elle décrit d'abord le fait que les « *homines de jure beati Martini Vertavensis* » c'est-à-dire des locataires fonciers qui dépendaient du couvent de Vertou, vivaient et travaillaient dans les alentours du château du Pallet. Ce n'est pas une surprise, puisque des moines dirigeaient le prieuré Saint-Étienne au Pallet. Depuis des temps immémoriaux, les familles locataires avaient payé leur loyer, la dîme et l'argent des pâturages au couvent voisin du Pallet, mais avaient récemment refusé de payer la taxe sur le vin pour les vignobles qu'ils avaient cultivés depuis quelques années. Vu la perte de revenus, le conseil du monastère de Vertou, par son recteur Aimeric Augerius[865], en avait appelé à Conan III qui réagissait maintenant en tant que comte de Nantes, et non en tant que duc de Bretagne. Dans une injonction provisoire, il demanda aux *milites* du Pallet d'assurer l'ordre public. Dans le même temps, il délégua l'affaire au tribunal ducal, qui comprenait également des barons qui n'étaient pas originaires du comté de Nantes[866]. Ils menèrent l'audience et se prononcèrent en faveur du couvent de Vertou : les locataires fonciers du Pallet étaient tenus de payer les impôts, non seulement à l'avenir, mais aussi rétroactivement ; le comte/duc aidant les personnes affectées par une subvention pour leur éviter des difficultés financières. Parmi les signataires de haut rang du document figuraient Conan III et son fils, les seigneurs d'Auray, de La Guerche et de Guérande, ainsi qu'un certain Raoul *« Archiepiscopus »* [867].

Le document dépeint de façon vivante la renaissance du vignoble du Pallet, qui était en jachère depuis les invasions normandes. On peut observer aussi cette jurisprudence moderne et efficace à la cour du duc et du comte de Nantes, avec audience et jugement par un tribunal d'assesseurs laïcs de haut rang. Ce type d'état de droit est l'une des réalisations au mérite de Conan III. Il est particulièrement frappant, cependant, que la châtellenie du Pallet soit mentionnée, mais pas le châtelain associé, à qui l'on aurait dû faire confiance pour avoir son mot à dire dans cette affaire. Pour autant que nous le sachions, il n'existe aucun document nous indiquant le nom du châtelain vers 1130. On ne peut donc que spéculer sur les causes de son absence. Le fait qu'il n'apparaisse pas dans le document indique probablement qu'au XII[e] siècle, le couvent de Vertou, dont la fondation par saint Martin remonte au VI[e] siècle, possédait des terres et des droits d'usage dans la seigneurie du Pallet, qui étaient si anciens que le seigneur du Pallet n'avait rien à dire dessus.

---

[864] Voir A. de la Borderie : *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne*, Paris 1889, p.85.

[865] Le prévôt de Vertou n'était pas identique à l'abbé. En 1105, un certain Briccius est documenté comme abbé de Vertou : « *Briccius abbas vertavensis* ». Le recteur Aimery, qui portait le nom principal des vicomtes de Thouars et qui peut également être attesté à côté d'eux dans les documents de Saint-Jouin, a occupé son poste jusqu'en 1139 au moins. Voir Ch. Grandmaison : Chartularium Sancti Jovini, dans : *Société de Statistique du département des Deux-Sèvres*, vol.17, Niort, 1854, p.35. Il est intéressant de noter que dans les environs immédiats du Pallet, sur la route de Mouzillon, il y a un village qui porte le surnom du recteur de Vertou : L'Augerie.

[866] Comme beaucoup d'autres concepts de l'époque, le « baro », fr. baron, est difficile à définir. S. Painter donne une explication pragmatique de ce qui distingue un baron d'un châtelain : «*While it is impossible to draw a hard and fast line between a castellan and a baron, there are two criteria which may be used to distinguish the latter dignity: A baron should have several castles and the lesser landowners in a more or less compact area should be his vassals ...* ». S. Painter : Castellans on the Plain of Poitou in the Eleventh and 12th Centuries, dans : *Speculum*, vol.31, 1956, p.257. Sur les barons de Bretagne, voir aussi : A. de la Borderie : *Histoire de Bretagne*, vol.3, Rennes, 1898, p.47 et suiv.

[867] Ce dernier était certainement un surnom, pas un titre. Le surnom « *archiepiscopus* » se trouve dans la Maison de Parthenay/Poitou-Charente : « *Guillelmus dictus Archiepiscopus, dominus Partiniaci* » Voir Ch. L. Grandmaison : Chartularium Sancti Jovini, dans : *op. cit.*, p.48.

A. Guibert a raison lorsqu'il considère la charte de Conan III comme le véritable acte fondateur de la viticulture commerciale en Sèvre-et-Maine[868]. Cela ne signifie pas pour autant que la viticulture régionale ne fut inventée qu'à cette époque. Le vin était probablement déjà cultivé sur le cours inférieur de la Loire à l'époque romaine, et depuis Grégoire de Tours, il était concrètement documenté en pays Nantais. Pour d'autres régions de France, la continuité de la viticulture est également prouvée à l'époque des Carolingiens et au X^e siècle[869] ; il serait donc insensé d'assumer un développement différent pour le Nantais. Dans cette première phase de la viticulture, ce n'était cependant pas un métier, mais la satisfaction de besoins propres, par exemple ceux d'un monastère ou d'une famille noble ou paysanne, qui limitait la superficie cultivée en conséquence. C'est en effet la charte de Conan III qui, pour la première fois, indique une certaine professionnalisation. Les locataires avaient ouvert une nouvelle branche d'activité en réimplantant la viticulture et avaient espéré ne pas se faire remarquer par le contrôle fiscal.

Pour l'Anjou voisin, J. Boussard prouve qu'au milieu du XII^e siècle, le vin est déjà exporté en Angleterre à grande échelle et génère des recettes fiscales considérables. Ce constat s'appliquait probablement aussi au Pallet en raison de la facilité de transport par la Sèvre[870]. Cependant, les sources médiévales sur la viticulture dans la région ne peuvent être prouvées à quelques exceptions près ; ce n'est qu'au XIII^e siècle que l'on en trouve en plus grand nombre dans la région de la Sèvre. Pendant cette période, il y avait aussi beaucoup de viticulture près de Rennes, de Dinan et sur le cours inférieur de la Rance. Pour le Nantais au sud de la Loire, cependant, la charte de Conan III reste unique ; elle est donc mentionnée dans les ouvrages historiques actuels de N.-Y. Tonnerre et A. Chédeville[871].

Plusieurs documents datant de la fin du Moyen-Âge et de l'époque pré-révolutionnaire[872] montrent clairement que le prieuré Saint-Étienne disposait d'un large domaine indépendant à l'intérieur de la châtellenie du Pallet, dont une partie se trouvait sur des communes voisines telles que La Chapelle-Heulin et Monnières et comprenait plusieurs vignes et jardins. Selon d'autres documents, plus tardifs cependant que le premier mentionné, il est clair que le seigneur du Pallet devait aussi être un vigneron professionnel. L'interdiction faite aux vignerons de vendre leur vin pendant un mois de l'année permettait au seigneur du Pallet de vendre le sien sans aucune concurrence.

Ces documents font souvent référence aux anciennes mesures du vin les *Boisseaux* et *Quartiers*. Les mesures varient considérablement d'une région à l'autre[873]. Dans le Nantais médiéval, un quart de raisins se composait de 2 *Mines* ou 4 (parfois 8) *Boisseaux*[874]. 5 *Boisseaux* représentaient à leur tour un *Setier Nantois*[875]. P. de Berthou donne une référence sur la *Boissellée du Pallet* de 80 pieds carrés ou 8,44 ares. Si l'on se réfère à la superficie cultivée, sa taille varie entre 3 (Nantes) et 6 *Hommées* (Sèvre-et-Maine) [876]. En ce qui concerne le volume de vin lui-même, le *Pipe* (environ 450 litres, principalement utilisé dans le commerce maritime) se distingue du *Quarte*, 210^ème de *Pipe*, et la *Pinte*, la 420^ème de *Pipe*. Certaines de ces mesures spéciales ont une tradition séculaire et se sont probablement développées dans de nombreuses variantes locales depuis le XII^è siècle. Il est également intéressant de noter que le cartulaire de Saint-Pierre, à Bourgueil, fait référence au fait qu'il existait déjà à l'époque, des vignerons professionnels de l'assemblage des cépages attitrés pour certaines familles[877].

---

868 Voir A. Guibert : *Étude sur la vigne dans le comté nantais au moyen Age*, Mémoire de maîtrise, Nantes 1970, p.15-16.

869 Voir N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.445-446.

870 Voir J. Boussard : *La vie en Anjou aux XI^e et XII^e siècles, dans Le Moyen Age*, vol.56, 1950, p.60-61, également notes 147-151.

871 A propos de la viticulture en pays Nantais voir : A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale, XI^e-XIII^e siècle*, Rennes, 1987, p.339-344. N.-Y. Tonnerre : *op. cit.*, p. 444-446.

872 Voir aveux de Nicolas Suireau sur le prieuré Saint-Etienne du Pallet, 1498, vol.854 *Archive départementales de Loire-Inférieure*. Une confession faite par René Buon en 1681 (1679 ?) au sujet du prieuré Saint-Étienne du Pallet. Visite de M. Binet en 1683, G 52 Loire-Inférieure Archives Départementales en annexe.

873 Voir aussi J.-B. Pelieu : *Les anciennes mesures du département Loire-Inférieure, comparées aux nouvelles et vice versa*, Nantes, 1852.

874 Boisseau = Récipient de forme cylindrique destiné à mesurer les solides, dont la capacité varie selon les lieux et les époques.

875 Setier = sixième.

876 L'Hommée signifiait la surface qui pouvait être travaillée par un seul homme en une journée de travail (correspondant au travail qutotidien soit environ 4-6 ares), soit également 430 m². La plus petite mesure de superficie était le Sillon, qui était inférieur à 1 are (83 ca.). Pour ces mesures, voir aussi : A. Guibert : *op. cit.*, p.9-10.

877 *« Qui vinum miscuit eidem Isembardo et aliis... ».* Voir *MS Arch. Départ d'Indre-et-Loire, H 24, n° 39.* Aussi : O. Guillot : *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, 2 volumes, Paris, 1972, vol.1, p.234-235.

En relation avec la viticulture du Pallet, le plan cadastral de 1815 contient une désignation particulière : sur les coteaux au sud-ouest et au sud-est de l'oppidum, le lieu-dit La Nouelle (du Château) apparaît à plusieurs reprises. Selon une déclaration de M. Kervarec, ce nom devait être une particularité de la viticulture, même si le vrai sens du mot reste flou. Dans une charte de 1702 du monastère de Vertou, on lit : *« une jeune nouëlle de grosse plante, avec la vigne de l'Escaubu, contenant trente hommés de vigne ou environ »* [878].

[878] M. Kervarec : *Terroir et Moyen Age au pays nantais : Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes, 1999, p.28.

Mein de Palatio - le dernier de la Maison du Pallet ?

Au moment même où Pierre Abélard, loin de son pays natal, se dirige vers le plus grand et ultime défi de sa vie : sa confrontation avec Bernard de Clairvaux, l'un des derniers représentants de la Maison du Pallet, nous apparait. Cet homme signe en 1138, parmi une longue liste de témoins, un chirographe[879] de l'abbaye de Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers en faveur du monastère de Saint-Sulpice-la-Forêt près de Rennes[880]. Son nom est *Mein de Palatio.*

Ce document en double exemplaire prouve que les moniales de Saint-Sulpice-la-Forêt avaient des landes inhabitées entre Beaupréau et Montrevault, où elles avaient fondé un *Domus*, c'est-à-dire une branche de leur Ordre. Cette propriété aurait été détachée du fief des seigneurs de Beaupréau à un moment inconnu et faisait maintenant l'objet d'un litige avec les moines de Saint-Serge et Saint-Bach. Les négociations furent menées par les responsables respectifs de l'Ordre, l'abbé Hervé de Saint-Serge et l'abbesse Marie de Saint-Sulpice, en présence du seigneur Josselin IV de Beaupréau et de son frère Girois III. Enfin, il fut convenu dans un traité séparé que les revenus de la future colonisation de la région seraient partagés à l'amiable entre les deux couvents. Comme au Pallet, l'acte contient un règlement sur la replantation des vignes : Saint-Serge a droit à la moitié de la dîme des vendanges. En plus de l'objet même des négociations, le document contient également quelques détails géographiques intéressants : ici, dans la région entre Beaupréau et Montrevault, il y avait les repères *Petra Alberic*, le rocher d'Albéric, la croix de Wiburgis, le coin de Nadeldis et les chênes *Quercus Folet* et *Quercus Ulberti.*

Le procès en tant que tel documente non seulement l'essor des Mauges, mais fait également référence aux bonnes relations de la maison de Beaupréau avec son ancienne patrie, le Rennais. Cette solidarité se manifeste aussi dans le nom du seigneur de Beaupréau, qui a signé le document : il portait le patronyme de son arrière-arrière-grand-père Josselin de Rennes, autrefois recruté par Geoffroy Grisegonelle dans le Rennais[881]. L'accord avec le couvent Saint-Serge d'Angers, contenu dans le chirographe, est similaire à celui qui avait déjà été mis en évidence un demi-siècle plus tôt dans les documents sur Tescelin de Montrevault signés par Daniel de Palatio. Le mépris délibéré des droits de Saint-Serge envers les Mauges, dont le comte Foulques Nerra avait fait son principe d'action, n'avait manifestement pas encore été totalement surmonté au XII^{e} siècle. Lorsque le seigneur de Beaupréau donna des terres aux sœurs de Saint-Sulpice - nous ne savons pas quand ce don est devenu effectif - les moines de Saint-Serge y opposèrent ainsi avec succès leurs anciens droits. Bien plus que cette circonstance, le fait en tant que tel est étonnant, à savoir que le don à un couvent réformateur du nord du Rennais a été privilégié. A l'évidence, la noblesse locale des Mauges semble avoir été représentée à Saint-Sulpice, ce qui s'explique en partie par les liens anciens avec le nord de la Bretagne. Le fait que la famille d'Abélard au Pallet avait également des liens avec Saint-Sulpice a déjà été prouvé ci-avant par des entrées correspondantes dans le Livre des Morts du Paraclet. Peu de temps après, les prieurés de cet Ordre au Loroux-Bottereau et à Rezé (Les Couëts) et peut-être un autre dans le Pays de Retz furent fondés. Il n'est donc pas surprenant qu'un représentant de la Maison du Pallet soit également l'un des signataires du chirographe. *Mein de Palatio* n'apparaît pas ici sous la forme latinisée de son nom - *Mainerius* - mais dans sa variante bretonne traditionnelle. Nous n'avons aucune connaissance de la position occupée par *Mein* au Pallet ni s'il était le chatelain local et peut-être le fils d*'Herveus de Palatio*. Sa position subordonnée dans la liste des témoins plaide plutôt contre un rang élevé dans la hiérarchie féodale. En tout cas, *Mein de Palatio* est le dernier représentant connu de la première Maison du Pallet. Après lui, l'oppidum de la Sèvre est resté longtemps silencieux sur le plan documentaire.

Il n'est pas exclu que *Mein de Palatio* soit venu aux négociations contractuelles au château de Beaupréau parce qu'il espérait trouver un membre de sa famille entré au couvent dans la congrégation des moniales de Saint-Sulpice - sous la direction de l'abbesse Marie. Dans ce contexte, il est frappant

---

879 Un chirographe est la forme spéciale d'un document certifié dans lequel le texte est écrit deux fois ou plus sur du parchemin, puis coupé en deux parties. Chaque partie contractante recevait une pièce afin que la preuve de l'authenticité puisse être apportée ultérieurement par l'application du tranchant à la contrepartie.

880 B. Hauréau : *Gallia Christiana*, Paris, 1856, vol.14, Paris, 1866, Instrumenta p.165-167.

881 Voir *supra*.

de constater que parmi les représentantes de Saint-Sulpice, une certaine *Agnes monacha* a souscrit le document en troisième position. Si l'on suppose que les deux sœurs énumérées avant elle représentent l'abbesse et la prieure de Saint-Sulpice, il se pourrait bien qu'*Agnes monacha* soit la prieure de Beaupréau. Était-ce Agnès, la nièce d'Abélard, dont on connaît le nom, qui avait rejoint le couvent du Paraclet d'Héloïse comme prieure et avait survécu pendant des années ? Cette convergence expliquerait de façon plausible la célébration du Paraclet pour Saint-Sulpice !

Le document a été contresigné une deuxième fois dans le chapitre de Saint-Serge devant l'archidiacre Boémond. Dans la deuxième liste de témoins, il y a un Pierre qui porte à nouveau le surnom d'Archiepiscopus (sans titre) [882], ainsi qu'un frère du seigneur de Beaupréau nommé Haimeric, qui était moine à Saint-Serge.

[882] Voir la charte de Conan III sur la viticulture au Pallet, chapitre précédent.

La crise successorale à Nantes et l'aube des Plantagenêts

Au milieu du XII^{e} siècle, la longue période de paix dans le Nantais, qui avait permis l'enfance tranquille de Pierre Abélard au Pallet, prend fin. Des orages s'annonçaient, pires que tous les orages précédents, et après quelques décennies, non seulement le rêve de liberté et d'unité de la Bretagne était terminé, mais aussi le sort de la première Maison du Pallet était scellé. Tout commença de manière relativement inoffensive - par un mariage.

Le mariage entre Mathilde, fille unique du roi Henry Beauclerc d'Angleterre, et le comte Geoffroy Plantagenêt d'Anjou, apportait au duché de Bretagne le risque d'un encerclement progressif dès 1127. Au début, il ne se passa pas grand-chose, car les Normands choisirent Etienne de Blois, un successeur relativement faible à Henry Beauclerc. Vingt ans plus tard, cependant, Mathilde se vengea de cette usurpation de succession. En 1151, son fils aîné Henri II Plantagenêt reprit le comté d'Anjou après la mort de son père Geoffroy, puis le duché de Normandie et en 1154 enfin la couronne d'Angleterre. Presque en même temps, son mariage avec Aliénor d'Aquitaine, qui venait de quitter le roi Louis VII de France, lui apporta aussi le duché d'Aquitaine et donc tout le sud-ouest de la France. Avec l'unification de cet « empire angevin », Henri devint en quelques années le plus puissant souverain de l'Occident européen. Pour la Bretagne, cette évolution se traduisait par une position marginale et isolée, tandis que le « Grand Anjou », c'est-à-dire les trois provinces d'Anjou, de Touraine et du Maine, qui étaient désormais administrés par un sénéchal, prospéraient. Le maintien de la paix intérieure et la stabilité de la monnaie angevine accrurent la prospérité, et le couple royal, qui, malgré le transfert du siège du gouvernement en Angleterre, continuait à montrer une affinité particulière pour ses peuples angevins, désigna Fontevraud comme nécropole royale. Après quelques soulèvements infructueux, l'ensemble de la Bretagne tomba finalement sous la domination angevine.

Comment s'est déroulée l'évolution politique du Nantais dans ces conditions ? En 1148, le duc Conan III avait déclaré illégitime son fils et successeur désigné le bâtard Hoël pour une raison inconnue et avait préféré remettre son duché à sa fille Berthe, mariée à Alain le Noir, comte de Richemont (dans le Yorkshire/en Angleterre) et comte de Penthièvre par son premier mariage. De ce mariage, elle eut un fils nommé Conan, qui grandit en Angleterre et qui devint le prétendant au duché de Bretagne. Cependant après la mort de son mari Alain, Berthe s'était remariée avec Eudes, comte de Porhoët, dont le siège ancestral était le château de Josselin. Un autre fils issu de ce mariage, Geoffroy, fut préféré à Conan pour la succession du défunt duc de Bretagne, mais il était encore trop jeune pour occuper cette fonction. Mais ce n'est pas tout : Hoël, déshérité, n'acceptait pas ce revers inattendu et, avec l'aide de certains de ses partisans nantais, il se proclama duc. Il y avait donc soudainement à présent trois partis rivaux dans le duché de Bretagne. L'un partisan de Conan, l'autre de Eudes de Porhoët, tuteur de Geoffroy et le troisième pour Hoël. Jusqu'en 1154, le conflit ne prit pas grande ampleur, car Conan IV était encore mineur et l'influence de Hoël se limitait au Nantais. La majorité de la noblesse et du clergé bretons reconnaissait Eudes de Porhoët en tant qu'autorité ducale.

Conan approchant de la majorité, Eudes s'efforçait de plus en plus de se débarrasser de son rival impopulaire Hoël afin de pouvoir faire face plus efficacement par la suite à la menace de l'Angleterre. Hoël eut vent des plans d'attaque d'Eudes et se prépara à une attaque terrestre du Vannetais. Mais Eudes avait entre-temps préparé une flotte avec laquelle il se dirigeait directement vers Nantes. Le 16 décembre 1154, son armée d'invasion débarque sur la rive gauche de la Loire près de Rezé, menée par les plus grands nobles du nord de la Bretagne : Robert de Vitré, Raoul de Fougères et Jean de Dol. Le comte Hoël de Nantes chercha son salut dans une contre-attaque surprise et attaqua la flotte ennemie la nuit même. Il y eut un terrible massacre des deux côtés, mais à la fin, les troupes d'Eudes l'emportèrent. Hoël lui-même put retourner indemne à sa forteresse de Nantes, et Eudes, étonnamment, ne l'y a pas poursuivi. Entre-temps, un deuxième front s'était ouvert dans le Nord : Conan IV l'avait envahi avec sa propre armée ; le plus grand danger émanait maintenant de lui. En effet, Eudes, toujours l'autorité la plus respectée du duché, réussit à repousser l'attaque de son gendre. Deux ans plus tard, cependant, le sort s'était déjà retourné contre lui. Seigneur du comté immensément riche de Richmond dans le Yorkshire hérité de son père, Conan IV avait un revenu à peine inférieur à celui du duc de Bretagne. En 1156, avec l'appui de son cousin et nouveau roi d'Angleterre Henri II Plantagenêt,

il réussit également à prendre le dessus en Bretagne et acquit en fin d'année le titre de duc. Après quelques défaites humiliantes, Eudes de Porhoët dut se retirer à la cour du roi Louis VII et Hoël fut également dans le même temps expulsé de Nantes.

Les dirigeants politiques de Nantes ne pouvaient pas plus se lier d'amitié avec ce Conan IV étranger qu'avec le perdant Hoël. En 1158 ou un an auparavant, la résistance contre les Plantagenêts fut abandonnée pour se débarrasser définitivement de Conan. C'est ainsi que Geoffroy Plantagenêt, comte d'Anjou et frère d'Henri II, fut appelé à l'aide et se vit offrir la dignité de comte de Nantes. Encore une fois, l'ancien schéma s'était imposé : le souverain d'Anjou était toujours le bienvenu à Nantes lorsque la siutation de l'autre côté devenait insupportable. Bien sûr, le Nantais n'avait pas non plus de sympathie particulière pour le comte d'Anjou, mais en l'occurence, il était clairement le moins mauvais.

Geoffroy, 26 ans, prit ses fonctions à Nantes, mais fit malgré lui à ses ennemis secrets une faveur immédiate en décédant : à sa mort le 26 juillet 1158, le comté de Nantes était de nouveau sans maître. Conan IV se serait à nouveau emparé de la ville à cette époque. Peu de temps après, le roi de France Louis VII accorda à Henri II, qu'il avait rencontré à Gisors, le titre de « *Sénéchal de Bretagne* ». Puis Henri II, qui avait entre-temps confisqué le domaine de Richmond, convoqua le malheureux Conan IV à Avranches le jour de la Saint-Michel (29 septembre) en 1158 et l'obligea à abandonner définitivement Nantes et le comté de Mée. Ainsi, le roi d'Angleterre s'était progressivement accaparé non seulement la Normandie, le Maine, la Touraine, toute l'Aquitaine et l'Anjou, mais aussi le Nantais avec sa capitale et le reste de la Bretagne. La même année, en 1158, Henri II se rendit avec ses troupes à Thouars, où il soumit le vicomte rebelle Guy. La forteresse de Thouars, qui avait été construite entre-temps et était considérée comme imprenable, avait déjà été enlevée le troisième jour du siège et le vicomte fu déchu de tous ses droits et héritages[883]. Conan IV, d'autre part, fut dégradé en vassal d'Henri II, avec le consentement duquel il épousa Marguerite d'Ecosse en 1160. La future duchesse Constance était issue de ce mariage. Après avoir progressivement étouffé toute résistance en Bretagne, Henri II devint lui-même le chef du duché. Conan IV, qui reçut le surnom de « petit », avait perdu presque tout ce qu'il avait possédé : seul lui restait le comté de Guingamp.

On ne sait absolument pas comment Le Pallet a vécu les années du règne d'Henri II. En 1172, Maurice de Craon, sénéchal d'Henri II en Anjou, assiège la forteresse de Champtoceaux sous prétexte de protéger le comté de Nantes de l'emprise des fils insurgés d'Henri II. La famille Crépin avait acquis Champtoceaux lors du mariage d'Amaury avec Germasie de la Maison de Jarzé[884]. Elle avait à peine surmonté la prise de son château en 1141 par Geoffroy Plantagenêt qu'elle était nouvellement soupçonnée de conspirer avec leurs cousins de la Maison de Sablé. Sans aucune résistance significative, elle dut assister à la destruction de son château par les troupes des Plantagenêts. Cela signifiait que tous les anciens droits des familles du Petit-Montrevault et du Pallet, qui concernaient le domaine de Champtoceaux, furent perdus. Lors d'un soulèvement éphémère mené en 1174 par Eudes de Porhoët, Rougé, La Guerche et la forteresse voisine d'Ancenis furent impliqués. Celle-ci fut finalement vaincue par les troupes d'Henri et placée entre les mains de Maurice de Craon. On ne sait pas si les familles du Pallet et du Petit-Montrevault ont participé de quelque façon que ce soit à ces dernières tentatives de résistance. Plus tard, de petites révoltes n'ont affecté que le nord de la Bretagne.

Geoffroy Plantagenêt, fils d'Henri II, succéda de manière légitime à Conan IV en 1181 en tant que duc de Bretagne, après avoir épousé sa fille Constance. Sous son règne, qui ne dura que cinq ans, jusqu'en 1186, l'hégémonie des Plantagenêts en Bretagne ne fut guère contestée. Grâce à de nombreuses confiscations, les biens du duc se sont considérablement accrus. Un sénéchal était maintenant nommé pour coordonner les affaires de la cour ducale. Dans sa politique, Geoffroy a montré une certaine tendance à l'autonomie intérieure. Il n'est donc pas surprenant un homme dont le père Eneis avait pourtant pris part à la révolte de 1174, ait repris le sénéchallat de Nantes à la suite d'Eudes.

---

883 Chronica Sancti Albini Andegavensis dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.39.
884 Germasie de Jarzé avait épousé Amaury Crespin avant 1117.

Dans l'ensemble, la Bretagne passa une période relativement paisible sous le duc Geoffroy, et le souverain fut accepté par toute la noblesse bretonne, même s'il était de lignée des Plantagenêts. Mais la paix ne dura pas longtemps. Geoffroy s'allia avec l'ennemi juré des Plantagenêts, le roi Philippe Auguste, et se rendit à Paris. En août 1186, il y fut frappé d'une mort subite. Il est vraisemblablement décédé de la fièvre des suites de ses blessures - après un tournoi de joutes auquel il avait participé.

La chute de la première Maison du Pallet

Le contraste est frappant : alors qu'avec l'émergence des Plantagenêts et de leur doctrine suprémaciste, l'activité d'administration à la cour ducale de Nantes se démultiplie et la réorganisation rigoureuse des structures féodales conduit à un nombre incalculable d'actes et de résolutions, le silence documentaire entourant le domaine du Pallet devient total.

Ce silence des écrits n'est pas un phénomène isolé. Si, par exemple, on analyse le vaste cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach près d'Angers, on constate qu'un essor de l'activité documentaire aux XI^{e} et XII^{e} siècles a été suivi d'un déclin relativement marqué au XIII^{e} siècle[885]. Cependant, par rapport au Pallet, l'écart est trop important pour être un simple phénomène statistique. Jusqu'à présent, pas un seul document, aucun renvoi n'a été trouvé qui permettrait de tirer des conclusions directes sur l'évolution de sa gouvernance à cette époque. C'est presque comme si l'endroit n'avait jamais existé.

A l'opposé, le voisin immédiat Clisson se développa ostensiblement et fut finalement, comme le confirment de nombreux documents, sous Pierre de Dreux au XIII^{e} siècle, transformé en une impressionnante forteresse. La châtellenie du Pallet, en revanche, n'a laissé qu'une obscurité historique entre le premier et le deuxième quart du XIII^{e} siècle, tandis qu'elle n'apparaissait maintenant que comme partie d'un fief beaucoup plus vaste, dont le seigneur résidait parfois dans ce village. Ce qui s'est passé entre-temps au détriment du Pallet est donc déterminant, et il ne fait aucun doute que la première Maison du Pallet a dû s'éteindre durant cette période. Quand et comment cela s'est produit, il n'existe aucune information fiable à ce sujet. Mais au moins quelques preuves circonstancielles permettent de tirer des conclusions sur la chute de la Maison du Pallet.

La longue période de paix, qui s'étend du comte Hoël à Alain IV Fergent et Conan III, et l'adoption des habitudes culturelles de la région de la Loire moyenne ont d'abord provoqué une reprise économique qui s'est traduite par un accroissement de population. Bien que nous ne disposions pas de chiffres exacts, il ne fait aucun doute que le transport de marchandises en Bretagne s'est démultiplié pendant cette période et que la densité de population a considérablement augmenté. De nouveaux manoirs s'étendent à l'ombre des prieurés et des châteaux, d'innombrables bourgades marchandes et paroisses voient le jour et les relations économiques entre les différents centres commerciaux deviennent de plus en plus complexes. Des famines localisées, qui se sont produites après des récoltes ratées et des accidents climatiques, prouvent que les ressources agricoles ont été temporairement épuisées et la productivité n'a pas toujours suivi le rythme de la croissance démographique. Au Pallet, la charte de Conan III, citée plus haut, témoigne de la présence de plusieurs familles de chevaliers qui avaient découvert la viticulture locale comme nouvelle source de revenus en toute indépendance par rapport à la châtellenie et avaient chargé leurs locataires fonciers de la promouvoir. La présence prédominante des chefs de famille dans leurs foyers a probablement entraîné une abondance prononcée d'enfants[886]. Cela a eu un effet extrêmement négatif sur la succession. En raison de la forte proportion de biens allodiaux librement héritables, qui remontait à l'époque de Renaud de Thorigné, les Mauges, y compris la rive gauche de la Sèvre, telle que je les ai définies ci-dessus comme une unité historique, furent particulièrement affectées par un phénomène qui allait affaiblir l'importance des manoirs en quelques générations : <u>le démembrement de la propriété familiale</u> :

> « *... L'accroissement rapide des milites entraîne la constitution d'un groupe aristocratique inférieur composé des nombreux fidèles des châtelains. Propriétaires d'alleux ces hommes ont pu établir des seigneuries modestes mais un petit nombre seulement parviennent à exercer une autorité banale et à construire un château. Du fait de son dynamisme démographique, ce monde aristocratique a tendance à fragmenter ses possessions. Bien avant l'Assise du comte Geoffroy une réaction est amorcée ; de nombreux titulaires de seigneuries ne cèdent aux cadets qu'une part réduite de l'héritage. Il s'ensuit très tôt la marginalisation de nombreux cadets qui, dès le milieu du XI^{e} siècle, partent chercher fortune ailleurs sans que le morcellement des fiefs soit vraiment arrêté ...* » [887].

---

[885] Un total de 345 documents datables, dont 0,3% au VIII^{e} siècle, 0,6% aux IX^{e} et X^{e} siècles, 74% au XI^{e} siècle, 22% au XII^{e} siècle, 0,6% au XIII^{e} siècle. Chiffres statistiques de : P. Burkholder : *The birth and growth of an Angevin Castellany: Durtal in the Eleventh and Twelfth Centuries*, Diss. University of Minnesota, 2000, vol.1, p.30.

[886] Le nombre d'enfants dans la famille se serait stabilisé entre 6 et 10.

[887] Voir A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre : *La Bretagne féodale XI^{e}-XIII^{e} siècle*, Rennes, 1987, p.115.

La situation de la famille d'Abélard est presque exemplaire au regard de l'évolution décrite ci-dessus : comme on le sait, Pierre Abélard avait trois frères et une sœur, nés après lui, si bien que la hiérarchie générationnelle n'est alors pas encore totalement établie. Quand Abélard renonça à sa part héréditaire d'ainesse pour s'accomplir en tant que scientifique, l'héritage paternel fut transféré à tous ses frères : « *militaris glorie pompam cum hereditate et prerogativa primogenitorum meorum fratribus derelinquens... - J'ai laissé la gloire et la renommée d'un chevalier avec mon héritage et les prérogatives du premier-né à mes frères...* », écrivit-il au début de son autobiographie[888]. Le prieur Foulques de Deuil insinua en 1118 que, avec ce morcellement de l'héritage paternel, les revenus de la fortune familiale auraient été insuffisants pour financer un recours auprès du Saint-Siège pour Abélard[889]. Une partie de la fortune a peut-être été perdue parce que le frère d'Abélard, Porcarius, et son fils Astralabe, ont dû être pourvus de ressources pour la cathédrale de Nantes, ce qui n'était possible que grâce à de riches donations. Donc, si l'héritage du père d'Abélard s'était décomposé de cette façon en une génération, dans quelle mesure ce phénomène n'aurait-il pas pu affecter les générations suivantes ?

Des processus similaires peuvent également être supposés pour la famille chatelaine du Pallet, quand bien même elle ne serait finalement pas apparentée à la famille d'Abélard[890]. Si, d'après la charte d'Hervé du Pallet du premier tiers du XII^{e} siècle, ses possessions étaient encore importantes, il était également très probable qu'après sa mort elles furent partagées entre plusieurs fils et peut-être des filles. La charte de Saint-Serge parle de *filiis et filiabus*, c'est-à-dire d'au moins deux fils et filles.

Dans la charte de 1138, qui identifie *Mein de Palatio* comme un membre tardif de cette famille, peut-être un fils d'Herveus, cet homme ne signe qu'aux rangs inférieurs, ce qui suggère que sa famille était déjà tombée dans une relative insignifiance. Des événements similaires peuvent avoir eu lieu dans les familles seigneuriales associées et apparentées des Mauges, par exemple dans la Maison du Petit-Montrevault ou dans celle de Crépin de Champtoceaux. Le pouvoir de Champtoceaux lui-même fut considérablement affaibli dès 1141 ou 1142, lorsque Geoffroy de Plantagenêt fit démolir le château[891]. Plus tard, l'archidiacre Normand de Nantes, qui portait un nom prestigieux de la Maison du Petit-Montrevault, mais appartenait probablement à une branche de la famille Barbotin, la Maison de Champtoceaux possédait une part « *jure heritario* » dans les églises de Champtoceaux. Ces églises avaient donc déjà été prélevées sur l'ensemble du patrimoine des Crépin[892].

Il en allait de même pour la Bretagne au nord de la Loire. Du point de vue social, la division des fiefs parentaux entre la totalité des enfants sous les anciennes lois bretonnes de Bris et Lagan n'était que trop compréhensible, et on ne pouvait nécessairement pas attendre des testateurs qu'ils fassent preuve de prévoyance à l'égard des générations suivantes. Quels parents aimants auraient volontairement lésé leur progéniture pour ne considérer que le seul ainé ?

Il aurait plutôt été du ressort de l'autorité centrale ducale d'édicter une règle juridique interdisant le démembrement et la dispersion des biens - si nécessaire, même contre la volonté des personnes concernées. Mais jusque-là, les ducs de Bretagne avaient été trop faibles pour décréter et appliquer une interdiction de division, et il n'existait pas non plus de modèle historique en Bretagne - très différente de l'Anjou : les ducs n'avaient jamais exercé autrefois de clause de sauvegarde sur leurs vassaux, ni défini de grand fief, ni même remis en cause, ou confisqué quoi que ce soit. Au contraire, les familles nobles locales avaient librement augmenté leurs biens et les avaient légués dans leurs testaments, répartissant les dettes et les revenus comme elles l'entendaient et pourvoyant leurs enfants comme bon leur semblait.

---

888 Pierre Abélard : Historia Calamitatum, éd. E. Hicks, *La vie et les Epistres Pierres Abaelart et Heloys sa renommée*, Paris, 1991, p.3.

889 Voir *supra* et Foulques de Deuil : Lettre à Abélard, dans : *PL 178*, p.372-373, également dans : *Petrus Abélardus : Opera*, éd. V. Cousin, Paris, 1849, p.703-710.

890 J'avais plaidé en ce sens ci-dessus.

891 Chronica Sancti Albini Andegavensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.35.

892 En 1143, à l'instigation de Mgr Hugues, archevêque de Tours, qui soutenait les Plantagenêts, l'archidiacre dut céder ces parts pour violation alléguée du droit canon. Le contrat correspondant fut contresigné par deux cardinaux évêques du Saint-Siège, Imar de Tusculum et Alberic d'Ostie, qui étaient alors légats en France. Voir titre de Marmoutier, dans : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.280-281. Voir aussi les informations plus détaillées à ce sujet : A. Bourdeaut : Les origines féodales de Châteauceaux, dans : *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, vol.54, 1913, p.264-265.

Ainsi, dans la seconde moitié du XII[e] siècle, le désastre suivit son cours : au même titre que la structure féodale rigide de la Bretagne induisait le déclin du pouvoir économique et militaire, les Plantagenêts, nouvelle classe de souverains qui avaient déjà éliminé les failles correspondantes sur leur territoire, parvenaient à saisir le duché et à écarter les familles gênantes de leur possession et influence. Le châtelain du Pallet et son clan auraient pu en faire partie.

De plus, une deuxième caractéristique des seigneurs du Pallet peut avoir contribué à leur propre élimination, à savoir leur fidélité continue à la Maison de Cornouaille. Au vu de l'instabilité de la situation dans le comté de Nantes, un tel conservatisme politique pouvait facilement se transformer en loyauté envers les vaincus. Car les jours de la Maison de Cornouaille étaient déjà comptés dans la seconde moitié du XII[e] siècle :

Il est concevable que le seigneur inconnu du Pallet, peut-être Mein de Palatio déjà cité, ait combattu avec ses chevaliers aux côtés du déshérité Hoël dans la bataille de Rezé en 1154. La bataille s'achèva pour la Cornouaille par une défaite cuisante et des pertes considérables dans ses propres rangs.

Les chevaliers du Pallet auraient déjà pu être décimés de façon critique à l'époque. Probablement aussi y avait-il eu une participation de la Maison du Pallet dans la résistance contre Geoffroy Plantagenêt, qui s'était vu offrir le titre de « comte de Nantes » par une partie de la population nantaise en 1157. Il y avait probablement deux partis à Nantes au milieu du XII[e] siècle : l'un soutenant encore la Maison de Cornouaille, à commencer par Hoël de Nantes et après lui son neveu Conan IV, et de l'autre - comme un siècle auparavant – celui pactisant avec l'Anjou des Plantagenêts. La réticence traditionnelle des seigneurs du Pallet à l'égard de l'Anjou remontait au début du XI[e] siècle, lorsque le comte Foulques Nerra avait négligé le site et lui avait imposé des taxes oppressives. Tant pendant la guerre de son fils Geoffroy Martel contre Nantes en 1057 que pendant le soulèvement de Foulques Normand du Petit-Montrevault contre l'hégémonie de l'Anjou quelques années plus tard, les seigneurs du Pallet rejoignirent probablement le mouvement anti-angevin. Tout cela a déjà été expliqué en détail dans les chapitres précédents.

Il n'est donc pas étonnant que le ressentiment à l'égard des Angevins ait été ravivé lorsque la Maison de Cornouaille, dont le dernier représentant au sens le plus large était Conan IV, fut déchue. Il est même possible qu'un membre de la seigneurie du Pallet ait été impliqué dans une conspiration visant à assassiner le comte Geoffroy, qui décéda subitement et inopinément en 1158. En 1999, B. Cook, de l'*Institute for Historical Research* à Londres, a développé une thèse intéressante et tout à fait plausible selon laquelle la famille d'Abélard aurait également pu jouer un rôle dans l'activisme anti-angevin à Nantes[893]. B. Cook avait suivi la vie d'Astralabe, fils d'Abélard, dont la trace en tant que chanoine de Nantes fut perdue vers 1150. Il est intéressant de noter que, loin de la Bretagne, un abbé cistercien nommé Astralabe est documenté dans la seconde moitié du XII[e] siècle à Hauterive, dans l'actuelle Suisse. Selon la tradition orale du monastère de Hauterive au XIX[e] siècle, c'était bien le fils d'Abélard : « *Le très vénérable abbé Dom Dosson rapporte que saint Bernard... a retiré le garçon* [Astralabe] *des persécutions des ennemis de son père, l'a laissé entrer dans son Ordre, puis a séjourné à Cherlieu et transféré de là en Suisse, où personne ne savait quel secret avait été sa naissance...* » [894]. B. Cook, dans une analyse méticuleuse de la situation de l'époque et des sources sur les monastères de Buzay et de Hauterive, prouve qu'Astralabe a probablement vraiment « *dû fuir les ennemis* » lorsque la vengeance des Plantagenêts a rejoint sa famille. La répression d'Henri II Plantagenêt allait si loin qu'il fallut éloigner Astralabe du centre de la France jusqu'à l'abbaye cistercienne de Cherlieu, située en Haute-Savoie, qui, depuis deux ans faisait partie du Saint-Empire romain germanique [895].

---

[893] B. Cook: *one Astralabe or two? The mystery of Abelard's son*, version préliminaire, Saint-Albans, 1999, avec des connaissances inédites.

[894] Rapport du ministre suisse de la Culture Sinner à l'occasion d'une visite à l'abbaye de Hauterive en 1846, voir R. Pittet : *L'abbaye d'Hauterive au moyen âge*, Fribourg, 1934, p.96. cité par B. Cook, *ibid.*

[895] Beatrice de Mâcon épousa l'empereur Frédéric Barberousse en 1156, la Bourgogne et donc aussi Cherlieu, où séjourna Astralabe, échurent à l'empire allemand. Astralabe ne pouvait pas rester dans le domaine de la Couronne et en Champagne à cette époque, puisque son père y avait été ostracisé et condamné comme hérétique. De plus, son transfert en Champagne aurait compromis sa vieille mère Héloïse en tant qu'abbesse du Paraclet. Cependant, Cherlieu n'était pas loin du couvent du Paraclet, ce qui aurait dû permettre à Astralabe d'y visiter sa mère. Cependant, dans la tradition de Hauterive, il y a une contradiction intérieure, car Bernard de Clairvaux qui était manifestement en contact amical avec Héloise, a été nommé en tant que médiateur, mais dans les années 1157/1158, il était déjà décédé. Il y avait souvent une confusion avec un autre cistercien, à savoir Mgr Bernard, dont l'implication dans la disparition secrète du chanoine Astralabe de Nantes n'était que trop compréhensible. Mgr Bernard, jadis Cinard d'Escoublac, fut d'abord chanoine, puis moine

Énumérer ici tous les détails d'argumentation de l'étude de B. Cook serait trop long. Quoi qu'il en soit, cette théorie est parfaitement cohérente avec sa propre évaluation selon laquelle le déclin de la Maison du Pallet a été principalement précipité du fait que ses représentants s'étaient engagés avec détermination contre la domination étrangère angevine qui menaçait leurs anciennes libertés. Par la suite, deux autres situations sont identifiées dans lesquelles la même attitude réactionnaire aurait pu jouer un rôle.

En conséquence, les Plantagenêts n'auraient pas accepté en toute impunité cette tentative de nuire de la seigneurie du Pallet. On ignore si et à quel point des mesures punitives, des arrestations et des confiscations eurent lieu. Les archives de la famille châtelaine ont peut-être été irrémédiablement détruites à cette époque, et certaines entrées de la Chronique de Nantes qui faisaient référence aux anciennes prétentions de la famille à la possession ont été délibérément supprimées [896]. Si quelque chose d'autre restait en possession de la seigneurie du château, cela se serait limité à quelques modestes avantages accordés aux puinés, appelés *Juveigneuries*.

L'attitude de la famille du Pallet qui, depuis l'annexion à la Bretagne, s'était montrée extrêmement loyale envers la ligne directrice et méfiante à l'égard de toute nouveauté, a peut-être finalement contribué à sa propre fin. Quoi qu'il en soit, elle semble avoir été à l'opposé de la politique beaucoup plus souple et opportuniste des seigneurs de Clisson, qui ont manifestement cherché et trouvé une alliance avec les Plantagenêts. En 1186 par exemple, Guillaume de Clisson est attesté aux côtés de Geoffroy II Plantagenêt et en 1205 cet homme était déjà l'un des grands barons[897]. Rien ne s'opposait plus à la montée en puissance de la Maison voisine de celle du Pallet.

---

de Clairvaux, avant de devenir évêque de Nantes. Il mourut en 1169, voir l'entrée dans le Chronicon Britannicum, reproduite dans : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris 1707, vol.2, p.354.

[896] Voir chapitres « La libération de la Bretagne par Alain Barbetorte » et "Mgr Gautier de Nantes et le parti de Rennes ».

[897] « *Arcoildus de Radesiis et Willelmus de Clizonio barones ...* ». Voir la charte 72, Donation de Guy de Thouars à l'abbaye de Villeneuve, dans : A. de la Borderie : *Recueil des actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e - XIV^e siècle)*, Paris, 1889, p.138.

L'allégeance au duc Geoffroy et ses conséquences

Sous les Plantagenêts, des structures profondément féodales se développent pour la première fois en Bretagne : la sénéchaussée est désormais dotée d'une juridiction élargie non seulement à Nantes, mais aussi à Rennes, et remplace l'importance du rôle du comte. En outre, il y avait plusieurs sénéchaussées inférieures qui administraient des fiefs plus grands et nouvellement unis, mais avec des pouvoirs clairement limités. Le rôle du *Bailli*[898] se développa parallèlement à celui du sénéchal. Les *Baillis* étaient responsables de leurs subordonnés, c'est-à-dire les prévôts, les vicaires et les sergents. A cette époque, les fiefs du Nantais au sud de la Loire sont complètement réorganisés, y compris le domaine du Pallet. La vicomté de Rezé prit alors son essor.

Cette réorganisation remonte à l'*Assise au comte Geoffroy*[899]. En 1186, Geoffroy avait édicté ce document central de la législation bretonne et l'avait proclamé solennellement. Elle réglementait la succession légale dans les familles nobles et empêchait dans une large mesure le morcellement des fiefs, comme cela avait été au cours des décennies précédentes. L'*Assise* suivait les modèles législatifs de l'Angleterre et de la Normandie, où des dispositions similaires avaient depuis longtemps promu le grand vassalisme et amélioré ainsi de manière décisive le pouvoir militaire. A cet égard, l'*Assise* correspondait également aux idées et aux souhaits de l'aristocratie de Haute-Bretagne. Le préambule mentionnait expressément que l'accord était conclu à la demande des évêques et du duc de Bretagne.

Pour la première fois, les biens librement héritables étaient soumis à des restrictions légales. C'est dans ce but que le terme *Baillie* a été créé. Dorénavant, seul l'ainé d'une famille pourrait être l'héritier universel de son père. Non seulement les fils, mais aussi les filles accédaient à la succession. Si un héritier ayant droit n'avait pas encore atteint l'âge de la majorité, la baillie, c'est-à-dire l'héritage avec tous les droits et devoirs, revenait au frère aîné du défunt jusqu'à ce que le premier ait atteint l'âge de la majorité. Cependant, il y avait beaucoup de « fragilités » dans ce document. Le paragraphe 2 en particulier deviendra un fardeau insupportable pour la noblesse bretonne dans les décennies suivantes :

> *« Quand la terre des vieillards sera devenue la baillie, le frère aîné aura la baillie après lui. Mais s'il n'a pas de frère, celui de ses amis aura la baillie, à qui il veut le confier à la mort avec le consentement de son maître ... »* [900].

Les termes explosifs suivants figuraient également dans l'avant-dernier paragraphe :

> *« Si aucun de ses descendants ne prête serment à l'Assise, il perdra son pays et ses biens... »* [901].

En langage clair, cela signifiait : s'il n'y a pas d'héritier direct ou de frère dans la succession, les biens respectifs pourraient également être transférés à un autre membre de la famille, voire même remis à des personnes extérieures à la famille, si le seigneur légitime en charge de la succession, généralement le souverain, donnait son accord à ce projet. En cas d'objection, il y avait la menace de déshéritement et de confiscation de tous les biens.

Ce droit de consentement favorisant non seulement les grands vassaux, mais présentant également un potentiel d'abus considérable, le droit de *Bail*, tel qu'il était figé dans l'*Assise*, devint au cours des décennies suivantes l'une des institutions les plus détestées de Bretagne. Particulièrement les familles locales ne pouvaient souvent perpétuer leur lignage qu'au travers de leurs enfants et leurs descendants. Ils étaient désormais exploités de manière insupportable par l'*Assise* en faveur de gardiens sans scrupules et de seigneurs prédateurs de la haute noblesse. Il est possible que les dégâts du régime de Geoffroy Plantagenêt n'aient pas été immédiatement perçus. Ce n'est que sous les Capétiens et surtout

---

898 Dérivée du latin « bajulus ».

899 Reproduit dans : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.318-319, voir aussi le texte et le commentaire dans : N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.404-406.

900 *« Item si terra majoris devenerit in balliam, frater major post eum balliam habebit ; quos si fratrem non habuerit, ille de amicis balliam habeat cui decedens cum assensu domini voluerit eam commendare... ».* Voir N.-Y. Tonnerre *: ibid.*, p.405.

901 *« Et si juniores nollent jurare, amplius nec in terris nec in denariis partem essent habitur... » ibid.*, p.406.

sous le duc baillistre Pierre de Dreux que l'abus atteignit son apogée. Auparavant, une *baillie* fondée n'avait encore jamais été remise en question, ou alors très rarement, et n'avait été confisquée.

Les inconvénients économiques de la formation de domaines surdimensionnés n'apparurent clairement que des générations plus tard. Peu à peu, des régions entières furent mises en jachère et de nombreux oppida et châteaux devinrent orphelins. Inefficacement administrés et situés loin de leurs propriétaires réels, de nombreux territoires réduirent leur capacité de gain économique à tel point qu'à la fin du XIII^{e} siècle, l'inversion de la politique foncière et l'abandon d'une réglementation trop centraliste devenaient inévitables. En 1275, le duc Jean I^{er} renversa finalement l'abus des droits ouverts par le *Droit de bail* et introduisit le *Rachat*, mais seulement comme une offre volontaire, et non comme une obligation légale. D'après ce document, le suzerain d'un fief avait droit au revenu d'un vassal décédé pendant toute l'année suivant son décès. Il s'agissait, pour ainsi dire, d'une sorte de droit de succession qu'il levait, ou - du point de vue des survivants - d'une sorte d'obligation d'achat - *Rachat* - de l'héritage. Chaque héritier ayant naturellement droit - ou, s'il n'existait pas, un autre héritier au lieu du précédent - devait « racheter » le fief hérité avec le produit annuel. Cette réglementation visait le pouvoir d'achat et favorisait donc en premier lieu les vassaux fortunés, mais permettait en principe à chaque famille de garder ses biens ensemble si elle rassemblait ses forces. En Angleterre, d'ailleurs, il y avait une contrepartie au *Rachat* breton, le *Relief,* depuis l'époque de Guillaume le Conquérant. Le passage de *Bail* à *Rachat* n'avait pas eu lieu partout, même longtemps après que le duc Jean I^{er} l'eut prononcé. Charles IX, par exemple, n'a pas préconisé à l'évêque de Nantes - à la demande de la noblesse du diocèse – le *Rachat* jusqu'en 1571. En 1634, le même procédé fut répété sous Louis XIII[902].

[902] D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.1, p.848.

La Bretagne aux mains de la famille capétienne

Après la mort brutale de Geoffroy Plantagenêt en 1186, la Bretagne passa d'abord sous le règne de son père Henri II. Au moment de la mort de Geoffroy, la duchesse Constance était enceinte ; peu après, elle donna naissance à un fils qu'elle appela Arthur. Certes, Henri II se rendit une dernière fois personnellement en Bretagne et réussit encore à persuader la duchesse d'épouser un de ses vassaux, Raoul de Chester. Mais un peu plus tard, en 1189, Henri II s'éteint. Son successeur *Richard Cœur de Lion* prit d'abord la Croix et s'embarqua pour la Terre Sainte.

Ce n'est qu'en 1194 que le roi Richard revint de la troisième croisade - après un intermède involontaire comme prisonnier en Autriche - et ce n'est qu'en 1197 qu'il maîtrisa suffisamment l'Angleterre et le conflit avec Philippe Auguste pour se tourner vers la Bretagne. Entre-temps, la duchesse Constance avait dirigé les affaires de l'Etat d'une main ferme et sage. Grâce à son soutien, les monastères de la région ont pu en particulier prospérer sans être perturbés. Mais Richard Cœur de Lion ne voulait pas rester les bras croisés face à cet essor qui conduisait à une identité renouvelée de la Bretagne comme entité politique indépendante. Tandis que Constance avait accepté une invitation à Rouen, elle fut victime d'une intrigue : son propre mari Raoul de Chester la fit arrêter et enfermer. Pendant ce temps, Richard Cœur de Lion envahit la Bretagne, déclenchant immédiatement la résistance de la noblesse bretonne. Bien qu'en danger, Arthur put s'échapper à la cour de Philippe Auguste, la résistance s'était rapidement effondrée et Richard Cœur de Lion avait repris la direction des affaires. Constance renonça à sa part et, peu après, Arthur, porteur des espoirs de Bretagne, passa volontairement sous la protection de son oncle Richard. Après la mort brutale de Richard Cœur de Lion en 1199, Arthur de Bretagne aurait dû lui succéder sur le trône d'Angleterre ; mais il était maintenant exposé à l'opposition et à la persécution de son oncle *Jean sans Terre*, un prince extrêmement retors et violent.

Cependant, un mécontentement latent concernant l'évolution de la situation en Bretagne ces dernières années se répandait. Tandis que les Normands et les Aquitains, grâce aux efforts d'Aliénor, 80 ans, soutenaient Jean sans Terre, la Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Touraine s'opposaient farouchement au régime de « *sans Terre* » et reconnaissaient Arthur comme l'héritier légitime en Bretagne. C'est ainsi que l'empire angevin des Plantagenêts commença à se désintégrer de plus en plus sous les combats des rivalités dynastiques. Dans la révolte générale, le jeune Arthur à la tête de ses vassaux courut vers le roi de France Philippe Auguste. La Bretagne devint ainsi un pion dans la lutte de pouvoir beaucoup plus féroce entre les Capétiens et la Maison Plantagenêt pour la suprématie en France. Avec le soutien du roi de France, le jeune Arthur semblait s'affirmer au début. Mais le 31 juillet 1202, après une attaque surprise, il fut capturé par des sbires de Jean sans Terre et assassiné l'année suivante, à l'âge de 16 ans, dans une prison de Falaise.

Encore une fois, c'était la révolte. Fin 1203, les évêques et barons de Bretagne, réunis en assemblée générale à Vannes, nommèrent *Duc-Régent* de Bretagne *Guy de Thouars*, le second époux de Constance, mère d'Arthur, tout pendant que sa fille Alix, héritière légale, serait encore mineure. A cette époque, elle n'avait que 3 ans. Un peu plus tard, en 1204, le roi de France parvint à rattraper Jean sans Terre et surtout à s'emparer de la Normandie, ce qui affaiblit considérablement les Plantagenêts. Château-Gaillard tomba le 6 mars 1204, Rouen le 24 juin. Guy de Thouars et ses Bretons participaient activement à ces combats. Ils avancèrent au-delà du Mont-Saint-Michel et d'Avranches jusqu'à Rouen pour rencontrer le roi de France et s'unir.

A la suite de ces luttes, la Bretagne fut finalement libérée du joug des Plantagenêts, mais désormais *de facto*, les Capétiens régnaient. Encore une fois, il y eut une rébellion. En 1206, les barons poitevins d'Aimery de Thouars, frère de Guy, se soulevèrent pour favoriser le retour de Jean sans Terre. Philippe Auguste, de son coté, avait pris des mesures contre cette révolte. Début mai 1206, il s'installa solennellement à Nantes et retira temporairement l'administration du duché à Guy de Thouars. Ainsi le théâtre des conflits s'était à nouveau dangereusement rapproché de la seigneurie du Pallet. Cependant, on n'a aucune information concrète sur son sort. Les seigneurs de Clisson voisin, Guillaume

de Clisson et son fils du même nom, qui avaient ouvert les portes de leur forteresse au roi, sont documentés comme bannerets du duché de Bretagne.

Philippe Auguste planifia une réorganisation politique de la Bretagne et regroupa quelques fiefs importants. Les domaines de Guy de Thouars furent sévèrement restreints, seules la Cornouaille et Vannes subsistaient. Jean sans Terre dut se retirer en Angleterre alors que sa situation était désespérée. Comme les barons bretons préservèrent la paix, Philippe Auguste put rendre la régence à Guy de Thouars en 1207. Entre-temps, Alix devint une jeune femme mariée. Mais le mariage avec Henri, le fils du comte Alain de Penthièvre fut stérile. Le Capétien à la tête du Royaume de France avait compris qu'il devait établir définitivement un membre de la famille royale en Bretagne. Philippe-Auguste choisit donc un mari plus fiable pour Alix : Pierre de Dreux venait de la famille royale. Frère du duc Robert III de Dreux, il était arrière-petit-fils du roi Louis VI. En décembre 1213, la reine Alix de Bretagne épousa ce grand vassal, également appelé *Mauclerc* dans les annales[903]. Dans le même temps, Guy de Thouars démissionna de son poste intérimaire en Bretagne. Si la Bretagne avait pu se préserver au moins en tant qu'unité politique durant les Plantagenêts honnis, elle était maintenant entièrement entre les mains de la Couronne de France et n'était qu'un des nombreux sous-domaines. La Bretagne avait donc finalement perdu son indépendance !

Les Capétiens n'ont rien repris de la réorganisation féodale de la Bretagne, mais l'ont fait davantage évoluer vers le grand vassalisme pour lequel les alliances individuelles comptaient peu, car sous son règne, un fief étendu et plus largement dispersé avait été réuni. La réalisation la plus importante de cette période de turbulences politiques entre 1156 et 1212 fut cependant le renforcement de l'autorité centrale ducale, qui avait déjà commencé sous les Plantagenêts et Guy de Thouars, mais qui l'était encore plus sous Pierre de Dreux. Cela s'est accompagné de l'expansion d'une administration centrale stricte et de la convocation régulière de réunions ou de journées d'audiences où les vassaux devaient être présents.

[903] Le surnom n'est apparu qu'au XV^e^ siècle. Sur Pierre de Dreux et son règne voir aussi : J.-L. Montigny : Essai sur les institutions du duché de Bretagne à l'époque de Pierre Mauclerc et sur la politique de ce prince (1213-1237), Paris, 1961.

Le rebelle Thibaud Crespin de Champtoceaux

La famille noble de Champtoceaux, dont les fils portaient le surnom de *Crispinus*, fr. Crespin, était originaire de Normandie[904]. Thibaud II Crespin, qui reprit la forteresse en 1199 ou 1200, était le fils de Geoffroy II Crespin issu du mariage avec une certaine Marguerite. Il était donc l'arrière-petit-fils de Thibaud I[er] Crespin, qui vers 1141 avait défendu sans succès la forteresse Champtoceaux contre les Plantagenêts. Ce premier Thibaud était issu du remariage d'Amalric Crespin avec une Ermengarde « Guarneria » ; Amaury avait hérité de la forteresse de sa première femme décédée Germasie de Jarzé. La lignée mâle des *Crespin* de Champtoceaux ne portait dans ses veines ni le sang de l'Anjou ni celui de la Couronne. Leur aversion pour toute hégémonie de leur part et leur affinité avec les Anglais étaient d'autant plus fortes. En 1172, la famille dut assister impuissante à la destruction de son château par le sénéchal d'Henri II en Anjou, Maurice de Craon.

D'après les sources, Thibaud II de Champtoceaux est considéré comme l'*enfant terrible* de la famille ; dans les annales il est affublé des attributs peu flatteurs de « *pirate infâme* » et de « *tyran* ». Mais en réalité, son combat était politique et peut-être plus honorable, du moins de son point de vue : jusqu'en 1224, par sa position exceptionnelle sur le cours inférieur de la Loire, il semble avoir mené la vie dure aux Capétiens qui s'approchaient, par exemple en capturant régulièrement leurs navires et par d'autres moyens de nuisance. Il ne faisait donc aucun doute pour lui qu'il soutenait les Anglais de Jean sans Terre en œuvrant à libérer la région de l'emprise de Philippe Auguste.

En avril 1203, après un siège de huit mois, Château-Gaillard était tombé et avec lui la Normandie. Rouen capitulait le 24 juin, soit deux mois après l'assassinat d'Arthur. La même année, en 1203, lorsque Guy de Thouars prit le pouvoir de la Bretagne par interim, le roi Philippe Auguste avait sensiblement augmenté la pression sur le duché en conquérant l'Anjou et la Touraine. Saumur et Châteauneuf étaient déjà conquis lorsque ses troupes mercenaires pillèrent et incendièrent d'innombrables villages, châteaux et oppida en Bretagne, en Anjou et en Poitou[905]. Nous ne savons pas si Le Pallet en faisait partie. Le 24 juin 1204, Poitiers tomba sous les bombardements des troupes royales. Puis Jean sans Terre entama une dernière contre-offensive et pilla le Nantais, avec le soutien affirmé de Thibaud de Champtoceaux. La grande ville de Nantes, cependant, résista avec succès ; finalement les troupes anglaises durent briser le siège de la ville en 1206. Jean sans Terre se tourna plutôt vers le Sud et Le Pallet se trouvait maintenant directement dans sa ligne de progression, car la forteresse voisine de Clisson fut assiégée jusqu'à ce que la garnison capitule[906]. Mais les troupes de Jean sans Terre n'obtinrent plus d'autres succès. Champtoceaux sous Thibaud II Crespin dut se rendre aux troupes de Philippe-Auguste la même année et peu après les défenseurs de Nantes se rendirent également et remirent les clés de la ville au roi[907]. La contre-offensive anglaise de 1206 avait finalement échoué !

Huit ans plus tard, Jean sans Terre, cette fois allié aux Allemands, tenta une dernière fois de contester à Philippe Auguste sa suprématie. Le conflit décisif se déroula à Bouvines près de Lille et se termina par un triomphe français. La rétrocession de la forteresse de Champtoceaux aux troupes anglaises fit donc long feu. Bien qu'ils eussent déjà réussi à prendre Oudon, Ancenis, Saint-Florent, Rochefort et Angers, Nantes resta solide. Après la défaite de La Roche-au-Moine, l'offensive anglaise s'effondrait à nouveau et l'Anjou fut finalement perdu pour les Plantagenêts.

Seul Thibaud II de Champtoceaux ne renonça pas à la résistance. Bien qu'il ait prêté serment d'allégeance formelle au roi de France, ses troupes s'étaient à peine retirées qu'il reprit ses raids sur la Loire. Dix ans plus tard, il se tenait même aux côtés de Savary de Mauléon à la tête d'une insurrection de barons poitevins qui, à l'occasion de la mort de Philippe Auguste, sentaient à nouveau la possibilité de déclarer leur indépendance de la Couronne française. Cette fois, c'est le duc de Bretagne, Pierre

---

904 Voir aussi les recherches approfondies sur la famille en général et sur Theobald en particulier par A. Bourdeaut : Les origines féodales de Châteauceaux, dans : *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, vol.54, 1913, p.223-224.

905 *« ...villis et castris et oppidis depraedatis et combustis, nulli aetati aut conditioni parceretur... »* Chronica Sancti Albini Andegavensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.52.

906 Chronica Sancti Albini Andegavensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *ibid*., p.56.

907 *Ibid*. p.54.

de Dreux, qui reprit le siège de Champtoceaux. Ayant déjà perdu plusieurs partisans en Poitou, Thibaud capitula le 21 septembre 1224 face à l'effondrement des murailles de sa forteresse, laissant la victoire à Pierre de Dreux et s'exilant en Angleterre d'où il ne revint jamais[908].

Qu'est-ce que ce rebelle renégat de Champtoceaux a à voir avec Le Pallet ?

En raison des événements des années passées et du long silence documentaire, il n'est pas certain que Le Pallet fût encore dirigé par un châtelain à cette époque. Cependant, si tel était le cas et que nous ignorions juste l'identité et le nom de ce seigneur, il est relativement probable qu'il a agi dans la *mouvance* de Thibaud de Champtoceaux. Considérons ceci :

- D'une part, comme cela a déjà été démontré pour Daniel de Palatio, il existait d'anciens liens vassaliques entre la Maison du Pallet et les seigneurs de Champtoceaux, qui avaient vraisemblablement été établis par l'intermédiaire de la Maison du Petit-Montrevault.

- D'autre part, les motifs politiques du seigneur de Champtoceaux pour s'opposer à la domination étrangère des Capétiens étaient similaires à ceux qui avaient conduit les seigneurs du Pallet à une attitude anti-angeviniste quelques décennies plus tôt.

- Et troisièmenent, il existe une charte en vieux français, rédigée entre 1199 et 1224, qui indique les liens correspondants. Ce document, qui provient du fonds d'une famille seigneuriale ultérieure du Pallet, les *Barrin de la Galissonnière*, publié en 1854 par A. de la Borderie[909], constitue l'un des plus anciens documents écrits en langue nationale de la région. Il prouve non seulement qu'autour de 1200, une grande partie de la noblesse dans l'ouest des Mauges avait rallié Thibaud II Crespin, dont le domaine comprenait, outre Champtoceaux, Montfaucon au sud du Pallet mais aussi qu'un seigneur en particulier était lié vassalement à Thibaud, qui avait très probablement son siège au Pallet dont il avait peut-être repris la seigneurie. Il s'agit de *Gaudinus Guerricus*, seigneur de Tillières en Anjou, qui fut vassal de Thibaud Crespin. Ce seigneur avait probablement fondé le domaine de *Plessis-Guerri*[910] à quelques centaines de mètres du château du Pallet probablement orphelin. Selon P. de Berthou, le manoir, qui porte le nom de son fondateur et sera rattaché à la paroisse de Monnières dans les temps modernes, appartenait à la châtellenie du Pallet avant 1659. *Gaudinus Guerricus* ou *Guerrif*, seigneur de Tillières, est également connu par une autre charte de 1213[911]. Plus tard, son siège au Pallet revint à la famille *Sauvage,* dont les origines remontent au milieu du XII^{e} siècle, mais qui n'a pas d'importance à ce stade[912].

En octobre 1224, le roi Louis VIII confie directement au duc baillistre de Bretagne Pierre Mauclerc les châtellenies de Champtoceaux et de Montfaucon, ainsi que de toutes les terres qu'avait possédées Thibaud II Crespin [913]. La chronique de Tours confirme cette expropriation. Le fief du Pallet n'est pas spécifiquement mentionné, mais d'après les liens établis, il est également revenu au plus tard cette année-là au duc de Bretagne. Sinon, selon ce qu'a écrit R. P. Laure dans l'ouvrage *Le vieux Vallet*, à savoir que Le Pallet était déjà tombé dans l'apanage du duc après la répression du soulèvement de 1206, et que ses possessions passèrent en partie dans les mains du duc et en partie dans celles de

---

908 Entrée dans la chronique de Tours : *« Nec multo post, scilicet in vigilia Sancti Mauricii, Petrus Comes Britanniae Castrum-cellarum, diversis machinarum assultibus maceratum, in deditionem recipit et expugnat, et Theobaldum Crispini dominum castri illius a terra exiliat. Nam fere per XXV annos et vicinam sibi terram spoliaverat et nautas transeuntes per Ligerim incessanter denudaverat rebus omnibus et in carcere mancipaverat, et sic in illo, meritis suis exigentibus, adimpletum est quod dictum per Prophetam : Potestas Dei est, et tibi, Domine, misericordia, quia tu reddes unicuique juxta opera sua ... »* Extrait de : *Recueil des Historiens de France*, vol.18, p.306.

909 A. de la Borderie : *Ancienne charte française des archives de la Loire-Inférieure, Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes*, Série 3, T.5., Paris, 1854.

910 Un autre Guerry du Plessis, fondé en 1432, était située au nord de la Bretagne, dans la commune de Piré-sur-Seiches, au sud-est de Rennes.

911 Voir P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.29-30 et note de bas de page p.419 ; P. de Berthou mentionne un autre Guerri de la première moitié du XI^{e} siècle qui a signé un document aux côtés de Geoffroy de Clisson. J'ai trouvé un Guerrif dans un document du Ronceray de 1184, comme frère d'un Guillaume Menguy de Machecoul, qui se trouve à environ 40 km au sud-ouest du Pallet. Il n'est pas certain qu'il existe un lien de parenté, mais au moins l'occurrence du rare nom Guerrif dans la région est avérée.

912 D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.1021-1022.

913 Voir document 85 dans : J. Levron : *Catalogue des actes de Pierre de Dreux*, Rennes, 1931, p.49.

Clisson est tout à fait possible[914]. En tout cas, les soulèvements de 1206, 1214 et 1224, symbolisent des dates de l'extinction de la première Maison du Pallet. Il s'agit donc de l'épilogue d'une évolution qui était déjà perceptible depuis des décennies. On peut concevoir que *Gaudinus Guerricus*, en tant que seigneur du Plessis-Guerry, ait remplacé le seigneur du Pallet comme autorité locale pendant cette période. Cependant, la question doit rester ouverte faute de documents explicites.

Le fait que Le Pallet, comme Champtoceaux et Montfaucon, soit réellement tombé aux mains du duc baillistre Pierre de Dreux se manifeste également dans la dépendance féodale supplémentaire de ses seigneurs. Tenant compte de leurs origines historiques, le roi de France avait fait en sorte que ces seigneuries soient intégrées à l'Anjou, sous le terme de *Fiefs-lige du roi, au regard du comte d'Anjou* ! En fait, comme nous le verrons plus loin, les futurs seigneurs connus à qui Le Pallet fut attribué en tant que bien privé venaient de l'Anjou. Il en était surement de même pour *Gaudinus Guerrif*, s'il avait vraiment des droits sur la châtellenie. On est là - bien que les seigneurs du Pallet aient politiquement rompu avec l'Anjou aux XI^{e} et XII^{e} siècles - en présence de l'écho tardif de l'acte fondateur par lequel, je vous le rappelle, plus de deux siècles auparavant, le comte Geoffroy Grisegonelle avait baptisé la seigneurie du Pallet « *à l'avantage du comte d'Anjou* » !

[914] En 1270, Clisson et Le Pallet se partagent la paroisse de Vallet, il y a donc 23 Curés et une Grande et Petite Cure. Voir R. P. Laure : *Le vieux Vallet*, p.10 et R. P. Emile Laure, J. de Malestroit : *Histoire de Vallet*, Maulévrier, 1985, p.26-27.

Illustration 21 : Vue d'ensemble des lieux décrits ayant un rapport avec l'histoire du Pallet. A noter les nombreuses références à l'Anjou et au Pays des Mauges.

Le duc baillistre Pierre Ier de Dreux

Pierre Ier de Dreux[915], vainqueur de Champtoceaux, était un dirigeant brillant et énergique. C'est grâce à son instinct du pouvoir que la réputation ternie du duc de Bretagne fut rapidement restaurée. Il n'est pas possible ici de retracer la carrière mouvementée de l'homme sous toutes ses facettes. Il était présent sur tous les théâtres de guerre importants en France, d'abord comme fidèle partisan du roi de France, puis du côté des Anglais. Voici quelques jalons : comme déjà mentionné, en 1214, ses troupes combattirent avec succès contre Jean sans Terre aux environs de Nantes. La même année, ils se tenaient du côté du *Dauphin* près de La-Roche-au-Moine, près d'Angers, et contribuaient de façon décisive à la victoire contre les Anglais. Deux ans plus tard, *Mauclerc* accompagnait le prince Louis, fils de Philippe Auguste, dans une campagne en Angleterre contre Jean sans Terre. En 1218, Pierre de Dreux fut excommunié par l'évêque de Nantes et toute la Bretagne fut bannie parce que le duc avait méconnu les droits de l'évêque lorsqu'il transforma la ville en forteresse. Cependant, la situation s'était de nouveau détendue l'année suivante lorsqu'il participa à la croisade contre les Albigeois, qui prit fin avec l'annexion de l'Occitanie à la France. En 1222, Pierre de Dreux vainquit les troupes anglo-normandes du sénéchal Amalric de Craon à la bataille de Châteaubriant qui tentaient de reprendre la ville de Ploërmel, après que Pierre l'eut arrachée à son frère Maurice de Craon.

Le fils de Philippe Auguste, Louis VIII, n'avait pas l'autorité de son père. Lorsqu'il se joignit au gouvernement, la loyauté de Pierre envers les Capétiens était déjà clairement en déclin. En 1221, Alix de Bretagne, épouse de Pierre, décède à l'âge de 22 ans, et le remariage est inévitable d'un point de vue dynastique. Lorsque le mariage prévu avec Jeanne de Flandre sous la pression du Saint-Siège échoua à cause du veto du roi, la relation entre Pierre de Dreux et son souverain continua de se rafraîchir. Bien que le baillistre de Bretagne prit la forteresse de Champtoceaux au nom de la Couronne en 1224 et accompagna une seconde campagne contre les Albigeois en 1226, la rupture était déjà inévitable. Plus tard, des négociations secrètes eurent lieu avec le roi Henri III d'Angleterre, en vue qu'il épousât Yolande, la fille du duc.

A la mort de Louis VIII en 1226, Pierre de Dreux rompt enfin avec la Couronne de France et participe au total à quatre révoltes, dont il sort cependant désabusé. En 1227, allié au comte Thibaud de Champagne et à Hugues X de Lusignan, comte de La Marche, il se retourne contre le prétendant mineur Louis IX, le futur « *saint* », et sa mère, la régente Blanche de Castille. Au début, la coalition contre Blanche eut un certain succès, surtout après l'union par mariage des Maisons rebelles en 1230. Le fils aîné de Pierre, Jean Ier, épousa Blanche de Champagne, fille du comte Thibaud ; sa fille aînée Yolande fut promise au seigneur Hugues XI de Lusignan, également appelé *Brunus* ou *Le Brun*, qui était comte d'Angoulême en union personnelle. Ainsi, un précédent accord avait été rompu : l'année précédente, Louis IX de France avait uni son frère Jean, un garçon de 8 ans, à Yolande, et avait prévu que le futur couple aurait l'apanage du Grand Comté d'Anjou, avec les possessions d'Angers, de Baugé, de Beaufort et du Mans. Isabelle, la sœur du roi, avait de nouveau été promise à Hugues XI de Lusignan.

Par ce renversement, tous ces plans de mariage étaient brisés, et une reprise des hostilités était donc inévitable. En octobre 1229 sous la pression croissante du Capétien, Pierre de Dreux déclara son allégeance au roi Henri III d'Angleterre. Il espérait vraisemblablement que cette coalition lui permettrait bientôt de réoccuper sa possession confisquée de Richmond. Lorsque le roi d'Angleterre plaça la Bretagne sous son patronage, Saint Louis prépara une armée à Angers et en 1230 prit d'abord Clisson, puis Ancenis. Devant l'énorme machine de guerre des Français, Oudon et Champtoceaux capitulèrent peu après. Pierre de Dreux fut accusé de félonie et déchu de ses droits sur le duché. Cependant, l'influence du roi de France fut de courte durée. Peu après la rétrocession, la forteresse de Champtoceaux retomba aux mains de *Mauclerc*. A Nantes même, les Anglais ne furent pas d'une grande aide. En 1234, le roi Louis, accompagné de sa mère Blanche de Castille et de sa jeune épouse Marguerite de Provence, reprit Oudon puis Champtoceaux. Le roi renonça à démolir la forteresse, mais après les mauvaises expériences des années précédentes, il y laissa une garnison française.

[915] A propos de Pierre de Dreux et de son règne voir aussi : J.-L- Montigny : *Essai sur les institutions du duché de Bretagne à l'époque de Pierre Mauclerc et sur la politique de ce prince (1213-1237)*, Paris, 1961.

Trois ans plus tard, Pierre de Dreux se réconcilia avec la Maison du roi. En réalité, ce fut une défaite pour le duc, car par la suite il n'exerça plus aucune influence politique. Au moins Champtoceaux revint officiellement dans son apanage en 1238. Dans l'ensemble, les tentatives de sécession entre 1227 et 1234 n'ont guère profité à Pierre de Dreux. En 1236, tandis que les pogroms juifs se produisirent dans toute la France, la fille de Pierre, Yolande de Dreux, également connue sous le nom de *Yolande de Bretagne*, épousa Hugues Le Brun, onzième seigneur de Lusignan, comte de La Marche[916]. Hugues de Lusignan faisait partie d'une des familles féodales les plus influentes de l'époque. Entre autres, elle plaça deux rois au Moyen-Orient, ceux de Jérusalem et de Chypre. La mère d'Hugues, Isabelle, comtesse d'Angoulême, avait été enlevée par Jean sans Terre la veille de son mariage avec Hugues X de Lusignan et contrainte de devenir son épouse. Ce n'est qu'après sa mort qu'elle retourna auprès de son promis Hugues X, qui l'accueillit sans rancune. Hugues XI de Lusignan fut par cette affaire aussi le demi-frère du roi Henri III d'Angleterre. En 1237, Pierre de Dreux abdiqua officiellement et laissa le duché de Bretagne à son fils Jean I^{er} le Rouge. Puis il partit en guerre contre les Anglais et, en 1239, il partit en croisade pour l'Egypte avec Saint Louis. Peu de temps auparavant, il avait rendu Champtoceaux à la Couronne de France. Pierre de Dreux mourut lors de son retour d'Egypte en 1250.

[916] Voir la chronique de Tours, citée ici : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.361.

Transition sous Yolande de Bretagne : Le Pallet et la vicomté de Rezé

Tant que le duc baillistre Pierre de Dreux était au pouvoir, aucun château ne fut construit en Bretagne sans sa permission. Celui qui voulait rester vassal sous ses ordres devait se déclarer prêt à la stricte obéissance. En tant que bailli du duché, Pierre augmentait son apanage chaque fois qu'il le pouvait. La Penthièvre, Ploërmel, plusieurs dizaines de petites et grandes seigneuries, dont Le Pallet, et surtout les villes de Dinan, de Morlaix, de Nantes, de Rennes et de Vannes furent bientôt sous son commandement. La construction de forteresses connut une expansion sans précédent à cette époque : Les remparts de Nantes furent renforcés et Clisson, la ville voisine du Pallet, fut transformée en une imposante forteresse. Ses seigneurs atteignirent alors le rang de grands barons. Les grands fiefs étaient regroupés en huit *baillies*[917], qui étaient tenues par des sénéchaux.

En 1226, deux ans seulement après la chute de Champtoceaux et la perte de l'indépendance du Pallet, le nouveau sénéchal de Nantes, Brient Maillart, apparaît dans les archives comme seigneur de Rezé et du Pallet[918]. A cette époque, les deux fiefs, à savoir la châtellenie du Pallet et la vicomté de Rezé, dont les origines remontent d'après M. Kervarec à Alain Fergent[919], formaient un grand fief administratif directement subordonné au duc : « *Ego Briencius Maillart senescallus domini comitis Brithanniae, de Palacio et de Rezayo - Moi, Brient Maillart, sénéchal du comte de Bretagne, sur Le Pallet et Rezé* », lit-on dans ce document. Il s'agit d'un titre purement descriptif, de sorte que les représentants d'alors des deux fiefs ne devaient pas nécessairement être liés par des liens familiaux.

La famille Maillart jouissait d'une certaine renommée et d'une origine locale. Déjà au XII[e] siècle, on en trouve des références. Un prévôt du monastère de Vertou aurait été appelé *Goffridus Mallardus* à l'époque de l'évêque Briccius ; il est mentionné dans un certificat de dîme de Goulaine[920]. Les Maillart sont étroitement liés au village de La Maillardière près de Vertou, dont ils ont donné le nom. La famille a notamment promu l'abbaye de Villeneuve au sud de Nantes, autrefois située dans l'actuelle territoire communal des Sorinières[921]. Brient Maillart mourut le 11 novembre 1284 et fut inhumé à Villeneuve. Après ce sénéchal, le vieux port de Nantes fut baptisé Port Maillart.

Environ à la même époque, le titre, qui figure encore en latin dans l'acte de Brient Maillart ne laissant guère de doute que l'expression « de palacio » signifie réellement Le Pallet, fut traduit dans l'ancienne langue française naissante. On peut ainsi lire également dans certains documents : « du Pallet et de Rezé » ou « de Rezé et des Pallets ». Ces variantes ne sont pas arbitraires, car à la même époque la vicomté de Rezé avait été divisée en sept seigneuries et l'une d'elles - au cœur du vieux Rezé - s'appelait bien Les Pallets. Le changement particulier de terminologie a, par la suite, grandement contribué à la confusion. Il n'est pas toujours possible de distinguer des sources secondaires ce qu'on entendait en réalité par là : la seigneurie des Pallets à Rezé ou la seigneurie du château du Pallet - d'autant plus que toutes ont été constituées à partir du même fonds de terres et que certaines des familles les ayant reçues étaient liées entre elles. Pour clarifier toutes les questions détaillées sur les deux domaines, il faudrait avoir un aperçu et une analyse des sources primaires, mais cela n'a pas été possible pour la présente étude.

Il faut donc aussi garder ouverte celle des deux variantes d'écriture qui s'appliquait la même année 1226 à un autre seigneur de Rezé portant le nom de *Séris* et le titre de *Vidame*. On peut lire, par exemple, dans P. de Berthou « *Séris de Rezé, vidame du Pallet et de Rezé* » [922], par contraste avec M. Kervarec la variante « *de Rezé et des Pallets* » [923]. Je ne partage pas le scepticisme de Berthou que

[917] Baillie signifie ici détention préventive.
[918] Voir le texte intégral de l'acte en annexe.
[919] M. Kervarec soupçonne que la vicomté de Rezé a été créé pour le frère bâtard d'Alain Fergent nommé Eudes. Voir M. Kervarec : *Terroir et Moyen âge au pays nantais : Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes, 1999, p.76.
[920] Codex. Alb. Mant.41, p.960, reproduit dans Gallia Christiana, vol.14, p.845, et dans D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, vol.1, p.639.
[921] L'abbaye cistercienne a été fondée par Constance de Bretagne le 25 mars 1201 sur une propriété ducale tombée en 1153 sous la domination de l'abbaye de Buzay. Sous la direction de Guy de Thouars, le déménagement dans la région « Boteleria » eut lieu en 1205. Le 25 novembre 1205, à l'époque du pape Honorius X, la basilique de Villeneuve est consacrée.
[922] Voir P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.416. Nach E. de Cornulier : *Dictionnaire des terres du comté Nantais et de la Loire-Inférieure*, Paris, 1857.
[923] Voir M. Kervarec : *op. cit.*, p.77-78.

ce seigneur devait être un personnage factice, car Kervarec a établi de manière convaincante ses liens de parenté : Ainsi ledit *Séris* était seigneur de Briord et frère des vicomtes Sylvestre et Guillaume II de Rezé. Le titre de *Vidame*, qui date à l'origine de la période carolingienne et qui a été utilisé de nouveau par les Capetiens, nous semble plus important[924]. Plusieurs dizaines de ces *Vicedomini* se trouvent en France médiévale, particulièrement sur le domaine de la Couronne. Le titre était associé dans chaque cas à la représentation légale d'un évêque concernant son immunité. Les *Seigneurs-vidames* sous Philippe Auguste et ses successeurs n'étaient pas toujours en bon accord avec leurs maîtres épiscopaux[925]. La création du titre féodal dans le duché de Bretagne était-elle le pendant spirituel du vicomte de Rezé, c'est-à-dire les deux côtés de l'ancienne médaille, à savoir la souveraineté partagée entre le comte / duc et l'évêque de Nantes ? Après tout, en 1123, l'évêque de Nantes s'était encore réapproprié le fief du Pallet. Mais quel que soit le titre que *Vidame* décrivait, il ne devait avoir qu'une signification symbolique sous Pierre de Dreux. De plus, il s'agissait d'un phénomène éphémère ; peu de temps après seulement, il n'apparaîssait plus du tout dans ce contexte.

La *seigneurie des Pallets* à Rezé a été vue comme un *fief-proche* de la vicomté de Rezé jusqu'à la fin de l'*Ancien Régime*, et a été liée à plusieurs reprises aux familles qui possédaient aussi en fief Le Pallet, comme les familles *Souvain* ou *Aménart*[926]. En 1673, elle est finalement revenue à la famille italienne *Monti*. Leur siège était dans le *bourg de Rezé*, où se trouvaient également le château principal, une halle de marché et une salle d'audience. Le domaine associé s'étendait entre Rezé et Vertou[927], du ruisseau de La Balinière au village du Landreau, et du Seil au village de La Galarnière. Sur les îles proches des villages de Jaunay et de La Morinière, la seigneurie comptait également plusieurs enclaves. Tout au long du Moyen-Âge, elle exerça la juridiction suprême sur les terres de La Maillardière, de Villeneuve à Rezé et de La Chalonnière.

Lorsqu'en 1236, la fille de Pierre de Dreux, Yolande de Bretagne, épousa Hugues XI de Lusignan[928], des temps nouveaux commençaient pour la châtellenie du Pallet. Celle-ci était maintenant placée dans son panier nuptial comme dot ducale, avec une partie de la vicomté de Rezé. Si des descendants de la première Maison du Pallet existaient encore à cette époque, ils étaient délibérément ignorés selon les exceptions du *Droit de bail*. Déjà depuis 1225, Hugues XI de Lusignan avait cherché à unir ses forces à celles de Pierre de Dreux, par exemple lorsqu'en décembre 1225, les deux seigneurs se retournèrent contre le haut clergé concernant leurs domaines et demandèrent un légat papal au roi Louis VIII pour régler leurs différends[929]. Depuis cette époque, le seigneur de Lusignan apparaissait régulièrement au côté du duc de Bretagne. L'année du mariage de leurs enfants, tous deux formèrent même une alliance défensive pour se protéger mutuellement[930]. Cette relation étroite se poursuivit la génération suivante : le fils et héritier de Pierre, le duc Jean I^{er}, entretint une relation étroite avec le vicomte Sylvestre de Rezé et avec Hugues XI de Lusignan.

Hugues « le Brun » et son épouse Yolande avaient non seulement augmenté leur patrimoine avec la reprise du Pallet, mais ils semblent même y avoir résidé, du moins temporairement :

- En juillet 1245, Hugues, en sa qualité de seigneur du Pallet, fait valoir auprès du 7^{e} prévôt de Vertou nommé Nicolas, le droit d'usage perpétuel du barrage de Vertou dont il a besoin simplement pour que son domaine puisse être atteint par bateau via l'écluse. Dans le document en question, son épouse Yolande est désignée sous le nom de Domina Palatii[931]. Le port fluvial près du Pallet porte probablement son nom au moins depuis cette époque : *Port Domino*, le port du Seigneur (ou de la Dame, puis désigné oralement par *Portus Dominae*).

---

924 Pour le titre de « vidame » voir A. Luchaire : *Manuel des Institutions françaises, période des Capétiens directs*, Paris, 1892. Et F. Senn : *L'institution des vidamies en France*, Paris, 1907. Aperçu aussi le document en ligne sur www.heraldica.org.

925 Voir F. Senn : *ibid.*, p.156-168.

926 Pour en savoir plus sur ces familles, voir *infra*.

927 Voir M. Kervarec : *Terroir et Moyen âge au pays nantais : Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes, 1999, p.91-97, 138.

928 Pour les Seigneurs de Lusignan, dont l'origine est inconnue, voir ci-dessus et M. Garaud : Les châtelains de Poitou et l'avènement du régime féodal, XI^{e} et XII^{e} siècles, dans : Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest, Série 4, vol.8, 1964, p.45-48. Et : J. Duguet : *Études et documents historiques sur la région Poitou-Charentes*, mot-clé Lusignan, document en ligne.

929 Voir document 95 dans : J. Levron : *Catalogue des actes de Pierre de Dreux*, Rennes, 1931, p.51.930.

930 Voir document 239, *loc.cit*. p.83.

931 « *Hugo Le Brun Dominus Palatii et nobilis mulier Jolendis uxor sua Domina Palatii ..* » Voir D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, vol.1, p.925, et dans ce contexte également dans la Gallia Christiana : « *Nicolaus, mense Julio 1245, ab Huguesne Lebrun, Palatii domino, integrum jus obtinet in aggerem molendinis vertavensibus contiguum. Ex Albis Mantellis codice 41, p.962* ». Voir *Gallia Christiana* vol.15, p.845.

- Deux ans plus tard, en juillet 1247, on retrouve le couple souverain au siège du Pallet. Ils ont confirmé un don au prieuré de Lamballe, au nord de la Bretagne, qui appartenait à Marmoutier. Dans une charte confirmant les généreux bénéfices de l'époque d'*Alix de Bretagne* en faveur du monastère, on trouve la note « *actum apud Palatium* », c'est-à-dire « signé au Pallet » [932]. Yolande a signé en sa qualité de comtesse de Penthièvre et de Porhoët. C'était un don à l'occasion de la prochaine croisade du roi Saint Louis, à laquelle Hugues XI de Lusignan avait l'intention de participer.

De son mariage avec Hugues XI de Lusignan, Yolande eut sept enfants, dont Hugues XII, l'héritier des Lusignan, et deux filles, Alix et Marie, qui furent mariées à des nobles anglais.

Un fils du nom de *Guy d'Espeau* demeura sur les domaines du sud du Nantais[933]. Alors que son mari Hugues tombait à la croisade dès 1250 lors du massacre d'Al-Mansoura en Egypte[934], la fille du duc, qui passa la majeure partie de sa vie dans le Nantais, eut une vie beaucoup plus longue. Elle semble s'être dévouée avec engagement à ses domaines. Vers 1260, Le Pallet fut mieux relié à la grande ville de Nantes lorsque le duc Jean I[er] fit remplacer le pont en bois de la Loire datant de 1118 par un nouveau pont en pierre. A la mort de Yolande, le 12 octobre 1272, son fils et héritier *Guy d'Espeau* l'inhuma aux côtés de sa mère à l'abbaye de Villeneuve. L'année suivante, ce descendant fit un don généreux au couvent de Villeneuve, qu'il prit de son domaine du Pallet. Si l'on retrouve l'expression « *la dite terre de Palaiz* » dans le document écrit en ancien français, cette expression fait clairement référence au Pallet et non à la *seigneurie des Pallets* à Rezé. Indépendamment de cela, Guy a aussi fait don de plusieurs propriétés sur la paroisse de Rezé[935].

Encore vers 1290, Guy d'Espeau semble avoir résidé et tenu cour au Pallet. Encore une fois, un document à cet effet, qui reproduit l'expression « *en sa court du Palez e a Rezae* », ne prête pas à confusion. Il reflète littéralement l'ordre connu du document de Brient Maillart de 1226, et surtout l'expression « *du Palez* » renvoie sans ambiguïté au Pallet ! [936] Dans ce même document, d'ailleurs, un représentant de la famille Souvain, à qui va bientôt échoir la seigneurie du Pallet, est mentionné pour la première fois. On retrouve une formulation similaire dans un acte de donation de 1228 en faveur du couvent de Geneston, qui exprime désormais explicitement que c'est la *châtellenie du Pallet* et non la s*eigneurie des Pallets* à Rezé[937].

---

[932] Voir charte ci-jointe : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.389.

[933] Guy, fils de Hugues de Lusignan, figure dans les archives sous différents surnoms : d'Espeau, de la Marche, de Perat. Le mot Espeau est un toponyme du territoire de Touffou. Etymologiquement, cela signifie un morceau de forêt ou un mur. Guy d'Espeau aurait donné à la Forêt de Leppo près de Montrevault son som, dont il a été question plus haut, ce qui prouve que son domaine comprenait aussi les anciens fiefs de la première Maison du Pallet dans les Mauges.

[934] Selon un dossier personnel de M. Beauquin du Pallet, Yolande fait un don au couvent de la Regrippière (Titre de la Regrippière H 349) en avril 1260 (plutôt 1250 ?) à l'occasion du décès de son mari.

[935] *« ... dame Yollande de Bretagne et messire Guy d'Espeau son fils avaient eu en la paroisse de Rezay plusieurs noblesses terres et juridictions qui estaient parties yssues de la richesse de la Compté de Nantes lesquels auraient donné et délaissé à la dicte abbaye et couvent de Villeneufve plusieurs terres devoirs et droictz ... »* Citation tirée de : M. Kervarec : *Terroir et Moyen âge au pays nantais : Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes, 1999, p.95.

[936] Charte de 1298 : *« Sachent tous que nous Geffrei Souveing et Geffrei de la Challoniere, valleit, avons fait es margier a Denis de Quahen, clerc, sus pierres Brient de Rezae et sus Osenne sa femme por une somme de peaine, c'est a savoir quatorze livres de principau dette por entériner les lettres noustre chier seingnour monseignor Gui de la Marche de ses contraz dont il use en sa court du Palez e a Rezae. »* Cité de : M. Kervarec: *ibid.*, p.96.

[937] *« A tous céons qui ces présentes lettres verront ou orrount Monsour Guy de la Marche, chevalier ayant la Chatelerie dou Paletz et de Rezay ... » Nantes MS BM 36*, p.245 (dossier personnel M. Beauquin).

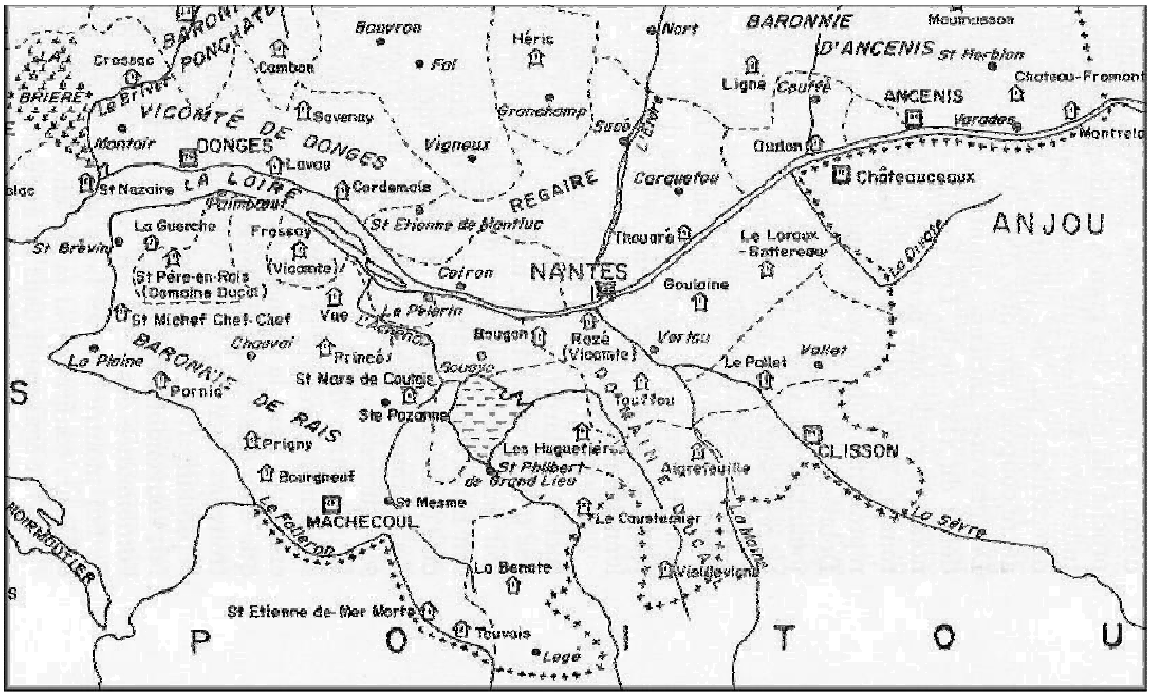
BARONNIE
D'ANCENIS
ANCENIS
VICOMTÉ DE DONGES
DONGES
LA LOIRE
REGAIRE
NANTES
ANJOU
CLISSON
MACHECOUL
Bouvron
Héric
Nort
Ligné
Couffé
Châteauceaux
Varades
Montrelais
Vigneux
Carquefou
Thouaré
Le Loroux-Bottereau
Goulaine
Cordemais
St Etienne de Montluc
Frossay
Cotron
Bougon
Rezé
Le Pallet
Vertou
Vallet
St Père-en-Retz
St Michel Chef-Chef
Pornic
Princé
St Mars de Coutais
Ste Pazanne
Les Huguetières
St Philbert de Grand Lieu
Aigrefeuille
Le Landreau
Le Loroux
Le Pellerin
Le Fossé Neuf
Le Canal
Le Sèvre
Le Falleron
Le Bernard
Le Bernate
St Etienne de Mer Morte
Touvois
Legé
Le Marais
Le Pont Rousseau
Le Pont Caffino
Le Pont Rochereau
Le Pont Chaussée
Le Pont Neuf
Le Pont Rochereau
Le Pont Caffino

Templiers et Hospitaliers au Pallet

En se promenant dans les rues étroites de l'ancien *Bourg du Pallet*, construit aux XIII[e] et XIV[e] siècles sur la route de Nantes et qui formait avec l'ancien oppidum et le prieuré Saint-Etienne la « Ville du Pallet », sur la colline du château, un chemin creux bifurque vers l'Est et mène aux moulins de la Sanguèze. A quelques mètres sur la gauche, sur un terrain en surplomb, se trouvent les ruines d'une chapelle, désormais chez un particulier. Le toit s'est effondré et une partie des murs extérieurs est confrontée au même sort, mais il est facile de voir que la chapelle est composée de deux structures rectangulaires différentes qui ont été construites dans le style gothique. C'est la chapelle Saint-Jean, qui a servi de lieu de sépulture à une famille Goheau. Alors que le chœur avait à l'origine une toiture en ardoise, datée par P. de Berthou de la fin du XIV[e] siècle, la nef postérieure présente une arête inférieure avec un toit en tuiles et appartient, selon le même auteur, à la fin du XVI[e] siècle. Seule cette partie aurait porté le nom de Saint-Jean.

Voici d'abord une description de la chapelle par l'Archidiacre Binet en 1683 :

> *« La chapelle des Goheaux : Size aussi en la dite [du Pallet] qui est une très belle et une très grande composée d'un beau choeur et d'une grande nef les murailles en sont bonnes et la porte. Elle est assez bien entretenue de couverture et de carrelage. Dans le choeur qui s'appelle la chapelle de Sainte-Marie des Goheaux autrement de Sainte Geneviève est un autel dédié à la Sainte Vierge sans autre ornement que la table d'autel qui est consacrée en masse. Dans la nef, qui s'appelle la chapelle de Saint-Jean des Goheaux sont deux autels en haut d'icelle tous deux consacrés en masse l'un du coté de l'épître dédié à saint Jean [le Baptiste] ; sur lequel est une image en bosse de saint Jean pour tout ornement, l'autre du coté de l'évangile dédié à sainte Catherine sans aucune parure... »* [938].

Une autre description date d'avant la Révolution française :

> *« La chapelle Saint-Jean, bâtie sur un ancien lieu druidique, comprend deux corps de bâtiment, le choeur et la nef. Le choeur date du XIV[e] siècle, de style ogival. L'entrée est formée par une large et haute baie en arc-brisé. Dans l'épaisseur du mur latéral gauche a été pratiqué pour les chevaliers Goheau un enfeu (niche funéraire) surmonté d'un arceau. Dans cette chapelle, il y avait également la très belle pierre tombale en pierre calcaire de Guillaume Goheau, mort en 1310 et de sa femme Isabeau, décédée en 1336. Le choeur, autrefois couvert d'une belle charpente naviculaire en carène renversée datant de la fin du XVI[e] siècle, supportait un toit d'ardoises... »* [939].

La pierre tombale en calcaire richement ornementée portant les représentations du couple Goheau est maintenant exposée dans la chapelle Sainte-Anne sur la colline du château[940]. La famille Goheau est attestée au début du XIV[e] siècle à La Janière, voisine du Pallet, puis dans de nombreux autres domaines dans les environs[941].

En plus d'un bénitier en terre cuite, que L. Maître a qualifié de poterie gallo-romaine, il y avait au XIX[e] siècle dans la chapelle Saint-Jean trois autres pierres tombales en granite qui, en raison des symboles de l'« épée » et du « bâton de croix » représentés, pouvaient - sans que cela soit prouvé - identifier les chevaliers défunts comme membres de l'Ordre du Temple. Ces pierres tombales, dont l'une a été transformée plus tard en pierre tombale d'un aumônier nommé Jan Claterau, sont maintenant exposées dans la chapelle Sainte-Anne, au pied du donjon. Dans son étude sur Clisson,

---

938 Voir manuscrit du compte-rendu d'une visite de l'archidiacre Binet dans l'église paroissiale Saint-Vincent du Pallet, mercredi 17 mai 1683, *archives de l'ACPA*, Le Pallet en annexe.

939 Tiré de : *Le Pallet, patrie d'Abélard*, edition de l'ACPA, Le Pallet, 2003, p.20-21.

940 La pierre tombale porte l'inscription : « Ci giest Guillaume Guoheau feu qui trepassa le mercredi en p[uy]s la mekareme lan mil treys cens et dy... ux et Hisabea sa fame qui trepassa lan mil trey cens et trente et se .... Priez pour lerme deux. Pater noster. Ave Maria. » Plus d'informations sur la famille Goheau et le sort ultérieur de Saint-Jean dans P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.21-25.

941 Jusqu'en 1434 sur les domaines de La Janière, La Sébinière, L'Hivernière, La Maillardière à Vertou, puis sur La Mercredière, La Lussonière et La Cassemichère, avant leur absorption par le marquisat de Barrin de La Galissonière.

P. de Berthou présente d'autres pierres tombales templières des villages voisins de Monnières et de Gorges, probablement de la même époque que celles du Pallet, mais nettement inférieures en beauté et en raffinement dans leur facture[942].

On ignore quand et comment ces pierres tombales sont arrivées au Pallet, mais il semble que leur existence ait conduit à la tradition locale selon laquelle l'Ordre du Temple exploitait autrefois une succursale au Pallet, dont on ne trouve plus de vestiges aujourd'hui. Il est donc d'autant plus important de se demander si les recherches historiques pourraitent réellement prouver que les Templiers possédaient une représentation au Pallet.

Si l'on en croit l'ouvrage de référence sur l'Ordre du Temple en Bretagne[943], les premiers Templiers sont apparus dans la région dès 1130, soit seulement 12 ans après la fondation de leur Ordre et seulement deux ans après le concile de Troyes, où l'Ordre fut officiellement accrédité et soumis à une règle par Bernard de Clairvaux. L'Ordre des Hospitaliers fut également établi en Bretagne un peu plus tard. En 1141, à l'instigation de sa mère Ermengarde, le duc Conan III donna aux Templiers l'île de Loire de La Hanne à l'embouchure de l'Erdre, par suite de quoi ils y établirent la commanderie de Sainte-Catherine[944].

Peu de temps après, trois autres commanderies furent créées : l'une à Mauperthuis près de Saint-Etienne-de-Montluc, au nord-ouest de Nantes, et deux à la frontière Sud du comté, l'une à Biais près de Challans [ndT : Biais près de Saint-Père-en-Retz], l'autre à Clisson. A l'extrémité Sud de Clisson, la chapelle romane templière de la Madeleine du XII^{e} siècle a survécu jusqu'à nos jours ; comme Saint-Jean au Pallet, elle se compose de deux bâtiments différents. A Nantes même, les Templiers furent attestés comme institution en 1141 lorsque, sous la direction d'un *Magister templi*, ils comparurent à la cour de Conan III et reçurent du duc, en plus de donations antérieures, un terrain pour une maison à Nantes[945].

Une trace manuscrite, supposée provenir de la main du duc Conan IV, en 1182, soit 11 ans après son décès, mais plus probablement du début du XIII^{e} siècle, énumère l'ensemble des biens du Temple en Bretagne.[946] Malgré le caractère contrefait de ce document, les biens désignés ne font guère de doute. On cherche en vain dans ce document une branche du Temple au Pallet ; cependant, la commanderie de Clisson manque aussi, peut-être parce qu'elle avait été érigée très proche de la frontière du Poitou et n'a pas été comptabilisée en Bretagne[947]. On ne peut donc tirer aucune conclusion claire de ce document unique précisant les possessions des Templiers. Quoi qu'il en soit, il semble peu probable que les Templiers aient exploité un site de dimensions remarquables au Pallet entre les grandes bases de Nantes et de Clisson, où ils avaient même fondé un bourg[948]. La présence des pierres tombales en question ne prouvent nullement une présence locale permanente. Même s'ils avaient vécu au Pallet avant leur mort, les défunts chevaliers appartenaient probablement au préceptorat voisin de Clisson, tout comme ceux dont les pierres tombales avaient été découvertes dans les villages voisins de Gorges et de Monnières.

---

942 Voir P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique,* 1910, Rééd. Paris, 1999, p.42, 47.

943 G. de Corson : *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits Chevaliers de Malte, en Bretagne,* Nantes, 1902.

944 Jusqu'au début du XIV^{e} siècle, les domaines templiers furent regroupés sous un précepte qui, sous Pierre de Dreux, dépendait d'une baillie ducale (protectorat). Pour les documents, voir J. Geslin de Bourgogne, A. de Barthélemy : *Anciens évêchés de Bretagne*, vol.6, Saint-Brieuc, 1879, p.121-123.

945 D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, vol.1, p.583.

946 *« Si nuperrime et noviter acta vix ad memoriam revocare valemus diu preterita nisi scripto firmentur in thesauro memorie tenere non possumus, ideoque previdit antiqua morum sollercia et instituit annotari quicquid imposterum vellet reservari, quorum mores et vestigia ego C. dux Britannie et comes Richemundie sequens, tam presentibus quam futuris notum fieri quatenus quicquid domni Templarii in omni ducatu meo possidunt liberum et quietum me concessisse ab omnibus costumis et redditibus ad me et ad meos successores pertinentibus. Hec sunt que suscribuntur libera et quieta ut cartula presens demonstrat ... »* Charte du duc de Bretagne énumérant les biens de l'ordre des Templiers en Bretagne (XXV), dans : J. Geslin de Bourgogne, A. De Barthelemy : *La Bretagne féodale et militaire : Anciens évêchés de Bretagne, Saint-Brieuc*, 1855-1879, Série 4, p.136-141.

947 Même à l'époque où le Temple de Clisson avait déjà été repris par l'Ordre des Hospitaliers, il ne faisait pas partie de la commanderie de de Nantes. Voir *infra.*

948 Les commanderies templières comprenaient généralement une chapelle, un centre communautaire et un domaine agricole.

Contrairement aux Hospitaliers, la mission militaire initiale des Templiers était de protéger et de maintenir la sécurité publique sur les grandes routes de pèlerinage. De fait, l'une d'elles, à savoir une branche du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle qui venait du nord de la Bretagne et passait par Nantes, passait par Le Pallet[949]. En 1217, le duc-baillistre Pierre de Dreux plaça les Templiers et leurs biens sous sa protection et leur donna même l'autorisation d'exploiter des hospices[950]. En raison de ces chevauchements, de la tradition commune après 1308 et des sources modestes, il est presque impossible d'établir une distinction nette entre les Hospitaliers et les Templiers.

Les Templiers, qui étaient venus dans le pays avec le soutien du duc, n'étaient pas toujours en bons termes avec les châtelains locaux. La même année, en 1213, alors que Pierre de Dreux était marié à Alix, l'héritière de Bretagne, les Templiers et le seigneur de Clisson se disputèrent à Clisson, ce qui coûta même une vie humaine. Un document de réparation énumère en tant que garant des Templiers ledit *Gaudinus Guerrif*, seigneur de Tillières dans les Mauges, propriétaire du domaine du Plessis-Guerri en la châtellenie du Pallet[951]. Il semble que les activités des Templiers n'aient pas toujours été bien perçues par les seigneurs locaux. Ce fut le cas au moins aussi longtemps que la Bretagne fut une unité quelque peu indépendante. De ce point de vue, il est pratiquement impossible qu'un domaine templier ait été établi au Pallet avant 1224, c'est-à-dire à une époque où la propriété était encore partagée entre le châtelain et l'Ordre de Saint-Jouin-de-Marnes et n'appartenait pas encore au domaine du duc. A cet égard, un ensemble de bâtiments médiévaux entre le bâtiment monastique de Saint-Etienne et l'oppidum, qui porte encore le nom de *La Grange*, ne peut être classé comme un ancien domaine templier. Selon un document datant de 1489, ce domaine, dont les origines sont obscures, appartenait clairement au domaine du château du Pallet[952].

Il est beaucoup plus probable que c'est l'Ordre de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem qui, à partir d'une date inconnue, a pris en charge les pauvres et les malades du Pallet en leur construisant un hospice aux portes de l'oppidum, près de Saint-Jean. Déjà le vocable de Saint-Jean en tant que tel indique ce lien, bien qu'il ne puisse être exclu qu'une chapelle beaucoup plus ancienne de ce nom ait pré-existé ici[953]. Dans un ouvrage sur l'assistance publique de la période pré-révolutionnaire dans le comté de Nantes, L. Maître a écrit qu'au Pallet « *A coté de la chapelle Saint-Jean, dépendant de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem de Nantes, il existe une vieille maison qu'on nomme non plus l'hôpital ou l'aumônerie, comme dans les autres logis du même genre, mais la maladrie... »*. *Maladrie* désignait clairement une léproserie[954]. Malheureusement, aujourd'hui, nous ne savons ni où L. Maître a obtenu ses informations, ni où se trouvait exactement cette maison près de Saint-Jean. En tous cas, l'archiviste de Loire-Inférieure l'avait très clairement attribuée à l'Ordre des Hospitaliers.

Le chercheur G. de Corson soutient également la présence des Hospitaliers du Pallet, en supposant une dépendance vis-à-vis de la commanderie de Nantes[955].

---

[949] Par exemple, le chapitre 14 de la Règle de l'Ordre stipule que la dixième partie de chaque pain doit être convertie en aumône : « *Ut decima pars totius panis semper elemosinario detur* ». Pour plus d'informations sur les oeuvres sociales des Templiers, voir H. Sippel : *Die Templer, Geschichte und Geheimnis* [Les Templiers, l'histoire et le mystère], Vienne, Munich, 1996, p.200-202.

[950] Voir J. Geslin de Bourgogne, A. de Barthélemy : *Anciens évêchés de Bretagne*, vol.6, Saint-Brieuc 1879, p.89, 157-158.

[951] Voir G. de Corson : *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits Chevaliers de Malte, en Bretagne*, Nantes, 1902, p.228-229. Les documents concernant Clisson sont reproduits dans l'original : P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique,* 1910, Rééd. Paris, 1999, p.438-442.

[952] Voir document de Jacques Amenart de septembre 1489, pour la « Grange du Pallet », faisant partie des biens de sa mère Wittum, décédée en avril 1489, également cité dans un document de 1468 : *« Une meson nommée la Grange, avecques ses jardins ..., garannes ...*, entre le bourg du Paletz et la rivière de Saint-Guèze... ». Voir P. de Berthou : *ibid.,* p.26, 417.

[953] Une ancienne source parle d'une ancienne « place druidique », d'ailleurs Jean-Baptiste était aussi le saint patron des monastères de Saint-Jouin et de Vertou, et le saint patron de l'Eglise depuis l'époque de Pépin I^{er}, qui fonda le monastère Saint-Jean-Baptiste à Poitiers où fut conservé un reliquaire de la tête du saint. Il était extrêmement populaire dans les régions du sud du pays. La légende veut que le premier raid viking sur Nantes ait été reporté au jour de la fête de Jean-Baptiste. Voir : Historia Sancti Florentii Salmurensis, dans : P. Marchegay, E. Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p.219, 232.

[954] Voir L. Maître : *L'assistance publique dans le comté Nantais avant 1789*, Nantes, 1880, p159. Voir aussi : G. De Corson : *Les Templiers et les Hospitaliers en Bretagne*, Nantes, 1902, p.183 ; il faut mentionner de façon restrictive que ces léproseries, dont E. Boutin en a identifié près de trois douzaines dans le seul Pays de Retz, étaient normalement consacrées à sainte Marie-Madeleine ou à saint Lazare, ainsi qu'à saint Simon, saint Jacques, saint Thomas et saint Michel, ce qui ne semble cependant pas avoir été le cas au Pallet. Voir E. Boutin : *Histoire religieuse du Pays de Retz*, Nantes, 1999, p.160-170.

[955] G. de Corson : *op. cit.*, p.183.

Un document daté de 1160 et attribué par erreur à Conan IV, probablement rédigé en même temps que celui des Templiers (voir ci-dessus), énumère les possessions de l'Ordre Hospitalier et indique que dans chaque paroisse proche de Rezé il y avait au moins un homme de cet Ordre responsable des soins aux pauvres[956]. En particulier le nom *Maladrie,* mentionné par L. Maître, désigne une institution de l'Ordre Hospitalier. Encore une fois, les documents ne donnent pas d'autres informations sur la date de fondation. Cependant, il est très probable que cela se soit produit au plus tôt sous *Hugues Le Brun* et *Yolande de Bretagne*, c'est-à-dire à un moment où le transfert de propriété de la maison ducale pouvait se faire sans difficulté. La partie la plus ancienne de la chapelle Saint-Jean datant du XIV[e] siècle, tout l'intérieur a pu être construit un siècle plus tard, sinon les bâtiments précédents auraient disparu sans exception aujourd'hui. Cependant, à cette époque, le château du Pallet était déjà redevenu un domaine indépendant, ce qui aurait rendu plus difficile la fondation de l'édifice.

En tout état de cause, la création de cet hospice n'a pas été un événement isolé. Dans de nombreuses villes des marches de Bretagne, des édifices similaires ont été construits, qui, pour des raisons d'hygiène, ont été placés aux portes des grandes villes ou aux carrefours des routes et remises aux soins des Hospitaliers[957]. Une chapelle et surtout aussi nécessairement un cimetière étaient toujours adjacents mais cela n'a pas encore été prouvé au Pallet près de Saint-Jean.

Il est peu probable que le chemin entre Saint-Jean et la colline du château qui mène au gué de la Sanguèze, existait déjà sous sa forme actuelle. Tel un chemin creux, il s'enfonce profondément dans le sol à côté de la chapelle, mettant en péril sa stabilité, ce qui prouve quasiment qu'il a été construit plus tard. Probablement l'ancien chemin, venant de l'Anjou et traversant le prieuré Saint-Etienne, longeait la vallée de la Sanguèze à l'ouest de la chapelle Saint-Jean pour rejoindre le moulin à cheval[958] et la porte de l'enceinte de l'oppidum par une pente douce. Dans le même temps, le *Bourg du Pallet* sur la route de Nantes ou dans l'oppidum lui-même, une de ces grandes halles couvertes, typiquement nommée *La halle* ou *La cohue*[959], aura été construite. Les marchands et les paysans y proposaient leurs produits à la vente, quel que soit le temps qu'il faisait. Ces salles, que l'on trouve encore en de nombreux endroits, sont un symbole visible de la reprise économique qui s'est progressivement amorcée après 1224, après les batailles hégémoniques frénétiques en Bretagne[960]. L'un des plus beaux exemples de ces halles, encore visible aujourd'hui, se trouve à quelques kilomètres du Pallet, à Clisson, la ville voisine.

Après la dissolution de l'Ordre du Temple, qui eut lieu en Bretagne entre 1308 et 1312, les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem reprirent le Temple de Clisson et en poursuivirent la gestion jusqu'à la Révolution française. Comme nous l'avons déjà mentionné, il a gardé son nom Temple de Clisson inchangé malgré le changement de propriétaires et n'a pas été rattaché à la commanderie[961] de Nantes, mais, d'après quelques documents du XVI[e] siècle, au Temple de Bois-Ferret à Gesté/Anjou, qui se trouvait entre Le Pallet et Beaupréau[962]. Les raisons de cette affiliation à l'Anjou sont inconnues, mais pourraient ici être dues aux Capétiens au pouvoir, dans les mêmes conditions que la redéfinition du fief du Pallet. Le temple de Clisson entretint par la suite d'étroites relations avec Le Pallet, car il y exerça plus tard sa juridiction comme dans 40 autres communautés[963].

Selon L. Maître, les services de soins des Hospitaliers étaient déjà en déclin au XVI[e] siècle[964]. On ne sait si cela s'appliquait aussi à l'établissement de Saint-Jean du Pallet. En tout état de cause, les

---

956 « *Conanus dux Britannie et comes Richemundie universis ecclesie filiis per totum ducatum suum salutem. in episcopatu Nannetensi et domus de civitate Nannetensi cum appendiciis suis .... et nous homo dans unaqua parrochia apud Raes...* » Voir la Charte 16 dans : J. Geslin de Bourgogne, A. de Barthelemy : *La Bretagne féodale et militaire : Anciens évêchés de Bretagne, Saint-Brieuc*, 1855-1879, Livre 4, p.127-130.

957 Voir J.-P. Leguay, H. Martin : *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale 1213-1532*, Rennes, 1997, p.40.

958 Le moulin à cheval, reconnaissable sur le plan cadastral de 1815, nécessitait des pâturages pour les animaux de travail et était donc très probablement situé en dehors de l'oppidum.

959 En français « la foule des hommes ». Le « droit de cohue » mentionné dans les documents contemporains correspond au droit de marché.

960 La « *cohue du Pallet* », dont l'emplacement antérieur n'est pas tout à fait certain, est attestée dans plusieurs documents.

961 Terme spécifique aux Hospitaliers, par opposition au précepte Templier.

962 G. de Corson : *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits Chevaliers de Malte, en Bretagne*, Nantes, 1902, p.230.

963 Etat du Temple de Clisson en 1596, Archives de la Vienne, Référence dans : G. de Corson: *ibid.*, p.231-232.

964 Voir L. Maître : *L'assistance publique dans le comté nantais avant 1789*, Nantes, 1880, p.611-612.

offices religieux se tenaient plusieurs fois par semaine à Saint-Jean à la fin du Moyen-Âge ; les deux postes d'aumôniers étaient financés par les revenus d'un pressoir et d'une cave à vin au Pallet et par la dîme de Monnières ainsi que par le domaine des Goheaux à Lyvernière[965]. Le 22 décembre 1666, la chapellenie de Saint-Jean est officiellement transférée dans la chapelle de la Maison des Goheaux de l'Hivernière ; les services à Saint-Jean se poursuivent[966]. En 1790, la chapelle Saint-Jean-des-Goheaux est finalement confisquée comme *Bien national* et vendue cinq ans plus tard au citoyen Marion de Procé, qui avait déjà acquis l'immeuble voisin de *La Grange*. L'ensemble est resté en cette possession jusqu'en 1866, date à laquelle la chapelle a été désacralisée et tellement négligée par les divers propriétaires successifs qu'elle est maintenant menacée de ruine.

[965] Voir manuscrit du compte-rendu d'une visite de l'Archidiacre Binet à l'église paroissiale Saint-Vincent du Pallet, 17 mai 1683, *archives de l'ACPA*, Le Pallet.

[966] P. de Berthou : Clisson et ses monuments, *Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.24-25.

La famille Souvain

Les successeurs de Pierre Mauclerc tentent de poursuivre son œuvre à l'intérieur du duché. Le duc Jean I[er] avait succédé à son père de son vivant. Contrairement à son père, il s'attacha fermement à la Couronne de France par le serment de vassalité jusqu'à sa mort. Homme de diplomatie et d'économie, il réussit l'équilibre entre les intérêts français et la forte influence que le roi anglais Henri III exerçait encore en Bretagne en faveur de son duché. Il étendit le domaine du duc, expulsa les juifs et lutta contre la suprématie du haut clergé, ce qui lui valut temporairement l'excommunication. Ce n'est qu'occasionnellement qu'il entrait en conflit armé avec ses barons, sur lesquels il exerçait peu de pression en général. Pendant les cinquante ans de son règne, il n'y eut pratiquement pas de guerre en Bretagne, et il y eut donc une reprise économique générale. En 1270, le duc Jean prit la Croix au château de Suscinio avec sa femme et son fils et s'embarqua vers Tunis avec le corps expéditionnaire de Saint Louis.

Le duc Jean II, 1286-1305, se révéla être un fidèle partisan du roi de France. Une seule fois, lorsque son beau-frère Edouard II d'Angleterre déclencha une guerre contre Philippe le Bel, il se rangea temporairement du côté anglais. Lorsque le conflit entre l'Angleterre et la France éclate en 1294, Jean II est confronté à un dilemme, car en tant que duc de Bretagne, il a juré allégeance au roi de France et, en tant que comte de Richmond, il est vassal du roi d'Angleterre. Jean a décidé de soutenir les Anglais : il est nommé capitaine général des troupes anglaises en Gascogne et appelle son ost, c'est-à-dire son armée, réunie à Ploërmel. Le *Livre d'ost*[967], édité en 1294, montre combien le pouvoir des ducs bretons avait souffert dans le conflit entre la France et l'Angleterre : le duc Jean ne pouvait s'appuyer que sur une armée composée de 161 chevaliers et 17 écuyers (maîtres des écuries) ! De la *Baillie de Nantes et leurs 36 chevaliers*, seuls les seigneurs de Rezé et de Clisson étaient représentés avec quelques cavaliers. Il n'était donc pas question d'une armée régulière puissante, et c'est ainsi que sont entrées en guerre des troupes composées principalement de paysans requisitionnés et de personnels des manoirs et des monastères, mais surtout de mercenaires qui furent recrutés pour la première fois à grande échelle dans les régions voisines. Comme on pouvait s'y attendre, l'alliance anglo-bretonne fit long feu. Les raids dévastateurs des Anglais sur les côtes bretonnes amenèrent le duc à réviser sa position. En 1297, il était déjà à nouveau du côté du roi de France, lorsqu'il fit la guerre dans les Flandres, alliées des Anglais. En reconnaissance, le roi éleva la Bretagne au rang de *Duché-Pairie*, lui donnant le rang de fief français, comme la Bourgogne. Le 16 novembre 1305, le duc Jean meurt des conséquences d'une blessure accidentelle qu'il avait subie lors du couronnement du pape Clément V à Lyon.

Son fils Arthur II, 1305-1312, n'exerça qu'une courte régence. Pendant ce temps, exactement entre 1307 et 1312, les Templiers furent expulsés. Jean III, fils aîné d'Arthur, né à Champtoceaux en 1285, était plus courageux que son père. En 1314, il envoya une troupe bretonne en Flandre pour soutenir Philippe le Bel. Quatorze ans plus tard, il soutint Philippe VI de Valois dans la même région. En 1340, au début de la guerre de Cent Ans, une flotte bretonne fut vaincue avec les Français à Ecluse.

Voici pour la grande politique.

Pour le Nantais au sud de la Loire, le siècle est relativement calme entre 1237 et 1340, et pourtant Le Pallet, dont le siège était encore le donjon de 985, atteint un nouveau creux durant cette période : le *Livre d'ost* de 1294 ne mentionne pas un seul nom de la seigneurie du Pallet et ne laisse donc aucun doute : le seigneur du Pallet, s'il existait à l'époque, n'était pas non plus jugé digne de diriger une partie de l'armée, et aucun autre *chevalier* du Pallet n'était mentionné.

On a la même impression en regardant les *Pouillés de Nantes*, registres diocésains qui répertorient toutes les églises ayant appartenu au diocèse de Nantes. Alors que dans les registres de 1330 et de la

[967] Voir D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.436-441.

fin du XV^e^ siècle, le prieuré Saint-Étienne au Pallet apparaît comme représentant une église paroissiale, on recherche en vain sa mention au registre de 1297, contrairement aux communes voisines de Mouzillon, de Monnières et de Gorges. C'est comme si à cette époque au Pallet, la vie paroissiale avait complètement cessé.

Le domaine du Pallet symbolise donc parfaitement une évolution qui s'est poursuivie pendant longtemps et qui, à partir de 1257, a conduit le duc de Bretagne à une certaine remise en question : les grands domaines surdimensionnés se sont rapidement réduits surtout lorsqu'ils avaient été hérités par des descendants sans talent et mal gérés. Dans le pire des cas, cette situation a entraîné la désolation de régions entières et l'effondrement de l'agriculture régionale. C'est précisément pour cette raison que le duc Jean I^er^ essaya en 1275 de promouvoir le passage de *Bail* à *Rachat*, c'est-à-dire d'offrir aux lignées bien nanties la possibilité d'acheter un domaine et de le cultiver pour leur propre compte.

Ce même sort est advenu à la seigneurie du Pallet. Vers la fin du XIII^e^ siècle, la propriété a dû perdre tant d'importance pour *Guy d'Espeau*, fils de Yolande, qu'il a voulu s'en débarrasser. Ou bien le fils de Yolande est mort sans laisser d'héritier mâle. Probablement la valeur de la châtellenie fut considérablement diminuée, respectivement ses bâtiments et ses biens immobiliers furent si négligés que pour la première fois une famille extérieure put les acheter. A cette époque, les chevaliers qui dépendaient de la châtellenie n'étaient plus présents au Pallet, ou alors peu nombreux, sinon ils auraient été mentionnés dans le *Livre d'Ost*.

Ainsi, peu après 1290, le domaine du Pallet passa en possession d'un certain *Pierre Souvain*[968]. La date exacte du transfert de propriété n'est pas connue, mais selon P. de Berthou[969], elle est bien postérieure à 1280 puisqu'un document de l'an 1290 identifie encore clairement *Guy d'Espeau* comme propriétaire[970]. Puisque ce document mentionne déjà un *Geoffroy Souvain*, le changement de propriétaire a probablement eu lieu un peu plus tard. La famille Souvain détenait également des territoires dans la *Seigneurie des Pallets* à Rezé, de sorte que l'identification des deux sites dans les documents pose parfois des difficultés. P. de Berthou dit que le siège originel de la famille était à Daon dans le nord de l'Anjou, près de Château-Gontier, mais nous n'avons actuellement aucune généalogie pour le confirmer. Daon, comme Le Pallet, avait joué un double rôle britto-angevin par le passé : comme les villages de Baugé, de Gennes et de Linières, il appartenait autrefois au chapitre de Nantes, mais avait changé pour l'Anjou entre 936 et 1049[971]. Malheureusement, aucun autre détail sur ces mécanismes n'est connu, mais le changement a dû avoir lieu dans des conditions similaires au Pallet, peut-être à l'époque de Geoffroy Grisegonelle. En effet, dans la première décennie du XII^e^ siècle, un certain *Guido de Daona* comptait parmi les *Proceres Nannetenses* lorsque le duc Alain IV confirma le transfert de la forêt de *Putues Arlesii* au monastère de Marmoutier[972]. Ainsi, le seigneur de Daon a peut-être connu personnellement le palletais *Daniel de Palatio*, qui était dans la même *mouvance* ! *Guido de Daon* et un parent du nom de Fulcois réapparaissent à la cour d'Alain IV, désormais plus proche du *Pays de Retz*. Un *Guido de Daon*, moine de Saint-Nicolas à Angers, avait un frère nommé Niel. J.-P. Brunterc'h évoque les origines de la Maison de Daon au début du XII^e^ siècle, ses représentants étant peut-être féodalement subordonnés au château angevin de Château-Gontier, mais appartenaient par ailleurs au Nantais[973].

Pour les années 1153-1157, on trouve deux premiers représentants de la Maison de Souvain, qui non seulement possédaient des propriétés près du Pallet et du domaine de Champtoceaux, mais qui avaient aussi deux noms propres connus de l'histoire féodale du Pallet, à savoir Daniel – comme Daniel de Palatio - et Pierre - comme Pierre Abélard. Cette particularité mérite qu'on s'y attarde, car

---

968 Je préfère cette orthographe à la version traditionnelle Souvaing car elle correspond mieux à l'équivalent latin « Silvanus ».

969 Voir P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.416.

970 Voir M. Kervarec : *Terroir et Moyen âge au pays nantais : Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes, 1999, p.96.

971 J.-P. Brunterc'h : Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049, dans : *Memoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, vol.61, 1984, p.70-71.

972 Charte 185 dans : Cartularium Beatae Mariae Caritatis (Le Ronceray), ed. P. Marchegay, dans : *Archives d'Anjou*, vol.3, Angers, 1854, p.272-273.

973 J.-P. Brunterc'h : *op. cit.*, p.70-71.

elle représente, s'il s'agissait de noms de référence, un certain lien de parenté avec la première Maison du Pallet ! [974]

En raison des références susmentionnées, un lien de parenté lointain des Souvain des XIII[e] et XIV[e] siècles avec la première Maison du Pallet ne peut être exclu, et ce statut aurait pu leur permettre d'acquérir Le Pallet selon les règles de *Rachat* à titre de quasi-héritier. Sinon, ils auraient aussi pu revendiquer le droit de préemption en faveur de l'Anjou, qui existait par décret royal[975].

Le fait que la famille Souvain ait profité du passage de *Bail* à *Rachat* après la règle de 1275 afin d'assurer la propriété du Pallet pour les générations futures est attesté dans une charte annexée[976]. Elle a été envoyée à Quimperlé le lundi suivant la Saint-Martin, réalisée le 17 novembre 1315 et remise à un certain *Raoul Souvaing, Seigneur dou Paléz en la Diocesse de Nantes*. Elle parle de « *la grant iniquité* », que *« l'ancienne coutume du bailz »,* avait apportée aux vassaux du Pallet. Pour apaiser « *nostre cher Seigneur Duc de Bretagne* », Raoul Souvain promit de ne jamais appliquer la nouvelle règle à l'encontre de son souverain. Cette clause est importante parce que la famille était basée en Anjou voisin, ce qui en principe n'excluait pas un changement de coalition.

Le fait que la famille Souvain devait être solidement ancrée en Anjou ressort d'une charte de l'évêque d'Angers, rédigée un an plus tard, en 1316. Elle identifie deux *milites* d'Anjou du nom de Guillaume Souvain et Pierre Souvain[977]. Ce document contient également *Silvanus,* équivalent latin du nom. La question de savoir si le nommé Pierre Souvain est le premier seigneur du Pallet qui a fait l'objet d'une recherche de P. de Berthou reste en suspens. Guillaume Souvain fut recteur de Brain-sur-l'Authion, à quelques kilomètres à l'ouest d'Angers[978]. Dans certaines généalogies, un Pierre Souvain est aussi mentionné pour l'année 1315 comme le conjoint d'une certaine Jeanne d'Ancenis.

Le village voisin de Villeneuve, où la première Maison du Pallet possédait un manoir et d'autres propriétés, aurait reçu son nom d'une famille du même nom : dans les documents médiévaux, Le Fief-Sauvain s'appelle d'abord *Failliacum* (vers 1100), puis *Failum*, ce qui prouve que le nom moderne *Le Fief* ne représente rien d'autre qu'une déformation[979]. Le lien du nom avec la famille *Souvain* paraît évident, mais il n'est pas possible de distinguer s'il a été créé avant ou après l'acquisition du Pallet, qui

---

[974] L'hypothèse de A. Bourdeaut selon laquelle Daniel de Palatio était identique à Daniel Souvain est certainement fausse. Comme le prouvent les détails personnels du document identifié par A. Bourdeaut - l'abbé Adam était responsable du monastère de Buzay entre 1153 et 1157 - le Daniel mentionné qui y vivait a au moins trois générations de décalage. « *Daniel du Pallet est, croyons-nous, le même Daniel Souvaing, seigneur du Pallet, de la Grange-Busson, qui, à la même époque, donne à l'abbaye de Buzay la Grange-Busson. Au XIV[e] siècle, ses descendants possédaient l'Orillonnière en Drain et plusieurs autres fiefs dans la châtellenie.* » Voir note de bas de page : A. Bourdeaut : Les origines féodales de Châteauceaux, dans : *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, vol.54, 1913, p.222, repris à la p.290. « *Daniel Soveigni pro salute animae suae & antecessorum suorum deposuit totam calumpniam quam terra grangiae de Busone faciebat. Huic demissioni & concessioni interfuerunt presesentes Bernardus vir venerabilis Nannetensis Episcopus, Adam Abbas ejusdem loci...* » Mgr Bernard, évêque de Nantes, a résidé entre 1148 et 1161, l'abbé Adam de Buzay entre 1153 et 1157 ; voir Charte du monastère de Buzay, dans : D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, Preuves, vol.1, p.637, P. de Berthou a daté précisément ce document de 1157. Voir P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.416. Et : Document du Cartulaire de Rais, éd. R. Blanchard, dans : *Archives historiques du Poitou*, vol.27, 30, 1898 et 1899, vol.1, p.68.

[975] Probablement vers 1226, Le Pallet fut déclaré *« fiefs-lige du roi, au regard du comte d'Anjou* » comme Montfaucon et Champtoceaux. Voir *supra*.

[976] D'après D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.468-469.

[977] C. Port (Archiviste du département de Maine-et-Loire) : *Livre de Guillaume le Maire*, Paris, 1874, p.337, d'après un manuscrit de 1441 de Mgr Le Maire d'Angers, qui contient de nombreux dossiers du siècle précédent. Ici, aux pages 334 à 337, on trouve la protestation de Mgr Guillaume Le Maire contre une enquête du commissaire des Baillies de Tours, Gautier Le Picard, du 14 janvier 1316, sur l'acte de Philippe Gatineau, prisonnier à la prison épiscopale. Dans la note Actum, on peut lire : « *Acta sunt hec apud Sanctum Alemandum, in manerio dicti episcopi in chamera ejusdem, anno, die, mense et indicione predictis, presentibus ad premissa discretis viris Petro de Valleis, canonico Andegavensi, Guillermo de Bremio, archi-presbitero de Ludio, Guillelmus de Souveigno, rectore de Bremio super Aution, et pluribus aliis ad hoc specialiter vocatis et rogatis ...* » Ci-dessous figure une liste de témoins de l'accusé parmi d'autres un Pierre Souvaing. Puis il y a une deuxième note d'Actum, qui énumère parmi plusieurs « *nobiles viri* » à nouveau les « *miles predictus* » - maintenant sous la forme latine « *Petrus Silvanus* ».

[978] Le fief de Brain-sur-l'Authion avait appartenu au château de Beaupréau au XI[e] siècle ; vers 1260, une fille de la Maison s'y marie. Comme à la fin du XI[e] siècle, un certain Josselin y rendit l'église à Saint-Serge, il y a peut-être une autre référence aux possessions de Renaud de Thorigné !

[979] D'après C. Port : *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, Rééd. 1874-1876, Angers, 1974. Le lieu n'a rien à voir avec le terme Fief, lat. foedum, mais probablement avec une hache (lat. fagus, fagillum, faiellum, c'est-à-dire le hêtre). Plus tard, les noms Fail Souvin, Faillium Silvani, Le Fail Souvaing, Le Fail Sauvin, Le Fueil Sauvaingn, Le Feil Souvayn et Folium Sylvanum sont utilisés. Le nom Le Fief-Sauvin ne domine qu'à partir du XVII[e] siècle.

avait des propriétés à proximité. On trouve également des traces de cette famille ou d'une famille du même nom sur la rive Ouest de la Sèvre et dans le Pays de Retz, comme l'atteste le *Daniel Soveigni* mentionné au début, dont on sait qu'il a eu des relations avec Buzay. *Geoffroy Souvain* mentionné ci-avant, qui a été écrit dans la charte de 1290 *Geffrei Souvaing* et dans une autre charte de 1298 *Geoffroi Sanvoyne*, était encore appelé *Seigneur de la Challonière*, il était donc propriétaire d'un fief à Rezé (appartenant à la s*eigneurie des Pallets)*.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un écheveau confus et déroutant d'informations généalogiques qui concerne la famille Souvain - qui mériterait certainement une recherche approfondie, ce qui n'était malheureusement pas possible dans le cadre de ce travail. P. de Berthou mentionne des documents datant des années 1362, 1398, 1421 et 1434, qui indiquent également le nom d'un gentilhomme, Pierre Souvain, qui avait manifestement été transmis à la génération suivante. Dans un autre document du 10 octobre 1381, reproduit dans son intégralité par P. de Berthou, Pierre Souvain apparaît de façon anonyme comme « *très honoré seigneur, Monseigneur du Palez* » [980]. En 1360, ce Pierre Souvain, représentant de la châtellenie de Champtoceaux, paya la somme imposante de 6 Ecus pour la libération du roi français Jean II.[981] A cette époque, les liens familiaux ou féodaux devaient donc continuer d'exister entre Le Pallet et Champtoceaux ! En 1386, un certain Jean Souvain signa également des documents, et en 1361, une Jeanne Souvain épousa Hugues VII de Bellay.

Un peu plus tard, après plus d'un siècle de possession, la lignée masculine de la Maison Souvain du Pallet s'éteint. En 1416, une certaine Jeanne Souvain, héritière de Daon et du Pallet, ouvre une nouvelle ère en épousant *Johann Aménart*, seigneur de Chanzé[982] et de Bouillé[983] en Anjou[984]. Ainsi, le domaine du château du Pallet restait lié au pays voisin de l'Anjou au-delà du XV^{e} siècle, désormais par la famille Aménart. Mais avant que la tradition ne se perpétue dans la troisième Maison du Pallet, le village du Pallet allait être frappé par une catastrophe dont il ne se remettrait pas de sitôt.

---

980 « *Aveu de Maurice Maignen (1) au seigneur du Pallet [Pierre Souvaing] (10 octobre 1381) : Ce sont les chouses que ge Maurice Maignen tiens et avoue a tenir a foy et homage plain de mon très honouré seigneur, Monseigneur du Palez. Premier, mon hébergement de Chientreau o ses appartenances, cest assavoir des le chemin de la Croiz Cornu, ferent au ruceau de Chientreau, dune part, et le chemin venent à la Haute Bastardiere, descendent au bois de Launay, dautre ; tant terres, vignes, prez, garennes, bois, que autres chouses sises entre les bornes et metes desusdites. Item la grange de Loyseliniere, contenent environ trois boesellées [Boissellée du Pallet : 80 pieds carrés ou 8,44 ares] de terre, joignans a ladite grange. Item touz les quars et vign que jay et tiens entre le chemin qui vient de la Croiz Cornu, descendent es noez [lat. Noda, prairie humide avec petit ruisseau] de Loyseliniere et ferentau long du ruceau qui fiert au pré Jahn Basstard, dune part, et la sillée qui vient des Censives et Viaux, descendent au ruceau qui départ le fié de la Bordoniere et le mien, ferent au chemin nantois, dautre part. Et tient entre les bornes desusdites prez, patiz et pasturaux, tant gasts que vestuz. Item quatre soulz et quatre poulailles que Jahn Fronicle me doit a la feste de la Meoust, sur ses mesons et appartenances. Item deux soulz et ouyct deniers que Guillaume Fronicle me doit sur un pré appelle le pré Parent, payez a Nouel …* » Charte pour Loiselinière, dans P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.483.

981 Voir R. d'Estourbeillon : Les cotisations de la noblesse du pays de Mauges pour la rançon du roi Jean II après la bataille de Poitiers, dans : *Revue historique de l'Ouest*, Nantes, 1885-1901, p.104.

982 Situé sur le Layon près de Faye d'Anjou.

983 Probablement Château de Bouillé-Thévalle, au nord de Candé.

984 Voir P. de Berthou : *op. cit.*, p.416-417.

Nouvelle crise successorale aux XIV^{e} et XV^{e} siècles

Enracinée dans la guerre de Cent Ans entre Anglais et Français, après la mort du duc Jean III, resté sans enfant dans son troisième mariage, une lutte de pouvoir entre les descendants de ses deux premiers mariages, plongea à nouveau la Bretagne dans de multiples guerres individuelles entre 1341 et 1364.

- Descendant d'Arthur II, le père du duc Jean III, dont le premier mariage donna naissance à Guy de Penthièvre. Sa fille Jeanne de Penthièvre se maria dans la Maison de Blois. Ce mariage avec Charles de Blois donna naissance à deux enfants, Jean de Blois et Marguerite de Clisson.

- Du second mariage d'Arthur II est issu le demi-frère de Jean III, Jean de Montfort-l'Amaury, qui épouse Jeanne de Flandre. Ce mariage donne naissance aux ducs de Bretagne, Jean IV et Jean V.

A la mort du duc Jean III en 1341, son demi-frère Jean de Montfort et son neveu Charles de Blois-Penthièvre, favori de la Couronne de France, sont en principe prêts à reprendre la régence. Jean de Montfort s'est immédiatement préparé à la guerre et a réussi à prendre Nantes avec ses troupes. Cependant, le début de sa carrière n'a pas été très favorable. Lorsque Jean convoque à Nantes tous les évêques et barons du pays pour faire valoir sa dignité ducale, seul Hervé, vicomte du Léon, se présente d'abord. Le trésor ducal ne pouvait pas non plus être saisi, car son contenu avait été transporté à Limoges. Au moins, nombre d'aristocrates plus modestes soutinrent Jean et ainsi il put progressivement reprendre un certain nombre de places bretonnes. Derrière Jean se tenait sa femme dévouée, Jeanne de Flandre. L'âpre bataille avec le parti de Blois eut lieu, et une fois de plus, la forteresse de Champtoceaux fut au centre des disputes. Immédiatement après la mort du duc, Jean de Montfort se vit remettre les clés de la forteresse et deux capitaines furent nommés comme gouverneurs. Lorsqu'en 1341, une armée française s'approcha et s'installa à Ancenis, de l'autre côté de la Loire, la garnison de Champtoceaux réussit à incendier la ville et à stopper l'attaque. Mais après trois semaines de siège, Champtoceaux fut mise à genoux face à une gigantesque machine de guerre dont une tour mobile de trois étages. Nantes tomba aussi et Jean de Montfort fut capturé. Bien qu'il fût relaché, il mourut quatre ans plus tard, en 1345.

Charles de Blois n'eut pas autant de chance dans la guerre. En 1347, il tomba entre les mains des Anglais qui soutenaient les Montfortais. Ce n'est qu'après neuf ans d'emprisonnement, en 1356, qu'il fut enfin libéré. La guerre allait se poursuivre : Jeanne de Penthièvre, épouse de Charles de Blois, et Jeanne de Flandre, veuve de Jean de Montfort, n'offrirent aucun répit pendant les 25 années suivantes. Dans la *Guerre des deux Jeannes*, le pays continua d'être ravagé par la guerre. En 1350, Champtoceaux fut de nouveau disputé, mais au moins la guerre se déroula essentiellement au nord de la Loire. En outre, quelques épidémies de peste (1348, 1349) touchèrent également la région. Entre-temps, des périodes de paix s'étaient prolongées, de sorte qu'au moins le commerce de la Loire put être relancé.

Au cours de cette période mouvementée de la Guerre de Succession, on n'apprend quasiment rien sur la vie au Pallet tandis que la ville voisine de Clisson voit naître le célèbre Olivier V, chevalier et plus tard Connétable de France. On peut supposer que la ville du Pallet a vu passer plusieurs fois des troupes de mercenaires. En 1362, alors que la guerre était entrée dans une phase critique en raison de la position sur la ligne de front entre *Du Guesclin* et les capitaines anglais *John Chando* et *Robert Knolle*, Le Pallet devint temporairement territoire anglais. A cette époque, une trentaine de communes furent rattachées par le roi d'Angleterre à la garnison de la Baie de Bourgneuf, son capitaine anglais prenant alors le contrôle dans le *Pays de Retz.* Parmi elles, Valeys, *Le Paleys*, Aigrefeuille, Vertou, Château-Thébaud, Haute- et Basse-Goulaine, Le Loroux, Saint-Fiacre, c'est-à-dire toute l'Outre-Loire

jusqu'à la frontière angevine, mais curieusement ni Clisson ni Monnières[985]. La durée de l'occupation anglaise est inconnue.

La fille de Charles de Blois, Marie de Châtillon, épousa finalement le roi Jean le Bon. En 1361, l'Anjou y compris la forteresse frontalière de Champtoceaux tomba sous l'apanage de son deuxième fils Louis. Lorsque Charles de Blois tomba à la bataille d'Auray en 1364, Jean IV de Monfort devint le chef du duché de Bretagne. En 1367, Champtoceaux fut rendu aux Bretons, mais 10 ans plus tard, la Bretagne se révolta contre son duc pour avoir collaboré avec les Anglais. Enfin, le duc dut fuir en Angleterre et tout le comté de Nantes, y compris Champtoceaux, revint en France sous la direction d'*Olivier de Clisson*. En 1381, Jean IV se réconcilia avec le roi Charles VI.

Le duc Jean IV mourut finalement sans héritier direct. Le fils de Charles de Blois-Penthièvre, Jean de Blois, devait lui succéder mais il avait été emprisonné en Angleterre pendant trente ans. Olivier de Clisson le libéra finalement et lui donna sa fille Marguerite comme épouse. Ainsi *Marguerite de Clisson* devint comtesse de Blois-Penthièvre, avec des revendications légitimes sur le trône ducal de Bretagne. Son mariage donna naissance à quatre fils, Olivier, Jean, Charles et Guillaume ainsi qu'à deux filles. En 1390, Olivier de Clisson acquit la forteresse de Champtoceaux ; à sa mort en 1408, elle revint à sa fille Marguerite de Clisson - à une époque où elle était veuve de Jean de Blois depuis 4 ans.

Jean IV de Bretagne n'avait pas eu d'héritier masculin de ses deux premiers mariages, le duc Jean V étant issu d'un troisième mariage. Lorsqu'il prit la direction du duché de Bretagne, il devint un ennemi secret de Marguerite de Clisson. Jean V de la Maison de Montfort poursuivit la politique de son père et s'allia aussi avec les Anglais en pleine guerre de Cent Ans. Pendant ce temps, les deux fils aînés de Marguerite de Clisson : Olivier de Blois, comte de Penthièvre, et Jean de Blois, seigneur de L'Aigle, servaient dans l'armée du *Dauphin* Charles VII, futur roi de France désigné. Pour se venger de la traitrise du duc Jean IV, le Conseil du *Dauphin* reprit le vieux différend entre les maisons de Montfort et de Blois et, dans des négociations secrètes avec Marguerite de Clisson, proposa d'emprisonner Jean V pour que la Bretagne tombe aux mains du successeur légitime de sa Maison : Olivier de Blois, comte de Penthièvre, avait déjà été nommé Lieutenant Général d'Anjou et du Maine, des Marches de Bretagne et de Normandie. Marguerite de Clisson saisit alors sa chance.

[985] Lire. P. Emile Laure, J. de Malestroit : *Histoire de Vallet*, Maulévrier, 1985, p.17.

La supercherie de Marguerite de Clisson

L'opinion publique pensait déjà que la guerre de succession en Bretagne avait été surmontée et que le ressentiment entre les Maisons de Penthièvre et de Montfort avait été réglé une fois pour toutes, lorsqu'en 1420, la vieille hostilité reprit avec une intensité inattendue. Cette fois, l'initiative était venue de Marguerite de Clisson et de ses fils, alors que le duc Jean V s'était déjà engagé dans une voie manifeste de réconciliation. Les Penthièvre étaient souvent présents à la cour de Nantes et dînaient avec le duc. Charles et Olivier de Penthièvre auraient même dormi dans le lit ducal, considéré à l'époque comme un privilège extraordinaire et le signe d'une amitié cordiale. Néanmoins, le comportement des Penthièvre n'était qu'une façade ; Marguerite de Clisson n'avait jamais abandonné les anciennes prétentions de sa famille au duché de Bretagne.

En 1419, les chances d'un coup d'Etat avaient considérablement augmenté car le duc Jean V avait refusé au *Dauphin* un passage sous les armes et avait ainsi perdu des sympathisants à la cour royale. Il est probable que des négociations secrètes avec la Couronne avaient donné l'accord à une tentative de coup d'Etat ; Tangui du Châtel, conseiller du roi et originaire de Bretagne, l'avait peut-être suscité. En tout cas, en février 1420, Marguerite de Clisson invita à Champtoceaux à la Saint-Valentin le duc, qui s'était rendu de Vannes à Nantes, pour l'attirer dans un piège, et celui-ci mordit à l'hameçon. En raison de conditions météorologiques défavorables, son navire ne put se rendre à Champtoceaux et le duc débarqua à terre. Après une nuitée au Loroux-Bottereau, il se rendit à cheval à la forteresse. Quelques milles avant Champtoceaux, le duc dut descendre à la tête de son escorte pour franchir un pont sur la Divatte, le *pont de la Troubarde*. Accompagné de son frère Richard et de quelques courtisans, il avait déjà atteint l'autre rive quand, soudain, des gens du comité d'accueil de Champtoceaux commencèrent à jeter dans l'eau derrière lui les planches du pont qui avaient été préalablement déliées. Le duc fut ainsi soudainement coupé de son escorte. Pourtant, il pensait encore que tout cela n'était qu'une plaisanterie, lorsque Charles de Penthièvre se présenta devant lui à la tête d'une troupe de quarante piquiers pour l'emprisonner après une courte échaufourrée.

Avec ce coup de main habilement planifié, le duc de Bretagne entama une longue période de souffrance. Il fut d'abord conduit à Champtoceaux, puis un peu plus tard, déporté via Clisson au château de Palluau en Vendée, puis aux Essarts. Palluau était un domaine méridional des Penthièvre, qu'Olivier avait en fief. Il ne fait aucun doute que lors de cet enlèvement, le chemin du duc captif passa par Le Pallet, puisque la route de Champtoceaux à Clisson passait directement par le prieuré Saint-Etienne et le donjon du Pallet. Olivier de Penthièvre aurait fait preuve de peu de considération à l'égard de son éminent prisonnier au cours de ce voyage : alors qu'il passait lui-même la nuit dans l'auberge de Catherine de Fresnoi, il laissa Jean V et son frère Richard attachés dans l'obscurité et dehors sous le vent et la pluie. Déjà le 20 février, le duc fut ramené en toute discrétion à Champtoceaux, où lui et son frère restèrent emprisonnés pendant trois semaines dans le donjon, également connu sous le nom de *Tour de Diable*. Pendant ce temps, il fut présenté à Marguerite de Clisson à plusieurs reprises. Humilié et menacé de mort, Jean V dut déclarer devant Marguerite qu'il renonçait au duché de Bretagne en faveur de ses fils. Il fut ensuite emmené en Poitou, à Saint-Jean-d'Angely, mais aussi dans d'autres lieux, par des manœuvres de diversion.

Marguerite triomphait d'autant plus qu'elle considérait sa forteresse de Champtoceaux, qui avait été renforcée considérablement dans les années précédentes, comme imprenable. Entre-temps, la duchesse Jeanne de France, privée de son mari, n'était pas restée inactive. A Vannes, elle avait appelé tous les Bretons aux armes, et de fait, l'indignation suscitée par ce coup d'Etat était si grande qu'une armée importante se rassembla rapidement - plus de 50.000 hommes, selon Le Baud. Arthur de Richmond, frère de Jean V, détenu par les Anglais depuis la bataille d'Azincourt, mais libéré alors par le roi d'Angleterre à la demande de Jeanne, en prit le commandement. Les troupes mercenaires bretonnes, déployées dans le reste de la France, rejoignirent l'armée de libération. Cependant, ce qui fut décisif, c'est que les conseillers de Jeanne réussirent à persuader le *Dauphin* de France de rester neutre dans le conflit à venir.

La guerre commença. Pour démoraliser les ennemis, des rumeurs furent répandues selon lesquelles le duc Jean V avait été assassiné et qu'un cadavre lui ressemblant avait été présenté. Peu à peu, les possessions de la Maison de Penthièvre au nord de la Bretagne furent détruites : Lamballe tomba en mars ; elle fut rasée jusqu'à ses fondations. Puis Guingamp, Broon, Jugon, La Roche Derrien et Châteaulin-sur-Trieux tombèrent. L'armée de libération avançait alors vers le Sud. En mai, l'armée commandée par le comte de Porhoët s'avançait déjà sur Champtoceaux. Le siège dura du 8 ou 10 mai au 5 juillet 1420, d'abord un camp de siège protégé par des remparts et des palissades fut érigé, puis d'énormes canons et bombardes furent apportés de Ploërmel et de Vannes et le bombardement des murailles commença. Un autre fils de Marguerite de Clisson, Jean de Blois, réussit presque à détruire la machine de siège par une attaque surprise sur le camp breton. Il fut terrassé juste à temps. Finalement, sous une grêle constante de pierres, une brèche grandissante de jour en jour fut faite dans les puissants murs.

L'armée de secours française tant espérée n'arrivant pas, Marguerite de Clisson se rendit compte qu'elle avait perdu la partie et entama des négociations pour sa réddition.

Le 4 juillet, après 4 mois et 18 jours de détention, le duc Jean V fut ramené de Clisson, et il a dû repasser en chemin par Le Pallet. Arrivé à Champtoceaux, il fut accueilli avec joie par l'armée de libération bretonne, tandis que Marguerite et les siens étaient autorisés à quitter la forteresse sains et saufs en direction de Clisson. La première décision du duc fut de démolir complètement la forteresse de Champtoceaux. Aujourd'hui encore, sur la colline du château, on peut contempler d'énormes blocs de murs éboulés - conséquences de cette œuvre destructrice. Les Penthièvre furent d'abord officiellement graciés, mais à la condition qu'Olivier et Charles eussent à répondre de leurs actes devant les *Etats de Bretagne*. Mais les deux frères se soustrayèrent au procès, si bien que leur petit frère Guillaume, qui s'était proposé comme otage pour fixer la date, dut rester en captivité pendant plus de 28 ans ! Selon *Le Baud*, on dit qu'il était devenu aveugle tellement il avait pleuré lorsqu'il fut finalement libéré en 1448. Toutefois, ce drame ne l'a pas empêché de se marier et d'avoir ensuite quatre enfants. Le duc Jean V put ensuite installer son pouvoir et la dynastie montfortaine à la tête de la Bretagne. Les Penthièvre, dont toutes les possessions avaient été confisquées ou détruites, ne se remirent pas de leur revers. Ils perdirent le duché définitivement et eurent à craindre pour leur vie. Les Penthièvre s'enfuirent d'abord dans le Limousin où ils avaient aussi des possessions. Olivier faillit être assassiné par les sbires de Jean V à Avesnes dans le Hainaut. Il y mourut en 1433, tandis que Charles de Blois mourut très tôt, en 1424, dans son exil en Poitou. Marguerite survécut jusqu'en 1441 ; elle décéda un an avant son adversaire Jean V. Jean de Blois combattit longtemps dans le Sud contre les Anglais et mourut en 1452.

Son petit frère Guillaume, qui avait été retenu en otage pendant si longtemps, lui survécut 2 ans. Puis la famille rebelle s'éteignit définitivement. La démolition totale de Champtoceaux dura jusqu'en 1432 ; seul le *Péage fluvial* fut conservé et transféré à Bertrand de Dinan.

La destruction du donjon du Pallet

Le sort du donjon du Pallet semble être étroitement lié à cet événement de guerre mémorable sur le cours inférieur de la Loire. Les historiens du XIX[e] siècle, l'abbé Grégoire et L. Ogée, rapportent unanimement qu'en 1420 la *ville du Pallet* fut mise à sac et le donjon fut détruit ! [986] L. Ogée ajouta qu'il tenait cette information d'un document dans les archives du marquisat de Fromenteau, introuvable aujourd'hui. L'information de L. Ogée a été jugée crédible par P. de Berthou dans ses travaux sur Clisson, puisqu'un aveu de la seigneurie du Pallet de 1533, issu des *Archives de la Chambre des Comptes de Bretagne*, donnait des informations similaires : *« ...le chasteau et emplacement d'icelui lieu du Paletz, qui aultrefois fut abattu par le temps des guerres qui ont esté oudit païs et duché de Bretagne... - ... le château et l'emplacement du Pallet, jadis détruit pendant les guerres qui ont eu lieu dans cette région et dans le duché de Bretagne... »*. L'historien ajoute que c'est probablement l'armée de libération bretonne, en marche vers Champtoceaux, qui a commis cette oeuvre de destruction[987].

Mais il y a là une contradiction. Car L. Ogée avait écrit : « *Cette place fut détruite par les ennemis de l'Etat, vers 1420, pendant les guerres qu'occasionna l'attentat sur la personne du duc Jean V... »*.

Les ennemis de l'Etat c'étaient les Penthièvre, c'est-à-dire Marguerite de Clisson et ses fils, et non l'armée de libération bretonne !

Aucun document, pas même la moindre indication, ne fait aujourd'hui référence à la destruction du donjon et à ses circonstances. Le plus ancien et le plus grand donjon de l'Ouest français a disparu aussi mystérieusement de la scène de l'histoire qu'il y était entré.

Si l'on examine les quelques rapports sur les actes de guerre de l'époque, on peut au moins définir le contexte dans lequel la destruction a eu lieu.

L'opinion de P. de Berthou selon laquelle l'armée de libération bretonne, qui s'approchait du siège de Champtoceaux, avait réduit en ruines et en cendres le donjon, échu à la famille *Aménart* quatre ans auparavant, n'est certainement pas correcte. Car les machines de guerre mobilisées à l'époque, renforcées par l'artillerie anglaise, avaient été amenées du Nord par un ponton sur la Loire et placées dans l'ancien oppidum de Champtoceaux, transformé pour l'occasion en camp fortifié de guerre. Le bombardement d'une semaine s'est concentré sur la partie Est du complexe et sur la tour la plus haute, la *Tour de Diable*. Il n'y a aucune justification tactique au fait qu'à cette époque, le matériel de guerre fût déplacé plus loin pour viser la forteresse du Pallet, beaucoup plus petite par rapport à Champtoceaux, sans parler du fait qu'il n'existe aucune source pour prouver que Le Pallet appartenait à Clisson.

Les Penthièvre avaient rassemblé plusieurs troupes mercenaires et étrangères à Champtoceaux et à Clisson. Dès que le duc fut capturé, ces bandes commencèrent à attaquer et à dévaster la Bretagne au sud de la Loire dans la seconde moitié de février 1420[988]. Toutes les propriétés du duc et de ses vassaux furent détruites, dévastées et pillées ; les habitants du pays subirent d'incroyables atrocités. Quiconque était soupçonné de collaborer avec la Maison ducale était arrêté, menacé, maltraité ou assassiné. Cette conflagration s'étendait jusqu'au nord de la Vendée où Jean de Blois, fils cadet de Marguerite, arracha la ville et la forteresse de La Garnache au vicomte de Rohan. Le Nantais et surtout la vallée de la Sèvre au nord de Clisson, qui risquaient de se « *préparer* » à une éventuelle marche sur

---

986 *« Très ancienne place forte, démantelée en 1420. »* Mot-clé « Le Pallet » dans : P. Grégoire (abbé), *État du diocèse de Nantes en 1790*, Nantes, 1882, p.132. *« Cette place fut détruite par les ennemis de l'État, vers 1420, pendant les guerres qu'occasiona l'attentat commis sur la personne du duc Jean V et sur celle de son frère Richard, par Marguerite de Clisson, Olivier, Charles et Jean de Blois, ses enfants. »* L. Ogée : *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, 4 volumes, 1779, Rééd. Rennes, 1843, mot-clé Le Pallet, p.487.

987 P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.15.

988 Le duc Jean est capturé le 14 février, et le 28 février, le vicomte de Rohan arrive avec ses troupes à Nantes pour assurer la sécurité. La dévastation du Nantais a dû s'arrêter en mars et avril.

Nantes, furent particulièrement touchés. *« Ils firent le degast dans tout le païs .... - Ils ont dévasté tout le pays* », lit-on dans les sources[989]. Le duc lui-même relatera plus tard cette guerre[990]. Le Pallet était situé au milieu de la zone de bataille et de manoeuvres.

On ne peut supposer que les seigneurs de Clisson étaient particulièrement bien disposés à l'égard du village voisin du Pallet : par le passé, la dissidence politique entre ces seigneurs voisins avait créé à plusieurs reprises des conflits, qui étaient encore alimentés par la situation de faillite économique. Jusqu'au début du XIV^{e} siècle, Le Pallet avait appartenu à l'apanage de la maison ducale, avant d'être vendu à un fidèle partisan de cette Maison. D'ailleurs, une ville fortifiée comme Clisson ne pouvait que s'intéresser à une forteresse aussi proche pouvant être utilisée par l'ennemi comme base et point de rassemblement contre elle-même. Tout indique donc que Le Pallet a été la cible des bandes de maraudeurs de Penthièvre. Tandis que les habitants - aristocrates et paysans - s'enfuyaient vers Nantes toute proche, comme le rapportent les sources, les domaines agricoles et ruraux ont dû être incendiés, les récoltes détruites ou confisquées, l'enceinte de l'oppidum démolie et le donjon lui-même occupé. L. Ogée avait donc raison : ce sont les ennemis de l'Etat qui ont détruit la *Ville du Pallet*.

Nous ne savons pas si la structure intérieure en bois du donjon est devenue la proie des flammes à cette époque. Mais même si c'était le cas et qu'une partie des murs avait éclaté à cause de la chaleur, cela n'aurait pas suffi à détruire complètement le bâtiment : ses murs étaient trop épais et sa construction trop massive pour que le donjon s'effondrât en quelques semaines. Et les machines de guerre de la forteresse de Clisson, qui auraient pu faire beaucoup de dégâts ici, avaient été déplacées vers le Sud-Ouest à La Garnache, loin du Pallet. D'ailleurs, il aurait fallu déjà quelques semaines avant qu'un bâtiment aussi solide ne soit rasé au sol[991], et ce n'était pas du tout la tâche de maraudeurs qui battaient la campagne. Il est donc plus probable que, dans cette phase de la guerre, le site du Pallet a été meurtri mais que le donjon n'a pas été détruit. Il semble donc que la tragédie de 1420 ait encore un second acte.

Ce n'est qu'au milieu de l'été que Marguerite et ses fils furent contraints d'abandonner Champtoceaux et de libérer le duc. Le duc avait auparavant été transféré de Saint-Jean-d'Angely à Clisson via plusieurs stations, restant sous la garde d'Olivier de Penthièvre. Comme son frère Jean de Blois arriva un peu plus tard avec ses troupes à Clisson, on peut imaginer une concentration relativement forte de troupes à cette époque autour de Clisson. Beaucoup d'unités auront pris position dans les villages environnants, car il n'y avait pas assez de place dans le château de Clisson lui-même pour une si grande armée. Il est évident que le Pallet partiellement détruit ou pillé abritait aussi des troupes de Penthièvre, d'autant plus qu'il se trouvait directement sur la route Clisson-Champtoceaux. C'est à l'imagination d'envisager ce qui se passa à l'époque ; la *maladrie* des Hospitaliers et le prieuré Saint-Etienne étaient probablement remplis de malades et de blessés. Dans le donjon lui-même, les

---

989 *« En mesme-tems Marguerite de Clisson et ses enfants mirent garnison d'étrangers à Chasteauceaux, Clisson, Paluau et ailleurs, firent la guerre aux sujets du Duc et particulièrement à la ville de Nantes, par eau et par terre et firent le degast dans tout le païs. Le seigneur de l'Aigle* [Jean de Blois, le fils cadet de Marguerite de Clisson], *entre-autres, prit par force le Chasteau et la ville de la Garnache, appartenant au Vicomte de Rohan. Cette guerre qui se faisoit dans le voisinage de Nantes, obligea les Nobles et les habitans du païs d'avoir recours à la Duchesse, qui leur envoïa le 28. de Fevrier, le Vicomte de Rohan avec pouvoir d'y ordonner et faire tout ce qu'il jugeroit le plus à propos pour la sûreté de la ville ... »* D. Lobineau: *Histoire de Bretagne*, 2 Volumes, Paris, 1707, vol.1, p.544.

990 « *Ladite Marguerite de Clisson et sesdicts enfans mirent gens en garnison és Chateaux de Chantoceaux, de Clisson, de Paluau et autres lieux, de gens éstrangers et de diverses nations, qui guerroyerent nostre pays, prindrent nos hommes et sujets à prisonniers, les rançonnerent, gehennerent et emprisonnerent, pillerent et gasterent nostre pays et firent guerres par eau et par terre; ledit Sire de l'Aigle print par force le chasteau et ville de la Garnache appartenant au vicomte de Rohan, mist gens dedans en garnison, estrangers et autres qui ont pillé et ranconné nos hommes et sujets et faict toute la plus forte guerre qu'ils ont peu ...* » Arrest contre les Penthièvre, rapport du duc Jean sur l'acte d'accusation des Penthièvre, de 1421, dans : D. Lobineau : *ibid.*, vol.2, p.951-961.

991 La technique pour détruire un donjon avec des machines de guerre était connu au plus tard depuis l'époque de Foulques Nerra et s'était perfectionné de plus en plus depuis lors. L'illustration vivante montre comment le comte Geoffroy le Bel de la Maison Plantagenêt assiégea et détruisit la forteresse de Montreuil-Bellay en 1151 : *« Mandat in his exasperatus consul petroritas, fundibularias, mangonellos et arietes erigi. Jaciunt fundibularie et petrorite. Mangonelli jaculantur et arcis oppositum latus crebro quatitur ariete jamjamque frequenti lapidum jactu latere turris perforato nonnulli introrsus vulnerantur. Damna vero et scissuras quas in turre malitia diei fecerat, quercinis roboribus subinducti, nocturnus labor satagit resarcire. Consulit super hoc litteratus consul legendo Vegecium Renatum, qui de re dixit militari... ».* L. Halphen, R. Poupardin : *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p.218. Avec des lance-pierres et des béliers de différents types, des trous ont été faits dans la maçonnerie - jusqu'à ce qu'elle craque et s'écroule. La brèche qui en a résulté a forcé la lutte contre les forces d'occupation et les a renversées. A Montreuil-Bellay, cette phase du siège a duré neuf semaines. Ce n'est qu'ensuite que la structure du bâtiment a été complètement détruite, par exemple en sapant les fondations, ce qui dans le cas de Champtoceaux a pris plus de douze (!) ans, mais avec des interruptions.

chefs de la garnison locale de mercenaires logeaient vraisemblablement en attendant de nouveaux ordres de manoeuvre.

Un peu plus tard, le jeu de Penthièvre était terminé. Le 4 juillet 1420, Olivier reçut le certificat de reddition de sa mère et remit le duc à son frère Jean, qui l'amena à Champtoceaux via Le Pallet. Le vendredi 5 juillet, la remise officielle eut lieu et Marguerite se retira ensuite sans être inquiétée dans la forteresse de Clisson pour rejoindre ses fils. L'effectif local des troupes de Penthièvre n'a pas dû changer à cette époque, Le Pallet est probablement resté entre leurs mains. Le 6 août à Clisson, Olivier et Charles reçurent l'ordre de comparaître devant les *Etats de Vannes* pour avouer publiquement leurs méfaits. Ils durent remettre en gage la forteresse de Palluau ainsi que leur plus jeune frère Guillaume, qui avait étudié à Angers et était le seul de la famille qui n'était vraiment pas à blâmer. Les deux frères ont d'abord accepté l'assignation, mais ils se sont vite rendu compte qu'ils en sortiraient perdants. Par conséquent, ils refusèrent de comparaître. Leur suspicion ne les avait pas trompés. En leur absence, un acte d'accusation avait été lu à Vannes et la famille de Penthièvre était sanctionnée par une confiscation massive de ses biens. Durant cette phase, le duc a commis une grave violation du *droit de bail*. Bien que son frère Richard, qui avait partagé la captivité avec lui, n'avait aucun droit d'héritage en tant que descendant, il lui transféra à titre d'héritier perpétuel une forte pension, les forteresses des Penthièvre de Clisson et d'Epine-Gaudin, le château et la ville de Courtenay, ainsi que Houdan dans le comté de Montfort. Le transfert fut authentifié le 29 septembre. Au cours du même mois de septembre, une armée bretonne se déplaça vers le Sud sur ordre de Richard pour forcer le transfert de la forteresse de Clisson. C'était une petite armée de 1225 soldats, 552 archers et 192 arbalétriers, se dirigeant au Sud vers Clisson via Nantes. Dans son arsenal, cette troupe bien organisée transportait avec elle tout le matériel d'artillerie nécessaire pour prendre d'assaut la forteresse de Clisson : canons, bombardes, béliers et échelles d'assaut.[992] Sur le chemin, tous les seigneurs qui avaient auparavant collaboré avec les Penthièvre furent punis ; leurs sièges furent impitoyablement détruits.

Il ne fait aucun doute qu'à l'automne 1420, juste avant d'arriver à Clisson, cette armée tomba sur la châtellenie du Pallet. Si elle avait rencontré une garnison ennemie retranchée dans le donjon, ce qui est à supposer ici, cela permettait de faire la meilleure démonstration de ce qui se passerait si les Penthièvre ne se rendaient pas. La décision fut donc prise de prendre et de raser le donjon. Ce qui restait de l'enceinte lors des invasions printanières fut alors irréversiblement victime d'un travail de sape. Après plusieurs jours de bombardements continus, la tour du Pallet dut se briser et s'effondrer. On peut facilement imaginer ce qu'il est advenu de la garnison ennemie qui aurait survécu à l'effondrement des murs.

Il n'est absolument pas certain, voire relativement improbable, d'après ce que nous avons vu, que l'attitude du châtelain *Jean Aménart* ait pu être déterminante vis-à-vis de ce travail de destruction. Certaines paroisses voisines furent vaincues par Clisson, mais la *châtellenie du Pallet* elle-même resta intacte[993]. Au printemps 1420, Jean Aménart n'avait probablement aucune occasion d'expulser les troupes étrangères de son domaine. Il n'est pas certain non plus qu'il résidait personnellement dans le donjon au moment de sa destruction ; peut-être n'avait-il laissé qu'un administrateur local. En raison de ses possessions, il appartenait à la noblesse d'Anjou, en matière de droit féodal. Les nobles angevins,

---

992 *« En mesme-tems la guerre fut resolue contre les Penthièvre, tant pour les punir que pour executer la confiscation. Clisson fut assiegé dés le mois de Septembre par Richard de Bretagne. Les habitans ne se laisserent pas pousser à l'extremité ; ils se rendirent d'abord, à condition que le Duc leur pardonneroit et les laisseroit joüit paisiblement de leurs biens ; ce qui leur fut promis pas Richard et confirmé par le Duc, six jours après qu'il lui eut donné son partage. On assiegea de mesme les Essarts et l'on envoïa au siege de l'artillerie, des fleches, des viretons et d'autres armes et machines, pour attaquer la place, qui se rendit ...* [Voici une liste de noms des commandants ducaux de l'époque qui ont agi au nom du frère du duc, Richard] » dans : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 Volumes, Paris 1707, Vol.2, p.553.

993 P. de Berthou énumère les propriétés de la Châtellenie Clisson après 1420, qui s'étendent principalement à gauche et à droite de la Sèvre et au sud de Clisson. Le Pallet n'en faisait pas partie. Elle concernait en détail les 5 paroisses de Clisson, Notre-Dame, La Trinité, La Madeleine, Saint-Gilles-et-Saint-Brice, Saint-Jacques, en dehors de Clisson les paroisses de Gorges, Monnières, Mouzillon, Vallet (dont une partie seulement appartient au Pallet), les Hautes-Marches communes de Poitou et de Bretagne (propriété commune avec le seigneur de Tiffauges) : La Bruffière, Cugand, Gétigné, Boussay, les Marches avantagères au Poitou sur la Bretagne : Saint-Lumine-de-Clisson, Aigrefeuille, Montbert, Saint-Hilaire-du-Bois, La Bernardière, et dans les Marches avantagères à la Bretagne sur le Poitou : Saint-Hilaire-de-Loulay, Treize-Septiers, La Guyonnière, les Landes-Genusson, La Boissière-de-Montaigu. Egalement pays des abbayes Geneston et Villeneuve. Voir P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.347-348.

en particulier, qui résidaient dans la partie occidentale des Mauges, avaient bénéficié, au moment du siège de Champtoceaux, d'une protection et d'une amnistie étendue accordées par le duc pour saper le pouvoir des Penthièvre[994].

Ironie du sort, en cet automne mémorable de 1420, le plus grand et le plus ancien donjon carré de l'Ouest tomba par les mains de ces gens auxquels, après un premier intermède en Anjou, il était resté fidèle pendant près de 500 ans. Au contraire, Clisson, qui avait déjà changé de camp plusieurs fois auparavant, ne fut pas détruit mais remis pacifiquement[995].

[994] Pendant le siège de Champtoceaux, le chef de l'Armée de Libération, le comte de Porhoët, déclara délibérément que tous les manoirs de l'Anjou occidental seraient épargnés, surtout Saint-Florent-le-Vieil, s'ils étaient prêts à abandonner Marguerite de Clisson et sa bande : « *Nous ne voulons ne entendons aucunement faire ne mener guerre audit pays d'Anjou, oultre ne en plus large que ladite chastelenie de Chasteauceaux et autres terres de ladite Marbot ... et l'assurance loyale et loyale de nous et des autres tenans le part de nostredit sovereign Seigneur, tant à eux qu'à leurs biens, juses possessions et saisines quelconques...* » Titre de Saint-Florent, publié le 21 juin 1420, dans : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.938-940. Il est évidemment concevable que cette promesse ne comptât plus à l'automne 1420.

[995] Voir D. Lobineau : *ibid.*, p.947-948.

Perspective : Le Pallet pendant la Révolution française

Les événements de 1420 avaient infligé une terrible blessure à la *Ville du Pallet*, dont elle ne se remettrait pas de sitôt. Bien que la châtellenie n'ait pas été confisquée et soit restée en possession de la Maison Aménart, la bourgade a été tellement endommagée que la majorité de la population n'a pas pu y retourner et a dû chercher un autre endroit pour se ré-installer. Pour autant, les atrocités et les dommages structurels subis n'ont pas marqué la fin d'une évolution politique, mais plutôt son début. La guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre avait atteint son paroxysme. La politique quelque peu capricieuse du duc à l'époque n'épargna pas la Bretagne de nouveaux actes de guerre, et les régions au sud de la Loire connurent le passage permanent d'armées mercenaires et de troupes de lansquenets du Sud. A partir de 1442, sous les ducs François I^{er} (1442-1450) et Pierre II (1450-1457), la Bretagne intervint aussi directement dans les combats et envoya des armées et des unités mercenaires sur tous les théâtres de guerre possibles. Ce sont surtout les marches frontalières qui ont souffert du sac, des pillages et des massacres perpétrés par des bandes et des troupes de déserteurs. Les zones au nord de la Loire furent particulièrement touchées, mais le Sud ne fut pas épargné non plus. Il existe peu de preuves écrites des tribulations de l'époque. Mais le registre des *Feux de Bretagne*, témoignage d'une importance extraordinaire sur l'évolution démographique entre 1426-1440, montre que les pertes de population se situent entre 30 et 60 % selon les villages[996].

A cet égard, la destruction du donjon du Pallet n'a été qu'une infime partie d'une catastrophe politique qui a duré jusqu'à la seconde moitié du XV^{e} siècle et a exigé d'énormes sacrifices de toute la région. Il est très probable que l'oppidum détruit, qui ne pouvait plus guère assurer la protection de ses habitants, a également été affligé après 1420 par des hordes qui passaient encore et encore. Alors que le site de la forteresse du Pallet avait pu offrir une protection temporaire à environ 1000 personnes et un logement permanent à au moins 300 personnes au moment de sa fondation, à la fin de cette période de souffrance, il ne restait que treize foyers qui ont été préservés dans les temps modernes. « *La treizaine du Pallet* » est un sobriquet du XVIII^{e} siècle pour ce qui était autrefois une forteresse médiévale considérable. Le plan cadastral de 1815 montre exactement ces 13 propriétés, principalement des petites maisons, dans le secteur de l'oppidum. Chaque fois que quelqu'un a pris l'initiative anachronique de construire un bâtiment - que ce soit une habitation, une cave ou une clôture - durant cette période de déclin, il a dû utiliser la carrière offerte sur place, à savoir le tas de gravats du donjon démoli. Il n'est donc pas étonnant qu'il ne reste que la souche du mur de ce fier bâtiment, que l'on peut voir encore actuellement. Il a réussi à survivre sous une végétation proliférante jusqu'à aujourd'hui.

Néanmoins, il y eut aussi des périodes de paix durant cette période, pendant lesquelles la viticulture et l'agriculture se sont quelque peu rétablies. Bien que l'oppidum ne fût plus un édifice défendable, au moins quelques bâtiments furent érigés à l'intérieur ; ce qui permit au propriétaire de continuer la gestion du domaine. Cependant, le châtelain était rarement présent ; la famille Aménart résidait principalement à l'est des Mauges sur leur domaine de Chanzé. Ce château est encore préservé, et est de nos jours restauré avec passion et loué à des vacanciers. Au Pallet, les Aménart n'avaient plus de *Château* à leur disposition pour un séjour permanent. Cependant, si le seigneur de Chanzé se rendait de temps en temps au Pallet pour faire prévaloir ses droits, il devait résider dans une maison près du donjon en ruines. Un document de 1440 confirme que certains jours, un tribunal s'est même réuni de nouveau au Pallet[997]. Le reste du temps, les propriétés du domaine du Pallet étaient administrées par un procureur. Un document du règne du duc Pierre II mentionne le nom d'un tel administrateur ; il s'appelait *Hervé Regeart*. On apprend du même document et d'un autre qu'après une longue interruption, le seigneur du Pallet, Jean Aménart II, avait été accepté dans la chevalerie, notamment au

[996] Voir J.-P. Leguay, H. Martin : *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale 1213-1532*, Rennes, 1997, p.199-206.

[997] Le 20 janvier 1440, un certain Guillaume Caffin signe un document « en cour du Pallet ». Voir R. P. Emile Laure, J. de Malestroit : *Histoire de Vallet*, Maulévrier, 1985, p.41

rang de *Banneret*[998]. Ainsi, il aurait aussi eu le droit, dans les années 1451 et 1455, de participer aux *Etats de Bretagne* à Vannes avec siège et vote. Toutefois, il ne s'est pas présenté à l'une ou l'autre date, mais il a envoyé son délégué en une occasion et est resté absent de l'autre sans excuse. On ne sait rien des raisons de cette attitude. Une autre information n'est pas moins intéressante : au moins par le titre, le seigneur du Pallet était alors l'égal du seigneur de Clisson[999].

D'après P. de Berthou[1000], l'arbre généalogique des Aménart du Pallet est le suivant : Jean Aménart I[er], qui avait épousé Jeanne Souvain en 1416, fut suivi de son fils Jean II, également seigneur de Chanzé. Il épousa une bourgeoise nommée Fouquette Ghesnel, signa des documents en 1453 et 1459 et mourut le 25 janvier 1468. Le petit-fils Jean Aménart III est mentionné dans des documents en 1468. Il épousa Louise de Clermont et mourut le 11 juin 1470, et jusqu'en 1481, Le Pallet fut détenu par leur fils René Aménart, lui-même décédé prématurément le 12 mai 1481. C'est pourquoi le château fut dirigé par son oncle Jacques Aménart, qui fonda la *Grange du Pallet* en 1489 et qui est documenté jusqu'en 1492. En 1497, une certaine Catherine Aménart, vraisemblablement la fille de Jacques, se maria au manoir voisin de Goulaine. Son mari, Christophe de Goulaine, mourut finalement le 16 décembre 1533 - un an et quatre mois après le traité de Vannes réunissant enfin la Bretagne au Royaume de France.

En 1622, Le Pallet est annexé au marquisat de Goulaine, mais dans les années qui suivent, Jacques Barrin, seigneur de la Galissonière, acquiert *peu à peu* le fief de Le Pallet, ainsi que de nombreuses autres propriétés de la région, pour les fusionner au marquisat de la Galissonière nouvellement créé en 1658[1001]. La propriété resta dans la famille Barrin, originaire du Bourbonnais, jusqu'à la Révolution française qui allait provoquer un nouveau changement radical d'époque et de propriété[1002].

Bien que le village du Pallet ait beaucoup souffert des guerres du XV[e] siècle, celles-ci ne signifiaient pas sa fin, et bien sûr le domaine du château n'avait pas perdu sa valeur économique pour autant. Ainsi de nouvelles constructions furent établies au Pallet jusqu'au XVII[e] siècle, adaptées à leur époque. Cependant, aucun bâtiment monumental, comme l'avait été le donjon, ne fut plus jamais érigé. De même, les contours de l'ancien oppidum restèrent largement estompés ; plus rien ne témoignait de l'ancienne majesté de l'ensemble. Ce qui restait du début du Moyen-Âge, c'étaient quelques fossés partiellement comblés et quelques restes de l'enceinte, les ruines du donjon lui-même et une petite chapelle. De plus, à partir de la fin du XV[e] siècle, l'église paroissiale Saint-Vincent fut construite[1003], les deux chapelles de l'abside, qui appartenaient au château et n'avaient jamais été étendues à un ensemble complet de trois absides, contrairement à l'intention des fondateurs, furent agrandies par un transept principal puis par une petite aile. Sur le plan stylistique, cet édifice n'a pas connu beaucoup de succès[1004], mais au moins l'église demeurait le seul bâtiment public dans le vieux centre. Entre 1643 et 1683[1005], le chœur de cette église, qui correspondait à l'ancienne chapelle du château, s'effondra par suite de son délabrement. Elle ne fut pas reconstruite et le mur de liaison entre la nef et le chœur fut

---

998 Aux XIV[e] et XV[e] siècles, le rang de chevalier le plus bas était celui d'un « bachelier » qui n'était pas autorisé à diriger une équipe. Puis vint le « banneret », qui dirigeait déjà une unité de combat de 5 lances, soit 25 hommes (= bannière). Le « baron » se distinguait par un rang de cour. Voir aussi : J. de Kersauson : Quelques mots sur les chevaliers bannerets et les fiefs de bannière en Bretagne, dans : *Revue historique de l'ouest*, Nantes, 1885-1901, p.189-195.

999 Sous le duc Pierre II, 1448-1457, plusieurs sessions ont eu lieu à la Diète de Vannes, au cours desquelles les hauts barons et les nobles subordonnés (bannerets, bacheliers) ont été énumérés *: Parlement general de Bretaigne tenu à Vannes le mercredy XXVI jour de May l'an MCCCCLI : « Le Duc se representa en son Parlement en ses majesté et abit Royaux, accompaigné de ses Prelats, barons et autres gans d'Estat, assis chacun an son endroit, comme devant... ce jour furent appellez les Bannerets et Bacheliers qui s'ensuyvent : Le Sire d'Oudon, excusé pour sa maladie. Le Sire de la Guerche deffaillant. Le Sire de Chastillon, deffaillant. Le Sire du Paletz, dempuis se comparut par Hervé Regeart son Procureur ...* [7 autres seigneurs suivent] » et aussi : « *Estats de Vannes de l'an 1455, Parlement general de Bretaigne tenu à Vannes par Pierre par la grace de Dieu Duc de Bretaigne, Comte de Montfort et Richmond, le Jeudy XIII jour de Novembre l'an de grace MCCCCLV. » ... Amprez furent appellez le Bannerets, Bacheliers et aultres gens qui suivent. Le Sire de Cliczon ; Monsieurs d'Estampes le tient ...* [Le Seigneur de Clisson est nommé le premier. Plus de 60 autres seigneurs suivent]. *Le sire du Palletz, deffault.* [Il y a 12 autres noms] ». Voir D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.1143, 1162.

1000 P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.417.

1001 Titre de propriété du roi Louis XIV. 13 autres communes voisines appartiennent au marquisat, parmi lesquelles Monnières, Vallet, Mouzillon et Château-Thébaud.

1002 Plus sur la famille Barrin de la Galissonière dans : *Le Pallet, patrie d'Abélard*, éd. de l'ACPA, Le Pallet, 2003, p.26-29, 287-323.

1003 L'« *ecclesia de Palatio* » est déjà mentionnée dans un registre diocésain de la fin du XV[e] siècle.

1004 Voir la visite de l'Archidiacre Binet de 1648 et les descriptions de l'architecte Nau de 1851 en annexe.

1005 La fourchette de temps résulte de l'image de L. Doomer, qui montre l'ancien chœur encore clairement reconnaissable, et du rapport de l'archidiacre Binet, qui a déjà été écrit après l'effondrement.

bouché. La construction de la nef indique un certain accroissement de la population autour de l'ancien oppidum. La majorité des habitants s'installe désormais dans la banlieue Nord-Ouest et dans le *Bourg du Pallet*. Outre l'église paroissiale, les nouveaux arrivants ont également fréquenté l'église prieurale Saint-Etienne, qui faisait partie de la cure jusqu'au XVII^e^ siècle[1006], ou la chapelle Saint-Jean, construite au XIV^e^ siècle. Mais la paroisse du Pallet ne s'est jamais vraiment développée : même à l'époque de L. Ogée, c'est-à-dire au XVIII^e^ siècle, elle ne comptait que 150 « *communiants* », c'est-à-dire 150 croyants adultes pouvant recevoir la Sainte Communion[1007].

Au plus tard au XVII^e^ siècle, sans doute même avant, la halle de la *Cohue* ou halle du Vin où le *seigneur* vendait son vin fut construite dans l'ancien oppidum[1008]. Elle était située dans un bâtiment qui contenait également une salle pour les audiences publiques et judiciaires du seigneur. Il y avait aussi à coté le *Cep à collier* ou prison, qui servait à punir les petites infractions[1009], et le *Four de ban*, sur l'usage duquel le seigneur du Pallet possédait le droit d'interdire. D'autre part, la *Halle du Palletz*, mentionnée dans des documents datant des années 1468 et 1551, fut probablement construite comme halle de marché à l'extérieur de l'oppidum, dans le *Bourg du Pallet*. L'emplacement exact de tous ces lieux et bâtiments est inconnu aujourd'hui, aucun vestige n'a survécu. En revanche, le plan cadastral de 1815 montre une grange au bord de l'enceinte de l'oppidum, également mentionnée dans deux documents du XVI^e^ siècle[1010]. Les trois moulins à eau de la Sanguèze, qui étaient réunis sous un même toit et appartenaient au seigneur du Pallet, mais pouvaient être utilisés par tous les habitants, sont documentés pour le XVII^e^ siècle[1011].

Le prieuré Saint-Etienne se délabre de plus en plus entre le XV^e^ et le XVII^e^ siècle. Le prieur local est toujours propriétaire de la *Cure*, c'est-à-dire du siège paroissial, et dirige une école et administre aussi le domaine du prieuré, auquel appartiennent plusieurs vignobles, mais il n'y a plus de couvent avec un nombre important de personnel. Un inventaire de 1579, qui recense les pensions que les prieurs devaient verser à l'abbé et au couvent de Saint-Jouin-de-Marnes, traduit bien la force économique et la main d'œuvre des prieurés. Cela montre que le prieur du Pallet devait payer les taxes de loin les plus basses de tous les prieurés du secteur, soit quelques livres de sou. Ces faits en disent long. Evidemment, dès le milieu du XVII^e^ siècle, le prieuré était réduit à un titre féodal symbolique, qui, de plus, était administré de loin. Le rapport de l'archidiacre Binet de 1683 et un *Mémoire des bénéfices de Saint-Jouin-de-Marnes* de 1698 témoignent du fait que la maison du prieur était déjà en ruines. Dans cette dernière liste, un certain M. Roudier a été muté comme prieur à Paris. Au XVIII^e^ siècle - pendant ou peu après la Révolution française - l'église du prieuré était en si mauvais état qu'elle a dû être démolie. Aujourd'hui, une route communale moderne recouvre le terrain. Seul vestige du prieuré, une cave a récemment été retrouvée sur le versant de la Sanguèze, qui n'a pas encore fait l'objet de recherches.

Les terres de la seigneurie du Pallet étaient encore conséquentes jusqu'à la fin : le territoire s'étendait sur les communes du Pallet, de Mouzillon, de Gorges, de Monnières, de La Haye-Fouassière, de La Chapelle-Heulin et de Vallet[1012] et constituaient le centre actuel du vignoble de Sèvre-et-Maine.

[1006] Voir Extrait du Pouillé des bénéfices de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, étant au diocèse de Nantes de 1641, dans les notes.

[1007] L. Ogée : *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, 4 vol., 1779, Rééd. Rennes 1843, mot clé Le Pallet, p.487.

[1008] Le seigneur était en possession des interdictions du vin, c'est-à-dire qu'il était autorisé à offrir son vin à la vente sans concurrence pendant 40 jours par an.

[1009] Ces établissements ne sont cependant mentionnés que dans un document de 1631 : « *Un vieux château ruiné dont il ne reste que la base du donjon carrée ... Un corps de logis nommé la cohue où se vend le vin du seigneur, bâtiment servant aussi de parquet ou auditoire, où s'exerce la juridiction du seigneur avec prison ou conciergerie en dessous ... cep à collier ... au côté de la cohue, un four banal auquel sont obligés de cuire leur pain, par devoir, les vassaux de la châtellenie: habitants de la ville du Pallet, du bourg du Pallet en Monnières, et du village de la Bouillère ... trois moulins au bas du dit château, auxquels les vassaux de la dite châtellenie sont obligés d'aller moudre leur blé par devoir, avec droit de pêche à eau, défendable dans la dite rivière de Saint-Guèze dans l'étendue de la dite châtellenie ...* ».

[1010] Document de 1533 (1550 ?) : « *Joignant ledit chasteau du Palletz, l'emplacement d'une vieille grange, où n'y a, à présent, que les murailles qui aultresfois avoient esté construites et édifiées pour ledit chasteau ...* ».

[1011] Document de 1631 : « *Trois moulins au bas du dit château, auxquels les vassaux de la dite châtellenie sont obligés d'aller moudre leur blé par devoir, avec droit de pêche à eau, défendable dans la dite rivière de Saint Guèze dans l'étendue de la dite châtellenie ...* »

[1012] Le territoire de Vallet fut divisé du XIII^e^ siècle jusqu'à la Révolution avec le seigneur du château de Clisson comme suzerain du seigneur de Vallet. Quant à la commune et au bourg de Vallet lui-même, le seigneur du Pallet restait le vrai seigneur féodal et fondateur. La frontière entre les fiefs de Clisson et du Pallet traversait le bourg. En 1736, lorsque le marquisat de Fromenteau fut établi, cette

ancienne dépendance féodale existait encore. Lorsque le Marquis Barrin devint seigneur féodal de Vallet, cela ne se fit que par le titre de seigneur du Pallet. Voir aussi R. P. Emile Laure, J. de Malestroit : *Histoire de Vallet*, Maulévrier, 1985, p.24, 48.

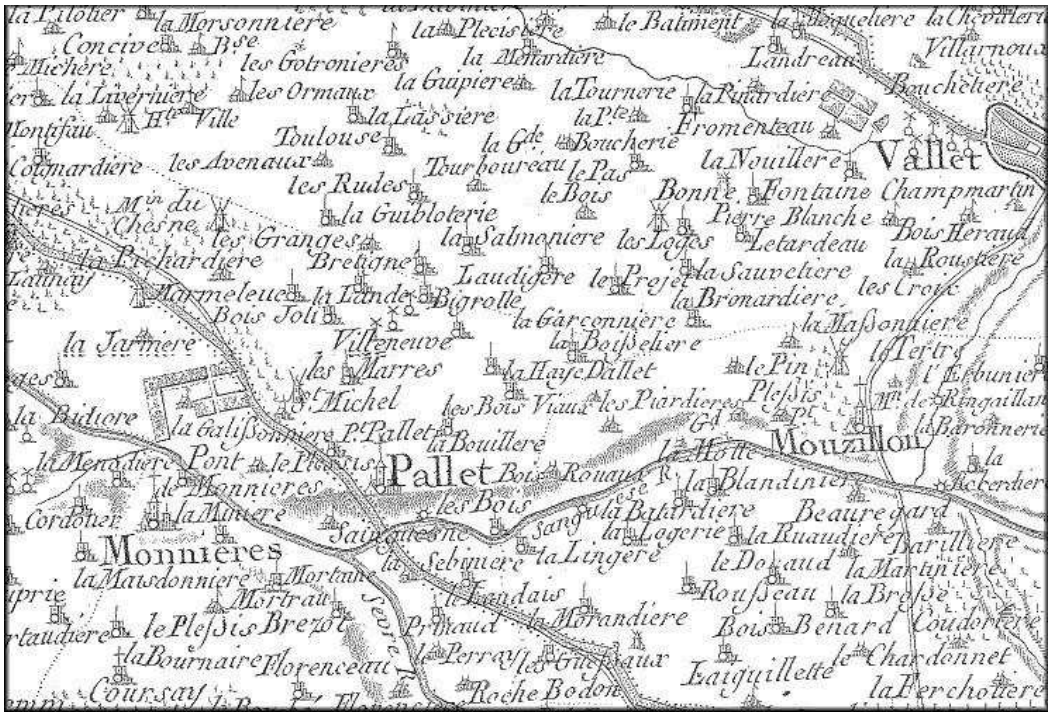

Illustration 23 : Extrait de la carte de Cassini, 1750-1815, concernant Le Pallet.

La châtellenie du Pallet « *par foy et hommage, rapchat et chambellenage* » comprenait également les hameaux, villages et domaines de La Botinière, La Chalousière, La Bécotière, La Hersonnière, La Brebiaudière, La Bourie, Les Ponts d'Allogne, Le Bois-Héraud, Les Rebionnières, Tallebotte, La Guertinière, Les Trechonnières, L'Aufrère, La Pommerais, La Morinière, La Roussière d'Escoublanc, La Croix-Guilbaud, La Guiptière, La Verrie, Les Lorres, Les Moulins Bondu, Godin, Raillon et Gourdon, La Noë Fuzelet et autres. Etaient également compris « *à obéissance, cens et rente* » : La Méchinauderie, La Baronnière, Raingailleau, Rifforget, La Benoitrie, Les Sauvionnières, La Petite-Roussière, La Chalousière, La Vicomtière, Lavenau, Terre-Neuve, La Rohonnière. De plus, la seigneurie du Pallet avait droit de loyers sur les fermes laitières des hameaux et villages de L'Echasserie, Bois-Clair, Les Chabossières, Bouchefoire, Hersandière, Cléleaume, Bois-Granges, Hausse-Cottière, Ménardière, Toraudière, Goupillère, Guitonnière, Raillières, Anérie, Bois-Braud, Turlaudière, Pommerais, Vérie, Champoger, Botinière, Landreau et Fromenteau. Ces fiefs sont de taille significative et dépassent de loin ceux de Clisson !

Parmi les droits des seigneurs du Pallet durant cette période, on trouve divers droits fondateurs et administratifs dans les églises (droits d'enfeu, d'armes et de ban), le *« droit de fenestrage »*, l'élection des officiers (sénéchal, alloués, lieutenant, procureur fiscal, greffier, notaires, procureur et sergents), tous les droits de pêche sur la Sanguèze à l'intérieur du domaine, le droit de prendre des mesures pour le vin et le blé, l'interdiction de tout bien meuble et immeuble, y compris l'interdiction de vin, le droit de tenir des marchés annuels et hebdomadaires (foires et marchés), et la *« quintaine »* des jeunes mariés. Enfin, le bénéfice du seigneur du Pallet comprenait aussi la curieuse « *baillée des gentilshommes* » : les nobles des paroisses concernées devaient au seigneur du Pallet une redevance deux fois par an, à quinze jours de la semonce faite à la *Cohue du Pallet*, ou à la porte de l'église à l'issue de la grand-messe[1013].

Les sources du XV^e^ au XVII^e^ siècle décrivent ainsi une vie paroissiale animée au Pallet, mais il ne faut pas se laisser illusionner par cette impression générale. Au plus tard avec la destruction du donjon, mais plus probablement déjà au milieu du XII^e^ siècle, Le Pallet avait cessé de jouer le moindre rôle dans la politique régionale, loin de l'idée fondatrice d'un Geoffroy Grisegonelle et réduit à un jouet des intérêts féodaux, le curseur pour Le Pallet s'est déplacé d'avant en arrière entre les *Grands feudataires* individuels : vendu, hérité, donné en cadeau d'un jour, mais toujours administré par une main étrangère et non régi ni même construit localement. Ainsi, l'œuvre de destruction de 1420 se poursuivit finalement tout au long de l'*Ancien Régime* jusqu'au grand renversement de la Révolution française. Dans une liste des domaines séculiers du diocèse de Nantes de 1766, le Nantais comptait un total de 221 paroisses qui ont été évaluées selon le *Droit de fouage*, avec un total de 5680 *Feux*[1014]. Parmi ces 221 paroisses, Le Pallet se classait à l'avant dernier rang devant Juigné dans tout le Nantais en matière de pouvoir fiscal, la *Taxe de Fouage*. Alors que les communes voisines de Vallet étaient évaluées à 51 *Feux* ou Vertou à 52 *Feux*, Le Pallet ne comptait que 3 *Feux* et donc - avec une règle de trois ménages par *Feu* - seulement 9 foyers tenus et habités[1015]. Le nom méprisant de *« la treizaine du Pallet »* n'était donc pas un euphémisme, mais plutôt une surestimation et le site du château était devenu la périphérie de communes beaucoup plus importantes. Ce n'est qu'après une nouvelle période de souffrance pendant la révolution que, à partir du XVIII^e^ siècle, le village connut un essor qui, heureusement, se poursuit encore aujourd'hui. Mais c'est une histoire qu'il vaut mieux raconter ailleurs[1016].

1013 Voir aussi R. P. Emile Laure, J. de Malestroit : *Histoire de Vallet*, Maulévrier, 1985, p.26-27.

1014 Le « fouage » correspond à peu près à l'impôt foncier actuel (pour ceux qui tiennent feu et lieu). Le « feu » était une unité de commande traditionnelle, fixée à l'origine en fonction des feux de cheminée. Elle représentait donc environ une famille élargie ou trois ménages par unité. En Bretagne, il y avait 31 000 feux, subdivisés en fonction du nombre d'habitants. Dans le Nantais, il y avait 5680 « feux » dans 221 communautés. Avec 51 feux, Vallet était l'une des plus grandes communautés. Dans les États de Bretagne de 1481, par exemple, la « taxe de fouage » était fixée à « 7 livres, 7 sous par feu ».

1015 Voir la liste en annexe. Abbé J.-J. Expilly : Le Pays Nantais et le diocèse de Nantes, 1766, dans : *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, vol.5, p.127-131, reproduit dans : M. Dugast-Matifeux : *Nantes ancien et le pays nantais*, Nantes, 1879, p.342-348.

1016 *Le Pallet, patrie d'Abélard*, ed. de l'ACPA, Le Pallet, 2003, p.45-250.

Résumé

L'objectif de ce travail était de combler le fossé entre l'architecture impressionnante du château du Pallet et son insignifiance documentaire. De même, la curieuse contradiction suivante devrait être clarifiée : pourquoi Le Pallet avait produit un philosophe d'importance mondiale, mais pas un seul homme politique de haut rang et de grande renommée. En outre, le nom du lieu en tant que tel était fascinant ; il reflète un statut élevé et nécessitait une explication : *Palatium* signifie un véritable palais, attribut vraiment inhabituel pour un lieu de cette taille.

Il serait présomptueux de prétendre que l'histoire du Pallet a été minutieusement consignée sur ces [ndT : plus de] 300 pages précédentes. L'écheveau d'informations historiques est trop lâche et trop vaste, les variables et les inconnues sont trop nombreuses pour représenter une référence aussi élevée. Une analyse archéologique du site, qui pourrait étayer des découvertes, n'a pas encore été effectuée.

Notre étude est avant tout un commentaire chronologique des sources, entrecoupé d'informations générales sur l'ensemble de la région, et seulement accessoirement une reconstitution de l'histoire du Pallet au sens propre du terme. L'esquisse d'une mosaïque perdue a été rendue possible en comblant les lacunes entre les pièces originelles par des références croisées, des indices et des conclusions tirés de l'histoire régionale. Le purisme historique, qui ne prend en compte que ce qui peut être prouvé avec certitude, avec nom et date, avec preuves et recoupement de preuves, n'aurait pas eu sa place ici ; il aurait inévitablement conduit à l'échec du projet. « *Il faut faire des hypothèses !* » Ce message d'encouragement de l'historien local M. Kervarec, qui nous a aimablement reçus pour une conversation, était à la fois un ordre et une confirmation. En fin de compte, une image a été créée, virtuellement dans certaines parties, mais relativement convainquante en soi. Il a été possible de dérouler un fil rouge qui a amené de nombreux phénomènes, difficiles à comprendre en eux-mêmes, dans une séquence ordonnée et dans un contexte global plausible. En outre, notre recherche a également apporté des surprises. En fin de compte, j'étais convaincu que sur certains points, les ouvrages d'histoire régionale et architecturale devaient être réécrites.

Donc, en résumé :

- D'un âge estimé à 1020 ans et selon une date de construction remontant à l'an 985 environ, les ruines du château du Pallet représentent non seulement le plus ancien mais aussi le plus grand donjon carré de l'ouest de la France, au sud de la Loire. C'est un archétype architectural à partir duquel des donjons bien plus connus se sont développés, par exemple ceux de Montbazon, de Langeais ou de Loches. Même s'il ne subsiste que quelques murs de fondation de l'ancien bâtiment qui mesurait sans doute plus de 20 m de haut, ce déficit est compensé par le fait qu'il s'agit d'une structure architecturale pure. Après la destruction du donjon en 1420, la colline du château du Pallet n'a jamais été reconstruite dans sa majeure partie ; l'exploration archéologique de l'ensemble du site serait donc un objectif intéressant, propice pour obtenir de plus amples informations sur une période particulière de l'histoire de la région.

- L'appartenance originelle du donjon du Pallet à l'Anjou et non à la Bretagne est restée jusqu'ici totalement méconnue. Il était situé à l'extrémité occidentale du territoire angevin tel que voulu par son fondateur, le comte Geoffroy Grisegonelle d'Anjou. Ainsi, les cartes historiques du Pays des Mauges, qui traduisent une réalité très différente, doivent toutes être redessinées sans exception.

- Les circonstances particulières dans lesquelles le donjon a été construit avant l'an 1000 permettent de tirer des conclusions intéressantes sur la façon dont la stratégie des comtes angevins a évolué d'une génération à l'autre dans la consolidation de leur pouvoir. Les analyses novatrices de B. Bachrach sur la politique des comtes Geoffroy Grisegonelle et Foulques Nerra sont en partie confirmées, en partie modifiées et en partie développées par des exemples

concrets. « *Foulques Nerra s'appuya sur les efforts de Geoffroy Grisegonelle qui, dans les dernières années de son règne, initia le processus d'organisation d'un Etat territorial à partir de l'accumulation des terres et des seigneuries sous juridiction angevine à l'ouest de l'Empire franc… »* [1017]. Le projet de l'oppidum du Pallet était le résultat de cette vaste doctrine offensive.

- Soutenu par son suzerain angevin, le premier châtelain du Pallet semble avoir occupé une position stable à l'ouest des Mauges pendant plusieurs années. Les circonstances géopolitiques - l'enclave angevine à l'intersection de trois provinces concurrentes - plaident en faveur d'une certaine indépendance. Descendants de l'ancienne marche bretonne, les premiers seigneurs du Pallet rêvaient peut-être d'une « renaissance carolingienne » dans l'Outre-Loire. Ce statut est également symbolisé par le *Grand-Allodier* et vicomte Renaud de Thorigné, qui, après les raids vikings dévastateurs, est resté la seule autorité sur place et a soutenu avec détermination la construction du Pallet.

- Cela a dû être un choc quand, après le départ des protecteurs Renaud de Thorigné et Geoffroy Grisegonelle, un vent froid a soudain soufflé de l'Est. Le nouveau comte d'Anjou, Foulques Nerra, ne montra aucun signe de poursuite de la politique de son père ou de développement économique du site du Pallet. En raison d'un changement de stratégie politique, son emplacement s'est soudainement avéré relativement inadapté pour faire partie d'un réseau de places permettant de sécuriser les frontières occidentales. Pour la stratégie offensive déployée en 992 lors du siège de Nantes et de la bataille de Conquereuil, le point de soutien du Pallet n'a sans doute guère contribué. Sa fonction de tête de pont vers le Sud a cessé au plus tard en 994, lorsque les seigneurs de Thouars ont annulé leur coalition avec l'Anjou. De leur côté, les voies de communication vers le centre des Mauges étaient trop impraticables pour qu'elles puissent à elles seules assurer la protection permanente du site. Ceci était d'autant plus vrai que des familles du comté de Rennes résidaient dans les trois sièges de Beaupréau, du Petit-Montrevault et du Pallet, qui en raison de leurs origines devaient être considérées comme insatisfaites et potentiellement prêtes à la sédition vis-à-vis de Foulques Nerra. Celui-ci réussit à neutraliser les deux premiers sièges par une autorité de contrôle, le château du Grand-Montrevault, qu'il confia aux vicomtes de Vendôme. Mais Le Pallet était trop loin à l'Ouest et trop près de Nantes pour que le contrôle du Grand-Montrevault ait pu fonctionner. Tout indique donc que Foulques Nerra abandonna le site du Pallet dans ses projets ultérieurs en installant sa zone frontalière plus à l'Est.

- Ainsi, la construction de l'oppidum du Pallet traduit de manière vivante la dérive qui s'est produite pendant la transition entre les comtes Geoffroy Grisegonelle et Foulques Nerra. Si Geoffroy Grisegonelle avait réussi à intégrer des hommes importants comme les vicomtes d'Angers ou de Rennes dans sa propre politique avec conciliation et diplomatie, son fils a rompu cet équilibre avec un style de gouvernement rude. Il a délibérément retiré son soutien à certains alliés de son père abandonnant en particulier les Renaud, imposé de lourdes restrictions au couvent de Vertou qu'ils soutenaient, et exigé de l'enclave angevine de la Sèvre le paiement de taxes élevées. Il semble qu'il n'y ait pas eu de place pour de nouveaux investissements dans Le Pallet ou du moins pour de nouvelles aides au développement sur la période allant jusqu'en 1040.

- Foulques Nerra a néanmoins agi avec un instinct politique élevé : pour des gens frontaliers comme Renaud de Thorigné ou les vicomtes de Rennes, il n'y eut bientôt plus de place dans la réorientation du comté d'Anjou ; ils disparurent irrémédiablement de la scène politique. De plus, le donjon du Pallet, dans sa perte de fonction à court terme, était devenu le symbole d'un bouleversement beaucoup plus profond, à savoir la transition de la domination carolingienne à celle des Capétiens en France.

[1017] « *Fulk Nerra built upon the efforts of Geoffrey Greymantle, who in the last few years of his reign began the process of organizing a territorial polity from the congeries of lands and lordships under Angevine jurisdiction in the west of the regnum Francorum ...* » B. Bachrach: *Fulk Nerra, The neo-roman consul, 987-1040*, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1993, p.254.

- Quels que soient les événements concrets survenus au Pallet et dans ses environs au cours des années décisives autour de l'an 1000 – sur lesquels nous n'avons pas d'informations précises – il y eut un réveil brutal du rêve angevin. Près de trois décennies s'écoulèrent avant que Foulques Nerra ne réussisse à repousser à nouveau les frontières du territoire angevin vers l'Ouest avec la construction des bases de Saint-Florent-le-Vieil et de Montfaucon. A cette époque, Le Pallet, fondation de son père à l'embouchure de la Sanguèze, ne jouait plus de rôle actif. Même si l'influence de l'Anjou s'était fait sentir dans les environs immédiats, ce dont on a quelques indices, le bras puissant du comte angevin n'atteignait plus Le Pallet lui-même, dont le seigneur avait quitté sa *mouvance* et avait entre-temps plus ou moins ouvertement sympathisé avec la Bretagne.

- Une fois déjà auparavant, Le Pallet avait tiré la mauvaise carte avec une domination étrangère : lorsqu'à la fin du V^{e} siècle, les Wisigoths au pouvoir mirent en place des structures administratives ordonnées dans la région frontalière au sud de la Loire afin d'assurer la coexistence pacifique de leurs membres tribaux avec les anciens sénateurs romains, une ère faste semblait avoir commencé sur le site du Pallet. Au début du VI^{e} siècle, le site avait probablement servi de siège administratif et/ou de résidence à un évêque orthodoxe suffragant de Poitiers, qui lui avait donné son nom spécifique de Palatium. Cependant, ce développement fut brusquement interrompu par les Mérovingiens venant du Nord. Ainsi, le palais des Wisigoths au Pallet, comme le donjon plus tard, resta un phénomène éphémère, au mieux capable de marquer la fin d'une époque. Le lieu tomba dans l'insignifiance, et après la destruction des Normands aux IX^{e} et X^{e} siècles, ce qui en restait n'était rien de plus qu'un nom chargé d'histoire.

- Que les seigneurs du Pallet aient été conscients ou non de cette fatalité contraire, l'histoire du Pallet aux XI^{e} et XII^{e} siècles est marquée par le syndrome du « mauvais côté », ce qui explique de manière édifiante pourquoi, à aucun moment, un châtelain local n'a pu s'élever au rang de grand baron.

- Cependant, on peut supposer que la famille châtelaine du Pallet à l'époque de Foulques Nerra n'a pas subi le même sort que de nombreux autres souverains de l'époque, à savoir une rupture dynastique. Le donjon et le château du Pallet sont restés entre les mains d'une seule et même famille originaire du *Pays Gallo* en Bretagne nord jusqu'au XII^{e} siècle.

- Cette circonstance et le passage du comté d'Anjou au comté de Nantes, qui a dû avoir lieu vers le milieu du XI^{e} siècle, ont peut-être donné au seigneur du Pallet de l'époque une certaine liberté d'action et d'influence locale. Cependant, ce statut n'était pas le gage d'une carrière politique de haut niveau, comme le démontra l'histoire. De plus, la ville voisine de Nantes a longtemps été divisée en camps ennemis à tel point que sa participation, quelle qu'en fût l'issue, a dû susciter une vive opposition de la part des autres parties.

- Après l'échec du rattachement à l'Anjou, les Palletais font d'autant plus d'efforts pour servir la cause de la Bretagne unifiée. Le « chemin résolu *de l'Anjou vers la Bretagne* » s'est probablement concrétisé pour la première fois sous le comte Geoffroy Martel et devait continuer à s'enraciner parmi ses successeurs - jusqu'à ce que la réunification de la Bretagne soit à portée de main sous la Maison de Cornouaille. Encore une fois cependant, les seigneurs du Pallet avaient rallié le camp des perdants. Lorsque Geoffroy Martel conquit Nantes et ses environs en 1057, quelques seigneurs locaux de la région rejoignirent à leur avantage le parti angevin ; le seigneur du Pallet n'en faisait pas partie. Quelques années plus tard, le premier châtelain correctement documenté, *Daniel de Palatio* - probablement le troisième de sa lignée – répéta, avec Foulques Normand du Petit-Montrevault, la rébellion contre le pouvoir central angevin. Il a tiré au sort le bâton le plus court.

- Ce n'est que peu avant le début du siècle avec le mariage entre Ermengarde d'Anjou et Alain IV Fergent installant enfin la paix entre les comtés d'Anjou et de Nantes, que le village du Pallet se

remit quelque peu de ses déboires : *Daniel de Palatio* apparaît alors dans le sillage direct du duc de Bretagne et peut encore exploiter ses anciennes possessions en Anjou.

- A peu près à la même époque, le philosophe Pierre Abélard passe une enfance relativement insouciante au Pallet. Ce n'est qu'à la fin du règne du duc Conan III que la paix dans la région prit fin. Tout porte à croire que les seigneurs du Pallet ont une fois de plus exprimé leur aversion pour l'Anjou et ont encore échoué. En 1157, lorsque le sort du comté de Nantes fut décidé lors de la bataille de Rezé, ils étaient probablement du côté des perdants, et ils ne jouèrent finalement plus de rôle sous les Plantagenêts.

- 1224 est l'ultime date possible de l'extinction de la première Maison du Pallet, lorsque le duc capétien Pierre de Dreux vainquit le rebelle Thibaud de Champtoceaux. Deux ans plus tard, la seigneurie du Pallet appartenait à la famille du duc de Bretagne et n'était donc qu'un des fiefs de la haute féodalité qui étaient ballottés entre les propriétaires individuels, hérités ou vendus. L'endroit n'avait donc pas perdu sa puissance économique, mais avait perdu toute signification politique.

Si, au vu des informations fragmentaires, il est tout à fait possible de conclure sur les attitudes et principes d'action communs qui ont caractérisé les représentants de la première Maison du Pallet au cours des deux siècles de son règne, alors nous pouvons souligner que :

Bien que les Palletais semblaient très engagés et concernés, leur rayon d'influence politique restait étrangement limité. Ils sont aussi peu représentés dans les *Grandes Affaires* de Bretagne que dans celles d'Anjou. On les cherche en vain dans les annales et dans les grands traités de l'époque. Dans les quelques documents où ils sont mentionnés, leurs contacts semblent formels et impersonnels. Il est possible qu'en tant que *Bretons gallo*, autrefois installés dans le *Nantais* au sud de la Loire par les A*ngevins*, ils étaient crédités d'une faible fiabilité : pour les *Bretons bretonnants* au nord de la Loire, ils restaient des sympathisants secrets de l'Anjou, pour les Angevins après Geoffroy Grisegonelle, ils étaient suspects parce que Bretons d'origine, et pour les voisins poitevins au Sud, l'une et l'autre réserve étaient appliquées. En 1040 au plus tard, peut-être plus tôt, ils avaient recherché la loyauté envers le comte de Nantes et ensuite envers le duc de Bretagne. Cette loyauté, cependant, a souvent conduit à l'inertie politique. De plus, leurs coalitions se sont avérées peu bénéfiques pour le développement de la ville. C'est pourquoi aucun seigneur du Pallet, bien qu'il possédât le plus grand donjon de l'Ouest, n'a atteint des sommets dans sa carrière politique, ni en Anjou ni en Bretagne.

Au moins, l'endroit semble avoir été épargné par les grandes catastrophes naturelles et les actes de guerre pendant tout ce temps. Les sols des coteaux de la Sèvre sont fertiles et la coopération avec le couvent de Vertou favorisait la croissance économique par la viticulture. C'est ce vin qui a rendu le domaine du Pallet attractif pour les investisseurs jusqu'aux temps modernes et qui a conservé sa réputation jusqu'à ce jour.

Les possessions de la première Maison du Pallet, étaient complexes : une grande partie de la propriété s'étendait en Anjou, alors que la propriété du Nantais ne couvrait initialement que quelques kilomètres carrés autour de l'oppidum. Au Sud, le pouvoir concurrent du château de Clisson ne tarda pas à s'imposer, avec lequel il fallut partager quelques lieux ; au Nord-Ouest, la possession ne s'étendait que jusqu'au domaine conventuel de Vertou ; la ligne verte se situait à La Haye-Fouassière. Vertou lui-même possédait quelques propriétés dans le domaine du Pallet en raison d'anciens liens d'allégeance.

Il n'y a pratiquement aucune information disponible sur la façon dont la relation entre la famille régnante et l'ancienne population s'est développée localement. Mais si l'on cherche entre les lignes de l'histoire du domaine du Pallet, on ne peut s'empêcher d'être impressionné par le fait que les premiers seigneurs du Pallet étaient marqués par une ambiguïté particulière : ils étaient probablement travailleurs, patients et profondément religieux, mais en raison de leur karma spécial, ils étaient aussi parfois rebelles, vifs et têtus. Plus ils étaient isolés en raison de leur éloignement topographique et de

leur origine familiale, plus ils étaient probablement fiers de leurs ancêtres et de la grandeur de leur passé. D'innombrables fois frustrée par une situation politique insatisfaisante, leur indépendance de cœur sera devenue pour eux une valeur supérieure. Cette quête de liberté et de capacité d'action les a cependant parfois conduits à se perdre dans des utopies politiques ou à rejoindre des coalitions douteuses. En fin de compte, un Daniel du Pallet, dans son anticonformisme, n'a pas hésité à se joindre à une rébellion ouverte et même à commettre des exactions. D'autre part, il serait étonnant que les fréquents revers des Palletais ne leur aient pas apporté une certaine méfiance à l'égard des promesses illusoires, une aversion profonde à l'égard de toute tentative de greffe de l'extérieur et un sens aigu de la justice, peut-être même dans certains cas, des sentiments néfastes de vengeance et de revanche. Cependant, leur religiosité ne leur permettait pas de laisser longtemps impunies les injustices qu'ils avaient commises. Ainsi, par exemple, le même Daniel qui s'était tant rebellé dans sa jeunesse était actif sur ses vieux jours comme noble donateur et bienfaiteur des couvents.

Il n'aurait pas été utile de mentionner toutes ces attitudes des Palletais, extrapolées à partir des recherches, si elles n'avaient pas été si merveilleusement reflétées dans les traits bien connus de Pierre Abélard, qui était apparenté à la famille seigneuriale. Le philosophe, aussi admiré que détesté à son époque pour ses brillantes idées, sa soif de liberté intellectuelle, son talent pour la dialectique et son anticonformisme, a eu la chance de s'être imprégné des valeurs de ses ancêtres dans la plus longue et seule période de paix et de tranquillité accordée au Pallet au Moyen-Âge.

Les impressions indélébiles de son enfance, qu'il y passa, l'amènent à la pensée mentionnée au début : « *En raison de la nature de ma patrie ou de ma descendance, je me suis révélé être un homme au cœur léger... »*.

Un autre objectif de ce travail était de clarifier ce qu'il aurait pu vouloir dire par là.

Epilogue

Luenh es lo castelh e la tors
On elha jay e sos maritz ....

Au loin se trouvent le château et la tour,
Où elle vit avec son mari...

Jaufré Rudel, le troubadour, en 1140

Pierre le Vénérable, le grand abbé de Cluny, était un homme sage.

Lorsqu'il accueillit Pierre Abélard, malade et déclaré hérétique par le pape, chez lui à Cluny à la fin de l'automne 1141, il se rendit compte que les jours de l'abbé touchaient déjà à leur fin. Tout ce dont l'homme autrefois si vital et querelleur avait besoin aujourd'hui, c'était de bons soins médicaux et d'un environnement qui lui procure la tranquillité d'esprit. La *Caritas* chrétienne ordonnait qu'un hôte marqué par la mort fût renvoyé dans son pays d'origine, afin de lui permettre de mourir parmi ses proches et d'être enterré dans sa terre natale. Ni l'un ni l'autre n'ont été possibles dans le cas de Pierre Abélard. Le chemin de Cluny au Pallet était long et dangereux. Le cours inférieur de la Loire était occupé par les Plantagenêts et même une escorte n'aurait pu assurer que le philosophe affaibli atteignit encore la vallée de la Sèvre. Au demeurant, Pierre Abélard était considéré comme hors-la-loi, et il n'y avait pas de couvent clunisien dans son pays natal, derrière les murs de protection duquel il aurait pu se retirer pour mourir.

Puis Pierre le Vénérable, dont l'homme du Pallet était devenu un véritable ami, eut une brillante idée. Il y avait un endroit qui n'était pas trop loin, mais qui répondait quand même aux critères ! Le prieuré clunisien Saint-Marcel-lès-Chalon était situé à 40 km de Cluny, dans l'une des plus belles et plus douces régions de Bourgogne. C'est là - hors de l'infirmerie surpeuplée et infestée de Cluny - que Pierre le Vénérable fit venir Pierre Abélard au début des froides journées.

Le roi mérovingien Guntram avait fondé ce monastère près de Chalon. Dans un lieu appelé *Hubiliacus,* à seulement 3 km de la ville, mais isolé sur la rive gauche de la Saône, il fit construire en 577 une grande église et la consacra au martyr Marcellus qui y fut ensuite inhumé[1018]. Comme le montre le vaste cartulaire de Saint-Marcel, le couvent était considéré comme lieu de refuge et de sépulture des nobles des environs au XII^{e} siècle. Le couvent, qui appartint entre-temps à l'Ordre de Cluny, était idéal pour soigner les malades ; le roi Guntram y avait fait construire un hospice avec des terrasses à toit ouvert pour le rétablissement des moines malades en plus des bâtiments monastiques habituels[1019]. Abélard souffrait probablement de tuberculose pulmonaire évolutive ; un traitement de guérison climatique à cet endroit ne pouvait donc que lui être bénéfique[1020]. Un document de Saint-Marcel indique même un niveau de confort inhabituel pour cette époque : l'hospice était bien tempéré car il était situé directement à côté de la cuisine du monastère[1021]. Marcellus, saint patron du monastère, n'était pas inconnu de Pierre Abélard. Récemment, il avait enseigné à Paris en l'église Saint-Hilaire, qui appartenait au monastère Saint-Marcel[1022].

L'abbé Pierre le Vénérable avait fait tout son possible avec le transfert d'Abélard à Saint-Marcel pour faciliter le dernier voyage du malade. Néanmoins, les installations et l'emplacement du monastère n'étaient pas le seul motif du transfert.

Pour Pierre Abélard, Saint-Marcel était plus que cela, c'était un véritable morceau de terre natale !

Pour ainsi dire, Saint-Marcel-lès-Chalon peut être considéré comme une enclave angevine en Bourgogne, fondée en même temps et dans les mêmes circonstances que l'oppidum du Pallet. Ce n'est autre que Geoffroy Grisegonelle, le légendaire propriétaire du donjon à l'ombre duquel était né Pierre Abélard, qui avait pris ce monastère sous son aile et l'avait réformé ! Après la chute des Mérovingiens, l'abbaye fut sévèrement affaiblie, et une réforme au début du IX^{e} siècle n'avait pu enrayer le déclin général des rites monastiques. Lorsque Geoffroy Grisegonelle avait épousé Adèle, la veuve du comte

---

[1018] Voir la Charte 1 dans : P. Canat de Chizy : *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon*, Chalon-sur-Saône, 1894, p.1-3.

[1019] « *Censemus igitur regalique auctoritate roboramus quatinus inibi manentes servi ospitale construant. Solarium vero cum cacumata, illi de Gergiaco et de Alciaco faciant... »* Voir Charte 7, dite « *Charte 7* ». Ordinatio Gontranni regis, c.577, dans : P. Canat de Chizy : *ibid.*, Chalon-sur-Saône, 1894, p.13.

[1020] Sur la dernière maladie de Pierre Abélard, voir W. Robl : Die letzte Krankheit des Pierre Abélard [La dernière maladie de Pierre Abélard], Neustadt 2001, document en ligne à http://www.robl.de. Et : V. Koch-Büttner : *The Case History of Pierre Abélard*, Diss, Göttingen, 2004.

[1021] « *Hoc autem est factum ante hospitale, in introitu ad coquinam…* » Charte 79 dans : P. Canat de Chizy : *op. cit.*, p.74.

[1022] Sur Saint-Marcel près de Paris voir aussi : W. Robl : *Das Konzil von Sens 1141 und seine Folgen, Der Ketzerprozess gegen Peter Abaelard im Spiegel der Zeitgeschichte* [Le Concile de Sens de 1141 et ses consequences, le procès en hérésie contre Pierre Abélard au regard de l'histoire de son époque], Neustadt/WN, 2003, Document en ligne sur : http://www.robl.de.

Lambert de Chalon, et avait ainsi fait main basse sur le Chalonnais, il avait exercé également ses droits nouvellement acquis sur Saint-Marcel. Il conclut un contrat avec l'abbé Maiolus de Cluny et transféra Saint-Marcel à l'Ordre de Cluny vers 980 pour une durée indéterminée, avec la demande de réformer de toutes pièces la communauté des chanoines ou de convertir le couvent en ordre monastique[1023]. Depuis, le monastère appartenait à l'Ordre de Cluny[1024]. Le comte Geoffroy fit d'importants dons au monastère et l'on peut supposer qu'il fournit également la bibliothèque. C'est ainsi que Pierre Abélard aura pu étudier les *Codices* de la Loire avant son agonie à l'infirmerie de Saint-Marcel. Ils représentaient pour lui un foyer spirituel et le ramenaient aux débuts de sa vie et à ses premières années d'études.

« Là, dans la mesure où sa maladie le permettait, il reprit ses vieilles études, s'immergea dans les livres et - comme on le lit à propos de Grégoire le Grand - ne laissait pas un instant sans prier, lire, écrire ou dicter. Alors qu'il était dans ces saintes études, le visiteur évangélique à son arrivée, ne l'a pas trouvé endormi comme beaucoup d'autres, mais éveillé... », écrivit après la mort d'Abélard le 21 avril 1142, le Grand Abbé de Cluny dans une lettre de condoléances à Héloïse[1025].

L'abbé n'aurait pas pu être plus subtil dans l'expression de la bienveillance qu'il avait montrée au génie mourant du Pallet : avant sa mort, Pierre Abélard avait connu la grâce unique de passer ses derniers jours sur une terre quasi familiale malgré une distance de 500 km. Profondément plongé dans les livres qui lui étaient chers dès sa jeunesse, il a bouclé le cercle de sa vie à Saint-Marcel !

[1023] Le comte d'Anjou, mais aussi son épouse Adèle et leur fils Hugues I[er] de Chalon, futur évêque d'Auxerre, acceptèrent le transfert de propriété. Le don a été confirmé par la suite par l'évêque Hugues, aujourd'hui à l'abbé Odo de Cluny. L'encre avait déjà coulé : *« per inhabitantium socordiam paulatim ad perversos mores et superbiam prolapsum.... »*. Voir Charte 33, c.1075, dans : P. Canat de Chizy : *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon*, Chalon-sur-Saône, 1894, p.36.

[1024] « *Werpicionem quam fecit Domnus Gauffredus Sancto Marcello ... » Les dîmes, quelques « consuetudines* », les récoltes et les chandeliers sont donnés. Werpitio signifie le processus de réddition ou de cession qui est coutumier chez les Goths et les Francs, par lequel un bâton de bois était « lancé ». Voir Charte 9, c.1077, dans : P. Canat de Chizy : *ibid.*, p.14.

[1025] Lettre 115 dans : G. Constable : *Les lettres de Pierre le Vénérable*, Cambridge, 1967, vol.1, p.303-308.

Chronologie

Paléolithique : 18000 - 11000 av JC.	Des fouilles sur les coteaux de la Sèvre (Pé-de-Vignard, Pé-de-Sèvre) et à La Haie-Pallet prouvent que la région du Pallet était habitée au moins depuis le Magdalénien (heurtoirs, pointes de flèches)
Époque gallo-romaine : De 58 av JC au V^{e} apr. JC.	Fondation de Civitates Condevicnum (Nantes) et de Ratiatum (Rezé) des deux côtés du cours inférieur de la Loire. Les découvertes gallo-romaines au Pallet sont mentionnées de façon anecdotique, mais non confirmées. Existence d'une villa rustica ? Fin du V^{e} siècle - Implantation des Goths Taïfalis sur le cours supérieur de la Sèvre.
Empire tolosan wisigoth 416 à 507	Il y a sans doute un palais (palatium) wisigoth au Pallet, ce qui donne au lieu son nom spécifique (bâtiment administratif des Wisigoths ou siège épiscopal).
Avant 506 et 507	Le Pallet est probablement le siège d'un évêque suffragant de Poitiers : Petrus episcopus de Palatio.
506	Concile d'Agde : Petrus episcopus de Palatio souscrit, avec 31 évêques ou leurs adjoints, les actes du concile impérial wisigoth d'Agde.
507	Défaite et mort d'Alaric II à Vouillé - fin de l'empire wisigoth et de la présence des Wisigoths au Pallet.
507 à 751	Règne mérovingien.
Entre 507 et 582	Destruction du Palatium du Pallet ?
549 à 582	Règne du Prince Evêque Félix de Nantes
Entre 550 et 575	Mission de saint Martin de Vertou dans le Nantais au sud de la Loire, Élimination de la dernière influence wisigothe et création du catholicisme mérovingien estampillé comme religion impériale. Chute de la ville de Ratiatum. Au plus tôt à cette époque, le site du Pallet revient à l'évêque de Nantes.
575	Fondation du monastère de Vertou par saint Martin.
24 Octobre 601	Décès de saint Martin de Vertou.
A partir du V^{e} siècle	Immigration successive de tribus celto-bretonnes en provenance de Grande-Bretagne vers le nord de la Bretagne.
751 à 987	Règne carolingien.
A partir de 610	Un Carolingien devient souverain à Nantes : le comte Theudoald de Nantes
Entre 778 et 830	Fondation de la Marche Bretonne sous Charlemagne (Nantes, Rennes, Angers et Avranches, et aussi plus tard Vannes et Redon).

Entre 841 et 844	Combat pour la Bretagne entre Nominoë et les Francs. Le comte Renaud de Poitiers, représentant des Francs à Nantes.
843	Trahison de Lambert de Nantes. Pacte avec Nominoë. Mort de Renaud de Poitiers. Lambert se proclame comte de Nantes.
Juin 843	Première invasion viking de Nantes. Assassinat d'un haut dignitaire du clergé et destruction de la cathédrale. Destruction des oppida dans le sud du Nantais, Le Pallet parmi les lieux affectés ?
843	Exode des moines du monastère de Vertou à Ension, l'ancien Saint-Jouin-de-Marnes.
845	Nominoë envahit le Nantais au sud de la Loire. Victoire de Nominoë et défaite écrasante des Francs à la bataille de Ballon.
Après 834	Rainer, neveu de Lambert, recupère le Pays des Mauges.
846	Lambert est expulsé de Nantes.
851	Erispoë, roi de Bretagne. C'est au plus tard, à partir de cette date que la place du Pallet appartient à l'évêque de Nantes.
857	Salomon, roi de Bretagne.
886	Deuxième invasion viking de Nantes. Encore une fois, dévastation du sud du Nantais. Le Pallet parmi les lieux affectés ?
888 à 907	Alain le Grand est duc de Bretagne.
Entre 897 et 912	Reconstruction de Nantes sous l'évêque Fulcherius. Restauration partielle de la cathédrale.
Entre 897 et 903	Transfert des abbayes Saint-Serge et Saint-Bach à Angers à Mgr Rainon, évêque d'Angers.
Vers 905	Construction sur la colline du Pallet, d'une structure probablement en bois avec clôture en palissade, prédécesseur du futur donjon de pierre.
907 à 919	Foulques le Roux est comte de Nantes grâce à son mariage dans la famille Widonide.
919	Nouvelle vague d'attaques des Vikings danois et norvégiens sur Nantes, le Nantais et d'autres régions du pays.
Vers 930	Foulques le Roux succède à son père Ingelger comte d'Angers.

Vers 933	Attaques en cascade des Vikings sur les villes de Nantes, Angers, Tours et Orléans. Au plus tard à cette date, la forteresse en bois du Pallet, construite vers 905, est brûlée.
A partir de 936	Reconquête de la Bretagne par Alain Barbetorte.
937	Alain Barbetorte, Duc de Bretagne.
Après 937	Confiscation et répartition des biens de l'évêque de Nantes aux vassaux d'Alain Barbetorte. Il est possible que l'oppidum du Pallet soit encore détruit par les Vikings.
942	Alliance entre le duc Alain Barbetorte et Guillaume Tête d'Étoupe de Poitiers : acquisition des districts d'Herbauges, de Tiffauges et des Mauges.
A partir de 945	Le comte Thibaud I[er] de Blois, de Chartres et de Tours, appelé le Tricheur, après le mariage de sa sœur avec le duc, reconnaît comme suzerain Alain Barbetorte.
952	Le duc Alain Barbetorte décède.
De 952 à 960	Le comté de Nantes revient à Foulques le Bon, comte d'Angers par son mariage avec la veuve d'Alain Barbetorte, soeur de Thibaud le Tricheur de Blois.
Vers 960	Attaque terrestre normande par le Nord et nouvelle attaque sur Nantes. Geoffroy I[er] Grisegonelle devient comte d'Anjou.
Vers 971	Le comte Conan de Rennes épouse la fille de Geoffroy Grisegonelle. Renaud de Thorigné en qualité de vicomte d'Angers devient le familier de Geoffroy Grisegonelle.
12 septembre 971	Renaud II, fils du vicomte Renaud de Thorigné, devient évêque d'Angers.
Entre janvier 970 et 977	Guerre du comte Hoël de Nantes contre le comte Conan I[er] le Tort de Rennes : dévastation du Rennais. Par la suite le comte Geoffroy Grisegonelle encourage des familles rennaises à venir s'implanter dans les Mauges. Création des forteresses du Petit-Montrevault et de Beaupréau.
Janvier 977	Mort du comte Thibaud I[er] le Tricheur. Son fils Eudes I[er] lui succède.
Vers 978	Le comte Geoffroy Grisegonelle épouse Adèle de Chalon-sur-Saône. Rupture des bonnes relations entre les maisons de Blois et d'Anjou.
979	Guerech succède comme comte de Nantes à son frère Hoël assassiné.
982	Première bataille de Conquereuil : Geoffroy Grisegonelle et le comte Guerech de Nantes battent le comte Conan le Tort de Rennes. Par voie de conséquence, Guerech de Nantes doit reconnaitre le comte angevin comme son suzerain.

982 ou 983	Confirmation du contrat entre Guillaume Tête d'Étoupe et Alain Barbetorte. Le comte Guillaume Fierebrace de Poitiers confirme la transmission d'Herbauge, de Tiffauges et des Mauges au comte de Nantes.
983 à 984	Le comte Geoffroy Grisegonelle dénonce son allégeance au roi Lothaire IV et reconnaît Hugues Capet comme son suzerain.
983 à 984	Le comte Geoffroy Grisegonelle pousse ses pions jusqu'à la Sèvre et engage sur l'oppidum du Pallet la construction d'un nouveau donjon de grande taille. Renaud de Thorigné, vicomte d'Angers a sans doute participé à cette fondation en qualité de prieur du monastère de Saint-Jouin-de-Marnes. Il donne quelques terres pour conforter cette fondation. Il veille aussi à la fondation du prieuré Saint-Etienne.
984	Le comte Guerech est inquiet sur ce qui se passe dans le sud du comté nantais. Il cherche à s'opposer à l'Anjou (construction de la forteresse d'Ancenis). Négociations secrètes à la cour du Roi Lothaire IV.
984	Alors que le comte Guerech de Nantes revient de la cour de Lothaire IV, il est arrêté par des guetteurs du comte Geoffroy Grisegonelle. Geoffroy Grisegonelle exige la possession de la ville de Nantes et de toutes les autres anciennes possessions de Foulques le Roux.
Vers 985	Le comte Guerech de Nantes est libre à nouveau. Il fait arrêter à son tour temporairement Renaud de Thorigné, vicomte d'Angers. Il négocie avec celui-ci un accord concernant les droits de chasse dans les Mauges.
Vers 985	Renaud de Thorigné et Geoffroy Grisegonelle entreprennent la reconstruction du monastère de Vertou.
Avant 987	Prestation d'allégeance du premier titulaire (inconnu) de la Maison du Pallet avec pouvoir de seigneurie en ce lieu.
1er juin 987	Hugues Capet est couronné roi de France à Noyon.
21 juillet 987	Décès du comte Geoffroy Grisegonelle d'Anjou. Son fils Foulques Nerra lui succède dans ses fonctions.
Entre 987 et 988	Le vicomte Renaud de Thorigné refuse de soutenir Foulques Nerra. Il se rapproche du comte Guerech de Nantes. Il obtient l'autorisation de construire un château sur l'oppidum de Champtoceaux.
988	Le comte Guerech de Nantes meurt.
990 à 992	Le comte Conan de Rennes profite de la crise successorale à Nantes et y reprend le pouvoir.

992	Bataille de Nantes entre le comte Conan de Rennes et le comte de Nantes Foulques Nerra.
27 juin 992	2e bataille de Conquereuil : les troupes de Rennes sont battues. Le comte Conan le Tort décède.
992 à 994	Foulques Nerra détient le comté de Nantes et nomme le vicomte Aimery III de Thouars comme gouverneur. L'oppidum et le donjon de Langeais sont érigés.
Pour 994	Létald de Micy écrit à la demande de Renaud de Thorigné la « Vita et Miracula Sancti Martini Vertavensis ». Le livre des miracles contient quelques références et allusions indirectes sur Le Pallet.
994	Judicaël devient comte de Nantes. Le vicomte Aimery III de Thouars rompt avec Foulques Nerra. Le vicomte Renaud de Thorigné décède.
A partir de 995	Le comte Foulques Nerra n'est plus investi dans la vallée de la Sèvre. Le Pallet ne semble plus jouer de rôle dans ses visées stratégiques.
1000	Le comte Judicaël de Nantes s'éloigne de Foulques Nerra et reconnaît le comte Geoffroy-Bérenger de Rennes comme son suzerain.
1003	Mgr Renaud II, évêque d'Angers, rompt un accord de son père et lègue la propriété de sa famille dans les Mauges au chapitre de la cathédrale d'Angers et au couvent local de Saint-Serge et Saint-Bach.
1004	Budic devient comte de Nantes. Gautier, un ancien guerrier de la mouvance du comte de Rennes, devient évêque de Nantes. Les deux s'affrontent de ce fait en une longue lutte pour la ville. Le second seigneur de la dynastie du Pallet sympathise probablement avec le parti de Gautier.
Avant 1005	Le comte Foulques Nerra consolide par un organe de contrôle et de surveillance les fondations de son père dans les Mauges centrales, le Petit-Montrevault et Beaupréau, tenus par des seigneurs à la loyauté douteuse, originaires du Rennais. A cette fin, il fonde la place forte du Grand-Montrevault, dont le personnel est composé de hauts représentants de la Maison de Vendôme.
12 juin 1005	Mgr Renaud II d'Angers, fils de Renaud de Thorigné décède à Embrun en Provence d'une mort subite.
13 juin 1006	Hubert, fils du vicomte de Vendôme et fidèle allié de Foulques Nerra, devient évêque d'Angers.
1008	Le comte Geoffroy-Bérenger de Rennes meurt. Mgr Gautier de Nantes abandonne sa lutte et se réconcilie avec le comte Budic.
Vers 1020	Budic de Nantes utilise un voyage à Rome de Mgr Gautier pour le trahir et le forcer à se retirer du pouvoir.

Entre 1020 et 1030	Le comte Budic de Nantes traite à plusieurs reprises avec le comte Alain III de Rennes.
1026/1027	Foulques Nerra arrache la forteresse de Saumur des mains d'Eudes II de Blois. Ainsi, après des décennies de vacance politique, il augmente la pression à l'Ouest sur le comté de Nantes.
1027	Foulques Nerra fait construire la forteresse de Montfaucon contre Thouars.
Vers 1028/1029	Guerre de Foulques Nerra contre Thouars, chute de Girois I[er] de Beaupréau.
Vers 1030	Le comte Budic de Nantes rompt ouvertement avec Foulques Nerra et forme soudain une coalition avec le comte Alain III de Rennes.
Vers 1033	Budic de Nantes attaque Saint-Florent-le-Vieil, où Foulques Nerra et son fils Geoffroy Martel ont construit un château, et quitte à nouveau la mouvance du comte de Rennes.
Vers 1037/1038	Le comte Budic de Nantes meurt. Son fils Matthias lui succède.
21 juin 1040	Foulques Nerra meurt, son fils Geoffroy Martel lui succède.
2 mars 1047	Mort de Mgr Hubert d'Angers.
1050	Décès du comte Matthias de Nantes, Conan II, comte de Rennes depuis 1040, lui succède.
1054	La Maison de Cornouaille prend le pouvoir à Nantes : Hoël, fils d'Alain Canhiart, devient comte de Nantes.
1057	Geoffroy Martel assiège Nantes. Hoël se retire temporairement de ses fonctions. Le troisième seigneur du Pallet rejoint le parti anti-angevin d'Hoël.
1059	Geoffroy Martel transfère la forteresse de Champtoceaux à Thibaud de Jarzé, issue d'une famille alliée aux angevins.
14 novembre 1060	Le comte Geoffroy Martel décède. La gestion de l'Anjou revient à ses deux neveux, Geoffroy le Barbu et Foulques le Réchin.
A partir de 1063	Foulques Normand du Petit-Montrevault défie le comte d'Anjou.
1066	Le comte Hoël est à la tête des comtés de Cornouaille, de Nantes, de Vannes et de Rennes, ce dernier acquis par mariage avec Hadvisa, la fille d'Alain III, unifiant ainsi largement la Bretagne, au moins formellement. Hoël assure la direction du duché.
1060 à 1067	Court règne du comte Geoffroy le Barbu en Anjou.
A partir de 1065	Foulques Normand du Petit-Montrevault se rebelle ouvertement contre le comte Geoffroy le Barbu et opère la séparation des Mauges de l'ouest avec l'Anjou. Le quatrième seigneur du Pallet, Daniel de Palatio, vassal du Petit-Montrevault, a sans doute soutenu cette rebellion et envoyé ses hommes piller les terres de Beaupréau.

Vers 1066	Foulques Normand épouse une soeur de Hoël de Nantes et pendant la procession nuptiale, fait attaquer le pays de Montjean-sur-Loire. Raoul V, vicomte de Vendôme et seigneur du Grand-Montrevault, défait les troupes du Petit-Montrevault et capture deux frères de Foulques Normand. La rébellion s'effondre, mais la famille de Foulques Normand conserve le fief du Petit-Montrevault.
4 avril 1067	Putsch contre le comte Geoffroy le Barbu d'Angers.
Avril 1068	Son frère Foulques IV prend enfin le pouvoir dans l'Anjou. Geoffroy le Barbu est emprisonné à Chinon où il restera 28 ans.
Vers 1076	Le comte Foulques IV d'Anjou s'est allié au comte Hoël de Nantes dans la lutte contre les Normands de Guillaume le Grand.
Vers 1078	Hoël assiège la forteresse d'Ancenis. Le père d'Abélard, Bérenger, de la garnison du Pallet, prend peut-être part au siège devant Ancenis.
1079	Le philosophe et théologien Pierre Abélard, fils aîné du chevalier Bérenger et de sa femme Lucie, nait au Pallet.
Entre 1075 et 1085	Le seigneur Daniel de Palatio signe aux cotés de Girois II de Beaupréau des documents en faveur du couvent de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers. C'est une question de possessions de terre qui provient probablement du domaine de Renaud de Thorigné.
Entre 1066 et 1095	Un Gaudinus de Palatio apparaît comme témoin lors d'un procès tenu en l'église de Ste Christine par Roger III de Petit Montrevault et concernant un différend sur l'église de St Quentin en Mauges.
13 avril 1084	Hoël, comte de Nantes et théoriquement duc de Bretagne, meurt. Son fils Alain IV Fergent lui succède.
De 1084 à 1087	Famines en Bretagne.
Après 1084	Daniel de Palatio signe un acte du duc Alain IV Fergent à Nantes.
1085	Matthias, frère d'Alain Fergent, reprend le comté de Nantes.
A partir de 1085	Pierre Abélard reçoit une éducation littéraire précoce au Pallet à l'instigation de son père.
Vers 1089	Alain IV Fergent n'est plus seulement en théorie mais bien en pratique duc de la Bretagne réunifiée.
1093	Alain IV Fergent épouse Ermengarde, fille du comte Foulques IV d'Anjou. L'érudit Marbode d'Angers devient évêque de Rennes grâce à Ermengarde.
Novembre 1095	Le pape Urbain II appelle à la I^{ere} croisade au concile de Clermont.
Vers 1095	Pierre Abélard quitte sa ville natale du Pallet et se rend d'abord en tant que boursier itinérant dans les villes universitaires d'Angers, de Tours et de Loches.

1096	La duchesse Ermengarde d'Anjou donne naissance à un garçon, nommé Conan. Le duc Alain IV prend la Croix et va en Terre Sainte.
1096	Concile à Nantes. Daniel de Palatio fait don à l'abbé Bernard de Marmoutier de ses droits de navigation à Champtoceaux.
Avant 1100	Daniel de Palatio reçoit un don d'un certain Hamo.
Peu après 1100	Daniel de Palatio décède.
1101	Robert d'Arbrissel et Hersende de Champagne fondent l'abbaye de Fontevraud.
Vers 1102	Le chevalier Bérenger de Aula entre comme moine pour les derniers soins au couvent Saint-Serge et Saint-Bach à Angers et décède peu après. Ce chevalier est probablement le père d'Abélard.
1103	Le comte Matthias de Nantes meurt brutalement, peut-être des suites d'une émasculation pour avoir empietté sur les propriétés des chanoines de Nantes. Alain IV Fergent est maintenant aussi comte de Nantes.
1105	Nouveau concile à Nantes.
Avant le 19 mai 1106	Normand du Petit-Montrevault, également seigneur de Candé, se rebelle contre le comte d'Anjou. L'héritier désigné du comte d'Anjou, Geoffroy Martel le Jeune, est touché par une flèche empoisonnée pendant le siège de Candé et meurt.
1107	L'abbé Balderic de Bourgueil devient archevêque de Dol.
Entre 1105 et 1108	Pierre Abélard, qui était sur le point de passer son magistère, retourne au Pallet pendant quelques années pour raisons de santé.
Après le 29 juillet 1108	Hersende de Champagne, première prieure de Fontevraud, à l'occasion d'un voyage diplomatique à Nantes, acquiert les droits sur une parcelle de terrain près de La Chaussaire, à la frontière de la seigneurie du château du Pallet, et y fonde le prieuré de La Regrippière.
14 avril 1109	Le comte Foulques IV d'Angers décède. Son fils Foulques V lui succède.
1112	Alain IV. Fergent se retire du pouvoir et devient moine à Redon. Son fils Conan III prend nominalement la relève du gouvernement, en fait la Bretagne est dirigée par sa mère Ermengarde pour les années suivantes.
1112/1113	Pierre Abélard revient au Pallet pour le règlement des questions d'héritage de propriété de sa famille, avant l'entrée au couvent de sa mère Lucie. Lucie entre comme « *monacha ad succurrendum* » dans un couvent local, probablement le prieuré nouvellement fondé de La Regrippière lié à Fontevraud.
Vers 1115	Frère André de Fontevraud fonde dans l'ouest des Mauges, la colonie ermite de Lac-Roger.

Vers 1117/1118	Héloïse, amante de Pierre Abélard, accouche au Pallet d'un garçon qu'elle appelle Pierre Astralabe. Pierre Abélard ramène Héloïse à Paris après la naissance du Pallet. Astralabe reste au Pallet, sous la garde de Denyse la sœur d'Abélard.
13 octobre 1119	Le duc Alain IV Fergent décède.
Entre 1110 et 1130	Le seigneur Hervé de Palatio signe un acte en faveur du couvent de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers.
Vers 1124	Il est probable que le duc Conan III négocie avec l'abbé Suger de Saint-Denis concernant l'explusion de Pierre Abélard de l'Ordre.
1127	Pierre Abélard est nommé abbé de Saint-Gildas-en-Rhuys en Bretagne.
1er mars 1128	Pierre Abélard signe un acte ducal en faveur du couvent du Ronceray près d'Angers, concernant l'église Saints-Cyr-et-Julitte près de Nantes.
Juste avant 1130	La cour du comte de Nantes règle un litige entre les locataires du Pallet et le monastère de Vertou, concernant le paiement de la taxe sur le vin pour les nouveaux vignobles. C'est le début de la viticulture marchande de Sèvre-et-Maine.
1133	Pierre Abélard est victime d'une tentative d'assassinat lors d'une visite au comte et au duc Conan III à Nantes. Il est chez son frère Porchaire.
Entre 1133 et 1150	Le fils d'Abélard, Astralabe, reçoit un bénéfice à la cathédrale de Nantes.
17 juin 1136	Conan III et sa mère Ermengarde fondent le couvent de Buzay sur le cours inférieur de la Loire selon le modèle cistercien à l'instigation de Bernard de Clairvaux.
1138	Mein de Palatio souscrit comme témoin un contrat entre Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers et le couvent réformé de Saint-Sulpice-la-Forêt près de Rennes, concernant la fondation d'un prieuré près de Beaupréau.
1141/1142	Geoffroy Plantagenêt assiège la forteresse de Champtoceaux.
17 septembre 1148	Le duc Conan III meurt. Juste avant sa mort, il déshérite son fils Hoël et déclenche ainsi une grave crise de succession en Bretagne et dans le comté de Nantes.
16 décembre 1154	Bataille de Rezé, entre Eudes de Porhoët et Hoël de Nantes, pour la suprématie à Nantes. Le seigneur du Pallet et ses hommes combattent probablement aux côtés de Hoël, qui est vaincu.
1157	Ermengarde d'Anjou, duchesse de Bretagne, meurt en Terre Sainte après une vie accomplie.
Avant 1158	Geoffroy Plantagenêt, frère d'Henri Plantagenêt, devient comte de Nantes.
26 juillet 1158	Geoffroy Plantagenêt meurt soudainement, peut-être assassiné.

1158	Le fils d'Abélard, Astralabe, chanoine de la cathédrale, doit quitter Nantes dans des circonstances mystérieuses. Il se rend probablement dans l'Ordre cistercien, d'abord à Cherlieu, plus tard à Hauterive en Suisse, où il devient même abbé. Il était probablement impliqué dans le complot contre les Plantagenêts.
1172	Maurice de Craon, sénéchal d'Henri II en Anjou, assiège et détruit la forteresse de Champtoceaux.
1181	Geoffroy Plantagenêt, le fils d'Henri II, devient duc de Bretagne.
1186	Geoffroy Plantagenêt publie « *l'Assise du comte Geoffroy* », qui, pour la première fois, réglemente le transfert de propriété des fiefs de manière à empêcher leur fragmentation. Peu après, Geoffroy décède.
1203	Arthur, le fils de la duchesse Constance, est assassiné. Guy de Thouars est élu Duc- régent de Bretagne.
1206	Le roi de France Philippe-Auguste prend Champtoceaux et Nantes et dépose temporairement Guy de Thouars.
Décembre 1213	Alix de Bretagne, fille de Constance, se marie avec Pierre Mauclerc de Dreux par la médiation du roi de France.
Entre 1150 et 1224	La première maison du Pallet s'éteint irréversiblement.
De 1206 à 1224	Thibaud II de Champtoceaux résiste à la domination étrangère des Capétiens et sévit comme bandit de grand chemin sur la Loire.
Entre 1199 et 1224	Gaudinus Guerricus, seigneur de Tillières en Anjou et seigneur vassal de Thibaud II de Champtoceaux, fonde Le Plessis-Guerri au Pallet.
21 septembre 1224	Thibaud II de Champtoceaux abandonne la forteresse de Champtoceaux après un long siège par le duc Pierre de Dreux et s'enfuit en Angleterre. Ses biens sont alors confisqués. Au plus tard à cette date, le domaine du Pallet échoit aussi à la Maison ducale.
Vers 1226	Réorganisation des fiefs nantais, dont ceux de Rezé et du Pallet, puis la fondation de nombreux petits domaines, par exemple la seigneurie des Pallets à Rezé.
1226	Brient Maillart administre en tant que sénéchal du duc de Bretagne ses fiefs, dont le château seigneurial du Pallet.
A partir de 1226	Création d'une antenne des Hospitaliers au Pallet, pour les soins médicaux locaux.
1236	Yolande de Dreux, fille de Pierre de Dreux, épouse Hugues Le Brun, 11ème seigneur de Lusignan, comte de La Marche et d'Angoulême, et apporte en dot, entre autres, la seigneurie du château du Pallet.
1237	Pierre de Dreux abdique.
Juillet 1245	Hugues Le Brun, seigneur du Pallet, perçoit les droits du barrage de Vertou.

Juillet 1247	Yolande de Dreux et Hugues Le Brun signent au Pallet un acte en faveur du monastère de Marmoutier.
12 octobre 1272	Yolande de Dreux meurt 22 ans après son mari. Son fils Guy d'Espeau lui succède comme seigneur du Pallet.
Après 1290	Sous Guy d'Espeau, la châtellenie du Pallet se réduit de plus en plus.
Vers 1300	La seigneurie du Pallet échoit, vraisemblablement par vente, à la famille angevine Souvain.
17 novembre 1315	Raoul Souvain reçoit des Etats de Vannes le droit de passer de bail à rachat concernant le domaine du Pallet.
1362	Le Pallet devient temporairement territoire anglais dans le cadre des litiges entre les Anglais et les Français.
1416	Le domaine du Pallet revient à la maison Aménart par mariage.
Février 1420	Le duc Jean V est capturé par Marguerite de Clisson et ses fils devant Champtoceaux, puis détenu en divers endroits.
A partir de la mi-février 1420	Des troupes de mercenaires de Penthièvre dévastent le Nantais et occupent très probablement la forteresse du Pallet.
De mars à mai 1420	Les châteaux des Penthièvre au nord de la Bretagne sont conquis et détruits les uns après les autres.
8 ou 10 mai au 5 juillet 1420	Siège de la forteresse de Champtoceaux par les troupes ducales.
4 juillet 1420	Marguerite de Clisson se rend mais obtient, à la suite de la libération du duc le jour suivant, l'autorisation de se retirer avec ses fils dans la forteresse de Clisson.
6 août 1420	Olivier et Charles, fils de Marguerite de Clisson reçoivent l'ordonnance de comparution devant les Etats de Vannes mais ne s'y soumettent pas.
Septembre 1420	Une armée bretonne en mouvement s'apprête à assiéger Clisson et détruit le donjon du Pallet, qui était probablement encore tenu par les troupes de Marguerite de Clisson.
De 1420 à 1497	Le domaine du Pallet reste en possession de la famille Aménart.
1497	La seigneurie du château du Pallet échoit par mariage à la Maison voisine de Goulaine.
1658	Jacques Barrin de la Galissonière intègre le domaine du Pallet nouvellement acquis au Marquisat de la Galissonière.
1789-1799	L'histoire du château du Pallet se termine avec la Révolution française.

De Geoffroy Grisegonelle à Pierre Abélard :

Le donjon du Pallet et ses seigneurs au regard de l'histoire de leur époque

Références

Acte du concile d'Agde

En l'an 506 : Conseil impérial wisigothique à Agde, sous la direction de Mgr Césaire d'Arles[1026].

CONCILIUM AGATHENSE - SYNODE HABITA IN CIVITATE AGATHENSI

Sub die III. Idus Septembres, Messala V. C. consule, id est anno Christi DVI, Alarici Gothorum in Gallia regis XXII, Symmachi papae VIII, cui interfuerunt episcopi trigintaquinque.

ADMONITIO JAC. SIRMONDI S. J. ...

TITULI CANONUM

I.	De bigamis clericis, ut non ministrent.
II.	De contumacibus clericis.
III.	De episcopis qui vel innocentes, vel pro minimis causis causis aliquos excommuniant.
IV.	De his qui suas vel propinquorum oblationes ecclesia defraudant.
V.	Si clericus ecclesiae furtum fecerit.
VI.	Si episcopo ab extraneis quidquam fuerit derelictum.
VII.	Les rebus ecclesiae, quomodo ab episcopis distrahantur & de servis ecclesiae, qualiter ab episcopis manumittantur.
VIII	De clericis qui ad saeculares confugiunt.
IX.	De presbyteris & diaconibus qui ad conjugalem torum revertuntur.
X.	Ut nullus clericorum cum extraneis foeminis habitet.
XI.	Ne ancilla aut liberta secretum clericis ministrerium impendant.
XII.	Ut omni quadragesima sabbate jejunetur.
XIII.	Ut symbolum ante octo dies paschae competentibus praedicetur.
XIV.	Ut aetare & benedicatur & unguatur.
XV.	Qualiter majores, qualiter minores poenitentiam accipiant.
XVI	Qua aetate diacones ordinentur & quomodo, si fuerint coniugati.
XVII.	Qua aetate episcopi vel presbiteri consecrentur.
XVIII.	De laicis, quibus temporibus communicare debeant.
XIX.	De mortimonialibus, qua aetate velentur.
XX.	De clericis qui comam nutriunt.
XXI.	Ut sollennitates majores in civitatibus aut in parochiis celebrentur.
XXII.	Ut non liceat presbytero aut clerico rem ecclesiae vendere aut donare.
XXIII	Ut clericus minor seniori non praeponatur.
XXIV.	De expositis inventis.
XXV.	De saecularibus qui suas uxores derelinquunt.
XXVI.	Si quis documenta ecclesiae supprimat, vel adversariis tradat.
XXVII.	Ut monasterium novum inconsulto episcopo nullus constituat & de monachis sine abbatis consensu non ordinandis.
XXVIII.	Ut monasteria puellarum procul a monachis constituantur.
XXIX.	De libertis, ut in necessitates ab ecclesia defendantur.
	Ut post antiphonas orationes dicantur.
XXXI.	De his qui propter odium ad pacem non revertuntur.
XXXII.	Ut clericus inconsulto episcopo ad judicem saecularm non pergat.
XXXIII.	Si episcopus heredes non habens ecclesiam cui prefuit heredem non fecerit.
XXXIV.	De Judais qui converti cupiunt, qualiter recipiantur.
XXXV.	Si episcopus a metropolitano admonitus pro synodo, vel ordinatione episcopali venire venire distulerit.

[1026] Première publication de J. Sirmond : *Concilia Antiqua Galliae*, Paris, 1629, p.319-338, d'après un codex de Gemblai.

XXXVI.	Ut stipendia clericorum juxta meritum distribuantur.
XXXVII.	De homicidis & falsis testibus.
XXXVIII.	Ut sine episcopi jus epistola non liceat clerico vel monacho praescisci: & de monachis vel abbatibus.
XXXIX.	Ut clericis nuptialia vitent convivia.
XL.	Christiani Judaeorum niantur conviviis.
XLI.	Ut a clericis vitetur ebrietas.
XLII.	De sortilegiis, vel auguratoribus, ut ab ecclesia separentur.
XLIII.	Ut de poenitentibus clericus non ordinetur & ordinate non ministrent.
XLIV.	Ne presbyter benedictionem populo, vel poenitenti, in ecclesia dare praesumat.
XLV.	Quod episcopus exiguas ecclesiae possessiones distrahere potest.
XLVI.	Ut servos ecclesiae fugitivos liceat vendere vendere episcopo.
XLVII.	Ut ante ante missam expletam egredi populus non praesumat.
XLVIII.	De rebus episcopi propriis vel acquisitis.
XLIX.	De non alienandis ab aliquo rebus ecclesiae & de libertis.
L.	De clericis capitale crimen incurrentibus.
LI.	De testamento episcopi.
LII.	De clericis qui sine epistolis sui pontificis proficiscuntur.
LIII.	De presbyteris parrochianis res ecclesiae distrahentibus.
LIV.	L'eisdem, ut quidquid emerent, in nomine comparent ecclesiae.
LV.	Ut sacerdotes & levitae, canibus as venandum & accipitribus non utantur.
LVI.	De venditionibus comme si abbates facere praesumunt.
LVII.	Ne uns abbas duobus coenobiis praeponatur.
LVIII.	A monasterium sine notitia episcopi constituatur.
LIX.	De rebus ecclesiae usui collatis, ut praescriptionis tempore non defendatur.
LX.	De lapsis qui de catholica fide in haeresim transeunt.
LXI.	De incestis conjugiis.
LXII.	De his qui servos suos suos extra judicem necant.
LXIII.	De laicis qui in solennitatibus majoribus ad civitatem non occurruntem.
LXIV.	De clericis qui ab ecclesiae officio diebus diebus sollemnibus desunt.
LXV.	De Levitis, ut non sine jussu presbyteri sedeant.
LXVI.	De ministris, un ingrédiant du secretarium.
LXVII.	De catholicis, a haereticorum connubiis copulentur.
LXVIII.	De Levitis & Clericis, ne magi vel incantatores sint.
LXIX.	De seditionariis clericis.
LXX.	De scurris & jocularibus clericis.
LXXI.	De synodo annis singulis congregando.

[Viennent ensuite 71 statuts, dont la plupart traitent des devoirs et des droits du clergé, de l'évêque au simple clerc. Nous ne citons ici que ceux qui apportent un éclairage significatif sur la situation des ministres sacrés de l'époque et qui contribuent ainsi à la compréhension de la situation du Pallet].

PRAEFATIO

Cum in nomine domini, ex permissu domini nostri gloriosissimi magnificentissimi regis, in civitate Agathensi sancta synodus convenisset, ibique flexis in terram genibus, pro regno ejus, pro longaevitate, pro populo dominum deprecaretur, ut qui nobis congregationis permiserate potestatem, regnum ejus dominus felicitate extenderet, jusitia gubernaret, virtute protegeret, in sancti Andreae basilica consedimus, de disciplina et ordinationibus clericorum atque pontificum, vel de ecclesiarum utilitatibus tractaturi.

CANONES [extrait]

…

VII.

Casellas vero, vel mancipiola ecclesiae, episcopi, sicut prisca canonum praecepit aucto-ritas, vel vasa ministerii, quasi commendata, fideli proposito integro ecclesiae jure possideant...

IX.

Placuit etiam, ut si diacones aut presbyteri conjugati ad torum uxorum suarum redire voluerint, papae Innocentii ordinatio ... conservertur.

XVI

Episcopus benedictionem diaconatus minoribus quam viginti quinque annorum penitus non committat. Sane si conjugati juvenes consenserint ordinari, etiam uxorum voluntas ita requirenda est, ut sequestrato mansionis cubiculo, religione praemissa, posteaquam pariter conversi fuerint, ordinentur.

XVII.

Presbyterum vero vel episcoporum, ante triginta annos, id est, antequam ad viri perfecti aetatem veniat, nullus metropolitanum ordinare praesumat ; ne per aetatem, quod aliquoties evenit, aliquo errore culpentur.

XXII.

Id statuimus, quod omnes canones canones jubent, ut civitatenses sive diocesani presbyteri, vel clerici, salvo jure ecclesiae, rem ecclesiae sicut permiserint episcopi, teneant...

XXVII.

Monasterium novum, nisi episcopo, aut permittente, aut probante, nullus incipere aut fundare praesumat. Monachi etiam vagantes ad officium clericatus, nisi eis testimonium abbas suus dederit, nec in civitatibus, nec in paroechiis ordinentur...

XXXIII.

Episcopus, qui filios aut nepotes non habens, alium quam ecclesiam relinquit haeredem, si quid de ecclesia, non in ecclesiae causa aut necessitate praesumpsit, quod distraxit, aut donavit, irritum habeatur. Qui vero filios habet, de bonis quae relinquit, ab haeredibus ejus indemnitatibus ecclesiae consulatur.

XXXV.

Vous metropolitanus episcopus ad comprovinciales epistolas direxerit, in quibus eos aut aut ad ordinationem totmi pontificis, aut ad synodum invitet, postpositis omnibus, excepta gravi infirmitate corporis, aut praeceptione regia, ad constitutum diem adesse non different.

XLVIII.

Quand le rebus episcopi propriis vel acquisitis, vel quidquid episcopus de suo proprio habet, haeredibus suis, si voluerit, derelinquat. Quidquid vero de commissione ecclesiae suae fuerit, sive de agris, sive de frugibus, sive de oblationibus, omnia in jure ecclesiae reservare censuimus.

LV.

Episcopis, presbyteris, diaconibus canes ad venandum, aut accipitres habere non liceat. Quod si quis talium personarum in hac voluntate detectus fuerit, si episcopus est, tribus mensibus se a communione suspendat, presbyter duobus mensibus se abstineat, diaconus uno abni officio vel communione cessabit.

LX.

Lapsis, id est qui in catholica fide baptizati sunt, si präevaticatione damnabili post in haeresim transierint, grandem redeundi difficultatem sanxit antiquitas. Quibus nos, ann-norum multitudine breviata, poenitentiam biennii conditione infra scriptae observationis imponimus, ut praescripto biennio tertio sine relaxatione jejunent, & ecclesiam studeant frequentare. In poenitentium loco standi & orandi humilitatem ita noverint observandam, ut etiam ipsi, cum catechumeni egredi commonentur, abscedant. Hoc si observare voluerint, constituto tempore admittendis ad altarem observatio relaxetur. Quod si ardua vel dura forte putaverint, statuta praeteritorum canonum implere debebunt.

LXII.

Si quis servum proprium sine conscientia judicis occiderit, excommunicationem, vel poenitentia biennii reatum sanguinis emendabit.

...

SUBSCRIPTIONES

Ego Caesarius in Christi nomine episcopus Arelatensis[1027], juxta id quod universis sanctis episcopis most qui mecum subscripser placuit, statuta patrum secutus, his definitionibus subscripsi. Not. sub III idus Septembris, Messala viro clarissimo consule anno XXII regni domini nostri Alarici regis.

Cyprianus episcopus de Burdigale metropoli subscripsi[1028].

Clarus episcopus de civitate Elusa metropoli subscripsi[1029].

Tetradius episcopus de Biturica metropoli subscripsi[1030].

Heraclius episcopus Tolosana civitate subscripsi[1031].

Sophronius in Christi nomine episcopus civitatis Agathensis subscripsi[1032].

Sedatus in nomine domini Nemausensis episcopus subscripsi[1033].

Quintianus episcopus Rutenae civitatis subscripsi[1034].

Sabinus episcopus Albigensis civitatis subscripsi[1035].

Boetius episcopus de Cadurcis subscripsi[1036].

Gratianus episcopus de Aquis subscripsi[1037].

Nicetius propitio Deo episcopus de Ausciis subscripsi[1038].

Suavis episcopus de Convenis subscripsi[1039].

[1027] Césaire d'Arles, président de la conférence épiscopale d'Agde. Pour la biographie, voir *supra*.

[1028] Cyprien, métropolite de Bordeaux, chef-lieu de la province ecclésiastique d'Aquitania II.

[1029] Clarus, Métropolite d'Eauze, siège administratif de la province ecclésiastique Novempopulana. Aujourd'hui Eauze est une petite ville de 3800 habitants en Midi-Pyrénées, centre de production de l'Armagnac.

[1030] Bourges. Capitale celtique du Bituriger, siège administratif de la province ecclésiastique Aquitania I. Le métropole Tetradius de Bourges est également mentionné avec Gregoire de Tours (histoires).

[1031] Toulouse, appartenant à la province ecclésiastique Narbonnensis I. Aujourd'hui centre économique de la Garonne avec 390000 habitants. La ville gauloise de Tolosa a déjà joué un rôle important dans la période pré-romaine. Au IV^{e} siècle, elle devint siège épiscopal, au début du XIV^{e} siècle, siège de l'archevêque. De 419 à 508, Toulouse fut la capitale de l'empire tolosan des Wisigoths avant d'être conquise par le roi Clovis 1er. A partir de 781, la ville fut le centre du royaume inférieur franconien d'Aquitaine jusqu'à la création du comté indépendant de Toulouse en 843. Ce n'est qu'en 1271 qu'il fut relié à la France.

[1032] Agde, aujourd'hui port de pêche en Méditerranée, ancienne colonie grecque Agathé (VI^{e} siècle av. J.-C.), conquise par les Wisigoths vers 475, mais christianisée et diocésaine déjà depuis le IV^{e} siècle. Toujours ouvert aujourd'hui : Eglise Saint-André, avec les restes de l'église du concile du début du VI^{e} siècle ! En 673 Agde est reconquise par les Wisigoths sous Wamba après une défaite précédente contre les Francs. En 725, Agde tombe aux mains des Maures. Reconquise par Charles Martel au VIII^{e} siècle.

[1033] Nîmes, appartenant à la province ecclésiastique Narbonnensis I. Vieille ville romaine en Provence, aujourd'hui environ 133000 habitants. Nîmes a été subjuguée par les Romains en 121 av. J.-C. et s'est transformée en une colonie économiquement importante sous le nom de Colonia Augusta Nemausus. La ville a été détruite par les Wisigoths au Ve siècle après J.-C., est passée sous la domination des comtes de Toulouse au X^{e} siècle et est tombée en France au XIII^{e} siècle.

[1034] Rodez, appartenant à la province ecclésiastique Aquitania I. Segodunum, capitale des Rutenes celtiques. Saint Quintien est expulsé de Rodez d'après Grégoire de Tours pour collaboration avec les Francs et devient plus tard évêque de Clermont, après y avoir été reçu par l'évêque Quintien (histoires).

[1035] Albi, appartenant à la province ecclésiastique Aquitania I. Ville du sud de la France sur la rive gauche du Tarn, 46000 habitants, mentionnée pour la première fois comme siège épiscopal au V^{e} siècle, depuis 1678 siège d'un archevêque.

[1036] Cahors, appartenant à la province ecclésiastique Aquitania I. Aujourd'hui centre administratif du département du Lot, 20000 habitants, situé dans le paysage karstique du Quercy. Avant la conquête de la région par les Romains au I^{er} siècle av. J.-C., Cahors était la capitale des Cadurci celtes. Sous la domination romaine, elle s'appelait Divona, puis au III^{e} siècle après J.-C. Cadurcum.

[1037] Aix-en-Provence, appartient à la province ecclésiastique Narbonnensis II. Roman Aquae Sextiae, diocèse depuis le IV^{e} siècle.

[1038] Appartient également à la province ecclésiastique de Novempopulana. Ville française du Gers en Gascogne, aujourd'hui 22000 habitants. L'ancienne capitale de l'Auscier celtique était appelée Augusta Auscorum ou Auscitana civitas à l'époque romaine. C'est un siège d'archevêque depuis 506.

[1039] Saint-Bertrand-des-Comminges, appartenant à la province ecclésiastique de Novempopulana. Vieille ville romaine de Lugdunum Convenarum, à la lisière nord des Pyrénées. Première basilique de 420-430, ses ruines peuvent encore être visitées aujourd'hui. Célèbre cathédrale gothique.

Galactorius episcopus de Benarno subscripsi[1040].

Gratus episcopus de civitate Olorone subscripsi[1041].

Vigilius episcopus de civitate Lactorensi subscripsi[1042].

Maternus in Christi nomine episcopus civitatis Lutevensis subscripsi[1043].

Petrus episcopus de Palatio subscripsi[1044].

Glycerius in Christi nomine episcopus Consoranicae civitatis subscripsi[1045].

Cronopius episcopus de civitate Petrocorica subscripsi[1046].

Probatius in Christi nomine episcopus de Ucetia subscripsi[1047].

Agraecius in Christi nomine episcopus de Antipoli subscripsi[1048].

Marcellus episcopus de Sanetio subscripsi[1049].

Pentadius episcopus de Dinia subscripsi[1050].

Avilius presbyter missus a domine meo Caprario episcopo Narbonnensis subscripsi[1051].

Joannes presbyter missus a domino meo Victorino episcopo de civitate Forojuli subscripsi[1052].

Ingenuus presbyter missus a domino meo Apro episcopo Bigorritanae civitatis subscripsi[1053].

Paulinus in Dei nomine presbyter missus a domino meo Eufrasio episcopo civitatis Arvernae subscripsi[1054].

1040 Béarn, probablement sur le site de l'actuel Lescar-en-Béarn, appartenant à la province ecclésiastique de Novempopulana.

1041 Oloron-Sainte-Marie, appartenant à la province ecclésiastique de Novempopulana.

1042 Lectoure, appartenant à la province ecclésiastique de Novempopulana. Ancienne colonie romaine appelée Civitas Lactoratium (Midi-Pyrénées).

1043 lat. Luteva, appartenant à la province ecclésiastique de Narbonnensis I. Aujourd'hui Lodève, au sud des Cévennes. Ancienne capitale des Volques, siège épiscopal depuis le IV^e^ siècle.

1044 A notre avis, Monseigneur Pierre du Pallet.

1045 Consorannorum Aquae, Saint-Lizier-en-Couserans, appartenant à la province ecclésiastique de Novempopulana. Ancienne cité romaine de l'Ariège, diocèse depuis 350 (Midi-Pyrénées).

1046 Périgueux, appartenant à la province ecclésiastique d'Aquitaine II. Lat. Vesunna, capitale de la tribu celtique des Petrocores.

1047 Uzès, diocèse nouvellement fondé du 5ème siècle, dont la paroisse diocésaine a été pris au diocèse de Nîmes. Ainsi, à l'avenir, comme à Nîmes, elle appartenait à la province ecclésiastique de Viennensis. Autrefois ville romaine, puis oppidum gallo-romain.

1048 Antibes, ancienne fondation grecque de la Côte d'Azur, appartenant à la province ecclésiastique Narbonnenis II.

1049 Senez, appartenant à la province ecclésiastique des Alpes Maritimes. Lat. Sanitium (Civitas Saniciensium), situé dans la province française de Basses-Alpes, arrondissement Castellane, à l'Asse. Jusqu'à la Révolution française, siège épiscopal, ancienne cathédrale de style roman.

1050 Digne, appartenant à la province ecclésiastique des Alpes Maritimae. Aujourd'hui ville thermale de 16000 habitants, au sud de Gap, sur les contreforts des Alpes, chef-lieu du département des Alpes-de-Haute-Provence, évêché et station thermale. La capitale des Bodontiens celtique, Dinia, était appelée Dea Augusta à l'époque romaine. Depuis le IV^e^ siècle est le siège de l'évêque de la ville. Elle a une vieille ville bien conservée. Cathédrale Notre-Dame-du-Borg du XII^e^ au XIV^e^ siècle avec autel mérovingien et pièces du V^e^ siècle.

1051 Narbonne, capitale de la province ecclésiastique Narbonnensis I. Aujourd'hui ville de 465000 habitants, située dans l'Aude, dans la région Languedoc-Roussillon. En 118 av. J.-C., Narbonne devient Narbo Martius, la première colonie romaine de Gaule (province de Gallia Narbonensis). Du III^e^ siècle jusqu'en 1801, la ville fut le siège d'un archevêque. AuV^e^ siècle, elle fut conquise par les Wisigoths et en 719 par les Sarrasins.

1052 Fréjus, appartenant à la province ecclésiastique Narbonnensis II. Lat. Forum Julii, Civitas romain, fondé en 49 av. J.-C. par Jules César. Ruines romaines, Cité épiscopale avec baptistère du 5^ème^ siècle, cathédrale, monastère et palais épiscopal.

1053 Tarbes, appartenant à la province ecclésiastique de Novempopulana. Aujourd'hui une ville de 46300 habitants, située sur l'Adour dans l'avant-pays Pyrénéen. La Bigorra celtique et plus tard la Turba (romaine) est le siège épiscopal depuis le V^e^ siècle. Eglise paléochrétienne du IV^e^ siècle.

1054 Clermont-Ferrand, appartenant à la province d'Aquitaine I. Capitale de l'Auvergne (Augusto Nemetum, Arverni Urbs, Civitas Arverna, Oppidum Arvernum). Construit par les Romains comme Augustonemetum sur le site de Gergovia, la capitale des Arvernes, au IX^e^ siècle également appelé Mons Clarus. Sept conseils s'y sont tenus ; il convient de souligner celui de 1095, qui a donné lieu à la 1^ère^ Croisade. Mgr Euphrasius est cité comme le 12^ème^ évêque de Clermont par Grégoire de Tours (histoires).

Pompejus presbyter missus a domino meo Juliano episcopo de Avennica civitate[1055]. Polemius presbyter missus a domino meo Sextilio episcopo de Valatis civitate subscripsi[1056].

Petrus presbyter missus a domino meo Marsilio episcopo de civitate Vicojuli subscripsi[1057].

Firminus presbyter missus a domino meo Pappolo episcopo subscripsi[1058]. Optimus diaconus missus a domino meo Leonico episcopo Gabalum civitatis subscripsi[1059].

Leo diaconus missus a domino meo Vero episcopo Turonicae civitiatis subscripsi[1060].

[1055] Avignon, appartenant à l'église province Viennensis. Lat. Avennio ou Avennica Civitas, ville sur le Rhône, aujourd'hui 86000 habitants ; entre 1309 et 1376, résidence des papes.

[1056] Probablement altéré pour Vasatas, ou Bazas, appartenant à la province ecclésiastique de Novempopulana. Vieux siège épiscopal au sud-est de Bordeaux, mentionné par Grégoire de Tours (Histoires), lat. Civitas Vasatas, depuis le III^e^ siècle colonisée par les Vasates, une tribu aquitaine, assiégée en 414 par les Wisigoths d'Athaulf. Moins probable : Valence, appartenant à la province ecclésiastique de Viennenis, lat. Valentia, ville et siège épiscopal depuis le IV^e^ siècle, aujourd'hui 63000 habitants, dans la Drôme dép. Moins probable : Vaux, lat. Valleta ou Plumbata Ecclesia, Dép. Vienne.

[1057] Aire-sur-l'Adour, qui fait partie de la province ecclésiastique de Novempopulana, située entre Toulouse et Bayonne, autrefois résidence et évêché des Wisigoths sous Alaric II, après la victoire du général Crassus de César dans la plaine de Saint-Agnet-Sarron (sur les peuples de Novempopulana), la ville qui portait alors le nom celte de Atur, est nommée Vicus Julii ou Vicojulium.

[1058] Il manque un emplacement. Pappolus était le nom d'un évêque de Chartres mentionné par Grégoire de Tours dans son histoire, mais il vécut à la fin du VI^e^ siècle et ne peut donc être identique à Pappolus. En 572, à Langrès, un Pappolus, qui était auparavant à l'archidiacre d'Autun, devint évêque. Il en va de même pour lui.

[1059] Javols, Anderitum latin, capitale de la tribu celtique des Gaballes.

[1060] Tours, capitale de la province ecclésiastique Lugdunensis III, aujourd'hui 133000 habitants, ville de saint Martin de Tours (IV^e^ siècle). Le nom de la ville vient des Turones celtiques. Après la conquête par les Romains, elle prit le nom de Césarodunum. Déjà autour de 250 Tours avait été christianisée et le premier siège d'un diocèse, plus tard d'un archevêché. Au V^e^ siècle, le nom de la ville a été changé en Civitas Turonorum. En effet, à l'époque du Conseil d'Agde, Tours faisait partie de l'Empire wisigoth, qui avait conquis la ville en 473. Le roi mérovingien Clovis I^er^ le reconquit en 507. Mgr Verus avait été nommé évêque par les Wisigoths en 498, mais fut ensuite soupçonné de collaboration avec les Francs et envoyé en exil (Grégoire des Tours, Histoires), ce qui explique son absence à Agde. Il est mort en 507.

Diplôme de Charles le Chauve de 862[1061]

Document des Archives départementales, série G.87. La législation douanière carolingienne concernait l'ensemble du commerce nantais : marchés, tavernes, trafic routier, trafic fluvial dans la ville, dans la banlieue et dans le port. Voir aussi : A. Giry : Sur la date de deux diplômes de l'église de Nantes et de l'alliance de Charles le Chauve avec Érispoé, dans : *Annales de Bretagne 13*, 1897-98, p.485-508. La charte d'Erispoë, qui n'est pas reproduite ici, se trouve également dans la Chronique de Nantes[1062], celle de Charles le Chauve dans : *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France (840-877)*, ed. G. Tessier, Paris, 1943-1955, n°181.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Carolus gratia Dei Rex. Si petitionibus sacerdotum Christi utilitati maxima ecclesiarum sibi commissarum pertinentibus benignum assensum praebemus, regiam consuetudinem exercemus; ac per hoc aeternitatis gratiam facilius nos adepturos omnino confidimus. Itaque notum esse volumus omnibus sanctae Dei ecclesiae fidelibus et nostris praesentibus atque futuris, quia dilecti nobis compatris et fidelis nostri Herispogii, cui siquidem marcam sive conserreticum Nannetium beneficiario jure habendum, et secundum nostram fidelitatem tenendum largiti fuimus, precibus instantibus iuxta commonitionem et suplicem petitionem venerandi sanctae sedis ecclesiae Nanneticae Pontificis Attardi eo quod eadem Ecclesia saeculi innumerabilibus aedibus urgentibus, facultatibus destituta habebatur. Concessimus eidem Praesuli Attardo, et, deo auctore, successoribus suis, habendam midietatem telonei, omnis mercimonii unde cumque ad praedictae civitatis portum sive navigio sive aliquo quolibet modulo mercatis, carragine atque tabernis omnibus ministerialum officiis decurrentis et advenientis vel undecumque aliquid telonei exigi potest.

Quapropter altitudinis nostrae praeceptum hoc fieri jussimus perquid Augusti Ludovici et nostrae simul etiam et pro aeterna retributione animarum praememorati eorundem ad hoc idem negotium peragendum, vel uti promissum. Deprecatio intercessit, medietatem omnis telonei de quibus cumque rebus, sicut infra infertum est in praedictae civitatis locis mercatis suburbio vel portu rationabiliter vel legaliter exigitur, utilitatis praefatae ecclesiae sancto sedis Nanneticae sub honore beati Petri, apostolorum principis, fundata positaque necessitatibus servorum Dei. Ibidem famulantium secundum proprii Pastoris praesentis et futurorum canonicam administrationem recipiendam per suos proprios ministeriales et habendam nostris et futuris temporibus concedimus et confirmavimus, videlicet et quidquid ex eadem medietate supradicti omnis telonei acquiri potest, utilitatibus memoratae Ecclesiae praesulis et canonicorum ibi morantium sive cujus piam contradictione aut substractione perpetuo jure habeatur in futuram nostram et eorum quorum supra fidelium nostrorum fecimus mentionem divina retributionis misericordiae solutum. Ut autem hoc magnitudinis nostrae proaptum ab omnibus Dei nostrisque fidelibus et certius credatur et diligentius conservetur, de annulo nostro subter jussimus insigniri...

Par copie collationnée sur un transempt escrit sur vellin, extrait des arches et escrins de l'église de Nantes par Jan Le Clerc et Jan Chevalier, notaires de la Cour de Nantes, suivant leur commission et commandement du Roy et d'eux signé, en datte du quatorzième jour de mars mil quatre cens quatre-vingt-treize, estant aux archives de ladite Eglise et la présente copie délivrée par moy soussigné, Jan Gaultier, prêtre, notaire apostolique. Reçu immatriculé et résidant à Nantes, scribe dudit Chapitre, sous le sceau d'iceluy, à Nantes, le treizième jour de mars mil six cens quatre-vingt-deux. Ar ordonnance du chapitre. Jan Gaultier.Scribe.

[1061] A. de. la Borderie : *Histoire de Bretagne*, vol.2, Rennes, 1898, p.856.
[1062] R. Merlet : *La chronique de Nantes (570 environ - 1049)*, Paris, 1896, p.44-48.

Pancarte de Louis VI de 1123

Document du roi de France Louis VI de 1123, en faveur de l'évêque Briccius de Nantes, concernant ses droits en de nombreux endroits dans le Nantais et en Anjou[1063].

La pancarte fut exposée en 1123 à Lorris et faisait référence au statut du diocèse de Nantes dans la seconde moitié du X^e^ siècle (plus précisément : après les raids normands de 936 et 987 respectivement). Son contenu est basé sur les diplômes royaux du règne de Charles le Chauve[1064], Louis IV Outremer et son fils Lothaire. Le document original, reproduit dans le cadre des *Titres de l'Evesché* dans les œuvres historiques de D. Lobineau et Dom Maurice, est désormais considéré comme perdu. Le texte de la pancarte a fait l'objet de recherches approfondies en ce qui concerne les informations topographiques qu'il contient ; son authenticité n'est plus mise en doute aujourd'hui par les savants renommés de la Bretagne[1065]. Pour le présent travail, il suffit de se concentrer sur les lieux au sud de la Loire. Les paroisses mentionnées étaient situées dans la région des trois pays d'Herbauges, Tiffauges et Mauges, qu'Alain Barbetorte avait autrefois acquises par contrat avec Guillaume Tête d'Étoupe, mais qui sont ensuite passées en Anjou. Ce document reflète presque entièrement la possession du diocèse de Nantes entre 936 et 987. Cette propriété a dû être perdue entre-temps, puisqu'elle a été récupérée par l'évêque Briccius, par *« l'avidité des méchants d'Armorica et de leurs comtes »*. Ces données se réfèrent soit à l'implantation bretonne au sud de la Loire à l'époque de Geoffroy Grisegonelle, soit - plus probablement - à la politique de donation de l'évêque Gautier et du comte de Rennes, Geoffroy-Bérenger, qui était soutenu par lui. Dans l'acte, les abbayes de Vertou et du Pallet (in toto) sont clairement identifiées comme propriété de l'église de la cathédrale de Nantes.

M Misericordia & veritas exigere videntur quod quas a praedecessorum nostrorum munificentia Ecclesiis Dei collata cognoscuntur Regia auctoritate nostra ut firmius in posterum stare valeant muniantur quatinus & successoribus nostris exemplum bene agendi a nobis praebeatur & de talento nobis commisso boni aliquid ad conspectum summi judicis a nobis reportetur.

Ego igitur Ludovicus in Regem Francorum Dei misericordia sublimatus notum fieri volo cunctis fidelibus tam futuris quam & instantibus quoniam vir venerabilis Bricius Nanneticae sedis Ep. praesentiam nostram non absque magno labore itineris humiliter adiit & praecepta antiquorum ac venerabilium Francorum Regum Karoli, Clodovei & filii ipsius piae recordationis Clotarii attulit & ostendit misericorditer conquerens quasdam res sacrosanctae Ecclesiae Apostolorum Petri & P. ad clerum ibi Deo servientem alendum & sustentandum concessas & a predecessoribus ejus jure Ecclesiastico per longa tempora nullo inquietante possessas sed nostris temporibus per rapacitatem Armoricae regionis malorum hominum nec non etiam cupiditatem atque sevitiam ipsius Provinciae Comitum vim & injuriam Nannetensi Ecclesiae & sibi ex illis rebus inferentium dissipatas & destructas citra praedictorum praeceptorum immunitatem & rapi & aufferri. Qua propter spe misericordiae ad nostra confugiens subsidia a majestate nostra cum maxima precum supplicatione devotissime postulavit restaurationem earum ita sibi a nobis fieri quod quae semel pro amore Dei & SS.. Apost. prædictae Ecclesiae Regia munificentia collata fuerant & concessa nostra etiam liberalitate & immunitate redintegrarentur & consolidarentur. Nos quoque tam justa & tam rationabili hujus peditione permoti tantorum patrum ac venerabilium Regum instituta summo cultu ac reverentia veneranda nequaquam removenda imo nostris futurisque temporibus mansura decernentes praedicti Bricii venerabilis Ep. precibus benigne ut dignum erat consensimus & hoc serenitatis nostrae praeceptum fieri jussimus per quod praecipiendo firmamus & firmando praecipimus ut sicut Ecclesiae res a. supradictis Regibus memoratae sacrosanctae Apostolorum Ecclesia: datae sunt & firmatae & ab

[1063] De : D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, vol. 2, Paris, 1707, p.281-282. Et aussi dans : D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, vol.1, p 547.

[1064] Le 10 février 856, Charles l'évêque chauve Actard quitte la moitié du « Teloneum » de Nantes.

[1065] Voir : L. Maître : Étude critique sur la charte de Louis VI dit le Gros, dans : *Archives de Bretagne*, vol.2, 1887, p.346-377. J.P. Brunterc'h : Puissance temporelle et pourvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049, dans : *Mémoires de la Société historique et archéologique de la Bretagne*, vol.61, p.29-82. N.-Y. Tonnerre : La charte de Louis le Gros de 1123, dans : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.305-309.

antecessoribus istius Felice & Paschario[1066] *& aliis illius sedis venerabilibus Episcopis hactenus possessae ita etiam ab isto & ab omnibus successoribus suis per nostram immunitatem perpetuo jure possideantur, quarum nomina haec sunt:*

Medietas Thelonei Nannetensis civitatis. Abbatia S. Johannis B & S Martini Vertav. sita super fluvium Separis. Camariacus cum Ecclesia. Ecclesia sancti Petri & sanctae Oportunae virginis & sancti Vitalis Mart. Coldriacum & Boiram. Asinesium cum Ecclesia S. Benedicti. Ecclesiam S. Petri de Alba Petra. Ecclesiam S. Boniti. Dimidiam partem Gestet. Chesiacum. Palatium.[1067] *Castrum Rainerii. Liriacum. Droinum. Varennam. S. Julianum cum aqua Cancella. Bratiacum cum aqua Golenae. Dimidium Mello Martis cum Ecclesia. Cariacum cum omnibus terminis & finibus suis & insula Aduneta sibi adjacenti. Vidunitam insulam Brivatae fluminis. Wenmened id est montem candidum. Concorotium. Felgeriacum. Heutiacum. Fertiacum. Bairiacum. Solzennum. Villam Breisram. Villam Cluionnam. Arbraiacum. Joviniacum. Castrum Bableni. Isiacum cum Gastinia Sillia. Noziacum. Safriacum. Abarretiacum. Maldonium. Vorentam. Curtem Alentis. Frugiacum. Beligniacum. Monasterium Legum cum omnibus sibi pertinentibus. Varesdam. Teilliacum. Lingiacum. Odreacum. Malvam. S. Medardum cum Insula Petrosa quae nunc Castellona dicitur. S. Georgium. Cassonam. Sucerum. Trelieram. Orsvaldum. Salteronam. S. Similianum. Monasterium Antrum cum omnibus sibi pertinentibus. S. Stephanum. Carcafagum. Cheviriacum. Rentiacum. Porteriacum. Tauriacum. Dolonellam. Insulam Haniam. Portum Carchedrarum. & portum Raciaci cum tribus milliariis sursum & totidem deorsum. S. Genonem, Tasconam, Tasconellam, Asinarias, Marcium. In pago Redonis Novatiacum super fluvium Vicenonia. In pago Andegavo Balgiac. Curtem Daon. Curtem Genii. ac Villam Lineris cum omnibus sibi pertinentibus. In pago Carnotineae Alogiam. Ipsius urbis Namneticae menibus assitas Ecclesiam SS. Mart. Donatiani & Rogatiani. Ecclesiam SS. Mart. Cyrici & Julittae Ecclesiam sanctae Dei Genitr. Ecclesiam sancti Clementis Papae ac Martyris. Ecclesiam sancti Andreae Ap. cum omnibus ad eas in integrum pertinentibus. Duas naves tam in fluvio Ligeris quam in aliis fluminibus Ligerim intrantibus navigantes ab omni tributo liberas. Praeterea in pago Aurelian. Ecclesiam SS. Mart. Donatiani &: Rogat. & omnia ad illam pertinentia praedicto Episcopo B. & universis ipsius successoribus jure perpetuo habenda & possidenda donamus & concedimus hoc tenore ut jura nobis a. caeteris Episcopis nostris debita tanquam Episcopi & Capellani nostri nobis & haeredibus nostris oportunis temporibus diligenter persolvant. Ad ultimum autem libertatem Nannetensis Ecclesia: & Episcoporum Nannet. tam istius quam successorum suorum & universi Nannetensis Ecclesiae Cleri tantam esse volumus & praecipiendo concedimus ut nullum servitium nulla prorsus consuetudo nullum quodlibet debitum cui saeculari potestati excepta potestate nostra ab eis debeantur & nulla ipsis violentia, nulla injuria, nulla molestia, nullum dampium a quolibet inferatur. Et ut plenius dicamus quicquam nisi spontanei facere ab aliqua seculi potestate nullatenus cogantur, immo ipsi & omnia sua & ad ipsos pertinentia perpetua pace & quiete fruantur. Actum Lorriaci publice anno Incarnati Verbi MCXXIII, regni nostri XVI. astantibus in Palatio nostro quorum nomina subtitulata sunt & signa. S. Stephani Dapiferi. S. Gilleberti Buticularii. S. Huguesnis Constabularii. S. Alberici Chamerarii. Data per manum Stephani Cancellarii.*

[Titre de l'évêque de Nantes. Sceau du roi, le représentant assis sur un trône. Dans la légende on ne lit que le mot Francorum, le reste est effacé].

[1066] Sous le Pascharius, saint Hermeland avait fondé un monastère sur une île de la Loire. Félix de Nantes est considéré comme l'actuel fondateur du monastère de Vertou. Voir le chapitre ci-dessus.

[1067] D. Lobineau a reproduit par erreur « Chesiacum palatium », c'est-à-dire « Palais de Montfaucon », ce qui n'a pas de sens tant sur le plan formel que sur le fond. Avec D. Maurice, les termes sont correctement séparés.

Don de Tescelin du Grand-Montrevault

Négocié avant 1075 et exécuté entre 1075 et 1082 : donation testamentaire de Tescelin de Montrevault et de son épouse Adeburgis, en faveur du monastère Saint-Serge et Saint-Bach à Angers, en reconnaissance de leur bénéfice, la moitié de la cour et l'église Saint-Rémy-en-Mauges[1068].

Exposé au chapitre de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers entre 1075 (départ de l'archidiacre Renaud) et le 11 avril 1082 (fin de l'abbatiat de Daimbert). Dans : Second livre des Cartulaires, MS III Musée Dobrée/Nantes, fol. 151, r°-v°, n° 347 et 348, également Arch. départ. de Maine-et-Loire, H 778 bis, 2, n° 347 et 348; copie partielle en MS Paris BN lat. 12696, fol. 249 v°.

DE MONTE REBELLI

TESCELINUS de Monte Rebelli, devotus Deo miles et uxor ejus insignis in sancta religione Adeburgis, postquam a domno abbate Sancti SERGII Daiberto beneficium susceperunt suum hoc est medietatem curtis et ecclesie Sancti Remigii inter cetera quibus ardenter instabant pietatis opera, etiam loco Sancti SERGII aliquid elemosine cupientes impendere, donationem fecerunt Sancto SERGIO post mortes suas amborum de emptionibus suas fecerunt le[gi]time. Hoc est de mansura una terre juxta stagnum castelli Montis Rebellis, et de mansione sua simul de viridegario intra castellum, et de una area fumilis in suburbio et de consuetudinibus cunctis quas emerant in curte Sancti Remigii, que sunt brenagium, vicaria, venda, pedagium.

Testes hujus donationis sunt qui affuerunt : domnus Renaudus archidiaconus, Raherius homo Tescelini, Raherius de Lui et uxor ejus, Aremburgis soror domne Adeburgis, uxoris domni Tescelini, que cum suo viro donationem hanc auctorizavit. Giraldus filius Ernaldi juvenis. Adam. Petrus. Willelmus. Lanbertus. Renaudus.

Illud etiam silere dampnum esset quod Tescelinus de Monte Rebelli pro familiaritatis gra-tia quam cum monachis Sancti SERGII habebat venit in capitulum eorum et Girardus filius Freeline cum eo, deditque ipse Tescelinus, annuente Girardo, sanctis martiribus Sergio et Ba-cho ad Villam Novam terram quandam que dicitur Quarteriolum.

Facta autem hac donatione in manu abbatis Daiberti, portaverunt uterque, Tescelinus videlicet et Girardus donum super altare Sancti SERGII.

Testes : Tescelinus, Girardus, Girorius de Bello Pratello, Daniel de Palatio, Frotgerius filius Letaudi et multi alii.

[1068] D'après Y. Chauvin : *Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e et XII^e siècles)*, vol.2, Angers, 1997, p.468-469.

Règlement d'un différend prolongé concernant l'église Saint-Quentin-en-Mauges

Décision de justice sur une propriété de Tescelinus Vetulus et Guido de Boeria lors d'une journée de tribunal tenue par Roger III de Montrevault avec Geoffroy, fils d'Eudes (Eon ?) et Girard, fils d'Anfred (son fils bâtard de Freedelina ?) à Sainte-Christine.

La décision fut prise sous le règne de Roger III de Montrevault, c'est-à-dire entre 1063 et le 15 juillet 1095, très probablement vers la fin de cette période.

Manuscrit original aux Archives départementales de Maine-et-Loire. 45H2, n°26 (légèrement abîmé), titre au dos « Notitia de rebus sancti Quintini » [1069].

***N**otum volumus fieri successoribus nostris quod Tescelinus Vetulus et Wido de Boeria ha-buerunt diu solidos et quietos duos arpennos et dimidium vinearum quos dederunt postea Sancto Martino et Sancto Quintino sicuti habuerant antea solidos et quietos.*

***P**ostea transacto longe tempore abiit Lambertus Galafridus qui erat de genere presbiter-orum qui cantaverant dudum in ecclesia Sancti Quintini et extyrpavit furtim de vineis sine clamore quem fecisset vel dominis qui vineaas dederant vel monachis qui eas tenebant. Cumque extyrpasset venit ad judicium in curiam domni Rogerii de Monte Rebelli et Gaufredi filii Eudonis et Giraudi filii Anfredi apud Sanctam Cristinam. Dedit itaque guadium suum mo-nachis quod monachi annuerunt Giraudo Andefredi filio qui accepit inde quinque solidos.*

***P**ostea diu Segebrannus monnarius (monetarius ?) et frater ejus Godefridus sorerius (sororius ?) consobrini Lamberti Galafridi, arserunt duos molendinos monachorum Sancti Quintini et extirpaverunt de eadem vinea sine clamore quem fecissent dominis vel monachis. Quo facto quesierunt monachi dominos de quibus tenebant et duo illi fratres suos amicos et parentes et venerunt ad placitum apud Sanctum Quintinum ibique domini de quorum casamento erat et judices obtulerunt eis quatenus si scirent se habere justam causam inde secure placitarent ne postea se coactos dicerent. Unde illi sibi consulentes responderunt se malo consilio hoc egisse sed si monachi hanc foris facturam condonarent, ipsi omnem querelam dimitterent, quod annuentibus monachis, guadium suum dederunt in manu Sigimari monachi proforis factura quam fecerant ibi omnem dimittentes querelam et juraverunt ambo et mater ipsorum super sanctos ne amplius camlumniaretur et in fide sua promiserunt duos suos parvos fratres scilicet Fulconem Pelochini et Goscelmum istud idem [ven]turos postquam ad legitimam etatem per-venirent de parentibus quoque suis et amicis dederunt sex fidejussores scilicet Gaud[…] Hervei, Benedictum de Sancto Quintino, Andream Guitoni, Giraudum filium Ernaudi Caprarii, Guillelmum Bovev […La]mbertum Galafridum ut isti sex sine aliquo placito monachis emen-darent si hoc contigerent ut aliqua foris factura amplius de hoc monachis fieret.*

***C**ujus rei testes hic sunt suppositi :*

Drogo pelletarius, Gaufridus filius Landrici, Guido de Pastu Capelli, Fulcradus Cochelinus, Giraudus filius Andefridi, Girardus Guastatus, Albertus de Pinu, Gaufredus filiis Adeladis, Hubertus Campanus, Aimericus de Pinu, Polinus, Giraldus Stupinus, Horricus Cochonatus, Otgerius de Castanearia, Hubertus nepos Giraudi, Gauterius de Pastu Capelli, Normannus fili-us Guielini, Frogerius de Grosso Fagino, Constantius famulus, Augerius famulus, Raimundus Pincinus, Rainaudus famulus, Gaudinus de Palatio, Effredus de Castello Raineri, Lambertus rotarius, Hubertus furnarius, Rogerius de Chimilliaco, Baudricus Corversarius, Herbertus, Barbotinus, Gaugerius Corversarius, Rainardus presbiter, Tescelinus filius Hilberti.

[1069] D'après T. Véron : *L'intégration des Mauges à l'Anjou au XI^ème^ siècle*, Limoges, 2007, p.310.

Don de Hubert Borellus

Entre 1056 et 1082 : Hubert Borellus fait don de sa part de la propriété de l'église de Chaudron-en-Mauges[1070] au monastère de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers.

Exposé au chapitre de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers entre le 31 juillet 1056 et le 11 avril 1082 (abbaye de Daimbert), mais très probablement vers la fin de cette période.

Dans : Second livre des Cartulaires, MS III Musée Dobrée/Nantes, fol. 139, n° 316, également Arch. départ. de Maine-et-Loire, H 778 bis, 2, n° 316 ; copie partielle dans MS Paris BN lat. 12696, fol. 250 v°.

De sancto Johanne.

NOTITIA DE HUBERTO BORELLO.

Omnibus sancte Dei Ecclesie fidelibus notum fore volumus, quod Hubertus Burrellus dedit monachis Sancti Sergii in elemosinam quicquid habebat in ecclesia de Chalderun, dimidietatem scilicet de oblationibus, et unam borderiam terrae et unam portionem boschi quem emerat Frogerius filius Lethburgis ab Huberto. Dederuntque ei monachi ob hujus beneficii recordationem LX solidos et unum equum magni precii. Hec omnia dedit Hubertus supradictus monachis Sancti Sergii ita solida et quieta sicut ipse habebat, et vicariam, et absque ulla consuetudine. Dimisit preterea omnes calumpnias quas monachis faciebat de una domo que fuit Thescelini senioris de Monte Rebelli apud civitatem Andegavis, et de omnibus rebus quas habebant in Malgia monachi Sancti Sergii de suo fevo. Promisitque audientibus plurimis ipse et filii ejus Robertus et Matheus in capitulo Sancti Sergii ut absque ullo malo ingenio hanc conventionem legaliter conservent, et ab omnibus calumpniis emundent. Promiserunt insuper tam pater quam filii ut omnia que monachi habent in suo fevo vel habere poterunt conservent, et erga monachos Sancti Sergii sint fideles, et calumpniam ulterius eis de omnibus rebus quas supranominavimus non faciant. Facta est autem hec conventio in capitulo Sancti Sergii presente domno Daiberto abbate et omni fratrum conventu, coram multis testibus, quorum hec sunt nomina :

Ilgelbertus presbiter nepos abbatis.
Daniel clericus.
Gerorius de Bello Pratello.
Daniel de Palatio.
Durandus Corsun.
Jocelmus miles homo abbatis.
Hubertus Borrel.
Hugues filius ejus.
Matheus filius ejus.
Frogerius filius Lethburgis.
Ernulfus homo Gerorii.
Thebaldus cementarius
Lambertus Bastardus.
Bernardus prepositus.
Rafredus.
Aymericus.
Rainerius.
Walterius nepos abbatis.
Raimbelinus.
Christianus.
Et multi alii.

[1070] Y. Chauvin : *Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e et XII^e siècles)*, vol. 2, Angers, 1997, p.426.

Confirmation par le duc Alain IV Fergent d'un don de son père Hoël

Entre 1084 et 1103 : Confirmation posthume d'un don de Hoël, duc de Bretagne, au monastère Sainte-Croix de Quimperlé par son fils et successeur Alain IV. Fergent.[1071]

Charte 35 du cartulaire du monastère Sainte-Croix à Quimperlé. Publié après l'inauguration d'Alain Fergent en 1084 et avant la mort du comte Matthias de Nantes en 1103, les ajouts entre crochets correspondent au texte reconstruit par L. Maître et P. de Berthou.

Le document a été rédigé peu après l'entrée en fonction du duc de Bretagne, Alains IV Fergent, c'est-à-dire vers 1084. C'est la confirmation d'un don de son père Hoël à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, qui a dû avoir lieu entre 1081 et 1084. Parmi les signataires se trouvent deux factions : Les Namnetenses, dont Daniel de Palatio, s'opposent aux Bretons, dont la liste des signataires indique clairement qu'ils sont exclusivement autochtones, c'est-à-dire bretons celtico-britanniques.[1072]

Illustrissimus Dux Britanniae in castro quod dicitur Alrae existens dedit Monasterio sanctae Crucis Ecclesiam sancti Tutiani, cum omni ipsius immunitione, domumque Moriedech et duas villas [quas ipse possedit, decimasque illius tribus et totius possessionis comitis ejusque in illius proclimate penitus redditiones et sua propria molendina], accipiendo de nostro bene-ficio quingentos solidos. Cujus rei testis est ille largissimus Hoël et Benedictus frater ejus, Namnetensis episcopus, ejusdem abbatie abbas, Rivallonus filius Daniel monachus. [Rsou monachus, Tutgual monachus]. De Laïcis autem Cadou filius David, Saliou filius Gulchuenn, Killae filius Guffret, Gradlon et Reignored filius ejus, Galuudic filius Fergant, Duoret et filius ejus Coruuethen, [Anscher et Guennou virgiferi, Saluden filius Guruinet].

Deinceps, post dilectissimi obitum Hoëlis, Alanus filius ejus, nobilissimus Dux Britanniae, donationem patris sui corrobans, pro redemptione suorum parentum eidem ecclesiae condonavit Lantutian cum omnibus redditibus suis [alternative: Lann Tutian cum omnibus redditibus suis eidem ecclesie Sancte Crucis, cum omni immunitione, et omnes suas molendinas om-nemque tribum] in dicumbitione, absque ipsa sola platea ubi mercatum fieri solebat [die con-stituto, furno et aliis edificationibus que possent ibidem fieri, videlicet in ea platea; eo tenore si comes a sua manu ipsam plateam separare voluerit, quatinus nemini det vel vendat nisi Sancte Crucis Kemperelegiensibus monachis. Pro novissimo hoc additamento, trecentos soli-dos comiti tribuimus de monasterii Sancte Crucis caritate].

Haec condonatio Namnetis fuit facta, audiente et eo annuente Mathia Comite et ejusdem Ducis fratre.
Cujus rei testes sunt isti duo Comites, Alanus videlicet et Mathias, Benedictus Nannetensis episcopus et ejusdem ecclesiae Sanctae Crucis [alternative: ejusdem Sancte Crucis ecclesiae] abbas, Jestin monachus et prior Rotonensis, Halanan monachus Sancte Crucis, Raoulus ar-chidiaconus, Dunguallun canonicus.
De laïcis vero, Alanus filius Rivalloni, Daniel de Palatio, Gaufridus Normannus, Uuarinus dapifer, ceterique Namnetenses.
De Britonibus, Jestin filius Daniel, Alan filius Guegon, Gurmaelon filius Glevian, Gleuguman filius Ratfred, Guegon filius Roënguallun, Louenann filius Dunguallun, Saludem filius Guriunet, Eudun filius Guegon, Amalcud & Uruoed de Guloë et ceteri innumerabiles.

[1071] L. Maître, P. de Berthou : Cartulaire de Quimperlé, dans : *Bibliothèque Bretonne Armoricaine,* vol.4, Rennes, Paris, 1904, p.173-174. Aussi dans : D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, vol.1, p.431. Aussi dans : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne,* vol.2, Paris, 1707, rééd. Paris, 1973, p.119.

[1072] Aussi appelés « bretons bretonnants » en français.

Don de Daniel de Palatio au monastère de Marmoutier

En 1096 : Daniel de Palatio fait don au monastère de Marmoutier de ses droits de navigation près de Champtoceaux et de Nantes[1073].

Le document a été émis pendant l'Abbatiat de Bernard de Marmoutier (1084-1100), avant la mort du comte Matthias de Nantes en 1103, probablement à l'occasion du retour de l'abbé à Nantes après le concile de Nantes en 1096 ; Alanus Rivalloni était également représenté sur la liste des témoins du document précédent et correspond peut-être au comte Matthias, alors sénéchal.

Notum quod quodam tempore, cum rediret Dominus abbas Bernardus de Nanneto & veni-ret ad Castrum Celsum, invenit ibi Danihelem de Palatio rogavitque eum ut consuetudines quas habebat de navigio B. Martini Majoris Mon. pro salute animae suae B. Martino concederet. Cujus petitioni libenter annuens, quidquid de consuetudinibus navigii ejusdem sancti & apud Nannetum & apud Castrum celsum tenuerat, dereliquit. Quod ut firmius fieret rogavit isdem Danihel Rotgerium de Monte Rebelli, qui tunc temporis Castri celsi dominio fungebatur, ut quod ipse bono animo reliquerat, & ille quantum sibi pertinebat concederet, quod & ipse concessit. Postea vero cum ad sanctum Florentium vetulum Dominus Abbas Bernardus veniret, deprecatus est supradictus Danihel Mathiam Nannetensem Comitem, ut quod de consuetudinibus navigii B. Martino guerpiverat, ipse proprio auctoramento confirmaret. Qui, audiente Alano Rivallonii filio, gratulanter auctorisavit.

Donationis hujus testes sunt Dominus Abbas Bernardus & bajulus ejus Domnus Drogo & D. Robertus frater D. Ebraldi qui tunc temporis erat Praepositus obedientiae Caftri celsi qui & ipse cepit quoddam lignum de terra & porrexit praedicto Daniheli, per quod donum supradictae consuetudinis B. Martino fecit ; quod & isdem Robertus postea reservavit. Gauterius de Nanneto. Gaufredus de Braheri. Budicus filius Odrici. Renaudus Brienz. Gurmalonus, de famulis Monachorum. N…

[1073] Charte du monastère de Marmoutier, dans :D. Morice : *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, vol.1, p.474. Et dans : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, vol.2, Paris, 1707, Rééd. Paris, 1973, p.185-186.

Don de Hamo à Saint-Florent

Avant 1100 : Don d'un certain Hamo au monastère Saint-Florent de Saumur, à l'occasion de son entrée au monastère, concernant l'autel et les droits d'inhumation des églises Saint-Herblon, Anetz, l'Hermitière, la Rouxière et Maumusson, ainsi que ses droits sur la Loire[1074].

Charte du Livre Blanc de Saint-Florent à Saumur, fol. 4 et 5, émis avant 1100[1075].

In nomine sancte et individue trinitatis.

Ego Hamo, considerans presentis seculi vitam, quomodo amatores suos decipit, et blandi-menta ejus que cum a letitia incipiant semper in merore finiuntur, et quia cum maxime arri-serint subito non comparent; et audiens apostolum monentem divites hujus seculi ne sperent in incerto divitiarum, quia quicquid est in mundo cupiditas est carnis et concupiscentia oculo-rum et ambitio seculi, que non sunt ex Deo, et mundus transit et concupiscentia ejus; et quo-niam argentum eorum et aurum eorum non valebit liberare eos in die ultionis, nullamque commutationem dabit homo pro anima sua; maximeque illud dominici precepti animadvertens: « Venite ad me omnes qui laboratis et honerati estis, et ego vos requiescere faciam; ac tollite jugum meum super vos, quia suave est et onus meum leve, et inveniatis requiem ani-mabus vestris. » Recordansque illius evangelici sermonis ubi Dominus juvenem, cupientem ad vitam intrare, hortatus est, dicens ut si vellet perlectus esse venderet que possidebat et daret pauperibus, ac sic sequeretur eum; et quoniam per ineffabilem pietatem suam cunctis fidelibus repromittit, dicens quia omnis qui reliquerit domum aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut fratres, aut sorores, aut agros propter nomen suum, centuplum accipiet et vitam aeternam possidebit. Hanc dulcissimam promissionem tota devotione complectens, sciens certissime quia, sicut promisit, ita credentibus et complentibus adimplebit, ipsius adjutus vivificatione spiritus, diu mecum remunerationem eternorum premiorum revolvens, decrevi in memetipso ut, propter amorem ipsius Dei et domini mei Ihesu Christi, presens seculum cum pompis suis penitus relinquam et artam viam que ducit ad vitam, cum illius adjutorio, currere incipiam. Nam ipse hoc docuit, dum commendavit dicens: « Qui vult venire post me, abneget se metipsum et tollat crucem suam et sequatur me. » Et quia sine labore nemo potest hoc facere, ne grave videatur, Dominus refovet dicens quia regnum celorum vim patitur et violenti ra-piunt illud; et apostolus: « Non sunt, inquit, condigne passiones hujus temporis ad futuram gloriam que revelabitur in nobis. » His igitur aliisque multiplicibus Domini exortationibus confortatus, memet ipsum, in suo sancto servicio perpetualiter illi serviturus, in loco et in presentia sancti ac beatissimi confessoris Christi Florentii mancipare desidero: ut ipse sanctus ante pium Dominum ductor et advocatus michi esse dignetur et assidue intercedat pro peccatis meis. De rebus autem quas michi divina gratia contulit, et que a parentibus sunt relicte, ipsi sancto atque eidem loco, quo me Deo serviturum devoveo, ut mei memoria tam in vita quam post mortem in orationibus servorum Dei ibi habeatur, trado [e]idem ecclesias Sancti Ermelandi sicut eas a seniore meo tenere videor, altare scilicet et cymiterium earundem aecclesiarum. Do etiam teloneum meum quod de navibus monachorum euntibus sive redeuntibus per alveum Ligeris michi jure hereditario debetur. Hec omnia ex integro, perpetua donatione, Sancto Florentio confirmando trado et tradendo confirmo, et de mea potestate in illius et rectorum ejus transfundo dominio. Habeant igitur monachi supradicti sancti licentiam faciendi de ecclesiis Sancti Ermelandi sicut de ceteris ecclesiis Sancti Florentii. Habeant nichilominus naves suas liberas et ab omni theloneo meo solutas et nullus meorum telonearіorum ab eis quicquam auferre presumat. Si quis vero contra hoc firmitatis testamentum, quod fieri non credo, aliquid agere voluerit, aut ullus de heredibus meis aut coheredibus vel parentibus, seu qualiscumque intromissa persona, qualemcumque calumpniam inferre praesumpserit, vel auferre aliquid de his que pro peccatis meis Domino et sancto suo obtuli, aut rePierree ausus fuerit, cum Juda traditore et cum Dathan et Abiron in aextremo judicio anathema sit; et quod re-petit non vindicet, sed fiat ejus repetitio cassa atque irrita, et hoc firmitatis testamentum omni tempore firmum permaneat. Testes hujus meae donationis seu abrenuntiationis sunt hii:

Guithinocus de Anceniso, Daniel de Palatio, Escommarus filius Rodaldi, Archembaldus de Liriaco, Arbaldus filius Merhem, Galo frater ejus, Ratuili de Noziaco, Brient filius Urvogii, Budicus filius Archembaldi, Rotbelimus filius Gorantoni, Lambertus Papot, Garinus Arundel, Hubertus filius Justi, Renaudus pontonarius, Savaricus Restedramus, Hubertus presbiter, David presbiter, Renaudus Petral,

[1074] P. Marchegay : Chartes nantaises du monastère de Saint-Florent près Saumur de 1070 environ à 1186, dans : *Bull. de la Soc. Arch. de Nantes et du Dép. de la Loire-Inf.*, Nantes, 1877, p.92-94, mal daté.

[1075] Guithenoc I[er] d'Ancenis a signé des documents entre 1050 et 1090, Archembald de Liré vers 1075. Voir N.-Y. Tonnerre : *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p.326-330.

Robertus filius Hulberti, Adam telonearius, Hugueslinus, Renaudus Minudellus, Girbaldus, Hervi filius Glehel.

Iste autem sunt aecclesiae que in supradicto dono continentur: aecclesia scilicet Sancti Ermelandi; aecclesia Sancti Clementis de Arnet; ecclesia Sancti Michaelis de Heremita; ecclesia de Russeria; ecclesia de villa que dicitur Malus Mutius.

Don de Daniel de Palatio à Saint-Serge et Saint-Bach près d'Angers

Avant 1102 : Réparation de Daniel de Palatio, concernant ses vols à Beaupréau[1076]

Exposé avant la fin de l'abbatiat de Bernard le 6 avril 1102.

Dans : Second livre des Cartulaires, MS III Musée Dobrée/Nantes, fol. 152 r°-v°, n° 349-350.
Aussi dans : Arch. Départ. de Maine-et-Loire, H 778 bis, 2, n° 349 et 350.

***D**onum de commendatione de Villa Nova*

Daniel de Palatio olim miserat predones suos predari terram de Bel Pratel, ipse vero cum pluribus apud Villam Novam in insidiis latens dum eos expectaret peccatorum recordatione ductus, donavit Sancte MARIE et monachis Sancti SERGII ibi manentibus in perpetuum medietatem commendationis de Villa Nova que ad eum pertinebat. Alia vero pars, compete-bat Iveno Hyrco, qui quoddam tempore rogatus a domno Haimerico monacho qui tunc obedientiam illam regebat donavit et ipse illam suam medietatem sancte MARIE et sanctis martiribus Sergio et Bacho accipiens a predicto monacho XII denarios sibi, et Niello dapifero VI ob testimonium videntibus, Raoulo vicecomite, Agatha uxore ejus, et filiis eorum Fulcone et Burcardo, Frogerio de Gros Fai et filio ejus Pagano, Girardo filio Leaudi, Huberto filio Hersendis, Bernardo Lauro, Hugueslino filio Hainsberti, Boneto famulo monachorum, et multis aliis.

[1076] Y. Chauvin : *Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e^ et XII^e^ siècles)*, vol.2, Angers, 1997, p.470.

Don de Guy de Saint-Quentin au monastère de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers

Entre 1100 et 1130 : Legs de Guy de Saint-Quentin-en-Mauges, après son voyage à Jérusalem[1077].

Exposé dans le premier tiers du XII[e] siècle[1078].

Dans : Second livre des Cartulaires, MS III Musée Dobrée/Nantes, fol. 158 v°, n° 360. Aussi dans : Premier livre des Cartulaires, fol. 185, n° 441, et: Arch. départ. de Maine-et-Loire, H 778 bis, 2, n° 360, et : MS Paris BN nv. acq. fr. 9769, fol. 79 r°-v°.

***D**E VILLA NOVA*

NOTITIA DE TERRA WIDONIS DE SANCTO QUINTINO de terra que est apud Villam Novam.

Ut nebulam nocive oblivionis vitare possimus, lucem sancte recordationis posteris intimare curavimus, qualiter terram Widonis habuimus. Wido filius Gaufridi de Sancto Quintino post-quam reversus est de Hierusalem volens fieri monachus ad Willelmum monachum qui tunc prior erat Ville Nove ter venit, ibique Deo et sancto Sergio ad monachum faciendum per ma-num illius se tradidit. Et quia deerat pecunia quam presentialiter daret pro se, X terre sextariatas quas juxta Villam Novam habebat solidas et quietas ab omni consuetudine dedit, et multa alia se daturum si Herveus sororius ejus concederet repromisit. Audiens Willelmus monachus quia quicquid de Wido habeba[t] erat sub custodia et potestate Hervei de Palatio qui sororem ejus primogenitam habebat terramque et totum fevum suum serviebat, ad Herveum Stephanum monachum ad Palacium transmisit, qui ei et petitionem Widonis, et donum quod fecerat propalaret. Quo audito Herveus inde letus effectus, non solum quod Wido dederat concessit, verum etiam de suo proprio jure elemosinam augmentavit. Deditque Deo et sancto Sergio II solidos de servicio quos reddebant ei in festivitate Omnium Sanctorum Bonetus de Villa Nova et Chochardus nepos ejus, et III obolos de censu de quodam quarterio vinee et decimam. Dedit etiam unam terre mansuram inter terram et boscum juxta ecclesiam de Puziaco, et mansionem in suo proprio plaxicio ad rusticum hospitandum. Hec omnia Herveus uxori sue et filiis et filiabus concedere fecit, et donum hujus rei cum quodam ramusculo per domnum Stephanum, monachum, super altare Sancte Marie transmisit. Quibus peractis, Willelmus monachus, et Wido perrexerunt ad Montem Rebellem Parvum ad domnum Paganum, et ab eo petierunt, quatinus quod Wido et Herveus Sancto Sergio dederant concederet. Quod domnus Paganus non solum quidem concessit, verum etiam se tutorem esse promisit.

Ob testimonium igitur hujus concessionis, Wido osculatus est pedem illius, et ita auctoritate et consilio domni Pagani et Hervei, Widonem ad monachum faciendum suscepimus, et testes qui hoc viderunt et audierunt subtus notavimus : Ursellus canutus, Willelmus Gaivus, Hugues Buissellus, Ernulfus Dives, in cujus domo hec facta sunt.

[1077] Y. Chauvin : *Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI[e] et XII[e] siècles)*, vol.2, Angers, 1997, p.454-455.
[1078] Le père Guy de Saint-Quentin signa sous l'abbé Daimbert, Paganus de Montrevault sous l'abbé Pierre.

Lettre de consolation de Foulques de Deuil, adressée à Pierre Abélard

Vers 1118 Foulques, prieur de Deuil, écrit une lettre de consolation au castré Pierre Abélard[1079]

... Quidquid vere scientiae tuae venditione perorando praeter quotidianum victum et usum necessarium, sicut relatione didici, acquirere poteras in voraginem fornicariae consumptionis domergere non cessabas ... parentum vel amicorum tuorum res familiaris subventio, vel aliorum, in nullo subministrabit tibi ...

[1079] Foulques de Deuil : Lettre à Abélard, dans : *PL 178,* p.372-373, également dans *: Petrus Abaelardus : Opéra,* éd. V. Cousin, Paris, 1849, p.703-710. cf. *: nécrologies de la Province de Sens,* éd. A. Molinier, Diocèses de Sens et de Paris, Paris, 1902, p.415. H. Meinert, J. Ramackers : *Documents pontificaux en France, nouvelle série, B. 5 : Touraine, Anjou, Maine et Bretagne,* Göttingen, 1956, p.131, 249, 314. Pour plus de renseignements, voir L. Bretaudeau *: Histoire de Saint-Florent-le-Vieil,* 1896.

Extraits de Pierre Abélard Dialectica

Vers 1120 Pierre Abélard écrit sa Dialectica [Voici les extraits concernant Dagobert, frère de Pierre Abélard et ses fils][1080]

... Hactenus quidem, Dagoberte frater, de partibus orationis, quas dictiones appellamus, sermonem texuimus ...

At vero, cum voluminis quantitatem mentis imaginatione collustro et simul que facta sunt respicio et que facienda sunt penso, poenitet, frater Dagoberte, petitionibus tuis assensum prestitisse ac tantum agendi negotium presumpsisse. Sed cum lasso michi iam et scribendo fa-tigato tue memoria caritatis ac nepotum discipline desiderium occurrit, vestri statim contemplatione michi blandiente languor omnis mentis discedit et animatur virtus ex amore que pigra fuerat ex labore, ac quasi iam reiectum onus in humeros rursus caritas tollit et corroboratur ex desiderio que lanuebat ex fastidio ...

Dividendi seu diffiniendi peritiam non solum ipsa doctrine necessitas commendat, verum diligenter multorum auctoritas tractat. Quorum quidem emulatores non ingrati eorum quoque vestigia studiose amplectentes ad tuam, frater, immo ad communem omnium utilitatem in eisdem desudare compellimur ...

[1080] *Petrus Abaelardus : Dialectica*, ed. L.M. de Rijk, Assen, 1970, p.142, 146, 535.

Document du monastère Notre-Dame-du-Ronceray à Angers de 1128/1129[1081]

Le document suivant, qui porte la signature de Pierre Abélard, doit être considéré comme particulièrement précieux, car il date de l'époque de son abbatiat à Saint-Gildas-en-Rhuys, au sujet duquel - à part les informations contenues dans l'Historia Calamitatum - il ne subsiste pratiquement aucun autre document contemporain.

L'abbé Pierre Abélard est témoin à Nantes de l'authentification du souverain, ainsi que de nombreux dignitaires séculiers et religieux. Cela prouve son importance régionale en tant qu'abbé de Saint-Gildas-en-Rhuys. Il s'agit d'un document de confirmation de Conan III, duc de Bretagne, et de sa mère Ermengarde d'Anjou, en faveur du couvent Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers, dit Le Ronceray, concernant des droits anciens sur la chapelle (capellania) des Saints-Cyr-et-Julitte. La chapelle des saints Cyriacus et Julitta fut construite par le comte Budic au début du XI[e] siècle devant les remparts de Nantes et fut transférée au Ronceray par lui et son fils Matthias. La question de savoir si le duc Conan et sa mère Ermengarde sont personnellement présents ou non lors de la rédaction du document ne peut être résolue sans équivoque à partir du texte.

Qui priorum patrum instituta posteros non latere voluerunt, ne temporis vetustate oblivioni traderentur ea scripto retineri decreverunt, unde ego Conanus Britannorum Dux acque mater mea Hermengardis Comitissa scripto retineri jussimus quomodo & quo tempore restituimus

- *restituendo ut justitia exigebat dedimus Capellaniam S. Cyriaci atque S. Julittae suae matris Udeburgi venerabili abbatissae sancte Mariae Caritatis Andeg. ac ejusdem loci sanctimoniali-bus. Ipsum enim monasterium Comes Budicus & Adois uxor ejus Comitissa in propria sua terra aedificaverunt & de propriis suis redditibus locupletaverunt & ad victum praefatarum sanctimonialium tam ipsi quam eorum filius Comes Mathias dederunt. Sed quia crescente iniquitate frigescit caritas multorum, plurimi antecessorum meorum praefatam capellaniam perniciose administrari permiserunt dantes illam in homagio uxoratis sacerdotibus & filiis eorum jure haereditario. Mortuo vero Leone quod, qui hujus sacerdotalis successionis haeres extitit eamque terrore mortis deseruit; inde praevidens periculum animae meae imminere praefatis sanctimonialibus praefatam capellaniam recognoscens earum antiquam justitiam. pro remedio animae meae & animae patris mei Alani Comitis & matris meae Ermengardis reddidi ut habeant liberam potestatem eligendi sacerdotem & Episcopo praesentandi. Quod si quis Diabolico instinctu hoc violare praesumpserit, illum Deus de Libro vitae deleat conatusque illius nullum obtineat effectum.*

Hoc actum est Nannetis idus Martii anno ab Incarn. Dom. MCXXVIII. Ludovico Rege Francorum regnante.

Conano Alani Comitis filio Nannetensium Comite. Briccio eorumdem praesule. Praesenti-bus istis videntibus. Hildeberto Turonensium Archiepiscopo. Ulgerio Andeg. Ep. Galone Leonensium Ep. Guidone Cenoman. Ep. Conano Comite concedente ac matre sua Hermengardi. De clericis Auveredus Turon. Archid. vidit. Goffridus de Ingreia S. Mauricii Andeg. Decanus. Gulbertus ejusdem S. Mauricii Canonicus. Petrus Abélardus Sancti Gildasii Abbas. Raoulus Sacrista sanctae Marie Caritatis.

[1081] Charte du Ronceray à Angers, dans : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, vol.2, Paris, 1707, Rééd. Paris, 1973, p.252.

Arrêt de Conan III sur la viticulture du Pallet

Avant 1130 : document du duc Conan III et de son fils Hoël sur le litige entre le monastère Saint-Martin-de-Vertou et les chevaliers du Pallet[1082].

Ce document en faveur du monastère de Vertou a été transmis au XVIIe siècle sous forme de copie manuscrite dans la Collection des Blancs-Manteaux, vol. 41, p. 959 ; l'original n'a pas été conservé. Certains auteurs antérieurs (D. Morice, L. Ogée) l'attribuaient par erreur au duc Conan II et la dataient de 1066. Mais en réalité, elle vient de la main de Conan le Gros, duc de Bretagne entre 1112 et 1148, qui fut aussi comte de Nantes en union personnelle. Comme le fils du duc Hoël, qui sera plus tard déshérité par son père, l'a signé en premier lieu, avant même son père, on peut supposer qu'il venait d'être introduit aux fonctions officielles de duc et était donc sur le point d'atteindre l'âge adulte à 15 ans. Hoël étant probablement né vers 1112/1113, il est probablement préférable de dater le document peu avant 1130.

Notum sit omnibus hominibus tam presentibus quam futuris homines de châtelainia Palatii, de jure beati Martini Vertavensis, terragium et decimam et vachagium et pasnagium aliosque honores longo tempore absque aliqua calumpnia et contradictione monachis ejusdem sancti, antequam vineae in eadem terra fierent, reddidisse; vineis autem in eadem terra factis, jure beati Martini, ut supra diximus, per aliquot annos injuste retinuisse. Unde, clamore multotiens ab eisdem monachis facto, tandem ego Conanus comes, motus precibus Aimerici Augerii, tunc temporis ejusdem loci praepositi, aliorumque monachorum, milites de terra illa, ut quod justitia dictaret facerent, Palatio advocare praecepi. Barones vero qui tunc temporis in curia mecum aderant, audita utriusque partis ratione, monachorum videlicet et eis contradicentium, sicuti de messibus, unde milites minime contradicebant terragium caeteraque jura supradictis monachis reddere solebant, sic de vineis reddi judicaverunt, et quantum de jure illorum vi et injuste diu retinuerant, cum emendatione mea redderent. Hoc judicium in mea praesentia factum, videntibus et judicantibus bis quorum nomina in hae pagina subtus scribuntur aliisque compluribus, sigillo meo munire decrevi.

« *Signum Hoëlli filii comitis. + S. Conani comitis. + S. Gestini de Aurai. + S. Hayi de Guircheia. + S. Raouli Archiepiscopi. + S. Men de Guerrandia. + S. Samsonis de Haleia. + S. Horri de Molendinis.*

[1082] A. de la Borderie : *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne*, Paris, 1889, p.85.

Extraits d'Abélard Historia Calamitatum

Pierre Abélard a écrit ce qu'on appelle Historia calamitatum entre 1129 et 1133. Voici seulement les extraits concernant Le Pallet, la Bretagne et la famille de Pierre Abélard[1083].

Ego igitur, oppido quodam oriundus quod in ingressu minoris Britannie constructum, ab urbe Namnetica versus orientem octo credo miliariis remotum, proprio vocabulo Palatium appellatur, sicut natura terre mee vel generis animo levis, ita et ingenio extiti et ad litteratoriam disciplinam facilis. Patrem autem habebam litteris aliquantulum imbutum antequam militari cingulo insigniretur ; unde postmodum tanto litteras amore complexus est, ut quoscumque filios haberet, litteris antequam armis instrui disponeret. Sicque profecto actum est. Me itaque primogenitum suum quanto cariorem habebat tanto diligentius erudiri curavit. Ego vero quanto amplius et facilius in studio litterarum profeci tanto ardentius eis inhesi, et in tanto earum amore illectus sum ut militaris glorie pompam cum hereditate et prerogativa primogenitorum meorum fratribus derelinquens, Martis curie penitus abdicarem ut Minerve gremio educarere ; et quoniam dialecticarum rationum armaturam omnibus philosophie documentis pretuli, his armis alia commutavi et tropheis bellorum conflictus pretuli disputationum. Proinde diversas disputando perambulans provincias, ubicunque huius artis vigere studium audieram, peripateticorum emulator factus sum ...

Non multo autem interiecto tempore, ex immoderata studii afflictione correptus infirmitate coactus sum repatriare, et per annos aliquot a Francia remotus, querebar ardentius ab his quos dialetica sollicitabat doctrina. Elapsis autem paucis annis, cum ex infirmitate iam dudum convaluissem, preceptor meus ille Guillhelmus Parisiacensis archidiaconus, habitu pristino commutato, ad regularium clericorum ordinem se convertit ...

Dum vero hec agerentur, karissima mihi mater mea Lucia repatriare me compulit ; que videlicet post conversionem Berengarii patris mei ad professionem monasticam, idem facere disponebat. Quo completo reversus sum in Franciam ...

Non multo autem post, puella se concepisse comperit, et cum summa exultatione mihi su-per hoc ilico scripsit, consulens quid de hoc ipse faciendum deliberarem. Quadam itaque nocte, avunculo eius absente, sicut nos condixeramus, eam de domo avunculi furtim sustuli et in patriam meam sine mora transmisi ; ubi apud sororem meam tam diu conversata est donec pareret masculum quem Astralabium nominavit ...

Ilico ego ad patriam meam reversus amicam reduxi ut uxorem facerem, illa tamen hoc minime approbante, immo penitus duabus de causis dissuadente, tam scilicet pro periculo quam pro dedecore meo ...

Nato itaque parvulo nostro sorori mee commendato, Parisius occulte revertimur; et, post paucos dies, nocte secretis orationum vigiliis in quadam ecclesia celebratis, ibidem, summo mane, avunculo eius atque quibusdam nostris vel ipsius amicis assistentibus, nuptiali benedictione confederamur ...

Quantam perpetui doloris contritionem plaga hec parentibus meis et amicis esset collatura ...

Erat quippe in Britannia minore, in episcopatu Venecensi, abbatia quedam sancti Gildasii Ruiensis, pastore defuncto desolata. Ad quam me concors fratrum electio cum assensu principis terre vocavit, atque hoc ab abbate nostro et fratribus facile impetravit ; sicque me Francorum invidia ad Occidentem sicut Jheronimum Romanorum expulit ad Orientem ...

Terra quippe barbara et terre lingua mihi incognita erat, et turpis atque indomabilis illorum monachorum vita omnibus fere notissima, et gens terre illius inhumana atque incomposita ...

Qui etiam quadam die, cum Namneti ad comitem in egritudine sua visitandum venissem, hospitatum me ibi in domo cuiusdam fratris mei carnalis per ipsum qui in comitatu nostro erat famulum veneno interficere machinati sunt, ubi videlicet me minus a tali machinatione providere crediderunt. Divina autem dispositione tunc actum est, ut dum cibum mihi apparatum non curarem, frater quidam ex monachis quem mecum adduxeram hoc cibo per ignorantiam usus ibidem mortuus occumberet, et famulus ille qui hoc presumpserat tam conscientie sue quam testimonio ipsius rei perterritus aufugeret ...

Ex tunc itaque manifesta omnibus eorum nequitia, patenter iam cepi eorum, prout poteram, insidias declinare, et iam a conventu abbatie me subtrahere et in cellulis cum paucis habitare. Qui si me transiturum

[1083] Extraits de : J. Monfrin : *Abélard, Historia Calamitatum*, Paris, 1959, en divers endroits.

aliquo presensissent, corruptos per pecuniam latrones in viis aut semitis ut me interficerent opponebant. Dum autem in istis laborarem periculis, forte me die quadam de nostra lapsum equitatura manus Domini vehementer collisit, colli videlicet mei canalem confringens. Et multo me amplius hec fractura afflixit et debilitavit quam prior plaga ...

Quod nunc quoque ipse de paupere monacho in abbatem promotus incessanter experior, tanto scilicet miserior quanto ditior effectus ...

Chirographe pour Saint-Sulpice-la-Forêt à Rennes

En 1138 : Chirographe entre Saint-Serge et Saint-Bach à Angers et le couvent des religieuses de Saint-Sulpice-la-Forêt à Rennes, sur ses droits à Beaupréau[1084].

***P**actum inter moniales S. Sulpicii et S. Sergii monachos.*

Notum sit omnibus sanctae Dei Ecclesiae fidelibus, quod domnus abba Hervaeus cum aliquantis fratribus suis et domna Maria, abbatissa S. Sulpicii, similiter cum quibusdam fratrum suorum atque sororum, convenerunt in praesentia Jocelini, domini castri Belli Pratelli, et Gerorii fratris ejus, ibique coram multis militibus aliisque bonis viris denominata et statuta fuit concordia inter praedictum abbatem Hervaeum et monachos S. Sergii atque praedictam Mariam fratresque et sorores S. Sulpicii. Domnus abba Hervaeus et monachi S. Sergii concesserunt abbatiae S. Sulpicii et fratribus atque sororibus ibidem Deo servientibus et in perpetuum servituris terram landarum de petra Alberic, scilicet quod de dominicatura domini Belli Pratelli est a cruce Wiburgis, sicut eam levat via quae ducit ad quercum Folet, et inde usque ad quercum Ulberti a parte sinistra euntibus a Bello Pratello ad Montem Rebellem. Statutum est etiam ut si aliquando homines venirent ad habitandum in omni terra quas de dominio domini castelli Belli Pratelli esset, medietatem omnium decimarum atque primitiarum, census quoque et omnium consuetudinum haberent monachi, et aliam medietatem sanctimoniales. Porro homines illos qui ibi manebunt Jocelinus et frater ejus Gerorius ab omni servitio et ab omnibus consuetudinibus quae ad ipsos pertinent liberos et quietos penitus concesserunt. Stabilitum quoque est ut de omni terra quam sanctimoniales sive propriis carrucis, sive alienis, inter parochias nostras colerent, similiter medietas decimas monachorum esset et medietas sanctimonialium. Domus earum sic erit libera quod nihil ad primitias pertinens reddet: neque in agnis, neque in vitulis, neque in porcellis, neque in lana, neque in lino, neque in canabo. Mulium in coemeterio suo unquam ad sepulturam recipient, neque virum, neque feminam, nisi solummodo illos qui habitum religionis illarum de professione antea sani susceperint. Reliqui omnes, sive servientes earum utriusque sexus, sive rustici, extra illarum habitum vel professionem omne jus parochiale tam in baptismo quam in confessione et oblatione atque sepultura et in omnibus omnino parochialibus ecclesiae B. Martini de Bello Pratello persolvent. In festo B. Martini reddent sanctimoniales monachis omni anno duodecim denarios census. Quod si sanctimoniales vel alii homines vineas aedificaverint, medietatem decimae monachi habebunt. Quamdam terram habebant monachi in loco quidicitur Cuneus Nateldis, quam mutuaverunt sanctimonialibus pro alia terra quae Deucionaria vocatur. In hac scilicet Deucionaria habebat Jocelinus, dominus castelli, sex denarios pro quindenaria. Hos dimisit ipse et Gerorius frater ejus in eleemosynam, pro animabus suis et pro animabus tam antecessorum quam haeredum suorum. Hujus concessionis atque concordiae testes sunt isti: domnus abba Hervaeus;Godefredus mon.; Will. Amalri. mon.; Renaudus Begoinus mon.; Gaufridus Bule mon.; Thebaldus de Avarennia mon.; Walterius de Chimilliaco mon.; Jocelinus, dominus castri et Girorius frater ejus; Jocelinus, presbyter, capellanus castri; Maria abbatissa; Horandis monacha; Agnes monacha; Seinoldis monacha; Bernerius heremita; Haymo Lupus; Fulcoius; Mauricius de Lodoraria; Gueferius de Pictavenaria; Gaufridus de Sanziaco; Gaufridus, filius Eudonis de Calonna; Will. Bardulfi; Mein de Palatio; Griferius; Mauricius Crassus et filius ejus Herbertus; Renaudus Crassus; Paganus de Pinu; Gaufredus Raouli; Normannus Engelberti; Februarius; Petrus Maltac; Bertrannus Cuetel. Deinde domna Maria abbatissa venit in capitulum S. Sergii, et ibi recitata sunt haec omnia sicut supra scripta sunt, atque ab abbate Hervaeo et monachis necnon ab ipsa abbatissa et a fratribus et sororibus quae cum ipsa erant gratanter concessa et firmiter stabilita sunt, videntibus ipsis et audientibus: Buamundo archidiacono; magistro Gurdone; Haio canonico; Raimundo mon.; Rivallono de S. Briccio mon.; Osberto Anglio mon.; Huguesne de Saceio mon.; Mauricio mon.; Renaudo mon.; Petro Archiepiscopo; Renaudo Bocherel; Aymerico, fratre Jocelini, domini Belli Pratelli, mon.; Gilleberto; Gaufrido tunc pueris mon.; Roberto praetore, monacho, fratre Hervaei abbatis, Marquerio Famulo, mon., Rainerio sartore mon., et Girardo pistore et Petro coquo; Roberto Chabert; Joanne de Torinniaco; Wiet; Badus; Rege, et aliis multis.

Cyrographum actum anno ab Incarnat. Dom. MCXXXVIII, Ulgerio praesulatum obtinente, abbatiae S. Sergii Hervaeo praesidente, regnante Geoffrido comite filio Fulconis regis Jerusalem.

[1084] D'après B. Hauréau : *Gallia Christiana,* Paris, 1856, vol.14, Paris, 1866, Instrumenta p.165-167

Chronique de Richard de Poitiers - Extrait

Vers 1153 : Chronique du moine et historiographe du moine clunisien Richard de Poitiers[1085]

Contrairement à la version historique du livre du Recueil des Historiens de France, vol. 12, p. 415. Version contenant les manuscrits fortement interpolés de J. Mabillon, complétée par les versions de M. Muratori (Antiquitates Italiae IV) et de D. Martène, suit, c'est une version plus authentique. Version créée en comparant différentes copies. Richard de Poitiers, un ami de Pierre le Vénérable, écrivit la chronique vers 1153. Il a dû rencontrer personnellement Pierre Abélard quelques années auparavant, en 1141/1142, lors de son séjour à Cluny ; l'information contenue dans l'épitaphe est donc très crédible !

***V**otum summorum maior Petrus Abaalardus*
Occidit, inmanis factus dolor omnibus unus.
Gallia nil maius habuit nec clarius isto.
Nec mors cuiusquam fit tanta ruina Latinis.
In quantum fama Romani nominis exit,
Illius ingenii studiorum fama volavit.
Nannetis oritur patre Pictavus et Brito matre,
Cum Francis studuit, monachus moritur Cabilonis ...

[1085] Extrait de G. Waitz : *Monumenta Historiae Germaniae, Scriptores*, vol.26, p.81.

Charte sur Astralabe, fils d'Abélard

Entre 1153 et 1157 : Jugement de Mgr Bernard, évêque de Nantes, sur un litige juridique concernant un vignoble près de Buzay[1086].

Exposé sous le mandat de Mgr Bernard, évêque d'Escoublac, 1152-1169, vraisemblablement 1155 (début du mandat de l'abbé Adam de Buzay).

***O**mnibus tam presentibus quam futuris ego Bernardus, per dei gratiam Nannetensis dictus episcopus, notum fieri volo quod Oliverus Sansonis et Adam Papini et Willelmus Sansonis, cum ceteris cognatis suis, vineam quandem prope molendina Constancii sitam, quam scilicet Porcharius, Nannetensis ecclesiae canonicus, cum apud Buzeium monachus fieret, ejusdem loci monachis pro anima sua dederat, et quam Astralabius, canonicus Nannetensis, nepos ejus, per censum quinque solidorum a monachis in vita sua tenuerat, Buzeiensi ecclesiae calumpniaverunt et monachos super hoc intrare in jus compulerunt. Statuto igitur die, utrique coram nostra presentia convenerunt, raciones suas hinc inde proferentes. Auditis itaque utrorumque racionibus et diligenter inquisitis, monachis adjudicatam sibi sufficientiam testium producentibus ejusdem vineae investituram adjudicavimus, eosque investitos, si pars adversa vellet, super hoc disceptare decrevimus. Cum autem monachi postea inde eis offerent justitiam, responderunt illi se non posse super hoc cum monachis disceptare.*

Hujus rei testes sunt : Robertus archidiaconus, Raoulus decanus, Silvester precentor. Walterius canonicus de Sancta Maria. Adam abbas de Buzeio et monachi sui, scilicet, Hugues et Gaufridus et Willelmus, Raoulus Hodierne sacerdos. Willelmus Mahoiart, et alii multi clerici et laici, qui tunc erant in claustro episcopi.

[1086] D'après les archives de Loire-Inférieure, fonds de l'Abbaye de Buzay. Publié dans : *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire* ..., 1880-1881, vol.4, p.50-51.

Nécrologie du Paraclet - Extraits

Après 1150 : Modèles pour le Livre des Sépultures et l'Obituarium Latinum des Sépultures du Paraclet[1087]

Jusqu'à la sécularisation, il y avait peut-être trois nécrologies du Paraclet, dont les originales ont été perdues. Extraits de l'une d'elles - Calendarium aliud Coenobii Paraclitensis Latinum - se trouve dans l'édition Abélard de A. Duchesne. Les présents extraits sont basés sur une autre notice nécrologique latine perdue, qui remonte à l'époque d'Héloïse et Abélard. La transcription a été faite au cours de la deuxième moitié du XIII[e] siècle et se poursuivit jusqu'au XVI[e] siècle. Grâce à une copie manuscrite de A. Duchesne, que le rédacteur en chef C. Lalore a donnée par erreur à E. Baluze (MS. fr. 14410 Bibl. Nat., fol. 5-28v.) le texte est maintenant disponible[1088].

28. Fevrier: II kal. ***Agnès****, prieureuse, gist ou petit cloistre, à l'uis dou petit moustier ... Obit.*

lat.: ***Agnes****, priorissa, neptis magistri nostri Petri ...*

25. Mai: VIII kal. ***Agate****, niece maistre Pierre, gist ou petit moustier ... Obit. lat.:* ***Agatha****,*

Deo sacrata, neptis magistri nostri Petri ...[1089]

25. Juni: ... Commemoratio (defunctorum) ***Sancti Sulpicii Redonensis*** *...*

1. Juli: Commemoratio ***Redonensium fratrum*** *...*

4. Septembre: ... ***Radulphus****, magistri nostri Petri germanus ...*

19. Octobre: ***Lucia****, mater magistri nostri Petri*[1090]*.*

30. Octobre: ***Petrus Astralabius****, magistri nostri Petri filius ...*

4. Decembre: ... ***Dionysia****, magistri nostri petri germana ...*[1091]

[1087] Extraits de : Vol. 4, Diocèse de Meaux et Troyes, p.386 et suivantes : Boutillier du Retail et Piétresson de Saint-Aubin : *Recueil des historiens de la France, Obituaires de la province de Sens*. Aussi dans : p. 460 et suivantes, en divers endroits. C. Lalore : *Collection des principeaux obituaires et confraternités du diocèse de Troyes*, Troyes 1882.

[1088] Sur l'histoire de la rubrique nécrologique, voir aussi : C. Mews: La Bibliothèque du Paraclet du XIII[e] siècle la Révolution, dans: *Studia monastica 27*, Barcelone, 1985, p.31-67.

[1089] Note du manuscrit : L'obituaire français donne la leçon Agace.

[1090] Note de bas de page : Le ms. de Troyes donne à cet article une formé différente : Lucia, monaca, magistri nostri petri cognata.

[1091] Note de bas de page : Baluze ; Dionisia, ms de Troyes

Jean de Salisbury - Metalogicon

Vers 1159 : Jean de Salisbury : Metalogicon[1092]

... Peripateticus Palatinus Abaelardus noster ...

[1092] Jean de Salisbury : Metalogicon recueil 2, ch.17, dans : *PL 199*, p.874. Voir aussi : J. B. Hall : Metalogicon, dans : *CCCM 98.*

Bulle du pape Alexandre III de 1179

Bulle du pape Alexandre III, en faveur du monastère Saint-Jouin-de-Marnes, de l'an 1179[1093]

***B**ulla Alexandri Papae tertii, sancti Jovini abbatiae possessiones confirmantis.*

Alexander Episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Nicolao abbati Sancti Jovini, ejusque fratribus tam presentibus quam futuris, preclaram vitam professis. Pia postulatio voluntatiseffectu debet prosequente compleri, ut et devotionis sinceritas laudabiliter enitescat, et utilitas postulata vires indubitantes assumat. Ea propter, dilecti in domino filii, vestris justis postulacionibus clementer annuimus, et monasterium vestrum, in quo divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus, et presentis scripti privilegio communimus. Inprimis, siquidem statuentes, ut Ordo monasticus, qui secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam in monasterio vestro noscitur institutus, perpetuis ibidem temporibus observetur ; preterea quascumque possessiones, quecumque bona, idem monasterium in presentiarum canonice possidet, aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis prestante Domino poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. In quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis: Villam ipsam in qua monasterium vestrum situm est, cum pertinentiis suis et sancte Marie et sancti Petri de Castellis ecclesiis, que in eadem villa consistunt; Ecclesiam de Marnis, Ecclesiam Sancti Cirici, S. Nicolai de Moncatorio, Sancte Marie et Sancti Marculphi Ecclesias, Ecclesiam de Vaus, Ecclesiam de Ozileio, Ecclesiam de Alliera, Ecclesiam de Calccia, Ecclesiam Sancti Cassiani Laperere, Ecclesiam Sancte Marie de Bavaro, Ecclesiam Sancti Jovini de Faya, Ecclesiam de la Menie, Ecclesiam Sancte Marie de Calendraio, Ecclesiam Sancti Hilarii de Cramart, Ecclesiam de Rocafalon, Ecclesiam de Laigne, Ecclesiam de Viannaio, Ecclesiam Sancti Generosi, Ecclesiam Sancti Hilarii de Avallaia, Ecclesiam Sancti Johannis de Berchorio, Ecclesiam Sancte Marie cum Ecclesia Sancti Nicolai, que sunt in eadem villa, Ecclesiam de Milleio, Ecclesiam de Chicheio, Ecclesiam de Sileres, Ecclesiam de Seresiaco, Ecclesiam Sancte Andree super Separim, Ecclesiam Sancti Maximini veteris, Ecclesiam de Pomaria, Ecclesiam Sancti Petri de Alba petra, Ecclesiam Sancti Pauli, Ecclesiam de Rocatruo, Ecclesiam Sancti Processi; Ecclesiam Dampetri, Ecclesiam Sancti Jovini de Malleonio, Ecclesiam Beate Magdalene, Ecclesiam Beate Marie Virginis, Ecclesiam Sancti Melani, Ecclesiam Sancti Johannis de Malebrario, Ecclesiam Sancte Marie de Castro, Sancti Petri, Sancti Hilarii de Salbronia Ecclesias, Ecclesiam de Serniaco, Ecclesiam Sancti Michaelis de Cantelu, Ecclesiam Sancti Clementis, Ecclesiam de Cohaiaco, Ecclesiam Sancti Albini, Ecclesiam Sancti Vincentii de Theofaugia, Ecclesiam Sancti Petri, Ecclesiam Sancti Georgii, Ecclesiam Sancti Fulgentii, Ecclesiam de arbergamento Anterii, Ecclesiam Sancti Mauricii de Monteacuto, Ecclesiam Sancti Johannis, Ecclesiam Sancte Marie, Ecclesiam Sancti Nicolai, Ecclesiam Sancti Hilarii de Colui, Capellam de Boferre, Ecclesiam Sancti Lazari, Ecclesiam Sancti Gervasii, Ecclesiam de Castro novo, Ecclesiam Sancte Brigide, Ecclesiam Sancti Nicolai de Prugne, Ecclesiam Sancti Johannis, Ecclesiam Sancte Marie de Buniaco, Ecclesiam de Guirchia Aiazinii Kirlichiarii, Ecclesiam Sancti Jacobi de Piremil, Ecclesiam Sancti Martini de Vertavo, Ecclesiam Sancti Hilarii de Cuneo, Ecclesiam de Ponte Sancti Martini, Ecclesiam de Rezaio, Ecclesiam de Veio, Ecclesiam Sancte Radegondis de Golena, Capellam Oelini, Ecclesiam de Molueriis, Ecclesiam de Bunio, Ecclesiam de Gorgiio, Ecclesiam de Palacio, Ecclesiam de Mandilonio, Ecclesiam Sancte Trinitatis de Clicio, Ecclesiam Sancti Jacobi, Ecclesiam de Gestigne, Ecclesiam Sancti Hilarii de Foresta, Ecclesiam Sancti Crispini, Eccle siam Sancti Jacobi de Montefalconis, Ecclesiam beate Marie, Ecclesiam beati Johannis, Ecclesiam beati Germani cum capella Sancti Egidii, Ecclesiam dc Renauderia, Ecclesiam de Planteil, Ecclesiam de Gresso, Ecclesiam Sancti Petri de Geste, Ecclesiam Sancti Vincentii, Ecclesiam de Fay, Ecclesiam de Boeria et Guecholet, Ecclesiam Sancti Jovini de Viherio, Ecclesiam Sancti Nicolai, Ecclesiam Sancti Johannis, Ecclesiam Sancti Hilarii, Ecclesiam de Bosco, Ecclesiam de Sarcos, Capellam Johannis Charin, Ecclesiam Sancti Egidii de Argentonio, Ecclesiam Sancti Georgii, Ecclesiam de Busseia, Ecclesiam novam beate Marie, Ecclesiam de Breil, Ecclesiam Sancte Marie de Toarcio, Ecclesiam Sancti Jacobi, Ecclesiam Sancti Nicolai, Ecclesiam de Regneio, Ecclesiam Sancti Martini in eodem castello Toarcii, Ecclesiam Sancte Virgane, Ecclesiam Sancte Marie de Fusteia, Ecclesiam Sancti Medardi, Ecclesiam Delondeni, Ecclesiam de Javalanda, Ecclesiam Beati Martini, que est in foresta Meduane et domum Calidonis, Ecclesiam Sancti Michaelis de Chergant cum decimis et pertinentiis suis, Ecclesiam Sancti Jacobi de Ponte Romano, Ecclesiam de Rugnereal, Ecclesiam Sancti Jacobi de Erneia, Ecclesiam de Pertreio; terras quoque, vineas, prata, molendina et possessiones alias ad vestrum monasterium pertinentes, decimas etiam et obventiones,

[1093] D'après Ch. L. Grandmaison : Chartularium Sancti Jovini, dans : *Société de Statistique du département des Deux-Sèvres*, vol.17, Niort, 1854, p.38-43.

vobis et eidem monasterio nichilominus duximus confirmandas. Sane novalium vestrum, que propriis manibus vel sumptibus colitis, sive de nutrimentis animalium vestrorum, nullas a vobis decimas presumat exigere. In parochialibus vero ecclesiis, quas tenetis, liceat vobis clericos eligere et Episcopo presentare quibus, si idonei fuerint, animarum curam committat ; ut ei de spiritualibus, vobis vero de temporalibus, debeant respondere. Presbyteros autem, seu clericos per vestras Ecclesias constitutos ab Episcopo vel ministris ejus, sine judicio et causa rationabili, eisdem ecclesiis spoliari aut beneficiis suis suspendi penitus prohibemus. Liceat quoque vobis, clericos et laicos liberos et absolutos a seculo fugientes, ad conversionem vestram recipere, et eos absque ullius contradictione in vestro collegio retinere. Prohibemus insuper, ut nullus fratrum vestrorum post factam in eodem loco professionem fassit, sine abbatis sui licentia, etiam sub arctioris religionis obtentu, de claustro vestro discedere ; discedentem vero sine communium litterarum vestrarum cautione, nullus audeat retinere. Cum autem generale interdictum terre fuerit, liceat vobis, clausis januis, expulsis excomunicatis et interdictis, non pulsatis campanis, suppressa voce, divina officia celebrare. Sepulturam quoque ipsius loci liberam esse decernimus, ut eorum devotioni et extreme voluntati qui se illic sepeliri deliberaverint, nisi forte excommunicati, vel interdicti sint, nullus obsistat ; salva tamen justitia illarum ecclesiarum a quibus mortuorum corpora assumuntur. Obeunte vero te, nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet subreptionis astutia seu violentia preponatur, nisi quem fratres, communi consensu, vel fratrum pars consilii sanioris, secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam, providerim eligendum. Decernimus ergo, ut nulli omnino hominum liceat prefatum monasterium temere perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, seu quibuslibet vexationibus fatigare ; sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura ; salva sedis apostolici auctoritate et diocesani Episcopi canonica justicia. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona, hanc nostre constitutionis paginam sciens, contra eam temere venire tentaverit, secundo tertiove commonita, si non reatum suum digna satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu-Christi aliena fiat, atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus, sit pax Domini nostri Jesu Christi, quatinus, et hic fructum bone actionis percipiant, et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant.

Amen.

Rota [Mihi vias tuas domine demonstra - sanctus Petrus sanctus Paulus Alexander papa III]

Ego Alexander Catholicae Ecclesie Episcopus (S)

Ego Hubaldus ostiensis Episcopus.
Ego Joannes presbyter cardinalis,
Sancti Johannis et Pauli titulo pammachii (S).
Ego Joannes presbyter cardinalis, tituloSancte
Anastasie (S).
Ego Johannes presbyter cardinalis, titulo
Sancti Marci (S).
Ego Petrus presbyter cardinalis, titulo
Sancte Susanne (S).
Ego Petrus presbyter cardinalis, titulo
Sancti Grisogoni (S).
Ego Vincentius presbyter cardinalis,
titulo Sancte Stephani in celio monte (S).
Ego Antonius presbyter cardinalis, titulo
Sancte Cecilie (S).
Ego Arduinus presbyter cardinalis, titulo
Sancte Crucis (S).
Ego Matheus presbyter cardinalis, titulo
Sancti Marcelli (S).
Ego Jacobus diaconus cardinalis Sancte
Marie in cosmedin (S)
Ego Arditio diaconus cardinalis Sancti
Theodori (S).
Ego Laborans diaconus cardinalis Sancte
Marie in porticu (S).
Ego Romerius diaconus cardinalis Sancti
Georgii ad velum aureum (S).
Ego Gracianus diaconus cardinalis SS.
Cosme et Damiani (S).
Ego Matheus Sancte Marie nove Diaconus
Cardinalis (S).

Datum Rome XVII Maii indictione XI, Incarnationis Dominice anno MCLXXIX.

Pontificatus Domini nostri Domini Alexandri pape tertii, anno XX.

Albertus sancte Romane Ecclesie presbyter cardinalis et vice cancellarius (S)

Document du sénéchal Brient Maillart sur quelques fiefs à Rezé[1094]

Document de 1226.

Ego Briencius Maillart senescallus domini comitis Brithanniae, de Palacio et de Rezayo, universis presentes litteras inspecturis notum facio quod Haimericus Sorriz, de Rezayo, vendidit cum assensu et voluntate Agathae uxoris suae, Willelmo de Rezayo, militi, quoddam dimidium paragium quod habebat apud Reddessail, quod se tenet Broche, habendum et tenendum dicto Willelmo et suis heredibus libere et quiete et pacifice in perpetuum possidendum.
Et sciendum est quod dicta Agatha, coram me et multis aliis fide praestita corporali, se astrinxit quod in dicto feodo, titulo dotalicii vel alio titulo, nichil de caetero reclamabit. Et ut hoc ratum et stabile sit, ad peticionem utriusque partis, presentes litteras cum sigilli mei testimonio sigillavi.
Actum anno Domini millesime ducentesimo vigesimo sexto, mense maii.

[Image du sceau original + S. Briencii Mallart]

[1094] D'après P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.415. La transcription est tirée des « Notes manuscrites sur les rues de Nantes » de Bizeul : *Article sur Port Maillard*, MS fr. BM Nantes Nr. 1354.

Titre du monastère de Marmoutier pour le prieuré de Lamballe[1095]

Document de juillet 1247.

Universis &c. Hugues Brunus Comes Engolisme et Domina Hiolendis uxor ejus, heres & Domina Pentièvre salutem in Domino. Litteris bone memorie Gaufredi quondam Britanniae Comitis inspectis, abbati & conventui Majoris monasterii ab eodem Comite concessis, inter ceteras suas donationes concessit eis ut quoscumque homines ad terram suam hospitandam, seu de pace sua, aut etiam de guerra adducerent monachi supradicti, ita essent liberi sicut ipse, &c. Vidimus etiam litteras Domini P. quondam Ducis Britannie genitoris predicte Hiolendis uxoris nostre, &c. Item litteras nobilis Domine Aelidis Ducisse Britannie & Comitisse Richemondis genitricis predicte Hiolendis, &c. Nos vero predictas donationes ratas habemus & sigillorum nostrorum munimine fecimus roborari & precamur ut ad confirmandam cartam istam D. Archiepiscopus Turon. & D. Episcopi Brioc. litteras suas testimoniales concedere dignentur. Actum apud Palatium anno gratie MCXLVII. Mense Julii.

Titre de Marmoutier pour le Prieuré de Lamballe. Sceaux, num. LXXVIII & LXXIX.

[1095] D'après D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.389.

Don à l'Abbaye de Villeneuve, au décès de Yolande de Dreux[1096]

Document de 1273

***A** touz ceux qui cestes présentes lettres verront et orront, Gui de la Marche, chevalier seigneur de Perat, exécuteur pour le tou de testament de bone memoyre noble dame Yolant jadis comtesse de la Marche nostre chiere mère defuncte saluz en nostre seignor comme la d(ite) Yolant jadis ma chiere mère et dame a est donné et lessié por Dieu et por le salu de s(on) âme a l'abbaye de Villeneuve de l'ordre de Citeaux en la diocèse de Nantes et as frères Dieu.*

Savent illuesques treize livres de tourneis de rente durablement a tous jours mes(se) por son anniversaire sera chacun an en lad(ite) abaye, lesqueles treize livres de rente die veust et ordone que fusent assises par ses exécuteurs en sa terre de Palaiz bien et léaument. Sachent touz que nos qui ne volaient pas amoindrir ne départir la dite terre de Palaiz les d(ites) treize livres de rente en non et par raison de la donoison et do les desus nommés et en non de l'exécution desudi qui tenaient la terre a la dite Yolant assignâmes et assignons e baillons au diz frères de la dite abaye ou l'assentement et o la volonté de ans en telle manière, c'est à savoir tous les quarz des vignes e les terrages et deus toneaux de vin de rente e les vignes que la dite Yolant avait ou voulait avoir a un pressoer assis a Rezai, a avoir a tenir a posseir et a esploitier.
Cestes choses davant dites a tote la dreiture et la seignorie qui i appartient excepté la haute seigneurie au davant diz frères o a leur commandement perdurablement en paiz franchement e quitement e a en fere plenierement la volonté e en testemoine de ceste chose nous avons doné au davant diz frères cestes présentes lettres scellées en n(ot)re seau.

Ce fut fet le meis de may l'an de grâce mil doit cenz cessante e treze.

[1096] D'après : M. Kervarec : *Terroir et Moyen âge au pays nantais: Rezé, Les Sorinières, Vertou*, Nantes, 1999, p.95.

Changement de Bail à Rachat, en faveur du seigneur du Pallet[1097]

Certificat pour Raoul Souvain de 1315, délivré à Quimperlé

A tous ceux qui ces lettres verront, Raoul Souvaing Seigneur dou Paléz en la Diocesse de Nantes, salut. Scachent tous que comme avant que ladite terre veinst à nostre main fust accoustumé en icelle et aux appartenances, que les adveuz qui jadis avaent esté abbatuz aux autres terres nostre Sire le Duc en Nantais et an la Mée coraent encore en ladite terre et que l'ancienne coustume des bailz ensement i couroit parce que nos devanciers esdites terres n'avaient voulu octroyer les atirements qui faiz en estaient en autre maniere, ne lassise des rachaz; nous regardé o bonne deliberation la grant iniquité dicez adveuz et le dommage qui des bailz venoit ausdits aveuz en tant comme peut toucher nous, et les nos et ensement ausdits bails avon renoncié perpetuamment et octroyé l'assise des rachaz, sauf à nous et aux nos, et ensement à nos nobles sujectz generaulment en Nantais ou pouoir nostre cher Seigneur Duc de Bretagne et promettons que jamais desditz aveuz ne userons contre nostedit Seigneur ne contre nos sujetz ne les recevrons, sauves nostres autres dreictz et devairs desdites terres, en tesmoin de laquelle chose nous avons donné audit nostre Seigneur le Duc, cestes presentes lettres scellées en nostre Sceau pour maire tesmoin de verité.

Ce fut fait à Kemperlé le Lundy empres la feste saint Martin d'Yver, l'an de grace mille trois cent et quinze.

Ch. de Nantes arm. J. Cassette A. n. voir le sceau num. CXXX.

[1097] Tel que reproduit dans : D. Lobineau : *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, vol.2, p.468-469.

Contrat de Maurice Maignen avec M. du Pallet, Pierre Souvain[1098]

Document du 10 octobre 1381.

Ce sont les chouses que ge Maurice Maignen tiens et avoue a tenir a foy et homage plain de mon très honouré seigneur, Monseigneur du Palez. Premier, mon hébergement de Chientreau o ses appartenances, cest assavoir des le chemin de la Croiz Cornu, ferent au ruceau de Chientreau, dune part, et le chemin venent à la Haute Bastardiere, descendent au bois de Launay, dautre; tant terres, vignes, prez, garennes, bois, que autres chouses sises entre les bornes et metes desusdites. Item la grange de Loyseliniere, contenent environ trois boesellées[1099] de terre, joignans a ladite grange. Item touz les quars et vign que jay et tiens entre le chemin qui vient de la Croiz Cornu, descendent es noez[1100] de Loyseliniere et ferentau long du ruceau qui fiert au pré Jahn Basstard, dune part, et la sillée qui vient des Censives et Viaux, descendent au ruceau qui départ le fié de la Bordoniere et le mien, ferent au chemin nantois, dautre part.
Et tient entre les bornes desusdites prez, patiz et pasturaux, tant gasts que vestuz. Item quatre soulz et quatre poulailles que Jahn Fronicle me doit a la feste de la Meoust, sur ses mesons et appartenances. Item deux soulz et ouyct deniers que Guillaume Fronicle me doit sur un pré appelle le pré Parent, payez a Nouel ...

[1098] Charte de l'Oiselinière, reproduite dans P. de Berthou : *Clisson et ses monuments, Étude historique et archéologique*, 1910, Rééd. Paris, 1999, p.433.
[1099] Boissellée du Pallet : 80 pieds carrés ou 8,44 ares.
[1100] Lat. Noda, prairie humide avec ruisseau.

Pouillés du diocèse de Nantes[1101]

Pouillé de 1297, écrit sous la direction de Mgr Durand

Volumus enim ac statuimus, de ipsius nostri capituli assensu requisito super hoc et gratanter obtento, consideratis facultatibus cujuslibet ecclesie civitatis et diocesis Nannetensis, nomina ecclesiarum presenti scripto inserere et summam exprimere certam, super qualibet ecclesia imposita, dictis distributionibus sine diminutione aliqua in posterum profuturam; et reliquum pro sua provisione rectoribus debetur, videlicet:

CLISSON - II. IN DECANATU CLITII
Vertou – Vertou 4 lb.
...
La Chapelle-Heulin - Capella Heulin 60 s.
Le Loroux-Bottereau - Oratorium 15 lb.
Chantoceaux - Castrum Celsum 100 s.
Saint-Germain de Montfaucon – S. Germanum 100 s.
...
Cugand - Cugant 10 lb.
Gétigné - Gestigné 4 lb.
Tillères - Taillieres 6 lb.
Mouzillon - Moudillon 7 lb.
Gorges - Gorges 10 lb.
Monnières – Monsnieres 10 lb.

[Le Pallet manque dans cet enregistrement !]

Pouillé du diocèse de Nantes, vers 1330.
Comte de 1330 environ
... Clisson II. Decanatus Clicii.
Le Loroux-Bottereau - Ecclesia de Oratorio 50 s.
Champtoceaux - Ecclesia Castri Celsi 20 s.
…
Monnières - Ecclesia de Moneriis 20 s.
Cugand - Ecclesia de Cugant 25 s.
Gorges - Ecclesia de Gorgiis 25 s.
…
Vertou - Prepositura Vertavensis 20 lb.
La Trinité, à Clisson - Prior Sancte Trinitatis de Clicio 100 s.
…
Saint-Pierre prés Vertou - Prior Sancti Petri de Vertavo 20 s.
…
Le Pallet - Prior de Palacio 7 s. 6 d.

Pouillé épiscopal du 15ème siècle.
(Le Pallet a disparu dans les archives des églises paroissiales !)

[1101] Ce registre et les suivants du diocèse de Nantes sont tirés des travaux suivants : A. Longnon : *Pouillés de la province de Tours*, Paris 1903, p.257-292 ; dans un Pouillé, toutes les personnes appartenant à un diocèse sont répertoriées. Avantages et propriété de l'église. Selon A. de Courson, ce registre remonte à l'année 1287. Voir aussi la version de A. de Courson : *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Paris, 1863, p.507-522.

Pouillé de la fin du XVème siècle.

...
Notre-Dame, Saint-Brice et Saint-Gilles, à Clisson - Ecclesia Sanctae Mariae et Sanctorum Bricii et Egidii, simul unitae – Episcopi.
La Trinité, à Clisson - Prior Sanctae trinitatis de Clicio. Ecclesia dicti loci.
La Madeleine, près Clisson - Curatus de Templo Clicii de Magdalena – Sancti Jovini.
...
La Chapelle-Heulin - Ecclesia de Capella Heulin.
Le Pallet - Ecclesia de Palatio. Prior dicti loci.
La Haye-Fouassière - Ecclesia de la Hays (de beata Maria de la Hays) – Sancti Jovini.
Le Loroux-Bottereau - Ecclesia de Oratorio Botherelli. Prior dicti loci.
Saint-Jean, à Montfaucon - Ecclesia Sancti Joannis Montis Falconis – Episcopi.
Saint-Germain-de-Montfaucon - Ecclesia Sancti germani prope dictum locum – Sancti Jovini.
…

Registre de pension du monastère Saint-Jouin-de-Marnes de 1579[1102]

Extrait des pensions que les prévôts et prieurs du monastère Saint-Jouin-de-Marnes à l'évêque de Coutances et abbé du monastère, seigneur et père Artur de Cossé, à son couvent, le prieur du cloître et trésorier chaque année, les jours de fête des saints Martin et Jovinus ont dû payer.

Les taxes du prieur de Saint-Etienne au Pallet sont les plus basses de toutes les taxes listées ! Comparez :

PREPOSITUS DE VERTAVO, PREDICTIS DUOBUS TERMINIS.	
Eidem Domino reverendo	*IIII l[ives] V s[sous]*
Eidem conventui	*XVII s*
Eidem armario	*II s*
PREPOSITUS SANCTI GEORGII DE MONTAIGU, PREDICTIS TERMINIS.	
Eidem Domino Reverendo	*VI l*
Eidem conventui	*IIII l V s*
Eidem Priori	*XVI s*
Eidem armario	*II s*
PRIOR DE PIRAMILLIO.	
Eidem Domino Reverendo	*IIII l*
Eidem conventui	*IX l*
Eidem Priori	*X s*
Eidem armario	*II s*
PRIOR SANCTAE TRINITATIS DE CLISSIO.	
Eidem Domino Reverendo	*IIII l*
Eidem conventui	*IIII l*
Eidem Priori	*IX s*
Eidem armario	*II s*
PRIOR DE MALEBRARIO.	
Eidem Domino Reverendo	*IX l*
Eidem conventui	*IIII l*
Eidem Priori	*VIII s*
Eidem armario	*II s*
PRIOR DE FUSTAYA.	
Eidem Domino Reverendo	*LX s*
Eidem conventui	*LX s*
Eidem Priori	*VIII s*
Eidem armario	*II s*
PRIOR SANCTI PETRI DE VERTAVO	
Eidem Domino Reverendo	*LX s*
Eidem conventui	*VI s*
Eidem Priori	*V s*
Eidem armario	*II s*
PRIOR DE ORATORIO BOTERELLI.	
Eidem Domino Reverendo	*XL s*
Eidem conventui	*VIII s*
Eidem Priori	*II s*
Eidem armario	*II s*

[1102] D'après Ch. L. Grandmaison : Chartularium Sancti Jovini, dans : *Société de Statistique du département des Deux-Sèvres*, vol.17, Niort, 1854, p.97-106.

PRIOR SANCTI JACOBI DE CLISSEYO.

Eidem Domino Reverendo	*XXX s*
Eidem conventui	*XL s*
Eidem Priori	*V s*
Eidem armario	*II s*

PRIOR DE PALATIO.

Eidem Domino Reverendo	*IIII s*
Eidem conventui	*VI s*
Eidem Priori	*III s*
Eidem armario	*II s*

Extractum ab antiquis et modernis libris dicti monasterii et collatum summa fide et diligentia cum vetustis documentis et rotulis dictarum pensionum per me subsignatum, Reverendi Domini Episcopi et abbatis secretarium, de ejus et totius conventus mendato. In quarum fidem presentes has, seu presens hoc instrumentum, predicti dominus abbas et conventus, sigillis suis muniverunt et stabiliverunt. Anno Domini 1579, die vero nono mensis junii, post festum Pentecostes, presentibus honestis viris, magistris Johanne Martin, et Hilario Pain, notariis publicis, ad premissa vocatis et rogatis.

De mandato predicto

TURGOT, Secretarius

Pouillé général de 1641/1648[1103]

Pouillé général, contenant les bénéfices de l'archevesché et des diocèses d'Angers, Dol, Kymper-Corentin, Mans, Nantes, Rennes, Saint-Brieu, Saint-Malo, Saint-Pol-de-Léon, Triguier, Cornouailles, Vannes … le tout selon les mémoires pris sur les originaux desdits diocèses et registres du clergé de France, ainsi qu'ils ont esté ordonnés en l'assemblée de Mantes,

L'an 1641, et de ceux des amortissements faits par commandement du roy, Paris, Gervais Alliot,1648.

Extrait du Pouillé des bénéfices de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes, étant au diocèse de Nantes.

Prieuré de la Trinité de Clisson.
Prieuré de Saint-Jaques de Clisson.
Prieuré de Saint-Etienne de Palets.
Prévôté de Saint-Martin de Vertou.
Prieuré claustral dudit lieu.
Prieuré de Saint-Pierre dudit lieu.
Prieuré de Saint-Thomas de Château-Thébaud.
Prieuré conventuel de Saint Jacques de Pirmil.
Sacristain dudit lieu.
Prieuré de Saint-Nicolas de Prigné.
Prieuré de Saint-Laurent du Loroux-Bottereau.
Prieuré de la Guerche.
Cures.
Cure de la Trinité de Clisson.
Cure de Saint-Jaques de Clisson.
Cure de Boussay.
Cure de Cossay.
Cure de Sainte-Radegonde de Gestigné.
Cure de Mouzillon.
Cure de Gorges.
Cure de Saint-Hilaire du Bois.
Cure de Saint-Etienne de Palets.
Cure de Saint-Martin de Vertou.

[1103] D'après : M. Dugast-Matifeux : *Nantes ancien et le pays nantais*, Nantes, 1879, p.99.

Rapport de l'archidiacre Binet[1104]

Visite de l'Archidiacre Binet dans l'église paroissiale Saint-Vincent du Pallet, au Pallet, le Mercredi 17 mai 1683, extraits du procès-verbal.

Ce même mois le dit jour mercredi sur les trois heures de l'après-midi en l'église paroissiale de St Vincent du Pallet contenant environ cent cinquante communiants en la présentation de l'abbé de St Jouin.
En laquelle ayant été ... en la manière qui précédente visite par le Recteur de celle-ci ... et ayant fait les mêmes prières et oraisons.
Nous avons vu visitant le tabernacle qu'il n'est que de tuffeau peint par le dessus, et point doublé par le dedans. L'autel est assez propre et que la lampe n'est pas entretenue allumée jour et nuit.

Visitant les fonds baptismaux, avons vu que les eaux baptismales n'ont pas été ... à Pâques dernier faute au curé d'avoir été quérir des saintes huiles qu'il n'a que depuis quinze jours et avons aussi vu que la piscine est en si mauvais état que ne s'écoulant point, les eaux se répandent sur le pavé de l'église.
Sur quoi notre promoteur a requis que faute aux fabriques de les réparer dans un mois, il fut par nous ordonné qu'ils seraient interdits.

Visitant l'église l'avons trouvé en pitoyable état. La nef est entièrement décarrelée et ce de haut en bas et remplie de poudre et de morceaux de grosses pierres qu'on ne saurait presque la balayer et il y a si peu de fond de terre qu'à peine pour en couvrir les fosses de ceux qui y sont enterrés.
Il y a deux autels des deux côtés du Crucifix dont il ne reste que les tables qui par bonheur ne sont pas consacrées. La couverture de la dite nef est mal entretenue et la voûte de pierre qui est sur le choeur menace de ruine entre autre sur le retranchement qui est derrière l'autel qui sert de sacristie ou elle est si lézardée que les pierres commencent à se détacher. Il n'y a pas sûreté a y rester longtemps ce qui provient de ce que la dite voûte est notablement découverte en plusieurs lieux, personne n'osant y toucher à cause que le dit choeur appartient au seigneur de la Galissonnière et du Pallet.

Il y a une chapelle en appentis qui est joignant et tout du long de l'église et lui sert de clôture du côté de l'épître dont la voûte qui est aussi de pierre menace de pareille ruine faute aussi d'être entretenue de couverture. La place est en pareil état de carrelage que l'église fort proche le principal autel qui est au bout de celle-ci dédié à la Ste Vierge en haut duquel est son image en bois tenant son fils Jésus, laquelle est si vieille, si usée et si difforme qu'elle ferait plutôt peur que d'inciter à dévotion, le reste de l'autel est passable.
Sur quoi notre promoteur aurait requis que nous eussions ordonné que la dite image serait repeinte et mise en état ou qu'il en serait dans trois mois fait une neuve passé de quoi nous eussions ordonné au sieur Recteur de la mettre à bas.
Pareillement que la dite église, le choeur fussent mis en réparation de couverture par le susdit seigneur ou habitant à la diligence des fabriqueurs et la place carrelée dans quatre mois faute de quoi il en sera donné avis au sieur procureur du roi pour y être fait droit et les formes.
Il n'y a point de cimetière clos autour de l'église où il n'y a presque que du rocher, on enterre tout dans l'église.
Le lieu qui en doit servir est un peu éloigné de la dite église en la paroisse de Monnières qui n'a pour marque de cimetière qu'une croix de pierre et quelques tombes aussi de pierre étant si déclos qu'il ne paraît pas même qu'il y ait eu jamais de fosses autour ni qu'on y ait enterré depuis plus de 20 ans.

[1104] Communication personnelle de G. Demangeau de l'ACPA au Pallet.

Retourné à la sacristie qui est derrière le grand autel avons vu que le graduel est tout déchiré que l'antiphonaire n'est guère meilleur étant tout découvert qu'il n'y a point de falot pour porter devant le très Saint Sacrement.
Qu'il n'y a point de coffre pour les archives ni de papier pour y mettre les canons à prières que ni les bénéfices de la paroisse ni les notes ni les comptes ni autres retenant les papiers de la fabrique n'avait obéi à l'ordonnance publiée par la précédente visite s'il ne leur rendait dans trois mois quoiqu'elle porte aux excommunications.
Les dites choses visitées nous devions aller prendre nos places au grand autel à la manière ordinaire où le sieur Recteur nous ayant prêté son bréviaire et ... signé ... au 17 du mois de mai, notre secrétaire fait lecture comme il doit.

Recteur: Mre Pierre Rochereul
Prêtre: il n'y en a point
L'indic de la paroisse: le sieur Fouché l'aîné
Fabriqueur de l'an passé: Jean Priou
Fabriqueur de l'an présent: Maitre Jan Taillandeau absent
Tesmoin: Sinodaux
Charles Richard présent - Bahuaud présent - Gabriel Marion - Jan Baptiste Soucheu absent - Jacques Marie présent- - Jan Estienne Seicher absent - Mathieu Bureau présent - les fabriqueurs anciens et modernes

<u>Obligations du sieur Recteur</u>
Par les visites des domaines il est obligé à l'administration des sacrements, au catéchisme et prosnes et à la grande messe et vêpres les fêtes et dimanches et à l'office entier aux fêtes solennelles et a dit que sa cure consistait en une fort petite maison et jardin dans la ville et une pièce de terre hors la ville appelé l'ouche de la cure et en vingt quatre journaux de vigne en les paroisses du Pallet et de Monnières et en deux fiefs appelés de St Vincent et de Lescu où il lève le quart et la dîme, et en un quartier de vigne appelé du pommier dans le clos des Poissonnais de la paroisse de Monnières et en un quartier à devoir de quart et dîme appelé le clos du coing et une rente de douze boisseaux de froment et blé sur le clos de terres labourables en la paroisse de la Chapelle-Heulin et que le tout peut valoir sans le dedans de l'église deux cents livres.
A l'endroit Maître Jacques Marie a déclaré que damoiselle Janne Foucaud veuve du sieur Plumaugat aurait donné l'emplacement du cellier du presbytère à condition que le recteur acquitte tous les ans de deux services pour le repos de son âme et qu'il ne les acquitte pont. A quoi le recteur a dit n'avoir ... de les acquitter moyennant qu'on luy ... et la fondation.

<u>Prieuré de St Estienne du Paletz</u>
De l'ordre de St Benoist en la présentation de l'abbé de St Jouin de Marne consiste en la chapelle de St Estienne sise dans la ville du Paletz à laquelle était autrefois attachée une maison à présent en ruines et dont il ne reste que quelques matériaux et un domaine autour de la dite chapelle et un pré au même lieu et un pré appelé aux moines de la paroisse de Monnières et en le quart des dîmes sur les vignes dépendant du prieuré et en trois livres de rente sur deux clos appelés les Treilles en la paroisse de Monnières et en le sixième sur le fief de la Coignardière et en la dîme sur le village des Landes et en un septier de blé et froment de rente sur la vénestrie sur la paroisse de Vallet les ont affermé à Julien Fauburier toutes charges payées cent cinquante livres, chargé par toutes les visites anciennes de trois messes par semaine en la chapelle du prieuré possédé en commande par le sieur de Ratabon prestre qui depuis plusieurs années n'en fait servir qu'une par le sieur recteur sans qu'on ait connaissance été fait aucune réduction.
Sur quoi notre promoteur a requis qu'il fut ordonné au sieur recteur de servir les trois messes à l'avenir et de saisir entre les mains du dit fermier les sommes nécessaires pour la rétribution conformément aux arrêts et règlements faits à ce sujet et que pour le passé le prieur sera cité à la requête du dit promoteur de l'Evêché de Nantes pour y être fait droit.

Chapelle paroissiale

Chapelle des Goheaux sise en la ville du Pallet en une fort grande chapelle composée d'un choeur et d'une grande nef.

Le choeur s'appelle la chapelle de Notre Dame des Goheaux autrement de Lyvernière dont ils étaient seigneurs ..., fondée par eux en la présentation des seigneurs de la maison de Lyvernière consistant en les fondations ci-après chargées de trois messes par semaine aux jours ainsi dits ci-après à l'autel qui est dans le dit choeur dédié à la très Sainte Vierge possédé par eux.

Clerc qui en fait acquitter deux en la chapelle domestique de Lyvernière par le sieur Jacques Bouesdron sans qu'il en ait reçu la permission et ne fait point acquitter la troisième.

La nef s'appelle aussi de St Jean des Goheaux pareillement fondée par eux en la présentation et l'alternative des dits seigneurs des maisons du Bouchereau à présent joint à la Galissonnière et de celle de la Sénardière et de Lyvernière. Le seigneur de la Galissonnière qui présente le chapelain d'aujourd'hui consistant en les fonds ci après chargé aussi de trois messes par semaine aux jours et ainsi ci-après à l'autel de St Jan sis dans la dite nef possédé par Mr Rual prestre qui attendu que le maître autel n'est pas en état et qu'il n'y a pas d'ornement en fait servir une par le sieur recteur en l'église paroissiale du Pallet et une autre par le sieur Leroux en celle de Monnières et sert lui-même la troisième on ne sait où.

Nota que le revenu des deux dites chapelles consiste en un grand pressoir et cellier sis dans la ville du Pallet et en dîme inféodée au canton des Goheaux en la paroisse de Monnières le tout affermé quatre cents livres toutes charges payées qui se partagent par moitié par les deux chapelains.

Nota que les six messes fondées par les deux chapelains se disent au dimanche, lundi, mardi, mercredi et vendredi et jamais deux au même jour.

A l'endroit les paroissiens présents en grand nombre avec notre promoteur ont requis que nous eussions ordonné, qu'à requête du promoteur de l'Evêché de Nantes, les dits chapelains seront cités à l'officiant pour être ordonné, ce que de raison, sur les dites messes non servies jusqu'ici et que nous eussions promis au sieur recteur et paroissiens de faire « prélever » entre les mains du fermier des sus dits ... les sommes nécessaires pour faire servir les dites messes en la dite chapelle en cas que les sus-dits chapelains continuent à ne les faire par acquis après notre ordonnance publique.

Dans la même nef du précédent autel est encore un autre autel dédié à Ste Catherine auquel a été fondée une chapellenie appelée des Brives par les seigneurs de la maison du Bouchereau et en leur présentation consistant en une pièce de terre appelée les Brives affermée dix neuf livres et un quartier de vigne à devoir le quart sis au fief des Poissonnais et en quatre boisselées de terre à l'ousche des bossards affermés sept livres le tout sis dans la paroisse de Monnières et en un clos de vigne à devoir le quart appelé les fiacres en cette paroisse et en treise septiers de blé de rente, mesure de Tiffauges, sur le bourg de la Bruffière le tout valant chargé d'une messe par semaine au dit autel le samedi possédé par le révérend messire Pierre Dubreil Chanicartier chanoine de l'église de Nantes servi par le dit sieur recteur à l'autel de la Vierge en l'église paroissiale en attendant que celui-là soit en état.

Chapellenie Legast fondée en la dite église paroissiale du Pallet

Celle du Verger fondée en la présentation des seigneurs du Pallet qui est aujourd'hui le seigneur de la Galissonnière consistant en vignes, domaine de terres labourables fermée de haies et en quelques menues rentes en la paroisse de Mouzillon et Vallet affermés soixante livres fait chargée d'une messe tous les samedis à l'autel de la Vierge possédé par messire Guillaume Couillau prestre qui ne la fait point servir.

Celle fondée des Burons en la présentation de ses aïeux consistant en une maison de deux pièces, jardins, vignes, prés et terres labourables, sises tant en leur paroisse qu'en celle de Monnières valant environ quarante livres chargée de la messe du matin tous les dimanches à l'autel de Notre Dame vacant depuis environ huit ans faute de prestre. Jan Foucher a offert par monsieur de Mouzillon de rapporter ce qu'il a touché du dit bénéfice depuis qu'il y est fermier et de continuer à le faire. Le fermier à l'avenir de même il cherche pour ce un prestre.

A l'endroit il a été déclaré que les nommés Ménager, Pifeteau, le Baron jouissent des terres de la dite chapellenie et que le sieur Martin et consort en ont le bail.

Autres fondations en la dite église
Un service de deux messes chantées au jour de St Sauveur ou aux fêtes. Ensuite à l'obligation du recteur fondé par Laurent Foucaud dont le fond est dû sur servi par le sieur recteur qui a demandé à l'endroit que la somme fut par nous réglée attendu la dite contestation qui se faisait ordinairement à ce sujet qui a été par nous réglée par nous à quarante soles.
Quatre messes basses par an à l'autel de une au jour de St René, une au jour de Ste Catherine et les deux autres au jour de fondées par Catherine de Plumaugat sur un logis sis en la ville du Pallet possédé par Mathurin Nouet lesquelles messes ne sont point acquittées faute de paiement, plus quelques messes pour les trépassés pour lesquels on porte une boîte par l'église.

Fondation de la fabrice
Consistant en une boite qui se porte par l'église ou un fil en quenouille qu'on porte sur les autels et en ce qu'on met sur la planche placée proche l'autel de saint Nicolas.

Confrairies
Il n'y en a point.
La dite évocation finie notre promoteur a requis que nous eussions ordonné que faute au dit chapelain de faire acquitter les messes auxquelles ils sont obligés, il sera prescrit au sieur recteur de faire arrêter entre les mains des fermiers les sommes nécéssaires pour les faire acquitter et qu'a réquisition du promoteur de l'évêché les dits chapelains seraient cités devant l'officiel pour y être par lui ordonné que de raison.
Pareillement requis que faute au sieur recteur d'avoir jusque ici publié les ordonnances synodales appelées à l'officiant requis du dit promoteur d'ici pour y être condamné a une peine que de raison et cependant il soit par nous ordonné qu'il les publiera incessamment aux prône des grandes messes.
Que pareillement défense lui soient faite de célébrer les messes sans avoir deux cierges allumés et d'être en soutane dans la ville du Pallet et qu'il lui fut ordonné d'empêcher les femmes et filles de se placer dans le choeur parmi les hommes qui chantent les vêpres, la messe et en cas de refus de leur refuser les sacrements comme à des impies.
A encore remontré que le recteur ayant plus de messes qu'il ne peut acquitter il était inutile de porter une boite par l'église pour lui en faire dire pour les trépassés et a requis que le provenant de la boite serait appliqué à l'avenir à l'entretien de la fabrique qui était fort pauvre.
Notre promoteur nous a aussi remontré qu'au mépris de la publication faite en forme de notre mandement le sieur Foucher l'aîné procureur syndic de la paroisse et aucun des fabriqueurs que le sieur Jan Bahuau n'avait présenté les comptes à rendre des deniers de la fabrique quoique le dit syndic soit chargé depuis longtemps de plus de trois cent livres et des dîmes et a requis que nous eussions ordonné que dans un mois il en viendrait rendre compte à l'évêché de Nantes dans un mois sous les peines qui y échoient conformément aux arrêts du conseil des règlements faits a ce sujet.
A l'endroit Francois Pavé ci devant fabriqueur a déclaré avoir rendu ces comptes et fourni quinze livres au sus dit sieur Foucher l'aîné procureur syndic et a dit que le livre de comptes rendus était encore entre les mains de monsieur l'abbé de Lesrat grand vicaire de l'évêché.
Sur toutes lesquelles remontrances admises et nécessaires les plus pressantes nous aurions été obligés de faire les ordonnances contenues au livre de ce feuillet desquelles nous aurions envoyé copie au sieur recteur pour être publiées et incessamment exécutées.

Ci fait nous nous serions retirés en la sacristie avec notre susdit secrétaire pour recevoir en la manière ordinaire les déclarations des témoins synodaux et d'autres qui se seraient voulu présenter et ensuite aurions fait procéder a l'examen des comptes du sieur Jan Bahuau fabriqueur en 1679 et dus par fabriqueur en l'an 1682.

Après quoi nous serions allés visiter

<u>Le Prieuré de saint Etienne et cise en la dite ville du Palletz</u>
La chapelle duquel est couverte de tuiles dont il manque beaucoup ce qui est cause que la plupart de la charpente est pourrie. Au-dedans est un maître autel sans aucun ornement. Au bas d'icelle près de la porte sont deux vielles tables d'autel qui ressemblent plutôt a deux tombes et ne servent a rien qu'à appuyer ceux qui entrent en la dite chapelle au joignant de la dite chapelle sont quelques masures, les matériaux d'une maison renversée qui était du dit prieuré.
Il y a pour tout ornement une méchante chasuble, une étoile et fanon et futaine. Une bonne nappe et une autre fort méchante. La porte ferme bien. De là serions allés visiter

<u>La chapelle des Goheaux</u>
Size aussi en la dite ville qui est une très belle et une très grande composée d'un beau choeur et d'une grande nef les murailles en sont bonnes et la porte. Elle assez bien entretenue de couverture et de carrelage.
Dans le choeur qui s'appelle la chapelle de Sainte-Marie-des-Goheaux autrement de Sainte-Geneviève est un autel dédié à la Sainte Vierge sans autre ornement que la table d'autel qui est consacrée en masse.
Dans la nef qui s'appelle la chapelle de Saint-Jean-des-Goheaux sont deux autels, en haut d'icelle tous deux consacrés en masse l'un du coté de l'épître dédié a saint Jean sur lequel est une image en bosse de saint Jean pour tout ornement, l'autre du coté de l'évangile dédié à sainte Catherine sans aucune parure.
Ci fait après avoir donné les avis que nous aurions jugé nécessaires au sieur recteur nous serions remontés sur nos chevaux en compagnie de messire Denys Paillon recteur de Monnières et autres pour aller a la maison de la Gallissonnière où monsieur Barrin nous aurait convié d'aller coucher. En passant nous aurions fait la visite suivante.

<u>A savoir la chapelle de Saint-Michel de l'église de Monnières</u>
Sise en la paroisse de Monnières sur le bord du grand chemin de Nantes à Clisson ...

Bénéfices de l'abbaye Saint-Jouin-de-Marnes[1105]

Mémoire des Bénéfices simples dépendant de l'Abbaye de Saint-Jouin en 1698.
Diocèse de Nantes

…
Prieuré St-Estienne-du-Pallet, point de logis, chapelle bien 200 l[ivres]
Le sieur Roudier, à Paris
Prévosté de la Trinité de Clisson, logis et église en bon état 3000 l
L'abbé de Vilmareuil, à Paris
Prieuré St-Jacques-de-Clisson, mauvais estat 500 l
Le sieur Nolet.
…

[1105] D'après : Ch. L. Grandmaison : Chartularium Sancti Jovini, dans : *Société de Statistique du département des Deux-Sèvres*, vol.17, Niort, 1854, p.109

Abbé J.-J. Expilly : Le Pays Nantais et le diocèse de Nantes[1106]

Domaine diocésain de Nantes en 1766, évalué selon le Droit de fouage. Dans cette liste, qui a servi au calcul de la taxe de fouage, Le Pallet se classe parmi les 221 communes.

Par rapport au nombre de Feux/habitants avec Juigné à l'avant-dernière place. Le Fouage correspond à peu près à l'impôt foncier actuel (« pour ceux qui tiennent feu et lieu »). En Bretagne, il y avait 31 000 Feux à l'époque, divisés par la population. Dans le pays Nantais, il y a 5680 Feux dans 221 communes. La commune voisine du Pallet, Vallet, avec 51 Feux, était l'une des plus grandes communautés du pays.

Le diocèse temporel de Nantes … On y comte en tout 221 communautés affouagées, qui contiennent ensemble 5680 feux et quelques fractions de feu de cadastre, que nous avons négligées.

Dénombrement du diocèse de Nantes. Paroisses et communautés – Feux

[Sélection]
...
La Chapelle-Heulin 11
Clisson ville, sans feu
Donges 48
Escoublac 39
Gorges 17
Haute-Goulaine 18
Le Loroux 67
Monnières 19
Mouzillon 10
Notre-Dame de Clisson 6
Oudon 26
Le Pallet 3
Le Pont Saint-Martin 24
Rezé 42
Saint-Jacques de Clisson 4
Saint Père en Retz 20
Saint Philbert de Grand Lieu 42
Saint Lumine de Clisson 4
Temple de la Magdelaine lez Clisson 4
Trinité de Clisson 6
Trinité de Machecoul 46
Vallet 51
Varades 39
Vertou 52
Vieillevigne 41
…

[1106] D'après : Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France, vol.5, p.127-131. Joué dans : M. Dugast-Matifeux : *Nantes ancien et le pays nantais*, Nantes, 1879, p.342-348.

Note de M. Verger sur Le Pallet[1107]

6 Décembre 1848 : M. Verger – Note sur Le Pallet

… l'église paroissiale est sous l'invocation de Saint-Vincent (sancti Vincentii), le prieuré est sous celle de Saint-Benoît.
Cette construction n'a rien de remarquable s'y a n'est son composé bizarre et son antiquité. Elle est composée de trois parties bien distinctes, d'abord elle nous a paru orientée à peu près du nord au midi. La partie à l'est dans le cimetière est la plus ancienne. Ce n'était pas dans le principe qu'une petite chapelle dont le chœur était en demi-cycle éclairé par des fenêtres étroites dans le style du 11e et du 12e siècle, la nef principale a été bâtie non à la suite de cette chapelle mais à côté et parallèlement à une époque bien postérieure, c'est là qu'est le chœur et le maître autel. Le chœur se termine carrément. Les bayes ont été retouchées, la porte du pignon sud a été reprise en 1812. Les fenêtres qui sont au-dessus sont étroites. La voûte est en bois, avec poutres apparentes, l'autel est peint et doré d'une manière assez bizarre. La troisième partie est toute moderne, elle est venue prolonger la chapelle dont nous avons parlé et forme un bas-côté à la nef principale. Il y a dans cette église trois tableaux donnés par M. Cacault, on leur accorde un certain mérite surtout à celui qui représente la Cène.
La chapelle Saint-Michel dans le bourg a été démolie en 1844, et on l'a reconstruit dans la même place sur des dimensions plus grandes.
La chapelle Saint-Jean est aussi dans le bourg vers le nord, la partie la plus ancienne est dans le style ogival du 14^{e} siècle, elle est couverte en ardoises. Elle a été agrandie par une construction plus basse et couverte en tuiles. Elle sert du magasin. Le temps ne m'a pas permis d'examiner cette chapelle, on dit qu'elle est très intéressante.
Le château ou maison de Bérenger, où l'on suppose qu'est né Abeilard son fils, on ne voit de cette construction aujourd'hui qu'une enceinte murée ayant environ un mètre au-dessus du sol et formant un carré d'environ 20 mètres sur 16. Il est situé sur le flanc d'un tumulus à dix mètres de l'église. Les ruines qui subsistent ne peuvent donner une grande idée du château, mais il est á présumer qu'elles étaient plus considérables autrefois, car il paraît que le terrain qui a été communal a été fouillé pour y prendre des engrais, c'est du moins ce que nous avons vu dans un manuscrit de M. Athénas, et cet engrais était la chaux provenant de la construction. Quant au monticule, il ne nous a pas paru fait de mains d'homme attendu que nous avons vu du rocher qui remontait presque jusqu'à son sommet.
Si un seigneur Bérenger a donné le jour à Abailard au Palet, il est rationnel de dire que c'est dans le lieu où sont les ruines puisque le Pallet n'avait qu'un château avec une enceinte de quelques arpents.
Suivant Travers … [il cite Pierre évêque du Palais]
On peut encore, en suivant le terrain attentivement au-delà de la route, reconnaître un fossé d'enceinte à travers les jardins qui remontent vers le bourg en partent de la porte ouest de l'église. Il devait faire à peu près le cercle et venait vers le nord rejoindre le monticule dont nous avons parlé.
Si ce tertre n'est pas de main d'homme, au moins il est à présumer qu'il fut taillé pour le rendre plus à pic du côté de la vallée de la Sanguèze qu'il domine, et disons-le en passant cette vallée avec sa chute d'eau, son vieux moulin, offre un de plus jolis paysages qu'on puisse voir, passage en miniature, mais dont tous les détails sont saisissables à la main pour ainsi dire, et du plus charmant effet.
Dans le milieu de cette petite ruine, il y a trois tombeaux modernes, deux appartiennent à la famille Cornu dont un membre a été maire du Pallet, la 3^{e} est celle de Mlle Baillays.
On nous avait dit que le petit monticule était rempli de débris de construction, de briques et de tuiles romaines. Vers le couchant il a été assez fortement entamé pour dresser un jardin et nous n'avons pas trouvé le petit fragment de briques. Nous n'avons vu que la roche naturelle, le sommet est planté en vignes…

[1107] Communication personnelle de G. Demangeau

Rapports de l'architecte des monuments historiques, M. Nau, 1851[1108]

Rapport de l'architecte pour les monuments historiques
Nantes, le 12 décembre 1851

Monsieur le préfet [de la Loire inférieure]

Vous m'avez adressé le 22 novembre dernier les projets d'agrandissement de l'église du Pallet, vous m'avez chargé par lettre du 13 septembre précédant de rédiger un rapport sur l'état actuel de cette église, et en second sur les projets fournis pour son agrandissement.
J'ai l'honneur de vous adresser sous la date de ce jour le premier de ces rapports. Je réponds maintenant a votre seconde demande.
J'ai visité les lieux, les plans à la main, en compagnie de leur auteur, dans la journée du 8 de ce mois : le projet maintient peu de chose des anciennes constructions. Le mur sud de la basse nef conservé n'offre aucun intérêt. La chapelle est conservée, mais elle subit des modifications qui entraîneraient certainement la démolition de sa voûte. Les murs ouest et nord de la nef sont supprimés, l'arc formant l'entrée de l'ancien chœur est entièrement démolie, il reste donc bien peu de l'ancienne église.
Je pense, Monsieur le préfet, que l'église du Pallet, très intéressante par son ancienneté et ses souvenirs historiques, mérite une restauration et je ne crois pas cette restauration incompatible avec les exigences actuelles du culte.
Dans mon opinion, la façade ouest devrait être conservée en rétablissant la porte qui devrait peu différer de celle du nord. M. l'architecte de Maymon, en visitant cet édifice avec moi, pensait que l'on trouverait dans la muraille les éléments de la restauration des croisés de la même façade. Ainsi je repousse l'idée d'une construction qui manquerait la partie la mieux conservée de l'édifice. Un clocher peu élevé serait convenablement placé à l'entrée du rétrécissement de la nef. Il s'appuierait sur des murs dont l'épaisseur semble annoncer cette destination.
Je ne pense pas que l'on doive s'occuper de voûtes pour la nef et les deux bas-côtés. La nef n'a jamais été destinée à recevoir une voûte, les bas-côtés ne s'y prendraient pas d'avantage. Les arcades projetées sont d'une richesse que l'on ne rencontre nulle part dans ce qui existe. De simples arcs en pierre avec imposte comme l'arc doubleau entre la chapelle et la basse nef, seraient en harmonie avec le style des églises du XI^e^ siècle.
Des voûtes […] sans pénétration seraient […] à leur place dans les apsides. La seule ornementation que comporte cette partie ancienne consisterait en peintures. En d'autres termes, Monsieur le préfet, il y a deux manières d'envisager le système de réparation de l'église du Pallet. L'une […] aux habitudes et aux besoins actuels consiste à donner le plus de développement possible au plan, la plus grande élévation au clocher.
L'autre consiste à se [?] renfermer dans les données de la construction première, sans repousser un agrandissement très suffisant pour l'importance de la population. Dans ce système, on respecte le caractère du monument, son mode de construction et l'on fait disparaître ses mutilations successives.
Le chœur est rétabli dans les conditions de son style simple et antique. Si la nef nord est indispensable, le mur du XI^e^ siècle peut être remplacé par des arcades, au-dessus desquelles régneront les fenêtres, dont la […] existe encore aujourd'hui. La charpente apparente peut recevoir quelques peintures.
Ces dispositions, Monsieur le préfet, me paraissent concilier les exigences du culte et celles de la conservation d'un monument aussi ancien.
Je ne doute pas que l'intérêt qui s'attache á cet édifice historique ne porte M. le ministre de l'intérieur à prendre des mesures qui assurent sa conservation.

Je suis avec respect, Monsieur le préfet, votre très humble serviteur.

[1108] Communication personnelle de G. Demangeau.

Description de l'architecte des monuments historiques, le 12 décembre 1851.

L'église du Pallet consiste en une nef, un bas-côté sud, une chapelle à l'est du bas-côté et une pièce servant de sacristie à l'est de la nef.
On n'y remarque ni clocher, ni colonnes, ni sculptures, en un mot aucun détail historique. L'église est adossée aux ruines de l'ancien château du Pallet, elle était placée autrefois dans son enceinte, elle est à une petite distance du bourg, parfaitement isolée, dans une position pittoresque et élevée au-dessus de la rive de la Sanguèse.
Tout porte à croire que l'église consistait autrefois en une nef, sans bas-côté, dont le chœur se prolongeait á peu près jusqu'au château ou donjon.
La basse nef construite au sud serait un ouvrage postérieur et de plusieurs époques. La nef consiste en un rectangle percé de trois fenêtres au nord, trois au sud, deux à l'ouest. Les fenêtres nord et sud sont aujourd'hui murées, elles sont cintrées, et ont sur le parement extérieur du mur environ trente centimètres de largeur sur un mètre de hauteur. Les fenêtres à l'ouest ont á peu près les mêmes dimensions, mais leur forme extérieure paraît avoir été altérée.
La porte ouest a été remaniée et n'a plus aucun caractère. La porte nord est formée par un arc en plein cintre, en petits clareaux reposant sans imposte sur des piédroits. Les clareaux sont régulièrement taillés et semblables entre eux. Ils sont en granit, ainsi que les piédroits. Le tableau de la porte est singulièrement large, les feuillures d'une dimension exagérée, l'arc intérieur est un arc surbaissé en moellonage. Cette porte est d'un caractère simple, rien n'indique une reprise dans sa construction. Une pente très prononcée dans le sol règne du haut de la nef vers le bas. L'angle des faces ouest et nord est formé par trois arrêtes entre deux angles rentrants [?] sans contreforts, cette disposition très simple produit un grand effet. L'angle sud-ouest est semblablement disposé, mais un grand contrefort moderne masque cette ornementation.
Deux contreforts d'environ vingt-sept centimètres de saillie et soixante-cinq de largeur règnent de chaque côté de la porte ouest dans toute la hauteur de la façade. Je ne suis pas porté à les croire primitifs.
A la hauteur des sablières une retraite d'environ vingt centimètres existe dans la façade ouest.
Derrière le retable moderne de l'autel est un mur en remplissage sous un arc doubleau d'environ quatre mètres d'ouverture au-delà duquel est un autre arc doubleau plus large et plus élevé. Cette partie faisait l'entrée de l'ancien chœur. On l'a transformé en sacristie.
Dans les murs nord et sud sont deux croisées à peu près semblables à celles de la nef, mais un peu plus petites encore et beaucoup moins élevées au-dessus du sol.
Les murs formant le prolongement du chœur seraient [?] au-delà de la sacristie particulièrement celui du sud.
Le chœur avait cinq mètres soixante-dix centimètres de largeur, il m'a été impossible de reconnaître s'il était voûté, je suis porte á le croire.
La nef au contraire devait être sous charpente. L'élévation des croisées ne permet pas même d'admettre qu'il y eut un lambris. La charpente devait comme aujourd'hui porter une couverture de tuiles creuses.
Je viens de donner la description de la nef dans ce qui reste de son premier état mais cet état est en quelque sorte méconnaissable par les travaux qui ont été successivement faits.
Trois arcs en ogive ont été percés dans le mur sud et sans doute à des époques différentes pour communiquer dans la basse nef. Ce travail quoique ancien est grossier et sans valeur.
Deux grandes fenêtres ont été percées á une époque très récente dans le mur nord de la nef.
L'une d'elles a fait disparaître l'une des six fenêtres qui l'éclaircirent autrefois. La porte ouest, refaite á plusieurs époques, porte la date de la dernière réparation qui est de 1812. J'ai dit qu'un retable d'autel était adossé au mur de remplissage bâti sous l'arc doubleau formant autrefois l'entrée du chœur. Pour parvenir à la sacristie placée derrière l'autel on a percé une porte dans le piédroit nord de cet arc doubleau.
Ce qui reste du château du Pallet, consiste dans des blocages de maçonneries dont les parements ont été arrachés á très peu d'exception près [?] ces murs indiquent un donjon carré d'environ vingt-quatre mètres de côté de dehors à dehors. Ce qui reste de l'ancien chœur n'est qu'à la distance de neuf mètres soixante centimètres du mur du donjon : on peut donc penser que ces deux

édifices étaient, si non contiguës, du moins séparés par un espace de deux à trois mètres tout au plus. Les amorces des murs existent encore, on en découvrirait facilement la base au moyen d'une fouille. Ogée attribue la destruction du château á l'année 1420. Il est possible que la partie extrême du chœur ait été démolie elle-même à cette époque.
Au sud du chœur est une chapelle voûtée en blocages recouverts d'enduits. Elle consiste en une partie rectangulaire et une absidiole formée d'une partie semi-circulaire, se raccordant à une partie droite, plus un double arceau établissant la communication avec le chœur et enfin un arc doubleau sur le côté opposé á l'abside. La partie rectangulaire est voûtée en berceau légèrement ogival. L'abside est voûtée en plein ceintre et cul de four, l'arc doubleau en plein ceintre. Les deux arcs formant la communication avec l'ancien chœur consistent le premier en un arc légèrement ogival, celui plus près du chœur en un arc surbaissé. On reconnaît l'appareil dans l'arc doubleau seulement, ailleurs sont des enduits. Dans le passage seraient encore des restes de peinture rouge dessinant un appareil au moyen d'un trait horizontal et deux traits verticaux. Sur le milieu de la pierre simulée est un fleuron à cinq feuilles au centre évidé. [?] Dans la partie rectangulaire de la chapelle est une fenêtre ayant sur le parement extérieur seize centimètres de largeur et quatre-vingt-dix de hauteur.
Une autre fenêtre dans la partie sud de l'abside a été agrandie, une fenêtre au nord murée.
La fenêtre d'axe est cachée, au dehors par un grand contrefort, au dedans par un gros massif en pierres destiné à former retable d'autel. Plusieurs autres contreforts soutiennent cette chapelle.
Deux seuls, à droite et á gauche de la fenêtre de l'axe, paraissent très anciens. Les parements extérieurs des murs sont forts délabrés, à l'intérieur les murs ont été en grande partie piqués et recouverts en chaux.

Telle est la description détaillée de l'église du Pallet. S'il s'agit maintenant de fixer à quelle époque ces diverses parties doivent appartenir, on comprendra que l'absence de détails architectoniques ne permet guère d'assigner une époque précise. Cependant il semblerait que la nef devrait être attribuée au XI^e^ siècle. Les restes du chœur et de la chapelle appartiendraient suivant moi á une époque antérieure.

L'intérêt de ce monument consiste donc dans son antiquité et par conséquent dans les souvenirs historiques qui s'y rattachent, son état n'est plus tellement délabré qu'une restauration ne puisse en être entreprise avec succès.

Le présent rapport clos par l'architecte soussigné correspondant du ministère de l'Intérieur pour les monuments historiques.

Nantes, le 12 décembre 1851.

Phi. Nau.

Addendum

Alors que les corrections apportées à cette étude sur l'histoire de la Tour du Pallet étaient encore en cours, Joseph Mastrolorenzo, expert français pour l'architecture historique, a jeté les bases de l'élaboration d'une analyse de la construction de la colline de la tour du Pallet[1109], avec des données précises de relevé du terrain et une description architecturale détaillée de la structure du bâtiment.

Le contenu de cette étude va bien au-delà de ce que j'ai décrit dans le chapitre d'introduction.

Le chapitre « Le constat architectural » ayant été écrit auparavant, il est donc fortement recommandé au lecteur intéressé de le lire. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Guy Demangeau de l'ACPA au Pallet.

[1109] L'Etude du bâti a été réalisée à la demande de l'ACPA du Pallet et à l'instigation du Service Régional de l'Archéologie et des Monuments Historiques des Pays de la Loire. Pour autant que nous le sachions, on ne connaît pas encore l'existence de publication par une maison d'édition.

Table des matières

Réflexions personnelles 9
Introduction 11
Partie 1 : Recherche d'indices **13**
La colline du château du Pallet aujourd'hui 15
Le constat architectural 43
Le constat documentaire 47
Une hypothèse de datation 51
Les indices matériels 55
Palatium - l'énigme d'un nom 61
Les « moments impossibles » du Palatium du Pallet 65
Petrus episcopus de Palatio 67
Partie 2 : Le Pallet et le Nantais au sud de la Loire **75**
De l'âge de pierre à la période gallo-romaine 77
Le temps des Wisigoths 83
L'évêque Félix de Nantes et la mission de saint Martin de Vertou 91
Des Mérovingiens aux Carolingiens 101
La bataille de Nantes et l'exode des moines de Vertou 103
Le temps des rois bretons 107
Destruction du Pallet par les Normands 111
La « libération de la Bretagne » par Alain Barbetorte 113
Le Nantais sous Foulques le Bon 119
Geoffroy Grisegonelle et son combat à l'Ouest 121
La naissance de l'oppidum du Pallet 125
Importance stratégique et politique de la tour du Pallet 127
Notions de base sur la construction d'une ville de garnison du X^{e} siècle 129
Le prieuré Saint-Etienne et le premier bourg du Pallet 137
Renaud de Thorigné et la politique hégémonique de l'Anjou 143
Renaud de Thorigné et saint Martin de Vertou 149
Questions ouvertes sur le premier seigneur du château du Pallet 153
Le développement des Mauges sous Geoffroy Grisegonelle 157
Les seigneurs de Beaupréau 159
La forteresse du Petit-Montrevault 163
Des Mauges de l'Ouest au Pallet 167
L'oppidum du Pallet et son enceinte 171
La vie dans un oppidum 175
Le Nantais entre Geoffroy Grisegonelle et Foulques Nerra 183
Le Pallet et la nouvelle stratégie de Foulques Nerra 187
La rupture avec le clan des Renaud 199
Griefs contre Foulques Nerra dans Miracula Sancti Martini Vertavensis 205
Mgr Gautier, évêque de Nantes et le parti de Rennes 211
Poursuite du développement en Anjou 215
Emeutes à l'ouest de l'Anjou 219
Changement d'époque : les dernières années de Foulques Nerra 227
Les années entre 1040 et 1060 229
L'ascension de la Maison de Cornouaille 235
Crise de succession en Anjou 237
La révolte de Foulques Normand du Petit-Montrevault 239
Le comté d'Anjou et le duché de Bretagne jusqu'en 1084 245
La restauration des anciens droits de Saint-Serge et Saint-Bach 247
Pierre Abélard - la naissance d'un génie médiéval 253
Alliance britto-angevine : Alain Fergent et Ermengarde d'Anjou 259
Enfance et jeunesse de Pierre Abélard au Pallet 265
Les dernières années de Daniel de Palatio 269
La retraite au couvent de Lucie, mère d'Abélard 277

Un seigneur du Pallet nommé Herveus 285
Foulques V d'Anjou et Conan III de Bretagne 287
Séjours de Pierre Abélard et d'Héloïse au Pallet 291
Renaissance de la viticulture au Pallet 297
Mein de Palatio - le dernier de la Maison du Pallet ? 301
La crise successorale à Nantes et l'aube des Plantagenêts 303
La chute de la première Maison du Pallet 307
L'allégeance au duc Geoffroy et ses conséquences 311
La Bretagne aux mains de la famille capétienne 313
Le rebelle Thibaud Crespin de Champtoceaux 315
Le duc baillistre Pierre I^er de Dreux 321
Transition sous Yolande de Bretagne : Le Pallet et la vicomté de Rezé 323
Templiers et Hospitaliers au Pallet 329
La famille Souvain 335
Nouvelle crise successorale aux XIV^e et XV^e siècles 339
La supercherie de Marguerite de Clisson 341
La destruction du donjon du Pallet 343
Perspective : Le Pallet pendant la Révolution française 347
Résumé 355
Epilogue 361
Chronologie 365
Références 377
Acte du concile d'Agde 379
Pancarte de Louis VI de 1123 389
Don de Tescelin du Grand-Montrevault 391
Règlement d'un différend prolongé concernant l'église Saint-Quentin-en-Mauges 393
Don de Hubert Borellus 395
Confirmation par le duc Alain IV Fergent d'un don de son père Hoël 397
Don de Daniel de Palatio au monastère de Marmoutier 399
Don de Hamo à Saint-Florent 401
Don de Daniel de Palatio à Saint-Serge et Saint-Bach près d'Angers 403
Don de Guy de Saint-Quentin au monastère de Saint-Serge et Saint-Bach à Angers 405
Lettre de consolation de Foulques de Deuil, adressée à Pierre Abélard 407
Extraits de Pierre Abélard Dialectica 409
Arrêt de Conan III sur la viticulture du Pallet 413
Extraits d'Abélard Historia Calamitatum 415
Chirographe pour Saint-Sulpice-la-Forêt à Rennes 417
Chronique de Richard de Poitiers - Extrait 419
Charte sur Astralabe, fils d'Abélard 421
Nécrologie du Paraclet - Extraits 423
Jean de Salisbury - Metalogicon 425
Bulle du pape Alexandre III de 1179 427
Document du sénéchal Brient Maillart sur quelques fiefs à Rezé 431
Titre du monastère de Marmoutier pour le prieuré de Lamballe 433
Don à l'Abbaye de Villeneuve, au décès de Yolande de Dreux 435
Changement de Bail à Rachat, en faveur du seigneur du Pallet 437
Contrat de Maurice Maignen avec M. du Pallet, Pierre Souvain 439
Pouillés du diocèse de Nantes 441
Registre de pension du monastère Saint-Jouin-de-Marnes de 1579 443
Pouillé général de 1641/1648 445
Rapport de l'archidiacre Binet 447
Bénéfices de l'abbaye Saint-Jouin-de-Marnes 453
Abbé J.-J. Expilly : Le Pays Nantais et le diocèse de Nantes 455
Note de M. Verger sur Le Pallet 457
Rapports de l'architecte des monuments historiques, M. Nau, 1851 459
Addendum 463

Table des illustrations

Illustration 1 : « La butte du Mont Pallet » vers 1646. 17
Illustration 2 : Aquarelle de WD Fellowes, 1815. 19
Illustration 3 : Les murs du donjon du Pallet, vers le Sud-Ouest, la chapelle Sainte-Anne en arrière-plan. 23
Illustration 4 : La chapelle Sainte-Anne, vue du Sud. 25
Illustration 5 : L'angle Sud-Est du donjon, avec ses blocs de gabbro. 27
Illustration 6 : Le centre historique du Pallet - La chapelle Sainte-Anne et les ruines du donjon, vus du Sud-Ouest. 31
Illustration 7 : Extrait du plan cadastral de 1815. 35
Illustration 8 : Croquis de P. de Berthou. 37
Illustration 9 : La disposition du donjon du Pallet. 39
Illustration 10 : Les élévations du donjon du Pallet. 39
Illustration 11 : Résultat d'analyse par le radiocarbone, échantillon 15650, site : donjon du Pallet. 57
Illustration 12 : Les participants du dernier conseil impérial wisigoth d'Agde en l'an 506. 71
Illustration 13 : Détail de la Tabula Peutingeriana, Conradi Milleri Editio. 79
Illustration 14 : Abside de la chapelle Sainte-Anne centrée sur l'anneau défensif intérieur. 87
Illustration 15 : Transformation d'un paysage fluvial sous la direction de l'évêque Félix de Nantes, autour de 550. 97
Illustration 16 : La plus grande extension au sud de la Bretagne sous le duc Alain Barbetorte, après le traité de 942 avec Guillaume Tête d'Étoupe. 115
Illustration 17 : Le prieuré Saint-Étienne et son Burgus. 141
Illustration 18 : Patronages de saint Martin de Vertou dans le sud de la Bretagne et en Anjou. 151
Illustration 19 : Détail de la carte de Cassini, 1750-1815, sur les centres supérieurs des Mauges. 165
Illustration 20 : Château de Grand-Montrevault d'après une illustration du XIX^e siècle. 191
Illustration 21 : Vue d'ensemble des lieux décrits ayant un rapport avec l'histoire du Pallet. 319
Illustration 22 : Carte des principaux fiefs du comté nantais aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles. 327
Illustration 23 : Extrait de la carte de Cassini, 1750-1815, concernant Le Pallet. 351

Auteur : Werner ROBL, Neustadt mai 2013

Traduction française : François-Xavier MOINET, Le Pallet mai 2020

Conception et édition : Association Culturelle Pierre Abélard
6 Rue Saint-Vincent, 44330 Le Pallet,

Les illustrations sont extraites de collections personnelles ou professionnelles, libres de droit

ISBN : 978-2-9573456-0-1

© Reproduction interdite sans autorisation

Toutes représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, de ses ayants droit, ou ayant cause (loi du 11 mars 1957, alinéa 1er de l'article 40) constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal. La loi du 11 mars 1957 autorise uniquement les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinée à une utilisation collective d'une part et d'autre part, les analyses et courtes citations dans une but d'exemple et d'illustration.

De Geoffroy Grisegonelle à Pierre Abélard :

Le donjon du Pallet et ses seigneurs au regard de l'histoire de leur époque

Werner ROBL

2004, *la datation au carbone 14 sur un fragment de charbon de bois vient de rendre son verdict : le donjon du Pallet a été construit peu avant l'an Mil ! Cela en fait probablement le plus vieux donjon connu au nord de la France. C'est aussi la confirmation d'une intuition et d'une thèse : au regard de la situation géopolitique instable de cette région au cours du Haut Moyen-Âge, il ne pouvait s'agir que d'un ouvrage militaire bâti sous l'égide des comtes d'Anjou pour affirmer leur influence sur le Nantais au sud de la Loire.*

Ce donjon est le symbole d'une page prestigieuse de l'histoire du Pallet qui produira également la pensée philosophique de Pierre Abélard rayonnant dans toute la Chrétienté. Fourmillant d'informations sourcées sur des événements et des lieux historiques sur l'ensemble du Grand Ouest de la France, cet ouvrage dépasse largement du cadre de la reconstitution de l'histoire du Pallet et saura autant stimuler la recherche historique que ravir le lecteur amateur d'histoire régionale.

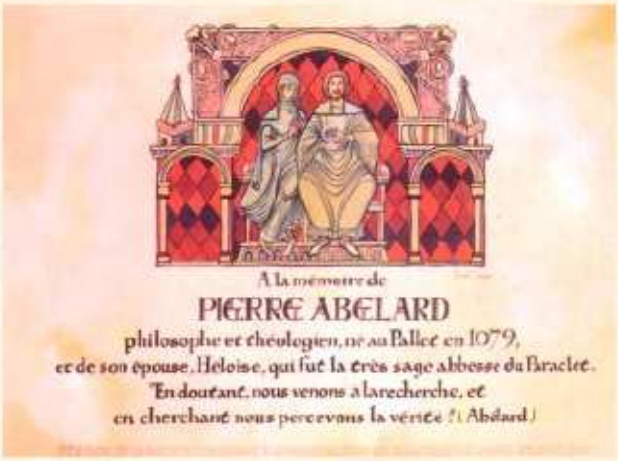

Paul DAUCE, céramique scellée sur le mur du donjon du Pallet Plaque commémorative du IX^e^ centenaire (1979) de la naissancede Pierre Abélard.

Werner ROBL, docteur en médecine à Berching (Basse Saxe, Allemagne) est un passionné d'histoire médiévale. S'intéressant au philosophe Pierre Abélard, il vient pour la première fois au Pallet en 2003 et est frappé par l'ampleur des fondations du donjon. Il entreprend alors, avec l'aide locale de l'Association Culturelle Pierre Abélard, ce travail de recherche historique inédit sur l'origine du donjon et sur l'histoire du Pallet et sa région. Il s'ajoute à d'autres publications de l'auteur sur Abélard et sur Héloïse.

25 €

ISBN 978-2-9573456-0-1

Association Culturelle Pierre Abélard